# ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

## COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

LA

# BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

## A PARIS.

LA

# BIBLIOTHÈQUE NATIONALE,

## A PARIS.

## NOTICES ET EXTRAITS

DES MANUSCRITS

## QUI CONCERNENT L'HISTOIRE DE BELGIQUE.

PAR M. GACHARD,

ARCHIVISTE GÉNÉRAL DU ROYAUME, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT, DES ACADÉMIES DE VIENNE, MADRID, AMSTERDAM, BUDE-PESTH, ETC.

**TOME II.**



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1877

# PRÉFACE.

Nous avons rangé, dans ce deuxième volume:

Les Conférences diplomatiques,

Les Traités,

Les Dépêches des ambassadeurs.

Ces trois catégories de documents ont entre elles une liaison qui saute aux yeux.

Ensemble elles forment la matière de quatre-vingt-un manuscrits.

Quarante-cinq manuscrits (nos 168-212) ont rapport à la première;

Dix (nos 213-222) à la seconde;

Vingt-six (nos 223-248) à la troisième.

Nous dirons quelques mots de chacune d'elles.

## I. — Conférences diplomatiques.

Les conférences auxquelles se rapportent les manuscrits dont nous avons fait l'examen sont, en premier lieu, celles qui se tinrent dans le but d'amener le rétablissement de la paix entre les parties belligérantes. Celles-ci sont :

I. La conférence de Calais, en 1521, entre les ambassadeurs de Charles-Quint et de François Ier, à l'intervention du cardinal d'York, légat du pape ;

II. Les conférences de Tolède, en 1525, entre les commissaires de l'Empereur et les ambassadeurs de la régente de France ;

III. Celles de Marc, près d'Ardres, en 1555, entre les ambassadeurs de Charles-Quint et de Henri II, à l'intervention des députés du saint-siége et du roi d'Angleterre ;

IV. Celles qui se tinrent à Cercamp d'abord, ensuite à Cateau-Cambrésis, et qui eurent pour résultat, le 3 avril 1559, la conclusion de la paix entre les couronnes d'Espagne et de France ;

V. Celles qui précédèrent la paix de Vervins du 2 mai 1598 ;

VI. Celles enfin des années 1607, 1608, 1609, à la suite desquelles fut signée, à Anvers, le 9 avril de cette dernière année, une trêve de douze ans entre Philippe III, roi d'Espagne, les archiducs Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas, et les états généraux des Provinces-Unies.

Il y a, après cela, les conférences qui eurent pour objet le règlement de questions territoriales ou de limites que les traités de paix n'avaient pas explicitement résolues. Telles sont :

I. Les conférences des années 1563, 1564, 1565, tenues entre des commissaires des rois d'Espagne et de France pour ajuster un différend qui s'était élevé au sujet du fort de l'Écluse et de la rivière de Gravelines ;

II. Celle de l'année 1579, en l'abbaye de Saint-André-aux-Bois, où des

députés des mêmes souverains eurent à discuter sur la propriété, féodalité, ressort et souveraineté de la châtellenie de Beaurain;

III. Celles qui se tinrent, en 1601 à Vervins, en 1602 à Saint-Riquier, en 1603 à Montdidier, entre des commissaires des archiducs Albert et Isabelle, d'une part, et de Henri IV, de l'autre, pour terminer les différends laissés indécis par les traités de Cateau-Cambrésis et de Vervins.

Les conférences dont nous venons de parler en dernier lieu n'ont, au point de vue de l'histoire, qu'un intérêt médiocre.

Il en est autrement de celles de Calais, de Tolède, de Marc, de Cateau-Cambrésis, de Vervins, d'Anvers : aussi ces dernières ont-elles donné matière à des publications nombreuses.

## II. — Traités.

Les traités relatifs aux Pays-Bas que nous avons trouvés à la Bibliothèque nationale sont ceux que les princes des maisons de Bourgogne et d'Autriche conclurent avec les rois de France, à commencer par le traité d'Arras du 21 septembre 1435 et à finir par le traité de Vervins, et de plus la trêve de 1609 dont il est parlé ci-dessus.

Tous ces traités, à l'exception peut-être de ceux que nous allons indiquer, sont connus depuis longtemps : nous avons cru devoir néanmoins les faire figurer dans notre travail, comme nous l'avons fait pour d'autres documents qui ont aussi vu le jour.

Les seuls qui soient restés inédits (si nous ne nous trompons) sont :

La trêve de dix jours conclue à Lens le 8 septembre 1477 [1];

Le traité de Breda, du 14 juillet 1526, entre l'archiduchesse Marguerite, régente des Pays-Bas, et la duchesse d'Angoulême [2];

[1] Page 28.

[2] Page 31.

La convention de la Fère, du 23 octobre 1538, entre la reine Marie, sœur de Charles-Quint, et François Ier [1].

III. — Dépêches des Ambassadeurs.

Les dépêches des ambassadeurs sont, à juste titre, placées au premier rang des documents qu'il importe aux historiens de consulter. Elles ne mettent pas seulement dans leur vraie lumière les relations politiques qui existaient entre les États dont les ambassadeurs étaient les représentants et les cours auprès desquelles ils étaient accrédités, mais elles dévoilent aussi les intrigues dont ces cours étaient le théâtre, les influences qui y dominaient; elles fournissent des indications précieuses sur le caractère des princes et de leurs ministres. En outre, à une époque où les gazettes n'avaient pas été créées encore, c'est dans les dépêches des ambassadeurs qu'il faut le plus souvent chercher des détails sur les événements publics et sur une foule de faits qui, sans avoir d'importance politique, présentent cependant un certain intérêt, tels que les cérémonies officielles, les fêtes, les nominations aux charges principales de l'État, le départ et l'arrivée de personnages éminents, la réception de ministres étrangers, etc. Aussi avons-nous curieusement recherché, à la Bibliothèque nationale, les correspondances des diplomates qui furent envoyés aux souverains et aux gouverneurs généraux des Pays-Bas.

Comme on le verra, ce dépôt en renferme un assez grand nombre : mais il n'y en a pas d'autres que d'ambassadeurs des rois de France.

Nous faisons connaître, dans ce volume, celles

1. Du Sr de la Roche-Beaucourt, ambassadeur de François Ier auprès de Charles-Quint, dans les années 1518 et 1519;

[1] Page 33.

II. Du S[r] DE LA POMMERAYE, ambassadeur du même monarque auprès de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, en 1529 et 1530;

III. De CLAUDE DODIEU, S[r] DE VÉLY, ambassadeur de François I[er] auprès de Charles-Quint, en 1535 et 1536;

IV. De CHARLES DE MARILLAC, évêque de Vannes, ambassadeur de Henri II à la cour impériale, en 1548, 1549, 1550 et 1551;

V. De SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE, évêque de Limoges, ambassadeur de Charles IX auprès de Philippe II, en 1561 et 1562;

VI. De JEAN D'EBRARD, S[r] DE SAINT-SUPLICE, successeur de l'Aubespine, du 21 mai 1562 au 20 octobre 1565;

VII. De RAYMOND DE PAVIE, S[r] DE FORQUEVAULX, qui remplaça à Madrid le S[r] de Saint-Suplice, du 20 octobre 1565 au 14 mars 1572;

VIII. De JEAN DE VIVONNE, S[r] DE SAINT-GOUARD, ambassadeur de Charles IX d'abord et ensuite de Henri III auprès du roi catholique, du 14 mars 1572 au 20 décembre 1582;

IX. Du S[r] DE LONGLÉE, qui fut aussi ambassadeur de France à Madrid, de 1583 à 1588;

X. De PIERRE DE FRESNE-FORGET, que Henri III, en 1589, chargea d'une négociation spéciale à la cour d'Espagne;

XI. De JEAN FEREY, S[r] DE DURESCU, envoyé de Charles IX auprès du duc d'Albe, à Bruxelles, du mois d'août 1566 au mois de mai 1568;

XII. De FRANÇOIS DE ROGER, BARON DE MALRAS, son successeur dans ce poste, du mois de juin 1568 au mois de mars 1571;

XIII. De CLAUDE DE MONDOUCET, auquel la même charge fut confiée, du mois de novembre 1571 au mois de septembre 1574;

XIV. Du S[r] BLATIER, qui, en 1584, était agent de Henri III auprès du prince de Parme Alexandre Farnèse.

De ces différentes correspondances nous donnons des analyses et quelquefois des extraits étendus, même le texte en son entier.

Nous n'entreprendrons pas ici de faire ressortir tout ce qui s'y trouve de faits intéressants, de particularités notables pour l'histoire de Charles-Quint, de Philippe II et de la révolution des Pays-Bas au XVIe siècle : cela nous mènerait trop loin, et le lecteur instruit saura bien remarquer, dans ces séries de dépêches, sans qu'on les lui signale, les choses dignes de son attention.

Le prochain volume contiendra les correspondances des ambassadeurs de Henri IV et de Louis XIII qui résidèrent à la cour de Bruxelles sous les archiducs Albert et Isabelle.

Février 1877.

LA

# BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

## V. CONFÉRENCES DIPLOMATIQUES.

8491.

168. — Lettres et Mémoires relatifs à la Conférence de Calais, et autres pièces pour servir à l'histoire, pendant l'année 1521.

In-fol., pap., 205 feuillets.

Recueil de pièces originales.

On y trouve les lettres adressées au roi François Ier par ses ambassadeurs à Calais, Antoine du Prat, chancelier de France, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et Robert Gedoyn, secrétaire d'État,

les 5, 9, 19 août, 1er, 30 septembre, 16 et 21 novembre; par les mêmes, d'Abbeville, le 1er août, et de Montreuil, le 3. Quelquefois le maréchal de Chabannes, qui était aussi l'un des ambassadeurs, se joint à ses collègues.

Il y a, dans le volume, un assez grand nombre de lettres écrites, de Londres et de Calais, au roi, par Olivier de la Gernade, qu'il avait envoyé en Angleterre; il y en a du chancelier du Prat et du secrétaire Gedoyn aux trésoriers de France Robertet et Dalaye.

Dans leur correspondance les ambassadeurs désignent toujours Charles-Quint par *le Catholique.*

Au fol. 165 est un avis du maréchal de Chabannes, du 19 août 1521, sur le fait de l'avitaillement de la ville et du château de Tournai. Plusieurs lettres de lui sur le même sujet font encore partie du Recueil.

Une lettre du chancelier du Prat au roi, du 1er septembre, contient la particularité que voici : le cardinal Wolsey allait ordinairement à cheval. Il dit un jour au chancelier qu'il souffrait au point de ne pouvoir endurer le cheval, et lui demanda s'il avait une litière. Le chancelier écrit au roi qu'il fera chose fort agréable au cardinal, et par là fort utile à son service, de lui en envoyer une : il lui insinue de la faire offrir par la reine, ce qui rendra le don encore plus précieux, *le roi d'ailleurs n'en usant point lui-même.*

## 8492.

## 169. — Lettres et Mémoires relatifs à la Conférence de Calais, et autres pièces pour servir à l'histoire, pendant l'année 1521.

In-fol., pap., 129 feuillets.

Recueil de lettres pour la plupart originales et de l'année 1521.

Du feuillet 1 à 53, ce sont des lettres de divers grands personnages.

Du feuillet 54 à 93, il y a six lettres originales des ambassadeurs à Calais, datées des 28 août, 1er, 7, 8, 9 et 12 septembre, avec cinq lettres déchiffrées du chancelier du Prat au roi, sans date.

Quelques autres pièces concernant les négociations de Calais se trouvent en copie, à la fin.

On voit que ce Recueil sert à compléter le précédent.

Le tome II des *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, publié en 1789, contient une Notice de Gaillard, l'historien de François Ier, sur les MSS. 8491 et 8492 et sur les MSS. 8478 et 9726.

8478.

## 170. — Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint.

In-fol., pap., 148 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

9726.

## 171. — Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint.

In-fol., pap., 93 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

Brienne 67.

## 172. — Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint.

In-fol., pap., 170 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

Saint-Germain 128 G.

## 173. — Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint.

In-4°, pap., non coté, écriture du XVIIe siècle.

Missions étrangères 149.

## 174. — Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint.

In-fol., pap., non coté, écriture de la fin du XVIIe siècle.

Missions étrangères 350.

## 175. — Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint.

In-4°, pap., non coté, écriture du XVIIIe siècle.

Les six manuscrits dont nous venons de donner les titres contiennent le même ouvrage que nous possédons aux Archives du royaume avec cet intitulé : *Dialogue des communications tenues à l'assemblée de Calais par le nonce du pape, les ambassadeurs de l'empereur et du roi de France, devant le cardinal légat du saint-siége apostolique et lieutenant général d'Angleterre, pour l'apaisement des différends existant entre ces souverains, en l'année 1521* [1]. Seulement notre copie est plus ancienne (elle est du XVIe siècle) et vraisemblablement plus correcte.

Cet ouvrage a été publié dans les *Papiers d'État du cardinal de Granvelle* [2] sous le titre de *Précis des conférences de Calais pour le rétablissement de la paix entre François Ier et Charles V*, d'après une copie qui se trouve dans la collection des manuscrits de Granvelle, à la Bibliothèque de Besançon [3].

Gaillard fait, au sujet du *Dialogue* qui nous occupe, des observations assez justes : « L'auteur — dit-il — donne à entendre que ces discours » ont été recueillis de la bouche même des plénipotentiaires et des minis-

[1] Voy. l'*Inventaire des Archives des Chambres des comptes*, t. I, p. 224.

[2] Tom. I, 1841, p. 125.

[3] Un discours de M. Huart, substitut du procureur général près la cour d'appel de Besançon, prononcé devant cette cour le 3 novembre 1875, nous apprend que l'original latin est aussi dans les manuscrits de Granvelle. Suivant M. Huart, l'auteur du Dialogue serait le grand chancelier Gattinara lui-même.

» tres assemblés à Calais ; mais ce sont les plénipotentiaires et les ministres » de l'empereur, et ce qu'on a pu leur répondre, l'auteur ne l'a su que par » eux : aussi le chancelier Mercurin de Gattinara, chef des ministres de » Charles-Quint, *personnage en vérité,* dit l'auteur, *sage, savant, expéri-* » *menté,* etc., est-il celui qui joue le plus beau rôle ; ses objections sont » fortes, les réponses du chancelier du Prat sont faibles. L'auteur parle en » sujet de Charles-Quint ; il accuse hautement les François d'avoir seuls » violé les traités, d'être seuls les agresseurs ; il décide contre eux tous les » points litigieux qui furent débattus dans les conférences ; à l'en croire, » les Français ont toujours tort, les Espagnols toujours raison ....... [1]. »

Au reste, les historiens feront bien de consulter, sur la conférence de Calais, au lieu de ces colloques plus ou moins altérés des ambassadeurs, les dépêches adressées par eux à leurs souverains. Celles des ambassadeurs français sont, comme on l'a vu, dans les MSS. 8491 et 8492 ; le docteur Lanz a publié, en 1853, d'après les originaux et les minutes conservés aux Archives impériales, à Vienne, la correspondance de Charles-Quint avec le grand chancelier Gattinara et ses autres envoyés à Calais [2].

Dupuy 280.

## 176. — Conférence entre les députés de l'empereur Charles V, d'une part, et les députés de François I^er^, d'autre, en laquelle présidoit le cardinal d'Yorck, légat du pape en Angleterre, comme médiateur de la part de Henri VIII, roi d'Angleterre, son maître, à Calais, l'an 1521.

In-fol., pap., 74 feuillets, écriture du XVII^e^ siècle.

C'est encore le même *Dialogue* qui fait la matière des six manuscrits précédents.

[1] *Notices et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi,* t. II, p. 61.

[2] *Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaisers Karl V.* Vienne, in-8°.

Saint-Germain 844.

### 177. — Procès-verbaux des cinq Conférences entre les députés de Charles V et ceux de François Ier, à Calais, 1521.

In-fol., pap., 398 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

Ce manuscrit contient :

I. — Conférences tenues à Calais, en 1521, entre les ambassadeurs de l'empereur, d'une part, ceux de François Ier, de l'autre, sous la médiation du cardinal d'Yorck, légat en Angleterre. (Fol. 1-50.) — Autre copie du *Dialogue* dont il est question sous les nos précédents.

II. — Relation de ce qui fut négocié, l'an 1525, avec Henri VIII, roi d'Angleterre, et le cardinal d'Yorck, par l'évêque de Tarbes, le vicomte de Turenne et le président Le Viste, ambassadeurs du roi François Ier, touchant le mariage de la fille dudict roi d'Angleterre avec ledict roi François Ier, et pour traicter alliance contre l'empereur Charles V, pour la délivrance des enfans de France; rédigée par escrit par Claude Dodieu, conseiller au parlement de Paris. (Fol. 51-159.)

III. — Procès-verbal de la conférence tenue entre les députés de Charles V et de Henri II, à l'intervention du cardinal Polus, à Marc, près d'Ardres, 1555, mis par écrit par le Sr de Marillac, archevêque de Vienne[1]. (Fol. 160-252.)

IV. — Procès-verbal de la conférence tenue entre les commissaires députés des rois très-chrétien et catholique, en 1560, sur le différend touchant l'abbaye de St-Jean-au-Mont lez-Térouanne[2]. (Fol. 253-289.)

V. — Procès-verbal de la conférence tenue, en l'abbaye de Saint-André-au-Bois, en décembre 1579, entre les commissaires députés des rois très-chrétien et catholique, sur le différend de la propriété, féodalité, ressort et

[1] Voy. le no 181.
[2] Voy. le no 186.

souveraineté de la châtellenie de Beaurain, rédigé par Me Simon Marion, avocat du roi [1]. (Fol. 290-298.)

9723.

## 178. — Conférences de Madrid, en 1525, pour la délivrance de François Ier. (*Orig.*)

Gr. in-4°, vélin, doré sur tranche, relié en maroquin, 45 feuillets, écriture du XVIe siècle (incomplet).

Fol. 1-6. — Oraison ou harangue adressée à Charles-Quint par Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et François de Tournon, archevêque d'Embrun, au nom de la régente de France, pour réclamer sa bonté en faveur de François Ier.

Fol. 6-15. — Lettre sur la descente et succession des princes de France et de Bourgogne.

Fol. 16-39. — Procès-verbal des conférences tenues, au château de Tolède, entre les ambassadeurs de la régente de France et les commissaires de l'empereur, les 20 et 24 juillet 1525, rédigé par les Français.

Fol. 39 v°-41. — Offres faites à l'empereur par la duchesse d'Alençon.

Fol. 42. — Moyens de paix baillés par le conseil de l'empereur à la duchesse d'Alençon.

Fol. 44 v°-45. — Réponse faite par le roi, le 10 octobre 1525, aux articles baillés à ses ambassadeurs par les commis de l'empereur.

Ces divers documents ont été publiés ou utilisés par M. Aimé Champollion-Figeac dans la *Captivité du roi François Ier*, 1847. (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France.*)

[1] Voy. le n° 188.

Dupuy 373.

## 179. — Négociation pour la délivrance du roi François Ier, etc.

In-fol., pap., cartonné, 86 feuillets, écriture du XVIe siècle.

C'est le procès-verbal ou plutôt une relation circonstanciée de deux conférences tenues, entre les ambassadeurs de la régente de France et ceux de l'empereur, à Tolède, le 23 juillet et le 24 août 1525.

A la première conférence étaient présents, de la part de la régente, François de Tournon, archevêque d'Embrun, et Jean de Selve, premier président du parlement de Paris; de la part de l'empereur, le vice-roi de Naples (Charles de Lannoy), le comte de Nassau, le grand chancelier Gattinara, le grand maître d'hôtel seigneur du Rœulx et le secrétaire Lallemand.

A celle du 24 août il y avait, de plus, pour la régente, le maréchal de Montmorency et le secrétaire Bayard, et pour l'empereur, le grand commandeur de Castille : mais le vice-roi de Naples ne s'y trouvait pas.

Cette relation est l'ouvrage d'un des ambassadeurs de France ou d'une personne attachée à leur mission [1].

9723.
2.

## 180. — Conférences de Madrid, en 1525, pour la délivrance de François Ier.

In-fol., pap., cartonné, non coté, écriture peu soignée du XVIIe siècle.

On lit au 1er feuillet : *Conférence de Madrid faite, l'an 1525, pour la délivrance du roy François premier, touchant les prétentions de la maison d'Autriche sur le duché et comté de Bourgogne, avec les réponses pour la couronne de France sur chacun article.*

[1] Voir la *Captivité du roi François Ier*, par M. Aimé Champollion-Figeac.

C'est le même procès-verbal des conférences des 20 et 24 juillet qu'on trouve dans le MS. 9723.

Mais il contient, de plus, une déclaration de l'université de Louvain sur la légitimité du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Marguerite de Lorraine, et un discours de M. L'Escot sur cette déclaration.

### Dupuy 112.

181. — Procès-verbal de la Conférence tenue, à Marc, près d'Ardres, 1555, en présence du cardinal Paulus (*sic*), légat du pape, entre les députés de l'empereur Charles V et ceux du roi Henri II, pour terminer plusieurs différends, à cause de plusieurs royaumes et seigneuries, entre lesdits princes, et particulièrement à cause du duché de Milan; mis par écrit par Charles de Marillac, évêque de Vannes, l'un des députés.

In-fol., pap., cartonné, 51 feuillets non cotés. Copie faite par les soins de P. Dupuy, en 1651.

Ce n'est pas proprement un procès-verbal, mais c'est une relation rédigée par Marillac : il la fait remonter au 28 avril 1555, jour où il fut appelé à conférer, à Fontainebleau, avec d'autres ministres du roi, sur les matières qui seraient discutées dans le congrès, et il la termine au 16 juin, où il fut de retour près du roi, à Écouen.

Les médiateurs de cette négociation étaient : de la part du saint-siége, le cardinal Polus; de la part du roi d'Angleterre, son chancelier, Etienne Gardiner, évêque de Winchester, le comte d'Arondel et le lord William Paget.

Les ambassadeurs de l'empereur étaient : Jean de la Cerda, duc de Medinaceli; Antoine Perrenot, évêque d'Arras; Charles, comte de Lalaing;

le seigneur de Bugnicourt; Viglius de Zwichem, chef et président du conseil privé; Lambert de Briaerde, président de Malines, et le secrétaire Bave:

Ceux du roi de France : Charles, cardinal de Lorraine; Anne de Montmorency, connétable de France; Charles de Marillac, évêque de Vannes; Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans, et Claude de l'Aubespine, secrétaire d'État.

Le congrès se réunit sept fois : les 23, 24, 26, 28, 31 mai, 2 et 7 juin : il se sépara sans avoir pu se mettre d'accord, malgré les efforts des médiateurs.

Il y a, dans ce volume, un Mémoire imprimé du chancelier Gattinara touchant les droits de l'empereur sur Naples, et une Apologie du traité de Madrid, également imprimée.

Nous avons vu, à la Bibliothèque impériale, à Vienne, une autre copie de le Relation rédigée par Marillac [1].

Saint-Germain 843.

## 182. — Procès-verbaux des Conférences entre les députés de l'empereur Charles V et ceux d'Henri II, en 1555, rédigés par Jean de Morvilliers.

In-fol., pap., relié en veau, non coté, écriture du XVII[e] siècle.

Le titre littéral de ce manuscrit est : *Procès-verbal de la conférence tenue, à Marc, près Ardres, entre les députés du roi Henri II et de l'empereur Charles V, en la présence du cardinal Pol, légat du pape, et des députés de la reine d'Angleterre, pour termin les différends d'entre lesdicts princes, pour raison de plusieurs terres et seigneuries, et particulièrement pour les duchés de Milan, Bourgongne et Savoye; rédigé par escript par M[e]* Jean de Morvilliers, *évesque d'Orléans, l'un desdicts députés, depuis le 5 mai 1555 jusques au 7 juin dudit an.*

Le même manuscrit existe à la Bibliothèque royale de Berlin [2].

[1] *Notice des Manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la Bibliothèque impériale, à Vienne*, 1864, in-8°, p. 114.

[2] Voy., dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 4[e] série, t. I[er], notre *Notice des Manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la Bibliothèque royale, à Berlin.*

9739.

183. — Dépêches et Négociations pour le traité de Cateau-Cambraisis, et autres pièces pour servir à l'histoire. de 1558 à 1564.

In-fol., pap., coté de 1 à 75.

Ce manuscrit contient copie des dépêches adressées au roi de France par ses ambassadeurs envoyés à Cercamp d'abord, et ensuite à Cateau-Cambrésis, pour traiter de la paix avec ceux du roi d'Espagne et de la reine d'Angleterre.

On y a inséré les actes de suspension d'armes et autres intervenus entre lesdits ambassadeurs, et des notes sur les négociations, pour compléter les détails contenus dans la correspondance.

La première lettre écrite de Cercamp est du 12 octobre 1558, la dernière du 26 novembre. La première lettre écrite de Cateau-Cambrésis est du 5 février 1558 (1559, n. st.), la dernière du 25 mars. Viennent ensuite les traités conclus avec le roi d'Espagne et la reine d'Angleterre.

Ce registre paraît avoir été formé pour l'usage même de l'ambassade française; l'écriture en est nette et correcte.

Jean Camusat, imprimeur libraire à Paris, publia, en 1637 : *Négociations et traité de paix de Cateau-Cambrésis, et ce qui s'est passé en la négociation de ladite paix,* in-4°.

On trouve, dans le tome V des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* la correspondance des plénipotentiaires espagnols avec Philippe II, depuis le 15 octobre 1558 jusqu'au 2 avril 1559. Ces plénipotentiaires étaient le duc d'Albe, le prince d'Orange, Ruy Gomez de Silva, l'évêque d'Arras Antoine Perrenot et Viglius de Zwichem, chef et président du conseil privé.

9740.

## 184. — Dépêches et Négociations pour le traité de Cateau-Cambraisis, etc.

Copie imparfaite du manuscrit précédent.

Dupuy 177.

## 185. — Dépêches de la négociation de la paix conclue, à Catel en Cambraisis, entre le roi Henri II et le roi d'Espagne Philippe II.

In-fol., pap., cartonné, non coté.

Ce Recueil a été formé en 1627.

On y trouve d'abord une copie des dépêches des ambassadeurs de France, écrites de Cercamp et de Cateau-Cambrésis, qui sont dans le registre original dont nous avons donné la description sous le nº 183.

Viennent ensuite le traité de Cateau-Cambrésis, conclu le 3 avril 1559, avec les ratifications, et le traité particulier de la même date entre Philippe II et Henri II, avec les ratifications et vérifications.

Dupuy 66.

186. — Procès-verbal des Commissaires députés par les rois très-chrétien et catholique sur le différend de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont lez-Térouanne, 1560.

In-fol., pap., cartonné, non coté, écriture de la fin du XVI^e siècle.

Ce volume contient le procès-verbal d'une enquête tenue, à Aire, le 25 juin 1560 et les jours suivants, par Jean de Colonby, lieutenant général au siége de Montreuil, et Antoine de Heghes, conseiller audit siége, commissaires de François II, roi de France, et Pierre Grenet, conseiller au conseil provincial d'Artois, commissaire du roi d'Espagne, pour reconnaître si l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont était une dépendance de Térouanne, dont le roi de France était en possession avant la guerre.

Cette enquête eut lieu par suite d'une résolution des commissaires des deux rois assemblés à Cateau-Cambrésis pour l'exécution de la paix conclue le 3 avril 1559.

Dupuy 190.

187. — Actes, écritures et pièces communiqués aux Conférences faites, ès années 1563, 1564, 1565, entre les Commissaires députés par les rois de France et d'Espagne, pour terminer le différend concernant le fort de l'Écluse, rivière de Gravelines, etc.

Les commissaires du roi de France étaient, en 1563 et 1564, Pierre Séguier, président au parlement de Paris, N. du Faur, conseiller au même parlement; en 1565, le S^r de Senarpont, lieutenant pour le roi au gouver-

nement de Picardie, Christophe de Harlay, président au parlement de Paris, Adrien du Drac, conseiller en la même cour, et le lieutenant de la justice à Péronne.

Les commissaires du roi d'Espagne étaient Jacques Martins, président du conseil de Flandre, Pierre Asset, président du conseil d'Artois, Jacques de la Cressonnière, gouverneur de Gravelines, et Philippe Raulin, conseiller au conseil d'Artois.

Nous avons trouvé le même Recueil à la Bibliothèque impériale, à Vienne [1].

Dupuy 197.

## 188. — Procès-verbal de la Conférence faite, à l'abbaye de Saint-André-au-Bois, entre les députés du roi très-chrétien et catholique, sur le différend de la propriété, feudalité, ressort et souveraineté de la châtellenie de Beaurain, 1579, par Me Marion.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1628.

Les commissaires du roi de France étaient René Hennequin, Sr de Sermoise, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, Jean de Refuge, seigneur de Courcelles, conseiller au parlement de Paris, et Simon Marion, conseiller et avocat général de Monsieur, frère du roi.

Ceux du prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, étaient les conseillers au conseil d'Artois Grenet et Pierre de Belvalet, et l'avocat fiscal Payen.

Le même document se trouve à la Bibliothèque impériale, à Vienne [2].

Il est aussi aux Archives des affaires étrangères de France, dans le volume intitulé *Pays-Bas, de 1559 à 1598*.

[1] *Notice des Manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la Bibliothèque impériale, à Vienne*, p. 117.

[2] *Ibidem*, p. 115.

Dupuy 178.

189. — Négociations du traité fait, à Vervins, entre Henri IV, roi de France, et les archiducs de Flandres pour le roi d'Espagne, et le duc de Savoie, 1596, avec ledit traité général et des particuliers, et les actes de ratification et autres nécessaires pour l'assurance dudit traité.

In-fol., pap., cartonné, 313 feuillets écrits et cotés. Copie faite en 1626.

On lit, à l'un des feuillets de garde, le titre suivant : *Négociation de la paix traictée à Vervins entre Henri IV, roi de France et de Navarre, par MM. de Bellièvre et de Sillery, et Philippe II, roi d'Espagne, par les sieurs Richardot, Taxis et Verreycken, et Charles-Emmanuel, duc de Savoie, par le sieur marquis de Lullin, en 1598.*

Ce volume contient :

I. — L'instruction des sieurs de Bellièvre et de Sillery, du 28 janvier 1598;

II. — Les lettres des sieurs de Bellièvre et de Sillery à M. de Villeroi, secrétaire d'État, et au roi, avec les réponses : la première lettre est du 30 janvier, la dernière du 11 juin;

III. — Les lettres du roi au pape et au cardinal de Florence, légat du saint-père, qui était le médiateur de la paix;

IV. — Les traités de Vervins, du 2 mai 1598, avec les actes de ratification et de prestation de serment par le roi, l'archiduc Albert et Philippe II;

V. — Les lettres du duc de Biron et des sieurs de Bellièvre et de Sillery, chargés par le roi de recevoir le serment de l'archiduc Albert : elles sont datées des 24, 25 et 30 juillet;

VI. — Les actes de ratification de la paix par le duc de Savoie.

Tout cela et d'autres pièces encore ont été imprimés dans les *Mémoires de Bellièvre et de Silleri* [1].

[1] *Mémoires de Bellièvre et de Silleri contenant un Journal concernant la négociation de la paix trai-*

Les Archives du royaume de Belgique possèdent, dans le fonds de la Chambre des comptes, sous le nº 116, un Recueil des instructions et des dépêches des ambassadeurs de l'archiduc Albert, suivies des actes relatifs à l'envoi en France des députés qui furent chargés de recevoir le serment du roi très-chrétien pour l'observation de la paix [1].

8968.

## 190. — Registre des Instructions, Dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins.

In-fol., pap., rel. en maroquin, 172 feuillets dorés sur tranche, écriture du temps.

Cette copie paraît avoir été faite à la secrétairerie d'État.

On lit au premier feuillet : *Registre des instructions, dépêches et traictez concernant la paix faite, à Vervins, entre le roy, le roy d'Espagne et le duc de Savoye, au mois de may 1598.*

Même Recueil que le précédent.

8969 et 8970.

## 191. — Registres des Instructions, Dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins.

Deux vol. in-fol., pap., reliés en maroquin, écriture du temps.

Même Recueil que le MS. Dupuy 178.

Le premier volume, qui a 169 feuillets, va jusqu'à la lettre du roi à MM. de Bellièvre et de Sillery du premier avril 1598.

Le second, qui a 145 feuillets, commence par la lettre de M. de Villeroi à

*tée, à Vervins, l'an 1598, entre Henri IV, roi de France et de Navarre, Philippe II, roi d'Espagne. et Charles-Emmanuel, duc de Savoye.* La Haye, Adrian Moetjens, 1716. Un vol. in-12 en deux parties,

[1] Voy. *Inventaire des Archives des Chambres des comptes*, t. Ier, 1837, p. 228.

MM. de Bellièvre et de Sillery du 1er mai, et comprend les ratifications, etc., comme le MS. Dupuy 178.

8971 et 8972.

## 192. — Registres des Instructions, Dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins, etc.

Deux vol. in-fol., pap., reliés en parchemin, écriture du XVIIe siècle.

Même Recueil que le précédent.

Le premier volume a 166 feuillets; il va jusqu'à la lettre de MM. de Bellièvre et de Sillery au roi du 14 avril 1598.

Le second a 200 feuillets; il commence par la lettre des mêmes à M. de Villeroi du 14 avril, et comprend les ratifications et pièces y relatives, comme le MS. Dupuy 178.

8972.

2.

## 193. — Registre des Instructions, Dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins, etc.

In-fol., pap., cartonné, dos en maroquin, non coté, écriture du XVIIe siècle.

Il contient les mêmes pièces que les volumes précédents, et plusieurs autres, notamment des Mémoires sur Charles VI et Charles VII.

9762.

## 194. — Négociations de la paix faite à Vervins, en 1598.

Grand in-4°, pap., relié en maroquin, 312 feuillets, écriture italienne et qui paraît être du temps.

Ce volume est formé des mêmes pièces que le manuscrit Dupuy 178.

816 et 817.

## 195. — Négociations de la paix traitée à Vervins, 1598.

Deux vol. in-fol., pap., reliés en peau, non cotés, écriture du XVII[e] siècle.

Même Recueil que le MS. Dupuy 178.

Le premier volume va jusqu'à la lettre de Villeroi à MM. de Bellièvre et de Sillery du 6 mai 1598.

Le second commence par la lettre de MM. de Bellièvre et de Sillery au roi du 2 mai 1598. Les ratifications. les lettres du duc de Biron et des députés s'y trouvent.

A la suite il y a un avis donné à Henri IV sur la paix de Vervins par le président Jeannin et d'autres pièces.

Brienne 66.

## 196. — Négociation de la paix faite à Vervins, en 1598.

In-fol., pap., relié en maroquin, 306 feuillets, écriture du XVII[e] siècle.

Suppl. 927.

## 197. — Instruction et traité de la paix de Vervins.

In-fol., pap., relié en parchem., 247 feuillets, écriture du XVII[e] siècle.

Miss. étrang. 311.

## 198. — Négociation de la paix faite à Vervins, en 1598.

In-fol., pap., cartonné, non coté, écriture du XVII[e] siècle.

Mortemart 17.

## 199. — Négociations de la paix traitée à Vervins, 1598.

In-fol., pap., rel. en maroq., doré sur tr., non coté, écriture du XVII[e] siècle.

818.

## 200. — Négociations de la paix traitée à Vervins.

In-fol., pap., rel. en veau, 532 feuillets, écriture du XVIII[e] siècle.

Ces cinq manuscrits ne sont que des copies du MS. Dupuy 178 [1].

[1] J'en ai vu d'autres encore à la Bibliothèque nationale, mais qui m'ont paru moins complètes. Telles sont celles que contiennent :

Le MS. 814 : in-fol., pap., rel. en maroquin, non coté, écriture du XVII[e] siècle;

Le MS. 815 : in-fol., pap., rel. en maroquin, 199 feuillets, écriture du XVII[e] siècle;

Le MS. Saint-Germain 38[C] : in-fol., pap., rel. en peau, non coté, écriture du XVII[e] siècle;

Le MS. Saint-Germain 813 : in-fol., pap., rel. en peau, 385 feuillets, écriture du XVII[e] siècle;

Le MS. Mortemart 86 : in-fol., pap., rel. en peau, 350 feuillets, écriture du XVII[e] siècle;

Le MS. La Marre 8972[4] : in-fol., pap., rel. en parch., non coté, écriture du XVII[e] siècle.

Saint-Germain 820.

## 201. — Procès-verbal de la Conférence pour la paix faite à Vervins, 1598.

In-fol., pap., relié en parchemin, coté en partie, écriture du XVII^e siècle.

On lit, à l'un des feuillets de garde, le titre suivant : *Relation de ce qui se passa à la conférence pour la paix, à Verrins, l'an 1598, depuis le 6^e de février jusques au premier may, par le secrétaire du cardinal de Florence, légat à latere du pape Clément VIII à ladite conférence. Cette traduction en françois est pour suppléer aux fautes qui se trouvent à la copie en italien.*

La Relation du secrétaire du cardinal légat traite particulièrement de ce qui se passa entre celui-ci et les ambassadeurs des trois cours; elle contient des particularités curieuses.

Elle finit au feuillet 43.

A la suite est un discours de Thévenin, secrétaire d'État du duc de Lorraine Charles III, touchant les droits des mâles de cette maison.

Saint-Germain 816.

## 202. — Procès-verbal de la Conférence pour la paix faite à Vervins, 1598.

In-fol., pap., relié en parchemin, 82 feuillets, écriture du XVIII^e siècle.

Ce manuscrit contient la même Relation que le n° précédent.

819.

## 203. — Sommaire de ce qui s'est passé à la négociation de la paix traitée à Vervins.

In-fol., pap., relié en parchemin, 42 feuillets, écriture du XVII[e] siècle.

C'est une Relation des négociations rédigée par quelqu'un qui faisait partie de l'ambassade de France.

On y a ajouté, postérieurement, des remarques à la louange d'Henri IV, alors décédé.

Saint-Germain 821.

## 204. — Conférences entre les députés d'Henri IV et ceux des Archiducs, en 1601, 1602 et 1603, pour terminer les différends demeurés indécis par les traités de Cateau-Cambraisis et de Vervins.

In-fol., pap., relié en parchemin, doré sur tranche, non coté, écriture du XVII[e] siècle.

Ce volume contient :

I. — Le procès-verbal des conférences tenues, à Vervins, entre les commissaires du roi et ceux des archiducs, depuis le 12 avril 1601 jusqu'au 9 septembre suivant. Les commissaires du roi étaient : Louis Le Fèvre, seigneur de Caumartin, conseiller d'État et président du grand conseil; Claude Mangot, seigneur de Vileran, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, et François Pithou, seigneur de Bierne, procureur général à la chambre royale. Ceux des archiducs étaient : Jean Benninck, président de Luxembourg; Jérôme de France, chevalier, seigneur de Noyelles, président d'Artois, et Charles Malineus, conseiller fiscal au conseil d'amirauté;

II. — Le procès-verbal de la conférence tenue à Saint-Riquier, du 11 mai au 3 août 1602 [1];

[1] Voy. le n° suivant.

III. — Le procès-verbal des conférences tenues à Montdidier, du 7 mars au 7 décembre 1603.

Dupuy 181.

## 205. — Procès-verbal de la Conférence tenue, à Saint-Riquier et autres lieux, par les députés du Roi et des Archiducs, touchant la mouvance du comté de Saint-Pol et autres différends pour les limites de Picardie et d'Artois, 1602.

Gros vol. in-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1627.

Les commissaires du roi étaient Louis Le Fèvre, seigneur de Caumartin, conseiller d'État et président du grand conseil, et Claude Mangot, conseiller et maitre des requêtes de l'hôtel;

Ceux des archiducs : Jean de Benninck, président du conseil provincial de Luxembourg; Renon Le Bailly, conseiller au conseil d'Artois; Charles Malineus, conseiller fiscal au conseil de l'amirauté.

Les conférences furent ouvertes à Saint-Riquier le 11 mai 1602. La dernière eut lieu le 7 décembre 1603, à Montdidier.

Dupuy 184.

## 206. — Inventaire de la production du procureur général du Roi, contre le procureur général des Archiducs, touchant la teneur féodale du comté de Saint-Pol.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1627.

On lit en tête : *Inventaire des lettres et tiltres que produict par-devant vous, messieurs les députés du roy pour juger les différends demeurés*

*indécis par le traité de paix fait à Vervins et autres précédens, le procureur général du roy contre le procureur général des archiducs, pour montrer que le comté de S<sup>t</sup>-Paul est tenu et mouvant en plein fief du comté de Boulongne, et non du comté d'Artois.*

A la suite sont les récépissés, donnés par les députés du roi et des archiducs, en date du dernier de juillet 1602 et du 30 septembre 1603, tant dudit inventaire que des pièces y mentionnées, desquels copie a été remise au procureur général des archiducs.

Dupuy 183.

207. — Inventaire des productions fournies par le procureur général des Archiducs, contre le procureur général du Roi, sur la mouvance du comté de Saint-Pol.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1626.

C'était le procureur général près le conseil d'Artois, N. Denis, qui faisait l'office de procureur général des archiducs.

Dupuy 182.

208. — Contredits fournis par le procureur général du Roi, contre les productions du procureur général des Archiducs, sur le différend de la mouvance du comté de Saint-Pol.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1626.

On lit, au premier feuillet de texte, le titre suivant : *Contredits du procureur général du roy contre les pièces produictes ès trois derniers inven-*

*taires du procureur général des archiducs servis le quatrième juin mil six cent trois et contre les pièces remplies en son premier inventaire, sur le différend de la tenue et mouvance du comté de Saint-Paul.*

A la suite de ces contredits sont ceux fournis par le même officier du roi contre les sixième, septième et huitième productions.

Dupuy 186.

209. — Contredits fournis par le procureur général des Archiducs, contre les trois productions du procureur général du Roi, sur le fait de la mouvance du comté de Saint-Pol, 1603.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1626.

Dupuy 185.

210. — Salvations du procureur général du Roi aux contredits du procureur général des Archiducs, sur le différend de la mouvance du comté de Saint-Pol.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1626.

Dupuy 198-202.

211. — Ces cinq volumes contiennent la négociation de la trêve entre le roi d'Espagne et les états généraux des sept Provinces-Unies des Pays-Bas, traitée, sous l'autorité de Henri IV, roi de France, par M. le président Jeannin. 1607, 1608, 1609 [1].

Copie faite en 1630.

Le n° 198, qui a 222 feuillets, contient la correspondance du président Jeannin, du mois de mai au mois d'août 1607, précédée d'un récit sommaire de la négociation, des pouvoirs et des instructions des députés.

Le n° 199, qui a 214 feuillets, contient la suite de la correspondance, du mois d'août à la fin de décembre 1607.

Le n° 200 a 218 feuillets; il contient la suite de la correspondance, du mois de janvier au mois d'août 1608.

Le n° 201 contient la suite de la correspondance, du mois d'août à la fin de décembre 1608.

Le n° 202 a 165 feuillets, et contient la fin de la correspondance, du mois de janvier au mois de juillet 1609, terme de la négociation.

Les *Négociations du président Jeannin* ont été imprimées plusieurs fois.

[1] Les originaux des pièces contenues dans les cinq volumes de Dupuy sont à la Bibliothèque sous les nos 9005 à 9010.

Cet établissement en possède de nombreuses copies.

Brienne 325.

## 212. — Procès-verbal de la Conférence tenue, entre Gravelines et Calais, par les commissaires du Roi et des Archiducs, touchant un nouveau canal pour Gravelines que faisaient faire lesdits Archiducs, 1618.

In-fol., pap., relié en maroquin, 363 feuillets, écriture du XVII[e] siècle.

Le titre littéral, tel qu'on le trouve à l'un des feuillets de garde, est : *Procès-verbal, actes et tiltres faitz et produiz en la conférence tenue, entre Gravelines et Calais, entre les commissaires du roy et des archiducqz, pour le fait du canal que lesdits archiducqz faisoient faire de Gravelines jusques à la mer, au travers des pastures appelées les Hames de Saint-Paul, 1618.*

Les commissaires du roi étaient: Louis Le Fèvre, seigneur de Caumartin, Charles de l'Aubespine, seigneur de Préaux, l'un et l'autre conseillers aux conseils d'État et privé, Louis de Beauclerc, président et juge général de la justice de Calais et des pays reconquis;

Ceux des archiducs : Pierre Pecquius, chancelier de Brabant, Guillaume de Steenhuys, conseiller au conseil privé, Philippe de Ayala, conseiller au conseil des finances.

Cette conférence s'ouvrit le 14 juillet 1618 près de l'écluse d'Oye. La dernière réunion eut lieu le 11 septembre.

Le procès-verbal finit au fol. 28.

Puis viennent les demandes réciproques des parties, avec les répliques, dupliques, tripliques auxquelles elles donnèrent lieu, et les titres sur lesquels les parties fondaient leurs prétentions.

# VI. TRAITÉS.

---

Dupuy 172.

## 213. — Traités entre Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, rois de France, et Philippe le Bon et Charles, ducs de Bourgogne, et Philippe, archiduc d'Autriche, depuis 1435 jusqu'en 1498.

In-fol., pap., non coté. écriture du XVII[e] siècle.

Ce Recueil contient :

I. — Le traité conclu entre Charles VII et Philippe le Bon à Arras, en septembre 1435;

II. — Le traité de Conflans entre Louis XI et Charles, comte de Charolais, du 5 octobre 1465;

III. — Le traité de Péronne, entre Louis XI et Charles, duc de Bourgogne, du 14 octobre 1468;

IV. — La trêve entre les mêmes princes conclue à Soleure le 13 septembre 1475;

V. — Le traité fait entre Louis XI et le duc Maximilien, à Arras, le 23 décembre 1482;

VI. — Le traité de Gand entre Charles VIII et l'archiduc Philippe, du 26 février 1484 (1485, n. st.);

VII. — Le traité de Francfort entre Maximilien et Charles VIII, du 20 juillet 1489;

VIII. — Le traité de Senlis, entre Charles VIII et Maximilien, du 23 mai 1493;

IX. — Le traité de Paris, entre Louis XII et l'archiduc Philippe, du 2 août 1498.

Tous ces traités ont été publiés dans le *Corps diplomatique* de Du Mont.

8453.

## 214. — Trèves entre Louis XI et le duc d'Autriche. (*Orig.*)

Dans un Recueil de lettres originales de Louis XI et d'autres personnages à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand maître de France, Recueil ayant 101 feuillets, reliure en maroquin, on trouve les deux pièces suivantes :

I. — Acte original, en papier, contenant la trève conclue, pour dix jours, entre les ambassadeurs de Louis XI et ceux du duc Maximilien d'Autriche, à Lens en Artois, le 8 septembre 1477.

Les ambassadeurs de Louis XI étaient Pierre d'Oriole, chevalier, seigneur de Lore en Aulnis, Philippe Pot, seigneur de la Roche, Guy Pot, comte de Saint-Pol, Philibert Boutillat, seigneur d'Apremont, trésorier de France, et Thomas Taquin, tous chevaliers, conseillers et chambellans du roi ;

Ceux du duc d'Autriche : Jean, seigneur de Lannoy, Gontart de Starhemberg, chevalier et chambellan, Pierre Bogart, doyen de Saint-Donat de Bruges, Jean Dauffay, maître des requêtes, et Josse Chappus.

II. — Acte original, en papier, fait aussi à Lens, et contenant une nouvelle trève, conclue, le 18 septembre 1477, entre les ambassadeurs de Louis XI et ceux du duc d'Autriche. Cette trève devait commencer le 19 septembre, jour où expirait la trève précédente, et durer jusqu'à quatre jours après qu'elle aurait été dénoncée par l'une ou par l'autre des parties.

La trève du 18 septembre 1477 est dans Du Mont, t. III, partie II.

8449.

## 215. — Trêve signée de Maximilien d'Autriche avec Louis XI. (*Orig.*)

Le document auquel ce titre se rapporte fait partie d'un Recueil de pièces du règne de Louis XI, ayant 84 feuillets, dorés sur tranche, reliure en maroquin.

Il consiste en des lettres patentes originales. sur parchemin, de Maximilien d'Autriche et Marie de Bourgogne, données à Namur, le 2 septembre 1480, par lesquelles ils ratifient d'autres lettres, y insérées, de Jacques de Savoie, comte de Romont, seigneur du pays de Vaud, Gossuin Hardinc, abbé d'Afflighem, Paul de Baenst, président de Flandre, Jean Dauffay, conseiller et maitre des requêtes ordinaire de l'hôtel, et Gérard Numan, secrétaire. données aux champs, à Notre-Dame d'Esquerchin lez-Douai, le 21 août 1480.

Par ces lettres les susnommés, ambassadeurs du duc et de la duchesse d'Autriche, déclarent que, quoiqu'il ait été convenu, *pour donner meilleure espérance au peuple d'avoir en brief la paix,* de ne publier la trève qu'ils ont conclue le même jour avec le sieur du Lude. commis et député du roi de France, que jusqu'au dernier de novembre, il est cependant entendu qu'elle durera jusqu'au dernier de mars, au cas que la paix n'ait pu dans l'intervalle être faite.

Les lettres de Maximilien et Marie sont imprimées dans les *Mémoires de Comines,* édit. de Lenglet du Fresnoy, t. III, p. 592.

Dupuy 173.

## 216. — Traités entre Louis XII et François Ier, rois de France, et l'empereur Maximilien Ier, depuis 1501 jusqu'à 1516.

In-fol., pap., non coté, écriture du XVIIe siècle.

Les traités suivants ont été rassemblés dans ce volume.

I. — Traité conclu entre Maximilien et Louis XII, à Trente, le 13 octobre 1501.

II. — Traité conclu entre les mêmes, à Blois, le 22 septembre 1504.

III. — Traité conclu entre les mêmes, contre les Vénitiens, de la même date.

IV. — Autre traité de la même date.

V. — Traité de Cambrai entre les mêmes, du 10 décembre 1508.

VI. — Traité conclu entre Jules II, Maximilien, Louis XII et Ferdinand, roi d'Aragon, contre les Vénitiens, de la même date.

VII. — Traité de Blois, entre Maximilien et Louis XII, du 17 novembre 1510.

VIII. — Traité de Blois, entre Charles, prince de Castille, et Louis XII, du 1er décembre 1513.

IX. — Traité conclu entre Charles, prince de Castille, et François Ier, le 24 mars 1514 (1515, n. st.); suivi de quelques actes y relatifs.

Tous ces traités sont dans le *Corps diplomatique* de Du Mont, tome IV, partie I.

Dupuy 174.

## 217. — Traités entre François Ier et Charles V, empereur, depuis 1516 jusqu'en 1525.

In-fol., pap., cartonné, 122 feuillets. Copie faite en 1627.

Recueil contenant :

I. — Traité de paix et d'alliance conclu, à Noyon, le 13 août 1516, entre

François Ier et Charles; ratifié par celui-ci, à Bruxelles, le 29 octobre suivant (fol. 23);

II. — Traité de paix et d'alliance entre l'empereur Maximilien Ier et François Ier conclu à Bruxelles, le 3 décembre 1516 (fol. 76);

III. — Traité de Cambrai, du 11 mars 1516 (1517, n. st.), entre Maximilien et Charles, d'une part, et François Ier, de l'autre; ratifié par Charles, roi de Castille, à Lierre, le 14 mai 1517 (fol. 7);

IV. — Traité entre Charles V et François Ier conclu à Calais en 1521, ratifié par l'empereur, à Mons, le 2 octobre de la même année (fol. 93);

V. — Lettre écrite à la régente de France, de Tolède, le 19 juillet 1525, par l'archevêque d'Embrun et le président de Selve, envoyés en Espagne, pour la délivrance de François Ier, sur l'audience qu'ils ont eue de l'empereur, du chancelier et d'autres personnages (fol. 116).

VI. — Traité entre l'archiduchesse Marguerite, régente des Pays-Bas, et la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, pour l'abstinence de guerre et la sûreté de la pêche pendant six mois, fait à Breda le 14 juillet 1526, ratifié par l'archiduchesse le 16 (fol. 111);

Les traités mentionnés sous les nos I, III et IV sont dans Du Mont, *Corps diplomatique*, t. IV, partie I.

Dupuy 175.

## 218. — Traité de paix entre Charles V et François Ier, à Madrid, en 1525.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Recueil formé en 1627.

Il contient :

I. — Le traité de Madrid du 14 janvier 1526;

II. — La protestation faite par François Ier, dans sa prison, à Madrid, le 13 janvier, contre le traité qu'il allait être obligé de signer;

III. — Les actes du mariage de François Ier avec la princesse Éléonore, sœur de Charles-Quint;

IV. — Les offres que l'évêque de Tarbes et le président de Bordeaux

firent aux ministres de l'empereur, en présence des ambassadeurs d'Angleterre, à Palencia, au mois de septembre 1527, avec les réponses de l'empereur;

V. — Le traité de Cambrai, du 5 août 1529, avec les lettres de plein pouvoir des ambassadeurs, les ratifications des deux souverains, les actes d'entérinement par le grand conseil de Malines, la chambre des comptes et le conseil de Flandre, les parlements de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon, la chambre des comptes de Paris;

VI. — Des lettres de l'empereur, données à Bruxelles le dernier décembre 1529, qui commettent Jean Caulier, chevalier, seigneur d'Aigny, président du conseil privé, Josse Vander Burg, conseiller en Brabant, Dans Vander Saere, conseiller ordinaire en Flandre, et Alexandre de Flers, conseiller en Artois, pour réclamer et retirer, en son nom, conformément au traité de Cambrai, des greffes du parlement, des requêtes du palais et du châtelet, à Paris, des bailliages d'Amiens et de Vermandois, des prévôtés de Beauquesne, Pèronne, Montreuil, Dourlens, etc., les procès de ses vassaux et sujets de Flandre et d'Artois y pendants indécis;

VII. — Le procès-verbal de la remise faite aux ambassadeurs de Charles-Quint, par les commissaires de François Ier, à Bayonne, le 31 mai 1530, des lettres d'acquisition, concessions et investitures, tant pontificales qu'impériales, que le roi avait pour le royaume de Naples, les États de Milan, de Gênes, etc. : ladite remise effectuée en exécution du traité de Cambrai.

Le traité de Madrid et la protestation de François Ier contre ce traité sont dans Du Mont, *Corps diplomatiques,* t. IV, partie I.

La IIe partie du même Recueil contient le traité de Cambrai avec les ratifications et les actes d'entérinement, tant dans les Pays-Bas qu'en France.

Dupuy 176.

219. — Traités entre François I[er] et Henri II, rois de France, et l'empereur Charles V, depuis 1537 jusqu'en 1555.

In-fol., pap., non coté. Recueil formé en 1627.

Il contient :

I. — Traité de trêve pour deux mois, fait entre Charles-Quint et François I[er], à Bomy, le 30 juillet 1537;

II. — Traité de trêve pour trois mois, entre les mêmes princes, fait à Monzon, le 16 novembre 1537;

III. — Prolongation des trêves de Bomy et de Monzon, conclue aux cabanes de Fyton, frontière de Roussillon, le 11 janvier 1537 (1538, n. st.);

IV. — Trêve de dix ans conclue à Nice, le 18 juin 1538, entre Charles-Quint et François I[er], avec les pleins pouvoirs et la ratification de l'empereur;

V. — Articles accordés à la Fère le 23 octobre 1538;

VI. — Traité fait à Tolède, le 12 janvier 1538 (1539, n. st.), entre Charles-Quint et François I[er];

VII. — Traité conclu à Crépy, entre les mêmes, le 18 septembre 1544, avec les ratifications, protestations et d'autres pièces;

VIII. — Trêve conclue à Vaucelles le 5 février 1555 (1556, n. st.).

A l'exception de la convention de la Fère, tous ces traités sont dans Du Mont.

Dupuy 528.

220. — Deux Tables des traités entre le roi de France, d'une part, et les ducs de Bourgogne et les empereurs et rois d'Espagne, d'autre, depuis 1435 jusqu'en 1598.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1659.

C'est une Table alphabétique des matières contenues dans les traités, avec renvoi à chaque traité où il en est question, sans désignation toutefois de l'article qui concerne telle ou telle matière.

Missions étrangères 236.

221. — Recueil de Traités de paix entre la France et la maison d'Autriche.

In-fol., cartonné, non coté, écriture du XVIII[e] siècle.

Ce volume ne contient que des traités qui sont imprimés ou dont il existe ailleurs de meilleures copies.

On y trouve aussi une Déduction des droits du roi Louis XI sur les duché et comté de Bourgogne et les comtés d'Auxerre et de Mâconnais, contre les prétentions du duc d'Autriche, et le Recueil du secrétaire Haneton dont nous avons parlé dans le tome I[er] de ces *Notices*, p. 92.

Saint-Magloire 8.

## 222. — Recueil de Traités de paix entre la France et la maison d'Autriche.

Grand in-fol., pap., cartonné, non coté, écriture du XVII[e] siècle.

Ce manuscrit n'est pas, comme le dit le Catalogue, le même que le précédent, c'est une histoire abrégée des guerres, accords et traités qui ont eu lieu entre les maisons de France et d'Autriche, depuis le traité d'Arras de 1435 jusqu'aux traités de Munster et d'Osnabruck, suivi du texte de ces derniers traités.

Il contient, de plus, des listes des traités conclus entre les maisons de France et de Bourgogne, de France et d'Espagne, et entre les rois de France et divers princes de l'Europe.

Dupuy 528.

220. — Deux Tables des traités entre le roi de France, d'une part, et les ducs de Bourgogne et les empereurs et rois d'Espagne, d'autre, depuis 1435 jusqu'en 1598.

In-fol., pap., cartonné, non coté. Copie faite en 1659.

C'est une Table alphabétique des matières contenues dans les traités, avec renvoi à chaque traité où il en est question, sans désignation toutefois de l'article qui concerne telle ou telle matière.

Missions étrangères 236.

221. — Recueil de Traités de paix entre la France et la maison d'Autriche.

In-fol., cartonné, non coté, écriture du XVIII[e] siècle.

Ce volume ne contient que des traités qui sont imprimés ou dont il existe ailleurs de meilleures copies.

On y trouve aussi une Déduction des droits du roi Louis XI sur les duché et comté de Bourgogne et les comtés d'Auxerre et de Mâconnais, contre les prétentions du duc d'Autriche, et le Recueil du secrétaire Haneton dont nous avons parlé dans le tome I[er] de ces *Notices*, p. 92.

Saint-Magloire 8.

## 222. — Recueil de Traités de paix entre la France et la maison d'Autriche.

Grand in-fol., pap., cartonné, non coté, écriture du XVII^e siècle.

Ce manuscrit n'est pas, comme le dit le Catalogue, le même que le précédent, c'est une histoire abrégée des guerres, accords et traités qui ont eu lieu entre les maisons de France et d'Autriche, depuis le traité d'Arras de 1435 jusqu'aux traités de Munster et d'Osnabruck, suivi du texte de ces derniers traités.

Il contient, de plus, des listes des traités conclus entre les maisons de France et de Bourgogne, de France et d'Espagne, et entre les rois de France et divers princes de l'Europe.

le départ de Charles-Quint des Pays-Bas, résidait à sa cour [1]. Il ne nous en a point paru moins à propos de les recueillir : car elles font voir quel était, en ce temps, l'état des relations entre Charles-Quint et François I$^{er}$; elles fournissent aussi des indications intéressantes sur le roi catholique, sur ses principaux ministres et sur l'esprit qui régnait parmi les seigneurs et le peuple d'Espagne.

Nous allons les faire connaître, en les rangeant dans l'ordre chronologique.

I. — Au grand maître, sans date (Aranda de Duero, avril 1518).

Charles-Quint était débarqué à Tazones, petit port des Asturies, le 19 septembre 1517. Le 23 novembre il avait fait son entrée à Valladolid. Le 4 février 1518 il avait été, par les cortès des royaumes de Castille, Léon, Grenade, etc., reconnu pour leur souverain conjointement avec la reine Jeanne, sa mère. Il avait quitté Valladolid, le 22 mars, pour se rendre à Saragosse; il était arrivé le 30 à Aranda de Duero, accompagné de l'archiduc Ferdinand, son frère, de la reine Germaine de Foix, de sa cour et de ses ministres.

Voici le sommaire de la dépêche de l'ambassadeur : joie du roi catholique de la naissance du dauphin; paroles qu'il adresse à la Roche-Beaucourt sur les projets, attribués à François I$^{er}$, de faire la guerre au roi d'Angleterre; réponse de l'ambassadeur; mécontentement et doléances des seigneurs de Castille; envoi en France et à la cour de l'empereur du sieur de Courtewille; envoi du sieur de Carondelet au roi d'Angleterre; détresse des Castillans; crainte qu'on a d'une guerre entre la France et l'Angleterre; départ de l'archiduc Ferdinand pour les Pays-Bas; satisfaction des seigneurs de Castille de la naissance du dauphin; la reine Germaine de Foix : tentative faite pour l'engager à se dessaisir de ses biens en faveur du roi catholique; ses dispositions à se remarier; instructions envoyées au dom-prevôt d'Utrecht, ambassadeur en France, sur la question de Tournai; bruits qui courent au sujet de la restitution du royaume de Navarre.

J'ay présenté les lettres du roy au roy catholicque, qui a esté fort joyeux d'avoir

[1] C'est ce qui résulte de la lettre de la Roche-Beaucourt écrite à M. de Boissy, de Saragosse, le 23 novembre 1518.

sceu les nouvelles de monseigneur nostre daulphin [1], et le sçavoit avant que je luy présentasse lesdictes lettres. Or vous debvez entendre que messieurs de Chièvres [2] et chancellier [3] ont esté fort esbahis des nouvelles qu'ilz dient qu'ilz ont sceu, de par le roy d'Angleterre, de la grosse armée que le roy faict à l'encontre de luy, et, à mon adviz, qu'il leur a donné à entendre de plus qu'il n'en y a. Toutesfoys leur maistre et eulx m'envoyèrent quérir, troys ou quatre jours avant que receusse voz lettres, pour sçavoir si je sçavois rien de ceste entreprise. Je leur diz que non, et que mon adviz estoit que le roy ne leur feroit point la guerre sans les en advertyr; et furent pour l'heure contens. Lendemain encores eurent lettres du roy d'Angleterre...... Hier matin pareillement eurent nouvelles de Flandres dont ilz sont fort estonnez, et par ce moyen tous leurs pays, ad ce qu'ilz dient, sont tout esmeuz. Souffise vous dire qu'ilz n'ont pas esté paresseux, à toutes leurs lettres, de me mander quérir et me dire leurs doléances et tant d'inconvéniens qui en pourroyent advenyr, que c'est assez à ung homme de pitié d'en avoir grant douleur.

J'ay veu les instructions de Clérenceaulx [4] et la responce que le roy lui a faicte; et quant j'ay tout veu, m'en suis allé, comme dit est dessus, porter lesdictes lettres du roy. Et après que nous avons bien eu parlé des couches de la royne, le roy catholicque, présens messieurs de Chièvres et chancellier, sans nulz autres, m'a dit : « Monsieur l'am-
» bassadeur, est-il vray que le roy, vostre maistre, veult faire la guerre au roy d'An-
» gleterre? S'il luy faisoit la guerre, ce seroit ung gros desplaisir à toute la chrestienté,
» et, au lieu de la faire au Turcq, que, pour si peu de chose qu'est Tournay [5], qu'il
» faille que tous les princes du monde soient maintenant empeschez. Je vous prye que
» l'on voye le moyen que cela ne tyre plus oultre, car j'en seroys plus courroucé que de
» chose qui m'advint jamais, et aimeroye mieulx payer la valleur de Tournay que il y
» eust question; et vous savez qu'en tout j'ay pris peine de faire amys l'empereur et le
» roy, mon bon père, et autres pour entretenyr que luy et moy feussions bons amys. »
Alors je luy diz que j'avois bien sceu que le roy d'Angleterre avoit envoyé devers le roy Clérenceaulx, et que, pour ce que l'on avoit donné ordre de quelques gens sur les lizières de Picardye et Normandye et aussy aux navires, que ce fust pour luy faire la guerre, mais que le roy en avoit faict bonne responce et telle qu'il s'en debvoit contenter,

[1] La reine Claude, épouse de François I[er], avait mis au monde, le 28 février 1518, un prince, qui reçut le nom de François.

[2] Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres. Il avait été gouverneur de Charles-Quint. Après l'émancipation de ce prince, il était devenu son grand et premier chambellan.

[3] Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubecque, fait par Charles-Quint son grand chancelier le 17 janvier 1515.

[4] Clarenceaux, roi d'armes d'Angleterre.

[5] Tournai avait été pris par Henri VIII en 1513.

et que tout ce qui en avoit esté fait n'estoit pour faire la guerre ne pour rompre chose qu'il eust promis, mais seullement pour la garde du royaulme, et aussy pour garder à ses ennemys et envyeulx d'entreprendre riens sur luy.

Toutes mes parolles ne les ont peu asseurer, et ne doubtez que je ne croy point que le roy d'Angleterre ne les plus pouvres gentilzhommes qui sont sur les lizières feussent en si grand craincte qu'il y aye guerre qu'ilz sont, car je vous asseure qu'ilz monstrent bien que peu de gens se meslent de gouverner les affaires de ce jeune prince, et quant il y auroit guerre déclarée, il ne sauroit plus mal venyr audict roy ne à ses deux gouverneurs [1], car tous les seigneurs du pays de Castille sont fort mal contens depuis le sèrement qu'ilz ont faict : car, moyennant ledict sèrement, ilz pensoyent tout gouverner et avoir estat et seureté des choses qu'ilz tiennent. Ilz en ont parlé souvent et ne treuvent point de despèche ni espérance d'icelle, en sorte que je les ay tous les jours à mon logiz en aussy grand nombre que le roy, leur maistre, au sien, et ma table tousjours bien bordée, me disant : « Que fait vostre maistre? car il est temps qu'il se remue, » et il trouvera autant de serviteurs, en ce pays de Castille, qu'en lieu qu'il sauroit » souhaicter. » Et j'escoute tout sans leur tenyr que bien peu de propoz, de tant que je ne me fye pas fort en eulx. J'avoye hier l'admiral [2], qui crye bien hault comme mal content. Or, pour le mauvais traictement qu'ont sceu ceulx du royaulme d'Arragon qu'on faict à ceulx-cy, je vous asseure qu'ilz ont voulu marchander avant la main et premier que le roy y aille, et pièça feussions partiz, si ce ne feust que lesdicts sieurs d'Arragon n'ont voulu encores dire le mot.

A ce soir, heure de six heures, le roy catholicque, messieurs de Chièvres et chancelier m'ont envoyé quérir, qui m'ont tenu grant propoz de ceste Angleterre, et surtout désirent y mectre paix; et, pour ce faire, il est délibéré de dépescher monsieur de Courteville [3], qui s'en ira en poste avecques bonnes instructions pour sçavoir le voulloir du roy et ce qu'il veult faire sur ceste entreprise. Pareillement il envoye le prévost Carondelet, aussy pour remonstrer l'accident qui pourroit estre, si ceste guerre s'esmouvoit, et pour le faire condescendre à rendre Tournay. Aussy envoye ledict Courteville devers l'empereur, pour sentyr s'il est point de ceste entreprise et pour ne donner nul secours et ayde au roy d'Angleterre, ne souffrir qu'il ne sorte des gens de son pays. En effect toutes les eaues bénistes qu'ilz peuvent trouver affin qu'il n'y ait point de bruit, ilz le font, et aussy ad ce que le roy recouvre Tournay : car, comme j'ay dit dessus, ilz le vouldroient avoir payé. En effect, si la chose est bien conduicte, ad ce que je puis congnoistre de par deçà, l'on est pour le recouvrer, et me semble que, si l'on m'advertist des

[1] Le seigneur de Chièvres et le grand chancelier.

[2] Don Fadrique Enriquez, amirante de Castille.

[3] Jean de Courtewille, qui avait déjà été chargé de plusieurs missions diplomatiques.

propos que je devray tenyr, que j'aideray bien au conte, car je congnoys mes gens en grosse craincte, et ne veulent point que l'on se courrouce. Aussy ont-ilz à faire du roy, car tout leur escu de par deçà est de luy, et si est encore plus au royaulme de Naples, ainsy que j'ay entendu par ung fort homme de bien. Ledict sieur de Courteville s'en va pourveu de la responce de la veue. Ilz ont esté d'adviz qu'avant que vous, ne monsieur le chancellier, ne aussy monsieur de Chièvres et chancellier, vous trouvez ensemble, que l'on saiche, d'ung cousté et d'aultre, ce que l'on vouldra demander, et que par ung gentilhomme ou par les ambassadeurs le tout se pourra conduire. Toutesfoys ilz ont esté esbahiz fort de quoy l'on a pris le terme si long, et aussi de la difficulté que vous faictes de vous trouver avecques eulx et avecques le surplus : ilz ne sçavent que penser sur cela.........

Ici il est question des Napolitains détenus en Espagne, du maréchal de Navarre, prisonnier des Espagnols, et du cardinal de Sainte-Croix. A ce propos l'ambassadeur dit : « C'est pitié de véoir ce pouvre peuple; ilz se » destruisent; ilz meurent de faim et sont tous les jours après moy en un » grand nombre. Ilz sont délibérez eulx en aller. »

......Je vous prye, mandez-moy la voulonté du roy sur les choses susdictes, affin que je ne faille point. Ilz sont en grand craincte que l'on esmeuve quelque guerre. Je seroye bien aise que Tournay tournast sans coup frapper. Aujourd'hui mondict sieur de Chièvres m'a dit que le roy d'Angleterre est asseuré que le roy a envoyé quérir monsieur de Suffort [1], qui estoit à Metz, et craint que le roy le vueille faire roy d'Angleterre. Ne doubtez point que monsieur l'Angloys pour le moins a belle peur, à ce que j'ay peu congnoistre par son ambassadeur, qui est très-mal fin en faisant ses poursuictes.

Ledict roy catholicque est mal content de son ambassadeur qui est par delà [2], de tant qu'il ne l'a point adverty de toutes ces choses qui viennent, et qu'ilz ont sceu le tout de Flandres et d'Angleterre. Ilz tiennent pour tout vray que le roy a quinze mille Suisses et six mille lansquenetz et sept mille Frisons que le roy a entretenu soubz la charge de monsieur de Gueldres, à ung escu par moys, et ne leur sçauroit-on oster cela hors de la fantasie, parce que le roy d'Angleterre leur asseure. Aussi le seigneur infant [3] s'en part la sepmaine prochaine et s'en va par eau, et le conduict le grand maistre monsieur

[1] Richard, duc de Suffolk, fils de Jean de la Pole et d'Élisabeth, sœur d'Édouard V.

[2] Philibert Naturel, dom-prévôt d'Utrecht, chancelier de la Toison d'or. Il était ambassadeur du roi Charles à la cour de France depuis le mois de juin 1517.

[3] L'archiduc Ferdinand. Il partit d'Aranda le 20 avril, et alla s'embarquer à Santander le 26 mai, pour passer aux Pays-Bas.

du Reux, mons$^{r}$ de Sainct-Pie, l'admiral de Flandres et plusieurs aultres dudict pays, et vous asseure que les gens de par deçà n'en sont pas fort contens.

Le roy de Portugal sera bien aise de sçavoir des nouvelles des couches de la royne et qu'elle fait bonne chère, car on l'a entretenu en dissimulacion du mariage de madame Héliénore [1] jusques à ce qu'on ayt sceu l'accouchement et la bonne santé de la royne. L'ambassadeur dudict roy de Portugal ne l'a pas célé. Tous ces sieurs de ce pays font le semblant d'estre bien aises de la naissance du mondict seigneur le daulphin, car tous, l'ung après l'aultre, m'ont dit que ce leur est une grande joye et plaisir.

La royne d'Arragon [2] escript au roy et à Madame [3]; elle est, pour le temps qui court, bonne femme. L'on l'a voulu constraindre de se desnuer de tous ses biens au roy son beau-filz; elle s'en est conseillée à moy : j'ai esté d'adviz qu'elle n'en feist riens; elle a tenu mon conseil. Si vous voulez quelque chose d'elle, fault parler à moy; elle me parle souvent de messieurs de Savoye et de Lautrec. Je ne sçay si l'envye luy viendroit point de se maryer, et, à mon adviz, que si l'ung de ces deux la demandoit, qu'il en pourroit finer, nonobstant qu'elle soit royne.

En escripvant ces lettres, messieurs de Chièvres et chancellier m'ont envoyé quérir et m'ont monstré les instructions qu'ilz envoyent à leur ambassadeur, le dom-prévost, pour remonstrer au roy les grans inconvéniens qui pourroient advenyr de ceste guerre, et que sur toutes choses il s'adresse à Madame et à vous, et que la question de Tournay feust mise, pour en dire, entre les mains de l'empereur et du roy catholicque. Ledict de Courteville s'en part dedans deux jours, et selon la responce que luy fera le roy, il la rapportera à l'empereur. Le roy catholicque crainct plus que, pour ces nouvelles, l'empereur, qui ne fait que veiller à ces entreprises de guerre, face quelque accommodement qui ne se puisse appaiser à sa voulonté.........

Monsieur de Chièvres vous escript de bonnes nouvelles. Par ses lettres pourrez congnoistre en quoy ilz sont bons. Luy rescriprez et aussy à moy; oultre le chiffre, que m'envoyerez tousjours quelques lettres dont me puisse ayder selon la voulonté du roy et de vous, et que les puisse monstrer audict sieur de Chièvres. Aussy vous vueil advertyr que plusieurs murmurent que le roy catholicque ne rendra le royaulme de Navarre, ne en faisant mariage ne aultrement. Il fault que vous entendez que s'ilz avoient droit de le pouvoir garder, qu'ilz ne seroient pas saiges de le rendre, car c'est la clef totalle du pays de par deçà, et qui est en Navarre peult courir par tout le pays de Castille, sans trouver ville, rivière ne place qui seeust empescher : car c'est ung grand pouvreté des villes de par deçà. Et pleust à Dieu que le roy en eust faict une bonne récompense, et

[1] Eléonore, sœur de Charles-Quint.

[2] Germaine de Foix.

[3] Louise de Savoie, mère de François I$^{er}$.

qu'il feust entre ses mains, car c'est toute la clef de Guyenne. Les ambassadeurs du roy de Navarre ne sont encores venuz; et pour le faire recouvrer, si le roy en a le vouloir, il fauldra jouer son rolle selon le temps et ainsy qu'il sera advisé [1].

(MS. 8487, fol. 128.)

II. — Au grand maître, Saragosse [2], 15 mai 1518.

Cette lettre roule sur des entretiens que l'ambassadeur a eus avec M. de Chièvres et le grand chancelier d'abord, et ensuite avec le roi catholique, sur les différends du roi avec le roi d'Angleterre. La Roche-Beaucourt assure, en la terminant, qu'on a grande peur, à la cour d'Espagne, de courroucer le roi.

Ad ce matin monsieur de Chièvres m'a mandé que je voulusse aller disner avecques luy : ce que j'ai fait, là où estoient messieurs le chancellier et de la Chaulx [3] et plusieurs autres. Incontinent après m'a retiré en sa chambre, où estoient les susdicts, et m'a dit comme le roi son maistre avoit dépesché ledict de la Chaulx pour aller devers le roy, pour luy asseurer qu'il veult entretenyr la bonne amytié qu'il a avecques luy et asseurer à tousjours, et qui sont fort esbahyz qui a esmeu le roy et vous de faire le mauvais visaige à l'ambassadeur qui est là pour eulx, et que d'entre eulx ilz nè se peuvent penser que c'est. A quoy je leur ay respondu que je ne puis penser que c'est, si ce n'est qu'ilz se feussent déclairez pour les Angloys, ou bien que ce feust pour les dissimulations qu'ilz font de rendre le royaulme de Navarre et le mareschal dudict Navarre, et qu'ilz ne rendent aux Napolitains ce qu'ilz ont prins en faveur dudict sieur roy, et qu'il me semble que, pour ceste heure, il n'y a point autre chose qui puisse engendrer autre fantaisye entre eulx, mais qu'il seroit bon de faire le contenu des appoinctemens cy-devant faicts, et aussy d'acomplir ce qu'on a promis, tant dudict mareschal que desdicts Napolitains, dont par plusieurs foys ledict sieur roy a escript : « sur quoy, messieurs, vous » n'avez tenu grand conte (ledict sieur de la Chaulx, comme j'ai dit dessus, estoit présent), » et qu'il me semble qu'il doibt aller pourveu de responce de toutes ces choses de par » delà : car, veu que je le requiers de par deçà et que l'on ne m'en faict nulle raison, » mon estat est d'en advertyr le roy, mon maistre, ce que j'ay fait par toutes les postes » que j'ai dépeschées, et que pour ceste cause faut que ledict de la Chaulx en rende

[1] Tous les textes que nous donnons des dépêches de la Roche-Beaucourt ont été copiés par les soins de M. Louis Paris, directeur du Cabinet historique, qui les a collationnés et certifiés conformes à ceux des manuscrits.

[2] Charles-Quint avait fait son entrée à Saragosse le 9 mai.

[3] Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, conseiller, chambellan et premier sommelier de corps du roi.

» compte : ce qu'il m'a promis. Et par là on pourra expédier beaucoup de matières, tant
» de cesdicts affaires que de la veue. »

Après m'ont dit que le roy leur maistre avoit envoyé devers le roy d'Angleterre, pour luy remonstrer la question d'entre le roy et luy, et qu'ilz le conseillent d'appoinctement, et le prioyent, sur toutes choses, qu'il voulust consentyr de croyre le roy leur maistre, et qu'il envoyast puissance expresse de ce faire: ce qu'il n'a fait, mais a escript qu'il n'a point de question ne de guerre aveeques le roy, et qu'il ne croit point que le roy de France luy veuille faire la guerre, et qu'il n'y a point de raison, et que, sy l'on vouloit dire que ce feust pour Tournay, qu'il ne le croit pas, car il a Tournay du consentement du roy Louis, derrenier trespassé, qui l'a délaissé, aveeques ce le pape s'y est consenty, et qu'il excommunye tous ceulx qui vont au contraire, et que depuis le roy l'a voulu achapter de luy, et par plusieurs foys, et encore dernièrement, on luy a envoyé ung hérault qui avoit charge expresse de le dire et reprendre le derrenier propoz qui fut porté de la vendition, et que de ce il ne se soucye, et qu'il ne va point entre eulx de Tournay, mais, s'il y a guerre, qu'il n'y va que de leurs royaulmes, et que, s'il a mis ordre, tant sur la mer que sur la terre, à sa gendarmerye, que ce n'est seullement que pour y garder de ses ennemys, et non pour faire la guerre au roy de France.

De tout ce je n'ay pas tenu grand propoz, et leur ay dit qu'ilz s'appoincteront bien, mais que je ne suis courroussé, si n'est que s'il en advient question, qu'il fauldra que le roy leur maistre s'en déclaire, et que j'ay peur qu'il sera mal conseillé et qu'il vouldra ayder et secouryr les Angloys : qui sera la cause dont ne pourrons estre amys. En parlant de ces propoz, m'ont demandé par plusieurs foys si le duc d'Albanye[1] estoit en Escosse, et je leur ay dit que je pensoye qu'il feust en chemyn pour s'en aller, et qu'il menoit sa femme; et en le disant s'advisoient ledict de Chièvres et chancellier et dirent : « Celuy-là ne vouldroit en pièce l'amytié, car la haine d'Escosse et d'Angleterre » est trop plus grande que celle de France et d'Angleterre. » Et eulx deux m'ont prié bien fort que je regarde le moyen d'y faire quelque appoinctement, et qu'ilz se mettront en leur devoir de le conduire envers le roy d'Angleterre, ou bien que le roy laisse ledict Tournay en mariage, faisant à madame Loyse, et en cas que le roy catholicque ne l'espousera, qu'il soit dit qu'il rende Tournay aveeques une somme d'argent que le roy leur baillera, qui ne sera pas grande, ny si grand somme qu'on en a parlé audict roy d'Angleterre.

Toutes ces choses dictes, nous en sommes allez, les dessusdicts et moy, devers le roy catholicque, lequel m'a confermé toutes ces choses qui m'ont esté dictes par messieurs de Chièvres et chancellier, et oultre m'a dict : « J'envoye la Chaulx devers le roy vostre

[1] Alexandre, duc d'Albany, frère de Jacques III, roi d'Ecosse, que la tyrannie de son frère avait forcé de s'enfuir, et à qui Louis XII avait donné asile à sa cour.

» maistre, mon bon seigneur et pére, pour l'asseurer et luy déclairer la grande amytié » et bon vouloir que j'ay d'entretenyr noz appoinctemens et allyances. » Et puis m'a dit : « Monsieur l'ambassadeur, je vous prye que vous luy escripvez que ma voulonté » n'a point changé; et pour ce qu'il peult avoir des gens qui disent que je n'espouseray » madame sa fille, toutes fois et quantes qu'il en vouldra estre mieulx asseuré, je le » feray de bon cueur, et s'il la me veult bailler de ceste heure, je l'entretiendray si bien » qu'il s'en debvra contenter, et luy bailleray sy bonne asseurance qu'il aura tort de la » me refuser : car j'ay plus de crainte qu'il ne la me vueille bailler qu'il n'a que je ne » la preigne. »

Monseigneur, tout va bien et avez bien conduit les affaires pour parfaire, à la voulonté du roy, plusieurs choses audict roy catholicque : car je vous asseure qu'ilz ont grand peur de nous courrousser, et trouverez par la Chaulx la grosse craincte où ilz en sont. Il ne me chault, maiz qu'ilz facent ce qu'ilz ont promis au roy et que nous puissions recouvrer ledict Tournay. Vous avez l'ambassadeur de par delà, et si avez ledict de la Chaulx, qui sont eulx deux ung tiers ou plus du conseil de par deçà, vous ferez le pys que vous pourrez. Et plus ne vous en diz, mais désire la voulonté et exécution telle qu'il plaira au roy.

De Sarragosse, du xv^e jour de may.

(MS. Dupuy 264, fol. 54.)

III. — Au grand maitre, Saragosse, 30 juillet 1518.

Dans cette dépêche l'ambassadeur parle de beaucoup de choses diverses, telles que : différend entre la France et l'Angleterre; diète convoquée par l'empereur pour faire élire roi des Romains son petit-fils; refus des électeurs; propos de M. de Chièvres à l'ambassadeur; attente où l'on est en Espagne d'une guerre avec la France; confirmation par le roi catholique des officiers en Navarre; envoi de dix mille hommes à Naples; exécution de plus de deux cents Siciliens : pénurie d'argent où se trouve le roi catholique; moqueries dont il est l'objet de la part de nombre de seigneurs aragonais; réception par les cortès d'Aragon du roi Charles et de la reine sa mère pour leurs souverains : tentative de meurtre contre le vice-chancelier d'Aragon; délai dans le départ de la princesse Éléonore pour le Portugal, etc.

Le trésiesme jour de juillet je rescripviz au roy bien au long, et aussy depuis, le dixhuitiesme dudict moys, vous ay rescript [1], et depuis n'ay receu nulles lettres : dont m'esbahys.

[1] On voit par là combien de dépêches de la Roche-Beaucourt nous manquent.

Par les lettres que rescripvoye au roy et à vous, vous advertissoye de la grande dilligence que monsieur d'Esnay[1] faisoit d'envoyer tous les jours postes et nouvelles de l'affaire d'Angleterre, et depuis, ad ce que m'a dit monsieur de Chièvres par deux foys, ledict d'Esnay a rescript au roy, son maistre, que le mariage de monseigneur le daulphin et de la fille d'Angleterre estoit faict et conclud, et qu'il avoit le double des articles. S'il est vray, je n'en sçay rien : toutesfoys qu'il me semble qu'on le me debvroit faire savoir, pour en rendre responce, quand ilz m'en demandent. Je vous asseureray bien que le roy catholicque ne toute sa court ne fut jamais si esbahy que de ces nouvelles, et tout le pays de par deçà en murmure bien fort; et pour les resjouyr, il est arrivé ung gentilhomme de l'empereur et de sa maison, en courrier, qui a apporté nouvelles comme ledict sieur empereur avoit tenu une dyette où il avoit appelé tous messieurs les ellecteurs et grands seigneurs du pays, pour mectre en termes de faire consentyr lesdicts ellecteurs que le roy catholicque feust esleu roy des Roumains, en demandant l'opinion à mesdicts sieurs les ellecteurs. Ilz ont respondu qu'ilz n'en feroient riens, et qu'il estoit trop jeune, et qu'ilz n'ont point de roy si propice à eulx que le roy de France, et ont esté de cest adviz cincq. Il ne fault point demander sy, avecque les nouvelles du mariage d'Angleterre, ilz ont esté bien aises. Je vous promectz que le roy ne vous et les Françoys n'estes pas en leur grâce, et dyent que vous estes trop fins. Depuis ces nouvelles venues, ilz ne m'ont point fait le visage tel qu'ilz avoient acoustumé.

Monsieur de Chièvres, ceste sepmaine-icy, m'a fait ung grand banquet, et, à la fin du soupper, me dist qu'il me vouloit dire de graves choses et bonnes, et qu'il désire tousjours avoir parlé à vous : je ne le pressay point. Autant m'en dit-il hier, dont je ne feiz nulle estime : car c'est tout pour venyr à leurs fins, et de choses qu'ilz dyent doréavant je ne croyray riens. Si j'eusse sceu toutes ces choses, je les eusse fait parler par ce moyen : vous m'en manderez ce que verrez. Au surplus je vous advise que l'on s'actend icy pour certain que l'on leur fera la guerre, et tiennent propoz que le roy s'en va à Millan, et que nostre saint-père et luy se doibvent trouver ensemble, et que sans nulle faulte ilz donneront sur Naples et aussy sur Navarre. Le duc de Nagere[2] s'en va despesché d'argent ung bien peu et quatre mille hommes de pyé qu'il doibt mectre sus pour tenyr à Pampelune et ailleurs.

Mardy derrenier[3] le roy confirma les offices et receut ceulx du pays de Navarre : ce qu'il n'avoit plus faict, et, à mon advis, qu'il espéroit le rendre et l'eust rendu, qui eust voulu tenyr les trefves qu'avoit fait le roy à monsieur de la Chaulx, car ilz n'avoient

[1] Philibert Naturel, dom-prévôt d'Utrecht. Nous voyons, dans le compte de la recette générale des finances de 1519, fol. 257, qu'il était « abbé d'Esnay. »

[2] Nájera.

[3] 27 juillet.

pourveu à aucunes réparations ne à nulz offices jusques ad ce que ledict de la Chaulx a esté de retour. Aussy ledict sieur roy catholicque a faict mectre sus dix mille hommes de pyé que domp Hugue de Montcade emmeyne à Napples, ou bien de aller contre le frère de Barberousse; on ne sçait pas bien lequel, mais on présume qu'ilz s'en vont à Naples. Partye des dix mille estoient en Cicille. Aussy vous advise que les Cicilliens ont envoyé icy devers le roy catholicque, pour retourner en leurs maisons ceulx qui en sont hors pour les querelles d'icy-devant, qui sont ung grand nombre. Aussy a esté couppé la teste à plus de deux cens, tous personnages dudict Cicille, et dient lesdicts Cicilliens que, s'ilz trouvoient roy qui les voulsist advouer, qu'ilz le feroient roy de Cicille. Il y a icy plusieurs gens de bien dudict pays qui me visitent souvent et me disent de bonnes choses. Au surplus j'ay sceu, par homme du conseil de guerre, que l'on a ordonné d'envoyer quéryr tous ceulx qui servoient d'espies du temps du feu roy d'Arragon, qui sont en nombre huit, pour servyr de leur estat comme ilz avoient acoustumé. Je suis après pour sçavoir leurs noms et quel pays ilz tiendront, pour du tout vous advertyr. Lesdicts sieurs du conseil de la guerre entreprennent assez de belles choses pour se garder, qui leur vouldroit faire la guerre : mais toutes leurs entreprises viennent à riens, car il n'y a pas ung denyer pour exécuter; et ne sçauriez penser la pouvreté qui y est. Ilz avoient quelques gens d'armes et aussy deux cens gentilzhommes qui avoient esté mis sus du temps du feu roy d'Arragon, ausquelz est deu demye-année de leurs gaiges devant que ledict roy trespassast, et depuis jusques à présent ilz n'ont point fait de monstre par faulte d'argent.

Partye des grans seigneurs de ce pays se mocquent du roy catholicque de ce qu'il veut mescontenter le roy, et sy n'a pas ung denyer ne ung seul gendarme; et dyent qu'il peust estre seur, s'il ne tient au roy ce qu'il a promis, qu'il aura la guerre. Ilz sceurent hier, par celluy qu'ilz avoient envoyé en Suisse, qu'ilz tiennent bon pour le roy. Quant ilz le sceurent, ilz s'assemblèrent au conseil, et enfin conclurent que le roy avoit tout le monde pour luy, et qu'on leur donne....... qu'il fault entretenyr l'amytié qui est avecques luy, ou autrement que tout est perdu. Je fuz hier par deux foys en la cour, où je trouvay les ambassadeurs d'Angleterre. On meyne encore quelques affaires pour cuyder empescher ce qui a esté commencé. Ilz sont deux desdicts ambassadeurs qui vouldroient bien ledict appoinctement : mais monsieur de Banqueroupte [1] ne le vouldroit en pièce, et ne crois point qu'il y ait appoinctement.

Le roy catholicque et la royne sa mère ont este receuz roys d'Arragon, et feust au soir bien tard, où furent leuz les articles du sèrement qu'il leur a fait et de ce qu'il leur

[1] Henri VIII avait, en ce moment, auprès de Charles-Quint, un ambassadeur résidant, Thomas Spinelly, et deux ambassadeurs extraordinaires. John Kite, archevêque d'Armagh, et le lord Berners. Nous supposons que c'est Spinelly que La Roche-Beaucourt désigne par *monsieur de Banqueroupte*.

doibt par leurs privilléges, qui sont beaucoup d'articles; et sera beaucoup s'il en tient la moictyé. Le soir devant advint ung grant cas au vis-chancellier [1]. Partant de la maison de la ville et allant en son logiz, ung homme seul, ayant une couverte devant le visage, tyra son espée, luy cuidant coupper la teste. Ledict chancellier apercent le coup et se laissa couller d'ung cousté; son laquais le soustint qu'il ne tumbast, et receut le coup sur le visage, qui luy fait une grande playe à merveilles. Encores après il receut ung coup d'estoc dans l'arçon de la selle de la mulle dudict chancellier, le cuydant attaindre; il tumbe à terre et se relève sur son cheval, sans que personne de la compaignie luy feist riens, et s'en alla [2]; et ne scèt-l'on qui ce peult estre. A mon adviz, qu'il n'en pert que l'actente, car l'on paye en ce pays les gens en ceste monnoye.

Monseigneur, je pensoye que la royne de Portugal [3] s'en allast bientost. J'entendiz hier de l'ambassadeur dudict Portugal qu'ilz ne partiront jusques en septembre, et qu'il ne reste guère argent. Je croy que le mary ne la maryée n'en ont pas tant qu'il en est bruit en France........

Dans la suite de sa dépêche, l'ambassadeur manifeste la crainte que ses lettres ne soient ouvertes en Espagne, et que même on n'en retienne quelques-unes. Il demande qu'on lui envoie un autre chiffre plus difficile que celui qu'il a. Il termine ainsi :

Je m'esbahiz que monsieur de Chièvres requiert tousjours qu'on fasse quelque chose pour luy ou ses parens, et il ne fait riens pour le roy, vous ne voz amyz. Si vous m'en escripviez quelque bon mot, je ne fauldroye à le luy dire, et il le prendroit comme il vouldroit.

Fait à Çaragosse, le xxx^e jour de juillet.

(MS. 8491, fol. 190.)

IV. — Au grand maître, Saragosse, 25 octobre 1518.

La Roche-Beaucourt entretient principalement M. de Boissy des ouvertures qui lui ont été faites, tant par le roi catholique que par le seigneur de Chièvres, le nouveau grand chancelier Gattinara et le gouverneur de Bresse,

[1] Antonio Augustin. Ferdinand le Catholique l'avait fait prendre et enfermer dans la forteresse de Simancas, parce qu'il s'était permis, selon Sandoval (liv. III, § XVII) de parler d'amour à la reine Germaine. Après la mort de Ferdinand, le cardinal Ximenes le fit mettre en liberté.

[2] Ce passage est peu intelligible : nous le donnons littéralement d'après la copie qui est certifiée conforme au texte de la Bibliothèque.

[3] Le mariage d'Éléonore avec Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, venait d'être conclu.

**afin qu'une entrevue ait lieu entre le grand maître et M. de Chièvres où les questions qui divisent encore les deux cours puissent être résolues. Il lui annonce ensuite le prochain départ du roi catholique pour Barcelone.**

J'ay receu voz lettres du xv[e] de ce moys et aussy celles du roy et de Madame, et celles que rescript au roy catholicque; les toutes j'ay présentées là où estoient présens le cardinal de Tourtouse[1], messieurs de Chièvres et chancellier nouvellement fait[2], gouverneur de Bresse[3] et la Chaulx. Quant il eut veu lesdictes lettres, il osta son bonnet et me dist qu'il estoit fort joyeulx d'avoir sceu le bon voulloir du roy, et qu'il estoit délibéré de demourer tousjours son bon filz et de luy obéir comme à son père, et que à luy ne tiendroit si l'allyance et amytié d'eulx deux ne s'entretient à jamais, car il congnoist que tout bien en vient. Amprès je luy diz de continuer tousjours ce bon propoz, et lui déclaray la bonne voulenté du roy. Et, pour ce que par plusieurs fois mondict sieur de Chièvres m'avoit parlé qu'il lui sembloit que, pour vuyder et asseoir la ratifficacion de ce mariage, et aussy que pour rendre plus estroicte l'allyance et parler de plusieurs requestes qui n'avoient esté faictes par cy-devant, qu'il estoit besoing que vous et ledict sieur de Chièvres vous trouvissiez ensemble pour diviser de toutes choses, et que il est bien requis, auparavant que deux telz personnages que vous et luy s'assemblent, que l'on saiche d'une part et d'autre les demandes et requestes que l'on est délibéré de faire, et qu'il me souvenoit bien que à Cambray on se cuyda deppartir sans riens faire, qui seroit une mauvaise chose pour l'advenyr, alors ledict sieur roy me respond qu'il est vray, mais qu'il luy semble que, quant il n'y aroit que trois articles seullement, qu'il est bien requis s'assembler, qui est pour le premier de confermer le mariage, l'autre de faire nouvelle allyance et plus estroicte, le tierce pour regarder et communicquer la forme que l'on tiendra de faire la guerre au Turc. Je ne me contentay point de cesdicts trois articles et voulus sçavoir plus avant. A ceste cause je fuz remys au lendemain, heure de troys heures après midi; et, avant les troys heures, mondict sieur de Chièvres me manda que je montasse sur ma mulle, et qu'il se trouveroit aux champs, affin que nous parlissions ensemble bien au long de plusieurs choses : ce que je feiz. Et me tint propoz des cincq articles dont ledict domp-prévost vous a parlé, et oultre ung là où il tasche bien fort : c'est de cest appoinctement de monsieur de Gueldres. Ilz se plaiguent tousjours et disent qu'il ne tient chose qu'il promecte, et que tout ce qu'il fait, c'est soubz l'umbre du roy, et qu'ilz le vouldroient bien prier, au pis aller, qu'il ne feust tenu de luy ayder en son tort. Les autres cincq articles il m'en parla bien

[1] Adrien d'Utrecht, évêque de Tortose, ancien précepteur de Charles-Quint, fait cardinal par Léon X l'année précédente.

[2] Mercurino di Gattinara. Le grand chancelier Jean le Sauvage était mort à Saragosse le 6 juin.

[3] Laurent de Gorrevod, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan du roi.

sobrement, réservé des $c^{m}$ escuz, et qu'ilz vouldroient bien qu'ilz feussent remys à n'en paier que $L^{m}$ escuz, et seullement pour son honneur trouver qu'on luy a reproché qu'il en est cause, parce que le feu roy d'Arragon n'en paioit non plus : mais, quant ce ne sera le plaisir du roy, cela n'est rien, car ilz paieront aussy bien comme ilz ont accoustumé, et que pour ceste cause ne autres qu'on mecte en avant n'empeschera l'appoinctement, amytié et allyance qui est faicte entre eulx, et que le roy, sondict sieur et maistre, est tousjours délibéré l'entretenir. Et affin que l'on ne face cas de ces $c^{m}$ escuz, regardez des lettres que je vous ay escriptes, tant auparavant que la Chaulx allast de par delà que depuis, qu'ilz avoient fait tousjours requeste de diminuer lesdicts $c^{m}$ escuz, seulement qu'ilz ne s'en estoient point fait presser de les payer et continuer; et n'y a nul qui en face cas que le dom-prévost, lequel leur a escript qu'il luy semble les diminuer, et qu'il a trouvé l'invencion toute nouvelle pour laquelle le roy et Madame se doyvent contenter, et sont après pour ensuyvre cestedicte invencion : mais, nonobstant cela, m'a tousjours déclaré qu'ilz ne s'entendent point sur les $c^{m}$ ne sur les aultres dicts articles; aussy touchant les Suysses, qu'il est bon tout ainsi qu'ilz le vous ont fait dire par ledict domp-prévost et le désirent. Toutesfois j'ay parié que, quand viendra à la mire, ilz y penseront, et touchant l'empire, que des neuf eslisans ilz ont les sept, et leur semble que les deux s'entendent aveeques le roy, dont ilz le vouldroient bien, pour qu'il n'y feist point de nuysance à leur affaire, et de faire plus estroicte allyance trouvent très-bonne la forme que m'avez mandé.

Monseigneur, nonobstant que j'avoye eu tous ces devis aveeques ledict sieur de Chièvres, ilz m'ont délayé jusques à aujourd'huy avant que j'eusse certaine responce. A ce matin, à huit heures, je me suis trouvé au logis dudict sieur de Chièvres, là où estoit le chancellier et le gouverneur de Bresse aveeques luy, lesquelz m'ont dit seullement les choses que je vous escriptz icy-dessus, et que d'autres choses ilz n'ont à parler ne mectre en avant, et qu'il ne reste que d'entreprendre le lieu pour vous trouver et le jour, et que ce pendant, quant ilz auront bien pensé en tous leurs affaires et qui leur semblera qu'il y ait autres requestes à faire, qu'ilz les vous pourront dire, et que, si vous voyez qu'ilz ne soient raisonnables nôn-seullement ceux-là, mais tous les autres cy-dessus, que sans nulle faulte ilz ne donneront point occasion que le roy en soit mal content, ne vous, mais que leur entretenez lesdicts appoinctemens faiz par cy-devant, et que, de vostre part, pensez ce que vouldrez faire, et que, si les choses sont raisonnables, que le roy leur maistre le fera, et qu'ilz le prennent sur leur vye. Et semble bien à mondict sieur de Chièvres que, si vous estes assemblez vous deux, que ferez quelque bonne chose, et que serez cause de vuyder toutes les occasions qui pourroient estre cause pour l'advenyr de toutes questions et débatz, et qu'il ne vous fault craindre la peine de vous trouver ensemble, et le plus tost que faire se pourra; et ne feust-ce que de la déclaration qui sera faicte dudict mariage, si sera-ce beaucoup et ung grant œuvre et esbahissement

des ennemys de ces deux roys. Nous avons esté et sommes en grant soing d'ordonner le lieu là où vous ferez vostre assemblée.

Le roy catholicque s'en va, le lendemain de la feste de Toussains, à Barcelone : il y a d'icy quarante lieues, et de là s'en va en Parpignan et à Saulces. Si vous accordez de vous assembler avecques mondict sieur de Chièvres, il m'a asseuré de ne demourer à Barcelone que troys ou quatre jours, et qu'il partira pour s'en aller là où vous adviserez........

Ledict sieur de Chièvres m'a dit qu'il n'assignera point le lieu et que vous le faictes, et qu'il yra, pour ne vous donner si grand peine, oultre Thoulouse xx ou xxv lieues. Il est fort courroucé de la mortalité d'Angoumoys, car il feust allé jusques à Coignac. Sur toutes choses il désire que à brief ceste entreprinse se face pour plusieurs affaires qu'ilz ont de par deçà : car ilz n'ont riens faict en tout ce royaulme d'Arragon, ne Barcelone et Vallence, et toutes leurs prières n'ont de riens servy. Ledict sieur roy catholicque désire fort aller à Valence, et luy semble qu'il gaiguera trop mieulx sa noblesse ès pays de par delà, et qu'ilz seront cause de faire réduire et rendre bons et obéissans ceulx d'icy.........

Fait à Saragosse, le xxv^e jour d'octobre.

(MS. 8486, fol. 97.)

V. Au grand maître. Saragosse, 3 novembre 1518.

L'ambassadeur parle d'abord d'une sentence qui venait d'être rendue dans un différend entre le village d'Hendaye et ceux de Fontarabie. Puis il dit :

Les gens du pays de par deçà et la plus part sont grands bragards [1] et font assez de mal dire, et encores plus les Flamans et Bourgoignons en ont mauvaise volunté le possible. Mais je croy qu'ilz ne le feront plus : car il leur sera remonstré par ceste bonne et saincte personne le chancellier [2], qui est venu nouveau, qui a esté d'autres foys président de Dolle et autrefoys cassé et privé dudict office, ainsi que m'a dit monsieur de Chièvres ........... [3].

La Roche-Beaucourt parle ensuite de dispositions militaires qui ont été faites à Naples, et il continue :

Pareillement ilz ont assemblé tous leurs gens d'armes de par deçà, qui sont trois cens

[1] Ce mot a-t-il été bien lu? *Bragard*, selon Roquefort, veut dire : galant, gentil, aimable.

[2] Gattinara, comme il est dit pag. 49, note 2.

[3] M. Huart, à la suite du discours que nous avons cité p. 4, note 3, donne l'acte de destitution de Gattinara, mais il n'en fait pas connaître la date.

hommes d'armes, accoustrez comme ceulx qui crucifièrent Nostre-Seigneur, ung chevallier pour homme d'armes, lesquelz ilz ont envoyez sur les marches de Navarre, et font bruict de mettre sus dix mille hommes de pied, et délibèrent de ne rendre jamais ledict royaume de Navarre. Je suis certain que de leur gré ilz n'en feront point de conscience, quelque chose qu'ilz promectent, ne de cela ne de toutes autres choses, car je vous asseure que je n'ay point esté en compaignie de gens qui facent moins de estime de demander ne aussi de promectre et de leur part ne tenir riens, et veullent tousjours gaigner.

Après cela il revient sur l'entrevue désirée par M. de Chièvres, et annonce que le départ de Saragosse est retardé par le mauvais vouloir des Aragonais.

Monseigneur, par plusieurs foys je me suis trouvé avec monsieur de Chièvres depuis la derrenière dépesche que je vous envoyay; et, en devisant de plusieurs choses, me disoit : « Je m'esbays comme monsieur le grand maistre de France crainct de soy » trouver à ceste assemblée. Il sçait bien que nous ne pourrions jamais départir que » bien : car nous avons trois articles à accorder, que le moindre est suffisant de » l'assemblée, » qui sont les trois que je vous rescriptz dernièrement; et de ce qu'ilz demandent, là où le roy ne vouldroit y entendre, qu'ilz ne sont délibérez de ne prendre que de bonne part toutes les demandes qu'ilz vous feront; et celles qu'ilz vous ont fait par cy-devant viennent de leur ambassadeur qui est de par delà, pour tant qu'il les asseure qu'ilz ne demanderont choses dont ilz soient reffusez. Je ne sçay quelz propoz on luy en tient : mais l'audiencier l'a asseuré de pour tout vray de par deçà, et en parlant des affaires, aucunes foys m'a bien dit monsieur de Chièvres et ledict audiencier que le roy et Madame sont de bon vouloir et qu'ilz en sont bien asseurez. Leurdict ambassadeur les en acertaine fort.

Aussi je vous advise que nous ne partons point si tost de ceste ville que l'on m'avoit dit. Messieurs de Sarragosse tiennent tousjours leur roy en dissimulacion sans faire riens pour luy, et disent que, s'il n'actent les courts [1] et mect ordre de paier les debtes et acomplir le testament du feu roy d'Arragon, et pourvoir au fait de la justice, qu'ilz ne luy feront autre chose. Mondict sieur de Chièvres m'a dit que hier ledict sieur roy, son maistre, les feit requérir et sommer de déclairer leur vouloir, ou autrement est délibéré s'en aller. Je croy qu'il ne sera point si mauvais ne si hastif, car il retarderoit la somme d'argent qu'ilz ont accoustumé donner, qui n'est pas petite chose, car c'est en somme six cens mille ducatz, tant d'icy que de Barselonne et Vallence, qui se gouvernent par ceulx de ceste ville.

Fait à Sarragosse le III$^{me}$ jour de novembre.

[1] *Les courts,* les cortès.

Dans un P. S. l'ambassadeur parle des embarras d'argent du roi catholique, d'une somme qu'il a voulu emprunter à la reine Germaine de Foix, des instances que l'on fait à cette princesse pour qu'elle épouse le frère du duc de Bavière ou le jeune marquis de Brandebourg, etc.

Depuis ces lettres escriptes, j'ay sceu que l'empereur demande une grosse somme d'argent au roy son filz et lui tient propoz de cest empire, et souvent viennent courriers. Ledict roy faict dilligence de trouver trois cens mil ducatz, et a envoyé quérir tous ceulx qu'il pense avoir bonne bourse de par deçà. Il ne se trouve point de deniers que sur l'advance de ce que promectent les villes et royaumes qui sont sommez, qui ne se paie que par trois ans, et ceulx qui ont les deniers ne veullent actendre ledict temps....... Il a voulu emprunecter soixante mil ducatz de la royne d'Arragon, ainsi qu'elle me dist arsoir[1]; elle s'excusa qu'elle n'en avoit point. On la presse de engaiger ses bagues, ce qu'elle n'a voulu faire, et n'est pas contente de la compaignie. L'on la presse fort de la marier avec le frère du duc de Bayyères, ou bien avec le jeune marquis de Brandebourg qui est icy. Pareillement elle m'a dit qu'elle ne fera riens. Et oultre qu'ilz sont après pour luy faire donner son droit qu'elle prétend à Naples, je croy que du droit qu'elle demandoit à Navarre, qu'elle en a fait quelque chose avec ledict roy catholicque. Je n'en suis pas bien asseuré; mais je le sçauray bien brief. Elle m'en a parlé fort maigrement. Et si vous ditz plus que, s'il y avoit mary compectant pour elle en France, que je croy qu'elle le prendroit, sans avoir regard à ce qu'elle m'a dit autre foys qu'elle eust esté mariée avec ung roy.

(MS. 8486, fol. 46.)

VI. — Au grand maître, sans indication de lieu ni de date (Saragosse, 16 novembre 1518).

Ce que M. de Chièvres lui a dit du dessein de l'empereur d'aller avec une grosse armée se faire couronner à Rome, et des représentations que le roi catholique a faites à son aïeul contre ce projet; ce qu'il a répondu là-dessus à M. de Chièvres; dispositions militaires faites en Navarre et à Naples; difficultés que rencontre le roi catholique de la part des cortès d'Aragon; désir de la reine Germaine de Foix d'épouser M. de Lautrec; lenteur calculée que met la reine Éléonore à se rendre auprès de son mari; mécontentement des Flamands qui sont à la cour; insistance de M. de Chièvres pour l'entrevue proposée par lui.

[1] *Arsoir*, hier soir.

Aujourd'huy, en estant à l'esbat aveeques monsieur de Chiévres, après plusieurs divises qu'avons eu ensemble, je luy ay demandé que c'estoit qu'il me vouloit dire qui estoit tant au prouffit et honneur du roy et du roy son maistre, qu'il avoit promis me dire il a y deux jours. C'est en effect que l'empereur a fait une grosse armée, amassé grosse somme d'argent, soubz ombre d'aller contre le Turc, et que le roy son maistre avoit esté adverty qu'il s'en alloit à Romme, seullement pour estre couronné empereur; que ledict roy son maistre n'a pas trouvé bon, ne luy aussy, et que, à ceste cause, il a envoyé devers l'empereur, luy remonstrant que, pour ceste assemblée, se pourroit esmouvoir quelque chose entre les roys, princes et toute la crestienté, et qu'il le prioit et conseilloit de ne bouger, et que, pour évader les inconvéniens, il envoyeroit devers nostre saint-père le pape, pour l'advertyr de toutes ces choses et qu'il vauldroit mieulx luy envoyer la couronne, et que tous dangers cesseroient par ce moyen.

J'ay répliqué audict sieur de Chièvres que ceste couronne ne se peut envoyer sans en advertyr le roy et autres qu'il fault appeller, et aussy que l'empereur n'est point sy tost prest pour y aller, et que nostre saint-père le pape, pour mon adviz, sçait bien ceste entreprise, et que, si c'est pour le bien de chrestienté, au tout il sçaura bien donner ordre; toutesfoys je suis bien ayse de le sçavoir, pour le vous mander et advertyr le roy. Dont il a esté de cest adviz, et m'a dit plus qu'il ne vouldroit pour riens que le roy ne sceust que le roy son maistre n'en eust escript, affin que l'on ne pense qu'il y ait de la fascherie : car il m'a juré que ce qu'il en a fait c'est seullement pour garder l'entreprise dudict empereur. Aussy en ont-ilz fait escripre par le légat qui est icy. S'ilz en ont responce, à mon adviz, que j'en sçauray quelque chose. Vous avez des ambassadeurs à Romme et devers l'empereur : je croy que en toutes choses le roy est adverty.

Au surplus j'ay sceu aujourduy, d'ung homme de bien et seur, qu'on fait de grosses réparations en Navarre, et tous les jours aveeques artillerye et amonitions, comme s'ilz devoient demain avoir la guerre. Aussy envoyent-ilz en Napples des gens de pyé, feignant que c'est pour se garder du Turcq. Et quant ledict sieur de Chièvres a sceu que je le sçavoye bien, il le m'a bien voulu dire : toutesfoys qu'il m'a dit que le Turcq ne fait nulle assemblée de gens de guerre pour venyr de par deçà, qui est tout au contraire de ce que dessus, et qu'ilz ont ung gentilhomme de Turcquye qui leur mande tous les jours des nouvelles, et qu'il luy semble que, pour ceste année, ledict Turcq a assez affaire contre sophie [1] et ung marquis (?), et que les armées d'une part et d'autre ne sont point despartyes, et que ung esleu souldan fait grosse armée pour se allyer aveeques lesdicts sophie et marquis.

Monseigneur, nous sommes encores en ceste bonne ville de Saragouce par le moyen des courtz, qui ne despeschent point leur roy. Je doubte qu'il actendra longtemps, car

[1] Le sofi de Perse.

ilz ne veullent riens faire pour le roy que tout en la forme et manière qu'ilz ont acoustumé à ses prédécesseurs, et fault endurer cela, ou aultrement il n'aura pas ung denyer et encores moins d'obéissance. Si vous faictes ceste entreprise de vous trouver avecques monsieur de Chièvres et qu'elle soit bientost, il seroit fort content de soy partyr d'icy, sans s'en aller à Barselonne, pour se trouver là où vous adviserez. Vous en manderez le vouloir du roy: mais je le vous vueil pryer, et tant comme je puis, que si vous rejectez ceste veue d'icy à longtemps, que me gectez horz d'icy, ou autrement je y demeureray pour les gaiges, car je ne m'y puis revenyr de ma maladye ne faire que ce soit; et si je m'en voys, je seray guéry pour vous accompaigner quant vous viendrez.

Je vous diray bien des nouvelles : c'est que monsieur de Lautrec est à maryer, et que la royne d'Arragon le vouldroit avoir espousé, et je le sçay bien, comme celly à qui elle l'a dit. La royne de Portugal n'est point encores arrivée en son royaume, et le plus long chemin qu'elle a peu trouver elle l'a pris, et vous prometz que la veue du roy son mary ne luy tarde point, et ne couchera avec luy de huit jours.

Autres nouvelles. Messieurs les Flamens s'en vont les ungs emprès les autres, et croy que dans long temps il n'y en aura guères. Ilz ne sont pas contens du maistre ne du gouverneur, car je prens sur moy que la pluspart s'en vont par nécessité : car ilz ont eu de si grands maladyes et affaires que les pouvres gens sont esgarez.

Monsieur de Chièvres m'a dit derechef que, en vous assemblant, vous ferez de grandes choses, et que ne despartirez jamais que bien, et qu'il n'en fault point avoir de crainte, et que, de la part de son maistre, il ne requérera chose dont on se doibve courrousser; aussy m'a dit que le roy son maistre est fort tenu à Madame de ce qu'elle a escript à nostre saint-père le pape, qu'il s'employast à faire le mariage de luy et de madame Charlotte. Je vous asseure bien qu'il ne fault point que nul s'employe en ce mariage, car le plus grand peur qu'ilz ont en ce monde, c'est qu'on ne la luy vueille bailler, et vous le verrez, quelque chose qu'ilz ayent demandé et demandent. Le légat et ambassadeur qui sont icy m'en ont parlé et dit que nostre saint-père le pape leur a rescript que surtout ilz tiennent la main à ce mariage, et qu'ilz y donnent toute la faveur qu'ilz pourront. Je leur ay fait une responce assez de sorte pour ne m'en parler plus, car il m'ennuye qu'il semble aux gens que nous poursuyvons ung tel cas en craincte et qu'il ne le veult faire, et je congnoys icy tout du contraire, et que la chose qui est plus nécessaire audict roy catholicque, c'est d'avoir ceste allyance, et qu'il ne s'en peult passer. De l'advenyr je m'en rapporte ad ce qui en sera........

(MS. 8466. fol. 81.)

VII. — Au roi, Saragosse, 20 novembre 1518.

Communication, que M. de Chièvres lui a faite. par ordre du roi catho-

**lique, de la résolution du conseil d'Espagne d'envoyer un grand renfort de troupes dans les royaumes de Naples et de Sicile, afin de les défendre contre le Turc : procession et messe solennelle faite et célébrée par ordre du légat ; nouvelles instances de M. de Chièvres pour l'entrevue proposée ; motif qui fait désirer à l'empereur de recevoir la couronne impériale ; attentions du roi catholique pour le pape ; pratiques de ses ministres avec les Anglais, etc.**

Ad ce matin, Sire, monsieur de Chièvres m'a envoyé quérir et m'a dit qu'il avoit charge du roy son maistre pour m'advertyr que hier il assembla tout son conseil et grands seigneurs, tant d'Espaigne que d'Arragon, de ceulx qui estoient icy, et ceulx de Naples ; qu'il avoit mis en termes que le Turcq faisoit une grosse armée, délibéré venyr donner sur ses royaulmes de Naples et de Sicille, et que ses gens et serviteurs qu'il a ausdicts royaulmes l'en ont adverty, le suppliant d'y vouloir envoyer gens et d'y donner ordre ; et aussy le légat le presse sy très-fort qu'il a esté constraint d'assembler ledict conseil, lequel fut d'advis qu'il envoyeroit audict royaulme de Naples jusques à deux mille cinq cens hommes, compris ceulx qui y sont, seize mille hommes de pyé dont il en a six mille Allemans et dix mille Espaignolz, et oultre cinq cens chevaux-légiers ; et mande ausdicts royaulmes de Naples et Sicille que les subjectz du pays soient en armes et prests. Et pour ce qu'il sera de par deçà ung grand bruit et que les gens en seront tous esmeuz, crainct que l'on vous en feist quelque rapport. A ceste cause m'a chargé, Sire, de vous advertyr de ce qu'il a entrepris de faire, et que, sans point de faulte, ceste entreprise ne se fait que contre le Turcq, et que, là où le Turcq ne fera la guerre, il a délibéré envoyer son armée à l'ayde des roys de Tramessin et Fesses [1], qui le veuillent recongnoistre leur roy, et luy aydront à conquéryr ung pays qui est fort grand auprès de leurs royaulmes, et que tout ce qu'ilz pourront conquéryr sera en son obéissance. Monsieur de Chièvres m'a asseuré de toutes ces choses, et en escript ledict sieur roy à son ambassadeur qui est de par delà, pour du tout vous advertyr et asseurer.

Sire, hier, qui fut le jour de l'assemblée de leur conseil, monsieur le légat feit faire processions et dire grans messes, donna aumosnes généralles en son logis, et prescha les pouvres de se mettre en oraison pour prier Dieu de vouloir esmouvoir le vouloir et intention du roy catholicque de dresser une grosse armée contre les infidelles, pour estre prest toutes foys et quantes que nostre saint-père le pape, l'empereur et vous, avecques autres roys chrestiens, adviserez ensemble de vous assembler pour y donner ordre. Ilz ont passé oultre : car ilz la envoyent en Naples : dont ledict légat n'est pas content, et dit que nostre saint-père le pape ne l'entend pas ainsy....... Quant à ces gentilzhommes, ne

[1] Tremecen et Fez.

seront mis en avant que premiers ceste assemblée de messieurs les grant maistre et de Chièvres ne soit faicte, car il leur semble que vous ne voulez entendre ad ce qu'ilz demandent, ne aussy que monsieur le grand maistre ne se trouvera avec ledict sieur de Chièvres, qui me presse bien fort de vous en escripre souvent, et m'en a pryé encores aujourd'huy, et que le plus tost en vault le mieulx : monstrant y avoir bon vouloir, car il m'a dit que, s'il faisoit les plus grans nèges qu'il fit oncques, que à l'heure où il sera mandé il partira, et que sur sa vye ilz ne se departyront mal contens.

Aussy, Sire, dernièrement j'ay escript, et du xvi[e] de ce moys, à monsieur le grant maistre, pour vous advertyr de l'entreprise que l'empereur faisoit pour soy aller faire couronner. Depuis j'ay sceu que la cause pour quoy ilz poursuyvent cest affaire, c'est de tant que les sieurs elleeteurs de l'Empire luy ont fait déclaration qu'ilz ne peuvent eslire que premier l'empereur ne soit couronné; que c'est la cause pour laquelle ilz pourchassent envers nostre saint-père le pape de luy envoyer ladicte couronne; et m'a-l'on plus dit, que s'ilz font armée, que c'est pour l'une de deux choses, ou pour crainte qu'ilz ont de ce royaulme de Naples, ou bien pour ayder à l'empereur à avoir ceste couronne. Ledict sieur roy catholicque se meet fort en debvoir de contenter nostre saint-père le pape, et m'a, entre autres choses, dit ledict sieur de Chièvres qu'il ne demande chose au roy son maistre qu'il ne luy octroye.

Depuis les allyances qu'avez faictes en Angleterre [1], ilz reccrchent tous moyens pour gaigner gens, et sy meynent quelque praticque avec ledict sieur roy d'Angleterre, et tous les jours courriers ne font que aller et venyr. Les ambassadeurs d'Angleterre qui sont icy, mesmement l'arcevesque et Banqueroupte, vont la pluspart des nuitz parler à monsieur de Chièvres, et souvent se font banquetz en sa chambre. Depuis deux jours en çà lesdicts ambassadeurs eurent la poste, et incontinant s'en allèrent audict sieur de Chièvres, et, après avoir présenté leurs lettres, dirent tout hault que les Françoys n'avoient pas faict tout ce qu'ilz avoient voulu et que tout alloit bien pour le roy catholicque, et que leur maistre est bien délibéré d'entretenyr l'amytié et allyance d'entre eulx deux. Celuy qui m'en a adverty n'a peu sçavoir ce mot au moyen de quoy ilz se sont sy resjoys.

Sire, craignant que monsieur le grant maistre ne soit près de vous, je vous ay escript ceste grant lettre, de peur que ne feussiez adverty, toutesfois que l'on escript toutes ces entreprises à mondict le dom-prévost, pour le vous dire. Ilz ne veullent pas que les choses soient secrettes, car ilz font par tous leurs pays courir à grant bruit.

Sire, je prie à Nostre-Seigneur qu'il vous doint très-bonne et longue vye.

De Sarragosse, le xx[e] jour de novembre.

(MS. 8486, fol. 65.)

[1] Par un traité signé à Londres le 14 octobre 1518, Henri VIII s'était engagé à restituer Tournai à la France moyennant six cent mille couronnes d'or payables en douze années, et il avait promis sa fille Marie au dauphin.

VIII. — Au grand maître, Saragosse, 25 novembre 1518.

Cette dépêche n'a pas moins de douze pages. Nous en extrayons ce qu'elle contient de plus intéressant, et d'abord l'impression produite à la cour du roi catholique par le traité conclu entre la France et l'Angleterre.

Monsieur de Chièvres m'a repris propoz de ceste allyance d'Angleterre et me dit : « Je m'esbahyz comme le roy vostre maistre a fait ung tel appoinctement, veu ce qu'il » luy couste et qu'il soit constraint bailler tant de gens de bien en hostaige, et entre » autres le duc d'Albanye, qui est le personnaige que les Angloys craignoient le plus, » et que par ce moyen ilz ont esté fins d'asseurer le royaulme de tous coustez, tant de » France que d'Escosse; et aussy m'a nommé pour hostaige monsieur de Sainct-Pol, et » que le roy d'Angleterre a envoyé le double du traicté au roy son maistre. » Je ne luy en ay tenu nul propoz, pour ce que je n'en sçavoye riens, ne aussy luy, à la vérité.......

L'ambassadeur s'occupe ensuite de la reine Germaine de Foix.

Vous me rescripvez que sy la royne d'Arragon garde bien ses droits, qu'elle fera bien. Le roy et monsieur de Chièvres sont après pour la maryer au marquis de Brandebourg qui est icy. Elle n'y a point de vouloir, ainssy qu'elle me dit, et encores moins de faire marchandise de ses biens : toutesfoys elle est entre leurs mains. Arsoir monsieur de Chièvres la pressa fort dudict mariaige, et à ce matin m'a envoyé un sien vallet de chambre, qui est de Bloys, à qui elle se fye, pour m'en advertyr, et qu'elle vouloit bien parler à moy. Ilz se doubtent qu'elle preigne de mon conseil, et n'y ose aller toutes les foys qu'elle vouldroit bien. Sa malladye est qu'elle espouseroit voulontiers monsieur de Lautrec et que son consentement ne cousteroit guères à avoir, et m'a chargé par exprès de savoir s'il estoit point maryé et que je vous en escripve. Sy voiez que bon soit, m'en ferez responce, affin que je luy die ce dont serez d'adviz.

La partie importante de la dépêche est la suivante :

Dimanche [1], heure de onze heures du matin, je receuz vostre lettre par laquelle me faites responce à celle que vous avoye escript, du xxv^e de ce moys d'octobre dernyer passé [2]. Monseigneur, j'ay veu ladicte lettre et entendu par icelle le voulloir du roy et de Madame; et après m'en suis allé devers le roy catholicque, où estoient messieurs de Chièvres, chancellier et gouverneur de Bresse. Je l'ay remercyé très-affectueusement de

[1] 21 novembre

[2] Voy. p. 48.

la part du roy et de Madame, et affermé le bon vouloir qu'ilz ont envers luy et d'entretenyr les amytiez, allyances et traictez qui sont entre eulx, et davantaige de les augmenter et accroistre en toutes les meilleures sortes que faire se pourra : le tout à l'honneur d'eulx et conservacion de leurs Estatz, royaulmes et seigneuries. Dont il s'est fort contenté, et remercyé très-fort ledict seigneur et madicte dame, en me disant que de sa part il est prest et en bon vouloir de faire le semblable, et donnera à congnoistre que à tousjours mais demeurera leur bon filz et loyal, prest à faire ce qu'il leur plaira; et m'a chargé le rescripre, présens ceulx que dessus. Aussy luy ay dit que le roy estoit content que vous vous trouvez avecques monsieur de Chièvres, par ainsy qu'il vouloit et entendoit que les traictez faictz, tant à Noyon, Cambray que à Bruxelles, qu'ilz feussent ratiffiez et confermez, sans y déroguer ne préjudicier en façon que ce feust, et que, là où n'en seriez asseuré avant que partyr, que ne vouldriez pour riens vous trouver à ladicte veue et assemblée, pour vous en despartyr mal content, et que, s'il vouloit quelque chose faire meetre en avant, que sur tout vous désiriez sçavoir, pour le remonstrer au roy et à son conseil, pour venyr prest à y respondre. Je fuz requis de bailler par articles ce que je disoys : ce que j'ay fait tout en la forme que contiennent voz lettres............

Après qu'ilz ont veu mesdicts articles, nous avons eu plusieurs propoz, et à plusieurs foys, et débatu d'une part et d'aultre, et ce pour entendre leur vouloir, affin de vous en advertyr et asseurer. M'a esté fait responce et m'a dit et déclairé ledict sieur roy catholicque, présent son conseil : « Puisque le roy n'entend et ne veult desroger » ausdicts appoinctemens et traictez faitz à Noyon, Cambray et Bruxelles, qu'il entend et » veult qu'ilz soient confermez et approuvez en la meilleure forme et manière, je le » veulx tout ainsy. » Dont j'ay esté bien aise, car il ne sera plus question de recouvrer madame Charlotte ne des cent mille escuz, s'il n'est d'entretenyr la forme et manière contenue èsdicts traictez. Bien m'a dit que, si vous et mondict sieur de Chièvres vous advisiez de quelques choses plus grandes, plus honnorables et plus proffitables, que les pourrez meetre en avant..........

Monseigneur, à cestedicte veue vous n'aurez pas de grans affaires, car de quelque chose qu'ilz vous meetent en avant oultre ce que dessus, si vous n'y voulez entendre, ce sera à paine de riens, ainsy que ledict roy catholicque et sieur de Chièvres m'ont asseuré. Et tout ce que j'ay peu sçavoir oultre les choses susdictes, ce n'est seullement que l'entreprise contre le Turcq, et aussy de monsieur de Gueldres, dont ilz se mescontentent fort. J'ay voulu entendre qu'ilz en vouloient dire : c'est tousjours tascher que le roy l'abandonne. Je leur ay mesmement déclairé qu'il n'en fera riens. Et après a dit : « Pour le moins, que le roy luy face entretenyr les appoinctemens qu'il a faitz touchant » Frize. » Et si ne sont pas contens dont il s'est maryé [1].

[1] Le duc Charles d'Egmont venait d'épouser Isabelle, fille de Henri, duc de Brunswick.

Au surplus le roy catholicque a esté fort content de ce que le roy a accordé que viendriez vers luy, et luy et la compaignye se délibérent de vous faire bonne chére. Je ne luy ay pas voulu asseurer que viendriez devers luy, que premier il ne m'aye asseuré que monsieur de Chièvres yroit pour fiancer madame Charlotte : qu'il m'a promis et arresté de faire. Et vous asseure que mondict de Chièvres en est fort content, et aussy aise que de voyage qu'il entreprist oncques. Et touchant du lieu de vostre veue, sera content soy trouver en la ville de Nismes, et de partyr d'icy ou de Barselonne incontinent après la feste de Noël. Toute la difficulté que j'ay treuvé en cest affaire m'a esté en deux poins : le premier des cent mille escuz qu'ilz vouldroient diminuer à la moictyé, et me disoit autres jours monsieur de Chièvres : « Le roy mon maistre fera requeste si » honneste que l'on n'aura cause de l'en refuser, » et qu'il savoit bien qué monsieur le domp-prévost en avoit parlé et que les choses estoient en bons termes. Je luy ay dit que de ce je ne sçavoye riens, mais que je estoye asseuré que l'on ne contreviendroit en riens aux traictez faictz par cy-devant, et en lieu de diminuer les cent mille escuz, je luy en demandoye cent cinquante mille, et que, si le roy son maistre sçavoit où lesdicts cent mille escuz sont distribuez, qu'il les bailleroit voulontiers. A la fin j'ay gaigné que Madame ne perdra point lesdicts cent mille escuz; et quant ilz se feussent voulu arrester en cest article, je n'eusse jamais passé oultre, et pour cause. L'autre point, c'est du royaulme de Navarre, qu'ilz vouldroient bien trouver moyen de le garder, et en donner plus qu'il ne vault, et leur seur avecques en mariage; toutesfoys qu'ilz entretiendront les traictez que j'ay dit par cy-devant, sans y faillyr. Et affin que je feusse plus asseuré d'entre eulx, j'ay bien voulu bailler articles de ce que contiennent voz lettres, ausquelz ilz ont respondu à chascun article, escript de la main du chancellier et de l'audiencier, que je garde devers moy, pour estre bien asseuré d'eulx.

Monsieur de Chièvres m'a dit que le roy son maistre rescripra tout ce qu'ilz ont arresté avecques moy à son ambassadeur.

Au surplus ilz ont treuvé bancquiers qui fournissent deux cent mille escuz à l'empepereur au moys d'avril, et se sont obligez de les bailler par ainsy que l'ellection soit publiée faicte des six ellecteurs, et non autrement. Et m'a-l'on adverty que toute ceste gendarmerie qu'ilz font bruit de mectre sus n'est seullement que pour envoyer au royaulme de Naples pour faire couronner ledict sieur empereur, et qu'il est cause de ceste entreprise et de ce qu'ilz en ont fait icy. Il fait le fin envers son filz, ad ce que j'entens. Ilz se gardent de luy en ce qu'ilz peuvent et veullent tousjours jouer à toute veue. Vous sçaurez le tout à vostre assemblée, et croy que l'on ne vous cellera riens........

Fait à Saragosse, le xxv^e^ jour de novembre.

(MS. 8486, fol. 71.)

**IX. — Au grand maître, sans indication de lieu ni de date (Saragosse, .. novembre 1518).**

Communications que l'ambassadeur a eues avec le roi catholique et ses ministres au sujet de la restitution de la Navarre : opposition des Espagnols à cette restitution, à laquelle M. de Chièvres n'est pas contraire; déclaration faite là-dessus par le roi à l'ambassadeur; confiance que le roi et M. de Chièvres ont dans les résultats de l'entrevue projetée; arrivée à Saragosse du S[r] de Courteville, envoyé par l'empereur; demandes qu'il est chargé de faire; pénurie du trésor du roi; sommes empruntées par lui à des seigneurs de sa cour; mort d'un des ambassadeurs de Gênes; peu de cas que le peuple de Saragosse fait du roi et de son conseil; retour du duc d'Albe de Portugal; mécontentement de ceux qui ont accompagné en ce pays la reine Éléonore; l'ambassadeur de Venise créé chevalier par le roi.

Le dix-huitiesme jour de ce moys je receuz vostre lettre en chiffres au soir bien tard, et le XIX[e] au matin m'en allay devers le roy catholicque, là où estoient messieurs de Chièvres et chancellier et gouverneur de Bresse. Auquel je diz le bon contentement qu'avoit le roy de la bonne voulonté qu'il a à l'entretènement des amytiez et traictez faictz entre eulx, et aussy, pour mettre fin à toutes choses, qu'il avoit consenty vostre partement pour vous rendre au lieu de Montpellier, mais que auparavant il désiroit, et vous aussy, de sçavoir et estre asseuré de ce que l'on pourroit requéryr et demander, et mesmement de la restitution de Navarre, et que sommes en ceste asseurance, et que monsieur de Chièvres n'allast pourveu de puissance d'y meetre fin, que n'estiez d'adviz de vous y trouver, et que, de tant qu'il estoit question de meetre fin et paix perpétuelle et prendre allyance telle de quoy il est question, auparavant il estoit besoing de oster toutes occasions, et qu'il ne seroit pas bon qu'il y eust guerre entre le père et le fils, et que, là où il adviendroit que le roy fust sommé d'ayde par le roy de Navarre [1], et que par ce moyen fault et sera mieulx de wyder ladicte question.

Pour le jour je n'euz point de responce ne pour le lendemain jusques à aujourd'huy, heure de unze heures. Et vous tenez pour asseuré que monsieur de Chièvres n'a pas tousjours dormy, car oncques puis il ne feist bonne chère et a pensé ce qu'il adviendroit. Ainssy a le roy son maistre et tous ceulx de son conseil, en me disant souvent : « Nous voyons bien que nous arons la guerre, et qu'il n'est point question totallement » dudict royaulme de Navarre : mais il sert d'occasion. » Et quelque chose que je leur sçavoye dire, ne les ay peu asseurer.

Si ceste bende en est courroussée, je vous asseure que messieurs de Castille, d'Arragon et de Sicille qui sont icy ne sont aussy ayses. Et de l'heure que j'euz déclairé

[1] Quelque chose doit avoir été ici oublié par le copiste.

cest affaire au roy et à monsieur de Chièvres, dedens une heure après il fut public par toute la ville, et les grans seigneurs s'assemblèrent, faisans les bons compaignons, et s'en allèrent devers le roy, lui remonstrans qu'il ne debvoit point rendre ung tel royaulme, et que c'estoit la clef des Espaignes, et que, si le roy l'avoit en son obéissance, qu'il pourroit commander en toutes les Espaignes ce qu'il vouldroit : mais, pour le garder, ilz s'y offroient corps et biens. Toutes ces offres n'ont point resjouy mondict sieur de Chièvres : car il ne requiert point la guerre, et sçayt bien qu'elle luy nuiroit, et que c'est le grand proffit de ceulx qui se sont ainsy resjouys, car sans ce que leur roy ait guerre, ilz n'ont leurs terres et seigneuries en seureté aucune; et aussy on n'a tenu compte d'eulx, et sont tous mal contens. Ceux qui estoient en leurs maisons on les a envoyez quéryr : la raison, je croy que c'est pour leur remonstrer ou bien pour rendre ladicte Navarre, ou pour donner ordre pour la garder. Mais mon adviz a tousjours esté que, avant que rompre avecques le roy, que plustost ilz rendroient ledict royaulme de Navarre, et monsieur de Chièvres en sera d'adviz, quelque responce qu'il m'ait faicte aujourd'huy, que je n'ay voulu accepter que je ne l'eusse par escript, laquelle je vous envoye icy dedens en ung billet escript de la main du chancellier, qui est couché selon la forme et motz qui sont au traicté faict à Noyon, par lequel ilz veulent dire qu'il n'est pas dit nommément de faire ladicte restitution dudict royaulme de Navarre. Mais ledict roy catholicque, présent son conseil, m'a dit et déclairé que, nonobstant qu'il ne soit dit, que si la raison veult et que le roy de Navarre y aye droit, qu'il en fera la raison telle que le roy et luy s'en debvront contenter; et plus mondict sieur de Chièvres, que sy la veue de vous deux se fait, qu'il est délibéré de mener gens ad ce congnoissans, et que de vostre part vous ferez le semblable, ou bien que le roy de Navarre y envoye, et que, s'il est congneu que ledict royaulme soit à luy, qu'il aura puissance sur le champ d'y mectre une fin. J'ay voulu faire mectre ces mots sur ledict billet : ce que je n'ay peu; et veulent auparavant, ad ce que j'entens, sçavoir la voulonté du roy sur cest affaire; et ne veulent point mectre par escript que bien peu soit autre chose que l'article fait à Noyon porte et déclaire.

Nous avons eu beaucoup de propoz qui ont esté ung peu fascheux : toutesfoys ilz n'ont riens gaigné, car je leur ay rabattu tout ce que j'ay peu tout le plus grand vouloir qu'ilz ont : c'est que vous vous trouviez ensemble. Et m'a dit ledict sieur roy catholicque et ledict sieur de Chièvres que, sur sa vye, vous ne départiriez point d'ensemble sans avoir mis fin à toutes choses, et que s'il sçavoit le contraire, qu'il aimeroit mieulx avoir perdu cent mille escuz, et mondict sieur de Chièvres vingt mille; et sy vous avez crainte, de vostre cousté, de leur départyr mal contens, ilz ont icy dix mille fois plus, et encores davantaige, que vous ne vous vueilliez trouver ensemble.

Monseigneur, par vostre chiffre me rescripvez que je vous face sçavoir, touchant

l'empire, ce que j'en sçay : c'est que Courteville [1] est venu et arrivé le soir que je receuz vostre chiffre, et vient de devers l'empereur, qui l'a envoyé comme ung des plus grands personnages de tout le pays, pour donner entendre le vouloir et la paine qu'il prend, et aussy ce que messieurs les ellecteurs veullent faire: que c'est qu'ilz demandent argent, en somme quatre cent mille ducatz, et que le roy catholicque s'en aille de par delà; que messieurs les ellecteurs ayent charge de ses affaires et aussy de sa personne, et certaines pensions fort grosses assignées sur les pays dudict sieur roy catholicque les plus prochains des Allemaignes. Ledict Courteville n'a pas esté le bienvenu, et croy que monsieur de Chièvres ne se vouldroit en pièce ad ce consentyr. Et depuis la veneue dudict Courteville, n'ont pas fait si grant bruit qu'ilz faisoyent auparavant, et avecques les demandes de mesdicts sieurs les ellecteurs et la crainte qu'ilz ont que le roy face quelque bruit, à mon adviz, qu'ilz actendront d'y donner ordre, pensant que l'argent leur est nécessaire qui les vouldra empescher. Il ne fault que monstrer semblant d'avoir question, et fault entendre qu'ilz n'ont pas ung denyer, et que deux cent mille ducatz qu'ilz avoient promis bailler à l'empereur pour distribuer aux ellecteurs, les banquiers avoient prins terme à la fin du mois d'apvril; et en baillant ladicte somme, c'estoit en condition d'estre esleu de tous les ellecteurs............

Le roy n'a pas ung denyer, et a emprunté ces jours-icy du conte de Benavent vingtcincq mille ducatz, et du duc de Berges [2] autant, et du duc d'Arques [3] vingt mille: dont ilz se moquent honnestement, et disent que c'est seullement pour l'entretènement de la maison............

Monseigneur, depuis mes dernières lettres il est trespassé ung des ambassadeurs de Gênes, le sieur Ledige Camille [4], qui estoit ung homme de bien, et deux ou troys de leurs gens. L'autre est icy, qui ne fait rien. Il m'est venu dire ces jours-icy que touchant leur appointement et seureté de mer, que le roy catholicque n'a point voulu confirmer les choses faictes par cy-devant que premier il ne soit en Castille, et que là il verra, tant par ses droitz que par ceulx qui se cougnoissent au fait de la mer, s'il doit confirmer et approuver les choses par cy-devant faictes. S'il actend qu'il soit en Castille, il fera long séjour : car, sy Barselonne et Vallence le tiennent autant qu'a fait ceste ville, ce sera pour troys ans. Encores n'est-il riens faict icy et sont au commencement, et vous

[1] Voy. p. 40, note 3. D'après ce qu'écrit la Roche-Beaucourt, Courtewille dut arriver à Saragosse le 18 novembre. L'empereur l'avait fait partir d'Augsbourg, avec une mission pour son petit-fils, à la fin d'octobre.

[2] Bejar.

[3] Arcos.

[4] Son nom était Thedisio de Camilla. La seigneurie de Gênes l'avait envoyé en ambassade au roi Charles avec Gio. Battista Lasagnia. J'ai vu, aux Archives d'Etat, à Gênes, la correspondance de ces ambassadeurs.

prometz que ce populaire se mocque et du roy et de son conseil, présent toute la compaignie; et le denyer qu'il en aura luy coustera au double.

Messieurs les nobles d'icy, et aussy la ville, dès qu'ilz ont sceu qu'il estoit question du royaulme de Navarre, ilz sont venuz vers moy pour sçavoir s'il estoit vray : que est assez à entendre que, sy ainsy estoit qu'il y eust question, ilz ne bailleroient pas ung denier, et sy retarderont toutes choses.

Le duc d'Albe arriva arsoir [1], qui vient de Portugal, qui vient de conduire la royne à son mesnage, et, ad ce que j'entens, elle n'a cause de s'en contenter, et ceulx qui y sont allez mesteroient en pièces le royaulme pour leur demeure, et entre autres messieurs de Flandres. Madame de Chièvres y est encores et ses niepces, et croy qu'elle s'en va de là en Flandres par mer..........

Aujourd'huy le roy a ouy la grant messe dicte par le légat, acompaigné ledict sieur roy de tous les ambassadeurs; et à la fin de la messe, l'ambassadeur de Venise [2] a esté fait chevalier, et m'a dist que c'est à la requeste de monsieur de Chièvres, qui l'en a fort pressé, combien qu'on soulist [3] luy faire mauvais visaige.

(MS. 8486, fol. 56.)

X. — Au grand maitre, sans indication de lieu ni de date (Saragosse, .. janvier 1519).

L'ambassadeur commence par se féliciter du rétablissement de M. de Boissy; il parle ensuite de la difficulté de lui faire parvenir des nouvelles, les postes ne voulant pas prendre ses dépêches, du mécontentement qu'a excité à la cour d'Espagne le traité entre la France et l'Angleterre, et il continue ainsi :

Monseigneur, nostre sainct-père le pape a envoyé icy ung nommé Francesco Clericato, fort honneste homme, qui a esté autresfoys ambassadeur en Angleterre, auquel le roy escripvit, durant qu'il y estoit, pour dire quelque chose à nostre ambassadeur qui y estoit. Il est venu devers moy et l'ay très-bien festoyé, et aussy ung docteur qui le gouverne et qui a bon crédit envers le légat; qui m'ont dit les négoces que poursuit le roy catholicque envers nostre saint-père le pape, qui sont quatre articles : le premier, qu'il soit son plaisir d'envoyer la couronne à l'empereur, en luy faisant les démonstrations

[1] Voir la note 1 à la page 53.

[2] Francesco Corner.

[3] *On soulist*, on eût accoutumé de.

qu'autresfoys vous rescriptz que mondict sieur de Chièvres m'avoit dit; le second, que, pour autant que le feu roy d'Arragon, dernier trespassé, se nommoit catholicque, qu'il eust pareillement dispence de ce faire ; le tyers, que, au lieu de l'advenue (*sic*), que sur tous les bénéfices il liève le quart du revenu desdicts bénéfices; le quart, de donner pouvoir à deux marchands d'affermer ledict quart, dont l'ung est de Napples, nommé Paule de Toulouse, l'aultre est florentin. De tous ces quatre articles il a esté refusé : dont il est fort mal content.

Envoi en Allemagne, pour l'affaire de l'élection, du Sr d'Amerstorff[1] en remplacement de Courtewille, dont on n'est pas satisfait : il est porteur de lettres de change et de sûretés pour le payement des sommes requises au commencement de mars, à condition que l'élection se fasse.

L'ambassadeur revient sur l'entrevue projetée et, à cette occasion, il dit comme M. de Chièvres s'efforce de faire son maître grand et d'abaisser les autres princes.

Monsieur de Chièvres désire fort vostre assemblée, et en devisant de plusieurs choses, m'a dit que ces deux grands roys feroient de grandes choses, s'ilz vouloient; et semble, à quelques propoz qu'il m'a tenuz, qu'il veulle mectre en avant qu'on n'empesche poinct ceste ellection, et que, en ce faisant, on érigera le royaume que vous sçavez (?), et l'agrandira-l'on tant que l'on s'en devra contenter, et toutesfoys m'a touché quelques motz de ce partaige. J'escoute tout ce qu'il me dit et ne luy responds rien. A mon adviz, s'il est asseuré de vostre veue, que je sçauray assez de choses et en tireray, en allant, ce que je pourray, pour vous en advertir. Il ne m'a pas tenu ces propos pour les vous escripre, mais seroit très-marry que les sceussiez avant que feussiez ensemble. C'est l'homme que je véiz oncques qui prand plus de paine à faire son maistre grand et de diminuer tous les autres, sy possible luy estoit; et me tient souvent propos de faire faire une Cronicque de sondict maistre, là où il sera touché des faicts de luy, des appoinctemens qu'il a faicts avecques l'empereur, le roy, le roy d'Angleterre et autres princes, et qu'il n'est pas hors d'espoir de faire de plus grandes choses dignes de mémoyre.

Dans la suite de sa lettre il annonce, comme conclu, selon le bruit commun, le mariage de la reine Germaine avec le marquis de Brandebourg, et parle des personnes dont M. de Chièvres se fera accompagner dans l'entrevue projetée.

[1] Paul d'Amerstorff, chevalier, conseiller et sommelier de corps du roi catholique. Il partit de Saragosse le 11 janvier 1519, et arriva le 2 février à Augsbourg, où étaient les ambassadeurs du roi.

Monseigneur, le roy catholicque et monsieur de Chièvres sont fort après à marier la royne d'Arragon avec le marquis de Brandebourg, et cuyde la pluspart de la court que ce soit faict. Toustesfoys elle m'a dit le contraire, et ne sçay qu'en croyre.

Mondict sieur de Chièvres a fait venyr deux grands clercs de Castille, pour mener quant et luy [1], pour débattre le droit que prétend son maistre au royaulme de Navarre: l'ung est celluy qui a faict ung livre du droit prétendu par le roy catholicque; l'autre est celluy qui a esté commissaire à Fontarabye, pour se justiffier des parolles qu'on le dit avoir dictes contre le roy, et aussy pour soustenyr le droit du roy son maistre. Et sera requis, si l'assemblée se faict, mander et amener l'ung des commissaires qui estoient à Endaye, car ilz en pourront respondre. Il meyne les deux clercs pour soustenyr qu'il n'est point dit, par les appoinctemens faits à Noyon et Cambray, que la restitution du dudict royaulme de Navarre se face.

Monsieur de Chièvres m'a dit qu'il mènera le chancellier et ira bien accompaigné, et mesmement de clercs; et sera requis que le roy de Navarre en ait de son cousté, ou autrement ilz feront son cas bien petit, pour le réduire à recompense, qui ne pourra estre requise sy grande qu'ilz ne la baillent. Mondict sieur de Chièvres m'a dit toutesfoys que vous ne départyrez point que amys d'ensemble, et que, quelque chose qu'il y ait, vous appoincterez et accorderez toutes choses. Vous advisant que sy les appoinctemens et amytiés du roy et du roy catholicque ont aydé de par deçà à leurs affaires, que l'entreprise de la veue de vous deux leur sert merveilleusement, et la publient partout..........

(MS. 8612, fol. 222.)

XI — Au grand maître, Saragosse, 8 janvier 1519.

Après avoir témoigné son déplaisir des nouvelles qu'il a eues de la maladie de Madame, mère du roi, et de celle du grand maître, l'ambassadeur raconte ainsi un accident survenu à Charles-Quint:

Il advint au roy catholicque ung grand inconvénient jeudy derrenier passé [2]. En oyant la grand'messe, présens beaucoup de gens, il tomba par terre estant de genoux, et demeura, cuydant qu'il feust mort, l'espace de plus de deux heures sans pousser (*sic*); et avoit le visaige tout tourné; et fut emporté dans sa chambre, où il a tousjours demeuré depuis, nonobstant qu'il soit aussy sain qu'il estoit auparavant; et fut incontinent sur bout les deux heures passées. Il avoit esté malade une aultre foys de même sorte, il n'y

[1] *Quant et luy*, avec lui.

[2] Est-ce du jeudi, 7 janvier (veille de sa dépêche), ou du jeudi, 31 décembre, qu'il veut parler?

a pas deux moys : toutesfoys que je n'en avois riens sceu jusques ad ce coup, et luy print en jouant à la grosse balle. De ceste maladye il en est grand bruit icy.

Nous empruntons encore à cette dépêche ce qui est dit des embarras d'argent du roi catholique et du mauvais vouloir que les Aragonais lui témoignaient.

J'ay esté adverty que ledict sieur roy catholicque poussoit fort envers nostre saint-père le pape, non pas ung demy mais ung quart sur tous les bénéfices de ses pays, et en faict grant dilligence pour amasser force denyers, car l'argent de la croisade est jà despendu et tous les empruntz qu'il a faictz des seigneurs de Castille, et sont encores après pour emprunter des autres seigneurs pour envoyer à l'empereur. Il a affermé les terres de celle qui se disoit royne de Naples, trespassée, pour troys ans, à ung nommé Paule de Tholoze, dont il a receu six vings mille ducatz. Ilz en pensoyent recouvrer de ce royaulme, de Barcelonne et de Vallence, mais ilz sont encores sans nulle espérance; et pour les mectre en craincte, ilz font publier partout la veue de monsieur de Chièvres et de vous, et les appoinctemens sont tous faitez, et que vous venez seullement pour recevoir le sèrement, et que icelluy sieur de Chièvres vient icy pareillement pour recevoir celluy du roy, et que, à ceste veue, vous devez entreprendre une grosse guerre contre les troys royaulmes, et que le roy luy aydera à les conquéryr de nouveau et oster tous les privilléges. Nonobstant toutes ces menasses, ilz n'y font riens, et remectent le partyr d'icy pour aller à Barcelonne de jour en jour : il y a deux moys, à mon adviz, qu'il s'en feust allé, n'eust esté la grant nécessité qu'il a d'argent. Ceulx de ceste ville attendent ce qui sera fait à vostre veue avant que bailler argent. Toutesfoys monsieur de Chièvres m'a dit qu'ilz rempliront le vouloir du roy dans jeudy.......

De Sarragosse, le viiie jour de janvier.

(MS. 8486, fol. 89.)

XII. Au grand maître, Saragosse, 22 janvier 1519.

L'ambassadeur commence cette dépêche en communiquant au grand maître des nouvelles que le dom-prévôt d'Utrecht, ambassadeur du roi catholique en France, a transmises à sa cour; il l'entretient, après cela, en ces termes, des préparatifs que fait M. de Chièvres pour l'entrevue de Montpellier :

Il a -dit-il- fait son aprest et a assemblé quatre ou cincq des plus grans clercs de Castille et d'Arragon pour mener avecques luy, pour débatre le droit du royaulme de Navarre et pour vous contenter de ce mot qui est dedens le traicté de Noyon par lequel est dit

que le roy catholicque fera la raison et contentera la royne de Navarre ou ses enffans, et se veult aussy ayder du droit de la royne d'Arragon, laquelle, ad ce que j'entens, le luy a transporté puis naguères. Il sera besoing que le roy de Navarre y ait gens pour débattre leur droit, et aussy pour soustenyr la promesse qu'ilz ont faicte de la restitution, car ilz dient tousjours qu'ilz tiendront ce qu'ilz ont promis et les promesses qu'ilz ont faictes par cy-devant. Il meinera avecques luy le chancellier et maistre Loys le médecin, évesque de Tuye [1], et a mandé à l'audiencier Haneton, qui est en Flandres, qui se treuve à vostredicte veue, et vous prometz qu'il y sera bien accompagné.

L'ambassadeur parle ensuite de la conclusion des cortès d'Aragon, de la demande du chapeau pour l'évêque de Liége faite par le roi catholique au pape, de l'arrivée à Saragosse des grands seigneurs de Castille auxquels la Toison d'or est destinée, du départ des ambassadeurs d'Angleterre, du passage du duc de Gueldre par le Brabant, etc.

Monseigneur, je vous advise que nous sommes encores en ceste bonne ville de Saragouce et que les cours de messieurs d'Arragon furent parachevées arsoir et conclutes en la forme qu'il a esté faict par les roys d'ycy devant passez, et ne reste que pour argent que nous ne partons d'ycy, car nous sommes tous pressez. Et pour ce que la coustume qu'ilz ont de payer le don qu'ilz font à leur roy est à payer en troys années, nous sommes après à pryer qu'on nous advance cincquante mille ducatz. Et pour ce qu'on aura beaucoup à faire à trouver ceste somme, nous serons encores icy quelque temps.

Au surplus, j'ay sceu que monsieur de Liége [2] a tant poursuivy le roy catholicque pour avoir le chapeau rouge, que, à sa prière et requeste, il en a escript à nostre sainct-pére le pape pour luy bailler ledict chapeau. Monsieur de Chièvres en a bien fort pryé monsieur le légat et messieurs les nonces qui sont icy, lesquelz en ont escript : mais l'ung d'eulx m'a adverty que si le roy en escript ung mot à nostredict saint-père, qu'il n'a garde de ce faire, car il n'est pas en sa grâce, pour quelques parolles qu'il dit de luy alors qu'on envoya la croisade en Liége, et depuis ne l'a tenu en bonne estime. Ilz mectent icy grant peine à l'entretenyr, et aussy monsieur de la Marche, et leur semble que, s'ilz avoient avec ce monsieur de Gueldres et que le roy l'eust habandonné, qu'ilz auroient ville gagnée.

De jour en jour arrivent de ces grans seigneurs de Castille, et mesmement hier arriva le connestable [3]. Le roy les contentera de cest ordre de la Toyson qu'il leur baillera à

[1] Louis de Marlian, évêque de Tuy.

[2] Erard de la Marck. Ce fut seulement en 1520 qu'il obtint le chapeau.

[3] Don Iñigo Hernandez de Velasco, duc de Frias.

Barcelonne, où il tiendra le dict ordre, qui sera avant vostre veue, affin qu'il soit mieulx accompaigné quand vous viendrez devers luy, car vous y trouverez tout le triumphe des Espaignes, et chascun y portera sa belle robe. Ledict sieur roy catholicque a délibéré bien vous traicter, et n'oblieront point à vous faire quelques honneurs et recueil en la forme qu'ont esté receuz messieurs les ambassadeurs d'Angleterre à Paris, dont il est grant bruit icy; et aussy le dom-prévost n'a oblyé à l'escripre bien au long...........

Les ambassadeurs d'Angleterre qui estoient icy [1] s'en sont allez fort contens, et est demeuré Banqueroupte : il se dit maintenant mon bon seigneur, veu que les roys nos maistres sont bons amys. Je l'en ay remercyé, sçachant qu'il n'en estoit trop content.

Aussy m'a dit mondict sieur de Chièvres que l'on a adverty le roy son maistre que monsieur de Gueldres a passé par le pays de Brebant et avecques luy son beau-père et beau-frère, qui est des Allemaignes, et que, à son adviz, il soit devers le roy, et que puisqu'il est là, qu'il n'y est point allé pour bien. Je luy ay dit que je n'en sçavoye riens, mais que peut-estre le roy l'avoit mandé pour autant qu'ilz m'avoient icy plusieurs foys dit qu'ilz vouloient bien trouver moyen d'avoir ung appoinctement seur et arresté avec luy. S'il estoit ainsy qu'il y feust, il se debvroit garder pour le retour, car il n'est point en grâce.

Fait à Saragosse, le XXII^e^ jour de janvier.

(MS. 8486, fol. 85.)

XIII. — Au grand maître. Barcelone. 20 février 1519.

Cette dépêche roule principalement sur les mesures que le roi catholique et ses ministres prenaient pour assurer son élection à l'empire; il y est question aussi du départ du grand maître pour l'entrevue de Montpellier, de l'opinion où l'on est à la cour d'Espagne que le roi veut faire la guerre à ce pays, des préparatifs du roi catholique pour les obsèques de l'empereur et la tenue d'un chapitre de la Toison d'or.

Parce que je n'ay point de poste qui veulle courryr pour moy et sans commandement du roy catholicque et de monsieur de Chièvres, je suis contrainct d'envoyer ce porteur, le sieur de Ferrières, beau-frère de monsieur de...., pour vous advertyr des dilligences et menées qui se font pour cest empire. Le roy de Pologne a envoyé icy ung ambassadeur de par la duchesse de Bar, pour demander la succession de la royne de Naples dernièrement morte; et incontinent qu'il a esté arrivé, a esté renvoyé pour ceste ellection de l'empire, luy promectant de faire partye de ce pour quoy il estoit venu, par ainsy

[1] L'archevêque d'Armagh et le lord Berners. Voy. la note 1 à la page 47.

que son maistre aydast à l'affaire de ceste ellection. Aussy on traicte le mariage de madame Catherine, sœur du roy catholicque, avec le filz du marquis de Brandebourg, et aussy du jeune marquis qui est icy avecques la royne d'Arragon : ledict roy lui a promis de le faire vis-roy de toute Castille et gouverneur, et en oultre luy asseure à luy et aux syens le douaire de ladicte royne. A ce matin elle m'a envoyé quéryr et m'a dict ces nouvelles et que ledict roy et monsieur de Chièvres, puis quatre ou cinq jours en çà, sont après à luy tenyr ces propoz et luy déclarent que, pour elle, si elle ne fait ledict mariage, il perdra beaucoup d'amys aux Allemaignes, et que au besoing elle ne luy veuille faillyr. Touchant le mariage de madame Catherine, on le m'a asseuré.

Hier au matin arriva ung serviteur que ledict sieur roy catholicque avoit envoyé par delà, qui a fort resjouy la compaignye, car auparavant ilz avoient eu de mauvaises nouvelles touchant l'empire, et au surplus qu'on tenoit que le feu empereur avoit fait le sieur infant, frère du roy catholicque, son héritier. Ledict serviteur a apporté le testament, par lequel ilz ont trouvé que les deux frères sont héritiers esgallement autant l'ung que l'autre. Il a ordonné tout plain de fondations et d'ospitaulx et couvens, et oultre ce, qu'il doit se monter une grosse somme. Ad ce que dit à quelque bon personnage monsieur de Chièvres, il se tient fort asseuré que son maistre sera empereur. On est encores après pour recouvrer cent mille ducatz, pour y envoyer. Ilz font grosses dilligences de gaigner gens en toutes sortes, et n'y veullent riens espargner. Ilz publient que le roy les veult empescher, et qu'il a déclairé à La Trouillière [1] qu'il prétendoit à se faire eslire empereur : de quoy ilz se sont fort esbahis, en parlant à moy comme si ce eust esté leur propre héritage. Si j'en eusse sceu la vérité et que le roy y fust dilligent, je vous asseure que je leur eusse donné ung alarme. Et s'il est ainsy que le roy s'en soit déclairé et qu'il y prétend, il n'y fault riens espargner, veu qu'ilz le veullent avoir de si haulte lutte. Ilz en font icy de grans cris, et les grans seigneurs de par deçà cuydent faire leurs besongnes pour s'offrir à luy prester et ayder de tout ce qu'ilz peuvent, et croy qu'ilz en disent plus qu'ilz n'en vouldroient avoir fait. S'il est question de purger le camp par argent, je désireroye qu'on n'espargnast nulle bource du pays, ne ce qu'il a pleu au roy me donner au partyr de luy, et en oultre tout ce que j'ay de meubles pour tyrer argent, car il me desplairoit merveilleusement que, par faulte de ce, il ne parvint à ce qu'il désire. Et vous asseure que, si ce roy estoit empereur, qu'il extimeroit bien peu les autres roys de la chrestienté, car, tout ainsy qu'il est, il s'extime le plus grand.

Ad ce matin je me suis trouvé au lever de monsieur de Chièvres, et y est venu l'audiencier, qui a apporté lettres du dom-prévost qui sont arrivées ceste nuyt et furent

[1] Jacques de la Troullière, écuyer de chambre de Charles-Quint. Il avait été envoyé à la cour de France le mois précédent.

escriptes le XIII^e de ce moys, à unze heures du soir, par lesquelles il escripvoit que le roy et Madame l'avoient asseuré de vostre partement pour vous rendre à Montpellyer, et escripvoit les grans dilligences qu'on fait pour cest empire. Il n'est jour qu'il ne viègne poste d'Allemaigne, et la pluspart passent en Flandres et à Paris : et ont lectres de toutes pars et à toutes heures. Ledict dom-prévost advertist de beaucoup de choses et aucunes foys mauvaises, et qu'il vous treuve d'autre propoz qu'il n'a acoustumé à l'aultre foys que vous désiriez plus la paix et amytié que homme du monde : mais, ad ce que je voy, il ne sçait à quoy s'en tenyr, et vous prometz que, quant ilz ont sceu quelque chose de bon, qu'ilz ne le sçavent desrober, ne aussy de mal......

Ilz ont grant fantaisye que le roy leur veuille faire la guerre, et n'est aultre bruit par ceste court.

Le roy catholicque a prins aujourd'huy son deuil, et fait faire grans aprestz pour faire le service de l'empereur et aussy pour tenyr l'ordre de la Toyson.

Fait à Barcelonne, le XX^e jour de février.

(MS. 8486, fol. 92.)

XIV. — Au grand maître. Barcelone, 27 février 1519.

Dans cette dernière dépêche l'ambassadeur écrit qu'il a annoncé à M. de Chièvres, suivant les intentions du roi, le prochain départ du grand maître pour Montpellier; que le roi catholique, dont il a eu audience le jour même, l'a assuré que M. de Chièvres partira dans huit ou dix jours, lui disant qu'il sera muni de ses pleins pouvoirs; que M. de Chièvres désire qu'il en soit de même du grand maître. La Roche-Beaucourt mande ensuite que, d'après les nouvelles reçues d'Allemagne, on ne doute pas de l'élection du roi Charles; que, dans cette attente, de grands préparatifs militaires sont faits; que les nonces du pape sont souvent mandés à la cour; qu'on offre au saint-père, afin de le mettre dans les intérêts du roi, tout ce que tenait la feue reine de Naples ou l'équivalent pour le neveu de Sa Sainteté; enfin que M. de Chièvres emmène avec lui à Montpellier le grand chancelier, le grand commandeur de Saint-Jacques, deux conseillers, l'évêque de Tuy, don Diego, un nommé Leclercq, commissaire de Naples, et une multitude d'autres personnes.

(MS. 8612, fol. 182.)

8619.

## 228. Lettres du sieur de la Pommeraye, résident en Flandre.

In-fol., pap., rel. en maroquin, filets, 215 pages.

On lit, au dos du manuscrit : *Mémoires du règne du roy François Ier*, et au verso du feuillet de garde, d'une écriture du XVIIe siècle : *Lettres escrites au roy François Ier et à messire Anne de Montmorenci, conestable de France et le premier ministre, par M. de la Pommeraie, emploié en Flandres et en Suisse par ledit seigneur roy, duquel il y a aussi des despêches et de M. le conestable adressées audit la Pommeraie, qui paroît avoir esté homme capable et confident de la court de ce temps-là.*

Gilles de la Pommeraye résidait déjà en 1529 à la cour de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, en qualité d'envoyé du roi de France, comme le fait voir une lettre du 6 octobre de cette année publiée par Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 708. Dans cette lettre que le roi lui écrit, il le qualifie de son « panetier ordinaire et ambassadeur devers madame l'archiduchesse. »

Il le nomme simplement « son ambassadeur devers sa tante madame » l'archiduchesse » dans des lettres patentes données à Dijon, le 31 janvier 1529 (1530, n. st.), par lesquelles il le commet pour recevoir de Marguerite les actes de vérification et d'entérinement du traité de Cambrai du 5 août précédent [1].

Montmorency, lui écrivant, à son tour, de Chantilly, le 27 mai .... (1530?) lui donne les titres de « conseiller du roi, son maître d'hôtel » ordinaire et premier président des comptes en Bretagne [2]. »

Le MS. 8619 contient : trente-six lettres de la Pommeraye à Montmorency, qui n'était pas encore connétable, comme on le dit dans le titre

[1] MS. Suppl. franç. 2358[2], fol. 755 v°.

La Pommeraye donna reçu de ces actes le 22 mars. (*Ibid.*)

[2] MS. 8619, p. 153.

que nous avons transcrit ci-dessus (il ne le devint qu'en 1538), mais qui était grand maître de la maison du roi, maréchal de France et en réalité premier ministre; quatre lettres adressées à François Ier: six du grand maître; deux du roi.

Ces lettres ont été placées dans le registre sans aucun ordre: les dates y sont interverties. A toutes manque le millésime.

Celles de la Pommeraye, écrites pour la plupart de Bruxelles ou de Malines, sont autographes.

J'ai trouvé peu de chose à recueillir dans cette correspondance: voici les extraits que j'en ai pris.

Le 11 octobre .... (1529) la Pommeraye écrit, de Bruxelles, au grand maître :

Monseigneur, je n'ay peu avoyr si toust la dépesche de ceste dame, à cause que luy a fallu escripre de sa main, là où elle est aussy difficille comme le roy et Madame...... Monsieur d'Ocstrade[1] a une merveilleuse amytié à vous, et sy grande que je ne le vous puys pas bien faire entendre; et l'amour qu'il vous porte, il m'a dict que c'est pour ce qu'il a trouvé avec vous ce qu'il n'a avec nul aultre. (Pag. 205.)

Le 16 octobre il lui mande, encore de Bruxelles :

....... Cediet Sr d'Ocstrade m'a montré ung sien filz qu'il envoye estudier à Paris, frère du maistre d'oustel Lalain, et de la mesme forge, qu'il tient fort cher et ayme beaucoup. Je vous en advertis, pour ce que c'est le milleur moien que sayriés avoir pour luy monirer l'amitié qu'avés à luy, de commender qu'on luy ballie quelqu'une des maisons, pour se tenir, qui sont aux abés ou aux évesques, comme fistes au nepveu du cardinal d'Yorck. (Pag. 108.)

Dans une lettre du 17 décembre il rend compte de l'effet produit sur l'archiduchesse et sur le comte de Hooghstraeten, ainsi que sur les autres membres du conseil, par le rapport de l'huissier Bodin, qui était allé visiter les enfants de France prisonniers en Espagne. Tous en ont été extrêmement peinés. L'archiduchesse a promis d'écrire de suite à l'empereur et à l'impératrice. (Page 129.)

Le premier jour de l'an .... (1530?), de Bruxelles, la Pommeraye re-

[1] Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, chevalier de la Toison d'or, chef des finances, et qui était en grande faveur auprès de l'archiduchesse.

mercie le grand maître de lui avoir donné « cette charge (?), » laquelle était nécessaire jusqu'à la reddition des princes fils du roi. (Pag. 93.)

Le 18 janvier, de Malines, à propos de vins que le roi avait promis au comte de Hooghstraeten et que le grand maître venait d'envoyer, il écrit : « Il ne vint de lonc temps chose tant désirée, car ceste dame [1] ne prent » plaisir en nul vin, et elle espère que ceulx-là seront à son goust, si mon- » sieur d'Oestrade luy en veult faire part. » (Pag. 1.)

Le dernier février, de Malines, il entretient le grand maître d'une réponse que l'archiduchesse lui a donnée sur une certaine affaire.

Quant elle a veu que je ne me contentoie, a voulu que encore ung coup fust rasemblé son conseil là-dessus. Elle regrette fort monsieur d'Oestrade : aussy certes, monseigneur, toute ceste asemblée est peu auprès de luy..... Ce sont gens opiniastres, qui pour riens ne vouldroient passer ung poinct quant ilz l'ont mis en leur fantaisie...... Ceste dame me dist à part qu'elle vist avec eulx en une merveilleuse peine; que bien souvent elle leur voiet tenir des oppinions où n'y a nulle raison : mais, pour ne les malcontenter, elle ne veult aller au contraire. Je croy fermement que, sy elle povoiet mieulx, elle feroit pour le roy......

J'ay grant peine, en l'absence de monsieur d'Oestrade, à faire venir les gens du conseil de ceste dame à la raison. (Pag 87.)

De Malines, le 8 mars :

Monseigneur,......... ceste dame a eu la poste de l'empereur, par laquelle a esté advertie que par deçà le roy n'a faict nulle demande que parelliement n'aiet esté faicte audict seigneur empereur : ce qu'elle treuve assés estrange, et semble qu'on aiet desfience qu'elle n'aiet povoir de conclure aulx choses qui luy sont mises en advent. J'ay excusé cela au mieulx que m'a esté possible.... En cela je ne puys faire nulle excuse qui soiet bonne, car elle cuyde qu'on la mesprise, ou qu'on veuille tàter l'ung cousté et l'aultre, pour en prendre le millieur...... Tout ce m'a esté dict, pour vous en advertir, affin que congnoissiés qu'elle ne cache riens en son cueur, et qu'elle veult bien que congnoissiés les choses où elle est offensée.

Monseigneur, les povoirs pour les estroiectes aliences luy ont piéça esté envoyés : mays elle a tout mis en ung coffre, sans y reguarder, actendent le retour de monsieur d'Oestrade, car elle veult que vous et luy menés cela, la reddition de messeigneurs [2] premiérement faicte.... .

[1] Marguerite.

[2] Les fils du roi détenus en Espagne.

Me Jehan de la Sau s'en va à Bayonne, qui est certes, se me semble, homme de bien et affectionné à ceste dame. Toutefoyes il n'entent riens de ses segretz dont je vous escriptz, et n'y a nul en ceste court à qui elle les déclaire, que à monsieur d'Oestrat et monsieur de Rosimboz. (Pag. 81.)

Le 25 mars il mande, de Malines, qu'on a fait des feux de joie pour le couronnement de l'empereur à Bologne; il ajoute : « Monseigneur, tous ces » gens-icy actendent à voyr comme se gouvernera le roy après la déli- » vrance de messeigneurs, qui est le temps qu'il ne aura, comme il leur » semble, plus nul affaire de l'empereur : extimans que tout ce qu'il a » monstré de bégnivolence a esté pour ravoyr son guaige. » (Pag. 76 et 77.)

Le 1er avril il dit de l'archiduchesse : « Je ne congnus onc personne qui » eust plus grand désir que toutes choses se conduisent bien et en vraye » amitié qu'elle a; et n'estoiet la peur que l'on la tinst pour suspecte, elle » démonstreroit sa volonté davantaige. » (Pag. 155.)

Il revient là-dessus le 9 juin, assurant le grand maître que l'archiduchesse désire extrêmement la conclusion de la paix, « et que, sy le demeu- » rant luy ressembloiet, il seroit mal aisé mettre jamais dissention entre » ces deux princes. » (Pag. 69.)

Il y a une lettre sans date où il dit que M. de Hooghstraeten insiste sur le payement des trente mille écus que le roi a promis aux gens de l'empereur. La Pommeraye fait observer au grand maître que, si on ne leur tient ce qu'on leur a promis, ils soupçonneront qu'après la mise en liberté des princes, le roi n'aura pas de bonnes intentions à leur égard. (Pag. 99.)

Dupuy 265.

## 229. — Lettres de Monsr Dodieu, Sr de Vély, ambassadeur pour le Roy (François Ier) près l'Empereur, escrites à monseigneur le cardinal du Bellay, 1535.

Ces lettres font partie d'un recueil in-folio, cartonné, ayant 360 feuillets, intitulé par Dupuy lui-même : *Originaux de lettres de plusieurs ambassadeurs du règne du roy François Ier.*

Elles sont au nombre de sept et se trouvent aux fol. 45-61.

Une est datée de Cosenza, le 9 novembre 1535;

Une autre de Castelnovo, le 17 novembre;

Quatre de Naples, le 4 décembre et les 1er janvier, 2 et 15 février 1536.

La dernière, que le sieur de Vély écrit conjointement avec l'évêque de Mâcon (Charles Hémard de Dénonville), ambassadeur de France près le saint-siége, est datée du 19 avril 1536, à Rome; elle s'adresse au roi lui-même.

La troisième et la septième lettres sont des copies du temps: les autres sont originales.

Le 9 novembre le Sr de Vély écrit :

L'empereur passa la mer le jour des Mortz. Je m'en venoys avec monsieur de Granvelle, quant nous rencontrasmes le Sr Pierre-Loys [1] sur les champs entre Montlyon et Seminara. Cela fut le troysme de ce moys. L'empereur couchoit audict Seminara. Je receuz et saluay ledict Sr Pierre-Loys en la compaignie dudict Sr de Granvelle, avecques lequel il devisa ung peu, et s'en alla après trouver ledict Sr empereur, qu'il a suivy jusques en ceste ville..... J'entendz que ledict Sr Pierre-Loys a offert de recevoir et bien recueillir l'empereur à Rome, où l'on fait compte d'aller incontinant après les festes. Ilz iront désarmez si les affaires ne changent, et ne fault pas l'attribuer à personne qu'au roy, qui s'est déclaré estre venu à sa frontière de deçà pour favoriser ses amys et les garder d'oppression. (Fol. 53.)

Le 17 novembre :

Il n'est icy rien survenu davantaige, sinon qu'ilz furent, le XIIIe de ce moys, advertiz de la mort du duc de Milan [2], pour laquelle ilz dépeschèrent, le jour ensuivant, ung gentilhomme, qui s'en alla en poste porter ce qu'il leur a semblé d'ordonner et pourvéoir pour la seureté dudict Estat de Milan. ....... Le Sr domp Pierre-Loys suit tousjours l'empereur, et luy fait-on bonne chère... (Fol. 54.)

Le 4 février 1535 (1536, n. st.), de Naples :

La court se trouve bien en ceste ville, où elle pourra faire caresme-prenant, si autre chose ne survient. Il y a longtemps qu'on attend le duc d'Urbin, et pansent plusieurs

[1] Pierre-Louis Farnèse, fils du pape Paul III.

[2] Francesco Maria Sforza, mort le 24 octobre.

que doibve changer service et estre aux gaiges de l'empereur..... Au regard de Florence, il n'y a point encores de finalle détermination........... Il s'est dit que le pape demandoit le duché de Milan pour le filz du feu Sr Boos[1], son gendre. Je n'en ay riens creu, pour ce que, si on a, comme on dict, reffusé Montferrat à Sa Saincteté, elle n'a nulle cause de penser qu'on luy soit plus libéral de l'Estat de Milan..... (Fol. 47.)

La lettre écrite à François Ier par le Sr de Vély et l'évêque de Mâcon est un document d'une importance capitale.

Les deux ambassadeurs racontent, dans cette lettre, comment, le 17 avril 1536, l'empereur, sans y être attendu, se rendit au Vatican, où le collége des cardinaux était réuni dans la salle du consistoire; comment il y réclama la présence du pape, et comment, Paul III s'étant rendu à son invitation, il prononça, en langage espagnol, ce fameux discours qui fit tant de bruit en Europe. Ils donnent l'analyse de ce discours d'après les souvenirs du Sr de Vély (l'évêque de Mâcon n'entendait pas l'espagnol). Ils rapportent ce que le pape dit à l'empereur après que celui-ci eut fini de parler. Ils rendent compte enfin au roi, avec de grands détails, des démarches qu'ils ont faites afin d'obtenir des explications sur les passages du discours impérial qui étaient dirigés contre la France, et en particulier sur l'espèce de défi qui y était lancé contre le roi lui-même.

Voici le texte :

Sire, nous vous avons par cy-devant escript tout ce qui s'est faict et praticqué, tant avec le pappe que avec l'empereur, et davantaige tout ce que nous avons entendu jusques au xve, que partit le courrier ordinaire des marchans de Lyon.

Hier[2] nous feusmes au service en l'église de Sainct-Pierre, où fut présent l'empereur, vestu de ses habitz impériaulx, la couronne en sa teste et accompaigné du Sr Pierre-Loys, qui portoit la pomme du monde, de l'ung des marquis de Brandebourg, qui portoit le sceptre, et du Sr de Bossu, grand escuyer, qui portoit l'espée. Le demourant de la cérymonie ne fut que ordinaire. Et pour ce que nostredict sainct-père avoit dit à moy, évesque de Mascon, que l'empereur se plaignoit de ce que je ne l'avois point visité, nous envoyasmes, hier au soir, demander audict Sr empereur l'heure pour l'aller véoir, qui nous fut dès yer assignée pour ce matin aux treize heures du compte de deçà. Nous avons trouvé les ambassadeurs de Venise, qui estoient desjà dedens la chambre dudict

[1] Bosio Sforza, qui avait épousé la fille de Paul III.

[2] Les ambassadeurs avaient probablement commencé d'écrire leur lettre le 18.

Sr empereur, lequel est bientost après sorty. Nous nous sommes aprochez de luy, et moy, de Mascon, luy ay dict que, estant vostre ambassadeur auprès de nostrediet sainct-père, je n'avoye pas voulu faillir de luy faire la révérence et luy présenter mon très-humble service. Il m'a respondu qu'il estoit bien aise de me cognoistre; qu'il avoit entendu de nostrediet sainct-père que je n'ay faict que bon office, et désiroit au surplus de me faire plaisir. Nous n'avons riens respondu.

Il s'est adressé à moy, de Velly, en disant qu'il luy avoit semblé, par le propoz et par la manière que je luy avois tenu dernièrement, quand il me déclaira le contenu ès articles par luy communiquez à nostrediet sainct-père, que vous n'estiez pas pour les accepter, d'autant qu'il se retyroit de ce qui avoit esté parlé pour monseigneur d'Orléans, en nous demandant si nous avions riens plus de vostre intention sur cela. Je luy diz que, veu le peu de temps qu'il y a que nous sommes tumbez en ceste difficulté de mondict seigneur d'Orléans, il peult bien sçavoir et cognoistre que nous ne pouvons estre aultrement advertiz de vostre vouloir, et cela pour ce qu'à peine est arrivé devers vous celluy qui en porte les nouvelles, lesquelles nous pensons bien que vous trouverez estranges, actendu les propoz qui vous ont esté tenuz par cy-devant, et les honnestes responces que vous avez faictes, et les bonnes œuvres que vous avez offert et estes prest d'exécuter en traictant. « Je ne veulx pas — ce dit l'empereur — me justifier des » myennes en derrière. Je suis bien aise, monsieur de Mascon, que vous y soyez pré- » sent. Vous m'accompaignerez tous deux devers le pappe, et là je vous diray mon » intencion. »

Il a aussi appellé les ambassadeurs de Venise pour le suyvre, et sommes en ceste sorte allez avecques luy en la chambre du consistoire où le pappe a acoustumé se vestir des habitz pontificaulx, ouquel lieu a trouvé messieurs les cardinaulx actendant nostrediet sainct-père. L'empereur s'est amusé à deviser en pied avecques eulx l'espace d'ung gros quart d'heure, et cependant on a adverty nostrediet sainct-père, qui ne savoit riens dudict empereur, auquel il feit demander s'il vouloit monter en sa chambre. Et après qu'il a respondu qu'il actendroit, Sadicte Saincteté est descendue, et sont allez, elle et l'empereur, s'appuyer au bout du liet qui estoit là. Mesdicts sieurs les cardinaulx ont faict, à l'entour d'eulx, ung demy-cercle, ouquel nous estions et lesdicts Vénitiens derrière nous.

L'empereur a commencé, le bonnet au poing, de dire qu'il estoit venu pour baiser les piedz de Sa Saincteté, luy offrir sa personne et son povoir, et pour la pryer de convocquer le concille : en quoy il l'avoit trouvée non-seullement bien disposée, mais si affectionnée et si prompte qu'il luy baisoit les mains du bon commancement qu'elle y a donné, en la remercyant bien humblement, et la pryant de vouloir continuer et achever œuvre si nécessaire à toute la chrestienté; que davantaige il a tousjours désiré et désire de bien s'entendre avecques vous, et n'eust pas marry que les choses se fussent icy peu

disposer à quelque meilleure conclusion, mais qu'il vous trouve si desraisonnable qu'il est contrainct de rendre à Sadicte Saincteté, en la présence de mesdicts Srs les cardinaulx et de nous autres, compte de toute sa vye et des choses qui ont passé entre vous deux, affin qu'on saiche lequel a plus juste cause de se douloir de l'autre : pryant Sadicte Saincteté de l'excuser s'il sera long en les récitant.

L'entrée, Sire, de ceste sa narration a esté du mariage qui fut traicté entre luy et la royne dernière décedée (que Dieu absoille), à faulte duquel il nous a dict que le roy Maximilien chassa le feu roy de la duché de Millan, et que quelque temps après vous vinstes à la couronne, lorsqu'il n'avoit que quinze ans; que, nonobstant son si jeune aage, il cognoissoit dèz l'heure la proximité de lignaige qu'il a avec vous par le moyen de madame de Bourgongne, son ayeule : au moyen de quoy il désiroit dès lors vostre amytié, pour laquelle avoir, bientost après que vous feustes couronné, il envoya devers vous monsr le conte de Naussau et autres grans personnaiges, qui renouvellarent et restrainguirent les alliances qu'il avait avec vous.

Vous vinstes à la conqueste de Mylan, que vous obtinstes : dont il fut aussi aise que de chose qui luy eust sceu advenyr; et si laissa d'obéyr à l'empereur Maximilien, son ayeul, qui luy avoit commandé de vous empescher le plus qu'il pourroit.

Que après cela fut traicté le mariage de feue madame Loyse et, en faulte d'elle, de feue madame Charlotte; que à l'heure vous le requistes de faire la guerre au roy d'Angleterre pour ravoir la ville de Tournay, chose qu'il vous desconseilla et que vous laissastes à sa requeste. Qu'après la mort dudict empereur Maximilien, vous cherchastes tous deux d'avoir l'empire, que fut, ce luy semble, le commencement de vous mectre en jalouzye l'un de l'aultre, combien que, au temps de ladicte poursuytte, vous distes à son ambassadeur estant auprès de vous, que vous faisiez compte comme si vous fussiez tous deux à la poursuytte d'une dame, et que, advint ce que advenir pourroit, vous ne laisseriez pourtant d'estre bons amys ensemble; et que, depuis qu'il fut esleu empereur, non content des précédens traictez, vous voulustes renouveller les alliances et l'obliger à espouser madame vostre belle-seur, qui est maintenant duchesse de Ferrare, et que vous ne vous contentastes pas de cela, mais voulustes depuis le presser de confirmer les dessusdictes alliances et de les asseurer par hostaiges : ce qu'il reffusa de faire, non y estant obligé. Ouquel temps vostre ambassadeur qui estoit auprès de luy feist de bien mauvaises praticques en Allemaigne (il ne sçait et ne dist point que ce fust par vostre commandement); que davantaige ledict ambassadeur passa à luy dire, de par vous, que s'il ne vous asseuroit les dessusdictes alliances, ainsi que vous demandiez, vous ne pouviez penser qu'il les voulsist entretenir ne avoir amytié avec vous.

Que, peu de temps après, vous luy suscistates messe Robert de la Marche d'ung costé, soubz colleur d'une sienne querelle, et le Sr d'Albret, d'autre, pour ravoir le royaulme de Navarre, en prétendant par vous de luy povoir aider, pour ce qu'il estoit dict,

par le traicté d'entre vous deux, qu'il s'entendroit avec ledict S^r d'Albret : ce qu'il avoit voulu faire par récompense d'aultant que vault ledict royaulme de Navarre; et que de ceste sorte s'alluma la guerre, qui fut au temps que les luthériens commençarent à pulluller et que en Espaigne les villains s'estoient soublevez en son absence. Que ladicte guerre dura jusques à la journée de Pavye, à laquelle succéda le traicté de Madrid, et que non-seullement voz depputez accordarent ledict traicté, mais vous aussi luy promistes par vostre serement de l'observer, et ainsi le jurastes devant une croix sur les champs, combien qu'il fust adverty que vous aviez dit de n'en vouloir riens faire, comme ne feistes, sinon ce qui estoit préalable à vostre délivrance.

Que depuis, soubz umbre que vous n'aviez pas donné foy de retourner en Espaigne, vous vous excusastes de ne povoir accomplir les choses contenues audict traicté, et que, pour avoir messeigneurs voz enffans, vous traictastes la ligue saincte qu'on disoit et de laquelle il fut admonesté et requis de deslivrer mesdicts seigneurs voz enffans, comme s'il les eust euz par mauvais art ou enchantement; qu'à faulte de les deslivrer, s'ensuivyst la guerre de Napples, où monsieur de Lautrec mourut, et depuis celle de Lombardye et la prinse de monsieur de Sainct-Pol.

Que bientost après il passa de deçà, et que vous, qui voulez tousjours laisser passer quelque chosette avant que de vous rendre à raison, eustes à l'heure envye d'avoir paix avec luy; que pour ce fut faict le traicté de Cambray, lequel vous n'avez guères bien observé. Le Turcq vint à Vienne. Le gentilhomme qu'il vous envoya pour vous pryer de luy aider à l'encontre dudict Turcq pourroit, ce dit-il, tesmoigner de vostre responce, qui fut d'envoyer vostre armée de mer et venir en personne garder l'Itallye avec quarante mil hommes; et que depuis il vint à Boulongne, où fut traictée la ligue pour la deffension d'Itallye. Que vous ne vous en devez point plaindre, pour ce qu'elle a esté faicte à bonne fin et avec princes chrestiens.

Que de la mort de feu Merveilles dont vous vous estes plainct, le duc en avoit bonne cause, pour les meschancetez et praticques qu'avoit faict ledict Merveilles. Que d'autre part, par ledict traicté de Cambray, vous avez promis de ne faire aucune praticque en Allemaigne, et que l'on sçait bien comme vous avez observé ce point-là, et particulièrement en la guerre de Wirtemberg, que vous ne pouvez nyer d'avoir esté faicte de voz deniers. Que dadvantaige vous luy avez longuement retenu ses subgectz estans par force en voz gallères, soubz umbre qu'il ne vous povoit rendre les vostres qui se perdirent avecques Portunde (*sic*) et lesquelz il vous a renduz incontinant qu'il les a peu avoir; que aussi vous luy avez depuis renduz les siens; qu'il est bien vray que moy, de Velly, luy en demande encores des vostres qui sont ès gallères de André Dorye. Et que, après la mort du duc de Millan, vous luy avez demandé la duché pour ung de mesdicts seigneurs voz enffans; qu'il avoit, avant toutes choses, voullu sçavoir vostre intencion sur ce qui appartient au général de la chrestienté, comme du concille et de

la réduction des luthériens, aussi d'establir une paix en l'Itallye, et de quelles forces vous luy vouldrez aider à l'encontre du Turcq; que avec cela il vous avoit accordé ladicte duché pour monseigneur d'Angolesme, pensant que vous vous en deussiez contenter, mesmes pour ce que la royne le luy avoit escript; que vous avez persisté pour monseigneur d'Orléans : en quoy il a tousjours pensé que les seuretez ne seroient pas possibles.

Que toutesfoys, pour la grande importunité que moy, de Velly, luy en avois faict, il s'estoit contenté de la personne de monseigneur d'Orléans, pourveu que les seuretez y fussent; que vous non-seullement ne l'avez pas accepté, ou, si vous l'avez accepté, ce n'a pas esté avec la considéracion desdictes seuretez, et que davantaige vous avez demandé d'avoir l'usuffruict en vostre personne.

Que, d'autre part, moy, de Velly, luy avoys promys que, durant la praticque de paix, vostre armée ne passeroit point en Itallye; que vous avez non-seullement prins toute la Savoye, mays sont voz gens entrez par force en Itallye; que les traictez sont en nature (*sic*), et peult-on par-là véoir si vous le povez faire de dire qu'il se soit armé le premier; qu'il n'en est riens, et que, d'aultre part, quelque déclaracion et ouverture de paix qu'il ait faicte, qu'il n'a jamais veu personne qui ayt pouvoir de vous de traicter avecques luy, et que, nonobstant toutes les choses dessusdictes, il congnoist bien que la paix est la meilleure chose que l'on puisse faire, et que, si elle se peult faire, il veult et prye qu'elle se face, pourveu que vous retiriez vostre armée; qu'il est content de bailler ladicte duché à mondict seigneur d'Angolesme; quant à mondict seigneur d'Orléans, qu'il ne véoyt pas qu'il se puisse faire, pour ce que les renonciations que vous offrez de Fleurance et d'Urbin ne seront pas plus fortes que celles que vous avez faictes de Bourgongne, et que ce qu'il fera pour mondict seigneur d'Angolesme avec tant de chose (monstrant le bout de son doyt), il ne le fera pas pour mondict seigneur d'Orléans, pour autant qu'estoit tout son bras qu'il monstroit.

Que, comment que ce soit, il désire la paix et est prest de faire tout ce qu'il pourra pour l'avoir, ny n'a point d'intérest ou de propriété qui l'en destourne : mais, si cella ne se peult faire et qu'il faille venir à la guerre, il luy semble qu'il seroit meilleur que vous vuydez vous deux, de personne à personne, voz différentz; que c'est chose qui a esté autresfoys faicte entre princes chrestiens, pour éviter plus grant dommaige, et que, pour ne povoir trouver camp ny place de combattre sans nulz empeschementz, si vous voulez que ce soit en une isle de mer ou de terre ferme, ou sur ung pont dedens ung batteau sur quelque rivière, qu'il en est content; au regard de la sorte des armes, qu'il s'en accordera avecques vous bien aiséement, pour ce qu'elles seront esgalles à l'un et à l'autre. Qu'en ceste manière il y aura moings de dangier, pour ce que ce sera sans artillerye, et que celluy qui obtiendra soit obligé d'assister à Sa Saincteté au concille, à l'encontre des Turcqs et au bien de la chrestienté, et que, si Dieu luy faict ceste grâce,

qu'il promect à Sa Sainctelé de faire les choses dessusdictes. Et pour ce que vous prétendez Milan, que vous meetez à l'encontre la duché de Bourgongne, et que l'on baille hostaige l'un à l'autre pour faire observer au vaincu envers le vainqueur.

Il demande, en oultre, que dedens vingt jours vous respondiez aux choses dessusdictes, lesquelles il dit n'avoir pas dictes pour braver ou pour ce que la paix ne luy plaise plus que la guerre : car si elle se peult faire, et le concille et l'emprise du Turcq et mille autres biens s'en ensuyvront. Au moyen de quoy il prye que s'il est possible qu'on la face, que l'on verra que la propriété ne l'en destournera point, pourveu que vous retiriez vostre armée.

Le pape commençoit de luy dire que ledict empereur avoit en ceste assemblée bien déclaré l'envye qu'il a de la paix; que particulièrement aussi il s'en estoit bien avant descouvert à luy. L'empereur cependant lisoit en ung billet qu'il avoit à la main, et en interrompant les propoz de Sadicte Sainctelé, luy dist d'avoir oblyé de luy dire qu'il la pryoit de vouloir recevoir ses justiffications et d'entendre lequel a tort de vous deux, et que si Sadicte Sainctelé trouve qu'il ait le tort, qu'il est contant qu'elle vous ayde à l'encontre de luy : mais si elle véoit qu'il se mecte à la raison et que vous n'en tenez compte, qu'il prye et invoque Dieu, Sadicte Sainctelé et tout le monde à l'encontre de vous.

Ce faict, nostredict sainct-père continua de dire que ledict empereur a voyrement là, en publicq, et à part avec Sadicte Sainctelé, maintes foys déclairé l'envye qu'il a de la paix : de quoy il est fort digne de louenge; qu'aussi Sadicte Sainctelé pense que vous en avez bien bon vouloir, et si a entendu que, pour y parvenir, vous avez faict de bons et grans offres audict empereur : au moyen de quoy elle ne povoit sinon espérer que ladicte paix s'en ensuyvra; et quant au combat dont ledict empereur avoit parlé, que encores qu'il eust dict et offert si qualifiéement comme il avoit faict, c'est assavoir pour éviter plus grant inconvénient, que ce n'estoit pas toutesfoys chose à laquelle deux si grans princes deussent venir, pour ce qu'il n'en pourroit sinon sortir plus grant dommaige par la mort de qui que se veulle que par nessune grande guerre qui puisse advenir; que davantaige Sadicte Sainctelé mectroit toute la peine qu'elle pourroit pour vous accorder, et que, pour ce myeulx faire, elle avoit, par le conseil de tous lesdicts cardinaulx présens, délibéré d'estre neutral, affin de povoir plus égallement mener les choses à la fin de la paix dessusdicte, en laquelle il désire que vous soyez tous deux raisonnables. Et dict qu'il ne peult sinon user de l'auctorité de l'Église contre qui fera contre la raison.

Moy, de Mascon, m'excusant de non povoir respondre, pour n'avoir entendu le langaige dudict empereur qui est en espaignol, et protestant de n'actempter chose qu'il eust dicte, nous demandyons que moy, de Velly, fusse oy sur les choses dessusdictes : ce qu'il nous fut reffuzé. Et se levèrent et séparèrent nostredict sainct-père et l'empereur d'ensemble.

Nous nous retirasmes, actendant que Sadicte Sainctеté fust revestue pour aller à la messe, et ilz se remyrent ensemble. Moy, de Mascon, m'approchay de nostredict sainct-père, et luy disant que je n'avoye pas entendu ce que avoit esté dict et qu'il luy pleust de le nous faire bailler par escript, moy, de Velly, en diz autant à l'empereur, lequel respondist qu'il le me feroit bailler. Je luy remonstray qu'il n'a tenu que à luy que vous n'avez icy envoyé ung ambassadeur garny de pouvoir, pour autant qu'il n'avoit jamais déclairé qu'il voulsist traicter par le sceu de nostredict sainct-père. Il nous a respondu que vous poviez bien sçavoir qu'il s'en venoit icy, et qu'il y avoit assez longtemps qu'il l'avoit dit à moy, de Velly, pour le vous escripre. Ilz marchoient tousjours allans à la messe, et ne peusmes pour l'heure avoir autre chose.

Nous trouvasmes, à l'yssue, les S^rs de Granvelle et commandeur Cauves [1], lesquelz nous dyrent qu'ilz ne s'actendoyent pas que leur maistre deust faire ung tel sermon, mais qu'il n'en failloit prendre que la première partye d'icelluy. Nous leur respondismes que vous n'estiez pas pour luy faillir ne en l'une ne en l'autre. Au demourant nous nous despartismes gratieusement les ungs des autres.

Nous pensions, Sire, vous dépescher dès hier soir ce courrier. Mais nostredict sainct-père envoya dire à moy, de Mascon, qu'il me pryoit de ne vous escripre point sans avoir parlé à Sadicte Sainctеté : chose qui nous a semblé fort à propoz pour prandre l'occasion de respondre en partye aux dessusdicts propoz de l'empereur, principalement en ce qui touche le combat. A ceste cause nous avons, ce matin, esté vers nostredict sainct-père à la fin de son disner. Il nous a déclairé et asseuré qu'il ne sçavoit riens de ce que l'empereur avoit faict, ny ne s'attendoit pas qu'il le deust faire; que s'il s'en fust descouvert à luy, il ne l'eust pas souffert, en nous admonestant, au demourant, de ne faire que bon office, ny de vous escripre chose qui vous aygrist plus fort. Moy, de Mascon, luy ay remonstré que, ayant esté la déclaration faicte par l'empereur si publicque et en si grande compaignye, il estoit impossible de le vous desguiser; que nous userions toutesfoys de la plus grande douleeur que nous pourrions en vous advertissant des choses dessusdictes, mais que nous doubtions que vous soyez d'ailleurs adverty tout autrement, mesmes pour ce que nous entendons de maintes personnes les choses avoir esté diversement prinses et très-mal interprétées : dont ne pouvoyt estre que vous ne fussiez adverty par plusieurs voyes et moyens. Sadicte Sainctеté alors nous dist qu'elle entendoyt qu'on avoit aussi mal interprété sa responce, qui fust à l'improviste et sans y avoir pensé; que son intencion n'a point esté de dire ou promectre de se despartir de la neutralité, laquelle il veult inviolablement et en tous cas observer, et que ce qu'elle avoit dict d'estre contraire à celluy qui feroit contre la raison, qu'elle n'entendoit luy estre contraire autrement, sinon par correction et admo-

[1] Francisco do los Covos, grand commandeur de Léon.

nestement, ainsi que sa qualité le requiert. Nous l'en avons remercyé et promys de vous en advertyr. Et en contynuant ce qu'avoyt esté dict du mauvays rapport que plusieurs personnes faisoient des dessusdicts propoz de l'empereur, moy, de Velly, ay dict à nostredict sainct-père que nous désirions de myeulx entendre dudict seigneur empereur, en la présence de Sadicte Saincteté, aucunes choses, pour selon icelles vous desduyre les dessusdicts propoz en toute la plus grande doulceur qu'il nous seroit possible.

L'empereur estoit prest de partyr et venoyt prendre congé de Sadicte Saincteté. Nous nous sommes retirez en actendant qu'on nous appellast, comme on a faict bien longtemps après. Sadicte Saincteté nous a admonestez de ne fascher point l'empereur, qui avoit à faire aujourd'uy bien grant chemyn. Moy, de Velly, adressant la parolle à Sadicte Saincteté, ay dict que, par les propoz que eulx deux avoient hier tenuz, ilz avoient bien monstré la grande envye qu'ilz ont de la paix; qu'il est bien vray que l'empereur, ou cas qu'elle ne se peust faire, avoit parlé de vous combattre et décider voz différendz entre vous deux : en quoy nous ne voyons point qu'il prétendist aucune chose ou querelle sur laquelle il vous présentast le combat, sinon qu'il sembloit que, pour éviter la guerre qui pourroit advenir pour la duché de Milan, il offroit de vous combattre corps à corps; que à cella nous ne pouvions bien respondre de vostre intencion. Qu'il povoit bien estre asseuré que, s'il en avoit envye, vous ne luy reffuseriés pas, car il se peult bien souvenir que autresfoys il en fut question, mais que à présent il n'estoit point nécessaire de venir audict combat, pour autant que l'on peult bien véoir que vous ne voulez pas avoir par force la duché de Milan, veu que je luy ay, de par vous, offert sur les choses qu'il vous a demandées, desquelles vous luy avez si avant respondu qu'il s'en est contenté, et que cela peult estre bon tesmoing de vostre bonne volunté, joint que vous avez deffendu à monsieur l'admyral de ne toucher à chose que ledict empereur tienne en ses mains, comme aussi il n'a faict n'y n'est pas pour faire.

Que nous avions bien voulu, en la présence de Sa Saincteté, luy respondre ce que dessus et luy demander s'il entend, par lesdicts propoz d'hyer, vous avoir deffyé, en luy déclairant que nous ne véoyons point qu'il ayt cause de ce faire : car, quant aux choses par vous traictées, elles sont par escript, et peult Sa Saincteté cognoistre et juger de ce qui est depuis advenu d'ung costé et d'aultre : en quoy nous ne voulions point entrer plus avant, pour ce que aussi nous n'avions point entendu que par les dessusdicts propoz ledict S$^{r}$ empereur vous voulsist imputer d'avoir failly de vostre parolle, ny vous charger aucunement de vostre honneur, jaçoit que nous avions bien peu cognoistre par son langaige qu'il n'estoit pas content de vous.

Il y avoit maintes personnes au lieu où ilz estoient : mais nous feusmes oyz à part. L'empereur dict que ayant, le jour de devant, tenu les propoz dessusdicts en plaine et

publicque compaignye, il voulloit bien nous respondre aussi en la présence de ceulx qui estoient là assistans, mesmes pour ce qu'il estoit adverty qu'on avoit voyerement mal entendu et mal interprété les choses par luy dictes; et pour ce il feist approcher lesdicts assistans. Puis commença à dire, en langaige italien, que, pour autant que nous l'avions requis de myeulx se déclairer des choses qu'il avoit hier dictes, lesquelles il entendoyt que maintes personnes avoient mal interprétées, il vouloit bien satisfaire à cela et nous déclairer les quatre poincts qu'il entendoyt avoir touchez le jour de devant, et que, en premier lieu, il avoit ung peu prolixement compté les choses qui avoient par cy-devant passé entre luy et vous, en quoy faisant il n'avoit point pensé de vous taxer ou blasmer, mais seullement de s'excuser et descharger, et seroit marry qu'on tournast ses parolles en autre sens qu'il n'avoit dictes : car il vous extime tant qu'il n'a nulle cause de dire mal de vous; qu'il pourroit bien estre mal content d'aucunes choses desquelles ce luy semble vous vous devriez passer, actendu l'estroicte alliance qui est entre vous deux et les bons tours qu'il vous a faict et est prest de faire; et quelque chose qu'il eust dict, ce n'avoit point esté affin de rompre avec vous, ou de donner à entendre qu'il ne voulsist point s'accorder avec vous, mais qu'il vouloit et désiroit la paix, qui est le second point, comme celle qui plus luy est nécessaire et plus à son proffit que chose qu'il eut sceu demander : car, en l'ayant, il cognoist bien qu'il évite ung grant inconvénient universel et en particulier ; qu'il asseure, en ce faisant, son Estat, son ayse et son honneur; qu'il est vray qu'il n'y veult point estre contrainct ne conduyt par la force : car puisqu'il a délibéré de s'en aller avant et de vous tourner le visaige, il n'y aura chose, quelle que ce soit, qui le puisse destourner de suyvre ce qu'il a commencé, quant ores bien les Turcqs seroient entrez et descenduz avec toute leur puissance en ses pays qu'il a laissé derrière luy, pour ce que, voullant entendre à l'un et à l'aultre, il ne pourroit remédier à tous deux. Qu'il a pour ce assemblé et assemble de plus en plus toute la puissance qu'il peult avoir plus grande, pour en faire une fin, s'il advient qu'il en faille venir à la guerre. Qu'il fera, comme il a dict, tout ce qu'il pourra pour n'y venir point, et verra-l'on que propriété ne proffict ne l'en desmouvera point. Et si vous ne povez tumber d'accord ensemble, qu'il luy sembloit bien, en troysiesme lieu, plus convenable et moins inconvénient de vuyder voz différentz entre vous deux, de personne à personne, non pas pour cela il vueille ou ayt voulu vous deffyer aucunement, mesmes en la présence de Sadicte Saincteté, sans le congé de laquelle il ne vouldroit jamais entrer en tel affaire. Qu'il sçait bien que vous estes prince de grant cueur et qui avez maintes foys monstré vostre valleur et magnanimité, et que ce ne seroit pas chose qu'il voulsist voluntiers ne légièrement entreprendre que de vous combattre : car aussi il ne sçayt point d'en avoir cause ny matière, si ne fust pour éviter ung plus grant mal, quant on le verroit advenir, et pour obvyer à ung plus grant inconvénient, comme d'une guerre, de laquelle

s'ensuyvroit la ruyne de toute la chrestienté. Et en cela, Sire, il a discouru tous les maulx qui sont advenuz et qui peuvent advenyr par vostre guerre et dissension, et aussi tous les biens et advantaiges qui peuvent advenyr de vostre paix et bonne intelligence, laquelle il a magniffyée par infinité de parolles, en concluant que, si vous pouvez vous asseurer et prendre confidence l'un de l'aultre, ce sera le plus grant bien et la plus grande félicité qui advint jamais en la chrestienté, ou, au contraire, par la guerre la porte sera ouverte au Turcq, les hérésyes ne croystront pas seullement mais multiplieront, le concille et réduction de la chrestienté s'empeschera, et tumberont tous les affaires en telle confusion que les princes seront subgectz et au dangier de leurs subgectz, l'Église et les prélatz sans auctorité, le monde sans foy et sans religion, et l'oppinion et créance de Dieu du tout anéantye, avecques toutes les malheuretez et persécutions qu'on doit actendre de la fureur divine; et que ce sont choses qu'il véoit estre si apparentes et si prochaines d'advenir, qu'on ne doibt point s'esbahir qu'il en ait ainsi parlé, pour ce que, si les deux camps s'approchent, comme ilz s'approchent en si grant multitude de combatans qui sera d'une part et d'autre, quant il n'y auroit autre chose que la diversité des langues et l'occasion du pillaige, si ne doit-on pas espérer moins que d'une rompture, s'ilz seront quelque temps l'un auprès de l'autre. Que pour ce il avoit requis que vous retiriez vostre armée dedans le terme de vingt jours, qui est le quatriesme point, non pas pour entendre de vous préfinir le temps, mais pour ce qu'il véoit dedens ce temps-là vostre puissance et la sienne pourront estre toutes deux si fort aprochées qu'il sera mal aisé d'obvyer à la rompture.

Moy, de Velly, ay respondu que Sa Sainctete pourra par son auctorité remédier à tout cela, estant, comme elle est, bon père commung esgal à tous deux : ce qu'elle a accepté de faire et à quoy ledict S^r^ empereur s'est soubzmys, qui a contynué de racompter les biens qui adviendront d'une bonne confidence entre vous deux, pryant instamment que vous vueillez vous fyer de luy. En quoy faisant ilz s'estoient levez pour prendre congé l'un de l'aultre.

J'ay demandé audict S^r^ empereur qu'il luy pleust, en la présence de Sadicte Sainctete et des assistans, me respondre s'il n'avoit pas accordé la duché de Milan pour mondict seigneur d'Orléans. Il a dict qu'il l'avoit voyrement escript et faict dire par son ambassadeur; que toutesfoys il n'avoit jamais pensé qu'il fust possible d'y trouver les seuretez suffisantes, ny que vous vueillez accorder les conditions qu'il entend vous demander. Je luy ay repplicqué que vous ne pourriez sinon entrer en plus grande deffiance, si vous entendiez qu'il vous eust faict proposer une telle chose sans intencion de l'observer. Il s'est excusé sur ce que vous ne l'avez pas accepté, et que vous avez faict passer vostre armée en Ytallye et faict tant de dommaige à monsieur de Savoye, duquel nous avons oblyé vous dire que ledict S^r^ empereur, en discourant de la paix, a dict qu'on pourra, en la traictant, praticquer aussi et conclurre ce qui touche les querelles que vous avez avec monsieur de Savoye.

Nous avons fort insisté sur l'article de monseigneur d'Orléans : en quoy nous avons, comme dit est, obtenu que l'empereur a confessé de le vous avoir accordé, combien qu'il a fait ce qu'il a peu pour s'en desmesler et despartyr, en disant à ceste heure que les seuretez n'y sont point, à l'autre que vous ne l'avez pas accepté, et aussi qu'il l'avoit offert pourveu que ses confédérez s'en contentassent. Il s'est aussi laissé entendre qu'il veult y mectre mon dessusdict seigneur d'Angolesme, pour avoir part en ladicte duché, en disant que le duc deppendra de vous et la duchesse de luy, et que maintes personnes trouvent estrange qu'il vous prye d'accepter pour mondict seigneur d'Angolesme ce que vous luy deviez demander.

Ce sont, Sire, en substance les propoz qui ont esté tenuz et lesquelz nous avons mis paine de réciter entièrement à la vérité. Nous povons bien avoir obmys quelque chose, mais elle ne sera pas d'importance : vous advisant, Sire, que quoy qu'on vous dye ou annonce autrement, nous vous avons compté, en substance, tout ce qui a esté faict et tout ce qui a esté dict : pour laquelle chose myeulx faire nous avons usé de toute dilligence et différé jusques à présent la dépesche de ce courrier, pour ne faillir de vous en advertyr bien véritablement, et aussi que nostredict sainct-père nous a derechief priez de surceoir le partement dudict courrier, affin de povoir envoyer à son nunce la coppye des lectres que l'empereur escript à son ambassadeur estant auprès de vous.

Sire, nous supplyons le Créateur vous donner en santé très-bonne et longue vye.

Escript à Rome, le xixe jour d'avril mil Ve XXXVI. (Fol. 55-61.)

Il faut mettre, en regard de cette lettre, celles des 17 et 18 avril 1536 dont nous avons donné des extraits, tome Ier, pp. 474-477, et dans lesquelles les choses sont présentées sous un jour un peu différent.

Quant au discours de Charles-Quint, il est bon de comparer, avec l'analyse qu'en donnent les ambassadeurs français, le texte de Vandenesse[1] et la lettre écrite par l'empereur, le 17 avril, à son ambassadeur en France, le vicomte de Lombeke[2].

[1] *Journal des voyages de Charles-Quint*, pp. 119-131.

[2] Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. II, pp. 223-229.

8625-8626.

## 230. — Dépêches de M. de Marillac, ambassadeur à Bruxelles, et réponses de Henri II, 1548.

Deux vol. in-fol., reliés en maroquin, dorés sur tranche, écriture du temps.

Le 22 juillet 1547 Henri II, étant à Villers-Cotterets, dépêcha Marillac vers l'empereur, pour débattre la querelle de Savoie, au cas qu'il en fût question dans la diète qui allait s'assembler à Augsbourg, et pour résider auprès de ce monarque en qualité d'ambassadeur ordinaire, au lieu de M. Mesnage, qu'il rappelait[1]. Charles de Marillac avait alors trente-sept ans; il avait été antérieurement chargé de missions diplomatiques à Constantinople et en Angleterre. Après que la diète d'Augsbourg eut été close, il suivit Charles-Quint à Bruxelles.

Les MSS. 8625 et 8626 contiennent sa correspondance avec le roi et le connétable Anne de Montmorency pendant le séjour qu'il fit aux Pays-Bas.

Le premier a 241 pages; il commence par une lettre du roi du 28 août 1548, que l'ambassadeur reçut à Bruxelles le 18 septembre; il se termine par une dépêche du connétable du 11 mai 1549.

Le deuxième, qui a 247 pages, commence par une lettre du roi du 11 mai 1549, et finit par une lettre de Marillac au connétable, du mois de novembre suivant.

Ces registres sont ceux que Marillac avait tenus pour son usage; il en avait formé un aussi de sa correspondance pendant la première diète d'Augsbourg[2] : on ignore ce que celui-ci est devenu.

Nous allons donner des extraits de ce que les deux volumes nous ont paru contenir de plus important.

[1] *Sommaire de l'ambassade de feu monsieur de Vienne devers l'empereur Charles V en l'année* 1550, dans *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation*, de M. Ranke, 6er Band, p. 485.

[2] C'est ce que prouve le titre suivant qu'on lit en tête du MS. 8625 : Second Registre *commencé à Bruxelles le xviii^e jour de septembre mil V^c XLVIII.*

PREMIER VOLUME.

Avant de parler des lettres de l'ambassadeur, citons quelques-unes de celles du roi.

Le 28 août 1548 Henri II écrit à Marillac, de Carignan : « Vous mectrez » paine de sçavoir, s'il vous est possible, où l'empereur prétend employer » ses forces pour le reste de ceste saison, afin de m'advertir de ce qu'en- » tendrez [1]. »

Il lui mande, de Lyon, le 27 septembre : « Il faut que je vous dye, en » vérité, que le soubdain partement de l'empereur, d'Allemagne, m'a tenu » et tient grandement en suspens, de sorte que je ne puis asseoir certain » jugement de la cause qui le peult avoir meu de laisser ainsi inopiné- » ment l'Allemagne, les affaires de laquelle ne sont encores establiz à sa » dévotion...... Quoy que ce soit, monsieur Marillac, il fault penser que » ledict empereur n'est venu là sans quelque cause, laquelle se pourra » bientost descouvrir, et où il fault que vous ayez l'œil..... »

A une lettre où Marillac l'informait que l'objet du voyage de l'empereur aux Pays-Bas était d'y attendre le prince son fils et de demander de l'argent aux états, il répond que « ceste accumulation d'argent qu'il fait » et ceste grande quantité d'artillerie qu'il a fait descendre d'Allemagne » aux Pays-Bas dénote toutefois qu'il a volonté d'entreprendre aucune » chose ; » et il le prie d'avoir l'œil aux aguets.

Pag. 5. — Marillac au roi, Bruxelles, 19 septembre 1548. L'empereur, voyant que le pape ne lui envoyait pas les facultés qu'il attendait avec tant de désir et qu'il devait recevoir à Cologne, suivant les promesses du nonce, a quitté cette ville le 10. A son arrivée à Maestricht, il a licencié les quatre enseignes de lansquenets qu'il avait amenées d'Allemagne pour la conduite de ses deux prisonniers, le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, laissant ceux-ci seulement sous la garde accoutumée de 300 à 400 Espagnols. Ces princes captifs sont arrivés à Bruxelles. — L'empereur y est attendu aujourd'hui ou demain [2] : il se récrée dans les environs, avec la reine de Hongrie, au passe-temps de la chasse.

[1] Il annonce à Marillac, dans la même dépêche, qu'il lui a conféré l'évêché de Vannes en Bretagne, en récompense de ses services.

[2] Il y arriva le 22. (Vandenesse, *Journal des voyages de Charles-Quint*, p. 375.)

Pag. 12. — Marillac écrit au roi, le 28 septembre, que l'on a fait de grandes processions pour les victoires de l'empereur, et que les nuits on continue de faire des feux de joie; que le landgrave a été conduit au château d'Audenarde, et que le duc de Saxe est encore à Bruxelles, autant résolu et content en son adversité et obstiné en sa religion qu'il fut jamais. — Le nonce a dit à Marillac que le saint-père envoyait aux Pays-Bas les facultés demandées par l'empereur avec deux députés, dont l'un était l'évêque de Vérone, l'autre un auditeur de la Rote [1], pour, avec lui, qui ferait le troisième, user desdites facultés en dispensant les protestants sur les articles contenus dans l'intérim : que ces facultés toutefois n'étaient si amples que l'empereur l'avait demandé, et que M. de Granvelle, à qui il en avait communiqué le sommaire, s'en était plaint. — Comme, dans le même temps, le pape réclamait la restitution de Plaisance, Marillac observe judicieusement que S. S. a envoyé à l'empereur certaines facultés pour lui complaire et voir ce qu'elle pourra tirer de lui, prête à les étendre et à le gratifier en cet endroit, si l'empereur la gratifie en un autre, et à lui en refuser l'ampliation, si elle est frustrée de son attente : « En ceste sorte, » Sire, marchandant l'ung avec l'aultre, chascun procurera, soubz le » masque de religion, d'encheminner les affaires à leur proffict. »

Pag. 16. — Marillac écrit au roi, le 5 octobre 1548 : « Au regard de » l'empereur, tout homme qui le véoit maintenant, ne l'ayant auparavant » veu, peult aisément juger qu'il porte visaige et contenance de ne la » faire longue : mais ceulx qui l'ont veu l'an passé en Auguste s'apperçoivent » qu'il se porte encores moins mal qu'il ne faisoyt en Allemagne, et mes- » mement à Spire et à Collongne, où il avoit ung piteux et pouvre visaige, » lequel maintenant il semble avoir amendé de beaucoup depuis qu'il est » icy. » — Ses médecins disent qu'il s'est résolu à commencer une diète le 15 octobre jusqu'à la Toussaint, pour prévenir le mal de goutte dont l'hiver le menace.

Pag. 23. — Marillac écrit au connétable, le 13 octobre, qu'il a trouvé monsieur de Granvelle bien mal de sa personne, trainant une jambe et portant un assez pauvre visage, et disant qu'il y avait quinze jours qu'il

[1] Voir, dans le tome Ier, page 491, l'instruction donnée par Paul III aux évêques de Fano, de Vérone et de Ferentino.

n'avait bougé de sa chambre, en se tenant la plupart du temps au lit : cependant, malgré sa maladie et son grand âge. ce ministre lui a semblé autant accort d'esprit et disposé de la langue qu'il fut onques.

Pag. 35. — Marillac mande au roi. le même jour, que le sieur de Biron prit, la veille, congé de la reine de Hongrie, qui lui a exprimé sa satisfaction de la manière dont il a rempli sa charge. — Ledit sieur de Biron a communiqué à Marillac tout ce qu'il a négocié à Bruxelles. et l'a instruit des intelligences qu'il s'était procurées pour être journellement averti de ce qui s'y faisait. De son côté, Marillac a gagné de nouveau deux personnes par le moyen desquelles il saura ce qui se passe en Angleterre et en Allemagne.

Pag 39. — Marillac écrit au roi. le 24 octobre, que l'empereur a différé de commencer la diète qu'il se propose de faire pour sa santé, jusqu'après la Toussaint, pour avoir commodité, dans l'intervalle. de recevoir et festoyer la reine Éléonore.

Pag. 42. — Il écrit, le même jour, au connétable. que monsieur de Granvelle s'est trouvé fort mal les jours passés; qu'il est si caduc et si susceptible de rechute que l'on remarque journellement du changement en son état : « de sorte qu'il négocie bien peu, et rejette quasi tout sur » monsieur d'Arras, son filz. »

Pag. 60. — Marillac écrit au roi. le 6 novembre, qu'il n'a pu avoir audience de l'empereur. « lequel depuis huict ou dix jours a esté si mal » traicté de ses gouttes. qui le tiennent encores aux bras, mains et es- » paulles, qu'il a tousjours gardé le lict avec une telle impacience, pour le » grant doleur qu'il en sentoit, qu'on ne l'avoit encores veu au passé si » afligé et tourmenté : toutesfois il est maintenant si allégé qu'il com- » mence à se lever du lict, et s'estime que. pour ceste venue, il en sera » quicte, en dangier toutesfois de bientost rencheoir. s'il n'y prouvoit, » comme il est délibéré de faire. voulant commencer dans troys ou quatre » jours la diète et la continuer ung mois pour le moings..... » — Il écrit encore qu'on fait nettoyer et refaire les grands chemins en Flandre et en Brabant. qu'on les hausse et qu'on coupe les arbres qui empêchent que le soleil ne les sèche : cette mesure semble destinée à faciliter le transport de l'artillerie que l'empereur a amenée d'Allemagne pour en pourvoir les places frontières des Pays-Bas, et le voyage du prince d'Espagne.

Pag. 82. — Marillac au roi. 25 novembre. L'empereur, ayant, le 16, commencé la diète, a été contraint de laisser la rigueur du régime et de prendre de la chair et quelque peu de vin, s'étant trouvé fort faible et bien plus mal que les autres fois.

Le 6 décembre Marillac écrit que l'empereur est beaucoup mieux, et qu'il a été à la messe; qu'il se montre fort joyeux de la venue de la reine Eléonore [1].

Pag. 108. — Marillac mande au connétable la mort du président Scorre, « qui est bien peu plaint par-deçà. »

Pag. 110. — Marillac, écrivant au roi, le 28 décembre, lui annonce la mort du comte de Buren [2] : « Le conte de Buren est décédé du mal de l'es-» quinancie, sans qu'on ayt jamais peu trouver remède, veu la véhémence » de la maladie et indisposition d'ailleurs du malade, qui avoyt fait tous » les désordres de bouche qu'on pourroyt inventer, pour accélérer sa » mort. L'empereur faict démonstration d'en estre fort marry, et à la » vérité, Sire, il a perdu un bien bon serviteur; aussi font tous les sub-» geetz de ce pays, pour autant qu'il estoit humain et populaire : toutes-» foys les Espaignolz ne le plaignent guère, car il ne les pouvoyt véoir ne » oyr bien parler d'eulx. »

Dans sa dépêche du même jour au connétable, il lui parle aussi de la mort de ce seigneur, qui arriva le 24 décembre [3], et ajoute qu'il porta si virilement sa maladie « que jamais il n'en a gardé le liet, ains, la nuict » mesme dont il mourut, se promena, divisant et parlant à ses amys, jus-» ques à ce que, se trouvant foible, il s'assit dans une chaire [4], où inconti-» nent il mourut. Sept ou huit heures auparavant il avoit demandé à son » médecin [5] s'il sçavoyt point aulcung remède pour luy donner guérison, et » s'il pourroyt à tout le moins encore vivre deux ou trois jours : sur quoy » ayant eu responce que le mal estoit incurable, et qu'il n'estoit plus » temps de mesurer le terme de sa vie par jours, ains par heures, sans

[1] La reine était arrivée à Bruxelles le 5. (Vandenesse, *Journal des voyages de Charles-Quint*, p. 376.)

[2] Maximilien d'Egmont.

[3] Le 23 selon Vandenesse. Les deux dates se concilient si la mort arriva dans la nuit du 23 au 24.

[4] *Une chaire*, un fauteuil.

[5] C'était le célèbre André Vésale.

» aultrement se monstrer estonné, il print ancre et papier et escripvit de
» sa main deux grans feuillès sans intermission et sans se monstrer laz :
» ce faict, il disposa de sa conscience comme bon chrestien, et après,
» voyant que la force et vigueur naturelle diminuoyt, demanda de-
» rechef audict médecin combien il pourroyt encore vivre : et ayant eu
» pour résolution que c'estoit une heure pour le plus, commença à
» prendre congé et dire adieu à ses amys, en embrassant ceulx qui luy
» tenoyent compaignye, qui estoyent environ deux cens personnes; et,
» après avoir baillé la main à tous ses serviteurs jusques aux moindres, et
» dict en général adieu à tout le monde, partit de sa salle, où ce mistère
» se faisoyt, et se retira en sa chambre, sans jamais vaciller ny du pied
» ny de la parolle, et là, s'estant assis comme dit est, soubdainement
» rendit l'esprit » Marillac raconte ce fait au connétable « comme chose
» estrange et rare, et mesmement qu'ung si désordonné de sa bouche et
» qui n'avoyt eu ceste maladie que par excès qu'il avoyt faict à boyre, ayt
» eu le jugement à sa fin si entier, veu qu'estant sain, il l'avoyt bien
» souvent farousche, et mesmement après disner. »

Dans sa lettre au roi, Marillac l'informe que l'empereur a été si affligé de sa goutte, qui l'a repris pour la troisième fois, ce qui jamais ne lui était arrivé en si peu de temps, qu'il a gardé le lit pendant les fêtes de Noël. On dit que, ces jours passés, on l'entendoit se plaindre et crier, du logis de la reine Éléonore, qui est au-dessus du sien. La douleur est un peu calmée, mais il garde toujours le lit. — Ses médecins attribuent cette rechute à ce qu'il n'a pas commencé la dernière diète en la saison convenable ; il soutient, lui, que c'est pour n'avoir pas assez pris l'air des champs. « Ceulx
» qui le voyent disent qu'il a l'œil bon et entier, et qu'il n'a point de
» jaunisse au visaige, comme il avoyt en la ville d'Auguste, etc. »

Pag. 115. — Marillac mande au Roi, le 9 janvier 1548 (1549, n. st.), que l'empereur, s'étant trouvé mieux, sortit, un des jours précédents, pour aller à la chasse, mais qu'il eut à le regretter, et qu'il a été obligé de garder de nouveau la chambre, où toutefois on le voit aisément. — Il est venu à Bruxelles un médecin napolitain qui promet de faire merveilles pour la guérison de l'empereur, et en parle avec une telle assurance que ce prince est délibéré de suivre le régime qu'il prescrira. — Marillac infère de l'inutilité de tant de remèdes qui jusqu'à présent avaient pro-

duit de l'effet, « que l'empereur est tant usé que la force de nature com-
» mence à lui faillir. Toutesfois ledict seigneur ne perd une seulle occa-
» sion, pour petite qu'elle soyt, d'entendre à ses affaires, et tout ainsi
» que s'il estoit sain, et mesmement pour le regard de l'Allemaigne, où
» les difficultez que j'ay cy-devant escriptes se confirment et croissent tous
» les jours, etc. »

Pag. 121. — Marillac au roi, 15 janvier. — L'empereur, qui s'était trouvé assez bien pendant quelque temps, qui sortait et mangeait en salle, a ressenti, depuis deux jours, une quatrième atteinte de la goutte, nonobstant le régime du docteur napolitain, lequel jusqu'à présent n'a point fait de miracle.

Pag. 128. — Marillac au roi, 23 janvier. L'empereur, quoiqu'il ne soit pas entièrement rétabli, a assisté, la veille, dans sa chapelle, aux noces de monsieur de Vaudemont et de mademoiselle d'Egmont[1]. Il a commencé le régime indiqué par le nouveau médecin : mais les autres disent que la saison s'oppose à l'efficacité du breuvage qu'on lui a composé, « pour y
» avoir la plupart choses froides, comme du petit lait de chèvre et autres
» drogues. »

Pag. 131. — Le même jour, écrivant au connétable, Marillac lui donne des détails sur une joute qui eut lieu la veille, à l'occasion du mariage de M. de Vaudemont : « Les seigneurs de ceste court combattirent l'après-
» disnée, depuis midy jusques à cinq heures, en quoy il y avoit quatre
» tenans, dont le prince de Piedmont estoit le premier et les troys aultres
» commandeurs espaignolz, qui sousteindrent à la barrière contre tous
» venans à frapper cinq coups de picque, et après sept d'espée. Il s'y trouva
» trente-deux combattans en tout, qui feirent quasi tous grandement leur
» debvoir, comme estans la fleur de tous les bons hommes que l'em-
» pereur avoit : mais, sur tous aultres, quant à la picque, le prince de
» Piedmont, sans contradiction, en emporta l'honneur, tant à l'asseurance
» qu'il monstroit à la manier comme à bien rencontrer et rompre plus de
» boys que nul des autres. Ces jeux, monseigneur, avoient esté entreprins
» par lesdicts seigneurs pour l'amour des filles de la royne Aliénor, et se
» debvoient faire dès dimanche passé : mais ils furent remis à hier

[1] Vandenesse (*Journal des voyages de Charles-Quint*, p. 577) place ces noces et la joute qui les précéda au 23. Il doit s'être trompé, car Marillac dit positivement : *hier mardi;* or le mardi était bien le 22.

» mardy par commandement de l'empereur, pour aulcunement célébrer la
» feste des nopces dessusdictes. »

Pag. 133. — Marillac, dans une lettre au roi du 3 février, fait un portrait fort sombre de l'état de l'empereur. On peut en juger, dit-il, « à
» véoir qu'il a l'œil abattu, la bouche pasle, le visaige plus d'homme mort
» que vif, le col exténué et gresle, la parolle foible, l'allenne courte, le
» doz fort courbé, et les jambes si foibles qu'à grant paine il peult aller
» avec ung baston de sa chambre jusques à sa garderobbe. Et, combien
» qu'il face encores parfoys contenance de rire et qu'il s'essaye de sortir
» dehors, disant qu'il ne sent point de mal, ceulx qui le peuvent bien
» sçavoir m'ont affirmé que cela provient de ce que toutes les parties de son
» corps sont si affoiblyes, et luy en somme si usé, qu'il ne peult avoir le
» sentiment si vif qu'ung aultre. » — Il dit plus loin que, avant d'avoir terminé les affaires de l'Allemagne et du concile, il est vraisemblable que l'heure viendra pour l'empereur d'aller voir ce qu'on fait en l'autre monde, car tous ceux qui se mêlent d'en juger estiment que nature, sans grâce spéciale de Dieu, ne le sauroit supporter plus de dix-huit mois. — M. de Granvelle, ayant appris qu'il était venu une pronostication de Suisse disant que l'empereur ne passerait le mois de septembre, a fait défendre toute pronostication venant d'Allemagne.

Pag. 144. — On avait arrêté à Péronne le comte de Mansfelt, que l'archiduc, beau-fils et neveu de l'empereur, lui envoyait d'Espagne, et on lui avait enlevé ses chaines d'or et autres joyaux. Marillac, écrivant à ce sujet, le 3 février, au connétable, dit : « Ce peuple, qui est bestial et mutin,
» crye que nous leur voulons commencer la guerre, et qu'ils ne peuvent
» trouver seureté en l'amitié des François. »

A ces deux dépêches du 3 février était joint, à part, un *Advis de la court de l'empereur*. On y lit que la reine de Hongrie manie toujours les affaires des Pays-Bas, sans que l'empereur en veuille prendre connaissance, renvoyant le tout à ladite dame ou à son conseil; que le duc d'Arschot est parti depuis huit jours pour aller au-devant du prince d'Espagne vers Spire avec 250 hommes d'armes faisant de 1,000 à 1,200 chevaux; que l'électeur de Saxe fait preuve toujours de la même constance en son adversité, au point que ses ennemis mêmes sont contraints de le louer; qu'il reste sourd à toutes les remontrances qu'on lui fait pour qu'il accepte l'intérim:

que le landgrave de Hesse, prisonnier au château d'Audenarde, se montre au contraire faible et inconstant, faisant parfois présenter requêtes pleines de toute humilité et abjection, et promettant de se ranger à la volonté de l'empereur touchant la religion : ce qui ne lui a servi de rien jusqu'à présent, à cause qu'on connaît assez son humeur.

Pag. 151. — Le connétable, écrivant le 31 janvier à Marillac, lui dit que le roi est bien aise de ce que l'on remplace l'ambassadeur qui était près de lui (Saint-Mauris), « car il ne parle jamais que de querelles particulières, » et jamais encores ne luy ay oy dire chose qui servist ne approchast de » vouloir maintenir ces princes en amitié. Voilà pourquoy, si on veut que » Scorre ne soit point mort, on ne sçauroit mieulx remplir la place qu'il » tenoit que dudict ambassadeur, qui ne sera guères moings hargneux que » l'aultre[1]. »

Pag. 169. — Marillac au roi, 3 mars. L'empereur se trouve mieux depuis quelque temps, de sorte que, le jour de Saint-Mathias, il solennisa la fête en l'église des Jacobins, et puis dîna en salle en sa maison : toutefois il se dispose à commencer bientôt la diète et à prendre de la décoction de gayac.

Pag. 177. — Marillac au roi, 13 mars. Le roi des Romains a fait élire, par les états de Bohême, l'archiduc son fils pour leur roi, à la charge qu'il ne montera sur le trône qu'après la mort de son père : « par où les » discoureurs veullent inférer que ledict seigneur, se démectant de ce » royaume, n'a pas encore perdu l'espérance de parvenir au papat, si tant » estoyt que, l'empereur estant si fort en Italie qu'il est, le sainct-père » vînt à mourir. »

Pag. 178. — Marillac écrit au connétable, à la même date, que l'empereur décline de jour à autre si évidemment qu'on ne peut espérer guère plus de durée de lui. — On dit que le prince d'Espagne demeurera aux Pays-Bas, et que monsieur de Granvelle, qui ne peut guère plus courir, restera chef de son conseil. Ce qui donne quelque vraisemblance à ce bruit et indique l'envie de monsieur de Granvelle de se reposer et laisser la charge des

[1] Louis de Schore, qui était chef et président des conseils d'État et privé, mourut au mois de décembre. Charles-Quint divisa les deux charges qu'il occupait. Il nomma Viglius de Zwichem chef et président du conseil privé, et Jean de Saint-Mauris, seigneur de Montbarrey, président du conseil d'État. Simon Renard alla remplacer Saint-Mauris dans l'ambassade de France.

affaires qu'il maniait à monsieur d'Arras, qui fait dès maintenant tout, c'est qu'il a depuis quinze jours acheté une belle maison à Bruxelles et qu'il parle d'acquérir terres et seigneuries aux Pays-Bas, tant pour y être plus aimé qu'il ne faisoit en Bourgogne, où les plus grands du pays ne l'aiment guère, que pour s'insinuer de bonne heure dans les bonnes grâces du prince.

Pag. 183. — Marillac au roi, 21 mars. La dernière attaque de goutte qu'a eue l'empereur, et qui est la cinquième, commença à la tête, où il avait une douleur incroyable. Le mal descendit sur le cou, et depuis aux genoux, qu'il a encore fort enflés. La goutte remonta ensuite aux épaules et aux bras. — Depuis deux jours il y a du mieux : mais il est bien remarquable que, depuis son arrivée à Bruxelles, l'empereur ne soit jamais sorti pour prendre l'air, que deux jours après il n'ait eu une rechute.

Pag. 188. — Marillac au roi, 30 mars. L'empereur fait la diète dans une chambre éloignée de tout bruit : il parait qu'il en a ressenti quelque amendement, mais il est encore faible. On dit qu'il ne bougera de ce lieu jusqu'à ce qu'il ait fait les vingt jours de régime prescrits. — Le prince d'Espagne doit faire son entrée à Bruxelles lundi, 1re avril. La reine de Hongrie a fait préparer, à un mille de la ville, un lieu où elle le recevra avec la reine Éléonore, la duchesse de Lorraine arrivée hier et les autres dames du pays.

Pag. 202. — Marillac écrit au connétable, le 4 avril, que, le lundi, 1er du mois, le prince d'Espagne fit son entrée à Bruxelles. Il ne se passa, à sa réception, rien qui mérite d'être su, « si n'est ce qui fut faict à demye » lieue d'icy en une plaine et belle campaigne, ouquel lieu l'on avoit » dressé une maison de boys en forme de gallerie grande et longue, pour » recevoir ledict prince en passant. Et, aussitost qu'il y fut arrivé, s'attacha » une escarmousche de chevaulx-légiers qui sortirent de deux fortz qu'on » avoit faictz, comme de deux campz, bien armez et vestus par-dessus, les » ungs de vert soubz la conduicte du prince de Piedmont, les aultres de » blanc soubz la charge du Sr de Rie; et, après s'estre escarmouschez et » entrebattuz longtemps avec la lance et l'espée, où il y en eust de renversez et quelques chevaulx d'Espaignolz blessez, arrivèrent d'une part » et d'aultre harquebusiers à cheval avec d'aultres gens à cheval non » armez de corps, ayantz de grans targes à la mode des Pollacres, les-

» quelz se meslarent parmy les aultres et s'entrebattirent longtemps. » Finablement vindrent les gens de pied, comme en battaille, couvertz » d'une part et d'aultre de soixante hommes d'armes barbez qui se choq- » quarent de si grand roiddeur qu'il y eust quatre ou cinq chevaulx » espaullez et ung qui demoura mort sur la place, et les gens de pied » s'attacharent avec telle obstination qu'à la fin il fallut que les archiers » de l'empereur et les chevaulx-légiers ensemble se meslassent parmy » eulx pour les départyr. — Quant au nombre des combattans, l'on estime » qu'il y pouvoit avoir environ six cens chevaulx en tout et autant de » gens de pied. — Il y avoit deux aultres fortz à costé des dessusdicts » qu'aulcuns enfans des villes d'Anvers, Malines et Bruxelles deb- » voient assaillir les ungs sur les aultres : mais, pour ce qu'en se y es- » sayant le jour auparavant, on s'estoit aperceu qu'ilz ne faisoient rien » qui vaulsist, leur entreprinse ne fut exécutée, ains fut advisé que, ce » premier passe-temps parachevé, le prince entreroit dans la ville, où, » pour tout appareil, il trouva, devant chascune maison des rues où il » passa, une torche ardante fichée sur ung posteau avecq quelques cein- » tures et chappeaux de lierre et aultre verdure qui s'entresuivoit de » torche en torche : davantaige y avoit quatre ou cincq tabernacles aux » lieux principaulx de la ville, faictz en forme d'assaulx, sur lesquelz se » véoyent quelques peintures et devises, comme d'ung Aigle qui foul- » droyoit le monde, d'une Victoire qui tenoyt une croix en une main et » ung calice en l'aultre, en signification de ce qui a esté restitué en la » religion, et quelques aultres semblables figures, sans qu'on y véit » aultre tapisserie par les rues, ny à costé, ny par-dessus. » — Le prince fut conduit de la sorte jusque dans la chambre de l'empereur, qui l'accueillit avec grande joie.

Dans une dépêche au roi du même jour, Marillac lui mande la mort du duc d'Arschot [1] arrivée le 2 avril, à minuit, par suite de gravelle et de rétention d'urine. Il avait assisté à l'entrée du prince, et, le jour même de sa mort, il avait dîné en compagnie et fait bonne chère. — Il était fort aimé des plus grands et il est bien regretté.

Pag. 216. — Marillac au roi, 25 avril. Le prince d'Espagne ayant fait

[1] Philippe de Croy, premier duc d'Arschot.

des instances à la duchesse de Lorraine, qui voulait retourner dans ses États, pour qu'elle différât son départ, cela a donné lieu à beaucoup de conjectures : comme la duchesse est jeune, belle et gracieuse, on croit que le prince pourrait bien être épris d'elle. Marillac dit à ce sujet : « Tant y a, Sire, que l'empereur, qui est sage et prudent, saura bien tenir » les moyens par lesquelz il sera obéy, et mesmement que ce prince luy » est obéissant à merveilles, et ne luy ose contredire de chose qu'il de- » mande. » — L'empereur, quoique la goutte l'ait quitté, est fort débile et exténué; il ne s'est point laissé voir pendant ces jours de fête, si ce n'est au travers d'une verrière d'un oratoire qui regarde dans sa chapelle, où il venoit à couvert, ledit oratoire joignant sa garde-robe.

Pag. 228. — Marillac au roi, 6 mai. Le point qui intriguait le plus Marillac était de savoir l'époque où l'empereur partirait pour l'Allemagne : il mettait en œuvre tous les moyens pour s'en instruire, mais il en était toujours réduit à des conjectures. Il fait à ce sujet une remarque qui prouve combien Charles-Quint laissait peu percer ses desseins : « Quant à » moy, s'il est permis de dire ce que je pense, j'estime, sous correction, » Sire, que l'empereur, quant à son partement d'icy, se portera comme il » feit l'an passé en Auguste, où, nous ayant faict entendre qu'il ne deslo- » geroyt de six sepmaines, incontinant feit publier, et lorsqu'on s'en » doubtoyt le moins, que chascun se tinst prest dans huit jours.... — L'empereur a eu une petite descente, qu'on pensa d'abord être une cinquième attaque de goutte. Il prend quelquefois l'air quand il fait bien beau, « puis il se retire en son poisle, qui est encore bien chaud et où il » se tient la plupart du temps en une chaire, ayant les jambes hautes et » appuyées, de peur des descentes. » — Le tournoi, qui avait été différé à cause de la chute que le prince d'Espagne fit en s'essayant à la lice, a lieu aujourd'hui sur le Grand-Marché : le prince doit y prendre sa revanche.

Pag. 234. — Marillac au roi, 12 mai. L'empereur se trouve assez bien pour le présent, mais toutefois il garde la chambre et ne mange point en salle. — La reine Éléonore est toujours en pratique de traiter le mariage du prince son neveu avec sa fille de Portugal : mais elle y a peu de succès, ce qui ne la contente guère. — La duchesse de Lorraine est partie le 6. Elle excitait beaucoup de jalousie, à cause des grandes caresses et de la trop bonne chère que le prince lui faisait.

DEUXIÈME VOLUME.

Dans une lettre au roi du 2 juin 1549, Marillac dit : « On parle d'ériger » tous ces Pays-Bas en tiltre de royaulme : mais c'est ung bruit qui court » plus entre ceulx du populaire que entre les plus grans. »

Il écrit au roi, le 9 juin, que l'empereur se porte maintenant bien; qu'il va aux champs parfois, ayant seulement en sa compagnie cinq ou six personnes; que néanmoins il a bien pauvre visage et traîne toujours une jambe, qui est beaucoup plus grosse que l'autre.

La reine Éléonore, sœur de l'empereur, douairière de France, désirait fort, comme il a été dit déjà, que le prince Philippe épousât sa fille Marie, issue de son mariage avec le roi de Portugal Emmanuel le Fortuné : le prince lui a répondu, selon Marillac, qu'il n'entendait point encore se marier, ni jamais s'il lui était convenable. Il aurait ajouté, quand il était avec ses familiers, qu'il n'était pas si mal avisé que de se marier pour argent, faisant allusion par là à ladite dame, qui ne lui paraissait guère agréable, étant trop âgée et peu jolie.

Pag. 60. — Marillac, écrivant au roi le .. juillet 1549, lui dit, au sujet du départ de l'empereur pour l'Allemagne, qui fait toujours un des principaux objets de ses lettres, qu'il y a peu d'apparence qu'il ait lieu de sitôt : il en donne pour raison, entre autres, qu'il n'y a guère d'espoir que l'empereur puisse faire son fils roi des Romains, attendu que son frère n'est pas disposé à se démettre de cette dignité en faveur de son neveu. — Il parle aussi de la lenteur de l'empereur en toutes ses affaires.

Selon lui, l'empereur avait demandé aux états généraux des Pays-Bas qu'ils prêtassent serment de fidélité à son fils, sans se départir toutefois de celui qu'ils lui avaient fait à lui-même, et ils auraient répondu que les sujets ne pourraient jurer d'obéir à tous deux ensemble, car s'il arrivait qu'ils commandassent choses contraires, ils ne pourraient obéir à l'un sans encourir l'indignation de l'autre, le suppliant ou de résigner ses États à son fils, ou de se contenter qu'ils jurassent d'obéir audit prince après la mort du père, pourvu qu'il les entretînt en leurs priviléges, et notamment qu'il ne leur baillât point gouverneurs étrangers [1] : « ce qui leur a semblé pro-

[1] Tout ce que Marillac dit ici est inexact : les états généraux des Pays-Bas accédèrent sans difficulté à la demande de l'empereur.

» tester d'heure, pour véoir ledict sieur prince si affectionné à sa nation
» d'Espaigne qu'il ne peult gouster ceulx de ce pays, de quoy tout ce peuple
» est si indigné que, si le père, sans y donner ordre, venoyt à décéder, il y
» auroit apparence qu'ilz se soubztrairoient de son obéissance, pour deman-
» der à seigneur l'archiduc d'Austriche, filz du roy des Romains, d'autant,
» Sire, que tout ce peuple hayt si fort les Espaignolz qu'ilz ne peuvent en
» sorte du monde gouster leurs façons. » On dit que l'empereur a accepté
cette réponse.

Marillac écrit au roi, le 11 juillet, que l'empereur revint la veille de Louvain : que le jour même il a fait prêter serment à son fils par ceux de Bruxelles, et que le lendemain il part pour Gand.

Pag. 90. — Marillac écrit de Gand, le 19 juillet, au roi, que le 13 l'empereur est parti de Bruxelles et qu'il est arrivé à Gand le 15 ; que, le 17, les serments y ont été prêtés au prince, et que, le 20, ils doivent partir avec les deux reines pour Bruges. Il mande aussi que Chantonay, fils aîné de monsieur de Granvelle, a été dépêché vers le roi des Romains, pour essayer, à ce qu'on dit, de l'induire à se démettre de la dignité dont il est revêtu.

Le 18 juillet il avait été fait à Gand un jeu de cannes, où les princes d'Espagne et de Piémont, le duc d'Albe et les principaux seigneurs de la cour se trouvèrent : ils pouvaient être en tout quatre-vingts, divisés en deux bandes et tous vêtus richement et à la moresque, les uns de blanc et rouge, les autres de jaune, vert et noir.

Pag 93. — Le roi, accusant à Marillac, le 11 juillet, la réception d'une de ses dépêches, lui dit : « Vous ne me pouvez faire plus grand service » que d'avoir l'œil ordinairement à ce que fera l'empereur. » Dans presque toutes ses dépêches il lui adresse la même recommandation.

Pag. 97. — Marillac au roi, Bruges, 25 juillet. L'empereur est arrivé le 22 à Bruges. — Le lendemain, mardi, le serment a été prêté. — Le 25 les princes sont allés voir le port de l'Écluse. — L'empereur a ordonné que les gens du conseil d'Aragon, Naples, Milan et de la chancellerie de l'Empire aillent l'attendre à Bruxelles; il a donné congé aux états de Flandre, dont la plupart des principaux membres l'avaient suivi jusqu'à Bruges. — Il part, le 26, pour Ypres, d'où le lendemain il ira avec son fils visiter quelques villes de la frontière. — Les reines iront les attendre à Lille, où le conseil privé et les ambassadeurs doivent se rendre également.

Pag. 100. — Marillac mande, le même jour, au connétable : « Je ne vous » escriray rien par le menu de ce qui se faict en ces entrées du prince, » d'autant qu'à la vérité il n'y a chose digne d'estre sceue. Il n'est question » que de torches qui sont fichées par les rues sur des posteaux, ainsi que » fut fait à Bruxelles. — A Gand il y eust davantaige des jeunes filles, » jusques à huit cens ou mille, qui tenoient lesdictes torches. — En ceste » sorte se font lesdictes entrées, sans autre triumphe ou cérémonie. »

Pag. 101. — Marillac au roi, Lille, 2 août. L'empereur est parti, le 26 juillet, de Bruges pour Ypres, d'où il est allé visiter Saint-Omer, Gravelines, Dunquerque, Aire et Béthune. — Il a fait venir aux frontières toute l'ordonnance de la gendarmerie qu'il tient en ce pays, jusqu'aux garnisons de Gueldre, tant pour sa sûreté personnelle, à cause des forces que le roi assemble dans le Boulonnais, que pour montrer au prince son fils les villes de sa frontière en l'état où il convient de les entretenir : il y a aussi fait conduire quelques munitions de guerre. — « Ledict seigneur n'obmect riens de » ce qui peult servir non-seullement pour asseurer les Estatz de son filz, » mais pour l'instruire et luy faire gouster tous les poinctz qui sont requis » au gouvernement d'iceulx, car, oultre ce qu'il le fait assister à tous les » conseilz qu'on tient des affaires du pays, il luy fait rendre raison de tout » ce qu'on ordonne, afin qu'il imprime d'heure les maximes qui peuvent » mouvoir ceulx de son conseil à manier ainsi les affaires. »

Pag. 107. — Marillac au roi, Lille, 6 août. L'empereur doit partir le 7 de Lille pour Tournai, d'où les deux reines se rendront directement à Binche.

Pag. 111. — Marillac au roi, Valenciennes, 13 août. De Tournai les deux reines sont parties pour Binche avec le conseil et les ambassadeurs, excepté Marillac, qui a suivi l'empereur à Douai, et de là est venu à Valenciennes l'y attendre.

Pag. 115 — Marillac au roi, Mons, 18 août. L'empereur arriva le 16 à Valenciennes, d'où il partit le lendemain pour aller au Quesnoy, et de là à Landrecies, Avesnes, Beaumont, Mariembourg : il sera à Binche le 21. — La reine de Hongrie fait de merveilleux apprêts pour les joutes et tournois qu'elle se propose d'y donner. — Les ambassadeurs se sont établis à Mons.

Pag. 123. — Marillac au roi, Binche, 24 août. Le 18 août le roi avait envoyé le prévôt de son ordre, pour complimenter l'empereur de sa part, à

l'occasion de son approche des frontières de France, lui exposer les raisons qu'il avait de faire la guerre aux Anglais, et l'assurer de sa bonne amitié. Le 23 Marillac et ledit prévôt eurent audience de l'empereur à Binche.

Pag. 133. — Marillac écrit, le 3 septembre, au connétable, que l'empereur part de Mons ce jour même, et se rend, à travers champs, à Anvers.

Pag. 142. — Il écrit au roi, d'Anvers, le 16 septembre, que l'empereur quitte cette ville le lendemain pour Bruxelles, où, aussitôt après son arrivée, il commencera la diète. — Le prince ira avec la reine de Hongrie en Hollande.

Pag. 145. — Le même jour il mande au connétable que le prince d'Espagne fit son entrée à Anvers le mercredi, 11 septembre, où la grande pluie qu'il tomba troubla tout l'appareil que les nations et les habitants de la ville avaient fait : de sorte qu'il n'y eut chose qui mérite d'être rapportée, si ce n'est les théâtres et arceaux que les nations avaient construits, qui étaient excellents et de grands frais : mais les peintures étaient si fraiches que l'eau du ciel a tout souillé. — Le surplus du séjour qu'on fera en cette ville se passera en joutes et tournois.

Pag. 148. — Marillac écrit au roi, le 22 septembre, que le prince d'Espagne est parti, le 17, pour les pays de Hollande et Frise, en compagnie de la reine de Hongrie; que l'empereur n'est arrrivé que le 21 à Bruxelles, ayant donné quelques jours au passe-temps de la chasse dans les environs; qu'il doit, le 23, commencer sa diète.

Pag. 151. — Marillac informe le roi, le 29 septembre, comme d'un grand secret qu'il a découvert, que l'archiduc, fils du roi des Romains, lequel a épousé la fille de l'empereur et est demeuré gouverneur en Espagne, a, depuis deux ou trois mois, fait grande démonstration d'être fort mal content, et cela parce qu'il est averti que, en son absence d'Allemagne, on y dresse des pratiques à son préjudice, même pour le priver de l'espérance qu'il pouvait avoir, par le moyen de son père, de succéder à l'empire; qu'il a déclaré vouloir retourner en son pays par plusieurs messages adressés au roi, son père, et que finalement il a prié l'empereur de le révoquer, sous couleur de ce que le climat est contraire à sa santé. — L'empereur, craignant que ce jeune prince ne fût assez osé pour quitter l'Espagne, a, par un gentilhomme exprès, fait requérir le roi des Romains d'adoucir les propos de son fils et de ne permettre que le monde soit témoin de ce scandale,

qu'il désobéisse à l'empereur, qui l'a tant honoré que de lui donner sa fille, et l'aime au demeurant comme son propre fils, demandant qu'à tout le moins il achève les deux années qu'il a promis de passer en Espagne. — Là-dessus le roi des Romains a dépêché le comte Sigismond Lodron, du pays de Tyrol, pour aller conforter son fils, en l'assurant qu'il ne consentirait jamais chose qui pût tourner à son préjudice.

Le roi des Romains refuse toujours de condescendre à la cession de la dignité dont il est revêtu en faveur de Philippe.

Marillac compare l'archiduc, « qui est allemand et personnage ouvert et » affable », avec le prince d'Espagne, « qui est de complexion estrange et » peu cogneu par ceulx qui le hantent le plus. »

Depuis que l'empereur a commencé la diète, la goutte l'a repris aux jointures des mains, de sorte qu'il ne s'en peut aider.

Pag 158 et 160. — Le 6 octobre Marillac écrit au roi et au connétable que la fièvre et les faiblesses qu'a ressenties l'empereur à cette reprise de la goutte, ont été telles qu'on fut sur le point d'envoyer un courrier au prince d'Espagne, de peur qu'il n'advint pis, mais que l'état du malade s'est amendé. — On lui a ordonné une diète plus gracieuse que celle qu'il avait entrepris de faire, « comme à manger chair et se nourrir de toutes bonnes » viandes, en prenant seulement deux fois le jour de la décoction du bois » de chine. »

Pag. 168. — Marillac écrit, le 12 octobre, au roi, que l'empereur est beaucoup mieux ; qu'il reprend des forces et a recommencé sa diète. — Il ajoute que l'empereur a payé toutes ses dettes en la bourse d'Anvers, de sorte que l'argent y abonde si largement qu'on le prête maintenant à 9 et 10 pour cent : aussi les marchands en envoient-ils le plus qu'ils peuvent à Lyon, où ils en tirent plus de profit.

Pag. 173. — L'ambassadeur de l'empereur à Paris, Simon Renard, avait, dans une affaire qui concernait le prince d'Orange, tenu un langage qui avait choqué le roi et que les ministres de l'empereur désavouèrent. Marillac écrit, le 12 octobre, au connétable, pour l'engager à ne pas tenir compte de cette faute; il allègue la considération de M. de Granvelle, « duquel il » (Renard) est allyé, lequel avec son fils d'Arras possède de tant l'empe- » reur qu'il ne croit à aultres personnes qu'à eulx, et n'adjouste foy à chose » qu'on veuille proposer contre eulx. »

Pag. 177. — Marillac, dans une lettre au roi du 17 octobre, parle du bruit qui courait que l'empereur voulait, s'il devait renoncer à faire élire son fils roi des Romains, le faire deuxième coadjuteur de l'empire, pour venir après le roi des Romains, son frère.

Le 26 octobre il lui écrit qu'il est arrivé un gentilhomme de l'archiduc Maximilien, chargé de demander à l'empereur son rappel d'Espagne, afin qu'il puisse aller prendre possession du royaume de Bohême, auquel il a été élu.

Pag. 209. — Marillac au roi, 6 novembre. Le roi des Romains ne goûte pas plus les propos de l'élection du prince son neveu comme coadjuteur que ceux de sa démission en faveur dudit prince. Il a résolu, en conséquence, de ne venir point à Spire, où l'empereur lui avait donné rendez-vous, mais de séjourner à Prague jusqu'à Noël, et ensuite de partir pour Vienne.

Pag. 236. — Marillac au roi, .. novembre. Selon toutes les apparences, l'empereur, à moins qu'un empêchement imprévu ne survienne, partira le 3 décembre; le duc d'Albe a dépêché un capitaine allemand, pour aller quérir les Espagnols qui sont au pays de Wurtemberg et les conduire vers Cologne. Les archers de la garde ont eu ordre de se trouver à Maestricht. On tient prêtes quatre enseignes de lansquenets, pour renforcer la garde de l'empereur.

Dans une lettre du même jour au connétable, Marillac l'engage à envoyer quelqu'un pour résider auprès de la reine de Hongrie et à qui il puisse faire tenir ses dépêches. Il dit qu'à Bruxelles on a la commodité de la poste chaque fois qu'on le veut, et que, du lieu où sera l'empereur, il pourra adresser ses paquets par l'ordinaire, qui est dépêché tous les mardis.

Charles-Quint partit de Bruxelles pour Augsbourg seulement le 31 mai 1550.

Brienne 89.

## 231. — Négociation de messire Charles de Marillac, ambassadeur en Allemagne en 1550.

Grand in-fol., papier, relié en veau brun, 257 feuillets, écriture du XVII^e siècle.

Cette copie paraît avoir été faite sur le manuscrit original, qui aurait été lacéré en plusieurs endroits. Le copiste avait commis un assez grand nombre de fautes : mais elles ont été corrigées.

La première pièce qui se trouve dans le manuscrit est une lettre du roi du dernier juin 1550. Vient ensuite une dépêche de Marillac, datée d'Augsbourg, le 15 juillet, où il rappelle que, par sa dépêche précédente, il annonçait l'arrivée de l'empereur en cette ville [1]. La dernière lettre que contient le manuscrit est de Marillac au roi, en date du 17 mars 1550 (1551, n. st.).

Dans les *Lettres et Mémoires d'Estat de Ribier*, t. II, pp. 280-284 et 312, sont des extraits des lettres écrites par Marillac au roi les 22, 29 juillet, 28 août, 2 septembre 1550, 8 janvier, 10, 17 et 24 février 1551.

Nous allons donner un précis de ce que contient de plus intéressant la correspondance de Marillac sur la deuxième diète d'Augsbourg, comme nous l'avons fait pour sa correspondance pendant que Charles-Quint était aux Pays-Bas.

Fol. 8. — Marillac écrit, le 15 juillet 1550, au connétable, que M. de Granvelle est en termes d'aller bientôt voir ce qu'on fait en l'autre monde : il a le visage fort amaigri, la parole affaiblie, l'haleine accourcie; il est devenu gros et enflé par le ventre et les jambes, et, à son âge de soixante-huit ans, ces symptômes sont significatifs.

Fol. 21 v°. — Marillac au roi, 29 juillet. Quoiqu'on eût publié que la diète s'ouvrirait le 10 août, et qu'on estimat que ce ne serait que pour le 1^er septembre, n'y ayant de présents que deux électeurs, ceux de Mayence et de Trèves, et la plupart des députés des villes impériales étant retournés

[1] Charles-Quint arriva à Augsbourg le 10 juillet.

chez eux, l'empereur, sans qu'on s'y attendît, l'a ouverte le samedi 26 juillet. — Le lendemain l'empereur partit pour la Bavière, afin de s'y récréer à la chasse. — Marillac croit qu'un des motifs qui ont pu déterminer l'empereur à brusquer l'ouverture de la diète est le désir de prévenir l'arrivée du nonce, qui aurait pu mettre en avant, sur le fait du concile, quelque proposition contraire à ses vues. — Les points principaux de la proposition de l'empereur sont : 1° que les différends de la religion soient décidés par un concile général, pour lequel le nouveau pape a promis son aide, et qu'il a autorisé à se réunir à Trente; 2° que l'intérim soit observé par tous les États; 3° que les rebelles non réconciliés soient punis et contraints. — Les autres articles regardent la chambre impériale, les monnaies, les contributions de l'Empire, l'observation des lois politiques votées dans la dernière diète.

Fol. 28. — Pendant le mois de juillet l'empereur se porta assez bien et alla plusieurs fois à la chasse.

Fol. 43. — Marillac écrit, le 12 août, que M. de Granvelle est hydropique.

Fol. 59 v°. — Marillac au roi, 26 août. On attend à Augsbourg la reine de Hongrie : « car, oultre que son logis est déjà fait, l'on sçait la diligence » dont elle use à exécuter ce qu'elle entreprend. » — On parle diversement des motifs de sa venue. Les uns l'attribuent au désir de régler l'affaire de son douaire avec le roi des Romains; d'autres disent qu'elle a charge de remontrer les dangers que la rigueur de l'inquisition peut causer en Brabant et en Hollande; d'autres enfin croient que c'est pour engager le roi des Romains à céder son titre à son neveu.

Fol. 67. — Marillac au roi, 28 août. M. de Granvelle est mort d'hydropisie et de vieillesse : « L'empereur a cause d'en estre bien marry, pour » avoir perdu, au plus grand besoin de ses affaires, un si prudent et » advisé serviteur : dont toutesfois les Allemans demeurent d'autant » joyeux, estimant que ledict seigneur à peine trouvera un ministre si » propre à inventer dextrement les moyens qui pouvoient tourner à la » diminution des libertés de la Germanie. Au fort, Sire, l'on estime com- » munément que ledict Granvelle est allé, comme précurseur, faire le logis » pour le maistre..... » — L'empereur, depuis son retour de Munich, a été obligé de garder la chambre; les médecins ont des craintes sérieuses.

Dans une dépêche du 2 septembre au connétable, Marillac lui donne des détails sur les obsèques de M. de Granvelle. L'empereur, dit-il, lui a fait faire un service solennel, auquel il a fait assister tous les états de l'Empire, faisant conduire le deuil des enfants du défunt par le duc d'Albe, vêtu en longue robe de deuil, accompagné de toute la maison de l'empereur, vêtue de drap, sans porter aucune soie, excepté les seigneurs de Rye et de la Chaulx, bourguignons, qui y ont assisté pour obéir à Sa Majesté, mais en robe de soie, attendu qu'ils étaient ennemis ouverts du défunt. « Au fort, monseigneur, encores que ce deuil, pour la qualité du » personnage, ayt esté grand, sy est-ce qu'on n'en a point tant jetté de » larmes que les Allemans en ont bu de pots de vin pour se resjouyr, allé- » guant publicquement l'avarice et rapacité dudict sieur de Granvelle, et » en parlant comme du plus mercenaire et corrompu ministre que l'em- » pereur eut oncques : entre autres, les électeurs ecclésiasticques ont esté » les premiers à se plaindre..... En somme, monseigneur, je ne voy un seul » seigneur estranger qui le plaigne aucunement, et surtout le roy des » Romains en est merveilleusement aise, pour la hayne qu'il lui portoit » à cause de ses pratiques sur la succession de l'empire en faveur du » prince : laquelle hayne il a estendue sur monsieur d'Arras si asprement » que, l'empereur venant à mourir, il seroit pour ne se contenir de luy » procurer tous ennuys qu'il pourroit..... »

Fol. 77. — Marillac au roi, 9 septembre. La reine Marie arrivera le 11, trois jours plus tôt qu'on ne l'attendait, tant elle a fait grande diligence. — L'opinion générale est que l'empereur veut essayer de faire son fils second coadjuteur de l'empire, et que la reine tâchera d'y faire condescendre le roi des Romains. — « On dit que la royne de Hongrie emmènera » le prince d'Espagne aux Pays-Bas, pour l'accoustumer aux façons du » pays et le faire mieux gouster à ceux de la nation qu'ilz n'ont fait » cy-devant : car, à dire le vray, ilz en sont si mal édifiez qu'advenant » mutation, ilz seroient pour appeler le roy de Bohesme et le faire leur » seigneur. »

Fol. 84. — Marillac au roi, 16 septembre. La reine de Hongrie est arrivée le 10. Chacun cherche à pénétrer ce qui s'est passé entre elle et le roi des Romains sur le fait de la nomination du prince d'Espagne comme second coadjuteur de l'empire, qu'on croit être la seule cause qui l'a

amenée ici. On dit que l'on offre au roi des Romains de faire épouser une de ses filles par le prince d'Espagne, de donner à l'archiduc Ferdinand, son second fils, la fille de la reine Éléonore avec un million de dot, de le rendre seigneur paisible du duché de Wurtemberg et du comté de Neubourg, de l'aider à s'emparer de la Transylvanie, etc. — Les Italiens et les impériaux croient qu'il cédera; les Allemands en doutent. — Le roi de Bohême est aimé en Allemagne de tout le pays, comme prince gentil et de grande expectation, tandis que le prince d'Espagne est haï de tout le monde et des siens mêmes, les Espagnols exceptés.

Fol. 95 v°. — Marillac au roi, 30 septembre. La reine de Hongrie est partie le 26, retournant aux Pays-Bas avec toute diligence. — On croit qu'elle n'a pas réussi dans ses démarches auprès du roi des Romains.

Fol. 100 v°. — Le même jour Marillac écrit au connétable : « J'ay obmis » d'escrire au roy comme, la royne de Hongrie ayant remonstré à l'empereur le grand dommage qui adviendroit en ses Pays-Bas du faict de » l'inquisition qu'on avoit de nouvel mis sus, et comme la plupart des » marchands d'Anvers commençoient à se retirer, les Allemans en leur » pays et les autres estrangiers à Rouen et au Hable neuf (Havre), où ilz » estoient invitez par plusieurs priviléges que le roy leur octroyoit, finablement a obtenu la suppression de ladicte inquisition : dont s'en est » ensuivy que tout le monde dit maintenant l'empereur n'estre pas tant » disposé à la conservation de la foy catholicque qu'il n'ayme encores » mieux son proffit. » — L'empereur continue de garder la chambre, prenant médecine tous les quatre ou cinq jours: la goutte l'a saisi à un bras.

Fol 116 v°. — Marillac au roi, 21 octobre. La duchesse de Lorraine n'est partie que la veille[1], à cause des joutes que le prince d'Espagne a voulu donner pour l'amour d'elle, le 16, sur la plus grande place de la ville. Ledit prince s'y trouva, avec dix seigneurs vêtus d'une livrée, contre dix autres d'une couleur différente; il y fut rompu deux cents lances: mais il n'y fut rien fait de bon, et l'on ne vit jamais si mal courir. — Le dimanche suivant, les mignons de la cour en firent autant, sans que ledit prince s'armât : ils s'en acquittèrent aussi bien qu'auparavant on l'avait fait mal.

[1] D'après Vandenesse (*Journal des voyages de Charles-Quint*, p. 437), la duchesse serait partie le 24. Cette dernière date est vraisemblablement erronée.

Fol. 117 v°. — Le même jour Marillac écrit au connétable que le prince d'Espagne a festoyé les électeurs et qu'il est allé aussi dîner avec eux, suivant l'instruction du cardinal de Trente, se montrant son docile disciple en cet endroit, « et mesmement à boire, d'autant que deux ou trois fois » l'on a rapporté qu'il en avoit plus pris qu'il n'en pouvoit bonnement » porter. Sur quoy ledict cardinal, comme son précepteur, disoit qu'il » concevoit par-là si bonne espérance qu'en continuant de faire ainsy » il gagneroit par temps le cœur des Allemans. »

Fol. 120. — Marillac au roi, 28 octobre. Depuis quatre mois que l'empereur est à Augsbourg, il a été si maladif et affaibli qu'il n'a pas été vingt jours en tout disposé à négocier.

Fol. 129. — Marillac au roi, 4 novembre. L'empereur est fort mal du corps et de l'esprit, à la suite d'une grande évacuation de sang causée, ces jours passés, par son flux accoutumé d'hémorrhoïdes, depuis lequel la goutte l'a saisi aux pieds, aux mains, aux épaules et presque partout.

Fol. 133. — Marillac au roi, 11 novembre. L'empereur, étant un peu mieux, a donné audience à quelques ambassadeurs, assis en un fauteuil et ayant les pieds haussés et appuyés. — Marillac trouve que l'empereur est sujet à trois accidents sans l'un desquels il se trouve bien peu, tandis qu'il se trouve souvent avec tous les trois, savoir : la goutte, la courte haleine et le flux de sang.

Fol. 150. — Marillac au roi, 27 novembre. L'empereur poursuit vivement l'affaire du concile; il a un double but en cela : le premier, de brouiller le pape et les protestants, en ce que chacun voudra célébrer le concile à sa mode, et l'empereur inclinera tantôt vers l'un, tantôt vers les autres, selon ses intérêts. Le deuxième but qu'il se propose par l'ouverture du concile est la division de l'Allemagne : les uns voulant y venir, et les autres non, il profitera des deux côtés, en supportant les uns et ne grevant pas les autres, comme il faisait après la guerre des protestants, quand il exigeait de l'argent des catholiques, sous couleur de vouloir opprimer les protestants, et des protestants pour ne pas entièrement céder aux catholiques. Marillac ajoute : « C'estoit le conseil que feu Granvelle donnoit en » tous ses affaires de ce costé, et qu'il trouvoit si nécessaire que, le jour de- » vant qu'il mourût, il envoya dire audict seigneur qu'il eust souvenance » de tenir l'Allemagne en division et pique, s'il y vouloit estre obéy, et

» que sans tel moyen il n'en pourroit venir à bout. » — Selon lui l'empereur s'y prend un peu tard pour diviser les Allemands. Après la victoire qu'il eut contre les protestants, il aurait pu aisément donner la loi à toute l'Allemagne, les états étant à cette époque entièrement divisés ; mais maintenant, pour leur avoir donné loisir, pendant les deux années qu'il a été aux Pays-Bas, de penser à leurs affaires, ils ont résolu de tenir bon pour leur liberté, comme ils l'ont montré par toutes les réponses qu'ils ont rendues à cette diète, où il n'a obtenu que de belles paroles, comme il tâchait de leur en donner : car, quant à l'effet, ils n'ont encore rien accordé de ce qu'il demandait.

Marillac écrit encore au roi qu'un des projets que l'empereur poursuit le plus vivement est de procurer l'empire à son fils — Il dit tenir de bon lieu que l'empereur a promis au roi des Romains de le coopter au titre et nom de l'empire, en puissance égale à la sienne, pour être comme deux têtes en un bonnet, à l'exemple d'aucuns anciens empereurs romains, à condition que le prince d'Espagne soit fait roi des Romains, lequel coopterait le roi de Bohême au même degré, afin qu'ils vinssent ensemble à l'empire. — Marillac trouve cette idée peu praticable, d'abord à raison des humeurs différentes des deux princes, le roi de Bohême étant trop remuant pour s'accorder avec la stupidité du prince d'Espagne, ensuite parce que ce serait rendre l'empire héréditaire et frustrer les électeurs de leurs droits.

Fol. 175. — Marillac au roi, 16 décembre. Le roi de Bohême est arrivé dans la nuit du 9 au 10 (on l'avait appelé d'Espagne pour obtenir son consentement aux vues de l'empereur). D'après ce que l'on dit, il est loin de vouloir céder ses prétentions à son cousin, et les électeurs déclarent tout haut qu'ils ne prêteront pas les mains à l'arrangement qu'on projette.

Fol. 190 v°. — La négociation pour la nomination du prince d'Espagne comme coadjuteur de l'empire avait été remise jusqu'à ce que le roi de Bohême fût arrivé. Marillac mande au roi, le 6 janvier 1550 (1551, n. st.), que la reine de Hongrie a fait une telle diligence qu'elle est arrivée le 1er janvier. — Le lendemain elle dîna avec le roi des Romains et les électeurs de Mayence et de Trèves. — La négociation paraît fort échauffée, car jour et nuit l'évêque d'Arras ne fait qu'aller du logis de l'empereur à celui du roi des Romains. — Les Espagnols répandent que leur prince

sera coadjuteur: les Allemands soutiennent qu'ils n'y consentiront jamais.

Fol. 197. — Marillac au roi, 8 janvier 1551. L'empereur poursuit toujours son dessein, ou de faire son fils second roi des Romains, ou de coopter son frère à l'empire, pour que leurs deux fils soient ensemble rois des Romains. Au reste, on ne peut former que des conjectures sur cette négociation, qui se conduit par la reine de Hongrie seule avec l'évêque d'Arras, sans autre interposition de ministre et sans que les Allemands aient encore pu en rien savoir.

Fol. 197 v°. — Le même jour Marillac écrit au connétable que l'empereur est un peu moins mal depuis un mois. Il prend médecine deux fois par semaine. Il est sorti une fois ou deux pour assister au service des fêtes passées en une salle joignante à sa chambre, aussi chaude qu'une fournaise. Il y dina, le jour des Rois, avec le roi des Romains, le prince d'Espagne, le roi de Bohême, les deux archiducs ses frères, la reine de Hongrie et les deux électeurs.

Fol. 208. — Marillac au roi, 27 janvier. L'empereur est toujours au lit, ayant les mains contractées et toutes retirées au point de ne pouvoir s'en servir. Un des jours derniers il avait été six heures entières si froid qu'on craignit que la chaleur naturelle ne vînt à s'éteindre: « mais, quoi qu'il » en soyt, l'ardeur de l'ambition qu'il a n'est en rien diminuée, car, » pour l'indisposition du corps, il ne laisse d'employer et travailler à » tout ce qui touche le bien de ses affaires et augmentation de sa gran- » deur. »

Fol. 215. — Dans une lettre au connétable du 5 février, Marillac lui dit que, l'avant-veille, les seigneurs de la cour, pour réjouir les dames de la reine de Hongrie, firent des joutes en la place de la ville, « qui furent à la » vérité de si mauvaise grâce que j'estime qu'ils voudroient estre à recom- » mencer, car, outre que la plupart d'eux ne fit rien qui vaille, le prince » d'Espagne fit encore pirement que tous, sans jamais pouvoir rompre une » lance ne donner une seule atteinte. »

Fol. 222 v°. — Marillac au roi, 17 février. Le samedi, 14, à six heures du soir, l'empereur, ayant assemblé les états de l'Empire en son logis, en une salle joignante à sa chambre, après les cérémonies accoutumées, leur rendit l'écrit qu'ils avaient auparavant arrêté, contenant le recez de la diète. Le lundi, 16, on commença de le lire et doubler, et l'on

estime que, le 18 ou le 19, on aura mis fin à cette, lecture, qui est ce qu'on appelle publication. — L'empereur, en remettant le recez, fit une grande exhortation aux électeurs et princes d'aller au concile, leur remontrant que c'était le seul moyen de tenir la Germanie en paix : à quoi ils répondirent qu'ils se mettraient en tel devoir qu'on n'aurait pas cause de dire qu'il eût tenu à eux que si bonne œuvre ne fût conduite à la fin désirée.

Fol. 224. — Marillac au roi. 24 février. Il lui envoie le recez de la diète. en lui faisant observer qu'il n'y a que le seul point du concile qui soit de considération [1]. — Après le recez. on a su que l'empereur avait l'intention de donner l'investiture des Pays-Bas à son fils : mais, comme il voulait en retenir les fruits sa vie durant. les états ont répondu qu'il n'était pas d'usage d'accorder pareille investiture ; que d'ailleurs, la diète étant finie, ils n'avaient plus pouvoir de délibérer. — D'après ces objections il a été résolu que l'investiture se donnera en chambre, et que les électeurs s'en pourront aller.

Fol. 231. — Dans un *Avis* joint à la dépêche du 24 février Marillac résume ainsi ce qui concerne la personne de Charles-Quint : « L'empereur,
» depuis le moys de juillet qu'il est arrivé en Auguste, a eu si peu de santé
» qu'il ne s'est guères monstré hors de son logis, et depuis la Toussaint n'a
» guères bougé de sa chambre, s'estant seulement laissé voir en une salle
» joignante à icelle les festes de Saint-André, de Noël et des Roys, et aussy
» quand il bailla le recez de la diette. »

Fol 242. — Marillac au roi, 3 mars. On avait annoncé que l'empereur donnerait publiquement l'investiture des Pays-Bas au prince son fils; à cet effet on avait commencé de dresser un échafaud sur la Grand'Place : mais, pour le refus des états d'y concourir, on a dit depuis qu'elle se donnerait en chambre. — La négociation pour la coadjutorerie du prince d'Espagne à l'empire a échoué par la fermeté du roi des Romains et de son fils. Le premier, avant de prendre congé de l'empereur, fait tout son possible pour l'apaiser; quant au roi de Bohême, il fait démonstration de s'en soucier bien peu, et il ne se trouve ni ne parle avec ledit prince, son cousin, non plus que s'il n'y avait nulle alliance entre eux.

[1] Nous ferons remarquer ici que, dans le cours de sa correspondance, Marillac informe régulièrement le roi de ce qui se passait à la diète.

Fol. 245. — Le même jour Marillac écrit au connétable que la moquerie fut grande d'avoir déjà proposé en public le lieu où se devait faire l'investiture du prince d'Espagne, pour être contraint ensuite d'y renoncer.

Fol. 249. — Marillac au roi, 10 mars. La veille l'empereur donna l'investiture des Pays-Bas au prince son fils en sa chambre, et sans autre solennité. Le roi des Romains ni aucun de ses enfants n'y comparut : ce qui a été remarqué. — Le prince d'Espagne et le roi de Bohême se voient et se parlent à peine une fois la semaine ; encore c'est la nuit, quand par hasard ils se rencontrent dans la chambre de l'empereur, où, par forme d'acquit, ils se disent deux ou trois mots, sans se visiter en leurs logis, ni se voir à la messe, ni à table, à la chasse ou en autre passe-temps : « ce que » les Allemans observent bien diligemment, et en ayment d'autant plus ce » jeune roy de Bohesme, en luy dédiant leur cœur et affection, pour la » peur qu'ils ont cy-devant eue de tomber en la puissance de l'autre. »

Fol. 254. — Marillac au roi, 17 mars. Le roi des Romains est parti le 10 pour Munich, sans que la reine de Hongrie ni le prince d'Espagne lui ait fait compagnie.

La correspondance de Marillac ne devait pas s'arrêter au 17 mars 1551, car il resta à la cour de Charles-Quint jusqu'au mois de septembre de cette année. Dans l'intervalle, à la vérité, la guerre avait éclaté entre Henri II et l'empereur. Charles-Quint voulut retenir l'ambassadeur du roi jusqu'à ce que son propre ambassadeur en France, Simon Renard, eût eu la permission de revenir auprès de lui. Dès que ce dernier eut été licencié par le roi, il congédia Marillac, « le faisant accompagner hors des terres de sa » subjection, afin qu'il y receût tout bon traictement et fût pourveu de ce » qu'il auroit de besoing pour son seur passage ; » il lui fit en même temps présent de quinze cents écus [1].

On a de Marillac un *Sommaire* de son ambassade vers l'empereur, que M. Ranke a donné dans un des volumes de son *Histoire de l'Allemagne au temps de la réforme* [2].

Cet écrit est, d'un bout à l'autre, une critique passionnée de la conduite, des actes, de la politique de Charles-Quint.

[1] Lettre de l'évêque d'Arras à Simon Renard, datée du 24 septembre 1551, à Augsbourg. (*Papiers d'État de Granvelle,* t. III, p, 596.)

[2] *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation,* 6er Band, pp. 485-499.

Harlay 228.

## 232. — Lettres de l'Évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, du 3 juillet 1561 au 11 mars 1562.

In-fol., pap., 240 feuillets, écriture du temps.

Comme nous l'avons dit dans le tome Ier [1], l'évêque de Limoges, Sébastien de l'Aubespine, suivit Philippe II des Pays-Bas en Espagne.

Nous n'avons ici que la seconde partie de sa correspondance diplomatique durant son séjour dans ce dernier pays: nous ignorons où se trouve la première.

Les dépêches de l'Aubespine sont adressées à Charles IX, à Catherine de Médicis et au roi de Navarre, mais principalement à la reine mère.

Fol. 1. — A la reine, Madrid, 3 juillet 1561.

Sa Majesté Catholicque, avec l'affection qu'il a asseuréement et démonstre en ce qui concerne la religion, va accommodant ses affaires et les regardant de fort près, tellement que son conseil, qui est de gens telz que porte le païs, estime le maistre bien heureux de le véoir seul en la chrestienté roy d'aage et d'authorité, ayant Nostre-Seigneur permis que le surplus des royaumes soient tombez en mineurs ou en quenoille : car de l'empereur ilz ne le comptent point, pour estre assez bon, quelquefois à leur dévotion, quelquefois non, comme la passion de ses enfans va, et ce néantmoins sans grand pouvoir et facile à guider à ceulx de son sang.

Cependant la princesse [2] fait estat de son neveu [3], et ne se peult dire qu'il en faille ne penser ne croire aultre particularité : car ce roy est du tout gaigné, et d'autant plus que, le duc d'Alve et prince d'Evoly estans avec infiniz adhérens ennemys à mort, et maintenant balançant leurs faveurs, ladicte dame princesse, qui est fine et assez bien garnie d'amys, pour avoir esté sept ans gouvernante d'Hespaigne, a réduict son frère là, pensant chascun en faire un bouclier à l'avenir. Ne se parlant point de partir d'icy d'un an ou plus, tant le prince continue en la quarte, et le roy son père à son plaisir, pour les chasses qu'il a proches et assez d'autres bonnes cognoissances en ceste ville, qui pour cela ne le font pas estre mauvais mary, car il est des bons du monde.

[1] Pag. 110.

[2] Doña Juana, sœur de Philippe II.

[3] Don Carlos.

Fol. 6. — *Mémoire pour le roi, Madrid, 21 juillet 1561.* L'évêque de Bologne, créature du duc de Florence, qui était nonce à Madrid, a été révoqué et remplacé par l'évêque de Terracine, lequel avait été chargé d'une mission extraordinaire à cette cour il y a trois ou quatre mois seulement. En revanche le roi, pour complaire au pape, se dispose à rappeler de Rome le docteur Vargas. — André Doria est à Madrid : il aspire à la surintendance générale des galères : mais « il se peult asseurer d'estre aussi bien » refusé que son parent, tant les Espaignolz ont persuadé à ce roy, qu'ilz » possèdent du tout, de ne commectre charge importante qu'à eulx. »

Fol. 13 v°. — Au roi, Madrid, 21 juillet 1561. On avait dit au roi que le roi d'Espagne songeait à lui faire la guerre. L'évêque de Limoges le tranquillise sur ce point; il n'y en a pas, selon lui, la moindre apparence. Il montre d'ailleurs, par le tableau qu'il fait de la situation de l'Espagne, qu'elle n'a pas plus de moyens pour armer que ses voisins.

Fol. 15. — A la reine, même date. La reine catholique se porte fort bien. Le roi continue à l'aimer et honorer autant qu'un bon mari le peut faire. — Il est parti, depuis deux jours, pour le Bois de Ségovie.

Fol. 15 v°. — A la reine, même date. Un dès plus grands joueurs d'échecs qu'on ait jamais vus, nommé Le Saffre, après avoir combattu toute l'Italie et le surplus du monde qu'il a visité, est venu à Madrid. Il a fait imprimer un livre que ceux qui s'y entendent disent excellent : l'Aubespine en envoie un exemplaire à la reine. sachant qu'elle prend plaisir audit jeu.

Fol. 16. — A la reine, même date. L'ambassadeur s'étend longuement sur une lettre que la reine avait écrite à sa fille et qui n'avait pas plu au roi. — « Le prince d'Hespaigne continue en sa quarte, qu'il eut encores » hier huict ou neuf heures. Et au reste jamais ne divisa-l'on plus asseu- » réement du mariage de luy et de sa tante, qui, sans faire semblant d'y » penser, en faict bien la belle et gaillarde : ne se parlant point de partir » d'icy de longtemps. » — L'Aubespine sollicite avec instance son remplacement, « estant si accablé et débilité qu'il ne peut plus supporter » l'air. »

Fol. 33. — Au roi, Madrid, 12 août 1561. On parle de l'envoi du duc d'Albe en Italie, pour être vice-roi de Naples et général de toutes les galères. Sa famille et beaucoup de ses amis tiennent la chose pour certaine, « quel- » ques séremens que je luy aye veu faire de ne sortir jamais d'Hespaigne

» sans son maistre. » Il ne tiendra pas au prince d'Eboli et à Erasso qu'il n'en soit ainsi : car par-là ils « demeureront roys. » Le duc d'Albe le sait bien : mais il n'est pas des plus riches, et les avantages qu'on lui fera pourront le déterminer. — Le duc Eric de Brunswick, qui est parti de Madrid il y a trois ou quatre mois, assez mécontent, s'est déclaré pour les protestants, avec cent mille reproches de la manière dont il a été traité à la cour d'Espagne : il a vendu à monsieur d'Egmont ce que le roi lui avait donné en Flandre, en récompense du voyage de Saint-Quentin. Il ne fallait moins attendre d'un prince si léger et si inconstant en ses déportements.

Fol. 57. — A la reine, même date. Il lui annonce la mort du seigneur de Maingoval, chef de la maison de Lannoy, « auquel le roy catholicque a eu » un extrême regret, pour avoir esté grandement riche et des premières » maisons de Flandres, laquelle par ce moïen se pert, pour tomber en » filles, estant en mesme temps la femme du prince d'Evoly accouchée » d'une fille. »

Fol. 58. — A la reine, même date. Accident grave arrivé à la reine d'Espagne :

Madame, le lendemain que partit M. de Carbonnières d'icy, par lequel j'ay escript au roy et à vous, la royne, ainsi qu'est sa coustume et celle d'Hespaigne, sortit pour s'aller promener en ung monastère de ceste ville, qui est de Saincte-Claire, où ayant esté quelque temps, la princesse la vint trouver, et toutes deux laissèrent les lictières où elles estoient venues, pour se mettre dedans ung fort bon coche ouquel estoit seulle la duchesse d'Alve, se tenant la royne sur l'estrier droict, et la princesse en l'autre, prenant ladicte duchesse des mains de la contesse d'Ureigne la charge de sa queue ; et ainsi, en compaignie de toutes les dames et seigneurs qui ont accoustumé de la suivre, s'avança ung peu Sa Majesté hors de la ville, afin de véoir les champs, et, pour les extrêmes chaleurs qui règnent par deçà, prendre le frais, estant desjà le soleil couchant, devisant avec ladicte princesse et duchesse, laquelle dict n'avoir oublié, ainsi que j'estime, de tenir ung bout de la queue. Toutesfois l'abillement estoit grand et large, et ladicte dame assize entre deux roues, les pieds pendans : pour ceste cause il estoit force aussi que partie de sadicte robbe parust hors du coche, qui fut occasion que l'une des roues de derrière accrocha, et en tournant s'en enveloppa, sans que la royne ne ladicte duchesse fussent assez fortes pour retenir, ne sachant d'où procédoit cest effort, lequel, au pris que ledict coche marchoit, alloit croissant, tellement qu'en ung instant il luy arracha et descousit par derrière tout le

bas de ladicte robbe autour du corps, tant que............ [1] Sa Majesté, ne pouvant soustenir ceste secouce, fut portée par terre et tirée de la force de la roue hors dudict estrier, avec extrême danger : car, avant que l'on s'apperceût du mal, le coche marcha encore dix ou douze pas, sans toutesfois que la roue à laquelle estoit attachée la royne, estant par terre, luy passast sus le corps, car comme Dieu voulut que par grand effort elle estoit sortie et tombée, elle s'en trouva esloignée de deux ou trois doids, que Nostre-Seigneur luy donna entre la vye et ung grand inconvénient. Et comme cela fust plus tost advenu que pensé, ainsi fut-elle rellevée et secourue et conduicte doulcement au chasteau, où le roy promptement la vint trouver, sans que, Dieu mercy, estant au lict et visitée, il se trouvast qu'elle eust mal aucun, sinon ung petit d'estonnement. Deux heures après elle souppa fort bien et, si la gaudissant le roy qu'elle refusoit de coucher avec luy, le print au mot. Ce matin je l'ay veue debout en bonne santé, ayant, ce dit-elle, seullement les genoux escorchez.

D'autant que, sur l'heure et la matinée suivante, ce que dessus estonna fort ceste court, et que, partant ordinairement courriers les ungs sur les autres, j'ay peur que l'on n'en face au roy et à Vostre Majesté l'yssue autre, je n'ay voulu intermectre d'en advertir Vostre Majesté : estant, Dieu mercy, aussi gaillarde qu'elle feust oncques. Je l'ay ung peu preschée afin que cela la rende à l'avenir de plus en plus pensant à sa conservation, bien que ce soyent des accidens qui adviennent en ceste vye aux plus sages, et telz que le plus advisé du monde n'eust sceu éviter.

Fol. 39 v°. — A la reine. Madrid, 25 août 1561. La reine catholique et lui sont bien étonnés de n'avoir pas de lettres depuis deux mois. — Il rend compte « d'une colaire survenue en plaine table, depuis dix jours, » entre le nonce et l'archevesque de Séville [2], grand inquisiteur en Hes- » paigne, qui est tenu pour seconde personne après le roy, estant ledict » nonce convyé de luy, où l'on luy reprocha que le pappe favorisoit les » hérétiques, avec autres propos sur la prison de l'archevesque de Tolède [3], » que Vostre Majesté sçait estre pièça détenu : tellement qu'il y eut des » démentis donnez. Chose qui a fort empesché le roy catholicque pour trou- » ver moien d'adoucir ce qu'il sçait que le pappe prendra en fort mauvaise » part, veu que, passé longtemps, Sa Saincteté a, aussi bien que tout le col- » lége de Rome, avec quelque raison, une dent contre ceulx qui manient

[1] Il y a ici, dans le manuscrit, une phrase inintelligible.
[2] Don Fernando de Valdes.
[3] Fray Bartolomé de Caranza, qui avait été arrêté par ordre de l'inquisition.

» ceste inquisition, de laquelle ilz abusent tellement, à ce que disent les » ministres de Sa Saincteté, que voluntiers entreprendroient-ilz ung con-» trerolle universel, avec peu de révérence à leurs supérieurs. » — Plus loin l'évêque de Limoges parle « de la longueur dont use ce prince (Phi-» lippe II) en ses affaires, qui n'estime plus grande dextérité ne finesse de » l'instruction de son père, que de consumer le monde en sollicitations et » gaigner le temps par remises. »

Fol. 43. — Au roi, Madrid, 5 septembre 1561. La reine catholique est inquiète de n'avoir pas de nouvelles depuis trois mois. — Le roi est allé, pour cinq ou six jours, au Bois de Ségovie, préparer le logis de la reine, qu'il y veut conduire après la Notre-Dame, afin d'y passer un mois ou six semaines. — L'archevêque de Grenade, avec bonne compagnie d'évêques et de docteurs, est parti pour le concile de Trente.

Fol. 44. — *Mémoire pour le roi, même date.* L'ambassadeur s'étend assez longuement sur les moyens mis en pratique par le roi catholique, au grand déplaisir des seigneurs du pays, pour restaurer ses finances.

Le roy est résolu, allans après ceste feste à Segovia, mener le prince son filz avec luy, et de là l'envoyer à Valance et Taragone, où l'air est fort doulx et tempéré, estimant que plus facilement passera-il là sa fièvre quarte qu'en ces contrées, où la chaleur de l'hiver est accompaignée de plus d'humidité, en intention aussi de contenir le païs et préparer, avec sa présence et de ceux qui l'accompaigneront, les courtz [1] et estatz qu'il délibère y tenir l'an prochain : se trouvant ledict pouvre prince si affligé et tant exténué que, s'il ne pert ce mal pour tout cest hiver, la plus saine et commune opinion des médecins siens est qu'il s'en va éthique et sans grande espérance de l'avenir.

Fol. 47. — A la reine, Madrid, 5 septembre 1561. Après avoir parlé des dépêches que l'ambassadeur d'Espagne en France expédie quasi de six jours en six jours, et où il représente sous de sombres couleurs l'état du royaume, il dit :

Et semble que telz advis seront occasion, puisqu'il y a si peu d'apparence en la santé du prince, que la princesse sa tante passera à ceste primevère en Flandres pour gouvernante, attendant là son neveu : qui est chose qui certainement s'est traictée du roy et parmy ces seigneurs, et qui, pour estre entre eulx secrète, ne s'est divulguée, en

[1] *Courtz*, cortès.

faisant d'autre costé les principaux de Flandres telle et si soigneuse instance, pour le peu de respect que leur semble que l'on a à madame de Parme, et l'incertitude de la santé de l'empereur, que ne sera facile à Sadicte Majesté de plus retarder.

Fol. 53. — *Mémoire de l'évêque de Limoges et du S^r d'Ozances pour le roi. Madrid, 1^er octobre 1561.* Catherine de Médicis avait envoyé à Madrid le S^r d'Ozances, pour justifier la marche de son gouvernement, dont on était très-mécontent en Espagne, et pour faire valoir les prétentions du roi de Navarre. Il est rendu compte, dans ce mémoire, de tout ce que les ambassadeurs ont fait et du résultat de leurs démarches. — Le roi leur donna plusieurs audiences ainsi que la reine. Ils virent aussi le duc d'Albe, Ruy Gomez, le confesseur, Erasso et Vandenesse. Ce fut le duc d'Albe que le roi chargea de traiter avec eux. En résumé, le roi et ses ministres n'acceptèrent pas les explications du gouvernement français en ce qui concernait la religion, et firent aux ambassadeurs les représentations les plus fortes pour que la reine mère adoptât un autre système. Il régnait à cet égard, jusque dans le peuple, un tel mécontentement, qu'un grand incendie ayant éclaté à Valladolid, par suite duquel plus de mille maisons furent réduites en cendres, on en accusa le roi de Navarre.

Fol. 64. — A la reine, Madrid, 1^er octobre 1561. Le roi catholique l'a chargé, à part, de supplier la reine de prendre la réponse qu'il lui fait par M. d'Ozances comme celle d'un fils qui l'aime et l'honore et souhaite la conservation de son autorité : mais on ne peut lui ôter de la tête, non plus qu'à ses ministres, qu'une partie des lettres de la reine, même écrites de sa main, lui est suggérée par d'autres; et, en ce qui concerne la religion, que, selon eux, on travaille à pervertir en France, « ilz sont merveilleusement » entiers et passionnez, mettant au bien ou mal d'icelle chez nous leur » entière fortune. »

Madame, il semble que vous n'estes pas assés satisfaicte de moy en ce qui concerne le mariage du prince, vous ayant mandé résolûment ce que j'en sçavois. Pour cela, madame, je ne lairrai tousjours à vous dire la vérité, non pas que je vous en veuille désespérer, mais vous représenter à l'œil l'asseurance que la princesse y a et tous les siens; et sans cela je sçay, comme je sçay qu'il est ung Dieu, que Sa Majesté Catholicque se laisse soubz main entendre à l'empereur et au roy de Bohesme, son cousin, qu'il désire sa fille aisnée, et, pour ceste cause, se négociant sourdement l'allée de la

princesse, l'année qui vient, en Flandres. Elle veult, avant que franchir le saut et partir, faire boucler et asseurer ce mariage, d'autant que son neveu, estant encores si mal, ne peult partir si tost, l'envoyant maintenant son frère à Alcala, petite ville distante de six lieues d'icy, pour la bonté et pureté de l'air et la commodité d'une fort belle maison......

Fol 65 v°. — A la reine, même date. Il n'a cessé, et encore en dernier lieu pendant le séjour de M. d'Ozances, de s'appliquer à ôter de l'esprit du roi catholique les mauvaises opinions et délibérations que ses ministres et autres lui impriment.

Mais, ce nonobstant, dit-il, à mon grand regret, il s'est tellement persuadé que la mutation de la religion qu'il lui est advis que l'on poursuit en France, tend à la destruction el brouillerie de ses Estatz, qu'il en veult faire sa propre querelle et espouser cela comme ne se pouvant diviser de son mal. Et, pour vous en parler clairement, luy et ses ministres nous ont assez dict et faict entendre qu'ilz n'ont pas faulte d'amys et bonnes intelligences partout, jusques à dire à M. d'Ozances ouvertement que des quatre pars ils en sçavoient les trois......

Fol. 72. — Au roi, Madrid, 4 novembre 1561. « Ceste court continue en » ses souspeçons plus que je ne désirerois pour le bien de vostre service, » crainte que, peu à peu, de là les choses ne viennent à s'aigrir, et entre » ceste nation. qui est intollérable et jalouse de son umbre, si avant en » deffiance qu'elle vous y mecte aussi, Sire, de vostre part... »

Fol. 72 v°. — *Mémoire pour le roi, Madrid, 12 novembre 1561.*

.... Incontinent après le partement de monsieur d'Ozences, le cardinal de Granvelle, par homme qui vint icy exprès, envoya ung pacquet du duc Erich de Brunschvich par lequel il renonçoyt le service des princes, renvoyant quant et quant ses lettres de retenue, avec assez de comméмoration de l'ingratitude de laquelle l'on avoit usé en son endroit : ce que ceux-cy, pour la deffiance qu'ilz se proposent de nostre costé, receurent et veirent fort mal voluntiers, car aussi au mesme temps entendirent que le conte de Schwatzbourg, cappitaine des gardes de leurs lansquenetz, naguières marié à la sœur du prince d'Orenge, monstroit en Allemaigne voulloir faire le mesme : s'estant escript que de France on l'avoit faict solliciter par le ringrave ou autre des siens, et que le semblable se brigoit à l'endroit de la pluspart de leurs collonelz, tellement que ledict cardinal s'est persuadé que l'on seroit aise, soubz prétexte de quelque malcontentement d'eulx, faire travailler les Bas-Pays

la part qu'ilz regardent l'Empire; et pour ceste cause ledict conte a charge de ce roy et lettres de créance de luy pour confirmer le duc de Brunschvich au premier chemin de son service, remectant sus ses serviteurs la faulte qu'il y a eue en sa satisfaction, si aucune y est intervenue. Et depuis a esté despêché le courrier de l'empereur qui estoit icy au mesme temps que monsieur d'Ozences, vers Sa Majesté Impérialle, pour aussi l'advertir de ce que dessus en Bohesme, où il doibt estre maintenant, ayant donné à ce roy espérance de convoquer en bref les estatz de la Germanie en généralle diette. Et sçavons que par mesme advis la pratique de faire venir icy aucuns des enfans du roy de Bohesme se continue, soubz donner ceulx-cy à entendre que, n'ayans enfans que le prince d'Hespaigne, lequel est si mal que chascun sçayt, succession leur appartient, et que pourtant il est plus qu'utille qu'en leur jeunesse ilz soient cogneus par deçà, pour s'y rendre plus agréables à l'avenir : s'entendant pour certain qu'avec l'une des filles doibvent venir deux garsons et mesmes le fils aisné. Ce que j'eusse difficilement creu si l'ambassadeur de l'empereur résidant icy et l'un de ses principaulx serviteurs ne m'en eussent confessé quelque chose, et aussi que nous sçavons que pièça ceulx de par deçà conduisent sourdement ceste menée, pour les avoir comme gaiges de la bonne volunté de leurs cousins, desquelz ilz ne peuvent n'avoir deffiance, bien que maintenant ilz me semblent estre mieulx ensemble qu'ilz n'estoient il y a ung an : procédant tout cela de la crainte en laquelle ceulx-cy se retrouvent, qui est occasion qu'ilz les caressent, gratiffient et accomodent davantage, pour oster à nous et à tous les aultres ce qui se povoit mectre entre deux. Et à ce propos le roy croira, si luy plaist, que l'entière charge de négociation de monsieur de Vieilleville près d'eulx a esté escritte de point en point en ceste court et bien enrichie, soyt que le roy de Bohesme s'en soyt voullu à l'endroit de ceulx-cy prévalloir, ou autrement : joint que sa femme [1], qui le gouverne, à ce que l'on dict, ung peu trop, ayme singulièrement ce roy et la princesse sa sœur, ne se passant mois qu'il ne voye [2] despêches importantes des ungs aux autres, lesquelles le cardinal de Granvelle conforte, pour estre grandement serviteur de l'empereur et en sa bonne grâce, d'autant qu'il tient cest article pour l'un des plus chers au service et conservation de l'estat de son maistre.

Or, comme Sa Majesté Catholicque s'estudie de conduire ses affaires secrètement, depuis tout ce que dessus, elle a faict publier, par monsieur de Courteville, son seul secrétaire d'Estat de Flandres résidant icy ordinairement, qui est celluy qui intervint en la paix, que, pour aucuns affaires siens importans, il luy estoit nécessaire aller aussi en Flandres. Et, comme il est mal disposé, est, ce néantmoins, parmy ceste belle saison, parti à ses journées, il y a sept ou huict jours, par commandement exprèz de

[1] Marie d'Autriche, sœur de Philippe II.

[2] *Qu'il ne voye*, qu'il n'aille.

Sa Majesté, laquelle n'a voullu ne à monsieur d'Horne[1] ne autres commectre le fond de ses plus intrinsèques intentions qu'à luy[2], pour sur tout, advenant quelque trouble par delà, instruire madame de Parme et ledict cardinal : dont il m'a esté autant impossible apprendre aucune particularité que ce sont charges commandées de bouche et à personnage tel, s'estant seullement sceu et veu que, trois ou quatre jours avant que partir, ès heures d'après-disner que Sa Majesté se retire pour dormir, ainsi qu'il a de coustume, y a eu ordinairement en sa chambre seul à seul ledict Courteville, y estant entervenu une fois ou deux le duc d'Alve. Par où le roy croira, s'il luy plaist, qu'en ce que concerne leur Pays-Bas, ilz vont négociant et pourvoiant dilligemment, soyt pour obvier à quelque inconvénient, ou de là nuire à quelq'ung. Asseurant sur ce propos Sa Majesté, pour la proximité et voisinance d'Angleterre, que la royne s'entretient grandement bien et dilligemment avec ceulx-cy, quoyqu'elle soyt différente de religion d'eulx, et comme attendant son occasion et ayant l'œil tousjours sur ce qu'elle pense luy estre détenu, comme nous avons sceu par la dernière audience de son ambassadeur, qui faict icy fort sonner son bon mesnage, l'argent qu'elle amasse et l'acquiet de ses dettes : venant en son lieu autre ambassadeur qui s'attend d'heure à autre, avec quelque espérance de donner résolution de son mariage, que l'on tient pour certain devoir estre de celluy qu'elle a, ainsi que l'on dict, de longtemps estimé. En quoy ce roy la conforte et conseille tant qu'il peult, afin qu'elle soit moins alliée et puissante, et ayt par conséquent plus de besoin de son assistance et amitié.

Mort à Madrid de l'évêque de Terracine, nonce du pape. — Application du roi et de ses ministres à se procurer de l'argent. — Le roi est allé, depuis sept ou huit jours, visiter ses chasses du Bois de Ségovie. De là il se rendra à Valladolid, pour juger des dommages qu'y a causés le feu, et y faire construire une belle et grande place carrée.

Peu après est aussi deslogé le prince son filz, s'acheminant à Alcala, pour y passer son hiver, en compagnie de don Jean d'Austrice et du prince de Parme : se tenant pour certain qu'il ne retournera plus en ceste ville, mais que de là, comme c'est un acheminement pour Aragon, il marchera peu à peu oultre, si l'on véoit que sa santé le puisse porter, encores qu'il y ayt si peu de commencement que la mauvaise opinion que l'on a de l'yssue de sa malladie aye donné occasion au père de le faire changer d'air et mectre plus en liberté. Que n'est pas peu d'ennuy et peine à Sa Majesté, laquelle pensoyt s'en pouvoir servir en ses Estatz de Flandres......

[1] Philippe de Montmorency, comte de Hornes, qui avait suivi Philippe II en Espagne.

[2] Sur cette mission du secrétaire Courteville voir la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II*, in-4°, t. II, pp. 1 et suiv.

Fol. 79. — A la reine, Madrid, 4 novembre 1561.

Depuis la venue du dernier courrier qui arriva, au commencement du mois passé, la part de l'empereur, en ceste court, nous avons senti que les uns et les autres mectent peine de se serrer et estraindre leur amitié plus que de coustume, pour empescher qu'on ne les divise et sépare; et semble, oultre la menée qui se faict d'attirer les enfans par deçà, qu'il y ayt entre eulx, feust pour l'égard de la succession en l'Empire ou autrement, quelque négociation importante et cachée.....

Fol. 89. — *Mémoire pour le roi et la reine, 12 novembre 1561.* Il a eu, le dimanche précédent, une audience du roi, qui a duré deux heures. Le roi lui a parlé fort bravement de la dangereuse tournure que prenaient les affaires de la chrétienté, et qui menaçait la France d'une prochaine guerre civile; il s'est plaint de la dissimulation de la reine mère, tout en protestant de son respect pour elle et de son amitié pour le roi très-chrétien. — L'évêque de Limoges l'a entretenu des prétentions du roi de Navarre; sur ce point il a été renvoyé au duc d'Albe, avec qui le même jour il a eu une longue conversation. Le duc lui a dit franchement que jamais le roi son maître ni aucun de ses ministres n'avaient été d'avis de négocier sur la demande du roi de Navarre, « pour ne tenir leur droit » doubteux ne difficile, » mais que, si ce prince voulait loyalement obéir à la reine et s'employer au maintien de la religion, le roi catholique lui donnerait un dédommagement tel qu'il aurait raison de s'en contenter. — L'évêque termine en sollicitant son remplacement.

Fol. 95. — A la reine, Madrid, 12 novembre 1561. « Le prince d'Hes- » paigne, estant à Alcala, a perdu sa quarte, et sont passez trois accèz, » sans l'avoir sentie : qui cause icy ung réjouissement publicq. »

Fol. 97. — Au roi, Madrid, 28 novembre 1561. Le roi a été absent pendant sept ou huit jours, qu'il a employés à visiter ses chasses et le prince son fils, « nouvellement et entièrement gary de sa quarte. » — Avant son départ le roi avait donné audience à l'évêque de Limoges; le 27 novembre il l'a reçu de nouveau. Il lui a, dans ces deux audiences, répété ses doléances sur l'état de la religion en France. — L'évêque s'est aperçu que le roi et ses ministres attribuent à la cour de France les troubles religieux qui viennent de se manifester à Tournai et à Valenciennes.

Fol. 102 v°. — A la reine, même date.

......... Vous avez sceu, Madame, comme le prince d'Hespaigne est guary. Il samble que sa tante commence à mectre sus le bon bout et avoir espérance de bientost venir à fin de ce qu'elle prétend il y a si longtemps : car ayant sceu qu'en ceste ville, en ung logis beau qu'elle y a, l'on assembloit nombre d'orfévres pour faire ouvraiges de nouvelles mariées, j'en ay adverty la royne, qui trouve le semblable, et qu'oultre cela elle se faict tailler et faire secrètement grand nombre de riches habitz.....

Fol. 106. — Lettre de Philippe II à la reine mère, sans date, mais envoyée avec la dépêche du 28 novembre 1561.

Cette lettre est en espagnol. Philippe y rappelle à sa belle-mère les offices qu'il a si souvent faits auprès d'elle afin qu'elle remédiât aux choses de la religion : « Quoique, dit-il, j'eusse été porté à les faire en vue de la » religion seule, comme y étant obligé et comme étant déterminé à mourir » pour elle, j'y ai encore été déterminé par la prévision que les mouve- » ments religieux amèneraient aussi de grands changements dans les » affaires temporelles, et que Votre Majesté éprouverait les embarras qui » en résultent ordinairement pour les princes [1]. » Il engage la reine à prendre le chemin qu'il lui a si souvent conseillé, éloignant de sa personne les amateurs de nouveautés et appelant auprès d'elle ceux qui suivent l'ancienne vérité dans le spirituel et le temporel. « Et que Votre Majesté » m'en croie. — dit-il — car je lui parle comme un véritable fils qui » l'aime à l'égal de lui-même [2]. » Catherine lui avait demandé de ne point accueillir à sa cour quelqu'un qui n'est pas nommé dans la lettre : il répond qu'il ne fera jamais aucune espèce d'accueil à personne qui aurait donné des motifs de mécontentement à la reine. « Mais, Madame, ajoute- » t-il, les catholiques persécutés de tous côtés doivent trouver un refuge » quelque part, et Votre Majesté ne doit pas voir avec déplaisir que ce » soit auprès de moi, qui ne tromperai point leur attente tant que Dieu me » fera la grâce, qu'il me fait présentement, de connaître sa vérité comme

[1] « .... Aunque por ella sola (la religion) yo los hiziera, como tengo obligacion y determinacion de morir por ella, han sido siempre tambien anteveyendo que no podian (las cosas de la religion) dexar de sentirse juntamente en lo temporal grandes mudanzas, y seguirse á Vuestra Magestad los trabajos que à los principes suelen venir dellas.... »

[2] « ..... Si V. M. no toma el camino que tantas vezes le he persuadido que tome, apartando de si los que buscan novedades y admitiendo los que en spiritual y temporal siguen la verdad antigua; y creame V. M., que le hablo en esto como verdadero hijo que la ama como á si mismo..... »

» je la connais [1]. » Il s'excuse de parler si librement à la reine : mais, s'il lui tenait un autre langage, il ne se considérerait pas comme un aussi bon fils qu'il l'est. Il la supplie, en terminant, de regarder beaucoup aux personnes à qui elle donne créance, afin de ne pas tomber dans des inconvénients auxquels elle ne pourrait remédier, même avec l'aide qu'il lui prêterait de ses propres forces, alors qu'en ce moment elle a le pouvoir de le faire seule avec tant de facilité [2].

Fol. 111 v°. — *Mémoire envoyé au roi par M. d'Ozances, le 19 décembre 1561.* Il y est rendu compte de ce que les deux ambassadeurs ont négocié avec le roi et ses ministres sur l'objet de la mission de M. d'Ozances. Le roi les a assurés de son intention de maintenir la paix avec la France, tout en exprimant son déplaisir de l'état de la religion dans ce royaume et de ce que le connétable et d'autres anciens serviteurs de la couronne ont été éloignés du conseil. — Les ambassadeurs s'étant plaints de la conduite du S[r] de Chantonay, ministre de Philippe II en France, le prince d'Eboli dit à ce propos « que le cardinal, son frère [3], » et luy avoient ung naturel ung peu revêche, et que, pour ceste cause, » il sembloit qu'ilz vousissent escorcher, encore qu'ilz eussent intention » de gratter. »

Fol. 119 v°. — A la reine, Madrid, 19 décembre 1561. On attend à Madrid le nouveau nonce du pape, qui est l'évêque Crivelli, de Milan : il n'y a pas longtemps que cet évêque était soudart et ami du feu marquis de Marignan, frère du pape : c'est pourquoi S. S. le pousse et avance ainsi. — Un gentilhomme de la chambre de l'empereur, venu en grande diligence, est à Madrid : les Espagnols disent qu'il a été envoyé pour le fait du concile et d'une diète qui se doit tenir en Allemagne : « mais s'entend-il » que son principal but est fondé plus sur l'entretien de ces deux maisons

[1] « ..... Pero, Señora, los cathólicos perseguidos de todas partes en alguna han de hallar refugio, y deste no le pese à V. M. que sea en mi, donde mientras Dios me hiziere la merced, que agora me haze, de conocer su verdad como la conozco, no les he de faltar..... »

[2] « ..... Vuestra Magestad perdone si le hablo tan clara y libremente, porque como esto es para nosotros solos, no me ternia por tan buen hijo como lo soy, si no hablasse á V. M. tan abiertamente, á quien quiero tornar á suplicar mire mucho á quien cree, para no venir á caer in inconvenientes que ni sus fuerças, ni las mias juntas con ellas, basten à remediallos, donde agora con tanta facilidad V. M. sola lo podrá hazer..... »

[3] Granvelle.

» qu'autrement, et sur l'ordre et résolution que l'on doit prendre d'au-
» cuns enfans du roy de Bohesme que ce prince demande pour faire
» nourrir en Hespaigne. »

Fol. 120 v°. — A la reine, même date. La reine mère avait écrit à la reine catholique, afin qu'elle priât son mari de rappeler de France le S^r de Chantonay, dont elle avait à se plaindre. Le duc d'Albe a demandé à l'évêque de Limoges d'excuser Chantonay auprès d'elle, assurant qu'il allait l'inviter à se conduire de manière qu'il ne lui donnerait plus de sujet de mécontentement.

Fol. 122. — A la reine, 5 janvier 1561 (1562, n. st.). Le roi catholique est en un monastère où il a passé sa fête; il ne reviendra pas de sept ou huit jours, voulant, en l'observation d'un jubilé que le pape a envoyé à l'occasion de l'ouverture du concile, donner l'exemple à ceux du pays. — L'ambassadeur Vargas est remplacé à Rome par le S^r de Çúñiga [1], « qui
» est comendador mayor d'Hespaigne, honneste et riche jeune homme,
» filz d'un de Sugniga qui premièrement feust gouverneur de ce roy. » — Le duc de Sessa montre peu d'envie de retourner au gouvernement de Milan, à moins qu'on n'y joigne le généralat des cent galères qui s'équipent. — Le duc de Medinaceli, après avoir mal fait ses affaires et encore pis celles de son maître dans le gouvernement de la Sicile, sollicite sa démission. — Le prince d'Eboli est occupé « à donner quelque os à
» ronger au conte de Fery [2], lequel, par la folye de son mariage et des-
» penses passées, se trouve icy si pauvre et accablé qu'il n'a espérance ne
» recours qu'à l'ung des gouvernemens que ce roy est forcé, entre cy et
» quelques mois, distribuer. » — Don Juan Manrique n'a pas accepté la vice-royauté de Navarre; on le fait président du conseil des Indes.

Il y a assez longtemps qu'il se murmure, et en bons lieux, du mariage de l'empereur et de l'infante de Portugal, fille de la feue royne Léonor, laquelle est si plaine de vanité, à la mode du païs, qu'elle le désire et sollicite sans difficulté infiniment, seullement pour l'honneur et tiltre; et si croy que l'empereur, qui, pour l'aage de l'un et de l'autre, n'en peult craindre les enfans et a bon besoin de sept ou huit cent mille escus qu'elle a comptans, ne soit pas pour le fuir : ce que, Madame, est d'autant plus

[1] Don Juan de Çúñiga.

[2] Feria.

à croire que la princesse [1] l'a dict à la royne vostre fille, et asseuré que la dispense en estoit desjà despèchée par le pappe, m'ayant ladicte dame chargé vous le mander..........

### Fol. 125 v°. — A la reine, même date. Il lui rapporte ce qui se dit de don Carlos.

Le prince d'Hespaigne est tantost régénéré, car il engresse de santé et bonne disposition, comme la jeunesse, après une fièvre quarte, a de coustume de tost réparer le mal passé; et, pour ceste cause, chascun va discourant de son mariage, blasmans les ungs celluy que sa tante poursuit fort et ferme, pour trop inégal en l'aage, et les autres le favorisant, comme elle a ung million de secretz serviteurs et est advisée, s'il y en a au monde. Si est-ce qu'il semble, depuis les derniers advis de Flandres, où on le veult fort attirer, que ceulx des Païs-Bas ne sont pas de ceste opinion, ains de le marier en Allemaigne ou autre lieu de leurs voisins.......

Estant tombé en ce propoz, j'achèverai, Madame, de vous dire ung petit discours que je tiens de bonne part et de personne qui n'estoit pas loing du prince, quant il l'a tenu à Alcala il n'y a pas quinze jours, estimant que vous sçavez que son gouverneur se nomme don Garcias de Toledo, lequel a ung filz qu'il favorise beaucoup, pour l'ordinaire conversation que peuvent avoir les enfans de telz gouverneurs. Cestui-là luy demandoit librement, sans autre propos de la bonne chère qu'ilz feroient en Flandres, après y estre passez, s'il ne se marioit pas avec sa tante, comme chascun tenoit par deçà, et quelle volunté il luy portoit. A quoy ce petit homme respondit, comme il est bizarre et capricieux, s'il y en a au monde, que plustost se lairroit-il mourir, si son père l'y vouloit forcer, pour ne l'aymer en façon que ce feust, mais que, pour sa grandeur et avoir tiltre et moien d'estre ès Païs-Bas quelque chose plus que lieutenant de son père, qui estoit jeune et duquel il ne pouvoit de longtemps attendre grands Estatz, il avoit l'œil en ces termes sur la royne d'Escosse, pour la cognoistre belle, saige et bonne catholicque et maistresse de ses droitz, alléguant ce que luy en avoient dict les seigneurs qui l'avoient veue en France. Vous ne croiriez pas, Madame, combien il est ambitieux et a envye de commander. Aussi ce que je vous en mande n'est pas en l'air, car, autres fois que j'auray le moien de vous dire comme je le sçay, V. M. cognoistra que c'est des personnes mesmes, non pas que là-dessus j'arreste autre fondement: car le prince, à quelque parti que son père se résolve, ne fauldra d'y obéyr; mais ce ne sera pas sans luy faire espouser quelque héritière, si la menée que sa tante conduit ne réussit. A quoy la royne catholicque l'assiste et donne couraige tant qu'elle

[1] Doña Juana.

peult, n'oubliant en cela rien de ce qu'encores, par une petite lettre de vostre main, V. M. se souviendra, s'il luy plaist, luy avoir escrit.

Fol. 134. — A la reine, 20 janvier 1562. Dans une dépêche précédente (du 3 janvier) l'évêque de Limoges disait que les Français qui apportaient des livres en Espagne ou y parlaient de la religion couraient risque de la vie, car l'on ne pouvait croire à quel point allaient la violence et la vigilance de l'inquisition. Il écrit ici :

Il n'y a François, en quelque ville ne lieu de ce royaume, qui n'ayt son surveillant et familier qu'ilz appellent icy, lequel a l'œil sur ce qu'ilz font quant à la religion, et en sommes depuis dix jours tombez en grande peine en ceste court, où l'inquisition a prins Bobuze, apothicaire de la royne, beau-frère de monsieur Burgensis, médecin du roy, estant accusé par ses gens, hoste et hostesse, de luy avoir veu assez indiscrètement, comme ilz maintiennent, quelques livres en françois parlant de la religion.... Et quoyque j'en fasse instance au roy catholicque et à tous ceulx de par deçà, je n'ay response autre de S. M. que, si c'estoit son propre filz et qu'il eust en cest endroit péché, il le feroit morir.... Chose qui travaille beaucoup la royne vostre fille.

Fol. 135 v°. — A la reine, même date. « ..... Le prince, ayant esté quicte » de sa quarte ung mois tout entier, s'est si mal gouverné, soyt par ceste » faulte, ou par n'estre pas de guères bonne habitude, qu'elle l'a reprins, » et jà en a eu six ou sept accès plus roiddes que les précédans : chose » qui a donné beaucoup d'ennuy à son père et à ceste compagnye. Pourtant » je ne sçay si cella retardera le voiage de Monzon..... » — Il est heureux d'apprendre que la reine a désigné M. de Saint-Suplice pour venir le remplacer, et il l'en remercie.

Fol. 140. — *Mémoire pour le roi, 27 janvier 1562.* Ce mémoire roule principalement, comme la plupart des dépêches précédentes, sur les explications que l'évêque de Limoges a échangées avec le roi et le duc d'Albe touchant l'état de la religion en France. l'ambassadeur s'efforçant toujours de justifier ou tout au moins d'excuser ce qui arrivait dans ce royaume. — Les ministres espagnols étaient dans une grande défiance et ne négligeaient rien pour être au courant de ce qui se passait. « Le duc d'Alve m'a librement confessé qu'ilz vacquent pour estre advertis » par tous moiens, considéré ce qu'il importait à leurs Estatz si proches;

» aussi que ceste inquisition, qui est, de richesses, biens et moiens, autre » que l'on ne pouvoit pas croire en France, a partout, jusques dedans » l'Allemaigne et parmy noz gens, ses depputez et surveillans.... : qu'est » l'occasion pour laquelle ilz usent d'une vigilance extrême en leurs portz » et passaiges, telle qu'il n'entre chose qui puisse cacher ou recéler ce dont » ilz se deffient, qui ne soit visité. » — L'ambassadeur d'Angleterre venu pour remplacer M. Chambellan s'est plaint qu'à Laredo on ait visité tous ses serviteurs, ouvert et fouillé ses coffres, saisi ses livres, que l'inquisition ne lui veut rendre. — Dans les prisons de Saragosse, Valence et Barcelone il y a soixante à quatre-vingts Français, pauvres gens de petite qualité. pris par les inquisiteurs depuis peu de temps. Ils ont eu recours à l'ambassadeur : mais il ne pourra pas les aider, « car jamais Sa Majesté Catholicque » ne respond ne s'empesche en telles occurrences. » D'après une lettre écrite par don Garcia de Tolède, gouverneur de Catalogne, ces pauvres gens, « d'une trop grande simplicité, pensans estre chez eulx, parlent et » tiennent des propos qui n'appellent que la mort, à la façon de ce païs. » — Il paraît certain que l'empereur est disposé à envoyer en Espagne deux des enfants du roi de Bohême. Le roi catholique voudrait, outre un fils et une fille, un second fils : « ce que, possible, d'aultant plus aisé sera que le » prince d'Hespaigne, qui avoit perdu sa quarte, en est travaillé comme » devant : inconvénient qui retardera nostre voiage de Monçon..... Dont le » père porte un ennuy incroiable, bien que les médecins luy en donnent » bonne espérance, pour avoir commencé la maladie à changer et varier, » comme elle a faict..... »

Fol. 147. — A la reine, 27 janvier 1562. Les affaires de la religion en France font encore la matière principale de cette longue lettre. — Le roi catholique parait plus disposé qu'auparavant à donner un dédommagement au roi de Navarre, sans dire lequel. — Il accepte l'entrevue désirée par la reine mère. — A propos de l'époque probable où elle aura lieu, l'évêque de Limoges fait l'observation suivante : « Ces gens-icy sont si longs en » tous leurs déportemens, et ont tant en la teste qu'il n'y a finesse en ce » monde que de gaigner le temps, qu'ung an leur est un jour. » — Un gentilhomme du duc de Savoie, espagnol, nommé Vargas, est en ce moment à Madrid, pour une mission dont le duc l'a chargé. — L'évêque de Limoges sollicite plus que jamais son rappel.

Fol. 134. — A la reine, Madrid, 31 janvier 1562. Le roi catholique désire toujours l'entrevue avec la reine mère. — Ses ministres continuent de protester de ses sentiments d'amitié pour Leurs Majestés Très-Chrétiennes, tout en blâmant l'ascendant qu'on laisse prendre en France aux huguenots.

Fol. 136 v°. — A la reine, même date. On avait parlé de la Sardaigne pour dédommagement au roi de Navarre; l'Aubespine écrit : « Asseurez-vous, » Madame, qu'il n'en est rien, car le roy me l'a faict dire; et le duc (d'Albe) » dict que jamais ilz n'y ont pensé ne ouy parler, et, quant il le voudroit, » qu'il ne sçauroit, car elle est de la couronne d'Aragon, qui n'en permectroit jamais l'aliénation; et bien qu'elle le voullust, Sa Majesté Catholicque » délairroit aussitost Sicile et Naples, estant l'isle qui est entre cy et là seulle » garde, eschelle et protection de ce qu'ilz ont en Italie : me disant le duc » qu'elle ne vault que xxv mil escus de rente, mais qu'ilz l'estiment ung » million, pour commander à tous et donner paix au maistre par tout » ce qu'il tient. » — Dans cette lettre, comme dans toutes les autres, l'Aubespine engage vivement la reine à se conserver l'amitié du roi catholique.

Fol. 161. — Au roi, Madrid, 16 février 1562. Toujours sur l'état de la religion en France et les défiances qu'il excitait chez les ministres espagnols: « Ilz tiennent pour certain, dit l'évêque de Limoges, si le temps n'ameine » mieulx, qu'enfin tost ou tard il ne pourra sortir que guerre et trouble, » faisant leur discours et but tout ce conseil, encores que ce soit sans fon- » dement, que ceulx qui changent la religion ne tendent qu'à se rendre » maistres des forces du royaume, par ce moyen s'attirer les hommes, » crédit et argent, et de tout cela se servir contre eulx et leurs Estatz ...... » Et n'y a longtemps que de leurs principaulx du conseil me reprochoient, » en divisant, qu'ilz ne sçavoient plus quelle confiance prendre de la » royne [1], d'autant qu'elle sembloit se laisser aller du tout à ceste part..... » L'ambassadeur tient toutefois pour certain que le roi catholique ne désire, en façon que ce soit, rompre la paix avec la France : « car, aymant Vostre » Majesté et la royne comme il faict, et luy allant aussi en telz accidens de » la moitié de la peur, je ne crains point d'asseurer Vostre Majesté de sa » bonne volunté en cest endroit, proveu que le mesme s'observe par delà,

[1] Catherine de Médicis.

» et que, soubz couleur de la religion, on ne l'ammenast en ung péril évi-
» dent et proche de quelque guerre, que fust occasion de le faire changer
» de délibération. » — Ce sont les appréhensions nées de la situation de la France qui ont engagé le roi catholique à resserrer ses liens avec ses amis et à se créer de nouvelles alliances. De là cette conformité de vues entre lui, l'empereur et le pape touchant les affaires du concile et d'autres.
« dont j'ay veu, l'an passé, l'empereur, ses enfans et ceulx de par deçà
» assez esloignez : mais la crainte qu'ilz ont eu d'un tiers, et comme ilz
» se mettent en la teste qu'avec le temps ilz ne peuvent attendre, du ma-
» niment qui est pour le jour d'huy au royaume, qu'ung certain oraige,
» les resserre et unist plus qu'il ne seroit besoing pour vostre service,
» ayant, par ce dernier courrier parti sur le commencement de janvier de
» Praga, où est l'empereur, esté mandé que asseurément sur ce renouveau
» trois des enfans du roy de Bohesme passeroient en Hespaigne..... » — A propos du duc de Florence [1], l'ambassadeur fait la remarque que le prince d'Eboli lui est autant ennemi que le duc d'Albe, qui est parent de sa femme, lui est favorable.

Fol. 165 v°. — A la reine, même date. Le comte d'Albe [2], grand maître de la maison de la reine, est décédé il y a deux jours. — « Le prince
» d'Espaigne, ayant eu ung accèz pénultiesme de sa quarte bien vingt et
» quatre heures, s'est en ces deux derniers mieulx porté, et semble que
» son mal vousist par ceste violence prendre congé : car les nouvelles que
» nous avons disent que hier son accèz luy faillit du tout, ainsi qu'il feit
» il y a deux mois, ne pouvant ceulx qui s'y entendent ne recevoir ceste
« variation pour bon signe et manifeste qu'il yra tousjours sur le renou-
» veau amandant : qui sera occasion, si ainsi est, que ceste année Sa Ma-
» jesté ne pourra différer le voiage de Monçon. » — Arrivée à Madrid du comte Fulvio, en qualité d'ambassadeur du duc de Ferrare, et depuis du comte de Pont-de-Vaux, envoyé par le duc de Savoie avec la nouvelle de l'accouchement de la duchesse. — L'évêque de Limoges regrette de n'avoir pu obtenir une solution dans une affaire relative aux Pays-Bas dont il a été chargé par le cardinal de Lorraine : « mais, Madame, dit-il, la coustume

[1] Cosme de Médicis.

[2] Beau-frère du duc d'Albe.

» de ce prince n'est pas, jusques aux moindres choses du monde qui dep-
» pendent de ses Estatz esloignez, rien accorder sans premièrement en
» sçavoir l'avis et opinion du gouverneur qui est sur les lieux. » — Il renouvelle ses instances pour être remplacé, vu son état de maladie.

Fol. 166 v°. — A la reine, 13 février 1562. Très-intéressante lettre sur le comte d'Albe, la reine Élisabeth, la division qui règne entre les ministres, le mariage projeté de don Carlos, etc.

Madame, je pense vous avoir assez esclarcie, s'il vous plaist bien poiser la lettre que j'escrips au roy, du fondement et but que ceulx-cy tiennent en leurs desseings : par où j'estime que recognoistrez que, conduisant les affaires du roy en la douceur qu'il vous a pleu jusques à maintenant, il n'en peult venir de manifeste inconvénient. Et cependant je ne voudrois point entrer avec leur ambassadeur à ainsi me travailler à luy discourir ce qui est de l'establissement de nostre royaume, car il suffist que l'on leur en donne part, comme à amys, par communication et non autrement, afin que ledict ambassadeur n'en face pas le grand, ne estime qu'on luy en communicque pour ne s'en pouvoir passer.

La mort du conte d'Alve, qui tenoit en ceste court grand lieu, pour estre charge principalle en Hespaigne, est infiniment regrettée de ses amys, et peu des autres, et nomméement de Ruy Gomes et de sa bande, pour le peu d'amitié qu'ilz portent à ceulx de Toledo, et pour aussi m'avoir confessé le prince d'Evoly que le conte d'Alve, lequel il avoit avancé en ceste court et charge, l'avoit trompé et du tout délaissé depuis quelque temps ; et, pour ceste cause, est après à y mectre homme de sa main, et le duc aussi au contraire : chose qui importe, Madame, beaucoup à la royne vostre fille, car, pour dire la vérité, le conte d'Alve a fort tirannisé ceste maison jusques à sa mort, et n'estoit qu'il commençoit à cognoistre ses faultes, ne seroit pas beaucoup à plaindre. Il vous plaira, Madame, afin que les ungs et les aultres mectent peine de servir la royne en ceste élection, escrire au duc l'ennuy que vous avez receu de la mort d'ung si bon frère qu'il a perdu, estant aussi si notable serviteur de la royne, et le prier vouloir tenir la main, puisque Dieu l'a ainsi permis, que ladicte dame soit servie d'autre personage qui luy puisse donner contentement, et en parler en ces termes à leur ambassadeur, qui est du tout au duc d'ailleurs. Aussi, Madame, d'autant que je me doubte que le prince d'Evoly aura en cecy plus de part que le duc, la royne vostre fille désire que vous luy en escriviez, mectant quelquement en la lettre l'ellection passée, afin que ceste-cy soit mieulx establie et entièrement au contentement de la royne et de ce qu'elle ayme ; et désirerois qu'il vous pleust, Madame, par le premier pacquet, m'adresser lesdictes deux lettres, qu'il n'est besoin estre escrittes de vostre main : mais, s'il vous

plaist, ne parlez pas audict ambassadeur de Ruy Gomes ne de luy en avoir rien mandé, car ces seigneurs sont si divisez entre eulx que ce que l'ung ayme est abominable à l'autre. J'en ay desjà communicqué avec ledict Ruy Gomes, qui franchement me dist qu'ilz garderoient bien de se laisser en ce choix tromper comme ilz avoient faict cy-devant. Et pour ceste cause, voz lettres, Madame, y ayderont grandement, d'autant que Sa Majesté Catholicque n'est pas si hattive en ses affaires qu'elle vienne à s'en résoudre si tost : vous suppliant de croire, Madame, que cecy est de telle importance à la royne vostre fille que là-dessus va une partie de sa grandeur, satisfaction et contentement. De sa part elle n'y oubliera rien. Mais ceulx qui conduiront cest affaire se contenteront beaucoup d'en estre priez par Vostre Majesté : laissant ceulx qui sont retournez d'Hespaigne et qui ont cogneu, comme madame de Clairmont, les occurrances passées par deçà depuis deux ans, à vous dire, Madame, combien l'élection qui s'en feit premièrement a faict avaller de mauvais morceaulx et ennuys à la royne et à tous ses serviteurs. Il est vray que, ayant le pied en l'estrier comme elle a et sans plus de besoin de tuteur, elle se délibère bien de mener celluy qui viendra d'une autre sorte que son prédécesseur, comme je vous supplie très-humblement luy escrire, notamment afin qu'elle luy commande, ainsi que son mary veult, sans se laisser tant aller, et quant au demourant, elle prenne garde et vueille véoir les despenses que passent en sa maison tous les mois, comme elle a commencé puis peu de jours, car le roy l'en estimera davantaige, et ainsi ne lairra pas tiranniser sa maison par ung seul. Elle verra l'argent qu'elle aura et le bien qu'elle pourra faire à ses serviteurs, pour en disposer à sa guise : ce que par le passé on luy a voulu cacher et déguiser, tellement que celluy qui avoit ceste charge estoit plus que roy, donnant et disposant de tout, ce que peu à peu eust faict estimer ladicte dame de peu de cueur et jugement; et sçais que le roy et ceulx de son conseil ont trouvé très-mauvais le pied que ledict conte avoit prins au jeune eage de la royne, entrant en ce nouveau monde, qui estoit occasion que sa maistresse le respectoit et quasi craignoit. Ce qu'il fault, Madame, s'il vous plaist, remédier, ainsi que Sa Majesté est bien délibérée.

Il y a ung autre point aussi notable, qui est que elle a jusques à maintenant laissé donner quasi tous les estatz vaccans en sa maison sans propos ne raison ny sçavoir à qui ne quoy. Que Vostre Majesté luy en face faire ung bon mémoire, s'il vous plaist, bien escrit, afin qu'elle puisse entendre et mieulx s'accommoder à vostre volunté et à ce que elle est desjà bien préparée, car l'enfournement de ceste nouvelle provision fera ung establissement à Sa Majesté pour d'icy en avant.

Au reste, Madame, ces jours passez, estant arrivé courrier exprès de l'empereur, le roy catholicque envoya à la royne une lettre de la royne de Bohesme par laquelle, entre autres propos, ladicte dame luy escripvoit qu'elle la supplioit de sa bonne grâce et vouloir avoir, comme elle cognoissoit la sincère affection qu'elle luy portoit, ses enfans

pour recommandez, et entre autres sa fille aisnée, qu'elle désireroit infiniment avoir, avec le prince d'Hespaigne, la mesme part que la royne vostre fille avoit avec le roy son frère : la requérant de luy en parler, moiennant que ce feust sans préjudice de la princesse sa seur, laquelle elle entendoit tousjours estre préférée en ce mariage, mais que, cela faillant, il ne luy estoit pas advis que Leurs Majestez, pour la perpétuité de leur amitié et si proche parentage, peussent mieulx s'arrester. La royne là-dessus en devisa avec la princesse, s'offrant fort à elle pour l'avancement de son mariage, et trouva que la lettre que sa seur luy escrivoit portoit le mesme : sur quoy ladicte princesse supplia Sa Majesté de ne laisser pas d'en parler au roy, et que, quant à elle, ne pouvoit espérer ne rien prétendre à l'endroit du prince, monstrant, comme elle est sage et modeste, estre en intention de demeurer toute sa vye en viduité, encores qu'elle le dist totalement contre ses intentions : ce qu'aussi la royne blasmoit fort, continuant à luy faire instance de s'en déclarer à elle, et vouloir qu'elles deux entreprinssent cela près Sa Majesté, comme, de sa part, elle feroit avec toute la dextérité et vigilance dont elle se pourroit adviser, pour l'infinie envye qu'elle avoit de ne se véoir jamais autre compaignie. Mais, Madame, elle ne la sceut vaincre, démonstrant ladicte princesse quelque desdain et meffiance de ce qu'elle a espéré jusques icy, soyt pour le peu d'amitié que le prince luy porte, ou autre secrète occasion : tellement que leur résolution fut qu'elle ne laissast de communicquer avec le roy son mary, suivant toutesfois le contenu en la lettre de la royne de Bohesme. A quoy ladicte dame, la nuict suivant, obéist, mais plus dextrement, car en premier lieu elle mist, sans toutesfois leur en rien dire, madame sa seur la première avec assez de bons arguments qui ne luy faillirent pas en matière qu'elle a tant à cueur, puis passa à la princesse contrairement à la requeste de la royne de Bohesme, laquelle d'ailleurs en avoit escript audict seigneur roy. La substance de toute la responce fut comme de coustume et telle qu'elle est ordinaire de ceulx qui, soubz couleur d'un bon mariage, désirent d'entretenir ung chascun sans désespérer personne jusques au prendre, remonstrant Sa Majesté à ladicte dame que le temps et la disposition du prince seroient occasion qu'il y penseroit, et non devant, n'ayant jusques à présent, et premier que véoir sa santé et le plain acheminement d'icelle, voullu ne projecté se fermer en chose sur laquelle nul ne pouvoit faire fondement. Qui sont propos que ladicte dame a voulu que je vous escripvisse, Madame, afin que par le contenu d'iceulx vous peussiez juger qu'icy l'on prendra le meilleur et celluy qui sera, en biens et seureté d'Estatz du Pays-Bas, plus utile, comme il semble que non-seulement le conseillent ceulx de par deçà, mais tous autres ministres de Sa Majesté qui en sont interrogez.

Lorsque les enfans du roy de Bohesme seront en Hespaigne, comme il n'y aura faulte l'esté prochain, j'estime que de part et d'autre ilz résouldront ce qui sera pour l'entretien et establissement de leur maison : s'entendant de l'ambassadeur de l'empereur qui est de présent en ceste court, l'ung des hommes de la chrestienté qui a

autant de part près de son maistre, que l'empereur dernier, mourant, avoit chargé son filz, au cas que le mariage de la princesse sa fille ne vint, pour les ans ou autre discommodité, à effect, que surtout l'on eust à prendre l'aisnée fille du roy de Bohesme, et allier et serrer ces deux maisons avec tout soing et dilligence, afin d'empescher qu'à l'avenir les estrangers ne feussent part pour les diviser et séparer.

Fol. 170. — A la reine, Madrid, 20 février 1562. Cette lettre roule presque entièrement sur les prétentions du roi de Navarre et les négociations auxquelles elles avaient donné lieu dans les derniers temps. Il en résulte que Philippe II avait formellement promis de dédommager le roi de Navarre de la perte de ce royaume, aux deux conditions suivantes: 1° que les prédicants fussent éloignés de la cour de France; 2° que ceux du conseil qui les favorisaient, nommément le cardinal de Chastillon et l'amiral de Coligny, s'en absentassent. Mais Philippe ne s'expliquait pas, non plus que ses ministres, sur le dédommagement qu'il donnerait.

Fol. 174. — A la reine, Madrid, 25 février 1562. Catherine de Médicis croyait avoir à se plaindre du roi catholique; elle supposait que lui et ses ministres travaillaient à ruiner son autorité et son crédit; elle en écrivit en des termes très-vifs à l'ambassadeur. L'évêque de Limoges lui rend un compte détaillé, dans cette lettre, d'une audience qu'il a eue du roi et d'une conférence avec le duc d'Albe sur les sujets de préoccupations dont elle l'a entretenu. Le roi et son principal ministre lui ont fourni les explications les plus satisfaisantes; tous deux, au contraire, placent surtout leur confiance dans la reine mère pour le redressement des affaires de la religion en France. — La politique espagnole est exposée en ces termes par l'évêque de Limoges:

Ceulx-cy ne veullent, en façon que ce soyt, abandonner les catholicques, tenant le roy et V. M. pour butz et pilliers. De cela la raison est premièrement fondée sur la grande religion et dévotion infinie de ce prince; l'autre, qu'il pense et tient pour tout arresté en son conseil que, laissant perdre les catholicques chez nous, il sera incontinent en guerre, et qu'il vault mieulx estre fort avec eulx que foible et tout seul; qu'en ce faisant, aussi, le roy de Navarre et tous ceulx qui sont de l'opinion nouvelle croistront moins et ne luy feront la guerre. Et si V. M. en cest endroit me réplicque comment ilz luy feroient la guerre, puisqu'il veult donner récompense, estans catholicques, je respondray, Madame, sauf vostre correction, que je n'en croy rien, et que, fortifiant ce

roy les catholicques, il tend à trois effetz : aux deux premiers, qui est de conservation de la foy et de ses Estatz, et aussi d'appaiser et tenir en bride le roy de Navarre.

Le duc d'Albe a été nommé grand maître d'hôtel de la maison de la reine, en remplacement du comte d'Albe ; la reine en est très-satisfaite. — Grand éloge de cette princesse ; amour que lui témoigne son mari.

Fol. 181. — A la reine, Madrid, 9 mars 1562. Suivant les instructions de la reine, il a sollicité le roi, le duc d'Albe et le prince d'Eboli de déclarer le dédommagement qu'ils veulent offrir au roi de Navarre, puisque le prince fait ce qu'on a désiré de lui ; il n'a pu obtenir jusque-là que des réponses évasives. — Le comte de Pont-de-Vaux repart dans deux ou trois jours pour la Savoie [1], avec Vargas, que le duc avait précédemment envoyé à Madrid pour ses affaires [2]. — Il termine en remerciant la reine de lui avoir donné un successeur, et en la suppliant de hâter l'envoi de celui-ci.

Fol. 187. — A la reine, même date. Le roi, le duc d'Albe et Ruy Gomes lui ont formellement déclaré qu'il ne s'agit pas de donner la Sardaigne au roi de Navarre, malgré tout ce que le Sr de Chantonay a pu dire à Paris. — Le duc de Ferrare avait fait agir le duc de Savoie afin d'obtenir, par son entremise, la main de la princesse de Portugal : mais doña Juana a rejeté bien loin cette recherche, « qu'elle tient pour trop basse et » petite pour sa qualité, comme elle ne peult estre d'autre passion, estant » de ce païs et nourrie en la fumée et vanité de Portugal. »

D'ailleurs elle est tant persistante et ferme à ce qu'elle attend et poursuit du prince, quoyqu'elle saiche le peu d'affection qu'il luy porte, qu'elle n'est pour, en façon que ce soit, se laisser aller à autre inclination ne pensée. — Le gentilhomme qui arriva hier d'Alcala, oú est le prince, apporta à la royne et au roy nouvelles que les deux derniers accèz de sa quarte ne s'estoient nullement peu juger des médecins, ny de luy-mesmes, pour malladie, tant ilz feurent facilles et avec ung peu de mal de teste seullement, sans aucun froid ne challeur, tellement que, continuant cela sur ce renouveau, nul ne faict difficulté qu'il ne soit en fort bon chemin : qui est d'autant plus d'occasion à la princesse de ne penser ailleurs, tant que ceste attente la derrive et trompe de tout.

[1] Il ne partit que le 26 mars, suivant la lettre de l'évêque au roi du 25.

[2] Le duc de Savoie avait, en outre, un ambassadeur résidant à Madrid dans la personne du Sr de Cauconnat.

Le roi est toujours décidé à avoir son entrevue avec la reine mère, lorsqu'il ira tenir les cortès de Monzon.

Fol. 189. — A la reine, même date. Il lui répète ce qu'il lui a dit dans une lettre précédente, qu'il regarde comme un leurre la promesse faite par le roi catholique et ses ministres de dédommager le roi de Navarre.

Fol. 192. — Au roi, Madrid, 25 mars 1562. Le roi catholique est très-satisfait des mesures qui en dernier lieu ont été prises en France; il a chargé l'ambassadeur d'en remercier LL. MM. TT. CC. et de les engager à persévérer dans cette voie. — Il est parti, depuis cinq ou six jours, pour aller passer les fêtes au monastère de Guisando, où il fut aussi l'année dernière.

Fol. 197. — A la reine. même date. Le roi a dit au duc d'Albe qu'il espérait bientôt le décharger des fonctions de grand maître de la reine. Ruy Gomes voudrait qu'elles fussent données au duc de Medinaceli, qui est en Sicile; à son défaut, il a jeté les yeux sur don Garcia de Tolède, gouverneur du prince d'Espagne. « qui est ung petit homme assez fascheux, » et que le père désire oster, pour sçavoir que son filz ne l'a pas fort à » gré, estant peu d'accord avec le duc d'Alve, encores qu'ilz soient de » mesme nom et maison. » — On a parlé du comte de Feria, que la reine désirerait infiniment, « pour estre homme d'honneur et vertueux : » mais. comme il ne s'est pas trop bien gouverné en ses propres affaires, il est peu vraisemblable que le roi le choisisse. — « Le prince d'Hespaigne se » porte mieulx et quasi du tout hors de sa quarte, de laquelle peu sou- » vent il se ressent : toutesfois, pour en avoir esté affligé si longtemps, l'on » n'y peult encores avoir garison que l'on puisse appeler certaine, pour » estre exténué comme il est.......... »

Fol. 198. — A la reine, même date. Il a de nouveau supplié le roi catholique de s'expliquer sur le dédommagement du roi de Navarre : mais il n'a obtenu d'autre réponse que celles qui lui ont été données précédemment. — Il continue de douter de la sincérité des promesses faites à cet égard. — A propos de la convocation des cortès de Monzon dont on parle, l'ambassadeur dit que le roi « pense leur rongner les ongles et assez retran- » cher de beaucoup de privilléges et libertez qui les rendent braves et » demy-afranchis et peu estimant le maistre aussi bien que ceste nation » de Castille, de laquelle ilz sont presque autant ennemys que des Turcqs

» et Mores qu'ilz ont vers la marine pour voisins. » — Selon l'évêque de Limoges, le roi ne désire rien en ce monde autant qu'une entrevue avec la reine mère. — En terminant, l'ambassadeur demande que M. de Saint-Suplice, son successeur, soit promptement envoyé à Madrid.

Fol. 201 v°. — A la reine, même date. Dans les deux dernières audiences qu'il a eues, le roi catholique lui a témoigné un grand contentement de ce que messieurs de Chastillon sont partis de la cour; il s'est exprimé sur ces seigneurs avec une animosité et une passion extrêmes, chargeant l'évêque de dire à la reine qu'il espérait bien qu'elle ne les rappellerait plus. Le duc d'Albe lui en a parlé avec non moins de vivacité. — L'Aubespine persiste à croire qu'on trompe le roi de Navarre et qu'il n'aura rien.

Fol. 205. — Au roi, Madrid, 3 avril 1562. Mécontentement qu'a causé au roi catholique et à ses ministres l'ambassade de M. de Rambouillet en Allemagne.

Fol. 209 v°. — A la reine, même date. « Le prince d'Hespaigne con-
» tinue en sa bonne santé et est sans fièvre quarte, bien qu'en ses jours
» ordinaires il luy en reste quelque mémoire, laquelle peu à peu, s'aug-
» mentant les chaleurs, passera, à ce que l'on recognoist par chascun
» jour. »

Fol. 217. — A la reine, Madrid, 15 avril 1562. Le roi étant revenu à Madrid depuis deux ou trois jours, il s'est présenté à son audience et a sollicité de lui une résolution en ce qui concerne le roi de Navarre. Il a fait les mêmes instances au duc d'Albe et au prince d'Eboli. La reine, de son côté, a vivement intercédé auprès du roi son mari. — Avant que l'ambassadeur fût reçu par le roi, il avait fait en sorte que le S^r^ d'Almeida, envoyé du roi de Navarre, eût audience de S. M. Tout cela n'a produit jusqu'ici aucun effet : seulement le roi a répondu qu'il ne tardera pas à se résoudre : « Dieu veuille — dit l'Aubespine — que ce soit bien, et mieulx
» que je n'ay tousjours estimé, pour le bien et honneur que je recevrois
» de me véoir trompé de ceste honneste façon et à si bonnes enseignes! »

Fol. 218 v°. — A la reine, même date. La reine s'est employée avec la plus grande chaleur pour le roi de Navarre : « Je l'en ay veue parler au
» duc, au prince d'Evoly, et depuis au confesseur, avec lequel elle a grande
» part, ayant aydé à le faire maintenant l'un des plus riches évesques

» d'Hespaigne [1]. » — Il n'a point encore été pourvu à l'état de grand maître de la maison de la reine, et le duc d'Albe continue à en faire les fonctions. On commence à parler de don Antonio de Tolède, grand prieur et grand écuyer, « fort digne, doulx et notable personne », dont la nomination serait agréable à la reine.

La royne croist de jour à autre en l'amitié et privaulté de son mary, car il commance fort à luy communicquer de ses plus grandz et importans affaires, n'estant pas croiable du contentement que ladicte dame a de se véoir de jour à autre en plus d'authorité et de réputation. S. M. C. a de nouveau creu l'entretènement de la maison de ladicte dame, et n'en aura pas moins, pour son ordinaire, que trois cens mille francs, sans les surcroists.

Le prince d'Hespaigne continue en sa santé, et tient la princesse son mariage pour déploré, au propos que ledict prince en tient maintenant ouvertement, ne le voulant en façon que ce soit : dont la pauvre dame emmeigrit à veue d'œil, et tient-l'on que celluy de la fille aisnée du roy de Bohesme se mectra à exécution. On la doit bientost conduire par deçà avec l'ung des enfans masles, ..... et vous asseure, Madame, que ces deux maisons vont de jour à autre fortifiant et estraignant leur amitié et intelligence.......

Fol. 227. — A la reine, Madrid, 25 avril 1562. Inquiétudes que cause à toute la cour l'absence de nouvelles du roi et de la reine. — Par quelques lignes du S[r] de Chantonay on a appris que le prince de Condé levait des gens de guerre : le roi catholique a commandé à la reine sa femme et à l'évêque de Limoges de faire savoir à la reine mère qu'il tient à sa disposition ses troupes et sa bourse.

Le prince d'Hespaigne tomba, il y a cinq ou six jours, du hault d'une viz en Alcala, où il est, et s'est blécé au derrière de la teste, qu'on luy a quelque peu ouvert, pour nettoier l'enfleure et meurtrisseure. Mais l'on tient que ce n'est rien, encores qu'il ayt esté seigné deux fois, et qu'on luy ayt tiré deux onces de sang, pour la crainte d'un peu de fièvre qui l'a travaillé.

Fol. 231 v°. — A la reine, Madrid, 25 avril 1562. « S. M. est allé véoir » le prince son filz, pour le consoler de sa cheute....... »

Fol. 234. — *Mémoire pour le roi, Madrid, 10 mai 1562.* Il est

[1] Fray Bernardo de Fresneda, dominicain, confesseur du roi, venait d'être nommé à l'évêché de Cuenca.

d'abord question, dans ce mémoire, de l'état de don Carlos; j'en ai extrait tout ce passage, que j'ai inséré dans mon livre sur *Don Carlos et Philippe II*, 1re édition, t. II, p. 654. — Les nouvelles reçues de Flandre font regretter au roi catholique et à la plupart de ses ministres d'avoir tiré de ce pays les vieilles bandes espagnoles; les conseillers de S. M. en rejettent la faute les uns sur les autres. La duchesse de Parme écrit que, si les choses de la religion lui donnent de l'embarras, « encore plus grande difficulté treuve-
» t-elle en la mauvaise intelligence et déclarée inimitié des prince d'O-
» renges, conte d'Aiguemont et autres seigneurs à l'encontre du cardinal
» de Granvelle, lequel ilz mandent icy les voulloir tiranniser, s'estans reti-
» rez de la court avec serment de n'y retourner, pour assister au conseil,
» tant qu'il y ait changement : estant advis au reste à ceulx-cy, par ce qu'il
» s'entend de leur comportement, qu'ilz ont beaucoup de particuliers et
» secretz conseilz avec les princes et seigneurs allemans leurs voisins..... »

Fol. 241. — Au roi, Madrid, 11 mai 1562. Cette lettre roule entièrement sur l'état désespéré de don Carlos; je l'ai donnée dans *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 655.

Fol. 242. — A la reine, même date. Le roi catholique a été fort satisfait d'apprendre, par les lettres de la reine du 8 avril, l'état des affaires de France. — L'évêque de Limoges parle aussi à la reine de don Carlos :

Il n'est pas croiable — lui dit-il — de la pitié, travail et désolation qui est à l'endroit du maistre et de tous ses principaulx serviteurs et subjectz, et n'est possible de vous en mander l'yssue, que ce que Dieu nous en monstrera au jour la journée : car, encores que le coup fût fort grand, estant tombé ledict prince la teste la première dedans une petite viz obscure par laquelle il pensoit seul et à cachette descendre dedans ung jardin, pour avoir la veue d'une jeune fille du concierge qui lui sembloit belle, les chirurgiens ne se sont pas contentez de lui panser la playe, mais l'ont ouverte et descouverte jusques à l'os, pour véoir s'il estoit gasté, de la longueur et forme triangulaire que V. M. verra au bout de ceste lettre. Si est-ce que son père, l'ayant tenu mort depuis deux jours et du tout abandonné, le voiant, comme par miracle particulier de Nostre-Seigneur, ressuscité, délibère de ne le laisser qu'il n'y recognoisse ceste asseurance qu'ung père peult et doibt donner en chose qui luy importe tant....... . »

Cet événement a encore fait suspendre la décision promise en ce qui concerne le roi de Navarre : mais, dans la dernière audience que l'ambas-

sadeur a eue du roi, S. M. C. l'a « asseuré de l'infini contentement qu'elle » avoit de ce prince », et dit la même chose à la reine sa femme. L'ambassadeur espère donc que la décision satisfera aux vœux du roi de Navarre et de la reine mère. — Il termine en remerciant le roi et la reine de lui avoir donné son congé.

9746-9748.

## 233. — Registre des Despesches de monsieur de Saint-Suplice [1], ambassadeur en Espagne sous le règne du roy Charles neufviesme.

Trois volumes in-fol., pap., rel. en maroquin.

Le premier volume a 153 feuillets; il commence au 25 février 1562 et finit au 11 juillet 1563.

Le deuxième a 109 feuillets et va du 9 août 1563 au 10 août 1564.

Le troisième, qui a 116 feuillets, comprend les dépêches du 19 août 1564 au 20 octobre 1565.

Ce Registre est celui que l'ambassadeur tenait pour son usage.

Les dépêches sont adressées au roi, à la reine mère et au roi de Navarre.

[1] Jean d'Ébrard, baron ou seigneur de la terre de Saint-Suplice en Quercy, gentilhomme de la chambre de Charles IX. Il avait, comme il nous l'apprend dans la lettre secrète du 27 août 1563, été chargé précédemment d'une mission diplomatique en Portugal.

Dans divers manuscrits de la Bibliothèque nationale et dans des notices généalogiques d'Ébrard est appelé *Saint-Sulpice*. C'est ainsi que son nom est écrit par le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, t. III, p. 57, et par la Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. VII, p. 173 (édit. de 1865). Mais trois quittances originales de lui qu'il y a au Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale, sont signées *S^t-Suplice*, et quantité de ses dépêches, aussi originales, que M. de la Ferrière trouvées à Saint-Pétersbourg, portent la même signature.

Je suis redevable de ces indications à M. Michelant, conservateur sous-directeur à la Bibliothèque nationale, que je prie d'en recevoir ici mes remercîments.

PREMIER VOLUME.

Fol. 2. — A la reine, Madrid, 21 mai 1562. Il lui annonce son arrivée à Madrid. Il s'était arrêté à trois lieues de cette ville pendant que l'évêque de Limoges et M. de Rambouillet étaient allés trouver le roi à Alcala, d'où Sa Majesté ne reviendra que dans quatre ou cinq jours.

Fol. 4. — Au roi, Madrid, 1er juin 1562. Dimanche dernier, 24 mai, il se fit à Madrid une procession générale pour la convalescence du prince d'Espagne; l'évêque de Limoges y accompagna le roi avec les ambassadeurs du pape, de l'empereur et de la seigneurie de Venise. — Le 27, à dix heures du matin, Saint-Suplice a été reçu par le roi. Le seigneur de la Chaulx [1] et d'autres gentilshommes de la cour vinrent chercher les deux ambassadeurs de France. L'audience fut publique, à huis ouverts. Le roi était dans sa première chambre : autour de lui se trouvaient le duc d'Albe, le prince d'Eboli, don Antonio de Tolède, don Juan Manrique, le comte de Feria, le marquis de Mantoue et d'autres grands du pays. L'évêque de Limoges présenta le nouvel ambassadeur, auquel le roi fit un accueil gracieux. — Saint-Suplice alla ensuite chez la reine, qui l'accueillit avec non moins de bienveillance. — Les jours suivants il a rendu visite à la princesse de Portugal, au duc d'Albe et au prince d'Eboli.

Fol 10. — *Mémoire de MM. de Saint-Suplice et de Limoges sur la réception dudit seigneur pour résider ambassadeur auprès du roi catholique,* sans date (1er juin 1562). L'empereur a fait connaître que, sur la fin de l'été, sans plus de délai ni difficulté, il enverra en Espagne les deux fils aînés du roi de Bohême, mais sans aucune fille, ainsi qu'on s'y attendait. — Si la santé du prince d'Espagne continue de bien en mieux, comme elle fait, le roi ira tenir les cortès de Monzon sur la fin de l'hiver.

Fol. 13. — A la reine, Madrid, 12 juin 1562. La veille l'évêque de Limoges a eu son audience de congé du roi [2]. Il l'avait sollicitée plus tôt : mais le roi était allé à Alcala, pour voir appliquer le dernier appareil à la blessure de son fils, et de là il était allé chasser à Aranjuez : de sorte qu'il n'a été de retour que le 8 au soir. Dans cette audience le roi dit à l'évêque

[1] Jean de Poupet, seigneur de la Chaulx, gentilhomme de la maison du roi.

[2] Dans le tome Ier, p. 110, nous avons dit, par inadvertance, que l'évêque de Limoges était resté à la cour d'Espagne jusqu'en 1565. C'est à Saint-Suplice, son successeur, que cette date s'appliquait.

que, le jour précédent, il avait dépêché un courrier à son ambassadeur à Paris, porteur de ses propositions pour le roi de Navarre, sans s'expliquer sur la nature de celles-ci. — Les deux ambassadeurs n'ont pu en apprendre davantage. Seulement le duc d'Albe leur a exprimé son étonnement de ce que le roi de Navarre avait demandé la Sardaigne.

Fol. 14. — A la reine, même date. Les explications qu'il a données au roi catholique dans ses deux premières audiences, font peu à peu prendre à Sa Majesté une opinion toute contraire à celle qu'on avait voulu malicieusement lui imprimer de la reine mère, et Saint-Suplice espère l'y confirmer si bien que le blâme en tombera sur ceux qui en sont cause. — Grand contentement que le roi a de la reine sa femme.

Fol. 15 v°. — *Mémoire envoyé au roi avec la dépêche du 12 juin 1562.* Il y est rendu compte : d'abord des ordres que le roi catholique a donnés en Italie, en Flandre, en Allemagne et en Espagne, pour pouvoir mettre à la disposition du roi très-chrétien les 10,000 hommes de pied et 3,000 chevaux demandés par lui ; ensuite des réponses que les ambassadeurs ont obtenues sur le fait du roi de Navarre ; enfin de la solution qu'ont reçue plusieurs autres affaires.

Fol. 24. — *Avis joint à une dépêche du 27 juin 1562.*

J'ay sceu de bon lieu qu'après que certain personnage est arrivé de Flandre par mer, il s'est dict que le roy se repentoit fort d'avoir tiré tous les Espaignolz hors dudict pays, commençans les gens de delà à ne vivre en tel repoz et unyon qu'il désireroit, pour y avoir desjà quelque division en la religion, et se donnant quelques-ungz ung peu trop de liberté, avec danger qu'il n'y survienne peu à peu quelque sédition.

Fol. 25 v°. — A la reine, 27 juin 1562.

Hier se feirent icy plusieurs combatz de toreaulx et de très-beaux jeux de caignes [1] par les principaulx de ceste court. De quoy ayant pleu à ce roy me faire advertir, pour véoir si je m'y vouldrois trouver, je ne voulluz faillir de m'y rendre ; et le nonce du pape et moy fusmes en ung lieu prèz de celluy où estoit S. M., laquelle, à l'entrer et sortir, s'arresta à deviser fort humainement avec nous........ Et euz grand plaisir de véoir que la royne vostre fille l'entretint privéement l'espace de quatre ou cinq heures que durèrent ces jeux.

[1] Jeux de cannes, en espagnol *juegos de cañas*, divertissement qui en ce temps-là était fort à la mode en Castille.

Fol. 26. — Au roi, Madrid, 30 juin 1562. Le roi catholique prend si à cœur les affaires de France qu'il offre d'y employer non-seulement ses forces, mais encore sa propre personne, aussi cordialement et fraternellement que s'il s'agissait de ses royaumes.

Fol. 27 v°. — A la reine, même date. Il a demandé au roi catholique la permission d'aller baiser les mains au prince son fils à Alcala : ce que Sa Majesté lui a gracieusement accordé.

Fol. 30. — A la reine, Madrid, 12 août 1562. Presque tous les princes chrétiens ont envoyé des ambassadeurs au roi catholique, pour le féliciter sur le rétablissement du prince d'Espagne. — Le roi, la reine et le prince vont passer un mois au Bois de Ségovie. — Saint-Suplice se plaint de ce que les ministres espagnols « usent en toutes choses de grand'longueur. »

Fol. 32 v°. — A la reine, Madrid, 15 août 1562. Il trouve le roi catholique de jour en jour mieux disposé pour les affaires du roi très-chrétien, et particulièrement pour la conservation de l'autorité de la reine mère. — Il a obtenu de ce prince et de ses ministres toute satisfaction sur les points qu'il a été chargé de lui représenter, ainsi que son cousin le S^r de la Mothe le fera connaître à la reine.

Fol. 35. — A la reine, Madrid, 1^er septembre 1562. Il lui rend compte d'une audience qu'il a eue du roi au Bois de Ségovie, audience dans laquelle, selon les instructions de la reine, il l'a prié d'écrire à la reine d'Angleterre et aux princes d'Allemagne, pour qu'ils ne se mêlent pas des affaires de France, et de hâter le secours qu'il a promis.

Fol. 41 v°. — Au roi, Madrid, 8 octobre 1562. Le 23 septembre il est allé trouver le roi catholique au Bois de Ségovie, l'a remercié des secours qu'il a envoyés au roi, et lui en a demandé de nouveaux. — A cette occasion il lui a montré les articles de la capitulation de Bourges [1]. Le roi, les ayant examinés, lui a dit qu'il y en avait plusieurs qui ne semblaient point convenables de sujets à leur roi, mais semblaient plutôt être faits de prince à prince. — Quelques jours après, le duc d'Albe, à qui le roi l'avait renvoyé, lui dit, par ordre de Sa Majesté, « que, selon qu'il verroit les » choses se conduire en France, il se disposeroit de s'y employer de toute

[1] Le 31 août l'armée royale avait repris Bourges sur les huguenots. Dans la capitulation signée avec Yvoy, leur chef, la liberté de conscience leur avait été réservée.

» sa puissance, mais qu'il ne pouvoit trouver bon qu'on laissât vivre les » subjectz en la liberté de leur conscience : car cela n'estoit autre chose » qu'accorder ung intérim, lequel faisoit grand préjudice en la religion » catholicque : ne pouvant trouver de bon goust ceste capitulation de Bour- » ges à cause de ladicte permission, et que, si l'on continuoit de mesme, » ne falloit espérer aulcun ayde ne secours de luy. » Il lui dit encore « qu'il » vauldroit quasi mieulx que le royaume de France fût perdu que de lais- » ser faire une telle ouverture au faict de la religion.

Fol. 50 v°. — A la reine, même date. La reine catholique se trouve fort bien de l'exercice qu'elle a fait au Bois de Ségovie, étant allée souvent chasser à l'arbalète avec le roi et la princesse : elle a tué de sa main bon nombre de cerfs. — Le 26 septembre elle a fait son entrée à Ségovie ; le roi l'accompagnait à main gauche, et le prince d'Espagne allait devant entre don Juan d'Autriche et le prince de Florence.— Le lendemain il y eut combat de taureaux et jeu de cannes. — LL. MM. sont maintenant revenues à Madrid.

Fol. 64. — Au roi, Madrid, 12 novembre 1562. Il a fait au roi catholique le récit de l'expédition du roi en Normandie, et n'a pas manqué de se plaindre à lui de la descente des Anglais et des Allemands en France. — Il a eu depuis sur le même sujet plusieurs entretiens avec le duc d'Albe. — Il a demandé que le roi catholique déclare la guerre aux Anglais et aux Allemands : mais il n'a pu obtenir sur ce point de réponse favorable.

Fol. 74. — A la reine, Madrid, 25 novembre 1562. Le duc d'Albe l'est venu trouver dans la matinée, et lui a dit que la nuit un courrier avait apporté la nouvelle que le roi de Navarre [1] était à l'extrémité. — Le roi catholique, apprenant qu'on n'était pas d'accord sur celui qui succéderait au rang du roi de Navarre en France, les uns étant pour le cardinal de Bourbon, les autres pour le prince de Condé, désirait que Saint-Suplice écrivît à la reine afin qu'elle favorisât le cardinal.

Fol. 76 v°. — A la reine, Madrid, 17 décembre 1562. L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid a eu audience du roi depuis peu de jours, et lui a fait entendre que la reine, en prenant les armes contre le roi de France, n'avait pas eu en vue de favoriser aucuns de ses sujets, ni d'aider ceux de la nouvelle religion, mais seulement de profiter des troubles actuels pour

[1] Antoine de Bourbon. Il était mort le 17 novembre, à l'âge de quarante-cinq ans.

rentrer en possession de Calais. Il a tenu le même propos au duc d'Albe. — Le roi et le duc se sont montrés satisfaits de cette explication. — Aussitôt que le roi a appris la mort du roi de Navarre, il en a averti Saint-Suplice et en a porté le deuil, ainsi que la reine, pendant quatre jours.

Fol. 78 v°. — Au roi, Madrid, 19 janvier 1562 (1563, n. st.). Le roi catholique, étant allé à Aranjuez avant les fêtes de Noël, y a séjourné pendant près d'un mois. — A son retour, Saint-Suplice lui a communiqué ce dont il était chargé par les dépêches du roi du 11 et du 23 décembre. — Le roi catholique s'est grandement réjoui de la victoire du 19 décembre [1]. — Saint-Suplice lui a aussi, avec le Sr de Luthaines, porteur de la dépêche du 11, notifié la mort du roi de Navarre. « Ledict roy catholicque nous a respondu
» que le trespas d'ung tel et si digne personnaige lui avoit apporté beau-
» coup de doleur et de desplaisir au cueur, pour la faulte principallement
» que Vostre Majesté et celle de la royne en pourriez avoir en voz présens
» affaires, et pour le bon service qu'il faisoit à toute la chrestienté, et
» aussy pour les bonnes et vertueuses quallitez qui estoient en luy; tou-
» tesfoys, qu'il le réputoit bien heureux de ce que, l'ayant Dieu apellé à
» souffrir en la poursuitte d'une si bonne et saincte cause, il luy avoit fait
» la grâce de le prendre en ung si bon poinct et en une si chrestienne et
» catholicque recongnoissance comme il entendoit qu'il avoit heu à sa fin. »

Fol. 84. — Au roi, Madrid, 31 janvier 1563. Saint-Suplice est d'avis, puisque le roi catholique ne veut pas se déclarer contre la reine d'Angleterre et les Allemands, que le roi s'applique à pacifier son royaume.

Fol. 88. — A la reine, même date. Le roi catholique, qui voulait tenir les cortès de Castille à Valladolid, a changé d'avis : il les a fait crier à Madrid pour la mi-février. Il espère qu'elles seront achevées pour le mois de mai, et alors il ira tenir celles d'Aragon. — Le duc de Sessa est envoyé à Milan, et don Luis d'Avila à Rome pour les affaires du concile, de la croisade et de l'argent à lever sur le clergé d'Espagne. — Don Hernando de Tolède, fils bâtard du duc d'Albe, grand prieur de Saint-Jean, partira au premier jour pour la France, avec la mission de complimenter le roi sur la grande victoire qu'il a remportée.

[1] Ce jour-là, à Dreux, l'armée catholique, commandée par le duc de Guise et le connétable de Montmorency, avait battu les huguenots sous les ordres du prince de Condé.

Fol. 100 v°. — Au roi, Madrid, 27 mars 1563. Longue dépêche où Saint-Suplice rend compte des conversations qu'il a eues avec le roi et le duc d'Albe, après la réception de la nouvelle de l'assassinat et de la mort du duc de Guise [1]. Elle peut se résumer dans les lignes suivantes par lesquelles l'ambassadeur termine : « Or, Sire, je ne puis que bien juger de l'intention du » roy catholicque, vostre frère, en l'endroict de voz présens affaires; et ses » propos, ensemble ceulx du duc d'Albe et toutes leurs démonstrations, » inclinent plus à trouver bonne une paix qu'ilz n'avoient faict jusques icy. »

Fol. 107 v°. — A la reine, même date. Le roi et la reine catholique se sont trouvés en personne à la première assemblée des cortès de Castille qui se tiennent en ce moment à Madrid. Après avoir sommairement proposé aux *procuradores* la cause de leur convocation, le roi a commandé à Erasso, secrétaire principal de ses finances, de leur en exposer les raisons plus particulièrement : ce qu'il a fait.

Ceux du pays de Flandres continuent tousjours à monstrer un grand mescontentement de ceste érection d'évesques qu'on y a faicte de nouveau ; et pour ce qu'il a semblé que maistre Renard [2] entretenoit des divisions dedans ledict pays, et qu'il administroit conseil aux seigneurs de delà contre les opinions de monsieur le cardinal de Grandvelle, j'entends que le roy luy a mandé de s'en aller en Bourgogne et n'en bouger jusques à ce qu'il sera mandé.....

Le jour d'huy fut grandement solemné en ceste court, pour la première messe de pontificat que le nonce célébra, où y avoit concession de pardon, et pour le tournoy bien magnificque que se feit l'après-disnée, et pour les danses, mascarades, etc., qu'il y eust l'après-soupper, où le roy et royne catholicque, prince et princesse assistèrent, si bien que, depuys le grand matin jusques à minuit, ilz ne furent sans occupation.

Saint-Suplice remercie la reine de l'ordre du roi dont elle vient de le faire décorer, et lui raconte les solennités avec lesquelles il en a été investi par le roi catholique lui-même.

Fol. 114. — Au roi, Madrid, 15 avril 1563. Satisfaction que lui a causée la nouvelle de la pacification de la France [3]. — Le 28 mars il fut à l'audience

[1] Il avait été assassiné, le 18 février, par Poltrot de Méré, gentilhomme huguenot.

[2] Simon Renard, franc-comtois, qui avait été ambassadeur en Angleterre et en France.

[3] Le 12 mars la paix avait été conclue par Charles IX avec les huguenots. Le 19, à Amboise, il avait donné un édit de pacification le plus avantageux que ceux-ci eussent encore obtenu.

du roi catholique, pour la lui communiquer, suivant le contenu de la lettre de la reine du 15. — Le roi l'en remercia, et lui dit qu'il était certain que la reine avait fait la meilleure et la plus honorable paix possible. en ayant égard d'abord à l'honneur de Dieu, et ensuite au bien de ses affaires; que, si jusque-là il avait été d'un avis différent, il avait été mu par la crainte que la paix ne se fit à des conditions contraires à ces deux objets. Il évita toutefois de se prononcer formellement, voulant au préalable bien connaître les articles de la paix, dont le Sr d'Oysel doit venir lui donner connaissance.

J'ay entendu depuis que, pour la deffiance qu'il a des choses de la religion aux Païs-Bas, il s'appreste d'y faire passer six mille Hespaignolz et y envoyer deux cens mil escus du premier jour. Et, d'aultant qu'il a eu deux ou troys foys pacquet dudict païs, sans qu'on ayt distribué aulcune lettre à nul particulier, il se présume que quelque nouveaulté s'est suscitée par delà qu'il ne veult estre sceue ny publyée icy; et de faict il s'est trouvé ung jeune homme d'assez bonne part, parmy ung nombre de forçatz qu'on envoioyt desdicts Païs-Bas pour mectre aux gallères de deçà, qui a promis, si on luy donnoit la liberté, qu'il descouvriroit au roy catholicque plusieurs grandes entreprinses et menées qui se praticquent par delà, au préjudice de son autorité: lequel jeune homme a esté pour ceste cause mené en ceste court, et le conseil de Flandres est après à l'axaminer, qui desjà a recueilly beaucoup de feuilletz de son audition.

Fol. 116. — A la reine, même date. La reine catholique s'est beaucoup réjouie de la paix. — Le jour de la Conception Notre-Dame, où le bruit commença d'en courir à Madrid, le roi son mari lui avait offert, si la guerre continuait en France, de secourir le roi de 3,000 chevaux, outre les 1,000 vieux soldats du *tercio* de Naples dont le duc d'Albe avait parlé. — Le roi catholique est parti de Madrid, avant les Pâques fleuries, pour aller passer la semaine sainte et célébrer les Pâques de résurrection au monastère de Guisando, à quatorze lieues de cette ville, « où le prince l'est allé trou-
» ver, bien qu'il n'eust accoutumé de ce faire : qui faict penser que ce n'est
» sans traicter quelque chose de nouveau. » — La princesse s'est retirée au monastère de religieuses qu'elle a fait bâtir à Madrid, appelé *las Descalzas*. — Le duc d'Albe est allé chez lui. — Seule la reine est restée au palais, « où elle a achevé son jeusne et faict sa dévotion, sa charité, lavé
» les pieds des pauvres, leur donné à manger et vestir, suyvi les sermons,
» assisté aux services divins, veu les disciplinez et autres exercices de reli-

» gion, avec grand contentement et satisfaction, mesmement des prélatz
» qui y ont assisté et des seigneurs et dames, mais générallement de toute
» la court. » — Le roi catholique ira cette semaine au monastère qu'il fait bâtir [1], pour poser la première pierre de l'église. — Le nonce du pape à Madrid a été chargé de dire au roi qu'il pourvût de bonne heure à ce que ses pays ne tombassent dans une nécessité telle qu'il dût passer par un accord comme celui qui vient d'être conclu en France, « et que le pape
» le secourroit de tout son pouvoir, jusques à y employer sa principalle
» mittre. » — « Il ne fault doubter qu'entre le duc d'Alva et le cardinal de
» Granvèle, pour la longue amityé et intelligence qu'ilz ont tousjours eue
» ensemble, laquelle se continue à ceste heure plus estroictement que
» jamais, il n'y ayt ordinaire communication de l'ung à l'aultre sur toutes
» les choses qui respondent à leur intention: ayant certainement sceu qu'ilz
» ont pour cest effect ung chiffre à part. »

Fol. 118 v°. — Lettre secrète, même date. « Le roy catholicque recherche,
» avec plus d'affection que jamais, l'amityé et alliance du roy des Romains,
» et dict-on que sa fille aisnée sera bientost conduicte par deçà. — L'on
» crainct icy assez qu'il se traicte mariage de la royne d'Escosse avecques
» monsieur l'archiduc, et que monsieur le cardinal de Lorraine en ayt desjà
» dressé la praticque, n'ayant peu parvenir à celluy du prince d'Hes-
» paigne. »

Fol. 120. — A la reine, Madrid, 4 mai 1563. Le Sr d'Oysel est arrivé à Madrid le 22 avril. Le roi était revenu, la veille, de Guisando et de l'Escurial. — Le troisième jour après son retour, le roi envoya don Fadrique Enriquez et d'autres gentilshommes de sa cour pour prendre Saint-Suplice et M. d'Oysel. L'audience eut lieu dans le cabinet du roi, à dix heures du matin; elle fut publique: le prince d'Espagne et plusieurs grands seigneurs de la cour y assistaient.

Fol. 122. — Au roi, Madrid, 11 mai 1563. Lettre de douze pages où Saint-Suplice rend compte au roi des audiences que M. d'Oysel et lui ont eues du roi catholique et de leurs entretiens avec le prince d'Eboli et le duc d'Albe. En somme, le roi et le duc n'ont pas désapprouvé la paix de France, mais ils ne l'ont pas non plus approuvée formellement.

[1] L'Escurial.

Fol. 150. — A la reine, Madrid, 24 mai 1563. Il l'assure qu'on approuve de plus en plus, à la cour de Madrid, la paix de France, et qu'on reconnait que la reine a par-là sauvé le royaume. — Le roi, la reine, le prince d'Espagne et la princesse sont allés jouir du plaisir des champs à Aranjuez, où ils resteront trois à quatre semaines.

Fol. 151 v°. — A la reine. Madrid, 15 juin 1563. La reine catholique est revenue d'Aranjuez samedi et le roi hier. — Dans la soirée il y eut des feux de joie pour la nouvelle reçue que les Mores avaient été repoussés de devant Oran.

Fol. 152 v°. — Au roi. Madrid, 8 juillet 1563. — Il a été, la veille, à l'audience du roi catholique, et l'a félicité sur le succès d'Oran. — Après avoir quelque temps parlé des affaires de France, « s'adonnant de là le » propoz à parler des siens touchant le pays de Flandres et les troubles » qui commencent d'y apparoir en la religion, le roy me dict tout franche- » ment, et en motz exprèz, qu'il y en avoit de bien fort hérétiques audict » pays, et de telz qui ne voulloient ny de Dieu au ciel, ny de seigneur en » terre, mais qu'il leur avoit naguères escript[1], et espéroit qu'ils se con- » tiendroient quelque temps. » — Ils parlèrent ensuite du voyage de Monzon. Le roi dit qu'il se débarrassait le plus possible de ses affaires pour ce voyage qui avait été tant de fois remis, et qu'il y mènerait la reine, pour qu'elle y fût reçue, comme elle l'avait été en Castille. Déjà les maréchaux des logis sont partis afin de préparer les logements du roi, de la reine, du prince, de la princesse et des deux fils du roi de Bohême qu'on attend en septembre. — Les cortès sont criées à Monzon pour le 5 août. — « L'on tient » pour tout résollu le mariaige du prince avecques la fille aisnée du roy de » Bohesme, bien que les estatz de Castille ayent requis le roy catholicque » de le vouloir marier avecques la princesse, pour aulcunes occasions et » commoditez bien considérables : à quoy Sadicte Majesté Catholicque » a faict responce qu'ilz fussent de bonne espérance en cela ; qu'il estoit » délibéré de le marier avec une Castillane. » — De nouvelles demandes ont été faites aux cortès de Castille.

Fol. 156. — A la reine, même date. « Je tiens le roy catholicque pour

[1] Voir, dans la *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 41, la lettre écrite par Philippe II, le 6 juin, au prince d'Orange et aux comtes d'Egmont et de Hornes.

» si saige et de bonne et vertueuse nature qu'il n'interrompra légièrement
» ni discontinuera de luy-mesme, sans grande occasion, l'amityé et bonne
» intelligence qu'il a avec Voz Majestez; et n'en est petit signe de s'estre
» ainsy tempéré à ne se porter desbordéement en ceste mesme cause et
» en ce temps qui présente toute faveur à ses affaires, et assez de traverses
» à ceulx du roy. »

Fol. 159 v°. — Lettre secrète, même date.

Le roy catholicque est tardif en la distribution des choses qui viennent à vacquer, et réserve souvent celles d'ung, de deux et de trois ans, pour à la foys les distribuer toutes en une consulte, avec le contentement de presque tous ceulx qui ont occasion d'attendre récompense, lesquelz cependant s'efforcent de plus en plus la mériter......

Les gens de discours sont après à comprendre pour quelles fins ces deux jeunes princes, enfans du roi des Romains, sont envoyez de deçà, et ne peulvent croire que ce ne soit pour quelque seureté, comme pour gaigge entre ces deux roys, sur quelques grandes entreprinses qu'ilz prétendent de faire par commune intelligence.

DEUXIÈME VOLUME.

Fol. 1. — A la reine, Madrid, 10 août 1563. Le roi catholique, l'ayant fait appeler, lui a dit qu'il envoyait don Francés d'Alava vers LL. MM. TT. CC., pour les prier de tenir la main à ce que l'autorité du pape et l'ancienne religion soient maintenues à Avignon. — Il est tout à fait résolu que le roi fera dans peu de jours le voyage de Monzon; il a promis à la reine qu'elle le fera aussi : ce dont elle est fort joyeuse. — « Le prince d'Hespaigne
» est mallade d'une fiebvre tierce qui le print il y eust mardy huict jours;
» toutesfois l'on espère que en brief, Dieu aydant, il reprendra sa première
» santé. » — Le roi a donné au monastère qu'il fait ériger le nom de *Saint-Laurent de la Victoire.*

Fol. 3 v°. — Au roi, Madrid, 27 août 1563. Il rend compte de deux audiences qu'il a eues du roi catholique, le 12 et le 14. — Dans la première il lui a, au nom du roi, offert les secours dont il aurait besoin « pour la
» conservation de l'obéissance de ses Pays-Bas : » sur quoi le roi l'a remercié, disant « qu'il espéroit, par l'aparence qui s'en voyoit de delà, et
» par l'advis qu'il en avoit eu le jour précédent, qu'il ne s'y changeroit
» ny innoveroit rien, et que les choses y passeroient gracieusement..... »

— La seconde audience a eu pour objet de l'instruire de la prise du Havre de Grâce sur les Anglais, de laquelle le sieur de la Mothe, cousin de Saint-Suplice, lui a apporté la nouvelle le 15. Le roi catholique s'en est fort réjoui. — S. M. l'a prévenu de son prochain départ pour Monzon, où elle se rendra par le Bois de Ségovie et Valladolid, en l'engageant à prendre le chemin plus court d'Alcala et Guadalajára.

Fol. 8 v°. — A la reine, même date. Le roi est parti pour l'Aragon, avec promesse à la reine sa femme que, deux jours après son arrivée à Monzon, il l'enverra chercher par le cardinal de Burgos. — Le prince est encore en quelque fièvre, bien qu'on estime qu'il se mettra bientôt en route. — Les conseils et les cortès de Castille demeurent à Madrid.

Fol. 11 v°. — Lettre secrète, même date. Saint-Suplice a entretenu le prince d'Eboli du mariage de madame Marguerite [1] avec le fils aîné du roi des Romains, en lui rappelant que, à son premier voyage en Espagne, lorsqu'il était envoyé en Portugal, il lui avait parlé de la marier avec le prince d'Espagne, mais que depuis il lui avait dit qu'il n'y avait pas lieu d'en tenir propos, à cause de l'indisposition du prince. Ruy Gomez lui a répondu « que le mariage du prince n'estoit tant hors d'espoir comme » l'on eust pensé, mais que l'indisposition et imbécillité qui se voyoit en » sa personne avoit retenu son père jusques icy de traicter rien de son » mariage, de peur que de luy bailler si tost femme portast préjudice à » avoir lignée. Bien me voulloit-il asseurer qu'encores que par tierce per- » sonne eust esté parlé de la fille aysnée dudict roy des Romains pour » ledict prince, toutesfois ny le roy ny pas ung de ses principaulx mi- » nistres n'avoit praticqué cela..... » — Le duc d'Albe a quelque malcontentement de ce que le roi lui a refusé une gratification qu'il avait demandée, alors que Sa Majesté en a accordé une plus considérable au prince d'Eboli. Il s'en va à sa maison, et ne sera pas du voyage de Monzon : « ce qui donne à penser qu'il y a quelque diminution de faveur. » — « La » royne nostre maistresse [2] est à ceste heure bien fort estimée et respectée de » deçà, tant pour avoir amorty les troubles de France et posséder à présent » le royaulme en paix, que pour avoir aussi heureusement exécuté ceste

[1] Sœur de Charles IX.

[2] Catherine de Médicis.

» entreprinse du Havre, et se trouver obéye de ceulx des deux religions. »

Fol. 14. — Au roi, Balbastro, 11 octobre 1565. Il lui rend compte de ce qu'il a négocié avec le roi catholique en plusieurs audiences. — La première fois il l'alla trouver, le 24 septembre, à Monzon, où nul ambassadeur, non plus qu'une partie de la cour, n'a pu être accommodé de logis: Balbastro, où on les a logés, est à deux lieues de là. — Le roi voulut bien recevoir Saint-Suplice au lit, où le retenait une douleur à un orteil, quoique ce ne fût pas sa coutume de se laisser voir ainsi. — Entre autres propos, écrit l'ambassadeur, « il me compta des trois royaulmes d'Aragon, » Vallance et Cathalogne aulcunes loix et coustumes fort amples pour la » liberté et privilléges des subjectz, et assez estroictes et qui limitent » beaucoup la puissance du roy, bien qu'il estimoit, quand elles seroient » regardées de plus près, qu'elles luy donnoient plus de liberté qu'on ne » disoit; toutesfoys, que luy rendant ceulx desdicts pays toute fidellité et » obéissance, il ne leur vouloit rien innover...... » — Le roi catholique a célébré la fête de l'ordre de Saint-Michel.

Fol. 19 v°. — A la reine, même date. Dans la première audience qu'il a eue à Monzon, il n'a pas manqué de rappeler au roi sa promesse d'y faire venir la reine. Le roi lui a répondu qu'il désirait autant qu'elle sa venue, et que, sans l'indisposition du prince, il l'aurait déjà appelée, mais qu'il avait reçu, le jour même, la nouvelle de la convalescence du prince et que, le plus tôt possible, il les ferait venir tous deux. — Ouverture des cortès d'Aragon; négociations avec cette assemblée; oppositions des Milanais à l'introduction de l'inquisition dans leur pays; plaintes des Flamands :

Les présentes courtz de Monsson furent commancées le treiziesme jour du passé, où Sa Majesté Catholicque assista, tenant l'espée nue, qu'ilz appellent *verdugo,* dressée en ses mains, laquelle despuis il baissa, encommançant le propoz de l'excuse qu'il leur faisoit d'avoir différé unze ans de venir, bien qu'il fût tenu s'y trouver de troys en troys ans, et que son mariage d'Angleterre et la continuation des guerres l'en avoient empesché jusques à l'autre esté passé, auquel s'estant apresté d'y venir, estoit survenu l'inconvénient de la cheute du prince son filz, qui l'avoit encores retardé pour celle année, mais qu'il espéroit d'ores en avant n'estre empesché s'y rendre au temps accoustumé, priant l'assemblée de donner la plus prompte expédition qu'ilz pourroient aux affaires de ces troys royaulmes, pour estre Sadicte Majesté à d'aultres en ses aultres pays, qui avoient bon besoing de sa présence.

Et le reste de la proposition fut différé au quatriesme jour ensuivant, n'y ayant encores que bien peu de depputez assemblez. Et despuis, pour leur faire advancer matière, n'ayant accoustumé entrer en leurs assemblées que aux neuf heures du matin jusques aux unze, et aux troys du soir jusques aux cincq, que n'estoit que quatre heures le jour, il les a pryés d'y vacquer deux heures dadvantage, et s'y rendre aux huict du matin et aux deux de l'après-disnée, tellement qu'il espère advancer les matières par tiers de temps dadvantage. Toutesfois, l'on ne pense que l'expédition s'en puisse véoir encores de cincq moys. Il s'entend que ceulx desdictes courtz vouloient principallement insister à troys choses : c'est qu'on pourveût d'ores en avant aulx estatz de la bouche et de la maison de Sa Majesté Catholicque d'aulcuns de ces troys royaulmes aussi bien que de ses aultres pays; qu'il ne fût commis aux gouvernemens et grands offices et principalles charges desdicts troys royaulmes et des pays à iceulx adjoincts, comme les Deux-Cicilles, Sardaigne, Maiorque et Minorque, que les naturelz desdicts royaulmes et pays, et qu'il fût mis quelque reiglement à l'inquisition sur la forme des procédures, délations et poursuictes que s'y font. Et en ce dernier semble que le roy catholicque ayt toute aultre intention que eulx, car se présume que non-seullement il prétend confirmer l'authorité que ladicte inquisition a desjà sur les causes de la religion, ains la lui ampliffier sur toutz aultres crimes, affin de retenir ceulx-cy en plus grand craincte et subjection qu'ilz ne sont. Se dict aussy qu'il prétend avoir toutz les deniers des troys dernières courtz, bien qu'elles ayent esté intermises, tout ainsi que s'il les eust tenues, ensemble de celles qui se tiennent à présent, qui sont les quatriesmes: estant tout le temps desdictes quatre courtz desjà presque passé, car ceste-cy est la unziesme année des douze ès quelles on avoit accoustumé les tenir : ce qui monteroit deux millions et quatre cens mil ducatz; et cuyde-l'on qu'il en sera au moings accordé la moitié, qui est douze cens mil ducatz. Et ayant esté faictes plusieurs secrettes plainctes contre don Garcia de Tolledo, vice-roy de Cathaloigne, ledict roy catholicque a faict publier par placcartz que toutz ceulx qui auroient à se douloir de luy en vinssent à proposer dedans certain terme, et qu'il les orroit et leur feroit justice, mais qu'il l'excuseroit des choses qu'après ledict terme on luy vouldroit imposer.

J'entendz que l'inquisition d'Hespaigne que ledict roy catholicque avoit tant désiré establir à Milan, n'y a peu estre receue, quelle dilligence que le duc de Sèze [1] en ayt faicte; et les habitans ont envoyé remonstrer icy le grand grief que ce leur seroit de les molester en cella. Ce que ayant esté remis en conseil, leur a esté enfin respondu, par ung des principaulx ministres de ce roy, que Sa Majesté avoit bonne affection de gratiffier en toutes choses ses bons subjectz dudict duché, et ne leur innover rien contre leur gré, et qu'il estoit raisonnable aussy qu'ilz considérassent de leur costé que Sadicte

[1] De Sessa.

Majesté, pour survenir aux fraiz qu'il luy avoit convenu soustenir pour les deffendre et pour ses aultres grandz affaires, il avoit esté contrainct engager bonne partie dudict Estat de Milan, et qu'ilz y eussent de l'esgard. Dont l'on estime que l'inquisition leur sera convertie en imposition.

Ceulx de Flandres aussy ne se veulent aulcunement soubzmettre à ladicte inquisition; et ne sçay si pour ceste ou pour aultre cause est survenu quelque division et parcialité entre ceulx du conseil dudict pays. Tant y a qu'on dict que les ungs veullent envoyer icy ung notable personnage pour se plaindre de madame de Parme et du cardinal de Grandvelle, et pareillement ladicte dame et ledict cardinal ung aultre de leur part, pour se plaindre des aultres.........

## Fol. 22 v°. — Lettre secrète, même date.

La royne catholicque et moy avions mis peyne, après la despesche receue à la my-aoust dernier, de pénétrer, par touts les moyens que nous avions peu, au secret de ce mariage de la royne d'Escosse avec le prince d'Hespaigne, et n'en avions peu descouvrir aultre chose que ce que nous en avions faict entendre par ma précédente despesche de la fin dudict mois. Despuis il fut envoyé jusques icy, par ung notable personnage qui réside à Rome, ung advis de ce faict, mandant me le communicquer, par lequel il disoit avoir sceu de bonne voye que ledict mariage alloit fort en avant, et que le cardinal de Lorraine, simulant une aultre chose, menoit si chauldement ceste-cy, qu'il y avoit grande espérance de l'effectuer, et qu'il ne laissoit rien à essayer pour y parvenir: ce que me fit rentrer plus curieusement en queste pour en descouvrir quelque vérité. Et reméмoroys là-dessus plusieurs choses: premièrement ce que, à ce propoz, le susdict prince avoit dict à la royne catholicque, qu'on luy avoit parlé de troys partys, l'ung de Madame[1], l'aultre de la fille aisnée du roy des Romains, et le tiers de la royne d'Escosse; et discourant les occasions qui le convieroient d'entendre à l'ung ou l'aultre des troys, avoit dict de ce dernier, qu'on l'avoit asseuré qu'elle estoit fort belle. Joinct que, ayant d'assez longtemps faict sonder de ce propoz le confesseur, il avoit respondu n'y avoir pour encores rien en termes; toutesfois que la consommation n'en seroit que proffitable au bien de la chrestienté, pour tenir en bride la royne d'Angleterre et ses subjectz, et avoir par ce moyen ung bon pied dedans ceste isle, pour la réduire ung matin, ou de gré, ou de force, à l'obéissance de l'Église, et que ladicte royne d'Escosse avoit de si bonnes prétentions en Angleterre, que le party en pourroit estre à l'advenir bien fort grand. Je considérois aussy que le nonce qui est icy m'avoit dict qu'aulcuns avoient voulu proposer au concille de faire déclairer ladicte royne d'Angleterre incapable du royaulme à cause de sa religion, que je n'interprétois n'estre à aultres fins que pour en

[1] Marguerite.

faire desjà adjuger le droict à la royne d'Escosse et en rendre son party plus désirable; aussy que don Loys d'Avila, comme l'on dict, avoit entre autres choses proposé dernièrement au pape qu'il voulsist, dès ceste heure, investir le roy catholicque son maistre dudict royaulme d'Angleterre, pour en faire la conqueste quand il vouldroit et pourroit, sans plus en demander l'authorité et permission à l'Église. Et voyant aussy, de ces troys partys, que ledict prince s'estoit proposé en estre desjà l'ung accordé avecques son cousin, de Madame avecques le prince de Hongrie, l'aultre bien avant en termes avecques le roy, il estoit à croyre que le troisiesme qui restoit se traicteroit pour luy; mesmement que celluy qui pouvoit estre le quatriesme, de la seconde fille du roy des Romains, estôit desjà conclu avecques le roy de Portugal. Dont, pour le grand intérest que d'ung costé la royne catholicque y pouvoit avoir, et encores ung trop plus grand et plus évident qui y couroit pour le roy, et générallement pour toute la chrestienté, de laquelle les aultres princes et potentatz ne s'estonnent peu de sentir par ce moyen tant de couronnes, de pays et de forces s'aller ung matin joindre en une main, nous fusmes plus soigneux que jamais de taster de tous costez ce qui en pouvoit estre, mesmes que survenant là-dessus cest aultre advis de l'ancien, le souspeçon m'en creut et s'en renforça de beaucoup dadvantage, dont envoiay incontinent, par homme exprès et seur, à la royne catholicque, à Madrid, les lettres que par mesme despesche l'on luy en escripvoit, avec ample instruction des moyens qu'il me sembloit qu'elle pouvoit tenir en cella; et travaillant cependant de mon costé, j'aprins des ungs et des aultres diversement plusieurs choses de ce faict, qui pour la pluspart se raportoient à ce que, par mesdictes précédentes, j'en avois desjà escript. Mais, pour en avoir plus grand lumière, j'advisay enfin qu'il seroit bon d'en parler au prince d'Evoly, lequel, estant ung des plus privez des affaires du roy catholicque, m'en pourroit mieulx toucher la vérité que nul aultre.

Et ainsy ung jour, entre aultres choses, je luy dicts comme de moy-mesmes que j'avois eu fresches nouvelles de cest affaire par ung mien parent et amy qui me l'avoit escript du concille, et feits quadrer à ces propoz toutz les poinctz et particularitez dudict vieulx chiffre, sans obmettre rien de ce qui pouvoit aider à traverser et interrompre l'affaire, et à luy descouvrir où aspiroient les désirs du cardinal, avec les bonnes et sages responses que la royne avoit faict de ne vouloir courir sur le marché du roy son beaufilz, sans toutesfois donner à cognoistre que je n'approuvasse l'intention de l'homme et la consommation de l'œuvre. Mais, d'autant que je ne sçavois si Leurs Majestez Très-Chrestiennes avoient adviz de toutes les particularitez que ce mien parent m'avoit escript, j'avois bien voulu, premier que de leur en rien mander, et affin de ne leur en escripre trop en l'air, supplier ledict prince d'Evoly, que je cognoissois leur estre bon serviteur, et à qui ilz pourtoient meilleure affection qu'à seigneur d'Hespaigne, qu'il luy pleût franchement m'en descouvrir aultant qu'il luy en pourroit estre loisible, ainsi que, de ma part, je luy en avois librement dict ce que j'en savois.

Ledict prince, après avoir bien diligemment noté tout mon discours, le redisant luy-mesmes de mot à mot en hespaignol, pour véoir s'il l'avoit bien comprins, affin, à mon advis, d'en entretenir puis après le roy son maistre, me fit une responce d'homme bien vif et non endormy en l'apparence des choses : c'est qu'il estoit certain que, dès bientost après le trespas du feu roy François dernier, messieurs de Guyse avoient, de eulx-mesmes, mys en termes ce mariage du prince d'Hespaigne avecques la royne d'Escosse, et avoient donné ordre (est à présumer que ce fut par don Jean Manrique) que quelques-ungs de deçà avoient veu ladicte dame, par lesquelz ilz en avoient faict parler au père et au filz, et la leur recommander de grand beaulté, de vertu et de toutes bonnes qualitez, et qu'il pensoit néantmoings que lesdicts de Guyse, pour regaigner le mesme lieu qu'ilz souloient tenir du temps du premier mariage de leur niepce, désiroient beaucoup plus la marier de dellà avecques le roy très-chrestien, que l'envoyer par deçà : mais y trouvant la royne sa mère l'empeschement de la trop prochaine affinité d'estre mariée à deux frères, ilz avoient advisé, pour tenir tousjours pied ou main dedans le gouvernement de France, de proposer ce party pour mons^r d'Orléans, estimans que la difficulté de la royne procédoit de quelque intention qu'elle pouvoit avoir de marier le roy ailleurs. Et à ceste heure le cardinal, comme il estoit aigu, pour induire ladicte dame à ne s'arrester aux semblables difficultez et empeschemens qu'elle pouvoit de mesme alléguer pour le mariage de Monsieur, faisoit courir le bruict qu'il n'avoit faulte de grandz partyz pour sadicte niepce, et oultre celuy de l'archiduc Carlos, duquel il publioit avoir l'entière responce et résolution de sa main, que le conte de Luna[1] luy en avoit parlé et faict presse pour le prince d'Hespaigne : en quoy il me vouloit bien dire qu'il croyoit que, comme luy et moy traittions tantost d'une chose, tantost d'une aultre, et en mettions souvent quelqu'une de nous-mesmes en avant, que le semblable pouvoit avoir esté de ce faict entre ledict cardinal et le conte, et que de tant peu qu'il en auroit esté traitté entre eulx, encore que tout le propoz fût, possible, formé par ledict cardinal, qu'il se seroit néantmoings essayé de s'en prévaloir envers la royne, laquelle le roy catholicque son beau-filz avoit occasion de remercier sur la responce qu'elle avoit faicte de ne vouloir courir sur son marché, mais qu'il me pouvoit bien asseurer que, si ledict conte s'estoit advancé d'en parler, qu'il l'avoit faict sans charge, car il sçavoit bien que, de la part du roy son maistre, ny en aucune façon de deçà, l'on ne luy en avoit rien mandé, et qu'il croyoit que tous ces tretz procédoient du vif esperit et intention du cardinal pour faire réussir les choses au poinct qu'il désiroit; en somme, que c'estoit propoz de gens oysifz qui imaginoient et se proposoient les choses qui n'estoient point, n'ayant rien de cela esté aulcunement traitté icy.

Voylà toute la responce dudict prince d'Evoly, fores qu'il adjousta que, quand il con-

[1] Ambassadeur de Philippe II près le concile de Trente.

gnoistroit quelque chose toucher le service de la royne, qu'il ne feroit faulte de m'en advertir. Or, ne vouldroys-je toutesfoys qu'on s'en reposast tant en cecy que les conjectures dont j'ay parlé cy-dessus ne donnassent assez à penser qu'il y pourroit avoir quelque chose de plus qu'on ne peult descouvrir; mesmement que le cardinal travaille, par tous moyens et artifices qu'il peult, de rendre ses actions agréables et recommandées à ce roy, ayant faict escripre par les légatz du concille à ce nonce de faire en cest endroict plusieurs affectionnez offices pour luy, comme je sçay qu'il a faict, et luy-mesmes envoye souvent lettres à Sadicte Majesté Catholicque que ne sont communiquées à la royne catholicque ny à moy, bien que quelquefoys il nous a escript à tous deux du faict du concille; et lors mesmes, ledict roy catholicque dict à ladicte dame qu'en la responce qu'elle luy feroit, elle se raportât des choses d'importance à ce qu'il luy en escripvoit. Aussi, qu'il semble que desjà le roy catholicque se prépare quelque pied ou quelque faveur dedans l'Angleterre par le moyen des catholicques qui y peuvent estre restez, ayant faict instance à la royne dudict pays de mettre en liberté ung nombre des anciens évesques qu'elle détenoit : de quoy il a dict, ces jours passez, qu'il en avoit eu bonne responce, et que desjà ung des principaux estoit hors de prison.

Quelques-ungs qui aiment le bien de la France mettent en avant s'il seroit bon que, pour divertir le cours de ce mariage du prince d'Hespaigne, l'on donnast au cardinal quelque espérance de celluy de Monsieur, qui pourroit, puis après, estre en son temps consommé ou non, sellon que la royne le congnoistroit bon pour la grandeur et advantage du roy et de messeigneurs ses enfans, parce qu'il se offre souvent des choses qui se doibvent telles qu'elles sont accepter, non tant pour la considération de son propre bien que pour éviter le dommage qui pourroit advenir, si elles tumboient ailleurs. Et possible que les advantages que les autres se proposent en cecy pourroient quelquefoys revenir au proffit des nostres, mesmes que l'ambassadeur d'Angleterre qui est icy a dict qu'en son pays l'on ne se soulcioyt pas beaucoup si l'Angleterre aloit estre joincte à l'Escosse, ou si l'Escosse se venoit joindre à l'Angleterre, pourveu que les deux fussent en paix, et qu'ilz ne se feroient trop battre pour contredire le droict de la royne d'Escosse. Vray est que encores doibt-l'on beaucoup plus, et par-dessus toute autre chose, adviser qu'en pourchassant de divertir les guerres estranges que d'icy à quelque temps nous pourroient advenir, l'on n'en forme présentement une privée entre nous, et possible une trop grande entre les frères, qui seroit de beaucoup plus grand dommage et plus prompte ruine que toutes les aultres qu'on sçauroit imaginer. En quoy ce grand mal que nous avons souffert ces derniers ans, et duquel la playe est si fresche et si profonde que le sang ne s'en peult encores estancher, nous doibt faire sages de ne nous endormir plus, et de ne laisser jamais plus aller l'importance de ce royaulme à la trop grande passion et ambition des particuliers : osant bien dire qu'il ne fault d'ores en avant dissimuler de tenir pour peu loyaulx et peu fidelles et très-maulvais subjectz tous ceulx qui, sans

aulcun respect, ne veulent raporter tousjours et toutes choses à la grandeur et service du roy et à la conservation de sa couronne. Et certes, le faict de ce mariage est si important qu'il mérite estre fort considéré, et qu'on prye Dieu d'y administrer ung bon et prudent conseil à Leurs Très-Chrestiennes Majestez.

Saint-Suplice n'a omis, ces jours passés, de toucher un mot au roi catholique de l'entrevue depuis longtemps proposée avec la reine mère. Le roi a répondu que c'était une des choses qu'il désirait le plus au monde, mais qu'il devait attendre que les cortès de Monzon fussent achevées, car, s'il y donnait la moindre interruption, il devrait les recommencer à nouveau, les *fueros* et les coutumes le disant ainsi et même ne lui permettant de coucher une seule nuit hors de Monzon. — Depuis Saint-Suplice a revu le roi, qui lui a dit que bientôt il pourrait annoncer en France la venue de la reine. Le prince d'Eboli lui a parlé dans le même sens.

Fol. 26. — Au roi, Balbastro. 1er novembre 1563.

Le roy catholicque presse tousjours l'avancement de ses courtz tant qu'il peult: mais il semble que les affaires y multiplient tant d'heure à aultre que la fin ne s'en verra si tost qu'on cuydoit; et se dict que la venue de la royne catholicque, vostre sœur, et du prince d'Hespaigne, se pourra différer jusques sur la fin d'icelles, et venir lors à Saragousse, où ledict roy catholique les yra recueillir, parce que c'est la ville capitalle, en laquelle il veult faire son filz jurer roy successeur du pays.

Fol. 28. — A la reine, même date. A propos du bruit, qui a couru à la cour du roi catholique, que les affaires de France tendaient à de nouveaux troubles, il lui fait part de ses conjectures et de ses réflexions sur la politique espagnole :

Or, Madame, en discourant de ce dernier avec ung des plus privez dudict roy catholicque, j'ay descouvert que despuis naguières il vous avoit esté escript quelque chose de deçà, assez mal convenable au présent estat de voz affaires, dont Dieu veuille que Vostre Majesté ait esté bien ferme à ne s'en fascher ni esmouvoir aulcunement : car j'ay cogneu, de son mesme parler, que c'estoit du reste du vieux jeu de l'année passée; que ceulx qui s'efforçoient d'entretenir noz troubles pour cuyder plier le reste du monde à leur plaisir ne le peuvent encores oublier ny discontinuer, ains voyans que vous estes enfin gettée hors la crainte en quoy ilz vous cuydoient tenir, pour n'user d'ores en avant que sellon la naturelle et vertueuse liberté qu'apartient à vostre grandeur et à celle du roy vostre filz, et que vous n'avez plus tant d'esgard à ce qui les pourroit contenter qu'au

salut du royaulme et repoz de voz subjectz, ilz s'efforcent dadvantage de vous faire faire quelque nouvelle instance et démonstration pour vous divertir de vostre bon propoz et vous faire changer aulcuns de vos meilleurs déportemens qui servent beaucoup à l'entretènement de la paix. A quoy vous croyrez, s'il vous plaist, Madame, que j'ay mis tousjours bonne peine, tant que j'ay peu, d'y aller au-devant en l'endroict dudict roy catholicque, vostre filz, et luy ay franchement remonstré qu'en telle chose n'y pourroit avoir rien de bonne foy ny de telle sincérité comme, par le traitté de la paix et par la contractation de l'aliance d'entre Voz Très-Chrestiennes et Catholicque Majestez, vous avez sainctement juré et promis de procéder ès affaires l'ung de l'aultre, et que luy-mesmes jugeât, par l'affection qu'il avoit au repoz de ses subjectz, s'il souffriroit estre rien praticqué de semblable en ses propres Estatz. Dont ledict roy catholicque, comme il est et veult bien aussy estre estimé prince de bonté et de vertu, ne s'est plus meslé, depuis ladicte remonstrance, de faire ouvertement aulcun office de mal à propos en cella, s'apercevant que, quelle contenance que nous fissions au milieu de noz troubles, nous n'estions si perturbés que ne cognoissions fort bien d'où nous venoit le mal : mais aulcuns de ses ministres, qui ne sont si modérez en la prospérité de leur maistre comme luy-mesmes, et qui le font desjà bien sentir en divers lieux de la chrestienté, ne cessent de luy imprimer que son repoz ne dépend de rien tant que de nostre affoyblissement, et disent assez ouvertement que les François sont si bouillans que, s'ilz n'avoient guerre parmy eulx, qu'ilz la feroient à leurs voysins, luy conseillant de se servir comme il pourra des occasions qui se offrent, et que maintenant, s'il ne luy semble bon de vous escripre de sa main en la façon qu'on l'advertit de le faire, qu'il le face escripre par une tierce personne : que je sçay vous en avoir, pour leur contentement plus que de sa volonté, ainsi faict, non à semblable intention que la pourroient avoir les autheurs qui espéreroient que par-là se pourroit encores rallumer le mesme feu qui naguières vous a cuydé de tout consommer, mais je m'asseure que cella n'aura passé devant l'œnil judicieux et prudent de Vostre Majesté, sans vous apercevoir qu'en ce qui touche certains personnages de la court et aulcunes particularitez de lieu qui est voysin d'icy, lesquelles ilz avoient desjà bien secues, tout l'intérest qui y peult courir pour celluy qui l'escript est moings que rien, et que ceulx qui le font escripre n'y en ont que celluy que nous avons dict, pour interrompre nostre repoz, et que partant il n'y a, n'y aura ne n'y peult avoir de leur costé aultre chose que lettres et parolles accommodées à leur désir et à l'intention de ceulx qui ne peuvent souffrir de nous véoir en si bonne paix comme il a pleu à Dieu, par vostre dilligence, nous y remectre, et que, quelle démonstration qui se face, l'on ne pense à rien moings icy que de passer à nul maulvais effect contre le roy et vous, mesmement tant que voz affaires continueront en la prospérité où l'on les véoit desjà bien cheminez. Dont Vostre Majesté pourra aussy, pour ce regard, bailler des lettres et bonnes parolles en eschange,

et qu'on vous tienne excusée si, pour mieulx establir ce qu'avez tant mis peyne de saulver, vous accommodez encores ung peu à la nécessité du temps, et cependant que ne laissés, en l'endroict des vostres, d'user tout franchement de la faveur qu'il vous plaira, et pareillement de l'authorité que Dieu vous a donnée, pour leur bien faire observer ce que, par bon conseil, vous aurez ordonné; et en l'endroict de ceulx-cy, que leur observiez, ainsi qu'avez tousjours faict, ce qui apartient à vostre commune amytié et bonne intelligence, comme, du costé du roy catholicque, se cognoit qu'il veult à ceste heure plus curieusement observer la vostre qu'il ne fit oncques, et que tant plus le repoz s'en va establissant en France, de tant se veult-il plus maintenir en la bonne paix qu'il a aveeques le roy, pour jouyr en plus de seureté de ses Estatz, qui aultrement ne seroient sans le mettre tousjours en quelque souspeçon et en despence; et sent bien que, ne luy venant aulcun trouble de France, il demeure aujourd'huy comme principal arbitre du reste de la chrestienté.

Ce que, Madame, j'ay bien osé vous escripre ainsi amplement, pour l'avoir en grand partie comprins du langage et discours de ceulx de deçà, et qu'il importe beaucoup à vostre service que cest artiffice ne vous soit caché.

Il commence à perdre l'espoir de la venue de la reine catholique jusqu'au printemps, bien que ceux des royaumes d'Aragon désirent merveilleusement la voir et qu'on en parle chaque jour à Saint-Suplice. C'est l'indisposition du prince qui est ainsi cause de sa demeure. Il ressent encore trop de faiblesse pour pouvoir se mettre en voyage.

Fol. 30 v°. — Lettre secrète, Balbastro, 1er novembre 1563. Les gens de bon avis disent qu'il n'y a grande apparence du mariage de la reine d'Écosse avec le prince d'Espagne, « parce que à la qualité dudict prince » ne convient party qui ne soit plus aisé et plus esloigné de troubles et » d'entreprinses que celluy de ladicte royne, aveeques ce que les Escossois » ne sont pour permettre plus que leur princesse s'en aille hors du pays, » ny qu'elle introduise un mary dedans qui ne soit pour y demeurer. Par » quoy la plus forte présomption est pour l'archiduc don Carlos, et que » l'aultre n'est que faintise, et que ce que le roy catholicque en faict n'est » pour vraye intention ny affection qu'il y ait pour son filz, mais il vouldroit bien, par ce semblant, eslongner ou interrompre du tout celluy » dudict archiduc, pour luy sembler ledict royaulme de l'Escosse estre » trop à main à ceulx de ceste maison de pouvoir par tel appuy demander » et poursuivre les prétentions qu'ilz ont aux Pays-Bas...... Et a-l'on » advis icy que le roy des Romains demeure peu content et fort mal satis-

» faict de ceste traverse que ledict roy catholicque, par le subject du car-
» dinal de Lorraine, met audict mariage de l'archiduc son frère. »

Fol. 31 v°. — Au roi. Balbastro, 23 novembre 1563. Ayant eu audience du roi catholique, il lui a communiqué ce qui s'est passé à propos de la demande de la duchesse de Guise d'obtenir justice de la mort de son fils, et de celle de MM. de Chastillon tendante à l'évocation de toutes leurs causes.

Fol. 33 v°. — A la reine, même date. Dans sa dernière audience il n'a pas manqué de faire ressouvenir le roi catholique de la venue de la reine. Le roi lui a répondu qu'il n'eût pas tant tardé à la faire venir sans la maladie des femmes principales de sa maison, « joinct aussy la fiebvre du
» prince, qui, pour son maulvais gouvernement, le reprend de jour à
» aultre. » — Le prince d'Eboli, qu'il a vu ensuite, l'a assuré que c'étaient là les seules causes du retardement qu'il y avait en la venue de la reine. — Saint-Suplice a dit au roi que, s'il insistait autant, c'était pour le désir qu'on avait en France de lui voir des enfants, et pour se maintenir dans l'opinion, où l'on était, qu'il était bon mari : « de quoy, en riant, il me
» remercya des bonnes considérations que je luy représentois, et qu'il
» mettroit peyne de se maintenir en ceste réputation que nous avions en
» France de luy. »

Despuis trois jours il y a cuydé avoir quelque confusion à Monsson, pour avoir esté proposé par ceulx des estatz qu'il pleût à Sa Majesté ne vouloir permettre à l'inquisition une grande authorité comme elle prend de cognoistre sur toutes choses criminelles; et pour ce que cedict roy entend principalement à establir son obéissance par l'authorité de ladicte inquisition, il les a priez de vouloir despêcher les aultres matières et de remettre cestuy-là quand il seroit en Castille, où il détermineroit ce qu'il cognoissoit estre nécessaire pour le bien public : à quoy les autres ont assez haultement respondu qu'ilz ne vouloient estre remiz en Castille, et qu'ilz ne passeroient plus oultre qu'il ne fût pourveu à cela. Sur ce ledict roy catholicque s'en est allé à la chasse pour quelques jours.

Fol. 35. — Lettre secrète, même date. « Je sçay de bon lieu que l'in-
» disposition du prince, qui aulcuns jours est bien et aulcuns mal,
» guarde que l'on ne traitte plus avant de son mariage avec la royne
» d'Escosse, et tient-on ce propos en suspens, bien que aultres jugent

» que l'on se refroidisse du costé de deçà, combien que, de la part du » cardinal de Lorraine, son affection soit assez publiée et évidente. » — Dans sa dernière audience Saint-Suplice a remis sur le tapis l'entrevue avec la reine mère : le roi l'a chargé d'écrire que la reine ne s'en mît en peine; qu'il s'occuperait des moyens de satisfaire à leur commun désir. — « Quant à l'estime en quoy est le cardinal de Granvelle par deçà, il est » certain que l'on a envoyé plusieurs plainctes de luy, et ne véoit-on per- » sonne des Pays-Bas parler guères en bonne bouche par deçà de luy : » toutesfois l'on n'entend point dire que le roy ne s'en veuille servir, le » trouvant en plusieurs choses propre à son intention. »

Fol. 37 v°. — Au roi, Balbastro, 17 décembre 1563. Dans une audience qu'il a eue la veille, il a renouvelé au roi catholique les plaintes qu'il lui avait faites déjà au sujet d'une ordonnance rendue par le gouvernement des Pays-Bas sur la vente des vins de France, ordonnance contraire à la liberté du commerce. Il lui a représenté, à ce propos, qu'il sortait de France pour les Pays-Bas plus d'argent qu'il n'y en venait de ces pays. Le roi lui a répondu qu'il attendait des informations là-dessus. — Il est arrivé à Monzon un gentilhomme anglais envoyé par la reine Élisabeth, ainsi que l'évêque de Vintimille, envoyé du pape. — « L'on dict que Sa Saincteté a » accordé le tiltre d'empereur héréditaire des Indes au roy catholicque, et » est assez commun en ceste court qu'au partir d'icy il en va prendre la » couronne et les enseignes impérialles à Tolledo. »

Fol. 40. — A la reine, même date. Il l'assure de la bonne et franche affection avec laquelle le roi catholique procède de plus en plus en ce qui concerne le bien et prospérité du roi et de la reine mère.

Ces courtz d'Aragon se continuent tousjours, desquelles ledict roy catholicque presse tant qu'il peult l'expédition; et dimenche dernier tous les mémoriaulx et articles furent achevez par ceulx qui avoient esté commis à les dresser; et maintenant l'on est après à les véoyr par les quatre bras, qu'itz appellent, du clergé, des nobles, des hidalgos et des communaultés. Sa Majesté prétend fort de faire recepvoir et jurer le prince son filz, par procuration, successeur dudict royaulme, affin de ne l'exposer au travail du chemin en ceste foiblesse où il est encores, mais l'on estime que sellon ce que les aultres choses tumberont en différent ou accord, que ceste-cy sera aussy accordée ou reffusée; et disent les aulcungs qu'il y a assez matières encores ausdictes courtz pour troys moys; aultres disent qu'après les Roys l'on pourra partir d'icy pour Barselonne. J'espère

qu'il se sçaura bientost ce qui s'en doibt espérer. Tant y a que ledict roy catholicque monstre bien fort désirer estre hors de Monsson et de pouvoir aller retrouver la royne catholicque, sa femme, laquelle il luy semble que, à cause de la maladie du prince et de celle de la pluspart de ses principalles dames et de l'incommodité dudict Monsson, il n'eust peu faire venir par deçà. Et croy que, comme il n'a peu, il ne pourra encores se bien résouldre s'il la doibt mander ou s'il s'en doibt retourner bientost là où elle est, jusques à ce qu'il commencera de véoir plus clair dedans les affaires desdictes courtz qu'il n'a encores faict. J'entendz que l'empereur ne veult que ses petitz-filz qui ont à venir par deçà passent à Gênes; et par ainsi ilz s'embarqueront à Nice, où don Loys d'Avilla et Vargas, qui reviennent de Rome, les attendent pour les conduire. Les Vénitiens ont envoyé de leurs gens jusques au Fryol, pour les honnorer et accompagner tant qu'ilz passeront par leur Estat; et le duc de Seez [1] prépare leur faire de mesmes en l'Estat de Milan jusques audict Nice; et me semble que de deçà l'on s'apreste aussy pour les aller recueillir à Barselonne. Quelques-ungs ont voulu dire que les deux filles dudict roy des Romains seroient pour venir en la compagnie de leurs frères, sçavoir : l'aisnée pour estre mariée au prince d'Hespaigne, et la puynée au roy de Portugal : mais, d'aultant que je ne tiens cecy de lieu bien seur, je ne le vous veulx aussi bailler pour advis certain. Tant y a que, comme je sçay de bonne part qu'ung des principaulx personnages de deçà a dict qu'il n'estoit rien que ledict roy catholicque ne feit pour le contentement dudict roy des Romains, parce que cella, comme il disoit, luy importoit de trop, qu'ainsi vouldra ledict roy des Romains contenter de tout ce qu'il pourra ledict roy catholicque; que ce sont les deux princes du monde qui se respectent le plus, etc.

Fol. 45 v°. — Lettre secrète, même date. Dans la dernière audience qu'il a eue du roi il a, selon les ordres de la reine, sollicité la révocation du sieur de Chantonay, ambassadeur d'Espagne en France, ou du moins que le roi catholique lui ordonnât de se comporter dorénavant d'une autre façon qu'il ne l'avait fait jusqu'alors; il a reparlé de l'entrevue avec la reine mère, et de son désir de voir la reine catholique auprès de son mari. Le roi, tout en excusant Chantonay, a promis de le révoquer bientôt. Sur les deux autres points il a répondu à peu près comme les fois précédentes.

Fol. 54. — A la reine, Balbastro, 13 janvier 1563 (1564, n. st.).

Le roy catholicque a si grand désir de retourner en Castille qu'il sollicite le plus qu'il peut les estatz de ces trois royaulmes de se despêcher, s'estant trouvé luy-mesmes en

[1] Le duc de Sessa, gouverneur du Milanais.

personne, l'avant-veille de Noël et le lendemain, jusques à troys heures après minuict, au lieu où ilz s'assemblent, et y faict pourter son soupper, et après son lict, où toutesfoys il ne se coucha pas : mais il le feit tenir là, pour leur signiffier le désir qu'il avoit qu'ilz diligentassent et ne perdissent rien de temps.

Il faict faire information contre les autheurs qui avoient faict courir par deçà ung bruict que les Aragonèz l'avoient thué : ce qui a esté sans aulcune apparence, sinon que cela est procédé de l'invention de aulcuns malicieuz qui, je cuyde, seront bien chastiez, si l'on les peult descouvrir.....

Fol. 56 v°. — Au roi, Balbastro, 15 janvier 1564. Il lui envoie le sommaire des réponses qui lui ont été faites, par ordre du roi catholique, et des discussions qu'il a eues avec le prince d'Eboli et le président de Flandre [1], au sujet des griefs du roi contre le gouvernement des Pays-Bas et de ceux que ce gouvernement élevait contre la France. — Il y ajoute quelques particularités que lui a dites à part le prince d'Eboli au sujet de l'entrevue entre le roi catholique et la reine mère; de l'envoi à Paris de don Francés de Alava, « qui est de la facture du duc d'Albe »; des instances des ministres du pape auprès du roi catholique afin qu'il fasse auprès de LL. MM. TT. CC. des offices contre l'amiral de Coligny, etc.

Fol. 68 v°. — Au roi, Barcelone, 18 février 1564. Le roi catholique a quitté Monzon le 24 janvier. — Le second jour après son entrée à Barcelone, il a reçu, en audience publique, en présence des plus grands personnages de sa cour, M. de Lansac, envoyé du roi, qu'il avait fait chercher par don Fadrique Enriquez, son maître d'hôtel, et plusieurs autres gentilshommes. — M. de Lansac rendra bon compte de ce qui s'est passé dans cette audience et de ce qu'il a négocié.

Sire, je ne veulx oblyer à vous dire qu'il se sont trouvées plusieurs difficultez sur la détermination des estatz de ces royaulmes d'Aragon, Cathalogne et Valence, tant pour n'avoir obtenu ce roy plusieurs choses qu'il demandoit, que aussy pour n'en avoir voullu accorder d'aultres que lesdicts estatz luy requéroient. Toutesfoys enfin ilz ont monstré semblant de se despartir avec quelque contentement, en baillant d'extraordinaire lesdicts trois royaulmes cent cinquante mil escuz, et ce roy ayant promis de faire venir le prince son filz, pour le faire jurer, dans un an, n'ayant esté possible d'obtenir qu'il jurast pour luy, qui en estoit procureur.

[1] Charles de Tisnacq.

Fol. 69 v°. — A la reine, même date. Le Sr de Chantonay est rappelé de l'ambassade de France et remplacé par don Francés de Alava.

Fol. 75. — A la reine, ...... (Valence), 24 avril 1564. Le roi a fait son entrée à Valence le 14 avril; il était allé passer les fêtes de Pâques au monastère de Poblete. — Le lendemain il a donné audience à Saint-Suplice.

Durant huit jours que le roy demeure en ceste ville, il ne se parle que de faire tournoys, jeux de caigues, balz et toutz honnestes exercises que les gentilzhommes de ce pays font pour donner passe-temps au roy; et cependant les Mores ne perdent pas temps, et ne craignent de prendre vaisseaulx jusques à une lieue de ceste ville, et destrousser tout ce qui peuvent.

Fol. 76. — Au roi, ...... (Madrid?), 11 mai 1564. — Il rend compte de la réception faite par le roi catholique aux princes de Hongrie, à leur arrivée à Barcelone :

Estant allé au port pour les recevoir à leur désembarquement, les ayant embrassez et caressez le plus humainement et gracieusement que faire se pouvoit, les feit monter à cheval, et donna la main droicte au prince aisné, laquelle il le prya prendre, ayant longuement la main au bonnet; venant l'aultre avec le cardinal d'Auguste. Despuis en çà il les feit aller devant luy toutz deux environ dix pas, allant luy, comme de coustume, tout seul. Je leur allay baiser les mains, et me conjouyz avecques eulx de leur arrivée en bonne santé, comme j'ay faict aussy despuis à Valence. Ne parlantz point encores bien hespaignol, me feirent respondre par leur gouverneur, me prièrent de présenter leurs humbles recommandations aux bonnes grâces de Voz Majestez, et me tirant par la cappe, l'aisné me dict qu'en feisse de mesmes en l'endroict de Madame.

Entre plusieurs passe-temps que ceulx dudict Valence donnèrent au roy, ilz luy feirent ung festin où les principalles dames de ladicte ville se trouvarent, vestues comme roynes; et feit Sadicte Majesté dansser les deux petitz princes ses nepveuz.

Le duc de Francavilla, beau-père du prince d'Eboli, remplace don Garcia de Tolède comme vice-roi de Catalogne. — En Aragon cette charge a été conférée à don Diego de Mendoza, qui a été autrefois ambassadeur à Rome.

Fol. 79. — A la reine mère, même date.

Je ne veulx faillir à vous dire la fin qu'ont prins ces courtz d'Aragon, Cataloigne et Valence, laquelle n'a esté ny au contentement du roy, ny d'eulx, n'ayant peu obtenir Sa Majesté rien de ce qu'il désiroit, comme aussy il ne leur a voulu accorder chose

qu'ilz demandassent; et principallement ceulx d'Aragon et Cataloigne se sont monstrez plus rudes, de sorte que, au partement de Barselonne, il ne peut céler son mescontentement, estant allé tout botté *al solio*, qu'ilz appellent, pour clorre ses estatz, et de là monta à cheval, demeurans frustrez beaucoup de sieurs de l'espérance qu'ilz avoient d'estre faictz chevaliers sellon la coustume ancienne, et partit n'en ayant faict ung seul.

Le bruict est icy assez commun que ce roy se trouve bien loing de son compte, ayant pensé faire quadrer au point qu'il désiroit les subjectz de ces troys royaulmes, pour n'avoir en ce temps craincte de personne ny empeschement aulcun, et les avoir trouvez enfin si rebelles à ce qu'il a voulu establir pour sa grandeur et obéissance. Et quelque longueur de temps, qui y ait esté proposée, que les courtz ne s'estoient tenues, et quoy qu'aye esté mys en avant des grandes despences que les guerres passées luy ont aporté, ilz ne luy ont donné que la somme ordinaire de cinq cens mil escuz payable dans certain temps; et n'y a point de doubte, si la royne vostre fille, qui est tant aymée et désirée, y fust venue, qu'il n'en eust eu davantage. Et, pour ce qu'il s'est desparty de ceulx de Valence plus gracieusement que des aultres, il leur a promis la faire venir dans peu de temps...... Sa Majesté Catholicque assista à l'*aucto*, qu'ils appellent, de l'inquisition, estantz les condempnez sur l'eschaffault qui estoit joinct au-dessoubz de ses fenestres, desquelz ilz en furent huict bruslez et les aultres mis en galères, et la pluspart françois, estantz présents touts les évesques qui estoient de retour du concille.

On parle beaucoup de l'embarras que donne au pape le différend de la préséance entre les deux rois. Le roi catholique a écrit de sa main à S. S., quelques jours avant la semaine sainte, le priant de ne rien ordonner au préjudice de sa grandeur; lui disant que, depuis quatre ans, il n'avait pas envoyé d'ambassadeur à Venise à cause de cette question [1], et l'avertissant que, si elle ordonnait quelque chose à son désavantage, il serait contraint de rappeler non-seulement son ambassadeur, mais encore tous ceux de ses sujets qui résidaient dans les États de l'Église.

Fol. 82. — Lettre secrète, même date. Saint-Suplice rend compte, en ces termes, de l'ouverture qu'il a faite au roi touchant le mariage du roi très-chrétien avec l'archiduchesse Anne, fille aînée du roi de Hongrie :

Je suyvis à luy dire que la royne m'avoit escript une lettre de sa main pour me communicquer le propoz de la plus grande importance qu'il se sçauroit présenter de sa vye, comme à son bon filz et principal allié et amy du roy et d'elle, qu'estoit le mariage

[1] La Seigneurie n'en avait pas moins un ambassadeur à la cour du roi dans la personne de Giovanni Soranzo, dont la Relation est au tome V des *Relazioni* de M. Albèri, p. 77 et suiv.

dudict seigneur roy; que le désir qu'elle avoit, comme mère, de fortiffier et tant mieulx establir l'amitié et alliance qu'ilz avoient ensemble la faisoient penser à toutz moyens qui y pourroient servir, et tout ainsi que par mariage Dieu nous avoit donné la paix et mis alliance entre ces deux princes, que aussy par mesme moyen elle la vouloit confirmer et perpétuer le plus que luy seroit possible; et ayant considéré qu'elle ne pourroit mieulx qu'en cherchant femme au roy son bon filz, que luy fust si prochaine qu'est la fille aisnée du roy des Romains, elle m'avoit commandé luy descouvrir en cella son affection et intention, et pryer de luy conseiller et faire entendre s'il trouveroit bon qu'elle feit instance de l'avoir, se voulant en cela gouverner selon son bon advis, comme, l'année passée, je luy avoys faict entendre l'intention qu'elle avoit du mariage de madame Marguerite avecques le prince d'Ongrie. A quoy il respondit qu'il baisoit les mains à la royne, sa bonne mère, de la confiance qu'elle monstroit avoir en luy de demander son conseil et advis en faict si important, et qu'estant les choses de mariage (tel comme celluy-là) dignes de meure et grande délibération, il estoit bien raisonnable, pour la foy que ladicte dame monstroit avoir en luy, qu'il y pensast, pour luy en faire telle et si bonne responce que le faict méritoit.

Or je désire fort que la royne sache qu'estant allé visiter le cardinal d'Auguste [1] à Barselonne, il me mit incontinent en ce propoz, me disant qu'il avoit délibéré de passer en France, n'eust esté qu'il n'avoit son équippage prest pour aller par terre, et qu'il craignoit ne trouver l'empereur en vie. Je luy respondis que, si la royne eust esté advertye de sa volunté, il se fust trouvé accommodé à Narbone de tout ce qu'il avoit besoing. Me dict qu'on avoit esté fort esbay que le cardinal de Lorraine ne fust retourné, comme l'on avoit pensé, pour traitter les mariages, et que l'intention de ce roy estoit d'avoir l'aisnée pour le prince son filz, et que Sa Majesté Catholicque, ne luy en voulant point parler plus amplement, avoit remys à traitter toutz ces mariages par l'ambassadeur Chantonay, qu'il envoyeroit par dellà. Et me dict davantage que ledict Chantonay ne seroit seulement mal agréable au roy des Romains, mais grandement odieux: lequel, l'ayant nourry en sa court, l'avoit cogneu pour un grand brouillon et pour homme de peu de foy et intégrité; et pour tel avoient esté tenuz le père, le cardinal de Grantvelle, son frère, et luy, et qu'il avoit veu des lettres par lesquelles il escripvoit beaucoup de mal de la royne à Rome. Sur quoy je l'esclaireys, tant de la honte qu'il luy avoit esté faicte desdictes lettres et de l'opinion en quoy il estoit tenu, que des mauvais déportemens qu'il avoit faict en France, et qu'ilz regardassent bien qu'il n'en feit de mesme en Allemaigne: luy voulant dire, quant au propoz du mariage, que si le roy et prince d'Hespaigne venoient à estre compétiteurs (protestant toutesfois de ne vouloir blasmer aulcun), que la différence des deux estoit aisée à discerner, estant la disposition, la

[1] Le cardinal d'Augsbourg, comme on l'a vu, accompagnait les deux princes fils de Maximilien.

grâce, l'humanité et bon entendement du roy fort différent d'icelluy prince, et dadvantage, qu'il avoit desjà sur la teste et en la main ce que l'aultre n'a qu'en espérance, et que aussy estoient assez jeunes et le roy et la royne catholicque pour faire bon nombre d'enfans, qui sera aultant de diminution de ses Estatz et grandeur.

J'ay faict ung tel fondement d'intelligence d'amytié avec l'ambassadeur de l'empereur, qui est allemant et gouverneur des princes d'Ongrie et fort favory du roy des Romains [1], que j'espère qu'elle sera grandement utille au service du roy, comme aussy ledict cardinal d'Auguste dict qu'il en feroit le rapport à son maistre, qui l'auroit grandement agréable. Et ayant desjà parlé ensemble ouvertement de ce mariage, a trouvé estrange la longueur de quoy ce roy veult user de me respondre à cela : disant que ce ne sont que cérimonies d'Hespaigne, et qu'il debvroit déclairer et se résouldre s'il le veult pour son filz, ou bien n'empescher point nostre bonne délibération.

Ce que j'ay peu descouvrir du voyage du secrétaire de madame de Parme [2] a esté que, pour satisfaire à plusieurs seigneurs des Pays-Bas, l'on a esté d'advis que le cardinal de Grantvelle s'absentast pour quelque temps; et sur ce, il faignait d'aller à Bourgoigne visiter sa mère, et faire le partage de ses biens.

Fol. 87. — Au roi, Madrid, 12 juin 1564. « Le roy catholicque, depuis » qu'il est de retour en Castille, n'a assisté deux jours entiers en un seul » lieu, ains est allé, à fort petite compaignie, visiter toutes ses maisons, » l'une après l'aultre, qu'il a à l'entour d'icy..... » — Saint-Suplice a obtenu la faveur d'être reçu par lui à Aranjuez. Il l'a félicité sur son heureux retour, lui a annoncé la conclusion de la paix avec l'Angleterre, lui a dit que le roi était prêt, selon son désir, à le gratifier du corps de saint Eugène, lui a donné des nouvelles du voyage du roi en Lorraine, lui a demandé des explications sur la grande armée de mer qu'il rassemble, etc. — Il rend compte des réponses qui lui ont été faites sur ces différents points.

Fol. 91 v°. — A la reine, même date. A propos des appréhensions qu'on avait fait concevoir à la reine à cause des armements du roi catholique, il lui dit :

Je vous suplye très-humblement, Madame, ne vouloir aysément permectre qu'on vous aille ainsi troublant par impressions des entreprinses de ce roy : car, pourveu que

[1] Le baron de Dietrichstein.

[2] Tomás Amenteros. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, etc., t. I, *passim*.

nous luy gardions le debvoir à quoy le traitté de paix et l'alliance nous obligent envers luy, comme j'espère que, vous vivante, il ne luy en sera rien gasté, l'on ne véoit qu'il ayt occasion et moings d'advantage de rien rompre de son costé, veu que rien du sien ne luy est occupé; et il jouyt en grand' paix de toute la grandeur de ses Estatz, par l'asseurance de vostre amytié, sans laquelle, possible, il y sentiroit de l'altération. Et certes il est si sage et modéré qu'à peyne se jettera-il de ce repoz tant asseuré où il est, pour se mettre en une si doubteuse et si pénible entreprinse comme seroit d'ouvrir une guerre au roy, sur l'Estat duquel il véoit ne pouvoir si peu entreprendre qu'il ne mette le sien au hazard, mesmement si vous tenez voz subjectz en l'union que vous les avez mys, qui est celle, entre plusieurs grandz œuvres, qu'avez bien achevée, au bien de la France, dedans et dehors le royaulme.......

Chantonay est à Madrid depuis plus de quinze jours. On croit qu'il aura charge de répondre sur le mariage de la fille aisnée du roy des Romains : car ledict roy a naguères escrit à ce roy, et luy a faict faire une bien vifve instance, par le gouverneur de ses enfans, qui tient icy lieu d'ambassadeur de l'empereur, qu'il luy en voulût clairement mander son intention, sans le luy plus temporiser, de tant que cela pouvoit porter beaucoup de dommage à luy et à sa fille, et nul proffict audict roy catholicque, qui certes semble se trouver assez perplex en cela.

Soin avec lequel sont élevés à Madrid les fils du roi des Romains; régularité de leurs études et de leur manière de vivre. Leurs gouverneurs ne les amènent pas toujours au roi et à la reine, ou à la princesse, quand ceux-ci le demandent, mais ils leur font auparavant achever leurs leçons.

Le prince d'Espagne, depuis le dernier de may, n'a point eu d'accès de fiebvre et se porte assez bien. Il est assez creu durant sa maladie, et est despuis samedy dernier en ce lieu, continuant tousjours de porter fort bonne volonté à la royne vostre fille, laquelle aussy se faict chascun jour de plus en plus bien aymer et bien estimer de toutz ceulx de deçà.

Espoir qu'on avait eu de la grossesse de la reine et qui ne s'est pas réalisé. Chagrin que la reine éprouve de ce désappointement. — Tendresse du roi pour elle. Il prie Saint-Suplice d'aller la consoler.

Fol. 95 v°. — Lettre secrète, même date.

L'on a peu véoir, par mes précédentes, comme, avant la réception de ceste dernière despêche, j'avoys parlé à ce roy du mariage de sa niepce, fille du roy des Romains, avecques le roy mon seigneur, suyvant ce que auparavant m'avoit esté bien expres-

sément commandé de le faire. Et cela est venu fort à propoz, car, en mesme temps, ledict roy des Romains a pressé par lettres et a faict presser par son ambassadeur ledict roy catholicque de luy mander clairement s'il vouloit, ou non, sadicte fille pour le prince son filz, et qu'il ne luy en voulust plus temporiser la responce: de quoy ledict roy catholicque s'est trouvé assez perplex, de tant qu'il vouldroit marier sondict filz avecques la princesse sa sœur, ainsi que toute l'Hespaigne le désire, à cause des qualitez assez imbécilles de luy, qui pourroient estre grandement aidées et secourues par les perfections qui sont en elle, qui s'y est tousjours aussi beaucoup attendue; et son frère, qui l'ayme et estime, ne l'en vouldroit frustrer, et espéreroit, par le moyen d'une telle sœur, posséder mieulx son filz, lequel commence à se monstrer assés rebours à luy et à ce qu'il luy ordonne : mais il véoit aussy, d'ailleurs, que l'aliance du roy des Romains luy est fort nécessaire, tant pour se conjoindre davantage en nouvelle proximité de parentage et en nouvelle asseurance d'amytié entre eulx, que pour guarder qu'ung aultre n'y entre; et croy qu'il mettra encores en longueur, s'il peult, soubz quelques belles responces pleines d'espérance et bien coulourées, de n'en prendre ny laisser prendre audict roy des Romains aucune certaine résolution. Cependant il presse tant qu'il peult d'en effectuer les choses pour la princesse; et dict-on que cela est bien avant, et que chascun jour s'essayent nouveaulx moyens et artifices pour y faire condescendre le prince, qui, à ce que j'entendz, s'y rend tousjours assés froid et difficille; et j'estime que, quand on verra n'y avoir du tout plus d'ordre de pouvoir achever cela avecques luy, l'on vouldra essayer de le conduire avecques le roy mon seigneur : car desjà le cardinal de Burgos en a touché assez avant à la royne catholicque, laquelle luy a respondu très-sagement que le roy son frère ne vouldroit faire ce tort au prince d'Hespaigne de courir sur son party. Ce que voulant interpréter ledict cardinal à quelque inégalité d'eage, demanda à ladicte dame si le roy son frère estoit beaucoup moindre (d'ans?) et plus jeusne que ladicte princesse : à quoy elle respondit qu'estant la princesse si vertueuse et honneste comme elle est, ne se fauldroit arrester pour l'eage, et qu'elle n'auroit pas faulte de mary, ny le roy son frère faulte de femme.

## Fol. 105. — Lettre secrète, Madrid 31 juillet 1564.

Ce que je mandiz dernièrement, que le mariage du prince d'Hespaigne avecques la princesse sa tante seroit pour estre effectué, avoit lors tant d'apparence qu'il sembloit que toutz en la maison de ce roy n'entendissent en autre chose, et c'estoit pour la presse que Dyetristan, ambassadeur de l'empereur, faisoit au roy catholicque de respondre à celle de la fille du roy des Romains: dont l'on voulut bien encores faire cest essay pour le contentement de ladicte princesse, bien qu'on y eust tousjours cogneu le prince répugnant. Lequel ayant de mesme ceste fois esté persévérant en sa première opinion,

l'on dict que le roy catholicque a du tout résolu sa seur qu'il ne falloit plus qu'elle s'y actendit : ce que, pour sa vertu, elle a monstré porter bien patiemment; mais l'on a opinion qu'elle est pour s'en rendre en ung monastère. Et cependant le roy catholicque a respondu audict ambassadeur de l'empereur qu'il vacquoit tant qu'il pouvoit à la dépesche de Chantonay, lequel iroit bientost porter la résolution dudict mariage.

Et je sçay, par le baron d'Hernestein, qui estoit venu aveeques les princes de Bohesme et s'en retourna à la fin de juing, il en a donné plus d'espérance qu'il n'avoit jamais faict, et qu'il a escript en Flandres qu'il alloit convoquer ses estatz à Toledo, pour faire la déclaration d'icelluy mariage : mesme dict-on que les gallères sont desjà ordonnées pour porter ledict prince, à ce septembre, en Italye, affin d'aller consommer ledict mariage, et puys passer en Flandres, bien qu'il y pourroit avoir en cela plus de démonstration pour le faire croire, que de vérité à le meetre en effect. Mais je sçay bien certainement que Chantonay a faict tout ce qu'il a peu pour remeetre en premier le mariage dudict prince aveeques la royne d'Escosse, et que le cardinal son frère en avoit amplement escript. Mais ny l'ung ny l'aultre n'ont esté oyz.

Le duc d'Alva, me respondant à ce que j'avois quelquefoys proposé du mariage du roy mon seigneur, me dict que le roy son maistre tenoit en grand compte et se sentoit grandement obligé à la royne sa mère de la communication qu'elle luy avoit faict d'ung si privé et important affaire, et qu'il congnoissoit en cela qu'elle prenoit grand confiance de luy, à quoy il vouldroit correspondre de toute son affection à ce qu'elle pouvoit vouloir et désirer de luy, mais que l'empereur estoit à présent si mallade que tout ce qui luy pouvoit toucher estoit mis en suspens jusques à sa convalescence, ou jusques après son définement. Dont luy, de son costé, ne pouvoit pour encores rien respondre de cela en particullier à ladicte dame; et pour luy en parler en général, s'il disoit que le party ne fût convenable, ce seroit mal faict à luy, veu la bonne et grande qualité des deux partyes; par ainsy il voulloit bien mander à ladicte dame que le party estoit bien convenable. Je laisse à penser où tend ceste assez captieuse responce, et si l'on seroit bien ayse que le roy pourchassât une chose laquelle ilz fussent asseurés d'emporter.

Le prince d'Evoly m'a dict ung peu plus clairement que, à la vérité, la malladye de l'empereur retardoit beaucoup cest affaire, mais que aussy le roy catholicque désiroit de son costé temporiser dix moys ou ung an, pour véoir comme il iroit de la santé du prince son filz, et sellon icelle il prendroit lors résolution, ou d'ung ou d'aultre party. A quoy je diz que j'espérois, dans ce temps, véoir ung frère audict prince d'Hespaigne : ce que icelluy prince d'Evoly monstra infinyement désirer. Et de faict, la royne catholicque est retournée à la mesme opinion et espérance qu'elle estoit à la fin de may d'estre grosse : mais, parce qu'elle s'est souvent déceue en cela, ne veult qu'il en soyt ceste fois rien dict ny mandé jusques à tant qu'elle en sera mieulx asseurée.

TROISIÈME VOLUME.

Fol. 1. — A la reine, Madrid, 19 août 1564. Dans une lettre du 10 août Saint-Suplice avait annoncé à Catherine de Médicis que la reine catholique était tombée malade; il dit ici que la maladie a fait de tels progrès qu'elle s'est trouvée à l'extrémité, et qu'après avoir été saignée quatre fois, la dernière au haut du front, elle a fait son testament. — Regrets universels que sa perte eût causés : « Et de ce en porte et pourtera à jamais bon tes-» moignage la publicque démonstration qui en a esté faicte : premièrement » du roy son mary, qui, pour le grand soin qu'il a mis en toutes sortes, » jour et nuict, au pied d'elle, en a prins la fiebvre. La princesse sa sœur » ne l'a jamais abandonnée, ny la princesse d'Evoly et les aultres princi-» pales dames de ceste court. Le duc d'Alva y a tousjours veillé. Le prince » d'Hespaigne, doulant oultre mesure, et les petitz princes ses cousins en » ont desjà esté trois foys en procession par les églises et hospitaulx, jus-» ques à beaucoup d'heures de nuict, accompagnez des ambassadeurs et » des grands et suyviz généralement de toutz, tant naturelz que estran-» giers, de ceste court, et y a heu vœux, jeusnes et disciplines, et mandé » par tout le royaulme faire le semblable. » — Enfin, grâces à Dieu, l'état de la reine s'est amélioré. — Le roi a permis à Saint-Suplice de la voir aussi souvent qu'il l'a désiré, « bien qu'il ne l'ait voulu concéder une seule » foys au prince son filz. »

Fol. 2. — A la reine, Madrid, 25 août 1564. L'amélioration de la reine ne s'était pas soutenue; au contraire, deux ou trois jours après, sa fièvre avait augmenté et son état empiré tellement que, les médecins perdant toute espérance, on s'apprêtait à lui donner l'extrême-onction. Alors, à la sollicitation du docteur Monguyon et par ordre du roi, on lui fit prendre une petite purgation d'agaric qui, en deux heures, produisit un effet miraculeux. On la tient aujourd'hui pour sauvée.

Fol. 2 v°. — Au roi, Madrid, 29 août 1564. Il se réjouit de la convalescence de la reine catholique. — Pendant tout le temps qu'elle a été en danger, le roi ne s'est laissé voir, et maintenant il sera encore quelque temps en retraite, à cause de la mort de l'empereur[1].

[1] Ferdinand Ier était mort à Vienne le 25 juillet.

Fol 4 v°. — A la reine. Madrid, 3 septembre 1564. La reine catholique a presque entièrement recouvré la santé; le roi la visite souvent, matin et soir. — Saint-Suplice renouvelle la demande qu'il a faite, dans plusieurs lettres précédentes, d'être remplacé, et ses plaintes de ce qu'on ne lui paye pas son traitement.

Fol. 6. — A la reine. Madrid, 12 septembre 1564. Suite de la convalescence de la reine catholique. — Le roi voulait aller avec elle à Notre-Dame de Guadalupe : « mais ce pendant le prince est tumbé en quelque fiebvre, » d'où il a esté bien mal toutz ces jours, qui sera cause qu'on différera de » partir jusques à ce qu'il se trouvera mieulx. » — On a averti Saint-Suplice que le roi a fait le sieur de Chantonay son maître d'hôtel, « qu'est » un estat qu'il ne donne qu'à ses privés et favoris et de son conseil: » qu'il lui a alloué 4.000 écus de pension ordinaire, 10.000 écus pour le rembourser des frais extraordinaires qu'il a faits en France, 8.000 ducats pour son entretien en la charge où il l'envoie, et qu'il lui a fait connaitre sa satisfaction de ses services.

Fol. 8 v°. — Au roi, Madrid, 18 septembre 1564. Depuis le commencement de la maladie de la reine et jusqu'à ce qu'elle ait été hors de danger, le roi catholique n'a reçu personne, ni naturel du pays, ni étranger. — Il y a quatre jours il a donné audience à Saint-Suplice, qui rend compte au roi de ce qui s'y est passé.

Fol. 11. — A la reine, même date. La santé de la reine catholique va toujours en s'améliorant :

J'ay sceu, Madame, que l'empereur qui est à présent [1], depuis la mort de son père, a commandé à l'ambassadeur qui est icy de faire une bien vive instance de nouveau envers ce roy, pour avoir la responce et résolution du mariage du prince d'Hespaigne avec sa fille aisnée, jusques à luy dire qu'il trouvoit fort estrange qu'il demeurast si longuement irrésolu en chose qui avoit esté mise en termes depuis ung an et demy en çà, et que le feu empereur son père avoit eu grand regret de ne véoir aucune résolution en ce faict avant que mourir. Et, ayant ce roy temporisé depuis quatre mois la responce et retardé le partement de Chantonay, luy a dit enfin qu'il avoit dépesché Chantonay, et que dans deux jours il partiroit. Et partit hier avecques la résolution dudict mariage.

[1] Maximilien II.

Il m'a esté dict de bon lieu que la cause principalle pour laquelle le roy catholicque, vostre filz, se rendoit si difficile à respondre, estoit qu'il désiroit que l'empereur qui est à ceste heure cédast tous les droicts et actions qu'il pouvoit prétendre aux biens et Estatz du roy vostre beau-filz, et principallement aux Indes, et que aussi l'on vouldroict qu'il feist eslire le prince d'Hespaigne pour roy des Romains. Et combien que l'ambassadeur de l'empereur ne m'ayt voullu confesser qu'il ait esté parlé de ces conditions, si sçay-je bien qu'elles ont esté proposées, et croy qu'ilz ne lairont pour cela à passer oultre, voyant le filz avoir succédé à l'empire; et est à croire que ce mariage s'accordera, pour l'affection que la mère a qu'il se face.

Le nonce, parlant au duc d'Albe de la révocation que le roi faisait de son ambassadeur à Rome [1], exprima son étonnement de ce que ce prince n'avait plus un seul ambassadeur en Italie, où il possédait tant de beaux États. Le duc lui répondit seulement « qu'il ne s'y pouvoit faire aultre chose. »

Fol. 12. — Lettre secrète, même date.

Ayant mis toute la payne qu'il m'a esté possible pour descouvrir la résolution que pourtoit Chantonay touchant le mariage, j'ay sceu qu'il avoit charge de dire qu'estant le prince si débile et si mal sain, le roy ne se pouvoit ny debvoit se haster de le marier, combien qu'il désiroit bien fort ce party, et luy donnant asture une femme seroit le perdre plustost que de luy conserver la santé........ Et à cecy se raporte ce que le prince d'Evoly m'a dit, que Chantonay ne pourroit pourter aultre résolution touchant ce faict, que l'on ne veist plustost quelque asseurance en la santé du prince. L'ambassadeur de l'empereur est grandement fasché que l'on ne luy ait voullu communicquer un seul mot touchant ceste résolution.

Fol. 15 v°. — A la reine, Madrid, 27 septembre 1564. La convalescence de la reine continue; elle a recouvré le sommeil et l'appétit; « brief elle » se porte bien, et reste seullement qu'elle est bien foible, palle et maigre » de ceste grande et longue maladie et de tant de saignées et divers maulx » et accidentz qu'elle a heuz. » — Saint-Suplice désirerait voir près d'elle un des médecins de la reine mère. — La fièvre a repris au prince d'Espagne, qui ces jours passés était du tout guéri.

[1] Pie IV, au mois de mai précédent, s'était prononcé en faveur de la France dans la contestation qu'il y avait entre cette couronne et celle d'Espagne pour la préséance. Philippe II, à cette nouvelle, rappela son ambassadeur près le saint-siége, le grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens. Voy. CABRERA, liv. VI, ch. XVI.

Fol. 16 v°. — Au roi, Madrid, 7 octobre 1564.

Toutz les affaires de deçà tiennent, par la prudence de ce prince et par le bon ordre de ses conseils, tant longtemps ung mesme estat qu'à peyne en plusieurs moys y survient-il chose de nouveaulté qui mérite d'estre escripte, et à présent elles y sont si tranquilles que, ny de l'Hespaigne, ny de ses aultres pays, l'on y voit rien dire. Seulement qu'à Valence a esté, ces jours passez, faict ung *aucto* [1], qu'ilz appellent, d'exécution de justice, sur aulcuns condempnez par l'inquisition : dont ung principal sieur, frère du conte de Tendilla, a esté bruslé vif, ne s'estant voulu desdyre, douze aultres bruslez après avoir esté estranglez, et aultres quarante condempnez diversement.

Fol. 18 v°. — A la reine, même date. La convalescence et guérison de la reine catholique est à présent complète; elle s'est levée et promenée le jour de Saint-Michel, et depuis elle a été de bien en mieux. — On a traité, ces jours passés, le mariage du prince de Parme avec la sœur de don Duarte, connétable de Portugal, cousine germaine du roi catholique : la chose a été poussée si avant que le prince a envoyé son principal gouverneur en Portugal. Sur ces entrefaites il est tombé malade et a donné de vives inquiétudes. Il est mieux maintenant.

Fol. 19 v°. — Lettre secrète, même date. Ayant félicité le prince d'Eboli sur la nouvelle charge de grand maître (*mayordomo mayor*) du prince que le roi lui a donnée, le prince lui répondit « que le roy son maistre luy » avoit voulu commettre ceste charge, pour la fiance qu'il avoit en luy, » et pour estre près de son filz jusques à ce qu'il seroit maryé, car lors sa » femme prendroit le soing de luy, et si cependant, pour contenter ceulx » de Flandres, le roy son père le leur envoyoit, et luy demeurast en Hes- » paigne, qu'il l'accompagneroit pour prendre guarde à sa maison : mais » le voyage ne seroit pour beaucoup de temps. » — Ruy Gomez lui a encore dit que la grande maladie de la reine avait augmenté l'affection de son mari pour elle, « et adjousta quelques choses de ses amours passées, qui avoient » cessé et estoient hors de la maison, de sorte que tout alloit si bien qu'il » ne se pouvoit désirer mieulx », et que, quand le roi irait faire jurer le prince son fils en Aragon, une entrevue avec la reine mère pourrait avoir lieu.

[1] Auto-da-fé.

Fol. 20 v°. — Mémoire joint à la lettre précédente. Saint-Suplice s'applique, dans ce long mémoire, à exposer la politique et les sentiments du roi d'Espagne, à l'égard desquels on a voulu inspirer des défiances et des soupçons à la cour de France : « Il cognoit — dit-il — ledict roy catholicque » incliner, de sa nature et de son propre vouloir, à la paix, amitié et bonne » intelligence qu'il a aveeques le roy, et correspondre de parole et d'effect » à ce debvoir de la prochaine alliance qui est entre eulx, et qu'il reçoit » de bonne part ce qui lui est proposé par ledict seigneur roy son frère, » et honore et respecte tousjours et en toutes choses fort grandement la » royne sa mère. » Mais il connaît aussi qu'il y a près du roi quelques personnages qui souvent se sont efforcés de le divertir de ce bon vouloir. Néanmoins il tient la paix entre les deux couronnes pour aussi ferme qu'elle ait jamais été. — Le roi catholique. d'ailleurs, n'ignore pas que l'amitié du roi très-chrétien est pour lui la plus sûre caution de la tranquillité de ses États; « et sans icelle les choses ne s'y contiendroient si longtemps sans » aulcunement s'y soubslever, mesmes en Naples et à Milan, pour les nou» veaulx subsides qu'on y a imposé, aussy pour la subjection et mespris » où les plus grands desdicts pays sont réduictz soubz la domination des » Castillans, laquelle non-seulement est odieuse à eulx, mais aussy à ceulx » d'Aragon, Cataloigne et Valence : joinct qu'on sçait combien l'Italie est » tousjours prompte à mutation, et maintenant semble qu'elle y soit assés » disposée; et au Pays-Bas il sent la division de la religion ; et jusques aux » Indes y ha tousjours quelqu'ung prest à se haulser, et les Indiens à se » rebeller contre les Hespaignolz ; et quasi à toute heure les Mores sont sur » la coste d'Espagne...... » — Saint-Suplice raconte avec détail ce qui se passa lorsque, au milieu du mois d'août, le roi catholique voyant la reine en si grand danger, il désira qu'elle fît son testament, suivant la coutume des reines de Castille. — Il rappelle ensuite plusieurs circonstances où la politique du roi d'Espagne a été mise à l'épreuve; il en tire la conclusion que, s'il est « ung magnanime prince et de grand cœur. et qui, pour revancher » une injure ou deffendre le sien, hasarderoit aussy franchement sa per» sonne et tout ce que Dieu luy a donné, que nul aultre prince de la » terre, » il est, d'autre part, « si modéré et prudent, et si peu légier à » entreprendre choses nouvelles, mesmement une doubteuse et périlleuse » guerre contre les forces du roy, qu'il n'y ha apparence qu'il se meuve

» d'attempter rien contre la France, si, par ung renouvellement de trou-
» bles, ou par quelques divisions qui pourroient estre dans le royaulme,
» il n'y estoit appellé, comme à une si certaine conqueste qu'il n'eust à
» faire qu'à l'accepter et en prendre la possession. »

Fol. 26. — A la reine, Madrid, 9 novembre 1564. Il profite du passage par Madrid du seigneur de Bordeille [1], revenant de Portugal, pour lui annoncer que la reine catholique est déjà allée aux champs par trois fois; « et ne s'y peult désirer aultre chose, si ce n'est que le roy couche avec » elle : ce qu'il a bien fort bonne volonté de faire, luy ayant desjà escript » du Bosc de Segovya qu'elle luy mandast si pourroient coucher ensemble » à son retour, que sera dans deux jours : ce que les médecins ne veullent » si tost permettre. Toutesfoys je me doubte qu'ilz n'en seront creuz. » — Saint-Suplice se plaint de la manie de saigner qu'ont les médecins de la reine. — Il remercie la reine mère de l'envoi de son successeur qu'elle lui promet pour le mois de janvier. — Le roi est allé, depuis une vingtaine de jours, visiter ses maisons. — Arrivée à Madrid de M. de Méru; accueil distingué qui lui est fait. — Mort du prince d'Ascoli des suites d'une fièvre pestilentielle.

Fol. 27 v°. — Au roi, Madrid, 21 novembre 1564. Le sieur de Méru, arrivé à Madrid le 7 novembre, a été reçu en audience solennelle par la reine, et huit jours après par le roi, qui l'ont accueilli de la manière la plus distinguée. Il leur a présenté les compliments de félicitation de Leurs Majestés Très-Chrétiennes sur le rétablissement de la reine. Il retourne maintenant. — Il a été fait à Madrid, à l'occasion du rétablissement de la reine, procession générale, à laquelle ont assisté le roi, les princes de Bohême, tous les ambassadeurs, les plus grands personnages de la cour et les conseils. De pareilles processions auront lieu dans tout le royaume.

Fol. 30 v°. — A la reine, même date. La reine catholique a commencé de suivre le régime que sa mère a recommandé : il ne se passe pas un beau jour qu'elle n'aille aux champs diner ou se promener, « combien que la » comtesse d'Ureigne et don Jehan Manrique s'y opposent fort, pour ne » l'avoir accoustumé. »

Fol. 31 v°. — Lettre secrète, même date. Saint-Suplice assure que la

[1] Brantôme.

reine mère « est tellement respectée et honnorée, principalement du roy et » de toutz les grands de par deçà, et ses actions si agréables à Dieu et » louables devant les hommes, qu'elle ne le sçauroit désirer davantage. » — L'influence de la reine catholique auprès du roi son mari semble croître chaque jour davantage. — Le jour de la procession pour le rétablissement de la reine, le roi, parlant à Saint-Suplice le long du chemin, lui demanda si la reine mère avait été malade avant son premier enfantement. Sur sa réponse, il dit que, quand la reine sa femme deviendrait grosse, elle devrait faire tout ce que sa mère lui manderait. — « La royne catholicque, divisant » avecques ce roy depuis sa guérison, luy demanda, si elle fust morte, » où est-ce qu'il se fust maryé, et s'il eust espousé la royne d'Escosse, » comme l'on en a parlé. En se soubzriant, il luy respondit que fort diffé- » rentes estoient leurs complexions. Et par-là on peult juger combien il a » agréable les unes, et l'opinion qu'il a des aultres. » — Quand la reine catholique commença à se bien porter et à aller faire ses dévotions dans les monastères, elle dit à Saint-Suplice qu'elle regrettait beaucoup de s'être vouée à Notre-Dame de Guadalupe, qui est sur le chemin de Portugal, au lieu de le faire à un Crucifix existant à mi-chemin de Bayonne : ce qui lui eût fourni l'occasion d'une entrevue avec sa mère et son frère. — Saint-Suplice se félicite de ce que la reine a choisi M. de Foix pour lui succéder.

Fol. 54 v°. — Au roi, Madrid, 9 décembre 1564. Il rend compte d'une audience qu'il a eue du roi catholique le 1er décembre, et où il l'a entretenu de diverses affaires particulières dont le roi l'avait chargé.

Fol. 57. — A la reine, même date.

La royne est bien augmentée en son bon poinct : ce que je pense procéder de la privaulté et grande amytié que le roy continue à luy monstrer de plus en plus, ne faillant de la venir véoir tous les jours, à estre deux heures ensemble; et bien souvent il se dérobe avec elle, pour luy aller monstrer des painctures, cartes et marbres qu'il a fait mettre en diverses pièces qu'il tient soubz sa clef. Et maintenant n'attendent plus le conseil des médecins pour coucher ensemble.

Saint-Suplice remercie la reine de la pension de 3,000 francs qu'elle lui a accordée.

Fol. 57 v°. — Lettre secrète, même date. Dans la dernière audience qu'il a eue du roi, il a remis sur le tapis le projet d'une entrevue avec LL. MM.

TT. CC. Le roi l'a engagé à en communiquer avec la reine sa femme. Il lui a fait dire ensuite, par la reine, qu'il désirait avant tout savoir les intentions de la reine mère, et le temps où elle pourrait être à Bayonne. — Saint-Suplice croit le roi disposé à l'entrevue. Le duc d'Albe y pousse, la regardant comme une des choses les plus utiles pour les deux maisons royales. — Remerciments de l'état de chevalier d'honneur de la future reine de France que la reine mère veut bien réserver pour Saint-Suplice.

Fol. 40. — Au roi, Madrid, 31 décembre 1564. Il a eu audience du roi le 16. Il s'y est plaint du mauvais et rigoureux traitement dont usait l'inquisition envers les Français trafiquants en Espagne, lesquels, sans faire acte scandaleux ni aucun exercice de leur religion, étaient accusés, ou par leurs compagnons mêmes, par esprit de vengeance, ou par des Espagnols, et fort misérablement condamnés. Le roi lui a répondu qu'il n'avait pas été fait de commandement particulier pour les Français; que l'inquisition procédait sans respect de la nation ou des qualités des personnes; qu'il parlerait au grand inquisiteur, etc.

Fol. 42 v°. — A la reine, même date. Le roi catholique est parti le 24 pour le monastère de l'Espérance, à douze lieues de Madrid, afin d'y passer les fêtes de Noël. — Il félicite la reine mère d'avoir renouvelé l'ancienne alliance avec les Suisses.

Fol. 44 v°. — Lettre secrète, même date. Il a parlé au prince d'Eboli et au duc d'Albe de l'entrevue projetée. — Le prince y est tout à fait favorable; le duc a mis en avant le soupçon que pourraient en concevoir les autres princes. — Le président (*sic*) Renard [1], étant venu visiter Saint-Suplice, lui a dit « qu'il estoit esbahi de véoir son maistre trompé et de-
» meurer encores en ceste opinion que le bon zèle de la religion contienne
» les ecclésiasticques, ......... et confesser que les Pays-Bas estoient assés
» esbranlez et que, si le feu s'y allumoit une fois, il seroit plus difficille
» à esteindre qu'en aulcun aultre endroict de la chrestienté. »

Fol. 46 v°. — A la reine, Madrid, 7 janvier 1564 (1565, n. st.). Le roi est encore au monastère où il a passé les fêtes de Noël.

[1] Dans sa lettre du 31 décembre à la reine, Saint-Suplice, lui annonçant l'arrivée à Madrid du *président* Renard, dit qu'il est venu solliciter le roi de ne plus différer son allée en Flandre.

La qualification de *président*, que Saint-Suplice donne à Simon Renard, ne lui appartenait pas; il n'était que conseiller d'État aux Pays-Bas.

Fol. 50 v°. — A la reine, 21 janvier 1565. Le grand inquisiteur l'a assuré que les Français ne seraient châtiés en Espagne par l'inquisition que pour le scandale qu'ils y donneraient, ou les propos qu'ils y tiendraient, et qu'ils ne seraient pas plus mal traités que les Castillans mêmes.

Fol. 52 v°. — Mémoire joint à la lettre précédente. Ce Mémoire roule sur l'entrevue dont il était question. Dans une conférence avec le duc d'Albe, ce dernier a dit à Saint-Suplice que le roi regrettait beaucoup de ne pouvoir céder au désir qu'il avait de voir le roi son beau-frère et la reine sa belle-mère, mais que cette entrevue pourrait donner de la jalousie aux princes de la chrétienté; qu'il n'en serait pas de même d'une entrevue de la reine sa femme avec la reine mère, et qu'il était d'avis en conséquence que celle-ci eût lieu. — Le duc désira savoir comment LL. MM. TT. CC. entendaient que la chose se fît. Saint-Suplice proposa que la reine catholique allât à Bayonne. Le duc fit des objections : il aurait voulu que la reine mère vînt en Espagne. L'ambassadeur y résista. Le duc, ayant pris les ordres du roi, fit connaître à Saint-Suplice que la reine irait trouver sa mère et son frère à Bayonne.

Fol. 59 v°. — A la reine, Madrid, 16 février 1565. Le 30 janvier le roi a fait entendre, par le duc d'Albe, à ceux de son conseil ses intentions au sujet de l'entrevue de Bayonne. Le même jour il a envoyé le prince d'Eboli à la reine, pour la prier d'ordonner ce qu'il lui plairait pour ce voyage. Toutefois ses dames ne pourront faire faire d'habillements neufs contre la pragmatique, et tous ceux qui l'accompagneront devront être habillés selon cette ordonnance, sans passements d'or ni d'argent, afin que cette entrevue ne soit cause d'excessive dépense.

Fol. 62. — Au roi, Madrid, 16 mars 1565. Le voyage de la reine est le sujet des conversations de toute la cour: toutefois le jour du départ n'est pas encore fixé. Le roi le presse le plus qu'il peut : « mais, comme sa court » n'est accoustumée de voyager, toutz s'y trouvent longs et empeschez à » préparer les choses qui leur font besoing. » — Le roi a emprunté un million d'or à Grimaldi. — « Le pape a envoyé le comte Ladislao Rangon, » son camérier, pourter l'espée au prince d'Espaigne, et la luy doibt bailler » ung de ces jours. » — L'ambassadeur d'Angleterre à Madrid est parti sans attendre l'arrivée de son successeur, et laissant seulement son secrétaire. — « L'on s'est resjouy en ceste court, à ce caresme prenant, en

» tornoys de lance et d'espée hors de lice et en seraux [1], comédies et » bonnes chères. » — Le comte d'Egmont [2] est à la veille de retourner aux Pays-Bas; « il a esté bien veu et bien receu de son maistre, lequel luy a » faict beaucoup de faveur et de privauté. »

Fol. 66. — Lettre secrète, même date. Il a fait des démarches auprès du roi et de la reine catholiques, afin que le prince d'Eboli fût du voyage de Bayonne; ce prince le désirait vivement. La reine en a parlé à son mari. Le roi lui a répondu « que, pendant ce voyage, le prince son filz debvoit » aller à Nostre-Dame de Guadalupe, lequel il ne vouldroit fyer à homme » du monde que à Ruy Gomez, et estoit dangier, s'il n'estoit tousjours bien » près de luy, qu'on ne le trouvast au retour là où on l'auroit laissé au » partir. » — Ruy Gomez a engagé l'ambassadeur à insister, en ne lui laissant pas ignorer qu'il avait beaucoup d'envieux et d'ennemis à la cour, lesquels s'efforçaient de donner mauvaise impression de lui, à cause qu'il était portugais de naissance. — Depuis, Saint-Suplice a su que le roi a changé d'opinion, et qu'il mènera le prince avec lui en ce voyage : « ce » qui n'est encores guières divulgué, et n'est besoing qu'on en parle, car » l'occasion de ce ne s'en peult aussi encores escripre. » — Le départ de la reine, d'abord fixé au 26 mars, a été remis au 6 avril, par la négligence et paresse de don Juan Manrique. — Le roi, malgré toutes les sollicitations qui lui ont été faites, n'a voulu permettre que la reine soit accompagnée d'aucune de ses dames espagnoles, à l'exception de la fille de la comtesse d'Ureña. — Le duc d'Albe a dit à Saint-Suplice, à propos de l'entrevue de Bayonne, « qu'il faudra lors ouvrir les cueurs les uns aux aultres. » — Le prince d'Eboli, lui parlant privément de cette assemblée, lui a dit « que » non-seulement on s'y resjouiroit, et qu'on y confirmeroit les affections » et bonnes intentions que Leurs Majestez avoient les ungs envers les » aultres : que, possible, on y parleroit de mariages, et s'y feroit au reste » ce qui se pourroit pour la religion. »

Fol. 70. — A la reine, Madrid, 29 mars 1565. Il a, pour confirmation

[1] En espagnol *saraos*, bals, assemblées.

[2] Lamoral d'Egmont avait été envoyé par la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, à Madrid, pour représenter au roi les embarras au milieu desquels elle se trouvait. Il arriva dans cette capitale au mois de février 1565, et en partit, pour retourner aux Pays-Bas, dans les premiers jours d'avril.

de plus grande et perpétuelle amitié entre les deux rois, négocié une chose en laquelle il a eu le bonheur de réussir : c'est que le roi catholique enverra son ordre au roi très-chrétien, à Bayonne, à l'occasion du voyage de sa femme. — Le roi catholique désire qu'à Bayonne LL. MM. TT. CC. ayent la suite la moins nombreuse que possible.

Fol. 73. — Au roi, Madrid, 3 avril 1565. La reine partira décidément le lundi 9. — Le roi, étant hier après diner chez elle, manda la princesse, dont il prit congé. Il est lui-même parti ce matin. — Sur la nouvelle que les Français sont descendus à la Floride et y ont bâti un fort, on a donné charge à Pedro Melendez de lever 600 hommes, de les mener là et de passer au fil de l'épée tous les Français, s'il le peut.

Fol. 75 v°. — *Ce que passa entre le duc d'Alve et le Sr de Saint-Suplice, avant qu'il partît pour aller à Bayonne.* Le duc l'assura du contentement que le roi avait eu de lui en tout ce qu'il avait traité et négocié, ajoutant qu'il n'avait jamais entendu Sa Majesté Catholique parler, en des termes si honorables, d'un ambassadeur étranger.

Fol. 80. — Au roi, Medina del Campo, 12 avril 1565. La reine a quitté Madrid le 9, pour aller faire ses pâques au monastère de la Mejorada. Le lendemain de la fête elle viendra à Medina, où on lui prépare une entrée magnifique; de là jusqu'à Bayonne elle ne s'arrêtera plus, sinon un jour à Valladolid et un jour à Burgos, le roi devant la rejoindre dans ces deux villes. — Elle a voulu que Saint-Suplice partît avant elle, comme il l'a fait.

Fol. 80 v°. — A la reine, même date. Au commencement de son voyage, la reine ne fait que deux à trois lieues par jour. La nuit passée elle s'est rencontrée avec le roi à Guadarrama. Ils se sont de nouveau séparés ce matin, pour aller faire leurs pâques, lui au couvent del Parral de Ségovie, elle au monastère de la Mejorada. — La plupart des grands d'Espagne se sont offerts pour accompagner la reine à Bayonne : mais aucun n'a été accepté; seulement le roi a fait dire à quelques-uns d'eux et à toute sa maison de se trouver, cette semaine sainte, à Burgos. — Le duc d'Albe est allé faire un tour chez lui; il se rendra par la poste à Burgos, quand LL. MM. y arriveront. — Les ambassadeurs sont demeurés à Madrid avec la princesse, les petits princes et les conseils. — Lorsque la reine a quitté Madrid, toute la population s'était assemblée pour la voir

partir; la princesse la conduisit jusqu'à ce qu'elle montât à cheval: le prince d'Espagne, les princes de Bohême, don Juan d'Autriche et tous les grands l'accompagnèrent jusque bien près du lieu où elle s'arrêta le premier jour.

Fol. 84. — A la reine. Medina del Campo, 19 avril 1565. La reine arriva hier au monastère de la Mejorada. — Le roi est au monastère de Guisando, où il a mandé au prince son fils de le venir joindre. Le lendemain de Pâques, il prendra le chemin de Ségovie.

Fol. 87. — Mémoire joint à une lettre au roi écrite de Valladolid, le 7 mai 1565. Lorsque le voyage de Bayonne avait été arrêté, le roi catholique avait dit à Saint-Suplice qu'il désirait que sa femme ne rencontrât en cette ville ni la reine de Navarre, ni le prince de Condé, ni les Châtillons, et cela à cause de la religion que ces personnages professaient. Le duc d'Albe lui avait dit la même chose, et de plus que si, la reine étant arrivée à une lieue de Bayonne, on apprenait que les personnages en question y fussent, elle rebrousserait chemin. — Cette déclaration embarrassa fort Catherine de Médicis, et elle écrivit plusieurs lettres à sa fille et à Saint-Suplice, pour qu'ils tâchassent d'en faire revenir le roi. — A Valladolid l'ambassadeur en entretint encore Philippe II; il ne s'agissait plus que du prince de Condé; la reine de Navarre ne songeait point à venir à Bayonne. Le roi, tout en rendant justice aux grandes qualités de ce prince, répondit qu'en égard à la religion qu'il professait, « il ne pouvoit consentir en façon » du monde qu'il s'y trouvast; mesmement, que ses subjectz estoient si » scrupuleux qu'ilz en seroient scandalisés et ne vouldroient jamais véoir » la royne sa femme, si elle s'estoit trouvée en telle compaignie, ny luy » aussy, s'il l'avoit consenti, et que certainement il s'estoit obligé à ne le » luy permettre; adjoustant ces motz : *Voulés-vous que je vous dye? Il ne » se peult faire en façon du monde; et comme je vous ay desjà dict, si elle » estoit à Yron, voire à demye lieue de Bayonne, et ceulx-là y estoient, elle » s'en retourneroit, sans y aller.* »

Fol. 89 v°. — A la reine. Villanueva, 16 mai 1565. Leurs Majestés sont parties le 14 de Valladolid, pour arriver à Burgos, où elles resteront trois jours. — Leur séjour à Valladolid a été employé à voir plusieurs passetemps de taureaux et jeux de cannes que les principaux d'Espagne ont bien voulu courir eux-mêmes pour la venue de la reine. — Toutes les après-

dînées le roi et la reine se sont vus selon leur bonne coutume; puis la reine, toujours accompagnée du prince d'Espagne et de don Juan d'Autriche, est allée s'ébattre aux beaux monastères, jardins et lieux de plaisir qui sont en grand nombre à Valladolid, plus qu'en nul autre lieu de Castille. — Saint-Suplice voit avec peine que le voyage avance si peu; il a fait tout ce qu'il a pu, depuis le départ de Madrid, pour le faire accélérer.

Fol. 90 v°. — Lettre secrète, même date. Le motif qui a fait prolonger le sejour de LL. MM. CC. à Valladolid a été l'espoir d'obtenir un bon présent de cette ville, qui servît à payer une partie des frais du voyage : mais on n'en a su rien tirer. On a, en revanche, si bien manié ceux de Burgos qu'ils ont accordé 30,000 ducats, payables de suite.

Fol. 91. — A la reine, du monastère de Rodillas, 23 mai 1565. La reine s'est arrêtée trois jours jusqu'aux portes de Burgos, sans y entrer, à cause que la peste avait éclaté en cette ville et qu'en un jour elle avait enlevé vingt-cinq personnes[1]. Aussi, malgré tous les préparatifs de ceux de Burgos et leurs supplications, le roi a décidé qu'elle passerait outre, en prenant le chemin de Soria. — Le roi s'est séparé d'elle le 15 mai, au partir d'une maison du comte de Benavente qui s'appelle Cigales : ce qui ne fut sans qu'elle pleurât. La veille il avait été arrêté qu'elle serait accompagnée du duc d'Albe, du comte de Benavente, du duc de Nájera, du duc d'Ossuna et de sa femme, du prieur don Hernando de Tolède, de la marquise de Zenette, du duc son fils, de la comtesse de Modica, sa fille, de don Juan Manrique, de sa femme et de plusieurs autres cavaliers de la maison du roi.

Fol. 93. — A la reine, Tolosa, 9 juin 1565. La reine entre aujourd'hui dans le Guipuzcoa. Elle vient coucher à Segura, où elle passera la fête de demain. — Lundi elle arrivera à Tolosa, mardi à Saint-Sébastien, et mercredi à Irun.

Fol. 94. — Au roi, Santisteban, 26 juillet 1565. La reine, depuis son départ de Bayonne, a voyagé à petites journées, à cause des grandes chaleurs. Elle ne fait que trois lieues par jour, sur le tard, et souvent moitié la nuit.

[1] Dans une lettre écrite de Tolosa, le 31 mai, Saint-Suplice dit que la peste s'est si échauffée à Burgos que, le vendredi précédent, les habitants ont presque tous abandonné la ville

Fol. 96 v°. — Au roi. Ségovie. 11 août 1565. Avant de se présenter à l'audience du roi catholique, il a cru devoir laisser à la reine le temps de l'entretenir de ce qui s'est passé à Bayonne, et de lui communiquer ce dont elle a été chargée par la reine mère. — C'est le 3 août que le roi catholique l'a reçu. Il a remercié S. M. C. du contentement qu'elle avait donné à LL. MM. TT. CC. en leur envoyant la reine, « par laquelle, mieulx que » par nulle aultre personne du monde, elles avoient pu lui ouvrir entière- » ment leurs cueurs sur l'affection qu'elles avoient à perpétuer la paix, » amitié et bonne intelligence estant entre les deux maisons. » — Le roi, à son tour, remercia LL. MM. TT. CC. de la réception qu'elles avaient faite à sa femme, exprimant le regret de n'avoir pu se trouver dans la compagnie de la reine sa mère, et l'espoir que quelque jour il serait plus heureux. — Il les remercia aussi de l'accueil fait à tous ceux qui accompagnaient la reine, lesquels tout d'une voix s'en louaient grandement. Il remercia enfin le roi de l'honneur qu'il lui avait fait en acceptant son ordre.

Je suiviz à luy dire — continue Saint-Suplice — que à la vérité VV. MM. TT. CC. aviez bien tousjours pensé, et tout le monde s'estoit aussy actendu, que ceste veue n'auroit à contenter simplement les ungs et les autres en l'ayse et plaisir de vous retrouver ensemble, ains qu'elle auroit à produire plusieurs nouveaulx moyens de plus estroicte-ment confirmer et accroistre, non-seullement à ceste heure, mais aussy pour l'advenir, l'intelligence et confédération de voz deux couronnes, avec autres bons effectz pour le bien universel de la chrestienté, et que, la royne ayant actendu quelques jours que le duc d'Alva luy en entamast les matières, voyant qu'il n'en tenoit compte, elle-mesmes luy en avoit ouvert ung propoz, conforme à la naturelle amityé et habondance d'affec-tion maternelle qu'elle porte à Vos deux Majestez ses enfans : en quoy, encore que du commancement elle l'eust trouvé aulcunement froid, il avoit toutesfoys depuys monstré tant bien gouster ledict propoz, qu'il avoit traicté avec tant de bonne intention et de suffisance, qu'elle estoit demeurée grandement satisfaicte de luy, et n'avoit peu laisser de me commander bien expressément de bien fort remercier Sa Majesté Catho-licque d'avoir voulu ainsy dignement accompaigner la royne vostre seur de ce grand personnaige, qui véritablement s'estoit monstré tel qu'on l'avoit tousjours estimé, sçavoir est : très-digne ministre du grand prince qu'il servoit, et qu'elle luy avoit bien voulu communicquer le principal estat de voz affaires, en ce mesmement qui concer-noit la conservation de la religion et l'establissement de vostre authorité dans vostre royaulme : en quoy elle l'avoit trouvé de si bonne et droicte intention à luy conseiller le bien de vostre couronne, que non-seullement il avoit approuvé ce qui tournoit au

prouffict d'icelle et seurté de voz Estatz, ains avoit exhorté ladicte dame d'y prendre garde de bien près, et surtout à maintenir vostre obéissance et faire estroictement observer voz édictz, sans permectre que par nul prétexte il fût loysible à aulcung de les enfreindre, sans en recepvoir si notable chastiment qu'il en servît d'exemple aux aultres....... Et luy continuay puis après les autres propoz qu'elle avoit tenuz audict duc, et que j'avois commandement de luy proposer en général.

Il lui fit enfin l'éloge de la manière dont s'étaient conduits tous les seigneurs et cavaliers espagnols qui avaient accompagné la reine.

Fol. 99 v°. — A la reine, Ségovie, même date. Le roi catholique alla au-devant de sa femme jusqu'à Sepulveda, dix grandes lieues de Ségovie. Deux jours après ils arrivèrent dans cette ville. Le prince d'Espagne était allé les attendre à trois lieues de là : il mit pied à terre d'assez loin, pour saluer la reine, « et travailla assez de luy prendre la main pour la luy » baiser, et elle n'oblya de luy rendre bien son salut. » — Don Juan d'Autriche, qui n'avait encore vu le roi depuis qu'il avait été empêché de passer à Malte, courut droit à lui, pour lui demander pardon. — Le roi le reçut en riant avec grand amour et l'embrassa; puis il l'envoya baiser la main à la reine, « laquelle, l'ayant aussy salué, luy demanda, en riant, si » les Turcz et les Mores estoient guières gens de guerre, et il respondit » qu'on ne l'avoit laissé estre si heureux de le pouvoir véoir et essayer. » — Ce fut le 30 juillet que le roi et la reine arrivèrent au château de Ségovie. — La reine est dans le plus grand contentement du monde, pour la perfection d'amitié dont son mari use envers elle. Le roi, de son côté, est extrêmement satisfait de tout ce qu'on lui a rapporté de la conduite de sa femme pendant ce voyage. Aussi Saint-Suplice trouve-t-il que « ce a esté » une très-heureuse assemblée que celle de Bayonne en toutes sortes, et » laquelle maintiendra longtemps la France en grande réputation envers » ceste nation, oultre les autres bons effectz que bientost il plaira à Dieu » en faire sortir au prouffict de ces deux couronnes. » — Samedi [1] le roi alla jusqu'à la maison du Bois, pour recevoir la princesse sa sœur et les petits princes de Bohême, qui venaient de Madrid. — Le dimanche soir le prince d'Espagne et don Juan d'Autriche, suivis des seigneurs de la cour, allèrent au-devant de la princesse avec des torches. — Le matin la reine, accom-

[1] 4 août.

pagnée du prince d'Espagne, de don Juan, de ses dames et des principaux de la cour, était allée au monastère de Santa Cruz, où le cardinal Crivelli, nonce du pape, avait célébré la messe et lui avait offert à diner. — Le lendemain arrivèrent de Madrid le reste de la cour et les principaux personnages du conseil.

Fol. 101. — Mémoire particulier, joint aux lettres précédentes. Ce long mémoire (quinze pages, écriture serrée) roule sur les entretiens que Saint-Suplice a eus, avec le roi catholique, la reine, le prince d'Eboli et le duc d'Albe, touchant les points que la reine mère avait chargé la reine d'Espagne de proposer à son mari, et qui avaient pour objet les mariages du roi très-chrétien, du duc d'Anjou, son frère, et de madame Marguerite, sa sœur, ainsi qu'une ligue avec l'empereur à laquelle les Allemands seraient invités à s'associer. Le roi aurait épousé l'archiduchesse Anne, fille aînée de l'empereur, et madame Marguerite le prince d'Espagne.

J'extrairai de ce mémoire quelques particularités.

La première fois que la reine catholique avait parlé à son mari du mariage avec le prince d'Espagne, il avait répondu qu'on avait commencé de traiter de son mariage avec la fille aînée de l'empereur, mais qu'on pourrait marier madame Marguerite avec le prince de Hongrie. — La ligue avec l'empereur et les Allemands lui avait paru sujette à bien des difficultés. — La reine dit à Saint-Suplice « que le prince d'Hespaigne, selon ce qu'elle » en avoit cogneu, n'estoit moings affectionné que le roy son frère à l'aisnée » de l'empereur. Il estoit vray que, despuis son retour, elle luy avoit » monstré la peinture de madame sa sœur, laquelle il avoit longuement » contemplée, et avoit dict qu'elle avoit les yeulx beaulx, la bouche belle, » et qu'elle estoit toute belle. » — Le prince d'Eboli promit à Saint-Suplice d'être favorable aux propositions de la reine mère; toutefois il fut d'avis de ne mettre d'abord en avant que le mariage de madame Marguerite avec le prince d'Espagne. — Le roi se borna à répondre à l'ambassadeur que sa proposition lui avait été agréable; qu'elle était de grande considération; qu'il y penserait et en communiquerait avec ses ministres, et qu'ensuite il lui ferait connaitre ses intentions par le duc d'Albe. — Le duc témoigna à Saint-Suplice d'approuver assez les mariages mis en avant : mais il se montra contraire à une ligue avec l'empereur et les Allemands, pour beaucoup de raisons énoncées dans le mémoire. — Quelques-uns des propos

qu'il tint à l'ambassadeur méritent d'être littéralement transcrits, car ils jettent un grand jour sur les conférences de Bayonne :

Le duc me respondit que, luy ayant la royne (Catherine de Médicis) faict l'honneur de luy communicquer ce qu'il luy avoit semblé bon de ses présens affaires et des plus généraulx et importans de la chrestienté, avec une si grande intelligence et cognoissance d'iceulx qu'il falloit qu'il confessât que jusques à ce jour-là il n'avoit heu opinion qu'il y eust à beaucoup prèz tant de suffisance en ceste princesse comme il y en avoit cogneu, quy en toutes sortes luy avoit faict véoir qu'elle estoit une des plus dignes de ce grand manyement qu'elle avoit entre mains que nulle autre dont il eust ouy parler de nostre temps ny du passé, il s'estoit despouillé de toute autre affection ou passion qu'il pouvoit avoir apportée en luy, fors de celle qui convenoit à luy donner son advis en pareille fidélité et servitude comme s'il eust esté propre et naturel conseillier et subject de LL. TT. CC. MM.; et ainsy, sur le faict de la religion et tranquillité de leurs subjectz, qui estoit le plus important, tant au particulier de leur royaulme que au général des autres Estatz chrestiens, après avoir sur ce recueilly diverses choses de plusieurs qui particulièrement luy en avoient parlé, voulut bien dire à Leursdictes Majestez que le temps ne sembloit requérir qu'on usast, ny de la rigueur des armes pour exterminer, ny de la doulceur de dissimulation pour excuser les faultes qui ordinairement se commectoient en France : car, comme ne pourroit estre trouvé bon que le roy dressast armée dans ses pays pour tourner ces mesmes forces contre ses propres subjectz, aussy n'y avoit-il lieu de tollérer que les téméraires et trop audacieux y demeurassent sans pugnition; qu'il estoit vray qu'il n'y avoit aulcune seureté de commectre la religion à ung si incertain événement comme celluy des armes, et ne le conseilleroit jamais : car s'il advenoit d'y succéder une foys mal, tout iroit à grand danger, mais qu'il falloit que les armes demeurassent tout entièrement ès mains du roy, pour estre manyées par ceulx à qui il luy plairoit les commectre, et que les lieutenans et gouverneurs tinssent la main, par toutes les provinces, que son authorité y fût bien gardée, ses édictz entièrement et exactement observez, et les transgresseurs sans dissimulation rigoureusement pugniz, bien que aulcuns eussent pensé qu'il avoit à conseiller tout autrement LL. MM., et les inciter à prendre les armes contre ceulx de l'aultre religion, mais n'estoit allé en France pour y faire ung si mauvais office, ny le roy son maistre ne l'en eust advoué.

Saint-Suplice ajoute : « A quoy je respondiz que, à la vérité, quelques-» ungs avoient eu telle opinion de luy, et que j'avois heu assez à faire » de le leur dissuader, mais que la royne avoit ouvertement rendu tesmoi-» gnage de ce qui en estoit........ »

Fol. 108. — Au roi, Ségovie, 9 septembre 1565. Dans une audience qu'il

a eue du roi catholique. il lui a exprimé le plaisir avec lequel le roi apprendrait la convalescence du prince d'Espagne. Le roi l'en a remercié, disant « qu'à présent le prince estoit assez bien guéry de sa fiebvre; ad-
» joustant, avecques ung soubzrire, qu'il espéroit qu'avec l'advertissement
» qu'il lui faisoit assez souvent de ne faire plus tant de désordres. contre
» sa santé et avec les inconvéniens de maladye où il retumboit à tout coup,
» il se rendroit. possible, plus saige et plus chastyé pour l'advenir. »

Fol. 111 v°. — A la reine, même date. Le 16 août le roi et la reine ont quitté Ségovie pour s'établir à la maison du Bois. laissant malade en cette ville le prince d'Espagne, qui depuis s'est guéri et est allé les rejoindre. Ils y ont mené la princesse avec les princes de Bohême, et ils s'y sont toujours tenus depuis en fort petite compagnie. Quatre ou cinq des principaux seuls y sont logés. Le duc d'Albe y sert de maitre d'hôtel, afin qu'il ne soit nécessaire d'y en avoir d'autre. Jeudi dernier Saint-Suplice y est allé. Jamais il n'avait été reçu avec plus de faveur du roi : jamais aussi Sa Majesté n'avait pris plus de plaisir à ce qu'il lui a dit de la part de la reine mère.

Fol. 112 v°. — Lettre secrète, même date. Le roi, le prince d'Eboli et le duc d'Albe lui ont parlé des propositions faites par la reine mère à Bayonne, et lui ont fait espérer une réponse avant l'arrivée de son successeur. — Le duc d'Albe lui a dit encore « que tant plus on alloit en avant,
» plus se descouvroient les bons prouffictz qui pour le présent et pour l'ad-
» venir alloient à réuscir de ceste veue de Bayonne, et que l'estroicte unyon
» de ces troys tant grandz et principaulx princes produiroit de grands
» effectz, au bien et prouffict de la chrestienté. » — Saint-Suplice termine sa lettre par la particularité suivante : « La royne catholicque m'a dict que,
» le lendemain que le prince d'Hespaigne, après estre relevé de maladye,
» fut au Bosque, estant elle et luy et aucunes dames montez sur une char-
» rette à beufz, pour s'aller promener dedans le parc, voiant que le prince
» s'estoit tenu quelque temps sans parler, luy demanda où il avoit ses
» pensées. Il respondit qu'il pensoit à plus de deux cens lieues de luy. *Et*
» *où est cela si loing?* lui demanda la royne. — *A ma cousine,* respondit
» ledict prince. »

Fol. 115 v°. — Au roi, Ségovie, 20 octobre 1565. Le roi catholique, ayant reçu le 2 les bonnes nouvelles de la levée du siége de Malte, partit le lendemain pour aller, au monastère qu'il fait bâtir, rendre grâces à Dieu de

cet heureux succès. Son absence a été d'une quinzaine de jours. — Dans l'intervalle est arrivé le Sr de Forquevaulx, nommé par le roi pour succéder à Saint-Suplice. — Dès que le roi catholique a été de retour, il les a reçus tous deux en audience publique, présents le duc d'Albe, le comte de Feria, le grand écuyer, le marquis de las Navas et d'autres seigneurs principaux qui sont ordinairement à la cour. Il a bien voulu témoigner à Saint-Suplice le regret qu'il avait de son départ, et à Forquevaulx que le choix fait de sa personne lui était très-agréable.

Fol 116. — A la reine, même date. Le Sr de Forquevaulx étant arrivé le 4 octobre, il l'a reçu avec tout l'honneur qui lui était dû, et lui a fait une franche communication de toutes les choses qui lui ont paru de nature à intéresser le service du roi. — En prenant congé du roi catholique, il n'a pas manqué, selon l'exprès commandement de la reine, de le supplier de vouloir continuer à aimer et à honorer la reine sa femme, comme il en avait bien fait grande démonstration jusqu'alors.

Dupuy 523.

## 234. — Dépesches du Sr de Saint-Supplice, ambassadeur pour le Roi en Espagne. ès années 1563. 1564; Dépesches du Sr de Fourquevaux. aussi ambassadeur en Espagne, 1566, ........ et autres Lettres et Instructions des années 1571, 1572 et 1573. — 1639. P. Dupuy.

In-fol., pap., cartonné, 319 feuillets, écriture du XVIIe siècle.

Les lettres de Saint-Suplice, avec les réponses du roi. remplissent les feuillets 1-205. Elles commencent au 15 avril 1563 et finissent au 16 mars 1564 (1565, n. st.). Les premières paraissent avoir été copiées sur les originaux, car on y trouve la courtoisie finale et la signature, et les lettres du roi sur les minutes.

Aux fol. 206-252 sont des lettres du seigneur de Forquevaulx, la plupart du mois de décembre 1566. Nous faisons connaître plus loin la correspondance tout entière de ce diplomate.

Les pièces que contiennent les fol. 253-319 sont étrangères à l'Espagne et aux Pays-Bas.

Baluze 8471.

3.

## 235. — Dépêches de M. de Saint-Sulpice, ambassadeur en Espagne en 1563 et 1564.

In-fol., pap., cartonné, dos en veau, 393 feuillets, écriture du temps.

Ce Recueil paraît avoir été formé par quelque personne attachée à la secrétairerie d'État. Il contient :

Fol. 1-144, des dépêches de divers ambassadeurs de France en Espagne, et des dépêches à eux adressées;

Fol. 147-163, une relation d'un voyage fait de Paris à Constantinople et en Perse dans les années 1547-1549;

Fol. 164-253, la correspondance de Charles IX avec François de Noailles, évêque d'Acqui, envoyé vers le grand-seigneur en 1571;

Fol. 256-293, des pièces diverses.

Nous n'avons à nous occuper ici que de la première partie.

On y trouve : un mémoire de l'évêque de Limoges, du 1er octobre 1561; quelques dépêches de Saint-Suplice à Charles IX et à Catherine de Médicis, du 13 avril 1563 au 16 mars 1564 (1565, n. st.), avec des réponses du roi; quelques lettres, de l'année 1566, du seigneur de Forquevaulx.

Mortemart 39.

## 236. — Ambassade de MM. l'Évesque de Limoges, de Saint-Sulpice et de Fourquenvaux en Espagne, depuis 1563 jusques en 1566

In-fol., pap., rel. en maroquin, non coté, écriture du XVIII[e] siècle.

Copie imparfaite des 144 premiers feuillets du manuscrit précédent.

Il n'y a que deux ou trois lettres de l'évêque de Limoges et peu de chose aussi de Forquevaulx.

Les lettres de Saint-Suplice commencent au 15 avril 1563.

Supplément 33.

## 237. — Dépesches de MM. de Saint-Sulpice et de Fourquevaulx, ambassadeurs du Roy en Espagne, 1563, 1564, 1566, etc.

In-fol., pap., rel. en veau, non coté, écriture du XVIII[e] siècle, peu soignée.

Ce manuscrit se divise en deux parties.

Dans la première est la correspondance de Saint-Suplice du 15 avril 1563 au 16 mars 1565, suivie de quelques lettres de Forquevaulx de 1566.

La deuxième contient des dépêches de Charles IX à des ambassadeurs envoyés en Italie et ailleurs, des années 1571, 1572, 1573.

Serilly 52.

238. — Dépesches de MM. de Saint-Sulpice et de Fourquevaulx, ès années 1563, 1564, 1566.

In-fol., pap., rel. en veau, 395 feuillets, écriture du XVIII[e] siècle.

Ce manuscrit est formé des mêmes pièces que le précédent.

Supplément franç. 225.
1. 2.

239. — Lettres d'Estat où sont contenus les affaires particuliers de divers royaumes soubs la négociation faicte en Espaigne, près du roy catholique Philipes d'Austriche, par le sieur de Forquevauls, ambassadeur du roy très-chrestien Charles neufviesme. A Forquevauls, l'an M. D. XCVI.

Deux vol. in-fol., dorés sur tr., cartonnés avec dos en veau, vignettes dorées sur les plats.

Le premier volume a quatorze cent soixante-dix-huit pages. Il commence au 7 juillet 1565 et finit au 3 octobre 1568. Il contient trois cent soixante-quinze lettres.

Le deuxième volume a treize cent quarante pages. Il commence au 15 octobre 1568 et finit au 15 avril 1572. Il contient trois cent seize lettres.

Ce manuscrit provient du collége des Jésuites de Paris; il passa dans la Bibliothèque du Roi après la suppression de la Société.

Raymond de Pavie, seigneur de Forquevaulx, entra au service militaire en 1528, n'étant âgé que de dix-neuf ans; il prit part aux guerres d'Italie, de Savoie et de Roussillon. En 1547 il fut envoyé en Écosse avec 1,200

hommes au secours de la reine. En 1550 Henri II le chargea de se rendre auprès de l'archiduc Maximilien, pour le dissuader de céder ses prétentions à l'empire en faveur du prince d'Espagne. Les années suivantes il fit la guerre en Italie. Grièvement blessé et fait prisonnier à la bataille de Marciano, le 1er août 1554, il n'obtint sa rançon qu'au mois de septembre 1555. Henri II l'avait fait gentilhomme de sa chambre en 1552; en 1557 il le nomma gouverneur de Narbonne. Charles IX, en 1563, lui donna le collier de son ordre. Enfin, en 1565, il fut chargé de l'ambassade d'Espagne.

C'est par les soins du fils de Raymond de Pavie qu'a été formé, en 1596, comme l'indique le titre, le Recueil de ses dépêches, lesquelles sont adressées, de même que celles de son prédécesseur, à Charles IX et à Catherine de Médicis.

Forquevaulx représenta la cour de France à Madrid dans les mêmes années où Gio. Battista Castagna, archevêque de Rossano, y fut nonce du saint-siége. Nous avons donné ailleurs [1] un précis des dépêches de l'archevêque, du mois de décembre 1565 au mois de janvier 1569. Peut-être sur certains faits sera-t-on bien aise de contrôler l'une par l'autre les deux correspondances.

PREMIER VOLUME.

Les vingt premières pages contiennent, avec un avis au lecteur et une espèce d'introduction, la vie du seigneur de Forquevaulx jusqu'à sa nomination à l'ambassade d'Espagne; elle est l'ouvrage de son fils. C'est là que nous avons puisé les renseignements biographiques qu'on lit plus haut.

*Avis au lecteur.* Lecteur dont les yeux s'occupent parfois à lire ces discours, n'estimez pas si peu le travail que j'ay prins de les joindre et ranger ensemble, que vous n'excusiez les fautes qui s'y trouvent en quelques endroits, attribuant plustost aux années qui ont devancé ma curiosité l'obmission de divers propos dont ces volumes sont mutilez, qu'à l'exacte recherche que j'en ay faicte parmi ceulx qui en ont négligemment manié les originaux. Et si l'ordre des mots, ou quelqu'un d'iceux mal liez ou trop peu françois, ne satisfaict voz délicates oreilles, considérez le temps de leur nais-

[1] *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, 1875, in-4°, pp. 85-119.

sance, et jugez que la pluspart partent d'une main plus exercée à manier une espée qu'un livre, ainsi que l'abbrégé de sa vie peust tesmoigner. De moy, je n'y ay adjousté que la disposition des lettres, me gouvernant plustost par leur réception en Espaigne, que par les dattes de France, occasion du divers séjour des porteurs, et que les principaux affaires partoient de la court catholicque, en laquelle j'ay employé quelques ans de ma plus tendre jeunesse, mais non pas tellement succé l'air de sa superbe humeur, que je ne soubmette à vostre sain et beau jugement les erreurs que j'auray commises, vous suppliant me corriger plustost en aimables censeurs, que me blasmer comme présomptueux et peu fidèle collecteur.

Si ceulx que la valeur rend dignes des pénibles et honnorables charges avoient autant de soing d'en laisser quelque mémoire après eulx, que d'ambition pour y parvenir, la postérité n'en seroit frustrée d'infinis beaux effects dont la vertueuse émulation produiroit des actes et des succès de plus en plus recommandables ; et le temps, qui n'ensepvelit que trop tost le labeur et la réputation des gens de bien, ne nous pourroit si soudainement priver du tesmoignage de leurs mérites, mieux et plus véritablement représentez en leurs propres escripts, que pour ceulx qui, plus secourus de l'ouye que des yeulx, nous immortalisent des mensonges. C'est pourquoy, trouvant chez moy les originaulx de plusieurs lettres et mémoires propres à la vérification et intelligence de choses advenues de nostre temps, tant en France, Italie, Espaigne, qu'autres divers quartiers, j'en ay voulu faire présent aux amateurs de l'histoire, espérant ce mien travail leur debvoir estre autant agréable que je l'ay jugé nécessaire et digne d'estre leu par ceulx qui négotieront en païs estranger pour le service de leur prince.

Pag 21. — La reine à Forquevaulx, Saint-Jean de Luz, 7 juillet 1565. Elle l'informe de sa nomination. — Elle lui dit que, l'ambassade d'Espagne étant « la principalle négociation qui se présente pour le jour d'huy, » elle a jugé nécessaire d'y employer personnage de sens, de jugement et » expérience : » c'est pourquoi elle l'a choisi. — Elle l'invite à se rendre auprès d'elle, pour recevoir ses instructions. — Elle lui conserve, durant son ambassade, son gouvernement de Narbonne.

Pag. 26. — Forquevaulx au roi, Ségovie, 20 octobre 1565. On voit dans cette lettre que Charles IX l'avait dépêché de la Rochelle le 18 septembre, et qu'il n'a pu arriver à Ségovie que le 4 octobre. — Il fait un grand éloge de son prédécesseur, M. de Saint-Suplice, qui l'a mis au courant de tout ce qu'il avait besoin de savoir. — Il a été reçu, le 18, par le roi et la reine : « M'a — dit-il — respondu S. M. si bas que je n'en ay sceu entendre sinon » bien petites parolles, non plus que de la responsc qu'il avoit faicte aux

» remonstrations du Sr de Saint-Suplice. prenant son congé. Il me fauldra » d'ores en avant estre plus attentif, ou le supplier de parler ung petit plus » hault. »

Pag. 32. Au roi, Ségovie, 23 octobre 1565. « Le prince (don Carlos) » se porte bien et arrivera à Madrid avec ces Majestez. »

Pag. 33. — A la reine. Madrid. 5 novembre 1565 Il lui rend compte d'une audience qu'il a eue de la reine catholique. Il lui a rappelé ses devoirs envers la France, « ne faisant à oublier le langage qui estoit quelque- » fois eschappé au prince touchant le partage des royaumes du roy son » père avec ses frères, s'il en avoit. » — Il dit plus loin :

Quant au prince, il est aujourd'huy le plus honneste et obéissant du monde : car, bien qu'il resprouve et mesprise communément toutes les actions du roy son père, et qu'il n'aye agréable chose que la princesse ny que les petis princes d'Hongrie facent ou disent, il faict néanmoins semblant de trouver bon tout ce que la royne vostre fille fait et dit, et n'y a personne qui dispose de luy comme elle, et c'est sans artifice ny faincte : car il ne sçait feindre ne dissimuler. Voilà, Madame, ce que S. M. m'a respondu jusques icy.

La reine lui a dit encore que le mariage du prince avec l'archiduchesse Anne est si avancé qu'on ne pourrait s'en départir sans offenser gravement l'empereur. Elle propose. pour madame Marguerite. le fils aîné de l'empereur. « lequel est un beau jeune prince très-gentil et sans comparaison » d'autre espérance que le prince d'Espaigne.

Pag. 38. — Au roi, Madrid. 5 novembre 1565. La reine est arrivée à Madrid le 27 octobre, et le roi le 30. Ils y ont célébré la Toussaint. — Le roi sera à Tolède le 18 novembre, pour la réception du corps de saint Eugène; la reine et la princesse font tout ce qu'elles peuvent pour qu'il leur soit permis de s'y trouver.

Pag. 44. — Au roi, Madrid. 21 novembre 1565. Le cardinal Buoncompagno. légat du pape. fit son entrée à Madrid le 3 novembre. Le roi alla au-devant de lui jusque hors la porte du faubourg vers Saragosse; là il le reçut. puis il le conduisit à sa main gauche jusqu'à l'église, à l'entrée de laquelle il se retira à son palais. — Le prince d'Espagne. le duc d'Albe, le prince d'Eboli et d'autres seigneurs étaient présents, mais non les princes de Hongrie ni un seul ambassadeur. quoique le cardinal Crivelli, nonce

de S. S., les y eût conviés. — Le cardinal compte séjourner quelque temps à Madrid, pour juger le procès de l'archevêque de Tolède et user des facultés de sa légation. — Le cardinal Crivelli est retourné à Rome le 17; il est remplacé par l'archevêque de Rossano. — Le roi est parti pour Tolède le 15: la reine et la princesse n'ont pu obtenir de l'y accompagner : mais. le 14, elles allèrent voir passer le cortége à deux lieues de Madrid.

Pag. 55. — A la reine, Madrid, 21 novembre 1565. Il lui rend compte d'une visite qu'il a faite à la reine. Il lui a demandé s'il était vrai qu'au printemps le roi dût aller aux Pays-Bas avec le prince : elle a répondu qu'elle s'en est informée auprès du roi, qui l'a assuré « qu'encore il n'y a » pas songé. » — Bien des personnes doutent que le roi veuille quitter l'Espagne, « car le repos et cest air de Madrid, parmi le plaisir de ses autres » maisons circonvoisines, luy satisfont trop; et moins permettra-t-il que » le prince en sorte sans luy : car c'est un jeune personnage sujet à sa » teste, et facillement feroit-il telles choses entre les Italiens et Flamens » dont l'un et l'autre se repentiroient; mesmes l'on apperçoit qu'il s'ennuye » de n'avoir desjà quelques grands Estats en son pouvoir, pour y comman- » der. » — Le duc de Medinaceli est nommé vice-roi de Navarre.

Pag. 64. — La reine à Forquevaulx, Plessis-lez-Tours, 28 novembre 1565. Elle envoie un mémoire sur ce qui a été convenu à Bayonne, pour qu'il le montre à la reine, au roi, au duc d'Albe et au prince d'Eboli, et se règle selon le contenu dudit mémoire, « qui est en substance que nous » tirions de ce marché que voulons faire quelque utilité, aussi bien qu'eux : » autrement moy, qui ay mis la chose en avant pour le bien commun de » ces deux grands princes, mes enfans, et perpétuation de l'amitié et al- » liance qui est entre eulx, qui est où je tends, ne pourrois donner aucun » contentement au royaume ny aux subjects d'icelluy. »

*Mémoire envoyé à monsieur l'ambassadeur, pour monstrer aux Majestéz Catholicques.*

J'ay parlé, estant à Bayonne, à la royne madame ma fille et au duc d'Albe, de deux choses : l'une, des mariages de mes enfans avec ceulx du roy monsieur mon beau-fils et de ceulx de l'empereur, et de la princesse sa seur avec mon fils d'Orléans, en leur baillant quelque Estat pour s'entretenir et pouvoir vivre selon qu'ils sont. Et sachant bien que c'est chose non accoustumée entre princes, quelque amitié et alliance qui y soit, de n'avoir autant d'utilité pour l'un que pour l'autre en faisant les alliances, et restraindre davantage en touts événemens l'amitié et parentelle qui est entre ces deux

royaumes, qui est la chose du monde que je désire le plus, cella m'en feit parler, et aussi, comme princesse chrestienne, voyant le Turc et son armée devant l'Italie, afin que le roy mon fils conneût que je n'estois pas tant meue de l'intérest seul de mon fils d'Orléans comme de ces deux raisons. Je luy dicts que, en faisant ces mariages et donnant quelque Estat à mondict fils d'Orléans, qu'il nous falloit touts joindre ensemble, c'est assavoir le pape, l'empereur et ces deux roys, les Allemans et autres que l'on advisera, et que le roy mon fils n'estoit pas sans moyen pour aider de sa part à ce qui seroit advisé quand lesdicts mariages seroint faicts et ladicte ligue conclue : laquelle, pour nostre intérest, n'avons affaire de rechercher estant en paix, comme nous sommes, avec le Turc, et Dieu mercy, avecques tout le monde : qui est à considérer que n'en ay parlé que pour le zelle que j'ay au bien et conservation de la chrestienté, et que tout ce royaume ne pourroit trouver bon que je fusse cause de mettre le roy et le royaume à la guerre, sans qu'ilz y veissent de l'utilité pour eulx, comme il y en aura, en ce faisant, pour l'empereur et le roy monsieur mon fils. Qui est, pour retourner à ce que je dicts à la royne ma fille et au duc d'Albe, que, en faisant cecy, il falloit faire quelque chose pour mon fils d'Orléans; et cella faict, nous fairons connoistre que je n'ay changé en rien de l'opinion ne de ce que je dis audict Bayonne. Et quant aux aultres mariages, je ne puis que grandement en remercier le roy monsieur mon fils, le priant de continuer ceste bonne volonté et y faire, selon ses affaires, le bon office conforme à nostre commune amitié : à quoy nous correspondrons tousjours en toutes choses de nostre part.

Pag. 66. — *Réponse du roi catholique sur les traités proposés à Bayonne, présentée par son ambassadeur à la reine très-chrétienne.* Quant au mariage du prince d'Espagne avec madame Marguerite, il n'est plus libre, mais il a pris des engagements tels qu'il n'en peut plus revenir. — Quant à la ligue, des éclaircissements ultérieurs sont nécessaires.

Pag. 70. — Forquevaulx au roi. Madrid, 24 décembre 1565. Le 11 le roi est parti pour le Pardo, d'où il est revenu le 13. Forquevaulx a eu audience le 15. — Le légat du pape ne sert encore de rien, parce qu'on veut lui donner des collègues espagnols pour faire le procès à l'archevêque de Tolède, et il n'en veut point.

Pag. 75. — A la reine, Madrid, 25 décembre 1565. Dans cette lettre, de plus de vingt pages, Forquevaulx rend compte de ce qu'il a négocié, avec le roi, la reine, le duc d'Albe et le prince d'Eboli, au sujet des mariages et de la ligue proposée par la reine mère. En résumé, il lui a été répondu que la princesse doña Juana ne voulait se remarier, fût-ce au plus grand

roi du monde, et que le roi catholique ne pouvait donner ses États, ni à un de ses alliés, ni au duc d'Orléans. — A l'égard de la ligue, la réponse a été évasive.

Pag. 109. — Au roi. Madrid, 29 décembre 1565. Arrivée à Madrid du marquis de Pescaire et d'Ascagnio della Cornia. — Le cardinal Buoncompagno, ayant appris, le 27, la mort du pape, est parti aujourd'hui pour Rome. — L'archevêque de Rossano demeure en qualité de nonce.

Pag. 139. — La reine à Forquevaulx, Moulins, 9 janvier 1566.

Il est grand bruit en Flandres que le roy catholicque, monsieur mon beau-filz, a résolu d'y faire publier et observer le dernier concille et establir l'inquisition, et à ceste fin veut que les nouveaux évesques, touts empeschemens cessans, soient installez et receuz en leurs charges : dont il semble qu'il y ait desjà quelque rumeur au pays, et que sur ce les grands persistent en leurs premières remonstrances, et encores plus preignantes, pour s'excuser de recevoir chose si dure.

Pag. 151. — Au roi, Madrid, 4 février 1566. Le roi et la reine catholique sont en bonne santé.

Ils furent, l'après-disnée d'hyer, regarder un tournoy de vingt-deux contre vingt-deux, qui fut beau et bien contesté : mais les blans, à mon gré, le feirent mieulx, entre lesquels les deux princes de Bohesme se portèrent en bons soldats, tant à souffrir, du commencement à la fin, la salade en teste, qu'au combat de la picque et de l'estoc. Il est vray, Sire, que don Rodolphe, qui est l'aisné, fait toutes choses mieulx, ce me semble, comme semblablement au bal, qu'ils appellent serau [1], car je suis esté appellé à touts deux, ayant ceste feste esté ordonnée pour l'allégresse de quoy ceste royne est enceinte.

Pag. 154. — A la reine, même date. Affection du roi catholique pour sa femme :

Madame, je puis asseurer à V. M. que je vis hier en ce roy touts bons signes de la grande amitié qu'il porte à la royne sa femme, et luy user touts les respects et honneurs qu'il luy tesmoigneroit, s'il luy faisoit encore l'amour, soit en public ou en privé, augmentant son affection de plus en plus depuis ceste groisse [2], si bien qu'il est deux heures toutes les après-disnées avec S. M. et y couche toutes les nuits, et en toutes occasions luy monstre des semblants desquels il n'avoit pas usé paravant.......

[1] En espagnol *sarao*, assemblée, réunion de société.

[2] *Groisse*, grossesse.

Pag. 156. — Au roi, Madrid, 11 février 1566. Ascanio della Cornia est parti de Madrid le 5, pour aller commander à Malte sous le grand maitre. — Le prieur don Hernando de Tolède est nommé général à la Goulette, et don Alvaro de Sande à Oran; ils s'embarqueront cette semaine à Barcelone. — Le marquis d'Aguilar va à Rome baiser les pieds au pape pour le roi catholique.

Pag. 158. — A la reine, même date. Le courrier de l'empereur s'en retourne.

Il s'en va mal édifié des contenances qu'il a veu tenir au prince d'Espaigne en table et hors icelle, et m'a dit qu'il ne les cèlera point à son maistre, estant bien marri qu'il faille que madame la princesse Anne de Bohesme espouse un prince si mal composé de personne et de mœurs comme il est.

Pag. 179. — Au roi, Madrid, 23 février 1566. Pedro Melendez et ses gens ont massacré tous les Français à la Floride, sans en prendre un seul à merci, excepté un tambourin, un fifre, un charpentier et deux gentilshommes allemands. Trente femmes et dix-huit enfants qui étaient dans le fort ont seuls trouvé grâce devant eux.

Pag. 199. — La reine à Forquevaulx, Moulins, 17 mars 1566. Elle le charge de demander au roi catholique justice et réparation du massacre commis sur les Français à la Floride. — Quant aux mariages qui avaient été mis en avant, elle n'y pense plus. « Le roi mon fils — dit-elle — est » assez jeune pour attendre mieux, et si grand prince qu'il ne peut qu'il » n'ayt tousjours à choisir en toute la chrestienneté »....... — Elle ajoute en post-scriptum :

Je ne me puis garder de vous dire qu'encores qu'il s'offre assez d'autres partis pour le roy mon fils, et des plus grands de la chrestienneté, tout le plus grand regret que j'aye est qu'il faille à la fin, pour le tort que l'on luy faict, qu'il en prenne quelqu'un qui ne soit pas de nostre religion : ce que nous ne fairons qu'à l'extrémité.

Pag. 208. — A la reine, Madrid, 29 mars 1566.

Un don Christoval de Mores [1], gentilhomme de la bouche du prince d'Espaigne et créature de la princesse, est parti cejourd'huy et va en Portugal soubs couleur du faict

[1] Mora.

de don Antonio, bastard dudict Portugal, lequel est parti de là mal content du cardinal, et s'est retiré icy en intention de quitter ses bénéfices, ensemble la robe longue, pour aller à Malte voir la guerre : mais ledict Mores y va pareillement pour résouldre du mariage du roi de Portugal avec la seconde fille de l'empereur..........

Pag. 219. — Au roi, Madrid, 9 avril 1566. Affaires des Pays-Bas :

....... Au regard, Sire, de mettre l'inquisition en Flandres, il fauldra que le roy vostre frère attende meilleure saison et qu'il y soit en personne, s'il est vray ce qu'on dit luy avoir esté escript par madame de Parme par un courrier qui est arrivé le ive du présent : c'est que touts les Païs-Bas sont en trouble........

Je ne veux oublier de dire à V. M. que, parlant ces jours passés à la royne des esmotions des Païs-Bas, et qu'il fauldroit que le roy catholicque leur permit un intérim aussi bien comme le empereur Charles V l'avoit permis en Allemaigne, et vous, Sire, en vostre royaume, S. M. me respondit qu'elle connoit le roy son mary de tel cœur, et l'a dit souvent, qu'il ne le permettra jamais à ses subjects, ains plustost il renonceroit à estre roy...........

Pag. 224. — A la reine, même date. Il lui rend compte, dans cette lettre, qui n'a pas moins de vingt-trois pages, d'une audience qu'il a eue du roi catholique, et dans laquelle il lui a demandé réparation du massacre commis sur les Français à la Floride par Pedro Melendez. Le roi, après avoir cherché à justifier ce qui s'est passé, l'a renvoyé au duc d'Albe, lequel lui a déclaré sans détour qu'on ne pouvait ni punir ni désavouer Melendez, puisque ses instructions lui enjoignaient de mettre à mort tous ceux qu'il trouverait à la Floride. — Forquevaulx s'étonne d'autant moins de cette réponse que, selon l'opinion de tous, c'est le duc d'Albe qui a conseillé le massacre en question. — Le roi et le duc lui ont, à cette occasion, fait des plaintes de l'ascendant que les huguenots prenaient en France.

Pag. 247. — Le roi à Forquevaulx, Cosne, 8 avril 1566. Il lui fait un récit détaillé, pour qu'il en rende compte au roi catholique, de ce qui est arrivé à Marie Stuart depuis son mariage jusqu'à sa fuite au château de Dumbar. Outre ce que son ambassadeur en Angleterre lui a écrit, le cardinal de Lorraine lui a envoyé copie de plusieurs lettres de la main de la reine, « contenant par le menu le succès de ceste malheureuse tragédie. » plus pleine de mal, de cruauté et ingratitude que ne pourtoient les pre- » miers advis, d'autant que le marché qu'avoient faict les méchants qui

» en sont coupables n'estoit pas seulement de tuer le secrétaire, mais » elle-mesme et l'enfant dont elle est grosse......... La pauvre dame dit » davantage qu'elle a esté traînée, outragée et emprisonnée, et estoit en tel » estat qu'elle s'estimoit sans royaume........ »

Pag 253. — Au roi, Madrid, 30 avril 1566. Il a entretenu le roi et la reine catholiques des outrages que la reine d'Écosse a reçus de quelques-uns de ses mauvais sujets. Le roi s'en est montré fort marri : mais il n'a pas laissé échapper un seul mot d'où l'on puisse inférer qu'il soit incliné à épouser la querelle de la reine. — Depuis sa dernière dépêche, Gonzalo Perez est mort. — Tous les bons navires des havres d'Espagne sont retenus, sans pouvoir partir : « j'ose deviner, Sire, que c'est pour envoyer cinq » ou six mille Espagnols en Flandres, et avec eux le duc d'Albe, si S. M. » mesme n'y va en personne, car ils tiennent icy les Pays-Bas pour perdus, » s'il n'y est remédié promptement par la force où par un intérim.......... » — Un frère du cardinal d'Arras et de Chantonay [1] est arrivé de Flandre, il y a trois jours, par la poste.

Pag. 263. — Au roi, Madrid, 5 mai 1566. Armements considérables en Espagne et en Italie. Des bruits divers courent sur leur destination :

Aucuns pensent que c'est pour donner à craindre à ceulx de Barbarie qu'on les veut assaillir, afin de divertir par ce moyen partie de l'armée turquesque, et autres ont opinion que cella soit pour Flandres, à cause des émotions dudict païs, qui ne s'appaiseront si ce roy n'y va en personne et bien puissant; mesme qu'on dit que les Flamans s'entendent avec France, Allemaigne et Angleterre; et sont les François nomméement soupeçonnez de ceste nation d'avoir intelligence avec touts ceux qui luy donnent ou sont pour luy donner quelque travail.

Forquevaulx dit être averti que tous les jours il y a conseil de guerre sur le fait des Pays-Bas. Il pense qu'un intérim ou une révocation des inquisiteurs suffira pour apaiser les troubles de ces provinces : mais le roi ne consentira à l'un ni à l'autre qu'à la dernière extrémité. — Le fils bâtard du duc d'Albe va comme général à la Goulette [2] : on dit que le marquis de Pescaire et lui feront l'entreprise de Tunis et que, pour éviter entre eux

[1] Frédéric Perrenot, Sr de Champagney.
[2] Il l'avait déjà annoncé dans une lettre précédente. Voy. p. 202.

l'envie du commandement, ils seront placés sous les ordres de don Juan d'Autriche, dont ce royaume servira à former l'apanage. — Forquevaulx remarque, à ce propos, que don Juan « est fort aymé à Madrid. »

Pag. 269. — A la reine, même date. Ayant été averti que le duc d'Albe et don Juan Manrique avaient parlé à la reine pour qu'elle fît son testament, il a voulu s'en assurer auprès d'elle, qui le lui a confirmé. C'est la coutume des reines de Castille, lorsqu'elles sont enceintes, de tester longtemps avant leur terme.

Pag. 275. — A la reine, Madrid, 5 juin 1566. Le roi est parti pour le Bois de Ségovie le 14 mai, et la reine le 19. La princesse est à Aranjuez depuis le 20 mai; les princes de Bohême sont avec elle. — On dresse l'inventaire des joyaux et des meubles de la reine, pour servir à la rédaction de son testament.

Pag. 281. — Au roi, Madrid, 12 juin 1566.

Un thrésorier de madame de Parme [1], venu depuis six jours, a dit que le marquis de Berges ny le sieur de Montigni ne viendront point par deçà, comme il avoit esté proposé; et, combien que les affaires de Flandres samblent assez apaisez, ils ne laissent néantmoins d'avoir des soubçons qu'il y aura des nouvelletez, et tiennent pour certain que touts les Flamans et gens des Païs-Bas sont du parti des remonstrans (car ils ne veulent charger tiltre de protestans), et touts à une voix sont, au fait de l'inquisition, contraires à icelle et au roy catholicque.

Pag. 284. — A la reine, même date. Le roi, arrivé hier d'Aranjuez, partira, dans trois ou quatre jours, pour le Pardo et l'Escurial, où il passera la Saint-Jean. De là lui, la princesse, le prince d'Espagne et les princes de Bohême iront rejoindre la reine au Bois de Ségovie. — Le prince d'Eboli a accordé le mariage de sa fille aînée, âgée de six ans, avec le duc de Medina Sidonia, qui en a neuf ou dix.

Pag. 288. — Le roi et la reine à Forquevaulx, Saint-Maur, 12 mai 1566. Ils le chargent d'insister auprès du roi catholique sur une satisfaction pour le meurtre des Français à la Floride, et sur le redressement de quelques autres sujets de plaintes, conformément à deux mémoires qu'ils lui envoient.

[1] Fabio Lembo. Voir la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 416.

Pag. 306. — La reine à Forquevaulx, Saint-Maur, 13 mai 1566. Elle lui ordonne, au besoin, de démentir le bruit que des sujets du roi son fils prendraient part aux troubles des Pays-Bas : si quelques-uns y participaient en quoi que ce fût, le roi ni elle ne leur pardonneraient. « Je sçay » bien — ajoute-t-elle — que l'on a fait courir le bruict à Envers que » mon cousin le prince de Condé y estoit allé en habit dissimulé, qui » est une calomnie hors de toute raison, pour estre ce qu'il est et avoir la » volonté du tout conforme à l'intention du roy mon fils..... »

Pag. 326. — A la reine, Ségovie, 5 juillet 1566. La reine catholique a fait et clos son testament de sa propre main au Bois de Ségovie; il a dix ou douze feuillets. Son confesseur seul y a été appelé.

Pag. 348. — Au roi, Ségovie, 21 juillet 1566. Le roi est arrivé le 8 au Bois de Ségovie et n'en a bougé depuis. « Il faict fort le bon mary. » — Don Juan d'Autriche a reçu la Toison d'or il y a huit jours.

Pag. 365. — A la reine, Ségovie, 11 août 1566 [1]. La reine a été souffrante de la fièvre; dans un de ses accès le roi est allé la voir jusqu'à cinq fois.

La nouvelle du voyage de Monson continue, et de là en Flandres : mais l'on a opinion que le prieur don Antonio de Tolledo, grand escuyer de ce roy, ira premièrement vers madame de Parme, pour voir à l'œil les affaires dudict pays, afin de, entendu son rapport, délibérer l'aller ou demeurer : car le S^r de Montigni dit une fois que, si ce roy y va foible, qu'il n'y faira rien, et s'il y va fort, qu'il y trouvera tout le monde en armes pour luy résister, tellement que le conseil le trouve fort perplex et confus, excepté qu'il dict librement que ceulx de l'une et l'aultre religion mourront plustost qu'endurer l'inquisition.

Pag. 368. — Le roi à Forquevaulx, Écouen, 26 juillet 1566. Il s'étonne de la réponse qui a été faite à Forquevaulx sur la satisfaction demandée pour le massacre des Français à la Floride, tandis que, de son côté, il

[1] Dans le MS. Baluze 8371 [5] il y a une dépêche de Forquevaulx à Charles IX, écrite de Ségovie, le 4 août, qui manque ici. Il y parle du délai que met Philippe II à répondre sur des doléances qu'il lui a présentées. Il dit que le roi a chargé de cette réponse le duc d'Albe, lequel assure qu'il la fera dans quelques jours. Mais — ajoute Forquevaulx — « je croy, quant à moy, qu'il n'y satisfera jamais, » si négligent il est et lent en ce qui concerne telz négoces principallement. Je n'espère riens qui vaille » du massacre de la Floride, car ce a esté luy tousjours qui l'a conseillé. »

prend à tâche de faire droit à tout ce qui lui est remontré par l'ambassadeur du roi catholique.

Et, pour vous monstrer de quel pied je marche et combien mes actions sont nettes et sincères, ayant don Francèz de Alava advis de Flandres des remuemens qui y sont fort grands et de périlleuse conséquence, et de la crainte qu'ils ont qu'aucuns de mes subjetz y interviennent, qui, se meslans de la partie, leur donnent courage de s'eslever et leur prestent secours et assistance, il me vint dernièrement faire entendre en quels termes y estoint les affaires, et me pria, de la part de madame de Parme, très-instamment, pour l'amitié que je pourtois au roy mon bon frère, de tenir la main à ce que aucuns de mesdicts subjetz n'y allast, et pour cest effect en faire une déclaration bien expresse, à ce que aucun n'en peût prétendre cause d'ignorance : estimant que cella serviroit infiniment à pacifier leurs troubles. Ce dont m'ayant requis, et désirant, en toutes choses qui despendent de moy, de luy faire connoistre combien j'ayme le roy mon bon frère et désire le bien et prospérité de ses royaumes, j'ay faict despêcher ladicte déclaration en la meilleure forme qu'il a esté possible, dont je vous envoye un double, afin que vous le fassiez entendre au roy mon bon frère.

Pag. 575. — Au roi, Ségovie, 18 août 1566. Le 16 il est allé féliciter le roi sur la délivrance de la reine[1]. Dans cette audience il lui a insinué qu'il remédierait aisément aux troubles des Pays-Bas par sa présence; le roi n'a pas répondu sur ce point. « S'il m'eust dict que ouy, je ne sçay si V. M. » eust trouvé bon que je luy eusse offert, de vostre part, le passage par » vostre royaume, pour sa commodité, seureté et abréger son chemin, » sans s'exposer aux hasards de la mer, me tenant pour certain qu'il n'y » passeroit pour toute chose du monde, meu de plusieurs considérations, » mais la principale pour la craincte qu'il auroit que quelque huguenot » luy donnast une pistollade en trahison : car la royne vostre sœur me l'a » dit en devisant quelquefois dudit passage. » — La naissance d'une infante a rendu le roi si joyeux qu'il ne le peult dissimuler et dict « qu'il » l'ayme mieulx pour le présent que si c'estoit un filz. » — Charles IX avait chargé l'ambassadeur de tâcher de pénétrer les intentions du roi catholique sur les armements qui se préparaient; Forquevaulx dit qu'il ne lui est pas facile de satisfaire à ce point, « car au conseil de guerre n'entrent sinon le

[1] Cet événement avait eu lieu dans la nuit du 11 au 12 août.

» duc d'Albe, Ruy Gomez, don Jehan Manrique, le prieur don Anthoine » et un secrétaire d'Estat, desquelz on ne sauroit avoir arraché une parole » de qu'ilz arrestent entre eulx, et moings de ce qui est résolu par le roy : » de sorte, Sire, que ce que je puis entendre de son entreprise, c'est par le » discours et propos que les courtizans en tiennent. » — Le lendemain de la délivrance de la reine le nonce est allé voir le roi, afin de l'exciter, de la part du pape, à faire l'entreprise de Flandre pour la réduction de ses rebelles, lui offrant toute assistance et aide; le roi lui a répondu qu'il y passera en personne et n'épargnera sa vie ni ses États pour soutenir l'honneur de Dieu et faire vivre ses sujets en bons catholiques. C'est le nonce lui-même qui a dit cela à Forquevaulx : mais le roi garde le silence sur le temps où il exécutera son entreprise et la façon dont il y procédera. — L'ambassadeur a de la peine à croire que ce soit seulement pour réduire ses sujets des Pays-Bas que le roi amasse tant d'argent et fait des armements si considérables : « car quelque brave semblant qu'ilz fassent astheure-icy, par-» dellà, de tenir bon, ilz n'en fairont rien, ains se rendront en peu d'heures » à son arrivée, ou se perdront d'eulx-mêmes :...... car ilz n'ont pas un chef » pour se mesurer à leur roy; et n'estant que subjetz, bien qu'il y ait de » grands sieurs, ce nonobstant il les mettra en deffiance et jalousie les uns » des autres par divers artifices, de sorte qu'ilz se confondront et ne fairont » chose que vaille. » — Forquevaulx ajoute que les Espagnols, « comme » ilz sont les plus présomptueulx et superbes du monde, » ont l'air de mépriser les forces du roi et ses moyens de leur nuire.

Pag. 387. — A la reine, même date. État de la reine catholique: soins que le roi a pour elle; portrait de l'infante, etc. :

Madame, l'on avoit espérance que s'estant délivrée la royne vostre fille de son gros ventre, la fiebvre la deût laisser, qu'elle a gardée despuis en tierce double, à faute, à ce que disent les médecins, de s'estre assez suffisamment purgée; lesquels la feirent seigner d'un pied la veille de Nostre Dame, luy causant avec ce remède un accès bien rude avec vomissements. Mais le dernier qu'elle a eu despuis n'a esté comme rien; et sans le laict qui lui donne du tourment, la fiebvre s'en seroit du tout allée : pour faire résouldre lequel laict les médecins n'ont osé y applicquer les remèdes convenables, pour ce qu'ilz disent que ce sont toutes choses qui pourroient augmenter la fiebvre. J'ay adverty le docteur Montguyon de la présente despêche, afin de rendre compte, par une

lettre sienne, à Vostre Majesté de l'estat de ladicte maladie, sans oublier à dire quelles de voz receptes ilz ont applicquées et quelles non, car j'entends que ces médecins espaignols en ont mesprisé la pluspart, comme grosses bestes qu'ilz sont, n'ayant rien que présomption et arrogance en eulx.

Je fus, vendredy dernier, seiziesme de ce moys, féliciter la naissance de l'infante à Leurs Majestez Catholicques, et heuz les propos avec le roy catholicque tels, en somme, que j'escrips au roy : ne voulant passer plus avant sans vouloir vous dire et asseurer, Madame, qu'il s'est monstré le meilleur et le plus affectionné mary qu'on eust sceu désirer : car, en la nuict des douleurs et de l'enfantement, jamais il ne quitta l'une des mains de ladicte dame, la confortant et luy donnant courage du mieux qu'il sçavoit et pouvoit. Peu de temps avant les grands coups, il luy donna de sa main le brevage que vous, Madame, aviez ordonné, lequel eut telle force qu'elle se délivra bientost après, sans sentir comme rien de peine, tellement qu'elle dict que, grâces à Dieu, le travail d'enfanter n'estoit pas si extrême qu'on le faisoit. Ce faict, il voulsit véoir l'infante, et la feit véoir à la royne sa femme, puis s'en alla à la chapelle remercier Dieu fort dévotement, disant à tous qu'il estoit le plus content prince du monde, et trop plus aise d'avoir une fille que si ce fût un infant. Il a continué de visiter tousjours cinq à six fois ladicte dame de nuict ou de jour; et lorsque j'y arrivis sur les quatre heures après midy, il estoit avec elle, et me dict, à mon audience, qu'il estoit asseuré que Vostre Majesté sera très-aise d'entendre la délivrance de la royne sa fille, pour le grand soucy où elle en estoit, et qu'il espéroit en Dieu que ladicte dame sera bientost guérie, afin que la joie soit entière de toutes parts. Ledict S[r] roy me feit mener, par don Diego de Cordova, visiter la royne sa femme, que je trouvis en une chambre bien chaude, tapissée, ce me sembla, d'escarlate à grandes bandes de velours cramoisi de fils d'or en broderie : elle, soubs un grand pavillon carré de damas cramoisi, si chaudement qu'il n'est possible de mieux. Sa Majesté avoit bien la parolle bonne et le sourire acoustumé, néantmoins son visage bien maigre et blesme. Elle me demanda si mon courrier arriveroit tost vers Voz Majestez : je luy respondis qu'estant parti d'icy lundy à haute heure, il n'y seroit plustost du mesme jour prochain, ou mardy; et après l'avoir asseurée de la bonne santé de Voz Majestez et l'avoir exortée de mettre peine à recouvrer la sienne, afin que tout le monde se resjouît de son heureuse délivrance et la grâce que Dieu luy faisoit, luy donnant une très-belle fille, après laquelle viendroint des infans la pleine maison, elle m'a dict que tousjours luy avoit esté indifférent d'avoir fils ou fille (et a plus de cincq mois, Madame, qu'elle m'en dict autant à Madrid); « mesme j'en suis aise, feist-elle, puisque le roy mon mary me faict entendre qu'il en » est plus content que d'un masle. » Les médecins luy avoint deffendu le trop long parler : cella me feit dire adieu, après l'avoir advertie que je despêchois vers Voz Majestez, auxquelles elle me commanda présenter ses plus humbles recommandations,

sans oublier messeigneurs les ducz d'Anjou et d'Alançon, madame de Lorraine et Madame, me commandant, au partir, d'aller voir l'infante. Ce que je feis, et la trouvay logée cinq ou six chambres loin de la sienne, dormant soubs un petit pavillon de damas cramoisi, garni de franges d'or; et ne le dis point par flatterie, mais elle est fort belle : le front large, le nez un peu grand, comme celluy du père, dont elle ne ressemble de la bouche, encore qu'on la trouve un peu grandette. Bref, ses traits et son teint promettent une grande beauté et blancheur, et sans tache quelconque au visage.

Il y a cuidé avoir du malheur, pour ce que de tant de nourrices qui avoient esté visitées on n'en avoit retenu une seule; ains, pour complaire à quelque sieur, en estant arrivée une de quelques lieues loing sur l'heure où la royne accouchoit, on luy donna l'infante à nourrir : mais son laict ne dura que la nuict ensuivant, et sans le déceler, a sustanté l'infante de rien, jusques qu'on s'apperceût qu'elle alloit mourant. Mais, de bonne fortune, l'on luy en donna une des trois premières qui avoint esté jugées meilleures par les médecins, qui s'appelle donne Béatrix de Mandoce, laquelle abonde en laict et très-bon, une belle grande jeune damoiselle de vingt-cinq ou vingt-sept ans, qui a restaurée et remise en nature ceste belle fillette. La royne sa mère me demanda si je serois point au baptesme; je luy respondis que plustost je m'y traisnerois, si l'on m'y appelloit : ce qu'elle m'a asseuré qu'on faira. Lors je pourray mieux juger sa beauté que je n'ay pas faict, bien que je ne puisse faillir à vous l'avoir desjà dépeinte belle et blonde. Ne voullant faillir de vous dire, Madame, qu'il n'y a eu dame ni sage-femme qui plus ait prins de peine à servir et secourir la royne vostre fille qu'a faict, dès le commancement de la maladie, la femme du seigneur don Jehan Manrique, laquelle a nom donna Anne Faiardo, sœur du marquis de Vellès; et tousjours continue, de jour et de nuict, et luy est, à ce qu'on m'a tesmoigné, Sa Majesté infiniment obligée, particulièrement pour ce que c'est elle qui s'apperçut de la faute du laict de la première nourrice. Vous ne lui devez pour le moins espargner, Madame, une bonne lettre, et une autre à don Johan, son mari, lequel s'acquitte fort bien de son devoir.

Ce roy n'est parti du Bosc despuis le neufviesme ou huictiesme juillet qu'il y arriva. L'estat de la royne à présent est tel : elle fut seignée de l'autre pied le vendredy, seiziesme, sur les huict heures du soir, et luy ont tiré huict onces de sang, que luy avoit ung peu allégé la fiebvre : toutesfois, à faute de purgation et du laict qui la suffoque, ladicte fiebvre tourmente encore beaucoup la royne vostre fille. Elle eut, samedi dernier, sur les dix heures, un grand redoublement avec un pesant dormir. Elle s'est, hier, un petit mieux trouvée : on la feit disner, et après luy vint son accroissement, sans froid ne trop grande chaleur, qui luy a duré jusques à six heures du soir. Les médecins luy vouloint appliquer des ventouzes : ce qu'elle n'a voulu soufrir. Le docteur Montguyon, qui prent une merveilleuse peine, proposa hier au conseil des autres médecins de la purger : ce qui fut trouvé bon, et commanceront demain.

Je suis le plus marry du monde qu'il y ait lieu d'escripre ces mauvaises nouvelles, et aymerois trop mieux l'advertir de la guérison : mais je sçay que la vérité plaist à Vostre Majesté, laquelle je ne luy celleray de ma vie. On faict tirer et succer le laict de ladicte dame; mais ils ont commancé un peu tard, à mon advis, d'y appliquer ce remède. Ce sont gens faicts à leur teste. Je croy que Montguyon rend compte du tout à Vostre Majesté et à monsieur Castellanus. L'appotiquaire et sa femme ont faict et font service continuellement, et ne s'espargnent les uns ny les autres en rien. Sa Majesté a reposé assez bien ceste nuict passée. On l'a faict disner matin, attendant si l'accroissement de la fiebvre retournera : ce qu'à Dieu ne plaise.

Pag. 394. — Au roi, Ségovie, 23 août 1566. Il se plaint de ce que les secrétaires d'État du roi catholique, lorsqu'ils envoient des courriers au dehors, manquent à la promesse qu'ils lui avaient faite de l'en avertir, pour qu'il pût aussi leur remettre ses dépêches, et il engage le roi à donner des ordres au contrôleur général et aux maîtres des postes de son royaume afin que les courriers de don Francès d'Alava et du gouvernement des Pays-Bas soient retardés, par forme de représailles : « Il est bon — dit-il — qu'ils » soint complaignants, pour rabaisser un peu de leur arrogance, car » ceste nation ne mérite point d'être respectée, ains les traicter avecques » bravade et, par manière de parler, avecques le baston au poing, parce » qu'ils sont de telle nature que qui plus leur deffère, plus les rend insup- » portables et fiers. » — La reine a été à deux doigts de la mort; on espère maintenant que le danger est passé. — « Le marquis de Berghes est arrivé, » et n'a esté ny n'est veu de guères bon œil de personne, et luy sçait-on » mauvais gré, entre autres choses, de la longueur dont il a usé à venir. » Si est-ce qu'il est logé au Bosc : mais il faict une mine bien triste. »

Pag 401. — A la reine, Ségovie, 26 août 1566. L'infante a été baptisée hier [1], au Bois, par l'archevêque de Rossano, nonce du pape. Le prince (don Carlos) a été parrain et la princesse marraine. Don Juan d'Autriche porta l'infante, la tint sous les aisselles aux fonts et la rapporta en la chambre de la reine [2]. On lui a donné les noms d'Isabel Clara Eugenia. —

[1] Dans son autre lettre du 26 il dit que le baptême a eu lieu ce jour. La date véritable du baptême est le 25. Voir, dans *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 90, la lettre où l'archevêque de Rossano en informe le cardinal secrétaire d'État.

[2] Dans sa deuxième lettre du 26, Forquevaulx répète cette particularité et ajoute : « à faulte que » le prince n'a force sinon à ses dents. »

C'est à son corps défendant que le roi fera le voyage de Flandre; il s'en excuserait volontiers, s'il le pouvait. — Le duc d'Albe n'a pu assister au baptême, ayant la goutte à un pied.

Pag. 405. — A la reine, même date. Forquevaulx est le seul ambassadeur qui ait été convié au baptême. La solennité a été « honnorable, mais » sans grande cérémonie »; elle a eu lieu dans la chapelle; le roi l'a vue par une fenêtre secrète. — L'infante promet une grande beauté. — Dans un entretien qu'il a eu avec la reine, Forquevaulx lui a dit que, si le roi, allant aux Pays-Bas, voulait traverser la France, il y serait honoré et servi comme la personne du roi très-chrétien, « n'y ayant lieu de craindre le » danger de la pistolade ny de nul huguenot dont S. M. m'avoit autresfois » parlé à Madrid, car à tout cela se donneroit tel ordre qu'il n'en pourroit » arriver inconvénient de nulle sorte. » — La reine a répondu que son mari ne passerait par la France pour chose de monde........

Et me déclaira l'occasion pour quoy l'infante sa fille avoit eu trois noms, afin que je le feisse entendre à V. M. Le premier, qui est Isabel, c'est en mémoire de la royne donne Isabel, mère de la mère de l'empereur Charles, et pour l'impératrice d'aujourd'huy [1]. Touchant à Claire, c'estoit pour avoir enfanté au jour Sainte-Claire. Le troisiesme, Eugénie, ladicte dame fut, le xiv[e] de novembre, à un village nommé Gétaffe, distant deux lieues de Madrid, voir passer le corps de saint Eugène, auquel elle voua de faire porter son nom au premier fruict que Dieu luy donneroit, en le requérant d'en faire prière à Dieu, tellement qu'elle pense avoir conceu ceste infante la nuict ensuivant, car elle fut de retour vers le roy son mary........

Une chose a esté observée, qui est admirable : qu'à semblable jour, heure et mois qu'elle accoucha mal il y a deux ans, S. M. a bien enfanté maintenant, et à semblable jour qu'elle perdit pour lors la fiebvre et fut hors de danger, sçavoir est le jour Saint-Barthélemy, à mesme jour l'accroissement de son mal a cessé de retourner maintenant.

Pag. 415. — Au roi, Ségovie, 29 août 1566. Le roi va demain, pour dix ou douze jours, à Madrid et à l'Escurial. — Le duc d'Albe est depuis quelque temps retenu dans son lit par la goutte aux pieds.

Pag. 424. — Au roi, Ségovie, 3 septembre 1566. Le fait de Flandre est

[1] Forquevaulx rectifie ceci dans une lettre du 3 septembre, disant : « J'avoye, par ma lettre du 26, prinse l'impératrix vivant pour la mère de ce roy, qui s'appelloit Isabel, et c'est en » souvenance d'elle et de la royne donne Isabel qu'on a imposé ce nom à l'infante. »

tenu secret. — Le nonce du pape semble à Forquevaulx être « tout à » ce roy. » — La reine n'a pu tirer autre chose de son mari, sur le voyage des Pays-Bas, sauf qu'il est pressé et contraint d'y aller pour remédier aux troubles; toutefois qu'il en est merveilleusement fâché, si bien qu'il serait très-content de s'en pouvoir excuser. — Toute la cour, hommes et femmes, pense que le roi fera le voyage et que la reine l'accompagnera. — Le roi, qui devait aller à l'Escurial et à Madrid, n'est allé qu'à la Chartreuse du Paular, à deux lieues du Bois de Ségovie.

Pag. 438. — Au roi, Ségovie, 11 septembre 1566. Le lendemain du départ de son dernier courrier (4 septembre), le roi catholique tomba malade d'une fièvre tierce assez violente. Les médecins lui ont tiré en deux fois dix-huit onces de sang; ce nonobstant et les autres remèdes dont ils ont usé, la fièvre continue. Les médecins le purgèrent hier. — La reine n'a pu encore se débarrasser de sa fièvre de lait, qui à la vérité est fort petite. — Le plus jeune des princes de Hongrie, don Juan Manrique et d'autres personnes de la cour sont très-malades de la fièvre tierce. — « Don Johan » d'Austrie a esté quasi perclus de ses bras et mains, parce qu'il se baig- » noit souvent, durant ces chaleurs, en une petite rivière qui passe au » Bosc, laquelle est fort froide. Dieu lui a faict la grâce de quoy il vient » guéri. Tout cella pourroit retarder le voyage de Flandres jusques au » printemps, avec la petite dévotion que ce roy a d'y passer. » — On dit que la flotte des Indes apporte cinq à six millions d'or: Forquevaulx croit qu'il faut réduire ce chiffre de moitié. — Le roi a fait emprunter secrètement, par Niccolo Grimaldi, génois, 800,000 écus, aucuns disent même 1,500,000. Il compte sur un don de 300,000 écus des cortès de Castille, et autant des cortès d'Aragon. La subvention du clergé, la *cruzada,* les jubilés, lui vaudront, cette année, un million d'écus. On prétend que le royaume de Naples donnera un autre million, et le duché de Milan autant. Le monopole des cartes a été octroyé à certains Génois pour plusieurs années, moyennant 330,000 écus; la taxe est d'un réal et demi par jeu. Les offices de régidors ont été vendus à vie : ce qui produira de grosses sommes.

Pour les affaires de Flandres, un courrier en vint dimenche dernier. Les Espaignols sont bien marris d'entendre que les luthériens y commancent de s'empoigner aux églises et relicques, et à faire mourir des prestres et nonains, avec infinis autres

maux qu'ils font : c'est le commancement des douleurs qui advindrent en vostre royaume, du temps des troubles; et, à ce que ledict courrier m'a dict, l'inquisition est abolie auxdicts païs et les placarts aussi, qui a fort appaisé la noblesse catholicque, dont y en a fort peu qui tienne l'autre parti; et a ce roy envoyé retenir à sa solde touts les Allemans, cavalerie et fanterie, que l'empereur desbandera et cassera sur l'hyver, après la retraicte des Turcs : car, voyant les insolences dont lesdicts luthériens usent desjà, n'en faut espérer obéissance ny raison que avec les armes, s'ils auront mesmement, comme ils se vantent, les forces de quarante-cinq enseignes de gents de pied et quatre mille chevaux, se tenant asseurez de quinze cents gentilshommes qui ont promis et juré de deffendre jusques à la mort la liberté desdicts païs et de leur nouvelle religion.

Pag. 442. — A la reine, même date. Il croit que le palais du Bois sera dorénavant abandonné pour la saison d'été, car tout le monde y a été, y est ou y devient chaque jour malade, bien que personne n'en meure. — On dit que le roi a pris son mal à la Chartreuse du Paular, où il alla le 31 août. Il en revint avec des douleurs à la tête et aux épaules, et la fièvre le prit la nuit suivante. — « Le duc d'Albe est tout estonné depuis » l'arrivée d'un courrier de madame de Parme, qui vint dimanche, lequel » leur a porté d'estranges nouvelles de Flandres, et non-seullement s'en » estonne-t-il, mais aussi touts les Espagnols en sont esbaïs. »

Pag. 448. — A la reine, Ségovie, 13 septembre 1566. La reine va beaucoup mieux et a pu le recevoir. — L'infante est « belle comme le beau » jour. » — La goutte a repris au duc d'Albe. — Les médecins du roi voulaient le saigner une troisième fois hier, mais ils se sont décidés à le purger. Ce sont cinq grands accès de fièvre qu'il a eus. « Il faut croire que les » nouvelles qu'il reçoit de jour en jour du costé des Pays-Bas ne ser» vent pas pour la lui faire perdre. »

Pag. 450. — Au roi, Ségovie, 17 septembre 1566. Le roi catholique eut avant-hier son septième accès, bien petit; les médecins ont opinion qu'il n'en aura plus. — La flotte des Indes apporte 4.047.000 écus d'or.

Pag. 453. — Le roi à Forquevaulx, Follembray, 27 août 1566. Il envoie le sieur de Saint-Suplice, pour féliciter LL. MM. CC. sur l'accouchement de la reine.

Pag. 461. — A la reine, Ségovie, 27 septembre 1566. Le jour que le roi catholique donna audience à M. de Saint-Suplice et à Forquevaulx, il sem-

bla à ce dernier « plus beau, plus frais et plus jeune qu'il n'estoit devant » qu'il fût malade. — Le lendemain il alla à la chasse et la fièvre le reprit, mais elle ne dura que vingt-quatre heures.— Il s'en va à l'Escurial, et de là à Madrid; la reine l'y suivra le 30.

Pag 479. — *Avis que le sieur de Forquevaulx envoie au roi par M. de Saint-Suplice, le 17 octobre 1566.*

Du 21 septembre. Le duc d'Albe, marri au désespoir, pour la dilation et longueur dont le roy catholicque use sans remédier aux désordres de Flandres, lui veut protester et après se retirer, afin que la coulpe de la perte ne luy soit imputée à l'advenir.......

Du 22 septembre. Le roy catholicque a envoyé sçavoir de l'empereur ce qu'il luy semble de son voyage de Flandres........ Sera grand'chose si le duc d'Albe ne passera premièrement pour aller dresser les affaires et recevoir la masse, car il s'en est parlé au conseil qui s'est tenu le dimanche au Bosc: lequel duc a la goutte en ses deux pieds.......

Pag. 494. — Au roi, Madrid, 2 novembre 1566. Le roi catholique est revenu, le 22 octobre, à Madrid; il en est reparti le 30 pour l'Escurial, afin d'y passer la Toussaint et d'y gagner le jubilé.

Pag. 499. — A la reine, même date. La reine catholique n'a pu lui dire au vrai si le roi passera en Flandre: mais elle lui a dit qu'elle a la promesse du roi de l'accompagner, s'il y va, ou bien, s'il est contraint de la laisser en Espagne, qu'elle demeurera régente, avec l'assistance accoutumée des grands et du conseil royal, nonobstant que la princesse et ceux de son parti, entre lesquels est Ruy Gomez, travaillent secrètement pour que la régence lui soit donnée.

Il pourra bien estre que le prince d'Espaigne demeurera avec ladicte charge, car on conseille au roy son père de le laisser, pour plusieurs bonnes considérations; et la royne accompagnera le roy, ou le suivra tost après.....

Les autres nouvelles particulières, Vostre Majesté sera servie de les voir par les advis que j'envoie avec ceste despêche; et je puis dire, aprèz plusieurs autres, que le roy catholicque n'a pas touts les contentements qu'il désireroit, car en neuf jours qu'il a esté en ceste ville, ne s'est point laissé voir, sinon à l'entrée de son palais, quand il vint; et à son partement, le trentiesme du passé, il n'avoit que trois chevaulx en sa compagnie; ne mesmes il n'est sorti pour ouyr la messe, ains l'a tousjours ouye de la salle, par les treillis qui voyent en la chapelle. Et des requestes et pétitions infinies

qu'on luy a présentées, il les a faictes prendre par ses valets de chambre, et envoyées, sans les voir, aux sieurs de son conseil, et ne s'en est voulu mesler. Il print toutesfois de ma main une requeste que je luy présentis.......

Pag. 302. — *Advis, envoyé au roy par le S^r de Forquevaulx, son ambassadeur, des négoces qui se traictent en la court du roy catholicque.* Affaires des Pays-Bas :

La licence que les Flamans ont prinse de prescher est receue en très-mauvaise part en Espaigne, encore que ce qui leur a esté permis de prescher ors les villes et l'abolition des placarts et pardon du passé vienne de ce roy, qui l'a faict soubs le nom de madame de Parme, laquelle n'eût osé permettre choses tant contraires à l'inquisition sans expresse permission dudict seigneur roy, qui en a esté conseillé par les principaulx seigneurs de son conseil, en attendant de pouvoir assembler les estats de Flandres et des Païs-Bas : qui vaut autant comme d'attendre le temps et opportunité de pourvoir aux désordres desdicts pays, et de réprimer la licence par les meilleurs moyens que ce roy pourra.

Ladicte licence est trouvée très-mauvaise, et ne l'endurent, sinon parce qu'il n'y a remède, pour le présent, de l'empescher : car s'y voulant opposer ce roy, il pense bien, et ceux de deçà, que les Flamans luy interdiront, lesquels ont grands deniers prests des particuliers qu'ils apellent gueux et des mesmes banquiers qui sont de leur religion, non-seulement flamans, ains y a deux Espaignols très-pécunieux : l'un s'appelle Marcos Perès, et l'autre Martin Lopez. Ils ont asseurance du duc de Saxe qu'il les secourra de quatre mille reistres, et le conte palatin de quatorze mille hommes de pied, oultre huict mille de leur mesme nation et opinion, enrolez et banelez, qu'il n'y faut que peu d'heures pour les mettre aux champs, et le duc de Gueldres qui les favorise secrètement.

L'on tient pour certain que les contes d'Aiguemont et de Hornes, comme pareillement le prince d'Orange, conte d'Ordrast[1] et maints autres grands personnages desdicts païs s'entendent avec les gueux; et sont icy bien marris de quoy ils se sont dissimulez jusques à présent, en intention, comme ils disent, de mieux descouvrir le desseing de ce roy : de sorte que le conte d'Aiguemont est sur touts en fort mauvaise considération par deçà; toutesfois il est bruit qu'il a esté mandé de venir.

Le marquis de Berghes et le S^r de Montigni ne seront point renvoyez encore d'un temps en Flandres, et ne se parle plus du négoce pour lequel ils estoint venus, car cella a passé sa saison; et ledict marquis garde encore la chambre, parce qu'il n'est pas bien guéri, jaçoit qu'il s'est trainé de Ségovie à Madrid le moins mal qu'il a peu.

[1] D'Hooghstraeten.

Le S[r] de Hornes est tenu par deçà pour un des capitaines des calvinistes, et luy donnent la coulpe d'une partie des maux advenus en Flandres. Il faira bien de ne venir pas en leur pouvoir, car il s'en trouveroit mal.

C'est le pape qui recherche ce roy d'une entreveue, arrivé qu'il soit en Italie, et faict faire grande instance par son nunce, comme a faict de nouveau par le S[r] Casal, camarier de Sa Sainteté, de passer en Flandres. Lequel Casal est venu se resjouir avec Sa Majesté de la naissance de madame l'infante, et s'en va à Sainct-Jacques de Gallice, devant que retourner à Rome.

Il peut estre que le cardinal Granvelle procure ceste entreveue, comme l'on pense aussi est celluy qui sollicite le passage de Flandres, car l'un et l'autre servent à son ambition.

L'on ne parle point icy que le pape veuille envoyer aucuns légats nulle part; bien ay-je sceu qu'il a escript à ce roy, comme père à fils, que les bois sont faicts pour la demeure des bestes et les villes pour la conservation des hommes, l'admonestant de se tenir plus souvent en ses bonnes villes et non en ses chasteaux et lieux esloignez des gents.

Don Johan d'Acoigna de Vellez partit d'icy hyer sur la nuict, despèché en poste vers monsieur de Savoye, pour demander le passage par ses païs; et ira vers monsieur de Lorraine pour mesme fin, et conseiller et adviser le passage et chemin qu'il fauldra tenir pour passer en Flandres. Bien font estat de passer par le Val d'Este [1], la Tarentaise et descendre par Montmellian, Chambéry, Anisy [2], Saissel, puis toucher un petit de la Bresse, entrer par la Franche-Conté et, par la Lorraine, se conduire à Luxembourg.

Les gallères partiront de Messine le dix-septiesme de septembre avec la fanterie des Espaignols, afin de la désembarquer en la rivière de Gennes.

L'on envoye argent à Millan pour la solde de sept mille hommes de pied espaignolz et de cinq cents chevaux-légiers et deux cents arquebusiers à cheval, pour envoyer tout cella en Flandres, soubs la charge du marquis de Pesquaire, par le chemin susdict.

D'autre part, s'assembleront à Luxembourg avec eulx huict mille Allemans et trois mille reystres, comme j'ay escript longtemps a.

Les Grisons ont quelque intelligence avec Sa Majesté, ainsi négotiée avec eulx par les ministres, leur ayant, en récompense, accordé certaine commodité et traicte des vivres du duché de Milan.

On faict six mille hommes de pied en Espaigne pour les passer en Italie, lesquels seront establis aux places et présides où les soldats vieux souloint estre.

Pareillement tireront, hors de Porto Hercole, Orbitello, Tellamone (?), Scarlin (?) et

[1] La vallée d'Aoste.

[2] Annecy.

Plombin [1], huict cents Espaignols vieux qu'il y a, et remettront en leurs places autant des bisognes [2] susdicts.

Encore se dict que, pour faire plus promptement les six mille hommes, sont nommez soixante capitaines, de trois cents hommes chascun, qui seront bien plus grand nombre que desdicts six mille, et signe de ne se vouloir pas contenter de les establir aux présides et garnisons d'où l'on doibt retirer les vieulx, ains de s'en devoir servir ailleurs.

Ce roy a envoyé, ces jours passez, en Galice et Biscaie, retenir touts les bons navires et y faire provision de vivres, oultre beaucoup qu'il y en avoit. Toutesfois le commun dire est que les six mille hommes s'embarqueront pour Italie sur les galères.

Dit-on aussi qu'ils fairont des Italiens sept ou huict mille, et que le duc de Parme ira capitaine général, si le duc d'Alve n'y pourra aller à cause de ses gouttes.

Sabmedi, vingt et sixiesme d'octobre, fut tenu conseil général d'Estat, pour adviser si ce roy doibt faire le voyage de Flandres, ou en donner la charge au duc de Savoye : laquelle chose est demeurée indécise et sans conclusion; pour les raisons qui ont esté alléguées du pour et du contre, car ce voyage semble amener de jour en jour nouvelles difficultez au roy catholicque.

Et par autre conseil a esté dict despuis qu'il le doibt faire, mais le duc d'Albe ira le premier; et le prince d'Espaigne sera juré roy d'Arragon et demeurera lieutenant général en ce royaume, car il n'y a lieu que père et fils le laissent au gouvernement d'une femme ne d'autre que de l'un des deux.

Principallement on doubte qu'en l'absence du roy puisse naistre par deçà le mesme désordre qui est en Flandres, et ne se tient pas plus asseuré qu'il ne fault d'aucuns grands seigneurs d'Espaigne mal contents.

Davantage il craint que son peuple de par deçà ne se mutine et fasse quelque nouveauté, si les corsaires turcs, mores et autres infestoint les costes de la mer, et s'ils empeschoint la navigation, comme ils ont commancé : à touts lesquels doubtes la présence du fils, assisté de bons conseils, obviera, et n'oseront les Espaignols mesdire du roy, ne faillir de luy fournir argent et ce qu'il aura besoin.

S'il passe en Italie, il verra Sa Saincteté à Milan ou en autre ville.

L'on avoit dict que ce roy se verroit avec l'empereur à Insprouq : mais cella s'est refroidi, car quelque mauvaise satisfaction est survenue entre eulx, et dict-on que c'est ce roy qui est mal content, à occasion que l'empereur ne luy a voulu accorder secours de gents et certains autres poincts qu'il demandoit.......

Il y a quinze jours qu'on est allé à Grenade pour achapter des velours blancs, jaunes

[1] Piombino.

[2] *Bisognes*, en espagnol *bisoños*, soldats de nouvelle levée.

et rouges, qui sont ses couleurs, pour vestir de neuf ses gardes, pages et laquais, à cause dudict voyage.

Et faict chercher de bons chevaulx parmi son royaume et les achapter, quoy qu'ils coustent.

Le prince son fils dict qu'il l'accompaignera où qu'il aille; et a envoyé un escuyer en Andelousie avec douze mil escuz pour achapter des chevaulx de service.

Lequel prince a exorté les seigneurs du conseil d'Estat et de la guerre, un aprèz aultre, et les a priez de remonstrer au roy son père qu'il veuille embrasser vivement les affaires de Flandres, et posposer toutes choses pour y remédier.

Cependant les grands et députez des dix et sept citez principales de Castille ou villes qui ont voix ès courts [1] ne sont point encore mandez pour tenir les estats, ainsi que la raison le requiert devant qu'il parte; et tant pour cella que pour d'autres retardements nécessaires, le roy catholicque ne pourra s'acheminer de ces deux mois vers Arragon; et devant qu'il ait faict à Monsson et soit prest de monter sur les galères, l'on sera en mars.....

La royne catholicque accompaignera le roy son mary, car il le luy a promis maintes fois; et n'a guères de jours, le luy a confirmé.....

Pag. 512. — *Avis envoyé à la reine avec une lettre du 6 novembre 1566.* Affaires des Pays-Bas :

Le jour de Touts Saincts est arrivé à Madrid l'évesque de Fiesole [2] venant à sept chevaulx de poste. Il vient exprès pour exorter ce roy d'aller en Flandres et pour moyenner un entreveue avec Sa Saincteté, passant en Italie.

L'empereur conseille à ce roy de n'aller point avec forces en Flandres, car il advancera plus envers ses subjects par douceur que par rigueur, et mesme qu'il ne peut endommager ses subjects que le dommage ne soit sien propre, et croit que les Flamans, le voyant arriver sans armes, se humilieront et rangeront à ses commandements; et d'y procéder par violence, c'est ce que les fols et enragez dudict païs et de ladicte religion désirent, comme font aussi ses envieux et ennemis.

Il est quelque bruit que le propos de marier l'aisnée de Bohesme avec le prince d'Espaigne se refroidit du costé de l'empereur.

Le roy veut envoyer le duc d'Albe en Flandres devant luy, car il ne peut s'embarquer deçà le printemps, aprèz les courts de Castille et Arragon.

[1] *És courts*, aux cortès.

[2] Ce n'était pas l'évêque de Fiesole, mais l'évêque d'Ascoli, Pietro Camajani, d'après les dépêches de l'archevêque de Rossano. (*Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 92 et suiv.) Forquevaulx, dans l'*Avis au roi* du 9 décembre 1566, dit lui-même : « l'évêque d'Ascoli. »

Le prince demeurera lieutenant général.

Le roy s'arrestera au duché de Milan pour l'entrevene du pape et de luy. Il baille au duc d'Albe sept mille Espaignols vieux, trois mille Italiens, douze cents chevaux-légiers espaignols et italiens, et cent arquebuziers à cheval, touts lesquels passeront, par Savoye, Franche-Conté et Lorraine, à Luxembourg.

Le duc de Brunsvic s'y trouvera avec trente enseignes d'Allemans en troys régiments et trois mille reistres.

Le duc d'Albe veut plus grand nombre d'Espaignols et Italiens, ne se fiant guière aux Allemans. S'il n'y va, ce sera le conte de Féries, assisté du marquis de Pesquaire, don Alvaro Sando, Cæsar de Naples et autres.

Le duc d'Ariscot a escript que luy et autres se déclareront pour ce roy, s'il va en Flandres, ou son lieutenant, avec forces. Le conte d'Aiguemont, prince d'Orange et de Hornes sont déclarez pour les Flamans.

Pag. 526. — La reine à Forquevaulx, Saint-Maur, 8 novembre 1566. Elle l'entretient d'un stratagème dont a usé l'ambassadeur d'Espagne, don Francés de Alava, pour faire arrêter à Paris, par le prévôt de l'hôtel, le docteur Junius, envoyé de certains princes d'Allemagne.

Pag. 533. — Au roi, Madrid, 30 novembre 1566. Les cortès de Castille sont mandées pour le 1er décembre, et siégeront depuis le 4 jusqu'à la Noël. — Le roi, selon sa coutume, ira passer la fête à quelque monastère, et sera de retour pour les Rois. — Il n'ira à Monzon de tout le mois de janvier.

Pag. 534. — Au roi, Madrid, 9 décembre 1566. Affaires des Pays-Bas; communication, que le duc d'Albe a faite à Forquevaulx, des résolutions du roi catholique :

Sire, desjà le dix et huictiesme du moys passé, m'avoit esté dict, par monsieur le duc d'Albe, qu'il avoit charge du roy catholicque de me dire ce qu'il prétendoit faire pour la réduction de ses rebelles de Flandres, et me le faire entendre au premier jour, lequel jour a esté le troisiesme du présent, qu'il m'envoya prier de l'aller trouver au palais : ce que je feis. Et aprèz peu de parolles, il commança à me dire qu'il ne failloit point donner lumière à Vostre Majesté du mauvais estat des affaires du Païs-Bas, car c'est si près de vostre royaume et des lieux où vous, Sire, estes à présent, qu'il ne s'y faict rien qui ne vous puisse estre raporté de jour en jour. Puis m'a discouru comment les assauts que le Turc avoit donnez à la chrestienté, l'année passée et la présente, et autres certains respects, ont gardé le roy catholicque de pouvoir remédier aux desbor-

dements d'aucuns ses subjects desdicts Païs-Bas, de sorte que le remède s'est rendu peu à peu si difficille qu'il y failloit maintenant mieux que parolles et remonstrances; et, aprèz avoir traicté en vain touts bons et gratieux moyens de réduire les chefs, il est constraint, à son grand regret, de recourir à la force, et d'aller luy-mesmes en personne en Flandre faire ce qu'il pourra pour ramener les mauvais subjects à l'obéissance qu'ils luy doibvent, n'estant plus question de religion en cella, sinon nuement du mespris en quoy ils tiennent Sa Majesté, avec outrageux contempnement de son autorité et de ses ordonnances : chose qui n'est tollérable à nul prince qui veult régner et tenir ses Estats en repos, ains seroit ouvrir la porte et faire chemin à nouvelles séditions et troubles chascun jour. Et jaçoit qu'on luy ait escript, depuis un temps, et fraischement par un courrier venu le dernier de novembre, que lesdicts païs estoint en assez bonne pacification, le roy son maistre sçait néantmoins, et l'a ainsin respondu, qu'ils le pouvoint bien estre, veu que personne pour luy n'empesche ne contredict que ceulx de la nouvelle religion ne fassent ce qu'il leur plaist : mais cependant l'on y faict des assemblées, l'on y presche, l'on y est en armes, l'on y faict beaucoup de violences, et ses bons ministres n'y sont pour rien comptez. A ceste cause, Sa Majesté a résollu d'y faire un voyage, et, afin de pouvoir user de rigueur envers les obstinez et de clémence envers ceulx qui recognoistront leur faute, et n'estre en peine ny en danger de supporter nouvelles insolences ny bravades d'iceulx, quand il y sera arrivé (comme il seroit y allant avec sa court ou foiblement accompaigné), mener forces si raisonnables qu'il n'aura à craindre les rebelles ny doubter qu'ils le puissent constraindre de capituler avec eulx; ains il pourra parler et procéder en leur seigneur souverain et naturel, comme il est, et user de punition ou de grâce, comme il luy plaira, selon les desportements dont sesdicts subjects rebelles useront envers luy; et plustost que Sa Majesté l'endure autrement, il veut demeurer sans Estats et sans vie. A ces fins, ledict seigneur roy faict une levée de dix mille hommes de pied en ce royaume, soubs trente enseignes, lesquels s'embarqueront en bref pour aller en Lombardie, Naples, Sardaigne et Sicille, entrer aux lieux et places, en garnison, d'où Sa Majesté faict tirer pareil nombre de ses vieux soldats espaignols, desquels il s'entent servir en son voyage de Flandres, sans prendre nulle fanterie italienne; oultre, mille salades et troys ou quatre cents arquebusiers à cheval, tous espaignols, qui seront bientost prests en la duché de Milan, s'ils ne le sont desjà, sans toucher aux hommes d'armes, faisant estat de ceulx qu'il trouvera par delà encore fermes en leur loyauté; et ne luy manqueront tant de reistres qu'il vouldra, ne autres forces estrangères, s'il en aura besoin.

Au regard du temps de leur partement et du chemin qu'ils fairont, partant dudict duché et de Piedmont, ce sera au cœur de cest hyver, et par les terres de monsieur le duc de Savoye, Franche-Conté et Lorraine, sinon que les chemins fussent si fort couverts de neige, parmi les montaignes, qu'il leur fust nécessité forcée de passer par quelque

lisière de vostre royaume : auquel cas Vostre Majesté sera suppliée, de la part de ce roy, le vouloir accommoder du passage pour une partie de ses forces. Sur quoy ledict sieur duc désiroit sçavoir de moy si son maistre se peut fier d'obtenir ledict passage, le demandant par son ambassadeur à Vostre Majesté, comme il faira ; me priant à moy de faire aussi là-dessus bon office, car le roy m'en prioit.

De toutes lesquelles particularitez le duc d'Albe m'a prié en vouloir advertir Vostre Majesté, ce que faira pareillement leur ambassadeur, afin que les desseings de ce costé vous soint manifestes et notoires : n'ayant voulu oublier à me magnifier le grand contentement que ce roy a des bonnes démonstrations dont vous, Sire, et la royne avez usé en tout ce dont ses ministres vous ont suppliez et requis pour son bien et service ; me priant à moy d'estre fiadour [1] et caution envers Vostre Majesté ledict seigneur roy va autant syncèrement en ce négoce, et sans aucune sinistre intention, comme vous, Sire, pourriez désirer de vostre parfaictement bon frère et ami qu'il est, car il me promet et asseure que je vous en puis asseurer et respondre sans danger de reproche ny d'en devoir estre blasmé. Et assez d'autres propos m'a-il tenus, qui seroint longs à raconter.

Je luy ay respondu que le roy catholicque avoit grande raison de se contenter de Voz Majestez, car en toutes choses elles s'estoint monstrées et déclarées très-fort affectionnées et promptes au bien et repos de ses affaires, et autant desplaisantes de ses travaulx comme si Vostre Majesté le sentoit en son propre faict ; que je pensois bien qu'en ce que Vostredicte Majesté le pourroit accommoder, qu'elle ne luy en diroit point de non ; toutesfois que je n'en parlois que comme de moy-mesmes, sans instruction ne pouvoir. Quant à respondre sur le passage dont il m'avoit parlé, bien me sembloit-il que la chose vailloit d'y penser et de vous en envoyer requérir et prier par un personnage exprèz et de qualité, estant à doubter qu'on allégueroit des difficultez là-dessus, pour le désespoir et crainte où de telles forces estrangères pourroint mettre voz subjects qui sont de la nouvelle religion, les voiant entrer et passer en vostre royaume ; qu'ils rallumeroient les troubles passez en icelluy, voyant qu'on va défaire ceulx de Flandres, pour le mal qui leur en pourra advenir, cella faict ; m'estant aussi advis qu'à partir de Piedmont et duché de Milan, ce sera leur plus court de passer par le val d'Est ou Mont-Senis, tomber à Montmélian et à Chambéri, droit en Bresse, pour entrer en la Franche-Conté, puis, par Lorraine, en ses Païs-Bas, comme il venoit de me consigner leur chemin, et que, pour fuir aux montaignes, il faudroit donc venir par mer descendre en la basse Provence.

Ledict duc m'a déclaré que c'estoit aussi son desseing d'embarquer une partie de ses hommes sur les gallères, et faire leur descente à Tholon ou plus approchant de Marseille, s'il plaira à Vostre Majesté s'en contenter, me priant vous faire entendre

[1] *Fiadour,* de l'espagnol *fiador,* caution, répondant.

touts ces propoz : ce que je luy ay promis. Et n'y auroit pas trop à faire que monsieur de Savoye ne soit cause qu'on fasse demander passage par voz païs, afin de soulager le sien, qui est trop maigre pour fournir vivres à tant de gens de guerre et à la court du roy.

Le duc d'Albe m'a déclaré que le prieur don Hernando, son fils, partira au premier jour pour Italie, et autres personnages de condition; il ne sçait bonnement encore s'ils iront par mer ou par terre. J'ay voulu sçavoir de l'entreveue du pape et de cedict seigneur roy : il m'a certifié qu'ils ne se verront point, parce que le roy catholicque ne faira point séjour en Lombardie et Piedmont, estant descendu à Nice ou à Gennes, et n'y pourra Sa Majesté arriver qu'environ la fin de may ou à demi-juin, car il tiendra ses courts de Castille durant ce présent moys et partie du prochain, pour s'acheminer à Monsson vers la fin de febvrier, pour tenir les courts d'Arragon, qui dureront un mois ou plus.

Je luy ay demandé, Sire, comment fairont les vieux soldats leur voyage de Flandres cest hyver, ainsi qu'il dict qu'ils sont encores en leurs garnisons en Sicille, Sardaigne et Naples, ormis le tiers [1] de Lombardie, qui est arrivé au duché de Milan il y a quelques mois (et est vray qu'ils sont encores touts en leursdictes garnisons, et don Garsie de Tolède les doibt mener avec les gallères, bien qu'il m'ait respondu que touts lesdicts tiers sont arrivez en Lombardie despuis peu de jours en çà). J'ay voulu sçavoir de luy si l'empereur seconderoit le roy en personne ou de ses forces : il m'a respondu qu'ils sont très-bons frères et amis, et toutesfois que la personne dudict seigneur empereur n'y sera point employée, ni ses forces, et moins l'aide de sa bourse, qui est trop foible, et que ce roy a du tout assez, sans s'en emprompter.

Je luy ay réplicqué qu'avec difficulté voudroint les Allemans combattre contre ceulx de religion semblable à la leur. Il m'a faict response qu'en ceste querelle de Flandres ne se parle point d'aller contre la religion, mais simplement contre les rebelles : pour laquelle considération et fins il n'y a prince ny soldat en la Germanie, tant soit-il luthérien, qui refuse prendre la solde de ce roy et combattre pour son party.

Finablement, Sire, je luy ay remonstré le long temps qu'il me tient en espérance par promesses de respondre au mémoire des plainctes, et l'ay prié de contenter Vostre Majesté : satisfaisant laquelle ledict sieur duc fairoit le bien et advantage du service du roy catholicque. Il m'a promis de le faire, car telle estoit l'intention de son maistre et de vivre en vray bon frère et parfaict amy toute sa vie avec Vostre Majesté.

Sire, pour toutes les belles parolles du duc d'Albe, lequel est maistre de sçavoir feindre et dissimuler, je ne laisse point à penser qu'ils n'ayent en main autre entreprinse que celle de Flandres, soubs couleur de laquelle ils auront leur armée de mer

[1] *Le tiers*, de l'espagnol *tercio*, le régiment.

tantost preste, si puissante de gallères qu'elle faict grandement à redoubter : car avec les neufves qui sont faictes à Barcelonne, où se vont achevant leur nombre, avec celles du pape, Malte, Florence, Gennes et Savoye, sera de cent trente ou plus; et n'aura ce roy faute de carraques, hurques ne d'autres navires et vaisseaux pour charger cavallerie et fanterie, et les munitions et vivres qui furent dressez en divers ports l'année passée et qu'on dresse de présent. Je croyerèz, Sire, que c'est pour Alger : mais ce faict se meine très-secrétement. A toutes advantures, Vostre Majesté faira bien d'adviser que les places fortes de nostre coste de Provence et Languedoc soient bien gardées, nonobstant qu'il me semble incroyable et impossible que ce roy, qui se dict tant vostre, voulsist avoir pensée d'invader chose qui soit à vous. Et pleût à Dieu fût vostre port de Marseille si bien garni de gallères comme on l'a veu quelque temps, car vostre coste seroit moins exposée aux incursions de qui que ce soit qu'elle n'est, et tel vous redoubteroit dudict endroit, qui se rend formidable à chrestiens et à Turcs, pour la puissance qu'il faict estat d'avoir d'ores en avant sur la mer! Et fault croire ou craindre, s'il force Alger, qu'il ne se contentera pas de cella, ains pensera choses plus grandes. Au cas de la quelle entreprinse, s'il la faict, Vostre Majesté aura grand raison d'accuser sa dissimulation et feintise, s'estant recellé envers elle et vostre ambassadeur de sa délibération.

Il est de retour d'Aranchois despuis le sixiesme du présent, et les députez de Castille sont presque touts arrivés pour tenir les courts, qui commanceront un jour de ceste sepmaine.

Page 545. — A la reine, Madrid, 9 décembre 1566. Affaires des Pays-Bas :

Madame, oultre les propos contenus en la lettre que j'escrips au roy, le duc d'Albe m'a dict, pour grand secret, que le roy catholicque luy a donné la charge d'aller resceevoir et faire sa masse à Luxembourg (lequel lieu il m'a nommé en confession, comme si je n'eusse adverti pièça Voz Majestez de l'un et de l'autre) : à ceste cause, il désireroit fort de pouvoir passer seurement par France, tirant son chemin en Flandres; et s'il n'estoit subject aux goutes, il sçauroit bien couper sa barbe et se desguiser et prévenir par la poste la nouvelle de son voyage, et de nuict aller baiser les mains du roy et vostres en passant. Mais ceste maladie, qui le reprent souvent et l'a assez afoibli, le garde qu'il ne peut aller qu'à ses journées et bien bellement, car la mer est grandement contraire à sa maladie; et demandoit mon advis s'il pourroit passer seurement, me priant aussi faire entendre à Vostre Majesté son désir. Je luy ay remanteu [1] qui fut faict à feu monsieur de Guise au milieu d'un camp; toutesfois que je ne fauldrois à vous

[1] *Remanteu*, rappelé.

advertyr du tout par ce courrier exprèz. Il m'a dict que, ne pouvant aller par terre, il prendra la mer jusques à Nice, et puis, par les terres de monsieur de Savoye, suivra la trace de la fanterie espaignolle.....

Le S[r] Mascuello, ambassadeur du duc de Savoie, est mort à Madrid au mois d'octobre.

Le marquis de Berghes a esté tousjours mallade et n'est point encore bien sain. Le S[r] de Montigny a supplié trois ou quatre fois ce seigneur roy, pour tous deux, qu'il luy pleust leur donner congé de s'en retourner : mais S. M. a trouvé des deffaictes, et à peine s'ilz l'auront devant qu'il y aille en personne, car il les doubte moins icy que là..........

Pag. 555. — *Avis du S[r] de Forquevaulx au roi,* sans date (9 décembre 1566.) « Don Diego d'Espinose, par cy-devant président du conseil » royal, a esté faict inquisiteur général, afin de l'occuper en ladicte charge » durant l'absence du roy catholicque...... Icelluy inquisiteur général est » homme d'Église, et sera des premiers Espagnols qui auront le chapeau » de cardinal. » — Le roi, pour complaire au pape, a consenti que l'archevêque de Tolède, prisonnier par autorité de l'inquisition, soit mené à Rome, pour là lui être fait son procès par quatre cardinaux au choix de Sa Sainteté et quatre docteurs espagnols. Déjà la procédure est entre les mains du nonce et de l'évêque d'Ascoli, envoyé à cette fin en Espagne. Deux galères, préparées à Cartagène, transporteront l'archevêque dans les États romains. Il y a des Italiens à Madrid qui discourent sur ce que le roi a consenti au départ de l'archevêque pour Rome, au grand mécontentement de l'inquisition d'Espagne. — L'archevêque de Séville [1], qui s'est démis de la charge d'inquisiteur général, recevra le chapeau : il va achever ses jours dans son archevêché; dorénavant tous les prélats d'Espagne résideront en leurs diocèses; l'évêque de Cuenca, « grand confesseur de ce roy, » n'en sera pas lui-même exempt. — Le cardinal de Burgos [2] est mort à Burgos le 28 novembre. — Soixante-dix pauvres Français que l'inquisition tenait prisonniers à Barcelone ont été condamnés aux galères. — Le duc d'Albe est fait général pour l'entreprise de Flandre; il partira, dans le courant du mois, pour Nice ou Gênes. — Les cortès de Monzon se tiendront au mois de mars pour le plus tard, car on les mande déjà. On a opinion que le

[1] Don Fernando de Valdes.

[2] Don Francisco Pacheco. Il avait été fait cardinal par Pie IV en 1561.

prince, après avoir été juré héritier d'Aragon, ne bougera de Monzon jusqu'après la fin des cortès. — « Le prince d'Espaigne demeurera régent en » l'absence de son père, à son grand regret, car il désiroit faire le voyage. » — Le comte de Feria aura la vice-royauté de Naples : « il est si mal content » de n'avoir esté faict général, et non le duc d'Albe, qu'il est homme pour » se retirer en sa maison. » — Le roi s'embarquera pour l'Italie à la fin de mai; le duc d'Albe dit qu'il emmènera la reine. D'autres prétendent qu'elle demeurera régente. — Une partie du conseil était d'opinion qu'il suffirait de trois millions d'or pour la dépense de la réduction des Pays-Bas, en y menant peu de forces d'abord. Le pape et les autres ministres ont été d'avis, au contraire, que le roi devait y conduire une puissante armée, pour prévenir toute résistance, en sorte qu'on estime la dépense à six ou sept millions.

Pag. 578. — Au roi, Madrid, 4 janvier 1567. Le roi catholique est à l'Escurial depuis le 22 décembre; il doit revenir à Madrid le 9 janvier.

Pag. 594. — *Au roy. Ces advis respondent à ce qu'il a pleu à S. M. commander au S$^{r}$ de Fourquevaulx du 27$^{e}$ de novembre et aultres de nouveau :* sans date (4 janvier 1567?). La requête des Flamands pour obtenir la liberté de conscience, avec offre d'une grosse somme d'argent, est restée sans réponse : « il fault croire que rien ne leur sera accordé qui diminue » la réputation du roy. » — Les catholiques de Flandre ont aussi écrit une lettre au roi, pour le supplier de ne procéder par armes ni violence contre ses sujets, mais plutôt d'employer les moyens de douceur. Ils persistent, au surplus, à demander l'abolition de l'inquisition et des placards, « voulant plustost mourir et souffrir tous malheurs que de s'en retirer et » désister. »

Le duc d'Alve a eu tel pouvoir de ce roy et aultant ample comme il l'a sceu demander......

Le bruict a esté en ceste court que Ruy Gomes passeroit en Flandres par la poste, afin de véoir de pacifier les troubles sans armes, car les seigneurs et tous les estatz dudict païs le demandent. Cella s'est maintenant refroidy : néantmoins, si l'entreprise d'Alger se faict, on pense que ledict Ruy Gomes fera ledict voiage en Flandres......

Le prince d'Espaigne ayant entendu que les courtz avoient intention de requérir qu'il demeure en ce royaume pendant l'absence du roy son père, il entra, ces jours passez, en leur assemblée, et leur protesta que celuy qui proposeroit sadicte demeure

le peult tenir pour son ennemy capital et de sa ville, car il les destruira de tout son pouvoir, et de mesme s'ilz seront si folz de parler du mariage de la princesse sa tante et de luy, comme ilz le proposèrent aux dernières courtz qui se tindrent y a trois ans en ce lieu, trouvant fort estrange qu'ilz s'entremettent de telles choses, car le roy son père le mariera bien sans eulx, et que de luy, il est si résolu d'aller où ladicte Majesté yra, que tout le monde ne l'en sçauroit garder. Et leur deffendist, sur leurs vies, de ne desceler ce propoz : mais il s'est toutesfois descouvert.......

Le mercredi, xi[e] de décembre, ledict S[r] roy feit sa proposition ausdictes courtz, disant en conclusion qu'il estoit constrainct d'aller en Flandres remédier aux troubles qui y sont : par quoy il les requéroit luy vouloir subvenir d'une bonne somme de deniers. Le surplus de son intention leur feit lire par Erasso, secrétaire d'Estat.

Le procurador député par la ville de Burgos parla le premier, et respondit que c'estoit ung grand regret à tout Espaigne d'en véoir partir leur roy, car c'estoit esloigner le père de ses enfans, le pasteur de ses troupeaux, et amplifiant de sorte sa harangue qu'il esmeut les larmes à aucuns assistants. Il s'arresta, à la fin, qu'il estoit très-nécessaire que S. M. allast meectre ordre aux séditions dudict Flandres : car du bon portement de ses affaires audict païs deppendoit la tranquillité dudict Espaigne au faict de l'inquisition, signiffiant que, si les Flamans la peuvent regecter, que aussy les Espaignols en vouldront estre exemptz......

Pag. 607. — A la reine, Madrid, 5 janvier. Il se plaint de ce qu'on ne pourvoit pas à la dépense de la reine Élisabeth, même pour ses habillements : « c'est — dit-il — une honte trop grande comme l'on s'en passe » légèrement. »

Pag. 608. — A la même, même date. Sur le duc d'Albe et son fils don Frédéric :

Don Johan Manrique garde encore la chambre : mais le duc d'Albe fait volontiers l'office de grand maistre pour luy, car il est tant amoureux de donne Marie Manrique, dame de la royne vostre fille, qu'il n'a heure de repos sinon quant il la voit, qui est le plus souvent qu'il luy est possible. Il a trouvé mauvais que don Fédéric, son fils, se soit coiffé de donne Magdalène de Guzman jusques à luy avoir promis mariage, après le décès de sa dernière femme : à l'occasion de quoy ledict don Fédéric fut mené prisonnier à Medina del Campo, et ladicte demoiselle enserrée dans une chambre du palais. L'on attend la publication d'un bannissement pour luy de deux ans et qu'elle sera confinée dans un monastère [1], pour la faulte par eulx commise d'avoir osé traicter

[1] Le 13 février Forquevaulx mande au roi que le duc d'Albe a obtenu un arrêt sur l'affaire de son fils et de Madeleine de Guzman; que, pour la faute par eux commise, don Frédéric est banni pour six

de mariage sans porter respect au lieu où elle servoit, car icy l'on a de costume de faire terribles démonstrations quant semblables fautes adviennent. Don Fédéric ira passer son desterrement à la suite de son père, au voyage qu'il entreprend, car aussi ne veut-il aux charges que ceulx de sa parenté ou ses grans amis......

Pag. 611. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 24 décembre 1566. L'ambassadeur d'Espagne est venu les trouver, lui et la reine sa mère, et leur a demandé si, en cas de besoin, le roi catholique pourrait faire passer par la France 8,000 Espagnols et 1,500 chevaux qui débarqueraient à Fréjus, pour de là aller jusqu'en Lorraine. La reine s'en est excusée par beaucoup de raisons, en déclarant toutefois à don Francès d'Alava que, si la nécessité du temps, la tourmente ou une autre occasion amenait les Espagnols en quelqu'un des ports de France, ils y trouveraient tel accueil que le roi catholique pouvait se promettre de son meilleur frère et plus parfait ami, et que de là, s'ils voulaient traverser par un coin, pour regagner le Piémont, ils le pourraient faire. — Le roi recommande à Forquevaulx de se donner toutes les peines du monde pour pénétrer la véritable destination des armements considérables faits par le roi catholique.

Pag. 620. — La reine à Forquevaulx, même date. — Si le duc d'Albe voulait passer par la France et qu'il n'eût 200 hommes d'armes pour l'accompagner, il ne serait pas possible de l'assurer que sa personne ne fût en très-grand hasard.

Pag. 622. — Au roi, Madrid, 18 janvier 1567. — Il a su de la reine que le roi catholique avait bien pris les objections faites à son ambassadeur contre le passage des Espagnols par la France.

Sire, dernièrement que je fus chez le roy vostre frère [1], le marquis de Berghes et le sieur de Montigni venoient de parler à S. M. pour leur congé, duquel ils eurent bonne espérance..... Ledict marquis ne se peut guière bien remectre en sa première santé, ains chemine avec le baston en la main. Ils m'ont semblé touts deux assez mal contents, et le sieur de Montigni n'a pas été mieux veu par deçà, pour avoir passé, en venant, par la maison de monsieur le connestable, car ceste nation est estrangement souspeçonneuse.......

ans, dont il passera trois à Oran, au service du roi; que doña Magdalena est éloignée de la cour et envoyée à Tolède en un couvent; qu'elle est sortie la veille du palais.

[1] Le 14 janvier, selon qu'il le dit au commencement de sa lettre.

Pag. 629. — A la reine, même date. — Les préparatifs du voyage du roi sont si lents « que telle froideur donne à penser qu'il s'excuseroit volontiers » de n'y aller tost ni tard... Le roi donne assez à connoistre qu'il fuit d'apro- » cher les lieux où, pour son honneur, les affaires le pourroient forcer d'y » employer sa personne ou ses forces. » — Le roi a pris de bonne part le refus de la cour de France.

Pag. 639. — Au roi, Madrid, 4 février 1567. — Il lui rend compte d'une longue conversation qu'il a eue avec le duc d'Albe, lequel s'est efforcé de le persuader que le roi ne pouvait ni ne devait refuser passage à l'armée espagnole, si la nécessité la contraignait d'emprunter le territoire de France.

Pag. 644. — A la reine, même date. « Le jour de hyer la royne vostre » fille m'a faict tant d'honneur de tenir un mien filz à baptesme, et daigna » prendre sa collation en mon logis, accompaignée du prince d'Espaigne, » que S. M. a choisi pour parrain. Madame la princesse de Portugal y a » assisté aussi avec une belle compaignie des grands et des dames... » — Francisco d'Ibarra, nommé provéditeur général de l'armée de Flandre, part en poste dans quelques jours avec des lettres pour le pape et les potentats d'Italie. De là il ira vers le duc de Lorraine.

Pag. 649. — Au roi, Madrid, 13 février 1567. Le duc d'Albe a tant fait vers le roi catholique que la duchesse sa femme est nommée *camarera mayor* de la reine; le roi lui donne à lui 150,000 écus d'*ayuda de costa*. — On dit que don Garcia de Tolède quittera le généralat des galères pour être président du conseil royal, et que don Juan d'Autriche lui succédera dans la charge desdites galères. — Le marquis de Pescaire est fait vice-roi de Sicile. — Le roi a fait demander, en Aragon, Valence et Catalogne, quel moyen ils ont de nourrir sa cour, et quelles requêtes ils ont à lui présenter. Ce ne sera qu'après les cortès de Monzon qu'on saura si le roi part décidément d'Espagne, « bien que tousjours les principaux disent qu'il » passera en Flandres..... »

Pag. 677. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 31 janvier 1567. Sa satisfaction du rétablissement de l'ordre et de l'autorité royale dans les Pays-Bas :

Monsieur de Forquevaulx, m'ayant l'ambassadeur d'Espaigne adverti qu'il despêchoit ce porteur, je ne l'ay voulu laisser aller sans vous porter ce mot, pour vous dire que, Dieu mercy, toutes choses continuent de se bien porter dans mon royaume, avecques

la paix et la tranquillité que je puis désirer. Je me resjouis infiniment que du costé de Flandres les affaires du roy, mon bon frère, commancent à prendre le mesme chemin, ainsi que j'ay entendu de ce mesme pourteur : qui est (pour l'amitié que je luy porte et le désir que j'ay de le voir content et satisfaict) l'une des meilleures et plus agréables nouvelles que je sçaurois entendre. A quoy je puis bien dire que mes déportements ont autant servy que chose du monde : car, si j'eusse autant tenu la main à fomenter les troubles de delà comme je l'ay tenue ferme qu'aucun de mes subjects n'y brouillast rien, je croy que les choses ne fussent aux termes là où elles sont. Et pour encore empescher qu'il ne se retire aucun mal des subjects par deçà, j'ay faict, despuis peu de jours, faire une deffence que j'ay envoyée par tout mon royaume pour ne recevoir aucuns estrangers, et je vous envoye le double. Et par-là le roy, mondict frère, congnoistra aisément de quel pied je marche en son endroit, et qu'il ne peut luy arriver bien ni prospérité que je ne soys aussi aise que luy-mesme.

Pag. 678. — Au roi, Madrid, 25 février 1567. Le roi catholique ne tiendra pas les cortès générales de la couronne d'Aragon pour faire jurer son fils; il ira d'abord à Valence, puis à Saragosse, puis à Barcelone. — Don Antonio de Mendoza va vers le duc de Lorraine, qu'il avertira du passage du duc d'Albe et de 10,000 à 15,000 Espagnols. — Francisco d'Ibarra est parti par la poste le 18; il ne visitera point les potentats d'Italie, comme on l'avait dit; il se rend à Milan porteur de 300,000 écus pour l'armée destinée au voyage de Flandre.

Pag. 690. — A la reine, Madrid, 2 mars 1567. « L'on est par-dessà fort » joyeux de quoy Anvers et les autres villes crient miséricorde, et que » touts les Païs-Bas sont disposez d'accepter telles conditions de mercy » que ceste Majesté sçaura proposer, parmi lesquelles on s'asseure que » l'inquisition sera receue; et, pour l'establir mieulx, il y aura garnison » d'Espagnols, et citadelles pour garder que les Flamans ne facent une » autre fois les fols. » — Le roi a été de retour de l'Escurial le 27. — Les cortès de Castille ne sont pas achevées; elles sont toujours à disputer sur la subvention extraordinaire que le roi leur demande. — Le départ du duc d'Albe semble fort refroidi depuis les dernières nouvelles de Flandre.

Pag. 694. — A la même, Madrid, 4 mars 1567. Un gentilhomme de madame de Parme [1] est arrivé il y a deux jours. Il lui est échappé de dire

[1] Alonso Lopez Gallo. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 510.

que les affaires aux Pays-Bas ne sont pas en aussi bons termes qu'on le croyait.

Pag. 695. — Le roi à Forquevaulx, Fontainebleau, 25 février 1567. Différence entre le langage du prince d'Eboli et celui du duc d'Albe touchant la demande du passage des Espagnols par la France; motifs qu'a le roi d'être satisfait de la capitulation qu'il a faite avec ses sujets; marquis de Berghes, etc. :

Monsieur de Forquevaulx, j'ay receu deux despêches de vous despuis celle que je vous feis du quatriesme de ce moys, l'une du dix-huictiesme du passé, et l'autre du quatriesme du présent. Par la première vous me mandez comme le roy d'Espaigne avoit trouvée la response que j'avois faicte à son ambassadeur, touchant le passage qu'il m'avoit demandé pour les Espaignols, bonne et s'en estoit contenté, comme la royne madame ma seur le vous avoit dict : ce que le prince d'Evoly vous avoit encores confirmé, alléguant luy-mesme les difficultez qui me pouvoient empescher de luy satisfaire en cella. Despuis j'ay veu, par vostre dernière despêche, que le langage que le duc d'Albe vous a tenu estoit bien différent de cella; et semble qu'ils ne s'en contentent et veulent l'entreprendre, comme estans certains que je ne le leur puis refuser. Je ne doubte point que n'ayez sur cella bien respondu audict duc (suivant ce que je vous avois mandé) tout ce que vous aurez peu pour luy faire connoistre que ce refus ne vient point de faute d'amitié et bonne volonté, mais de crainte que ceste sienne commodité m'incommode tant que ses affaires ne s'en porteront pas guères mieux. Et en cella, s'ils vous en reparlent, il faut tousjours tenir ce mesme langage, alléguer l'estérillité de vivres par ceste lisière de mes païs, la difficulté des chemins et le danger éminent qu'il y auroit, comme vous a très-sagement dict le prince d'Evoly, que ceste grande compagnie feit armer et eslever ceulx de la nouvelle religion qui sont en mon royaume, et principallement en la pluspart de ceste frontière-là en grand nombre, dont adviendroit mal et à luy et à moy. Mais je voys bien qu'il vouldroit que tout le monde fût en la danse où est son maistre; et quant à moy, puisque Dieu m'a faict ceste grâce d'en sortir, je me contente de n'y rentrer jamais si je puis.

Et quant à la capitulation que j'ay faicte avecques mes subjects, comme il dict, dont ils ont esté si marris, après que j'ay veu que les combats tant de fois réitérez, les batailles données, les villes prinses d'assaut, ne profitoient de rien que de me ruyner de plus en plus et me faire perdre touts les jours les plus grands hommes de mes subjects qui fussent en la chrestienté, j'ay mieux aymé, par l'advis et conseil de touts mes bons et plus fidèles serviteurs, faire ce que j'ay faict que de perdre le reste, et Dieu m'a faict si heureux qu'au lieu de la ruyne que je voyois préparer dans peu de temps et de l'entière subversion de tout mon Estat, qui estoit trop apparente, par sa saincte grâce,

je vis en repos, et mon royaume se refaict touts les jours, et mes affaires se remettent en la mesme grandeur qu'elles estoint auparavant tant de calamitez. Ils y sont maintenant : ils esprouveront que c'est, et combien ceulx qui s'y trouvent sont empeschez; et mais qu'ils ayent hazardé deux batailles, comme j'ay faict, l'on verra comme ils s'en trouveront; et s'ils en sont quittes à meilleur marché que je n'ay esté, véritablement ils auront occasion de se dire bien heureux. Mais tant y a que, pour qui que ce soit ny pour quelque cause qui puisse survenir, je me garderay, tant que je pourray, d'y revenir. Or je ne puis croire que, vous ayant le duc d'Albe tenu ce langage si différent de celluy de la royne madame ma seur, qu'il ne faille qu'il y ait eu quelque changement, et je désirerois bien d'entendre, si vous aviez moyen de le pouvoir sçavoir, d'où vient cella, et en pourrez parler au prince d'Evoli, pour sonder ce qu'il en pense et qu'il en sçait.

Au demeurant, je suis merveilleusement aise de la bonne nouvelle que vous m'avez mandée de la grossesse de la royne ma seur, et le seray encores davantage quand j'entendray qu'elle aura faict un beau fils. Elle espère bien, encore que le roy son mari parte dans peu de jours, de ne demeurer pour cella de le suivre. S'il se délibère de la mener, il est certain qu'estant grosse comme elle est, il ne la commectra à la mer, et pense qu'ils me rechercheront de son passage. S'ils vous en parlent, vous asseurerez que c'est chose que j'auray très-agréable, mais que vous m'en advertirez. Vous verrez ce que vous en pourrez apprendre, pour m'en advertir; et il ne peut tarder que, dans la fin de ce mois qui vient, nous n'en sachions des nouvelles et ne voyions quelle résolution ils prendront, car ils ne peuvent plus guères demeurer qu'ils ne prennent parti. Vous me fairez service très-agréable de continuer à m'advertir ainsin particulièrement comme vous avez faict par toutes vos dernières despêches, aux occasions qui se présenteront de toutes choses qui surviendront, et mesmes en ceste saison où l'on voit tant de nouveaux accidents et tant de divers changements.

De deçà je ne puis vous dire autre chose, sinon que plus je voys les autres royaumes et païs de mes voisins plains de guerre, et plus je mets de peine à conserver la paix et le repos qui est dans le mien, et porvois cependant doucement à mes affaires, ayant, et ma gendarmerie, et ma noblesse, et les régimens de gens de pied que j'entretiens en mon royaume, en si bon ordre, et de si bonnes forces d'estrangers prestes quand j'en aurois à faire, qu'avec l'ayde de Dieu, sans offenser personne, je me conserveray en toute seureté. Quant aux vivres que Francisco d'Ibarra vous a demandez, vous en avez très-bien respondu : mais vous luy pourrez dire, s'il vous en parle plus, que j'ay, il y a quelques jours, escript tout le long de ma frontière qu'ils ayent à laisser aller touts ceux de mes subjects qui leur voudront porter des vivres en passant : qui est tout ce que je puis faire, veu la stérillité qui a esté si grande en mon royaume, l'année passée, que mes subjets y ont encores bien affaire à vivre.

Il ne me reste plus à vous respondre, si ce n'est à la demande que vous a faict le marquis de Berghes de luy permectre, en passant par mon royaume, de porter une harquebuze. Vous luy direz que, m'en ayant escript et faict requeste pour luy, je vous ay donné charge de luy faire entendre de ma part que de cella ny chose de plus grand pois il n'en sera refusé de moy, et que j'envoyeray le passe-port au viconte d'Orthe, pour le luy bailler en passant à Bayonne, quant il s'en reviendra.

Et ne sachant de quoy vous faire la présente plus longue, je la termineray aprèz avoir prié Dieu, monsieur de Forquevaulx, etc.

Pag. 700. — La reine à Forquevaulx. Fontainebleau, 25 février 1567. Sur les propos que le duc d'Albe lui a tenus elle se réfère à la lettre du roi, et elle ajoute :

Je trouve bien estrange comme maintenant il presche tant ceste bonne intelligence qui doibt estre entre nous, qu'il recommande tant ceste union et accroissement d'amitié, veu que, quand nous l'en avons luy-mesme recherché à Bayonne, il a tant faict le froid que je ne pensois que jamais il luy en peût venir envie. Le roy, mon seigneur et fils, fera tousjours pour le roy son frère tout ce qui sera convenable à la bonne amitié qui est entre eulx, à quoy il ne manquera jamais, mais aussi il mettra toute la peine qu'il pourra à ne faire chose dont il luy puisse arriver et à son royaume trouble, ruine ou dommage.

Pag. 706. — Au roi. Madrid, 15 mars 1567. Le duc d'Albe ne bougera jusqu'à Pâques. — Le roi va, dans quatre ou cinq jours, passer la fête à l'Escurial. — On a opinion qu'il s'acheminera vers Barcelone peu de temps après le départ du duc d'Albe. Le duc de Francavilla, vice-roi de Catalogne, a dit à Forquevaulx que le roi son maître le renvoyait à son gouvernement, afin de donner ordre à ce qu'il faut pour son arrivée, car il y pense aller bientôt, et ne s'arrêtera comme rien pour tenir ses cortès, mais passera en Italie.

Pag. 712. — Au roi. Madrid, 24 mars 1567. Sur les nouvelles reçues des Pays-Bas, « tout aussitost et du soir au lendemain le roy s'est résolu » de passer en Italie et de là en Flandre, et a faict dire et commander, » le 19, à tous ses domesticques et officiers, par le duc d'Albe, qu'ils se » trouvent en ce lieu dans le derrenier jour de may ou au premier de juing, » pour suivre et servir Sadicte Majesté en son voyage. A ces fins on est » après à payer ce qui leur est deu, et fault qu'ils payent aussi là où ils

» doibvent. Ainsy crié par les carrefours le vingtiesme de ce mois. » — Il ne faut donc plus douter que le roi n'aille en Italie. — L'évêque d'Ascoli retourne vers le pape, grandement satisfait de cette cour, comme il dit. Il va travailler à ménager une entrevue de Sa Sainteté et du roi catholique.

Pag. 716. — A la reine, même date. La reine catholique a reçu de son mari l'assurance qu'il l'emmènera avec lui, quelque part qu'il aille, et que ce sera par mer. — Le roi a distribué une partie des bénéfices et commanderies vacants, sans appeler le duc d'Albe, Ruy Gomez ni autres à la consulte : de quoi ils demeurent tout honteux. — Le duc d'Albe, interpellé par Forquevaulx sur la vérité de son voyage, lui a dit « qu'il va en Flandre » faire aux rebelles du roy son maistre tout le mal que sera en sa puis- » sance. » — Le roi partira en juin, s'embarquera à Barcelone avec la reine, descendra à Gênes, ira à Milan, aura une entrevue avec le pape, et passera par Trente pour rencontrer à Inspruck l'empereur et l'impératrice.

Pag. 719. — *Avis envoyés avec les lettres précédentes.* Les cortès de Castille ont, le 18, accordé au roi 1,200,000 écus payables en trois ans, savoir : 780,000 pour l'ordinaire et le surplus d'extraordinaire. — Le roi est parti pour l'Escurial le 19. — Le comte de Benavente est fait vice-roi de Valence; cette promotion est attribuée au duc d'Albe. — « Le président du » conseil royal a réconcilliez le duc d'Albe et Ruy Gomes, n'a guères de » jours, lesquels sieurs sont à présent bons amis, ou ils en font le sem- » blant. Le duc de Francquaville, beau-père du prince d'Evoli, s'est aussi » fort aydé à moyenner ladicte réconciliation. Il est parti de ce lieu le 19, » et s'en retourne à Barcelonne faire mettre toutes choses en ordre pour » l'arrivée de LL. MM. » — Le duc d'Albe a assuré encore hier l'ambassadeur, sur son honneur et sa foi de *caballero*, que c'est aux Pays-Bas qu'il se rend : « il y entrera, lui a-t-il dit, si puissant qu'il pourra faire bien et » mal, selon qu'il trouvera les subjets du roy disposez et dignes de l'un » ou de l'autre. »

Pag. 739. — Au roi, Madrid, 15 avril 1567. Le duc d'Albe part aujourd'hui pour aller prendre congé du roi à Aranjuez. — Ruy Gomez est aussi allé vers le roi avec le prince. — Prochain départ de Vanegas pour Vienne; négociations dont il est chargé :

..... Sire, Loys Vanègues, grand mareschal des logis du roy catholicque, partira en poste dans sept ou huict jours vers l'empereur, pour traicter certains négoces qu'il est

nécessaire estre traictez par personnage qui les sache bien proposer et persuader, et qui soit agréable audict empereur et à ses plus privez domesticques, comme est ce Vanègues, lequel l'a servi longuement; et lorsque le feu roy, vostre père, m'envoya vers l'empereur, n'estant que roy de Bohesme, ledict Vanègues estoit des plus advancez qu'il eût près de sa personne. L'occasion de son voyage, à ce que j'ay peu descouvrir, est pour le mariage des deux filles de l'empereur, l'aisnée pour le prince d'Espaigne, et l'autre pour le roy de Portugal; mesme, touchant à celluy de Portugal, c'est afin d'y faire condescendre l'empereur et accorder sa volonté avec celle de l'impératrix sa femme, lesquels sont esté et sont encores un peu différents et divers en cella : car le mari ne vouldroit rien moyns que donner sa fille au roy de Portugal, et l'impératrix ne désire rien mieux.

La princesse, seur de ce roy, a moyenné que ledict Vanègues soit esté choisi pour faire ceste charge, car il dépend tout d'elle; pareillement y ont aydé Ruy Gomes et Dietristan [1]. Si est-ce que les Portugois seroint fort contents que leur roy ne print point femme d'Allemaigne, et moins le voudroit l'empereur, tant pour ce qu'il ne peut, l'année passée, arracher un seul denier d'aide dudict royaume, que pour ce aussi qu'il entend bien ne luy pouvoir venir aucun profit dudict costé, pour occasion nulle qui se puisse offrir. L'on espère que Vanègues l'ostera de ceste opinion, et luy représentera les propos qui en furent dressez et accordez, desjà du vivant de l'empereur Charles, par le mesme Vanègues, qui fut, à cause de ce, envoyé ambassadeur en Portugal, et en raporta obligation pour une partie et l'autre.

Davantage, Vanègues a commission de traicter sur la demeure des petits princes de Bohesme par deçà, car le roy leur oncle désireroit bien qu'ils n'en bougeassent encore d'un temps : toutesfois leur père les demande, nomméement l'aisné, à l'instance que ceulx du royaume de Bohesme luy en font; et offrira ledict Vanègues à l'empereur toute la correspondance et amitié possible en quelque occasion qui puisse advenir, soit en argent, ou de tout autre secours, mettant à part ces difficultez et empeschements de Flandres, lesquels assoupis une fois, Leurs Majestez Impériale et Catholicque donneront ordre à leurs faicts particuliers, de sorte que l'un ouvrira la bource, et l'autre fournira les forces. En oultre il arrestera du temps que se fairont les mariages, en quel lieu et comment, et de ce qui pourroit succéder de l'enfantement de la royne catholicque au dommage ou préjudice du prince d'Espaigne : car, parce qu'il est un peu désobéissant à son père, l'on veut cependant, au moyen de ceste suspension, attendre si ladicte dame portera fils ou fille et, selon cella, prendre nouvelles délibérations, traces et dessains, à cause du peu de fiance et seureté que ce roy a jusques à présent de

[1] Le baron Adam de Dietrichstein, qui était gouverneur des princes Rodolphe et Ernest, et ambassadeur de l'empereur auprès de Philippe II.

la capacité et suffisance du prince son fils, pour le devoir laisser roy et héritier de tant d'Estats. Et là-dessus sont attendants à la mire pour voir ce qui en sortira.

De toutes lesquelles choses Vanègues porte instruction, pour en communicquer et traicter avec l'empereur, afin qu'il n'aye raison de soubsonner que les longueurs sont pour l'abuser et mener par belles parolles.........

La royne catholicque disant ces jours-icy au duc d'Albe que le roy son mari seroit maintenant hors de soing pour les troubles de Flandres, et luy exent de son voyage, il luy fit responce que, nonobstant cella, les affaires sont en tels termes audict pays qu'il n'y a moins de lieu d'y aller qu'il avoit paravant la reddition de Valentiennes et autres places qui s'estoint rebellées.

Une des raisons qui, selon Forquevaulx. ont fait temporiser le duc d'Albe, a été de voir si le Turc ferait sortir son armée de mer; maintenant on est informé qu'il ne sortira que trente à quarante galères. — Le prince d'Eboli a dit à Forquevaulx que le roi partira pour Valence ou pour l'Aragon sur la fin de mai; qu'il emmènera la reine, le prince et les princes de Bohême; qu'il ira tenir les cortès à Monzon. s'il ne peut se dispenser de les réunir là; qu'il s'embarquera pour l'Italie en novembre. — La place d'auditeur de l'armée de Flandre a été donnée au licencié del Rio. « parent » d'anciens marchands espaignols demeurans à Anvers et autres lieux de » Flandres. » — La princesse d'Espagne demeurera régente pendant l'absence du roi et de la reine. — Le duc d'Albe a répondu à Forquevaulx, qui lui disait que le bon état des Pays-Bas à présent le dispenserait d'y aller, « qu'il en est plus de besoin qu'auparavant, afin de redresser si bien » les affaires par delà qu'il n'en puisse mésadvenir jamais plus. »

Pag. 756. — A la reine, Madrid, 15 avril 1567. Le roi est parti de Madrid le 19 mars et y est attendu de retour le 19 avril.

Madame, il sera bon qu'il vous plaise escrire un mot à la duchesse d'Albe, pour luy recommander la personne et santé de la royne vostre fille et de luy faire faire exercisce, car ces gens-icy ne vouldroint qu'elle fit jamais un pas sinon en litière ou portée sur chère [1], et néantmoins S. M. vouldroit cheminer modéréement parmi le palais ou au jardin...........

Je croy, Madame, avec maints autres, que si le duc d'Albe passe en Flandres, il y aura plus de rébellion et de troubles qu'il n'y a encores eu.

[1] *Chère, chayère*, chaise, fauteuil.

Pag. 760. — Au roi. Madrid, 24 avril 1567.

Le ducq d'Albe, au partir de ce lieu, le quinsiesme de ce mois, fut le soir touver ce seigneur roy à Aranchois [1], et y demeura tout le mercredi jusques au midi qu'il en deslogea, poursuivant son chemin de Carthagenne; et en ce temps il négocia deux fois longuement avec ceste Majesté de seul à seul.

Pag. 766. — A la reine, même date. Le roi est revenu le 18. — Quelqu'un, qui ne bouge de la chambre de S. M., lui a dit qu'il passera en Flandre par la mer du Ponant, car cette voie est plus aisée, plus courte et moins coûteuse; que la reine fera ses couches en Espagne, et qu'elle ira rejoindre le roi en Flandre en passant par la France.

Pag. 770. — Au roi, Madrid, 7 mai 1567. Le duc d'Albe est parti de Carthagène, dans la nuit du dimanche 27 avril, avec vingt galères, quinze compagnies de *bisoignes* [2] et bon nombre de gentilshommes qui l'accompagnent pour leur plaisir. Treize galères avaient pris les devants pour aller charger treize compagnies et des vivres au port de Tortose. Quatre autres galères attendaient encore quatre compagnies et don Frédéric, fils aîné du duc. — On continue à dire que c'est pour assaillir Genève. — Quant à Alger, Forquevaulx regarde la chose comme impossible. — Le capitaine Robles [3] est arrivé à Madrid le 29 avril. — « Le roy d'Espaigne » tirera grand profit de la rébellion de ses subjects, car le bien des fugitifs » luy demeure, et s'esbahissent que le prince d'Orange soit du nombre. » Bien y en a qui disent qu'il est seulement allé voir le conte palatin, son » beau-frère, en intention de se trouver au-devant de ce roy, quant il ar- » rivera en ses Païs-Bas. » — Le marquis de Berghes et le seigneur de Montigny « sont mieux veus qu'ils ne souloint. » — Don Hernando Carillo va comme ambassadeur ordinaire en Portugal. — Luis Vanegas cherche un secrétaire espagnol qui sache bien le latin. — « Ces courtz de Castille » sont sur le point de s'achever et l'estoient pièça : mais nouvelles diffi- » cultez les ont allongées, pour ce que le roy d'Espaigne veult ce qu'il de- » mande et refuse plusieurs requestes que sesdictes courtz luy font. » —

[1] Aranjuez.

[2] Voyez la note 2 de la page 218.

[3] Gaspard de Robles. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 525.

On règle les comptes des officiers et domestiques de la maison royale : « qui est signe qu'il fault voyager. »

Pag. 778. — A la reine, même date. « On est icy en grande joye de la » pacification de Flandres........ Ils espèrent mettre ceste bride aux Flamans » qu'ils n'auront moyen une aultre fois de faire les fouls. » — Forquevaulx ne croit pas qu'il s'agisse de Gênes ni de Genève; c'est en Flandre que va le duc d'Albe. — « Il m'a esté rapporté que ce roy estoit conseillé de révo- » quer ledict ducq et ne l'envoyer point aux Païs-Bas, puisque ses affaires » se portent à souhait, ou bien qu'il y aille luy-mesme en personne, car » sa présence remédiera au passé et à l'avenir mieulx que de nul aultre. » — Le prince et toute la famille royale sont en bonne santé.

Pag. 780. — Au roi, Madrid, 21 mai 1567. Le roi est parti le 15 pour l'Escurial; il reviendra pour la Fête-Dieu.

La princesse et les princes de Bohesme sont allez passer les festes à Aranchois. La royne est demeurée en ce lieu, le prince et don Johan d'Austrice avec elle; lequel prince est fort resjouy de quoy le roy son père luy a promis de le mener quant et luy en Flandres, et de luy avoir augmenté son estat de 40,000 escus par an, outre 60,000 qu'il en avoit; a ordonné pareillement que les conseils d'Estat et de guerre se tiendront dorénavant en la chambre dudict prince, où don Johan d'Austrice entrera.

Le voyage de Flandres sera par l'Océan.......... L'opinion commune est que l'embarquement se fera en aoust, et que la royne demeurera jusques aprèz ses couches.

Le marquis de Berghes est à l'extrémité par une dissenterie, et a peine s'il en échappe. Il avoit congé de retourner en sa maison : mais c'est trop tard pour le pauvre sieur.

Loys Vanègues partira dans trois jours pour Allemagne.

Le povre marquis de Berghes est trespassé ce matin, lequel, à ce qui m'a esté rapporté, a dict clairement que le roy catholicque est cause de sa mort, pour ce qu'il l'a détenu si longtemps par force, et avec grand détriment de sa réputation, comme s'il fût suspect de sa loyauté. Il fut si marry de quoy ceste Majesté s'en alla d'icy dernièrement sans luy donner son congé, qu'il se coucha au lict, dont il n'est jamais relevé. Et encore que ledict seigneur roy luy ait envoyé le congé deux jours après son partement, et à M. de Montigny, toutesfois la passion du marquis fut si grande que la licence de s'en aller ne luy a de rien profité, ains fit response à celluy qui la luy portoit, que c'estoit trop tard envoyer le remède de son mal [1].

[1] Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, pp. 535-537.

Pag. 786. — A la reine, même date.

Une des principales raisons de l'envoi de Vanègues est pour traicter d'aucuns grans affaires que l'empereur et le roy ont commencés par lettres de leurs mains. Ils ont choisi ledict Vanègues, pour confident aux deux Majestez : car il est espaignol, a esté maistre d'hostel de l'empereur et est réputé si secret qu'il n'éventera rien : ce qu'on ne se promet pas du Sr de Chantonay.

Pag. 795. — *Mémoire et instruction baillié au Sr de l'Aubespine le jeune, allant en Espagne, le 4 mai 1567.* Le but principal de cette mission, fondée en apparence sur « la visitation de LL. MM. CC. et le désir de sçavoir nou- » velles de la santé de la royne », était de pénétrer les desseins du roi d'Espagne en ce qui concernait l'armée du duc d'Albe, le passage du roi par l'Italie, son abouchement avec le pape, etc. — Le Sr de Forquevaulx pourra remontrer au prince d'Eboli, « avoir assez entendu de quel zèle et » affection la royne, mère du roy, se descouvrit et laissa entendre au duc » d'Albe, estant à Bayonne, et la bonne et grande volonté qu'elle a tousjours » démonstré au bien commun de ces deux grands roys, qu'elle tient plus » chers que enfans, oultre le bien qu'elle désire et a tousjours cherché à la » chrestienté. »

Pag. 807. — A la reine, Madrid, 30 mai 1567. Le duc d'Albe est si odieux aux Flamands que le conseil parle de le révoquer.

Pag. 808. — A la même, même date. Vanegas partira bientôt pour l'Allemagne. « Il a charge..... de dresser estat et maison à la fille aisnée de l'em- » pereur, comme à princesse d'Espaigne, pour commencer à monstrer qu'on » la tient par dessà pour telle. » — Ledit Vanegas a fait longtemps l'office de maitre d'hôtel de l'impératrice. — La seconde fille de l'empereur est destinée au roi de Portugal. — Dans ces circonstances Forquevaulx serait assez d'avis que le roi demandât la main de la princesse doña Juana. — Le Sr de Blicquy, un des gentilshommes du feu marquis de Berghes, s'en retourne en Flandre dans trois jours, lui troisième à cheval, et un mulet portant deux coffres, en l'un desquels sont « quelques besoignés » et en l'autre le corps embaumé du marquis, qu'ils emportent en cette sorte secrètement, afin d'éviter la dépense. — Demande d'un passe-port pour que les coffres ne soient pas visités.

Pag. 816. — Le roi à Forquevaulx, 12 juin 1567. Incertitude où il est toujours de la destination du duc d'Albe :

Nous sommes encore en grande incertitude de la venue ès Pays-Bas du duc d'Albe, que l'on dict devoir demeurer quelque temps en Italie et cependant advancer les forces qu'il a, lesquelles encores ceux desdicts Pays-Bas ne peuvent croire y devoir passer, pour n'en estre, à ce qu'il leur semble, point de besoing, y estans toutes choses réduictes en la pleine obéissance du roy catholicque, et que ma cousine la duchesse de Parme y fait ce qu'elle veut. Et de vray, depuis quelques jours, elle y a commencé à faire faire d'assez rudes exécutions : qui fait croire à beaucoup qu'elle attend plus forte espaule que celle qu'elle a au païs, lequel, au moins les principaulx sieurs, la duchesse tient fort esloignez de la connoissance de ce qui vient d'Espaigne, et en apparence leur veult faire croire qu'elle désire, plus que nul d'eux, qu'il n'y vienne autres forces que celles du païs.....

Pag. 819. — La reine à Forquevaulx, Lihons, 12 juin 1567. — « Jusques » icy il y a peu de lumières des desseins du roy catholicque, qui me fait » quasy penser qu'il n'est pas bien résolu de ce qu'il a à faire, n'y ayant » rien, comme il me semble, qui l'appelle trop expressément à sortir de » là où il est..... » — En réponse à l'idée de Forquevaulx de demander la princesse de Portugal pour le roi, Catherine de Médicis lui dit : « Le roy » mon fils veut une femme, et non pas une seconde mère, en ayant assez » d'une........ »

Pag. 823. — A la reine, Madrid, 30 juin 1567. Discussion entre Philippe II et le prince son fils ; impuissance de don Carlos :

...... N'y ayant autre nouvelle que ce qui nous a esté conté par le médecin de la royne catholicque, qu'il y a eu quelque prinse entre le roy catholicque et le prince son fils, pour les désordres qu'il continue à faire assez mal à propos ; et nous a dit que, nonobstant les receptes que ses trois médecins luy ont faict user pour le rendre habille d'espouser femme, c'est temps perdu d'en espérer lignée, car jamais il n'aura enfans, et qu'il le sçait très-bien. Cela s'accorde au dire du prince d'Evoli, qui m'en a quelquefois dit autant... Il ne peut que bien aller pour la couronne de France, s'il succédera mal en la propre maison de l'empereur, car il n'a sceu connoistre son bien, et Dieu a esté de vostre part en cella, pour ce que s'estoit vous allier à un homme mort et à une harpie qui ne peut rien de soy, ains eust consumé les hommes et les finances de vostre royaume, pour se deffendre du Turc, ou perpétuer l'empire en sa maison.

Pag. 825. — *Mémoire du Sr de Forquevaulx pour le jeune Sr de l'Aubespine, conseiller et secrétaire d'Estat du roy, s'en retournant en France :* sans date (30 juin 1567).

L'Aubespine arriva à Madrid le 21 mai; le roi était à l'Escurial: la reine le reçut le 23. — Le roi retourna le 4 juin; le lendemain, à cinq heures, il donna audience à Forquevaulx et à l'Aubespine; il les fit couvrir. — Le 6 juin ils retournèrent chez la reine. — Le roi s'embarquera à la Corogne pour la Flandre en septembre: le prince d'Espagne et les princes de Bohême iront avec lui en navires séparés, pour le danger qui pourrait survenir. La reine catholique demeurera jusqu'après ses couches; si elle ne va pas retrouver le roi en Flandre, elle aura le gouvernement de l'Espagne; si elle y va, la princesse sera gouvernante. — « Un personnage escript de Flandres » qu'encores que les armes soient appaisées audict païs, que néantmoins les » cœurs des Flamands sont plus vifs et enflez pour résister contre ceste » Majesté qu'ils n'ont esté, s'il leur faict chose contraire à leurs fran- » chises : lequel personnage est de telle considération par delà qu'ils » se gouvernent pour la plupart selon ses advis. » — Remontrances des princes protestants à la duchesse de Parme. — Le duc d'Albe poursuit son voyage, sans mener d'Allemands ni d'Italiens, sauf Chiappin Vitelli, qui le suit sans charge. — Don Frédéric, son fils aîné, ne va point avec lui. Il est délivré de la prison de la Mota; il va servir trois ans de son bannissement à Oran. — Vanegas est parti de Madrid le 3 juin. — Il servira, auprès de l'empereur et de l'impératrice, comme conservateur de l'amitié qui est entre eux et le roi catholique, « mesme qu'on tient par deçà ledict empereur » pour prince un peu variable. »

Touchant aux nopces de la fille aisnée de l'empereur, elles se feront à Bruxelles : duquel mariage on a esté assez longuement irrésolu d'une part et d'autre, doubtant l'impuissance du prince. Il est maintenant en quelque opinion de demi-homme naturel : car trois ses médecins ont fait ce qu'ils ont peu de le rendre de deux mois en çà habille et puissant d'habiter avec femme, ainsi qu'il en a faict les preuves : à cause de quoy chascun desdicts médecins en a rapporté mille escus de rente que ledict prince leur a donné et assigné au denier quatorze; et il est à présent le bon fils : de sorte qu'il a de son père tout ce qu'il veut. Les conseils d'Estat et de guerre se tiennent en sa chambre : il commande absolument en beaucoup de choses, et veut estre obéi sans réplicque.

Le mariage de la seconde archiduchesse se poursuit vivement pour le roi de Portugal. — Le 17 juin les deux ambassadeurs ont visité le prince d'Eboli, qui leur dit que le voyage de Flandre était résolu.

Pour monstrer que le roy catholicque va en Flandres, il y a tout plein de raisons, dont la principale est qu'il a adverti le pape, l'empereur, le roy et potentats d'Italie de vouloir faire tel voyage ceste présente année de 67, et, s'en estant vanté à tant de princes, il vouldra observer sa parolle; pareillement la sollicitation que lui faict madame de Parme, tous les jours, d'y aller pour son profit, et bientost; et pouvons adjouster le bruict tout commun des grands et petits, qui ne parlent guère d'autre chose, et de plus la provision et frètement des navires en Biscaye, Galice et autres ports d'Espaigne, qu'il n'y a rien qu'on laisse en arrière pour faire penser et croire ledict passage. Aussy ont donné ordre d'envoyer des commissaires de vivres pour l'embarquement; et se font quelques compagnies en Guipuscoa et Biscaye, jusques à deux ou trois mil soldats, pour les embarquer, car ils sont bons au navigage et au combat de la mer. Don Diego de Mandoce ira en Galice pour commissaire général dudict embarquement.......... Et autres conjectures y a dudict passage, qui seroint longues à escripre.

Dans une nouvelle audience (25 juin), Forquevaulx a demandé au roi s'il était vrai qu'il fût résolu de passer en Flandre par la mer du Ponant : « il nous a faict response que le passage de sa personne en Flandres est » très-nécessaire pour remédier à beaucoup de désordres qui y sont sur- » venus par aucuns de ses mauvais subjects, dont, par un courrier qu'il » despèchera dans trois jours, il fairoit savoir sa résolution à son ambas- » sadeur en France, et lui commandera de faire entendre aux dictes » Majestez. » — Visite à la reine : « le prince y veint, duquel le Sr de l'Au- » bespine print congé, et il nous pria de supplier le roy luy donner passe- » port pour tous ses grans chevaulx, qui sont cinquante pour le moins. La » royne semblablement nous en avoit desjà parlé, et le désire aussy pour » ses courtauts, mullets de coffres et de litière et chevaulx de coche. » — Don Juan d'Autriche supplie de même d'avoir passe-port pour vingt-deux grands chevaux.

Pag. 846. — *Avis secret au roy*, sans date (30 juin 1567). Le prince d'Eboli lui a dit, le 26 juin, que le duc d'Albe est cause du retardement du voyage du roi et du sien propre; qu'il pouvait partir deux mois plus tôt, s'il l'avait voulu; que ses affaires domestiques l'ont fait temporiser. Il a ajouté qu'il n'était pas encore décidé par quelle mer irait le roi.

Le duc d'Albe est fort mal voulu des Pays-Bas : qu'est cause qu'on a esté sur le point de le révocquer, afin d'oster aux Flamands l'occasion de se désespérer, car bons et mauvais le craignent. Toutesfois il poursuivra son chemin, si sa santé le luy permet, veu

que il estoit malade de fiebvre tierce. Et fault que le roy d'Espaigne arrive audict Fandres à mesme temps ou plus tost que le duc : car les Flamands le désirent et demandent, et son conseil en est d'avis, lequel seigneur roy ne veut point la destruction de sesdicts pays ni de son peuple, et sçait bien que Flandres demeurera désert, s'il n'y va en personne, car grands et petits fuient aux pays circumvoisins non subjects..........

Et me disoit (le prince d'Eboli) ces mots : « Voyez-vous ce prince d'Espaigne? Nous » considérons et prévoyons bien qu'il n'aura jamais enfans, ou ce seroit grand miracle, » pour les défauts secrets qui sont en sa personne, ains que le prince qui naistra de la » royne catholicque ceste fois ou autre, sera roy et héritier de tous ces royaulmes, et » que de ladicte dame royne seront procréés une douzaine d'infans et filles, etc. »

Brutalités commises par don Francés de Alava sur son secrétaire, qu'il accuse, pour les colorer, de s'être laissé suborner par la reine mère. (Le roi catholique venait de donner à don Francés une commanderie et le titre d'ambassadeur.)

Pag. 856. — A la reine, 30 juin 1567.

L'on tient le partement du roy catholicque tout certain pour incontinant après la Saint-Jacques, qui sera le 25 de juillet. Il a faict entendre au prince son fils et aux princes de Bohesme, le xxvi<sup>e</sup> du présent, qu'ils fassent adviser leurs maisons....... Je ne sçaurois dire si ce sont finesses castillannes.

Pag. 865. — Lettres du roi et de la reine mère à Forquevaulx, des 2 et 3 juillet, pour lui expliquer les armements qui se font en France, motivés par la réunion de forces considérables qui va avoir lieu dans le Luxembourg. Ils ne veulent pas être à la merci de qui voudrait leur commander, « puisque les rois de ce royaulme sont en possession de bailler la loi aux » autres. » — Don Francés d'Alava, que le roi d'Espagne vient de revêtir du titre de son ambassadeur, a confirmé le voyage de son maître pour le mois de septembre ou d'octobre; la reine restera gouvernante.

Pag. 875. — Au roi, 16 juillet 1567. Ruy Gomez lui a dit que le roi partira au plus tard dans les premiers jours d'août; qu'il veut aller avec petite cour. — « Quelques ducs et sieurs principaux se sont offerts à S. M. » de l'accompagner : il les a remerciez, et leur a fait response qu'il ne va » en Flandres pour guerre, pour nopces ni pour entreveues, ains seulement pour traicter et négocier de ses particuliers affaires : par quoy il » n'a besoin de suite que la moindre qu'il pourra mener. » Il n'avertira les

ambassadeurs qu'un jour avant son départ. Cependant ceux de Venise, de Gênes, de Ferrare et d'autres potentats d'Italie ont reçu avis officieusement que, s'ils veulent aller par mer, des navires seront mis à leur disposition. — Celui de l'empereur a été averti le premier, et a envoyé ses tapisseries et meubles à Tolède pour les vendre; déjà les provisions faites pour la maison des princes de Bohême ont été vendues. — Les ambassadeurs d'Angleterre, de Portugal et lui ne sont pas encore avertis. — Don Diego de Mendoza, commissaire général de l'embarquement, est parti pour la Corogne le 9 juillet; le maréchal des logis du roi est parti le 15 pour faire les logis sur la route. La chapelle et l'évêque de Cuenca, confesseur, ont reçu ordre de s'acheminer. « Le prince d'Espaigne faict extrême diligence de » s'apprester pour son voyage, se tenant asseuré de le faire, quoiqu'on ait » voulu dire qu'il ne bougeroit. » — Forquevaulx ajoute : « Ne vouldrois » point m'obliger de la vie que ce roy passe en Flandres, car il peult » feindre et faire tels semblants qu'il luy plaist, à ses despens... .... »

Pag. 890. — A la reine, 16 juillet 1567.

Je viens d'estre adverti que S. M. commanda, de sa bouche, hier, au prince son fils qu'il se mette en ordre pour le voyage au plus tost qu'il luy sera possible. Ruy Gomez y va aussi, et sa femme ne l'abandonnera point.

Pag. 900. — Au roi, .. juillet 1567.

La veille de la Magdeleine furent publiés les articles arrestez en ces cours de Castille, qui sont achevées, et déclaré que ceste Majesté, nonobstant quelque instance et requeste que lesdictes cours lui ayent faicte de non sortir de ce royaume, il est néanmoins résolu de passer en Flandres au premier jour......... Il y a quelques jours qu'on envoya deux charges de vitres pour vitrer le logis du roy catholicque sur le navire.

Des postes sont établies sur la route de la Corogne. La garde espagnole à cheval a reçu l'ordre de se tenir prête pour le 8 août; la garde à pied ira devant.

Pag. 904. — A la reine, même date.

Louys Vanègues a porté de belles bagues et de beaux présents en don à la fille aisnée de l'empereur, de la part de ce roy et du prince, mesmement dudict prince, qui luy a envoyé un diamant à porter au doigt où il est gravé au naturel, estimé valoir 30,000 escus.

Pag. 904. — Au roi, 2 août 1567.

Le partement du roy d'Espagne s'approche fort; ......... et n'y a nulle considération qu'on luy ait sceu alléguer, que c'est desjà bien avant sur l'automne, qui l'en puisse destourner, car il a son Pierre Melendez venu exprès de la Floride [1] pour conduire son navire, qu'ils tiennent icy pour un Neptune en la mer. L'embarquement se devoit faire à la Corogne : mais ledict Melendez l'a fait changer à Saint-Andrès et Larède [2], pour estre ports plus à propos et dont on peut sortir de tous vents; et a desjà ce roy fait rapporter en son palais de Madrid les meubles qu'il avoit au Pardo; et iront en sa compagnie cinquante docteurs et théologiens pour installer l'inquisition en Flandres; ..... et ont advis S. M. et les sieurs de son conseil que les confiscations vaudront sommes incroyables : qui est cause que maistre et serviteurs y vont plus volontiers.........

Pag. 911. — *Mémoire du roi pour le S^r de Forquevaulx, porté par le S^r de Laguian,* Ecouen, 18 juillet 1567. — Envoi des passe-ports demandés par le prince d'Espagne, don Juan d'Autriche et les princes de Bohême.

Pag. 920. — Le roi à Forquevaulx, 31 juillet 1567. Le duc d'Albe est arrivé en Luxembourg sans empêchement, « non qu'il n'y en ait beau- » coup qui soient en grande crainte : mais on publie partout qu'il n'y aura » pas tant de rigueur comme on avoit voulu faire accroire auparavant. »

Pag. 927. — Forquevaulx au roi, 21 août 1567. Le 4 est arrivé le S^r de Laguian. — Le 5 Forquevaulx a vu la reine, qui a remis de sa main les passe-ports au prince et à don Juan d'Autriche. — Le 7 audience du roi, qui lui a dit, entre autres : « N'est pas chose arrestée que le duc d'Albe » doive entrer audict Flandres, où tout est en paix. » — Arrivée à Madrid » de don Garcia de Tolède et d'Andrea Doria. — Le 20 Forquevaulx a vu la reine, pour savoir quelque chose de certain sur le voyage. Le prince d'Espagne y était : ni l'un ni l'autre « n'en sçavent rien ny ne sont asseurez » que le roy aille en Flandres, quelque semblant qu'il en face, et me » semble que ledict prince, desjà par deux fois que je l'ay trouvé avec la » royne, et qu'il s'est parlé entre nous troys dudict voyage, est bien marri » qu'il ne se faict, et ne s'en peult taire. » — Quelques-uns pensent que le roi ira en Aragon, pour faire jurer son fils.......

[1] Il était arrivé à Madrid le 21 juillet.

[2] Santander et Laredo.

Sire, tout homme s'esbahit que le roy catholicque ne déclaire son intention d'aller en Flandres ou de demeurer, et néantmoins que les provisions pour le voyage se continuent......... La pluspart tient ledict voyage pour rompu. Ces beaux semblans ont esté, à mon advis, pour favoriser le passage du duc d'Albe, et tenir madame de Parme en bonne espérance que le mesme roy iroit en personne sur les lieux, afin qu'elle ne s'offensât point du pouvoir que ledict duc porte de lieutenant général, le plus ample qu'il a sceu adviser et vouloir : dont S. A. est desplaisante extrêmement........

Pag. 949. — A la reine, 21 août 1567. Ruy Gomez a perdu ces jours passés une fille d'un an. — Depuis cette perte, ni lui ni sa femme ne logent au palais, mais ils habitent une maison que Gonçalo Perez lui a laissée par testament. — Ruy Gomez n'a pas voulu lui dire s'il est vrai que le voyage de Flandre est rompu, mais il a dit que de s'embarquer en septembre serait naviguer en homme qui se veut perdre et faire perdre les siens, ajoutant que les préparatifs faits ont coûté plusieurs millions d'écus.

Toute ceste cour demeure confuse touchant le voyage de Flandres, veu que les provisions et appareils de toute sorte se continuent : on fait des bandières de damas cramoisi, avec la croix Saint-André, pour les navires du roy, du prince et des princes de Bohème.......

Pag. 955. — A la reine, 24 août 1567. Éloge de la duchesse d'Albe comme *camarera mayor* de la reine. — Vanegas est arrivé vers l'empereur à Presbourg, en Hongrie, le 11 juillet. — L'empereur avertit le roi d'une conspiration de quelques princes de la Germanie avec les Flamands et des seigneurs français pour enlever les Pays-Bas au roi, et ruiner la maison d'Autriche en Allemagne.

Ce que j'ay pu apprendre du courrier venu d'Allemagne, c'est que l'empereur se fasche fort de quoy les nopces du prince d'Espaigne et de sa fille aisnée, qui est en son xvii^e an, ne se consomment, car il connoit bien qu'on le veut entretenir de parolles : car, bien que Louys Vanègues ait porté de beaux présents à ladicte princesse,...... n'a charge pourtant ni pouvoir de procéder à aucuns actes ny cérémonies requises en mariages de si haults princes, et moins pour l'espouser : dont ledict empereur n'est pas content........ D'aultre part, ce roy attend quel fruict Dieu luy donnera aux prochaines couches de la royne : car, si c'est un fils, ledict mariage sera en danger de trayner quelques saisons en fiançailles, à cause qu'il est mal satisfaict dudict prince, et voit bien qu'il se veut desrober de luy : car il est après pour amasser des escus, et n'a guères

qu'il vouloit que Ruy Gomez lui en feist prester 200,000 sans le sceu de son père : dont il a esté descouvert, et Ruy Gomez bien avant en sa disgrâce; et craint ceste Majesté qu'il s'en aille en Portugal, ou en autre part. A occasion de quoy et d'autres jeunesses que son fils faict, il en sent grant ennuy en son cœur, et y a gens qui pensent que, si n'estoit pour le parler du monde, il le logeroit dans une tour, afin de le rendre plus obéissant. En outre, Madame, ce roy prévoit que, si une fois ledict prince aura espousé femme, ce sera estre toutes les heures du jour en querelle pour de l'argent : de façon que, pour 100,000 escus qu'il a maintenant par an pour son estat, il en vouldra bien trois fois et quatre autant, et demandera Milan, Naples ou Flandres pour son entretènement, car son père n'est pas d'aage ni de complexion pour luy céder de longtemps sa couronne. Et si seroit à craindre que ledict prince, selon les discours qu'on faict de ses déportements, ne soit homme pour remuer un jour quelque ménage, veu que c'est un esprit inquiet, bizarre et encore très-mal satisfaict de son père. De toutes ces considérations n'a que faire l'empereur, ains est son désir d'accommoder ses affaires.

...... Madame de Parme prend asprement et à merveilleux crèvecœur l'authorité et commission que ceste Majesté a donnée au duc d'Albe, et est résolue ne luy souffrir point d'en user si absolument comme son pouvoir porte, ny permettra qu'il loge dans le palais. Le duc est délibéré d'endurer tout ce qu'il plaira à ladicte dame faire et ordonner, encore que ce soit contre son pouvoir et authorité. Je croy qu'ainsy luy soit esté commandé par son instruction.

Pag. 979. — A la reine, Madrid, 12 septembre 1567. Le roi est parti le 10 pour le Pardo, l'Escurial et le Bois de Ségovie. — Tout s'apprête pour les couches de la reine. — Les infantes seront logées au quartier qu'occupait Ruy Gomez sous la salle de la reine (car il loge toujours en la ville). La porte qui va au quartier du prince, lequel est joignant à celui de la reine, sera condamnée.

Pag. 980. — A la reine, Madrid, 12 septembre 1567.

Madame, vous pouvez croire qu'il y a une merveilleuse indignation et mauvaise satisfaction entre le roy catholieque et le prince son fils; et, si le père le hait, le fils ne fait pas moins : de sorte que, si Dieu n'y remédie, il en pourra survenir un grand malheur. Mais, de tant que ledict fils hait son père, de tant augmente son affection vers la royne sa belle-mère : car c'est à elle qu'il a tout son recours, et Sa Majesté est si sage qu'elle s'y gouverne discrètement, au gré du mari et du beau-fils. Je vous supplie très-humblement que ce propos et autres semblables ne soient point redicts à personne, tout naturels françois qu'ils soient, s'ils sont originaires d'Espagne ou qu'ils y espèrent

d'y avoir dignitez et bénéfices : car, pour vous en parler franchement, Madame, je ne m'y fie point, comme je say que vous faites, ains les estime petits flatereaux et raporteurs.

Pag. 988. — Au roi. 25 septembre 1567. Le roi catholique est parti le 11 pour le Bois de Ségovie. — Il a fait licencier les navires rassemblés pour le voyage de Flandre et débarquer les provisions. — Avant son départ, le roi (au sujet de son voyage qu'il avait publié partout) a répondu à un certain personnage « avoir esté constraint d'en user ainsy, pour asseurer le passage » du duc d'Albe avec les Espaignols, pour raison duquel il a eu à traicter et » faire négocier avec France, Savoye, Lorraine et Suysses : à persuader tous » lesquels de consentir ledict passage et ne l'empescher il n'a sceu trouver » meilleur expédient que de donner à entendre au pape et autres roys et » potentats que les forces qu'il faisoit advancer estoient pour seureté de » sa personne. » — Il aurait fait le voyage si le duc d'Albe fût arrivé en Flandre au mois de juin. — Haine entre la maison de Parme et le duc. — Le courrier arrivé des Pays-Bas le 19 a apporté la nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes : « ils eussent bien fait d'estre deslogez » de belle heure avec le prince d'Orange, car ils estoient icy déférez pour » fauteurs des séditieux et en très-mauvaise considération. » — Le même jour ont été faits prisonniers le Sr de Montigny et le comte de Lalaing : mais le dernier a été délivré incontinent; Montigny a été conduit au château de Ségovie. — Ruy Gomez a dit à Forquevaulx que le roi a remis son voyage au printemps.

Pag. 1002. — A la reine. 25 septembre 1567. « Le prince d'Eboli m'a » dit .......... que je laissasse venir les couches et délivrance de la royne » catholicque : car, selon le fruict que Dieu luy donnera, on prendra » résolution et parti...... Ce propos me faict songer s'il vouldroit point » entendre que, si la royne vostre fille faira un fils, ils ayent icy pensé de » donner au roy la fille aisnée de l'empereur, laissant le prince d'Espaigne » en blanc, car aussi dit-on qu'il n'est pour avoir génération. » — Forquevaulx fait cette remarque, qu'on estime la prise des seigneurs flamands pour un acte fort héroïque : il ajoute : « Voilà la récompense de deux vic- » toires acquises à ce roy par la valeur du comte d'Aigmont ! »

Pag. 1008. — Au roi. Madrid. 30 septembre 1567. La duchesse de Parme

a envoyé un sien secrétaire, nommé Machiavel, parti de Bruxelles le 12 septembre, pour solliciter son rappel [1].

A mon advis, ce sera chose aisée qu'on la prenne au mot : car ils disent icy n'avoir plus besoing d'user parolles doulces aux Flamans, comme elle faisoit, ains de la rigueur et de la verge de fer sanglante, à quoy le duc d'Albe est plus propre, et que les désordres de Flandres sont advenus pour ce que ladicte duchesse vouloit trop supporter les uns et les autres, et leur complaire.

Ce roy ne fut jamais plus joyeux et content qu'il est, ayant sceu la prinse des susdicts sieurs et que la citadelle de Gand a esté rendue.

Pag. 1012. — A la reine, Madrid, 30 septembre 1567. Le roi catholique a été de retour le 26.

Pag. 1020. — Forquevaulx écrit au roi et à la reine le 10 octobre par le S[r] de Laguian, pour leur donner avis de l'accouchement de la reine Élisabeth qui a eu lieu ce jour-là. (Sans autres détails.) — Il sollicite son rappel.

Pag. 1026. — Au roi, 17 octobre 1567. Le secrétaire Machiavel est retourné aux Pays-Bas le 13 octobre avec une réponse portant que la duchesse veuille rester jusqu'à l'été; excusant ce qui est arrivé; lui remontrant que l'hiver n'est saison propre pour voyager; exprimant des regrets, etc. — Don Juan d'Autriche s'en va général des galères, et aura pour lieutenants don Luis d'Avila et Jean-André Doria [2]. — Le cardinal de Granvelle ira comme vice-roi à Naples : « c'est pour le divertir de Flandres, où il » désiroit retourner. »

Pag. 1031. — A la reine, 17 octobre. Le roi est aussi joyeux d'avoir cette seconde infante que si ce fût un fils. — Le nom de la nouvelle princesse sera Catherine, en l'honneur de la reine mère.

Touchant les lettres, Madame, je ne sçauroys dire si S. M. en aura encore parlé au roy son mary, ni quelle response luy en sera esté faicte : mais à peine si les sieurs pour qui elles prient sortiront si promptement ne plus tost que les Pays-Bas ne soient réduicts nettement à l'obéissance du roy catholicque, et qu'il y soit en personne, car ils servent

[1] Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, etc., t. I, p. 571.

[2] Ceci est rectifié dans une dépêche postérieure, celle du 9 mars 1568. Ce fut le grand commandeur de Castille, don Luis de Requesens y Çúñiga, que le roi donna pour lieutenant général à don Juan d'Autriche (voy. p. 254).

comme d'ostages, ......... bien que de leurs personnes et biens, selon le dire du monde, ne fault craindre.

Vandenesse, valet de chambre du roi, est au fond d'une tour, pour avoir donné avis au comte d'Egmont des affaires du roi et parlé contre le duc d'Albe et les Espagnols, ayant dit, entre autres, « que, comme il s'estoit » trouvée une pistolle pour tuer feu M. de Guise, il n'estoit pas impos- » sible qu'il ne s'en trouvast une semblable pour tuer le duc d'Albe, » devant qu'il sorte de Flandres. »

Pag. 1036. — A la reine, Madrid, 19 octobre 1567. Aujourd'hui a eu lieu le baptême de la petite infante. Le parrain était l'archiduc Rodolphe, la marraine la princesse sa tante; don Juan d'Autriche la portait. — Le roi est à Aranjuez.

Pag. 1048. — Au roi, Madrid, 13 novembre 1567. Le gentilhomme de la comtesse d'Egmont qui partit le 15 est arrivé le 24 octobre. — Le 5 novembre le roi est revenu de l'Escurial.

Pag. 1070. — A la reine, Madrid, 19 novembre. Il semble qu'on craigne quelque trouble en Espagne, d'après les mesures qu'on prend : « car on » n'y veult morisques, *confessos* [1], ni les descendans d'iceulx, et doubtent » qu'il y ait gros nombre de huguenots secretz. »

Pag. 1075. — Au roi, Madrid, 30 novembre 1567. Le roi catholique est parti pour Aranjuez le 29; il reviendra samedi et ira à l'Escurial passer les fêtes de Noël, selon sa coutume : « mais, quand il s'esloingne ainsi de » la multitude, c'est pour mieulx adviser à ses négoces, car il n'est jamais » moins oisif ni plus attentif à ses affaires qu'estant seul en ses maisons » des champs. »

Pag. 1106. — A la reine, Madrid, 5 décembre 1567. Il a appris que le roi pourra se rendre, vers ces Pâques [2], en Aragon, où il est importuné et supplié, par ce royaume, ainsi que par ceux de Valence et de Catalogne, d'aller tenir cortès. Il s'y rendra à l'effet d'en tirer les 600,000 écus ordinaires, de faire reconnaître don Juan d'Autriche pour son vicaire général sur mer, de convoyer les princes de Bohême, qui retourneront dans leur

[1] *Confessos*, mot espagnol : juifs convertis.

[2] Les Espagnols appellent la Noël la *Pascua de Navidad*.

pays, où ils sont mandés par l'empereur leur père, et de faire jurer le prince son fils.

Pag. 1110. — Au roi, Madrid, 20 décembre 1567. Le roi, revenu d'Aranjuez, lui a donné audience le 15. — « Le prince est fort marry de voir » que son mariage va en longueur: on attend que Vanègues en rapporte » la résolution et de plusieurs autres choses. » — Le comte de Lalaing partira dans deux ou trois jours pour aller féliciter le duc de Bavière sur le mariage de son fils avec une fille de la duchesse douairière de Lorraine: le duc d'Arschot assistera aux noces de la part du roi.

Pag. 1126. — Au roi, Madrid, 26 décembre 1567. Le roi catholique, qui est à l'Escurial, a mandé don Juan d'Autriche, lequel est parti par la poste la veille de Noël, « afin, comme l'on pense, de résouldre avec » luy certaines affaires de son armée de mer. » — Jean-André Doria aspirait à une commanderie de 6,000 écus qui a été donnée à Luis Vanegas : on lui a offert une commanderie de 3,000 écus qu'avait ce dernier; il l'a refusée, et est fort marri d'être tenu en moindre compte que celui-ci.

Pag. 1145. — Au roi, Madrid, 19 janvier 1568. Il lui annonce l'arrestation de don Carlos et lui donne des détails sur cet événement.

Nous avons publié sa dépêche dans la première édition de *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 655.

Pag. 1157. — A la reine, même date. Depuis les Rois on attendait Sa Majesté Catholique de jour à autre. — Il se réfère à sa lettre au roi sur l'arrestation de don Carlos : « qui est une douleur et fortune domesticque » bien pitoyable, puisque c'est entre père et fils. L'occasion ne se peult » encore savoir au vray, car ils ne sont pas six qui la sachent, ny la mesme » royne, qui s'en passionne toutesfois et en pleure pour l'amour de tous » deux, veu qu'aussi le prince l'aime merveilleusement. »

Pag. 1163. — A la reine, même date. Cette lettre roule sur l'emprisonnement de don Carlos.

Nous l'avons publiée dans l'édition citée de *Don Carlos et Philippe II*, t. II, p. 656.

Pag. 1164. — A la reine, Madrid, 22 janvier 1568. Nouveaux détails sur l'emprisonnement de don Carlos.

Nous avons aussi donné cette lettre dans le même volume, p. 657.

Pag. 1168. — Au roi, Madrid, 5 février 1568. Communication, que le prince d'Eboli lui a faite par ordre du roi, sur les motifs de l'arrestation de don Carlos.

Nous avons encore donné cette lettre dans le même volume, p. 658.

Pag. 1176. — A la reine, Madrid, 8 février 1568. Indisposition survenue à la reine, qui est enceinte d'environ le 10 ou le 12 novembre. — De Foix [1] a voulu réserver pour son roi naturel le secret qu'il porte pour la fortification des places. — Le roi lui a donné congé pour deux ou trois mois. Forquevaulx a pris prétexte d'une invention de lances qu'il a faite lui-même et qu'il a chargé de Foix d'aller expliquer à Paris.

Au demeurant, Madame, il sera procédé contre le prince d'Espaigne, par voye de justice, pour le faire déclarer inhabile à succéder........ Et, combien que le dommage dudict prince soit profitable à la royne vostre fille et aux siens, elle néantmoins est si sage qu'elle n'en monstre aucun semblant de joye, sinon de se conformer à la volonté du roy son seigneur, et jusques à ce qu'il luy a défendu les pleurs, elle n'a cessé de pleurer, deux jours, la disgrâce de son beau-fils. Tout est pour le mieux, etc.

Pag. 1179. — A la reine, 5 février 1568.

Madame, le prince d'Evoly, après m'avoir dit, de la part du roy catholicque, ce que j'escrips au roy, il a esté d'avis que je fasse entendre à Vostre Majesté, sans le nommer en sorte que ce soit, que le propos de mariage qui a esté quelquefois mis en termes par vous pour le roy avec la princesse aisnée de Bohesme, ne pouvoit lors vous estre satisfaict ny respondu, selon vostre désir, par le roy son maistre, s'il n'eust voulu gaster la résolution qu'il avoit prinse d'enserrer le prince son fils : car, s'il s'en fust descouvert par la plus petite conjecture, son desseing seroit sans effect, et en seroint peu sortir grandes incommoditez......... Et croy, Madame, que Louys Vanègues avoit charge de dire et de faire trouver bonne à l'empereur la détermination que ceste Majesté Catholicque avoit prinse de perpétuer son fils en une tour et la lui faire espouser au lieu de ladicte princesse de Bohesme, qui sera bien heureuse d'épouser le roy........

(Toute la lettre roule sur le désir du roi d'Espagne de marier le roi de France avec l'archiduchesse Anne.)

Pag. 1183. — La reine à Forquevaulx, 19 janvier 1568. Elle se plaint

[1] Il est question de cet ingénieur français dans la lettre écrite au roi le 5 février.

beaucoup de don Francés d'Alava, qui lui a manqué de respect dans une conversation qu'elle a eue avec lui.

Pag. 1216. — Au roi, Madrid, 18 février 1568. Audience qu'il a eue du roi catholique le 7; il lui rend compte des affaires de France. — Un personnage venant de Flandre avec des lettres secrètes pour Montigny a été pris et conduit aux prisons de Madrid le 12 février. — Montigny est toujours détenu au château de Ségovie assez courtoisement, et Vandenesse fort à l'étroit. — « Le grand commandeur de Castille, qui a été ambassadeur à Rome, a » faict la révérence au roy catholicque le XIII^e du présent, accompagné des » grands de ceste court, qui l'ont fort honnoré. Puisqu'il est venu, sera » procédé aux promotions de la guerre, car il est beaucoup estimé de ceste » Majesté, mesmement pour le faict de la mer. »

Pag. 1231. — A la reine, même date.

Au demeurant, Madame, le prince d'Espaigne est toujours enclos et gardé dans une chambre. Il mange bien peu, et à regret, et dort moins que rien, qui n'est pas pour lui amender son entendement. Il devient maigre et sec à veue d'œil, et les yeux enfoncés en la teste. On luy donne parfois quelques bouillons substantieux et de gresses de chapon avec de l'ambre et aultres pouldres cordiales destrempées parmy, afin qu'il ne s'affoiblisse et desechée du tout. Lesdicts potages se font secrètement en la chambre de Ruy Gomez, qui loge tout tenant la susdicte et y entre par la sienne : mais le prince demeure continuellement enserré, sans pouvoir sortir ny pouvoir mectre seulement la teste à la fenestre. Le roy son père faira partir au premier jour le conte de Buendia ou autre personnage de qualité pour aller en Portugal se conjoïr avec le roy de Portugal de quoy il a maintenant le gouvernement de son royaulme, lequel conte luy déclairera, comme aussi à la vieille royne, grand'mère du prince, et au conseil les raisons dudict enserrement; laquelle dame royne a naguères escript à ce roy, son beau-fils, qu'elle viendroit volontiers le voir, pour le consoler et servir comme sa propre mère, en la tristesse qu'il porte à cueur dudict prince son fils. J'entends qu'on se passera bien de sa venue et visite. Il m'a pareillement esté dict que certains députez d'Arragon, Valence et Catalogne doivent arriver, pour savoir l'occasion de ceste prinse et supplier pour sa liberté, et que ceste Majesté trouve fort mauvaise ceste légation....... L'on parle que le connestable de Castille a desgorgé quelques propos sur ladicte prinse, disant qu'il y debvoit et doibt estre appelé comme le premier des grands qui ont juré le prince pour héritier et successeur de ce royaulme.........

Pag. 1238. — Au roi, Madrid, 9 mars 1568. Intention du roi catholique de passer prochainement aux Pays-Bas. Les provisions sont faites.

Ne le peult empescher la détention du prince d'Espaigne, quoyqu'il semble que si : car pour luy n'est à craindre que ce royaulme fasse petite ny grande nouveauté durant l'absence du roy pour délivrer le prince son fils, parmi le bon ordre qu'il laissera de le garder; mesme que du costé dudict prince deffaillent les choses pour animer les Espaignols à faire désordre ny prendre les armes en sa faveur, ores que il y eust quelqu'un entre les grands seigneurs de Castille qui fût homme tempétueux et ami de sédition. Ce qui n'est point pour ce faict, ains craignent bien fort le règne de ce prince pour son esprit variable et terrible : de sorte qu'il n'y a sieur ni personnage de qualité qui voulsist avoir hasardé sa vie ni son bien pour luy.

On dit que madame la princesse de Portugal, sœur du roi, va pour régente aux Pays-Bas. — Le duc d'Albe cherche à fomenter les défiances entre les deux couronnes, afin de perpétuer son autorité et charge aux Pays-Bas; « et ne puis penser l'occasion du malcontentement que peut » avoir ledict duc d'Albe depuis un temps en çà, mais j'entends qu'il est si » chagrin et impatient qu'il ne se peult souffrir luy-mesme, jusques quasi à » se peller la barbe. » — Il a été abandonné de plus de 2.500 Espagnols de ceux qui vinrent d'Italie : il n'en avait plus en tout que 4.600 à la dernière revue.

Le prince s'est trouvé mal quelques jours, sans vouloir manger ni rien prendre, jusques à tant que son père, comme l'on dit, l'est allé visiter un matin, deux heures devant jour. Il se porte bien à présent et a liberté d'ouvrir les fenestres de sa chambre, et de voir la campagne et les passants. Aussi les médecins le voyent aucune fois, et son confesseur fort souvent; et est devenu plus traitable et patient qu'il n'estoit du commencement de sa détention.

Un gentilhomme du conseil du roi de Portugal, nommé Francisco Dessa, vint, il y a environ quinze jours, pour visiter et consoler le roi catholique : il a fait instance de voir le prince de la part de son souverain et de la reine Catherine : ce qui lui a été refusé. Il est retourné le 5 mars avec une chaine de 1,000 écus que le roi lui a donnée. — Don Juan d'Autriche partira bientôt pour l'armée; le grand commandeur de Castille est son lieutenant général : don Sancho de Leyva a fait serment sous lui comme capitaine des galères d'Espagne, don Alvaro de Bazan pour celles de Naples, Jean-André Doria pour les siennes et autres de Gênes.

Pag. 1250. — A la reine, même date.

Il est de ceste court comme d'un camp plein d'effroy qui se donne à toutes heures des alarmes pour néant; et de la moindre chose qui se dict ou qui peut tomber en soubçon, soudain l'on croit qu'il soit ainsi.........

Pag. 1258. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 13 février 1568. Il marque son étonnement et son chagrin de l'emprisonnement de don Carlos; il désire vivement en connaître les véritables motifs; il est surpris que l'ambassadeur d'Espagne ne lui ait fait aucune communication à ce sujet:

Monsieur de Forquevaulx, j'ay trouvé le faict que vous m'avez escript de l'emprisonnement du prince d'Espaigne aussy estrange que chose que j'aye jamais entendue, ne pouvant croire qu'il ait peu tomber en entendement d'homme ce que vous m'avez mandé qui s'en dict : qui est cause que je désire estre esclairey de la vérité, et que je vous fais ceste despèche pour vous prier de m'en mander incontinent des nouvelles, et à la vérité, s'il est possible; mesmement de ce qui aura esté faict en l'assemblée qui se sera tenue, ainsy que vous m'avez escript. Deux jours après que j'eus heu lesdictes nouvelles de vous, l'ambassadeur don Francés d'Alava m'envoya demander audience, laquelle je luy donnay aussytost, estimant qu'il me deust discourir particulièrement sur ce faict, ainsy que la royne ma sœur nous avoit mandé qu'il en avoit charge de son maistre. Mais icelluy ne feist aulcun semblant de nous en parler, jusques à ce qu'il cogneust, par quelques propos que je luy en mis en avant, que j'avois esté adverti dudict faict, tellement qu'il commença à nous en dire quelque chose: mais ce fut de façon que je cogneus bien qu'il n'avoit pas grand envie de mordre à la grappe et entrer dedans, car il nous dict seullement que c'estoint choses entre le père et le fils, lesquelles ne passeroint oultre, et qui estoint bien aisées à appaiser. Pour mon regard, vous pouvez penser si j'ay eu grand desplaisir de ce qui en est passé, estant le faict si estrange que je ne puis que plaindre grandement ceulx à qui il touche; et seray très-aise quand le tout se pourra accommoder, et que le faict ne sera tel que l'on me l'a mandé, afin qu'il soyt plus facille à rhabiller. Mais il m'a semblé que ledict ambassadeur ne me devoit ainsy faire le froid d'une chose qu'il cognoissoit bien que je sçavois. J'avois délibéré, s'il m'en eust déclairé plus ouvertement ce qu'il en estoit et qu'il m'eust faict cognoistre en avoir charge de sondict maistre, d'envoyer un gentilhomme vers le roy mon beau-frère, pour le visiter en ceste affliction et la royne madicte sœur : mais je différeray encores à ce faire jusques à ce que vous m'en ayez mandé vostre advis et ce qui en aura esté depuis : vous priant, à ceste cause, ne faillir, le plus tost que vous pourrez, à me despècher un courrier et nous mander bien particulièrement comme le tout sera passé, ne voulant que la présente fasse mention d'aultre chose; estant délibéré de vous faire, incontinent aprèz la présente, une despèche de tout ce qui se passe deçà. Priant Dieu, monsieur de Fourquevault, etc.

Pag. 1260. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle exprime aussi son marrissement de l'affaire de don Carlos et se plaint, comme le roi, de la conduite de l'ambassadeur d'Espagne :

Monsieur de Forquevaulx, je ne vous puis escripre du faict de l'emprisonnement du prince d'Espaigne aultre chose que ce que le roy mon fils vous en mande maintenant, vous asseurant que j'en suis aultant marrie que je sçay que le roy mon beau-fils en sera travaillé et que le faict est estrange. Le roy, mondict seigneur et fils, vous mande la façon dont l'ambassadeur don Francés d'Alava nous en est venu parler, de laquelle je ne puis aulcunement me contenter, car il me semble que le roy, mondict beau-fils, son maistre, désire, comme il a tousjours faict, me communicquer privéement ses affaires, et me semble que ledict ambassadeur en faict très-mal son devoir : car la royne ma fille m'avoit mandé qu'il m'en devoit parler de la part de sondict maistre, et qu'il en estoit chargé bien expressément. Mais, au lieu de ce faire, il nous en a parlé si froidement que j'en suis très-mal satisfaicte, et vous prie le faire entendre à ladicte royne ma fille, l'asseurant que la façon de laquelle ledict don Francés en a usé a gardé le roy mondict fils d'envoyer un gentilhomme la visiter sur ce faict, et par mesme moyen luy dire de nos nouvelles. Je vous prie aussy ne faillir à nous en escripre bien particulièrement, et que ce soit si amplement que nous n'ayons à désirer d'en estre esclaircis par aultre voye.

Pag. 1266. — La reine à Forquevaulx, Paris, 25 février 1568.

J'estime que les choses seront maintenant adoucies, encore que le faict soit fort estrange. Néantmoins, ainsi que dit l'ambassadeur, choses qui sont entre le père et le fils sont bien aisées à rhabiller : ce que je désire pour le contentement de mon beau-fils et celui de ma fille, laquelle, je suis asseurée, en porte un extrême ennuy, tant à cause du roy son mary que pour le regard dudict prince, qui a tousjours faict cognoistre luy porter bonne volonté.

Pag. 1269. — Au roi. Madrid, 26 mars 1568. Le roi catholique est revenu le 20; Forquevaulx a eu audience le 25. — On dit que les reitres au service des huguenots de France ont juré d'aller délivrer le comte d'Egmont, oncle de Casimir.

Au regard du prince d'Espaigne, il est comme auparavant, m'estant fort difficile de sçavoir ce qu'il faict : car si hardi (*sic*) et sur la vie homme qui entre dans sa chambre de rapporter ce qu'il faict; et dict la mesme royne n'en peult sçavoir sinon autant que le roy son mary luy en veult dire. Il est néantmoins vray qu'il faict tousjours léans

quelque folie; et entre autres il tenoit, n'a guères de temps, en sa bouche un de ses anneaux où est enchâssé un gros diamant en table, et sans y penser l'engloutit comme une pillule; et a esté bon nombre de jours à le chercher et songer ce qu'il en pouvoit avoir faict. Finallement on jugea qu'il le debvoit avoir avallé : ce qui s'est trouvé véritable, et l'a rendu, à force de médecines, le XVII^e jour après. Il faict assez de semblables tours; et quoyque le bruict aye couru que son père l'avoit visité un matin, j'ay sceu depuis le contraire et qu'il ne passa point oultre la chambre du prince d'Eboli, car de là en hors il pouvoit clairement entendre et crois que voir aussi ledict prince par une séparation de bois qui est entre deux. Il se porte bien de sa santé, encore qu'il a la couleur jaune, mais très-malade de contentement et desconfié de liberté, sans qu'il se puisse tenir de faire tousjours et de dire des folies et de mal parler du roy son père : lesquelles choses l'accusent d'estre quasi fou du tout. Et si ce roy passe en Flandres, je le vois confiné en la tour d'Arevalos, comme la royne donne Joane [1] le fut pour semblable humeur; et la diversité et répugnance du naturel et complexion du roy son père est si grande, et leurs volontez et inclinations si différentes, qu'il faudroit miraculeusement que l'un d'iceulx devînt tout un autre avant d'espérer que le fils sorte de prison tant que le père vivra. Si est-ce que la prière de l'Église, en laquelle prière il est comprins, continue, comme elle souloit, de se dire par ces propres motz : *Et famulos tuos papam, Philippum regem nostrum, reginam et principem nostrum cum prole regia*.......... Le roy a fait deffendre à tous prescheurs de ne nommer aucunement ledict prince ny en faire mention en leurs publications. Et ainsy s'en va estre mis en oubli, qu'il ne s'en parle quasi plus, comme s'il n'estoit jamais nay.............

Pag. 1280. — La reine à Forquevaulx, 1^er mars 1568. Ils envoient à Madrid le S^r de Montmorin, sous prétexte de visiter la reine pour sa dernière maladie et le roi sur le fait de don Carlos, mais en réalité pour le mariage du roi (Charles IX) avec l'une des filles de l'empereur.

Pag. 1282. — Au roi, Madrid, 6 avril 1568. Le S^r de Montmorin est arrivé le 27 mars. Le 28 il a eu audience de la reine. — Le 29 le roi est allé aux champs; il a reçu Montmorin le 2 avril. Il n'est pas pour la paix avec les huguenots. — « Le prince d'Espaigne va en empirant pour sa dé-
» livrance : car le roy son père est après pour casser et rompre à plat toute
» sa maison, parce que le pauvre jeune homme devient plus insensé de
» jour en jour. »

[1] Forquevaulx confond ici la reine Jeanne, mère de Charles-Quint, qui vécut pendant près d'un demi-siècle et mourut au château de Tordesillas, avec la reine Isabelle, mère d'Isabelle la Catholique, qui, pour cause de démence, fut confinée à Arevalo, où elle mourut en 1496.

Pag. 1291. — La reine à Forquevaulx, 24 mars 1568. « Je plains l'in-
» fortune du prince et regrette avecques celle du père, .......... estant leur
» faict aujourd'huy en la bouche de toute la chrestienneté. »

Pag. 1300. — A la reine, Madrid, 17 avril 1568......... « Le courrier qui
» partist d'icy en janvier pour advertir l'empereur de l'enserrement du
» prince d'Espaigne est de retour depuis le 14 avril, et a dict que ladicte
» nouvelle a esté fort aigre à l'empereur, à l'impératrice et à tous les autres
» de leur cour......... »

Pag. 1310. — Au roi, Madrid, 8 mai 1568. Longs détails sur don Carlos, qui, s'étant amendé, se confesse et, après quelque opposition de la part du roi, est admis à communier [1].

Sire, j'ay sceu de bons lieux que l'empereur et l'impératrix ont senty fort aigrement la captivité du prince, et de tant plus parce que le roy son père ne leur a escript la cause pour quoy, sinon simplement ces parolles : que c'est pour bonnes et justes occasions dont il les advisera quelque jour. A cella lesdictes Majestez ont respondu, entre autres choses, qu'ils espèrent qu'après qu'il aura tenu un peu sondict fils reclus, qu'il le délivrera, et ceste pénitence tiendra lieu de correction et satisfaction. Par lesquelles l'empereur donne à cognoistre qu'il ne sçait ou ne veult sçavoir la vraye cause dudict enserrement, qui est pour la notoire incapacité et faulte de sens dudict povre jeune prince..........

L'empereur redemande avec instance ses fils. — Il n'enverra personne pour solliciter l'élargissement du prince, comme le bruit en courait. — « Quant à la rigueur que ceste Majesté a mandé procéder contre les Fla-
» mans, on sçait clairement que l'empereur luy a escrit plusieurs fois en
» luy recommandant la clémence.......... » — Don Juan d'Autriche partira dans trois jours pour aller prendre le commandement de la flotte rassemblée à Carthagène, où l'attend le grand commandeur. — La reine a dit à Forquevaulx que le roi était fort content des dernières dépêches de Flandre, et de ce que le duc d'Albe a fait exécuter par justice de 400 à 500 rebelles, sans qu'il y ait eu altération quelconque.

Pag. 1333. — A la reine, même date. Quand le grand commandeur, qui est à Carthagène, partit d'ici avant Pâques, on disait qu'il allait en Italie.

[1] Nous avons donné toute cette partie de la dépêche du 8 mai dans *Don Carlos et Philippe II*, 1re édition, t. II, pp. 593-594.

C'est ainsi, Madame, que ce roy tient ses entreprinses secrètes; lequel contoit, n'a pas quatre jours, à la royne qu'on pouvoit assez deviner qu'il n'iroit pas en Flandres ces deux années passées, puisqu'il en faisoit si ostentations et semblants : car il faict profession de remédier à ses affaires sans mener grand bruit ny s'en vanter avant le coup, estant d'opinion que les grands princes qui disent ouvertement qu'ils fairont quelque chose concernant leur service, que c'est en intention de ne la faire point, car aussi seroit grand miracle qu'elle eust bon succéz. Il disoit cecy sur le propos du chastiment qu'il a donné à ses rebelles de Flandres, sans qu'il se soit vanté que le duc d'Albe y allast pour telle fin : car, s'il l'eust faict, il n'en seroit venu à bout si facillement.

Pag. 1554. — A la reine. Madrid, 21 mai 1568. Il écrit que don Juan « est un fort gentil jeune prince, qui ne peust faillir de réussir grand. » puisque ceste Majesté commence de l'advancer. » — Plus loin : « Estant » l'opinion d'aucuns que ce don Johan pourra succéder en la charge des » Pays-Bas. car le duc d'Albe demande instamment son congé, pour ce » que l'air de delà luy oste la vie. » — Le roi a fait Luis Quijada président du conseil des Indes. — Forquevaulx donne comme une nouvelle qu'on fait courir, mais à laquelle il ne croit pas, « que le prince d'Espaigne » sera délivré, moyennant qu'il se contente d'espouser la princesse sa » tante, pour avec ce moyen satisfaire au serment des Espaignols. qui » l'ont juré héritier et successeur de ce royaume......... »

Pag. 1562. — Au roi, Madrid, 25 juin 1568. Le roi est à l'Escurial depuis le 19. — Le courrier qui a apporté la nouvelle de la défaite du comte d'Arenberg et de l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes y est allé. — On dit publiquement que M. de Montigny sera mené en ce lieu (Madrid), pour lui faire prendre la fin du comte de Hornes. son frère : quant à Vandenesse, on dit qu'il s'est tué dans sa prison.

Pag. 1585. — Au roi, Madrid, 21 juillet 1568. Le roi catholique a été de retour de l'Escurial le 15 avec un peu de goutte. — Forquevaulx n'a pu avoir audience. — État désespéré de don Carlos. (Nous avons donné cette partie de la dépêche dans *Don Carlos et Philippe II*, 1re édition, t. II. p. 697.)

Pag. 1592. — A la reine, même date. Quoique la goutte fasse peu souffrir le roi. il demeure tout le jour assis dans un fauteuil et ne se laisse voir à aucun ambassadeur. Il est fort triste, mélancolique et tout chagrin.

Pag. 1595. — A la reine, même date. Il l'entretient d'une indisposition survenue à la reine Élisabeth :

Ladicte dame royne est sujette aux évanouissements, lesquels lui viennent au commencement avec une tristesse qui la constraint de pleurer sans savoir pourquoy, et cella luy est advenu quelquefois : qui est grand signe qu'elle est enceinte d'un fils, selon le dire des femmes qui s'y entendent, car en ses autres groisses elle ne faisoit pas ainsi. S. M. ne sçait respondre de quel temps elle l'est, encore qu'on pense bien que c'est pour le moings du sixiesme de may en çà.

L'apothicaire de la reine fera un discours de l'état où elle se trouve, les médecins du roi et les siens étant morts, ou ceulx qui restent ne valant guère. — Forquevaulx lui a demandé si elle voudrait qu'il en vînt un de France; elle s'y est refusée. La duchesse d'Albe en fait venir d'Albe un qui se nomme Juan Maldonado et qu'on dit fort suffisant. — Dans la matinée la reine a mandé à Forquevaulx de retenir son courrier, parce qu'elle a la migraine et ne peut écrire : « je m'asseure que ce commandement vient » du roy son mary, qui ne veut pas que la nouvelle coure du pouvre estat » où le prince son fils est, lequel s'en va mourant, et ne sçauroit estre en » vie d'icy à trois jours. »

Pag. 1598. — Au roi, Madrid, 26 juillet 1568. Il lui annonce la mort de don Carlos.

Nous avons donné cette dépêche dans *Don Carlos* et *Philippe II*, p. 698.

Pag. 1400. — A la reine, même date. Sur la maladie, la mort et l'enterrement de don Carlos. (Voir *Don Carlos et Philippe II,* p. 698.)

Pag. 1405. — A la reine, Madrid, 1er août 1568. Le roi s'est retiré au monastère de Saint-Jérôme quelques jours après le trépas de son fils, où personne ne le va visiter. — « Icy usent autant de cérémonies pour le deuil » (du prince) comme s'il fust esté roy. Ouy, Madame, que les habitants » de ceste ville, que je ne die ceulx de la court, sont constraints, hommes » et femmes, de porter le noir durant les neuf jours; et toute la cour et » les officiers porteront ledict deuil tout un an. » — La reine vomit quelquefois. — Le roi a mandé don Juan, « qui n'a pas perdu un petit ennemy, » quand ledict prince est mort, pour ce qu'il avoit descouvert tous ses des- » sains. »

Pag. 1449. — Au roi, Madrid, 10 septembre 1568.

Les grands de Castille arrivent les uns après les autres, pour venir donner au roy leur seigneur le *pesame* [1] qu'ils disent icy, et se condoloir de la mort du feu prince. Le roy de Portugal envoye don Louys de Lenclastre, frère du duc d'Avere et petit-fils du roy don Jehan le second, pour faire semblable visite; et de la part de ce roy, ira le duc de Féries vers le roy et royne de Portugal.

Pag. 1452. — A la reine, même date. Il n'est pas douteux que la reine catholique ne soit enceinte depuis le mois de mai. Au commencement d'août elle eut un évanouissement qui dura une heure, et les médecins la trouvèrent deux fois sans pouls; et bientôt après elle en eut un autre d'une heure et demie, avec suffocation à la gorge. Elle est bien maintenant. — Mécontentement du roi, de la princesse et de la duchesse d'Albe au sujet du courrier qui a été arrêté et détroussé en France.

Pag. 1454. — A la même, même date.

J'ay sceu que l'archiduc Charles devoit venir, principallement en intention de procurer et moyenner la délivrance du prince, ou bien les nopces, et déclairer au roy catholicque que ledict seigneur empereur et impératrix ne vouloint entendre à nul autre parti sinon dudict prince, encore que l'infante Anne, leur fille, le deût accompaigner toute sa vie en prison. .. ...... Ledict archiduc devoit partir de Vienne le quatre de ce moys, n'y estant encore arrivé la nouvelle du trespas du prince le douziesme d'aoust : on doubte à présent s'il viendra.........

Pag. 1456. — A la reine, Madrid, 15 septembre 1568. Il a vu, le 12, Ruy Gomez, qui revenait d'auprès du roi catholique, lequel il avait laissé malade de la goutte au gros orteil du pied droit, et lui a témoigné son étonnement de ce qu'après avoir fait attendre si longtemps la réponse de l'empereur sur l'ouverture de mariage faite par le roi de France, on n'a rien répondu, sinon que l'archiduc Charles viendrait sous peu en Espagne bien instruit et résolu.

Il m'a faict response qu'il est vray que son maistre n'a eu autre résolution que la susdicte, ny sur l'emprisonnement du prince son fils, et que le roy son maistre n'est pas content qu'ayant escrit clairement à l'empereur sa détermination touchant le prince son fils, lors vivant, sçavoir : qu'il ne sortiroit de prison ny espouseroit sa fille, ains le conseilloit de la donner au roy, que néantmoins ledict S^r^ empereur n'ait respondu aux-

[1] *Pesame*, mot espagnol : compliment de condoléance.

dicts deux points, sinon ce que je viens de dire, qu'il envoyeroit l'archiduc avec sa résolution sur le tout. Et m'a dit icelluy Ruy Gomès que Louys Vanègues luy a escript qu'il se disoit publicquement à Vienne que ledict archiduc devoit venir pour moyenner la délivrance du prince d'Espaigne et les nopces avec madame l'infante Anne, fût libre ou captif.

Ruy Gomez ne croit pas que maintenant l'archiduc vienne, « car de venir » pour se condouloir du trespas, sans autre principalle fin, n'est pas occa- » sion digne d'un frère de l'empereur. » — Ce ministre a assuré Forquevaulx que le roi catholique désire le mariage du roi avec la princesse Anne autant que la reine mère elle-même, et qu'il le tient pour fait, et que, quant à lui, il s'y emploiera avec zèle.

Pag. 1459. — A la reine, Madrid, 24 septembre 1568. La reine catholique a eu, ces jours derniers, des vomissements avec des tranchées, qui ont fait craindre une fausse couche : mais cela a passé, et elle s'est levée, bien guérie, le 21, pour recevoir le roi, revenant ledit jour de l'Escurial. — Depuis la mort du prince, ni les ambassadeurs ordinaires ni les conseils, ni même don Luis de Lancastre, envoyé du roi de Portugal, n'ont encore été reçus par le roi.

Pag. 1465. — La reine à Forquevaulx, Saint-Maur-les-Fossés, 8 septembre 1568. Depuis dix ou douze jours le prince de Condé et l'amiral, qui s'étaient retirés vers la Bourgogne, sous le faux prétexte qu'on avait commandé de se saisir de leurs personnes, ont repris les armes et se sont acheminés, avec ce qu'ils ont pu assembler de forces, du côté de la Rochelle et du Poitou. Le roi et elle se sont alors déterminés à réunir des troupes pour les aller combattre et ruiner. — Lorsqu'on a su le meurtre des deux courriers qui venaient d'Espagne, on s'est donné toute la peine possible pour retrouver les paquets dont ils étaient porteurs : on n'a pu découvrir ceux qui s'adressaient à la cour de France, mais, dans les haies et buissons, à l'écart du grand chemin où les courriers ont été assaillis, on en a recueilli plusieurs, les uns ouverts, les autres non. Ceux qui s'adressaient à don Francés d'Alava étaient tout ouverts. La reine les fit recacheter, sans les avoir voulu lire, et les envoya à cet ambassadeur, qui les refusa par trois fois avec hauteur. Elle les fit remettre alors, par le baron de Ferrals, au duc d'Albe, lequel loua beaucoup la conduite de don Francés, disant qu'il aurait agi de même à sa place. — La reine charge Forquevaulx de rap-

porter les choses, telles qu'elles se sont passées, à la reine sa fille et au prince d'Eboli, afin de prévenir les rapports passionnés et inexacts de don Francés d'Alava.

Pag. 1470. — A la reine, sans date, Madrid, 3 octobre 1568. Il lui fait une relation des derniers moments et de la mort de la reine Élisabeth.

Cette dépêche a été publiée par le marquis du Prat, *Histoire d'Élisabeth de Valois,* Paris, 1859, in-8°, pp. 361-365.

Dans *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 446-447, nous avons donné deux dépêches du nonce, l'archevêque de Rossano, sur le même événement.

Pag. 1476. — A la reine, Madrid, 3 octobre 1568. Le Sr de Lignerolles est arrivé à Madrid le 30 septembre. L'indisposition de la reine n'a pas permis qu'elle lui donnât audience ni qu'il en sollicitât une du roi : Forquevaulx tâchera d'en obtenir une secrète à l'Escurial. — Il supplie instamment la reine de le remplacer dans son ambassade, où il se verrait dorénavant avec un si extrême regret qu'il lui serait impossible d'y demeurer davantage.

DEUXIÈME VOLUME.

Pag. 3. — Au roi, Madrid, 15 octobre 1568. La perte de la reine est encore si fraiche qu'on ne peut traiter d'autres affaires que du deuil et des honneurs funèbres. — Le roi catholique a fait faire des remontrances au pape touchant la bulle *in Coena Domini,* qu'il trouve extrêmement préjudiciable aux droits et priviléges de sa couronne; il est très-mécontent aussi de l'usage prescrit de nouveaux bréviaires et livres de chœur.

Pag. 4. — A la reine, même date. Perte irréparable faite dans la personne de la reine; regrets qu'elle excite. — M. de Lignerolles, envoyé par la reine, a complétement justifié ses actions auprès du roi, du cardinal d'Espinosa, du prince d'Eboli et de l'évêque de Cuenca.

Pag. 6. — *Mémoire à M. de Lignerolles, retournant en France.* Le Sr de Lignerolles arriva à Madrid le 30 septembre; il ne put avoir audience promptement, parce que le roi était au Pardo. — Le 1er et le 2 octobre la reine sentit des douleurs avec vomissements, qui continuèrent, accompagnées de faiblesses de cœur, jusqu'au dimanche 3. Forquevaulx et Ligne-

rolles, avertis par don Juan Manrique, se rendirent au palais. La reine les reconnut; elle commanda à l'ambassadeur d'écrire à la reine sa mère et au roi son frère les propos contenus en un mémoire qui est à part [1], et de supplier sa mère d'avoir soin de ses dames françaises. La reine « accoucha » mal » entre dix et onze heures du matin et mourut vers midi. — Son corps fut porté, le lundi 4, par les grands d'Espagne, en l'église des *Descalzas,* monastère fondé par la princesse doña Juana, où le service fut fait et le corps déposé. Les princes de Bohême, le cardinal d'Espinosa, le nonce, les ambassadeurs de l'empereur, de France, de Portugal et de Venise assistèrent à cette cérémonie avec les grands. — Les honneurs (obsèques) se feront le 18, avec le plus grand appareil; l'évêque de Cuenca, confesseur du roi, prononcera l'oraison funèbre. — Le soir de la mort de la reine, le roi se retira au monastère de Saint-Jérôme, emmenant avec lui don Juan d'Autriche, Ruy Gomez et le prieur don Antonio. « Il se trouve matin et soir à « l'office et service qui se faict par les religieux et ne bouge guère de tout « le jour de la tribune, qui est haulte; et n'y a homme qui négocie avec « S. M., ni qui le voye; et demeurera tout cedict mois ainsin reclus. » — Le 4 le deuil a été crié par tout Madrid, et le 5 il a été défendu de porter de la soie. — Le huitième jour Forquevaulx est allé trouver Ruy Gomez à l'Escurial; il lui a demandé, entre autres choses, si l'archiduc Charles viendrait ou non. Ruy Gomez a répondu qu'il ne devait point venir, car l'empereur, ayant su la mort du prince d'Espagne, avait changé d'avis.

Le bruit est commun, en ceste court, que la fille aisnée dudict empereur, laquelle ceste Majesté traictoit au roy très-chrestien, sera pour luy, puisqu'il est veuf.

Ledict Ruy Gomès s'est laissé entendre, par le cours de ses parolles, que les grands de Castille viendront vers ce roy luy remonstrer beaucoup de choses, et les principalles de le supplier de se remarier et adviser, par les meilleurs moyens qu'il sera possible, à confirmer derechef l'alliance et l'amitié entre les deux royaumes, et afin aussy de leur donner un prince, signifiant ledict Ruy Gomès qu'il pourroit espouser l'infante Anne, à la requeste d'iceulx grands.............

Le secrétaire Çayes a dict au mesme ambassadeur que le roy son maistre ne sçauroit ny pourroit refuser à ses subjects d'Espaigne qu'il ne se remarie, car ils veulent un fils; et veu que l'infante, aisnée fille dudict S[r] empereur, luy convient mieulx d'eage que

[1] Il n'est pas dans le registre.

nulle princesse chrestienne, il tient que ce mariage se faira... La duchesse d'Albe encore, le treiziesme de ce mois, a dit le semblable audict ambassadeur............

Le 10 octobre, à sept heures du soir, Forquevaulx et Lignerolles ont été reçus par le roi. Lignerolles rendra compte à LL. MM. TT. CC. de ce qui s'est passé dans cette audience. — La reine n'a pas laissé d'autre testament que celui qu'elle fit, avant ses premières couches, au Bois de Ségovie; mais elle y a ajouté des codicilles.

Pag. 21. — La reine à Forquevaulx. Paris, 30 septembre 1568. Mariage du roi son fils avec l'archiduchesse Anne: démarches faites à Vienne.

Vous asseurerez le roy catholicque que la démonstration, que son ambassadeur a faicte, de la bonne volonté qu'il a d'assister le roy, mon seigneur et fils, de tous ses moyens luy a esté très-agréable; et est plus que nécessaire qu'il y ait bonne intelligence entre leurs ministres et serviteurs, mesmes entre mon cousin le duc d'Albe et mes cousins le duc d'Aumalle, qui est en Champaigne et Bourgoigne, et le S[r] mareschal de Cossé, qui est en Picardie, afin que, si le prince d'Orange (qui se monstre estre fort irrésollu du chemin qu'il veult prendre) vouloit entrer en ce royaulme, les forces des uns et des autres eussent si bonne intelligence ensamble qu'icelluy prince d'Orange soit combattu et empesché en l'exécution de ses entreprinses.......... Se connoissant assez que de la prospérité de noz affaires dépend le bien et repos des leurs, comme, au réciprocque, si le duc d'Albe réussit en ses affaires, il nous sera trop plus facille de chastier nos rebelles et désobéissants.

Pag. 25. — Au roi. Madrid, 29 octobre 1568. Le 18 à vêpres et le 19 à la messe ont été célébrées les obsèques de la reine: le nonce a fait l'office, et l'évêque de Cuenca le sermon. Les princes de Bohême, le cardinal, les ambassadeurs de France, Portugal et Venise y ont assisté avec les grands et tous les conseils et gens d'État. — Le roi revint en son palais le 21, à huit heures du soir. — Le 24 et le 25 les habitants de Madrid ont aussi fait célébrer des obsèques pour la reine, et toutes les villes du royaume en font autant : « car ladicte royne estoit aymée universellement de touts les Es- » paignols, et la regrettent à merveille, hommes et femmes. » — Forquevaulx n'a pu encore rien savoir du testament de la reine; il n'y a que le roi, le cardinal et Ruy Gomez qui en connaissent le contenu. — Le roi n'a jusqu'ici voulu écouter nul des ambassadeurs, excepté Forquevaulx, qu'il a reçu le soir à sept heures.

Le 17 le roy a fait une despêche à l'empereur, le priant de surseoir et ne se haster point de consentir à ses subjects qu'ils puissent recevoir la confession augustane, comme ledict seigneur empereur a escrit au pape en estre pressé extrèmement et ne leur pouvoir bonnement refuser, sans voir advenir tout plein d'inconvénients : laquelle manière de protestation a esté trouvée fort estrange par Sa Sainteté, et si aigre et desplaisante à ceste Majesté, qu'il a eu à dire que la perte de femme et de fils ne luy ont point donné de si grande tristesse, car il prévoit, par ladicte permission, que l'empereur s'en va le grand chemin des princes protestants, ce qui pourra causer la ruine de la religion catholicque et romaine. Et là-dessus ceste Majesté luy faict une longue lettre [1] remplie de sainctes et bonnes remonstrances; entre autres, qu'il advise bien ce qu'il faira : car, attendu qu'il n'a sinon filles, et que son désir est que les princes de Bohesme succèdent à ses Estats, il ne pourra estre obéy des grands d'Espaigne en nulle sorte, s'il vient à mourir, ny vouldroint accepter les enfans dudict empereur, si leur père sera suspect en la religion : ce qu'il a commencé d'estre parmy ces seigneurs espaignols, plus a de deux ans, comme j'ay quelquefois escript à Vostre Majesté.

Le roi n'est pas content d'une lettre assez aigre que l'empereur a écrite au duc d'Albe, pour l'engager à procéder avec douceur envers les sujets des Pays-Bas, ni des instances de ce monarque pour que les biens du comte d'Egmont soient rendus à ses enfants.

Pag. 52. — A la reine, même date. Conversation qu'il a eue avec Ruy Gomez au sujet du mariage des archiduchesses filles de l'empereur et de madame Marguerite, sœur du roi très-chrétien.

J'ay sceu que ce cardinal (d'Espinosa) disoit, ces jours passés, à un des seigneurs du conseil royal que, depuis le trespas de la feue royne, homme qui soit n'avoit ozé parler à Sa Majesté de reprendre femme. Il est vray qu'un nombre de seigneurs s'estoint adventurés de le luy remonstrer par escript : ce qu'ils avoint faict en termes généraulx, désirant que l'Espaigne ait un prince espaignol, et ne tomber jamais plus en mains d'estranger. Et il leur avoit respondu de mesme, par escript, qu'il faira ce qui tournera à l'honneur de Dieu et profit de son royaulme.

Pag. 55. — A la reine, même date. « Madame, un seul ambassadeur ne » se peut vanter, ny autre seigneur, excepté les plus privés ministres du » roy d'Espaigne, d'avoir eu accèz à luy, depuis le trespas de la feue

[1] Nous avons publié cette lettre, datée, comme le dit Forquevaulx, du 17 octobre 1568, ainsi qu'une seconde lettre écrite sur le même sujet par Philippe à Maximilien, dans les *Bulletins de l'Académie*, 1re série, t. XII, part. I, pp. 149 et suiv.

» royne, sinon M. de Lignerolles et moy, qui fusmes voir S. M. de nuict. » — Joie que témoigne le roi de la résolution prise par LL. MM. TT. CC. contre leurs rebelles ; offre d'employer et sa personne et sa puissance à les aider et secourir : ordres exprès et réitérés qu'il a donnés au duc d'Albe [1] de correspondre avec le duc d'Aumale et le maréchal de Cossé, de la manière qu'elles le demandent; protestation « que de sa vie il ne fut plus » affectionné fils de la reine qu'il est à présent et sera tant qu'il vivra. » — Il est parti le 28 du Pardo pour l'Escurial, où il passera la Toussaint. — « Le cardinal Espinose, qu'on appelle maintenant cardinal de Ciguence [2], » receust le chapeau, en l'église de St-Hiéronyme, le vint-huictiesme de ce » mois, où les princes de Bohesme l'accompagnèrent, et les ambassadeurs » et grands d'Espaigne, avec toute la pompe dont on s'est peu adviser en » ce dueil. » — Le duc de Feria est attendu de Portugal ; on dit qu'il a réconcilié la reine et le cardinal, qui n'étaient pas bien ensemble [3].

Pag. 10. — A la reine, Madrid, 30 octobre 1568. Il se justifie au sujet d'un bruit, venu à ses oreilles, que la reine se plaignait de ne recevoir jamais de nouvelles de lui. Il récapitule les dépêches qu'il a envoyées dans les trois derniers mois et ajoute : « Quant à moy, j'escrips volontiers et » diligemment à Vos Majestez ce qui me semble toucher vostre service, ne » voulant point en user comme d'autres, qui escrivent à leurs maistres tout » ce qui se dit aux cabarets et parmy les rues..... » — La feue reine, par deux lettres écrites quelques jours avant sa mort, avait prié la reine sa mère de continuer Forquevaulx en l'ambassade de Madrid : apprenant que cela l'a fait soupçonner « de désirer estre perpetuel ambassadeur par deçà », il s'en défend ; il rappelle qu'il y a plus d'un an et demi qu'il a sollicité sa retraite.

[1] Voy., dans le t. Ier, p. 595, la lettre de Philippe II au duc d'Albe du .. octobre 1568.

[2] Siguenza.

[3] Forquevaulx, écrivant au roi, le 18 octobre 1570, sur les difficultés que rencontrait en Portugal le mariage proposé de madame Marguerite, sa sœur, et se plaignant que le roi d'Espagne n'y eût pas envoyé un des seigneurs de son conseil d'État, avec la mission de tenir, en son nom, un langage énergique, ajoutait : « Il est vray, Sire, que, pour remonstrer le peu de conte que ledict jeune roy » tenoit de la royne, sa grand'mère, ledict seigneur roy catholicque y envoya, il y a trois ans, le duc » de Féries, qui brava et feit assez de menaces. Tant y a que ses protestations ny ses bravades n'y » advancèrent rien, ains en ont fait moins d'estime depuis, et n'en a esté autre chose : car ce sont des » gaillards qui ne prisent roy ni nation que la leur..... » (Pag. 830.)

Pag. 45. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 18 octobre 1568. Secours que lui a demandé le duc d'Albe et qu'il lui a envoyé :

Monsieur de Forquevaulx, oultre l'autre lettre que je vous ay cejourd'huy escripte par Lamarque, vous sçaurez comme, mon cousin le duc d'Albe m'ayant requis, prié et faict faire instance, par don Francès d'Alava, ambassadeur du roy catholicque, mon bon frère, résidant près de moy, de l'assister de forces pour luy ayder à combattre tant plus aiséement celles du prince d'Orange, j'ay regardé tous les moyens d'y pouvoir satisfaire; et enfin, encores que mes affaires soint en tel estat, comme vous dira ledict de Lamarque, que j'ay autant de besoing de mes pièces que prince qui soit au monde, pour nettoyer et purger mon royaulme, affligé qu'il est de ceste canaille et vermine qui y a cours, que néantmoins, préférant l'amitié que je porte audict roy catholicque, mon bon frère, et désirant luy faire cognoistre à bon escient l'envie que j'ay de l'assister et secourir en ses affaires, en postposant mesme les miens, j'ay advisé de le secourir de mille bons hommes de cheval et deux mille bons hommes arquebusiers à pied, faisant conducteur de ceste troupe mon cousin le mareschal de Cossé, accompaigné de plusieurs bons et vaillants capitaines qui le suivent : lequel avec ladicte troupe sera, dedens la fin du présent mois, à Rocroy, au plus tard, sans aucune faute, pour cheminer la part que luy faira sçavoir ledict sieur duc. Il est vray que c'est à la charge que si, pendant qu'il seroit de delà, il survenoit quelques affaires en mon pays de Champaigne et Picardie, que icelluy duc leur permettra de retourner au commandement que je leur en fairay. Dont, monsieur de Forquevaulx, je vous ay bien voulu advertir, afin de le faire entendre au roy catholicque, en l'asseurant que le plus grant plaisir que je sçaurois recevoir, c'est de le voir obéi et recognu par ses subjects, et que ses affaires prennent l'heureux succèz que je le me pourrois désirer à moy-mesme, et au surplus de l'assister et favoriser tousjours en tout ce qui me sera possible, de sorte que j'aye moyen de me revancher du bon secours qu'il m'a envoyé lorsque je l'en ay requis. Y adjoustant, monsieur de Forquevaulx, pour le rendre tant plus asseuré de ma bonne volonté et intention, tout ce que vous y sçaurez à propos : dont je me remets à vous, que je prie Dieu avoir en sa saincte garde.

Pag. 50. — Au roi, Madrid, 18 novembre 1568. Il a envoyé au roi catholique, à l'Escurial, ce que le roi lui a mandé le 18 octobre. S. M. lui a fait répondre, par le secrétaire Çayas, qu'il savait très-bon gré au roi du secours qu'il lui offrait, et qu'en tout temps et occasion il correspondrait à LL. MM. TT. CC. « par les mesmes œuvres, amour et volonté de fort entier fils et » frère. » — On attend l'archiduc Charles, qui s'embarquera à Gênes sur les galères de monsieur de Savoie, pour descendre à Barcelone; plusieurs

seigneurs principaux, accompagnés de quarante archers de la garde espagnole, sont envoyés au-devant de lui; il logera au palais.

Pag. 56. — A la reine, même date. « Le roy catholicque est plus content » que les ambassadeurs négocient avec luy par escript qu'en présence, » quand il est en ses maisons des champs. » — La duchesse d'Albe continue à gouverner tout l'état de la feue reine. — Visite de Forquevaulx à la princesse de Portugal (doña Juana), qu'il n'avait point vue depuis le décès du prince son neveu, et qui a été bien malade de fièvres. Il est le seul des ambassadeurs qui ait eu l'honneur d'être admis auprès d'elle, cette princesse et le roi son frère le tenant « comme familier de leur hostel, et non » pour estranger. » — Il regrette que le roi et la reine ne lui ayent pas accordé son congé, et, à cette occasion, il se plaint encore des ses envieux: mais, puisque LL. MM lui ordonnent de continuer en sa charge, il obéira. — Un secrétaire de l'archiduc Charles est arrivé depuis deux jours : ce prince « vient en intention de pacifier, de par l'empereur, s'il pourra, les » différents de Flandres, et remettre le prince d'Orange en la grâce du » roy catholicque: verra de moyenner pareillement la restitution des biens » des enfants et héritiers des contes d'Aigamont, Ornes et autres morts » et proscrits....... »

Pag 62. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 16 octobre 1568. Détail des dispositions militaires qu'il a prises contre ses ennemis. Ceux qui s'étaient levés en Picardie et ont pris le chemin des Ardennes sont poursuivis par le duc d'Aumale et le maréchal de Cossé, qui les suivront jusqu'à la frontière, au cas qu'ils aillent joindre le prince d'Orange, pour passer plus outre, si le duc d'Albe le leur mande.

Pag. 68. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 28 octobre 1568. Douleur que lui a causée la mort de la reine sa sœur :

Monsieur de Forquevaulx, ne pouvant vous exprimer l'ennuy et la douleur que m'ont apporté voz lettres du troisiesme du présent, pour avoir sceu et apprins par icelles la mort de la royne catholicque, ma seur, que j'aymois comme vous sçavez, vous serez adverty, par la présente, que je me suis enfin consollé sur la volonté de Dieu, puisqu'il luy a pleu en disposer de ceste façon, encores que le regret que je y ay me doibve demeurer à jamais: ayant advisé de vous dépescher ce courrier, pour vous donner advis de la réception de vozdictes lettres, et vous faire sçavoir l'estat de mes affaires, attendant que j'aye choisy quelque personnage de qualité pour envoyer vers le roy catho-

lique, mon bon frère, et faire l'office condigne à l'occasion qui se présente; vous priant, monsieur de Forquevaulx, cependant, vous comporter envers luy et partout ailleurs de delà ainsi que vous sçaurez bien juger estre à propos pour cest effect, suivant vostre dextérité, sagesse et la longue expérience que vous avez de ce qui appartient au bien de mon service. Et surtout regardez bien à noter les propos que vous aurez d'ores en avant avecques les ministres dudict S^r roy, pour en cognoistre le fond, afin de colliger sur iceulx ce qui se pourra de la volonté de leur maistre, de laquelle je ne veulx toutesfois avoir doubte aucun, ainsi que je désire aussi qu'il soit asseuré de la mienne, espérant que la continuation de la bonne amitié et intelligence qui est entre nous deux sera cause de remettre la chrestienté en paix et repos; et de vostre part, vous me fairez un service agréable d'user de touts bons offices pour la conservation d'icelle. Et, combien que je sois certain qu'il vous faira bien mal de demeurer en la charge où vous estes maintenant, néantmoins il est si nécessaire, pour le bien des affaires, que vous m'y faictes service encores pour quelque temps, que je vous prie, monsieur de Forquevaulx, vous vouloir conforter sur la bonne volonté que je vous porte et le contentement que j'ay de vous, qui sçauray bien recognoistre ce que vous méritez de façon que vous en demeurerez satisfaict. Pour tant je vous prie par cy-aprèz vous conduire, pour le bien de mon service, ainsin que vous avez faict très-bien cy-devant, m'en remettant sur vous et sur l'affection que je sçay que vous y portez; vous envoyant au reste un extrait de l'estat de mes affaires par lequel vous apprendrez le chemin qu'ils prennent; estant bien résolu, si Dieu m'en faict la grâce, de me faire reconnoistre pour roy et le maistre sur mes subjects, à sa gloire et honneur et pour son service. Le priant, monsieur de Forquevaulx, etc.

Pag. 71. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle lui exprime aussi sa douleur : « Si ceste nouvelle receue si inopinément — dit-elle — m'a affli-» gée, l'amitié (oultre celle que la nature nous cause) que je portois à la » deffuncte le vous doibt témoigner. Tant y a que, m'estant consolée sur » la volonté de Dieu, pour la recevoir en toute patience, il m'en demeure » un regret tel que vous pouvez penser, pour les occasions que je diffère à » vous escripre, à cause de la douleur que j'en reçois quand je y pense... » — Elle lui fait ensuite les mêmes recommandations que le roi.

Pag. 73. — Au roi, Madrid, .. novembre 1568. Il ne fera faute d'avoir l'œil aux affaires : mais il ne croit pas que, pour le moment, le roi ait rien à craindre du côté de l'Espagne.

Pag. 75. — A la reine, même date. Prochaine arrivée de l'archiduc Charles. — Nouvelles, bruits et conjectures sur le mariage des deux archiduchesses filles de l'empereur : « Combien que le vulgaire parle et désire

» d'avoir madame Marguerite pour royne d'Espaigne, afin de reconfirmer » tant plus l'amitié et alliance, néantmoins Çayes croit que cella seroit » trouvé trop estrange de l'universel. et surtout du roy, son maistre, qui » fairoit merveilleux scrupule d'espouser deux seurs. » — Forquevaulx espère que le roi catholique ne trompera point le roi et la reine, vu l'amitié qu'il professe pour eux et les moyens qu'ils auraient de l'en faire repentir. Certainement l'expédient le plus sûr de pacifier leurs sujets armés serait de lui faire la guerre en Flandre.

Pag. 79. — A la reine. Madrid. 27 novembre 1568. Nouvelles, reçues par une lettre du gouverneur de Fontarabie, d'une grande victoire remportée par le roi sur ses rebelles; joie du roi catholique: processions et prières faites dans toute l'Espagne pour que Dieu prenne le parti du roi contre les ennemis de l'Église et les siens. — L'archiduc Charles a débarqué à Barcelone le 22: il vient à deux postes par jour. — Le prince Ruy Gomez lui a dit « que son maistre ne veut point entendre à se remarier, ains faict le dur. » et s'il se remariera, ce sera par importunité de ses Estats. » — Il lui a conseillé de continuer ses poursuites pour le mariage du roi très-chrétien avec l'archiduchesse Anne. — Le duc de Nájera partira dans une quinzaine de jours, pour aller porter au roi et à la reine les compliments de condoléance du roi catholique sur la mort de la reine Élisabeth.

Pag. 83. — Le roi à Forquevaulx, Orléans. 13 novembre 1568. Relation des mouvements de ses armées et de celles de ses ennemis.

Vous sçaurez, monsieur de Forquevaulx, que j'ay grand occasion de me contenter jusques à présent de la démonstration, qu'a faicte le sieur duc d'Albe, de me vouloir assister en mes affaires : car, ayant eu advis que le prince d'Orange faisoit très-mal ses besoignes ès Pays-Bas, et qu'estant sollicité, de Genlys et autres mes subjects rebelles qui le sont allé trouver, d'entrer en mon royaulme, il estoit pour tourner de mon costé et venir au secours desdicts rebelles, il m'a faict faire offre, par don Francés, ambassadeur du roy catholicque, mon bon frère, et le S^r de Ferrails, qui est près de luy pour mes affaires, de tout ce qu'il a de forces pour luy-mesme suivre ledict prince d'Orange partout où il ira.

Pag. 90. — La reine à Forquevaulx, Orléans, 14 novembre 1568. Elle lui envoie une lettre qu'elle écrit au roi catholique, en attendant le départ du personnage qui doit l'aller visiter : « car, sachant combien la royne ma

» fille l'aymoit, je ne puis que ceste affection ne m'en soit demeurée, et que
» je n'aye la mesme envie de le servir et voir conserver l'amitié entre le
» roy son frère et luy comme je sçay qu'elle désiroit; et me semble, en ce
» faisant, qu'elle doibt voir et resentir l'amour que je luy ay porté et porte
» encore où elle est, m'asseurant qu'elle est avec Dieu... »

Pag. 92. — La reine à Forquevaulx, Orléans, 15 novembre 1568. (*Autographe.*) Sur la mort de la reine catholique, les mariages à négocier, l'envoi du cardinal de Guise à Madrid :

Monsieur de Forquevaulx, je vous ay bien voulu faire ce mot, estant arrivé le Sr de Lignerolles, par ce porteur que vous ay despéché exprèz, pour vous advertir comme j'ay receu le mémoire escript de vostre main, et entendu par luy bien au long toutes choses comment elles sont passées, à mon grant et tel regret que, de ma vie, quelque chose qui puisse estre, ne sera que je n'aye dans le cœur la perte que j'ay faite de la royne ma fille; et encore que je désire, comme mère, de voir, s'il est possible, sa seur au mesme lieu, si est-ce que cella ne m'ostera la douleur que j'en ressens. Mais, comme j'ay dit desjà, estant mère et obligée au roy leur frère comme je suis, je doibs chercher, non pour mon reconfort (car à tant de maulx que j'ay la mort est le plus beau que je sçaurois avoir), mais pour le bien de ce royaulme, à qui j'ay tant d'obligations, et la conservation de la paix entre ces deux roys, tous les moyens pour essayer d'y parvenir. Et ayant veu le langage que le prince d'Evoli vous a tenu, je cognois par-là qu'ils vouldroint avoir la princesse Anne, et le roy mon filz eust sa jeune seur, et ma fille en Portugal. En première face, cella semble beau, les voyant touts accommodez et espousant les deux seurs, que la paix seroit par elles entretenüe. Cella seroit bon si l'on n'avoit veu l'expérience, qui est récente, du roy mon beau-père, qui n'ayant autre alliance que la seur du feu empereur Charles, il ne laissa d'estre toute sa vie en guerre avec luy, et ce seroit le semblable : car n'ayant l'alliance réciprocque des deux maisons, sçavoir que l'un prinst la fille, et l'autre sa niepce, je n'estimerois ceste alliance qu'à demi, car vous sçavez qu'elle serviroit plus au roy catholicque qu'au roy mon fils, pour les raisons qu'ayant la cognoissance des choses du monde, vous pouvez juger, car il auroit icy une personne qui fairoit, par le conseil de luy et de sa femme, ce qui luy seroit mandé, et le roy mon fils n'auroit personne, comme jusques icy il a eu en Espaigne, qui fist rien pour le bien et le service de ce royaulme, n'y ayant plus sa seur, où, y remettant ceste-cy qu'avons encore, ce seroit une perpétuelle paix, espousant le roy mon fils la fille aisnée de l'empereur, et la seconde le roy de Portugal, car le roy d'Espaigne et l'empereur, c'est une mesme maison; et s'ils veulent reconfirmer leurs alliances, il a deux filles, et l'empereur des fils. Pour ceste occasion vous ay-je voulu faire la présente afin que regardiez tous les moyens pour gaigner le prince d'Evoli,

lequel, en ce faisant, s'obligera en un coup trois grands princes : le roy mon fils, en luy faisant laisser la femme qu'il tient desjà pour sienne, et laquelle on ne luy peut oster sans qu'il pense en recevoir tort; l'autre le roy de Portugal, luy laissant la seconde fille de l'empereur, et un grand service qu'il faira au roy son maistre, le destournant d'offenser le roy mon fils, qui n'est pas de si peu de cœur qu'il ne s'en ressentit. Et tout cecy luy pourrez-vous remonstrer, et du tort que l'on luy fairoit, sans luy parler de ma fille, si ne cognoissiez le pouvoir faire si dextrement qu'il ne pense nullement que j'en sache rien. Mettez peine aussi de gaigner le confesseur, luy remonstrant le mal que ce seroit pour la chrestienté, s'il advenoit altération d'amitié entre ces deux roys. Bref, vous estes sur le lieu, et cognoissez mieulx comment il s'y faut gouverner. Je vous en ay seulement voulu mander mon intention, et vous regarderez les moyens qu'il faudra tenir; surtout qu'il ne pense pas que je vous en aye rien mandé. Et en ce que les pourrés gaignier, soit par présens ou promesses, n'y espargnez rien, ny à Çayes, ny à touts ceulx qui nous y pourront servir.

Le roy mon fils envoye le cardinal de Guise pour se condouloir de nostre perte commune; assistez-le, et prenez garde à nous sçavoir rendre compte de tout ce qui se passera, et ne luy dictes rien de ce que je vous mande cy-dessus, encore qu'il vous en parle, mais aidez-luy en ce que cognoistrez nous pouvoir servir : car je désire infiniment voir ma fille là et que le roy mon fils eust la fille aisnée de l'empereur. Pour ce n'y oubliez rien de ce qui pourra servir; et bruslez ceste lettre, et m'en faictes responce par ce porteur mesme, en une lettre à part.

Pag. 96. — Le roi à Forquevaulx, Orléans, 23 novembre 1568. Il a, depuis deux ou trois jours, dépêché le cardinal de Guise vers le roi catholique. — Il lui envoie, par le Sr de Trégouyn, un discours de ce qui s'est passé récemment entre ses troupes et ses rebelles. — Le prince d'Orange est entré en France et est de présent vers Ribemont, exerçant journellement tous actes d'hostilité : Forquevaulx en avertira le roi.

Pag. 98. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle ne doute pas qu'il ne fasse bien particulièrement entendre et bien peser au roi catholique de quelle conséquence il serait pour toute la chrétienté que ses rebelles et ceux du roi son fils vinssent à bout de leurs desseins, afin que, de son côté, il s'y oppose de tous ses moyens.

Pag. 99. — La reine à Forquevaulx, même date. Négociations matrimoniales :

Monsieur de Forquevaulx, j'ay veu ce que m'avez escript, par Parizot, en la lettre à part, et trouve que les choses, après un si grand malheur, s'acheminent de bonne façon,

et que vostre opinion est bonne, de dire qu'encore que le roy d'Espaigne ne veuille ma fille, qu'il nous vouldra le faire trouver bon. Je ne me soucie de toutes leurs mines, pourveu que je fusse asseurée qu'il l'espousat et ne nous tînt, comme l'on dit, longtemps le bec en l'eau. Je vous prie y user des meilleurs moyens, et si dextrement qu'on ne puisse appercevoir que rien vienne de nostre commandement: car les filles, faut que soint demandées par les hommes, et non les aller offrir, et principalement de tel lieu. Mais vous pourrez soubs main traicter cecy avec des serviteurs en qui il se fie, et surtout vous faudroit tascher de gaigner l'un ou l'autre de ces trois, le cardinal, le prince d'Evoli, ou le confesseur, ausquels vous représenterez l'appuy que ce leur seroit d'avoir là une aultre mienne fille, oultre les biens qu'ils recevroint de nous : car, en nous mandant les promesses que vous leur aurez faictes, nous les tiendrons. N'y espargnez rien, car j'ay ouy dire qu'ils prennent volontiers........ ..

Elle lui renouvelle l'ordre d'assister le cardinal de Guise, mais de ne lui rien dire de ce qu'elle écrit de sa main, et de bien voir « s'il y va de bon » pied. » — Elle l'assure du contentement que le roi son fils et elle ont de ses services. — Elle veut qu'il n'écrive plus à personne, excepté à elle, touchant le mariage de sa fille Marguerite avec le roi catholique, jusqu'à ce qu'il soit conclu.

Pag. 101. — Au roi. Madrid, 24 décembre 1568. L'archiduc Charles est arrivé le 10; le roi catholique est revenu le 7 de l'Escurial, pour le recevoir. — Le 13 Forquevaulx s'est présenté à l'audience du roi, et lui a remontré les hostilités que le prince d'Orange commet en France, avec toutes les raisons propres à lui faire considérer combien il importe aux deux souverains de repousser vivement l'ennemi commun, avant que ses forces s'augmentent. — Le roi lui a répondu qu'il ordonnerait derechef au duc d'Albe d'aller secourir le roi très-chrétien. — Le nonce a fait auprès du roi des démarches dans le même sens, et Ruy Gomez a assuré Forquevaulx que le duc d'Albe ne manquera pas de marcher en personne ou d'envoyer un bon corps de troupes contre le prince d'Orange. — Le roi a appris avec plaisir la mission donnée au cardinal de Guise; il fait préparer pour lui le logis où demeure habituellement le duc d'Urbin, et il a dépêché don Antonio de Mendoza à Barcelone, pour le recevoir. — Le 14 Forquevaulx a été reçu par l'archiduc: rien de particulier ne s'est passé dans cette audience.

Quelqu'un m'a voulu faire accroire que la royne d'Angleterre traicte encore de son

mariage avec l'archiduc, lequel est tant coiffé d'une demoiselle qu'il entretient et en a des enfans, qu'à grand difficulté espousera-il ladicte royne angloise, laquelle parle de donner la royne d'Escosse, sa cousine, à cest archiduc Charles, voulant toutesfois que l'authorité du roy d'Espaigne intervienne en ces traictez. Mais cedict archiduc aymeroyt trop mieulx la princesse de Portugal avec le gouvernement de Flandres, s'il y povoit parvenir : ce qu'il ne faira, à mon advis, et moins le vouldroit espouser ladicte princesse.

Pag 109. — A la reine, même date. On a été fort joyeux, en cette cour, de ce que le prince d'Orange a quitté les Pays-Bas ; le roi catholique et ses ministres sont persuadés d'ailleurs que le duc d'Albe n'aura pas manqué de secourir le roi. — Par une lettre du duc d'Anjou à M. de Monluc on a appris « la retraicte honteuse dudict prince en grand désarroy, avec perte » de bon nombre de ses gens à cheval et à pied et de son artillerie, repre- » nant le chemin d'Allemaigne par Champaigne, et autres particularitez » advantageuses pour vostre service, dont ce seigneur roy est merveilleu- » sement aise : car vostre bon succès luy est favorable, veu que c'est tout » pour mesme querelle, comme il m'a dict. » — Forquevaulx a lu au roi la lettre de la reine du 14 novembre, « laquelle luy a atendri le cœur, car je » luy ay veu les grosses larmes aux yeulx. » — Il a dit à Forquevaulx qu'il n'oubliera de sa vie la grande perte qu'il a faite, et que, tant qu'il vivra, il veut être et sera toujours fils de la reine très-chrétienne et bon frère du roi. — Il lui a dit encore, à plusieurs reprises, qu'il conseillait à la reine de ne pardonner ni à la reine de Navarre, ni à son fils, ni à ses autres rebelles, si elle voulait être paisible.

Pag. 115. — A la reine. Madrid, 23 décembre 1568. (*Lettre particulière.*) Il lui rend compte des entretiens qu'il a eus avec le cardinal de Siguenza, le prince d'Eboli, l'évêque de Cuenca, le secrétaire Çayas et don Juan Manrique, au sujet des mariages. Ces « cinq personnages du plus estroict con- » seil » lui ont témoigné les meilleurs sentiments pour la France : mais il a pu comprendre, à leur langage, qu'ils désirent l'archiduchesse Anne pour leur roi.

Au reste, ce roy a respondu à l'archiduc qu'il ayme mieulx perdre touts ses Païs-Bas que de consentir que la confession d'Auguste y soit receue, ne qu'il pardonne au prince d'Orange ny à ceulx de son party. Je sçay cecy de bon lieu : mais il entretiendra les choses en bons termes le plus longuement qu'il pourra, sans déclarer résolûment son intention ny en laisser retourner ledict archiduc, sachant bien qu'aussitost toute

la Germanie l'assauldra... Aussi, Madame, m'a esté dit, pour grand secret, que les électeurs s'entendent si bien avec l'empereur qu'il seroit impossible de mieulx, auquel ils ont promis d'eslire son fils aisné, don Rodolfe, roy des Romains, s'il veult permectre la confession augustane en touts les Estats de l'Empire, et y comprennent les Pays-Bas et Flandres. Ledict empereur prie affectueusement ce roy, par ledict archiduc, qu'il soit content du bien de son fils et veuille consentir ladicte requeste............... De laquelle prière cedict seigneur roy a esté le plus fâché et indigné du monde, et en a pleuré de grand regret et de dépit...........

Pag. 125. — A la reine, Madrid, 6 janvier 1569. Préparatifs pour la réception du cardinal de Guise. — Soulèvement des morisques de Grenade. — Forquevaulx conseille à la reine de s'accommoder avec le prince d'Orange.

Pag. 130. — Au roi, Madrid, 13 janvier 1569. Forquevaulx a su, de bonne part, que, depuis son arrivée, l'archiduc Charles n'a proposé au roi que trois points : le renvoi des princes ses neveux, la réconciliation du prince d'Orange, le libre exercice dans tout l'Empire de la confession augustane, « lequel dernier point ceste Majesté trouve si mauvais qu'il a faict » sçavoir au pape que plustost il perdra touts ses Païs-Bas que de consentir » ladicte confession, et n'en a pas respondu moins audict archiduc, ne voulant non plus entendre à la réconciliation du prince d'Orange ny des » autres bannis. » — On s'émerveille à Madrid de n'avoir de nouvelles ni de France ni de Flandre. — Détails sur la rébellion des morisques ou nouveaux chrétiens du royaume de Grenade, « lesquels sont si désespérez » de leur avoir esté deffendu de vestir et de parler moresque, qu'ils ayment » mieux mourir que vivre. » — Forquevaulx ne peut assez s'étonner que le duc d'Albe n'ait pas secouru le roi contre le prince d'Orange, après les bons propos que le roi catholique lui avait tenus : « V. M. faira sagement » — dit-il à ce propos — de remédier à voz affaires, sans se fier de si » froids amis, qui seroint bien contents d'estre vangez de leurs rebelles » par le sang de voz serviteurs »

Pag. 138. — A la reine, Madrid, 13 janvier 1569. Le duc de Nájera est parti le 12 pour aller, comme il dit, faire auprès de LL. MM. TT. CC. l'office de consolateur, au nom du roi d'Espagne, pour le trépas de la feue reine; il compte être un bon mois en route. — Il est venu nouvelles de don Francés de Alava, le 7 janvier, que le prince d'Orange est encore en France,

plus puissant qu'il n'était: on dit publiquement, à Madrid, qu'il s'entend avec l'empereur et avec l'archiduc Charles.

Pag. 141. — A la reine, même date. Propos, bruits et nouvelles concernant les mariages; Forquevaulx en déduit que l'intention des ministres espagnols envers la maison de France n'est pas bonne. — Il prétend que l'archiduc Charles a demandé pour lui le gouvernement des Pays-Bas, et que le roi a répondu qu'il a besoin d'avoir en Flandre un gouverneur à qui il puisse faire trancher la tête, s'il le sert mal. — « On a donné à entendre » en ceste court que Madame, sœur du roy [1], a eu quelquefois un bras rompu, et qu'elle porte un corselet de fer : il seroit bon de faire cognoistre » la vérité à quelqu'un digne de foy, qui soit pour l'escripre par deçà, » afin d'oster une si mauvaise opinion à ces gens-icy. »

Au reste, Madame, l'ambassadeur de ce roy qui est de retour d'Angleterre a dit infinies louanges de la royne d'Angleterre, et défendu son honneur contre le mauvais bruit qui a couru d'elle : de sorte que, ces jours passez, en la chambre dudict seigneur roy, quelques-uns de ladicte chambre et autres discouroient entre eulx qu'il sera grand faict, si leur maistre ne l'espouse pour asseurer ses Païs-Bas et se rendre seigneur de la mer Océane; et ceste opinion s'est divulguée parmi Madrid. Qui le trouve bon et faisable, et qui mauvais et impossible.

Pag. 145. — Le roi à Forquevaulx, Melun, 24 décembre 1568. Il lui ordonne de remercier le roi catholique des chevaux dont il lui a fait présent. — Il lui envoie un bulletin de l'état de ses affaires. — Les services de Forquevaulx lui sont encore nécessaires dans la charge qu'il remplit: il le prie de les continuer. Il les reconnaitra

Pag. 147. — La reine à Forquevaulx, même date. Il importe que, avant le départ de l'archiduc Charles de Madrid, elle et le roi son fils soient éclaircis de ce qu'ils doivent espérer des mariages mis en avant; elle écrit pour cela au cardinal de Guise, et elle charge Forquevaulx d'y tenir aussi la main. — Ils ne sauraient se passer des services de Forquevaulx à Madrid tant que cette négociation ne sera pas achevée, et il peut être assuré que, dans des circonstances plus favorables, ces services obtiendront la récompense qu'ils méritent.

[1] Marguerite de Valois.

Pag. 152. — A la reine. Madrid, 24 janvier 1569. L'archiduc Charles s'ébahit qu'il ne lui vienne ni courrier ni lettre de l'empereur. — Il disait, ces jours passés, au comte Pietro Avoyadro, que le duc de Savoie a envoyé à Madrid pour faire ses compliments de condoléance sur la mort de la reine, que le roi catholique épousera madame Marguerite, sœur du roi, et non l'archiduchesse Anne. Forquevaulx tient ce propos du comte lui-même.

Pag. 154. — Le roi à Forquevaulx, Orléans, 16 novembre 1568. Il envoie à Madrid le cardinal de Guise, auquel « il a baillé plusieurs grans » points et affaires à traicter avec le roy catholicque. » Forquevaulx non-seulement portera au cardinal l'honneur et le respect qu'il mérite, mais encore il l'informera particulièrement des choses qui pourront servir à sa négociation.

Pag. 156. — Le roi à Forquevaulx, Monceaux, 13 janvier 1569. Il est plus que jamais résolu d'employer toute sa puissance pour châtier ses rebelles; mais il faut que le roi catholique le secoure : pour cet effet, Forquevaulx le priera, de concert avec le cardinal de Guise, d'en écrire une bonne lettre au duc d'Albe.

Pag. 157. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle désire avoir des nouvelles de la négociation de l'archiduc, principalement sur le fait des mariages.

Pag. 158. — Le roi à Forquevaulx, Châlons, 20 janvier 1569. Détails sur la défaite du prince d'Orange, qui reprend la route de l'Allemagne :

Monsieur de Forquevaulx, vous verrez, par l'advis que j'envoye à mon cousin le cardinal de Guise de l'estat de mes affaires, le chemin qu'a prins le prince d'Orange, depuis qu'il a sceu que j'ay marché en personne vers luy et que mon cousin le duc d'Aumalle a fait démonstration de le vouloir aller trouver, suivant la charge que je luy avois donnée de le combattre. Tant y a que, le treiziesme du présent, il a passé la Mouzelle. Les prisonniers, qui sont en assez grand nombre, aussi bien que de ceulx qui ont esté mis en pièces par les gens que mondict cousin avoit ordinairement parmi eulx, asseurent que, s'en allant ainsi d'effroy, il a prins résolution de se retirer du tout en Allemaigne, pour ne plus retourner. Toutesfois, voyant que mes subjects qui estoint avecques luy l'ont suivy, et que le duc des Deux-Ponts faict toutte diligence d'assembler ses forces pour, peust-estre, se joindre ensemble et retourner plus forts, comme il y a grand apparence qu'ils pourront faire, au lieu de m'arrester où j'avois eu ladicte nouvelle, je m'en

suis acheminé en toute diligence de deçà, afin de faire tout ce qui me sera possible pour donner ordre, puisque j'ay chassé ledict prince hors de mon royaulme, qu'il n'y puisse jamais, luy ny autres, rentrer. Ce que je vous prie, monsieur de Forquevaulx, faire entendre, avecques mondict cousin le cardinal de Guise, au roy catholicque, mon bon frère, lequel sera, comme je m'asseure, aussi aise de ceste nouvelle qu'elle est utille, tant pour la seureté de ses affaires que pour la prospérité des miennes. Et faut qu'il ne soit rien oublié pour empescher que nous ne retournions en la peine d'où nous sommes sortis.

Je mande présentement à mon cousin le duc d'Albe qu'il faut que je sois secouru, pour cest effect, non-seullement des mil ou quinze cens chevaulx qu'il m'a mandé estre prests pour faire ce qu'il leur seroit commandé, mais qu'il envoye d'autres plus grandes forces à Luxembourg, afin que, si ledict prince d'Orange, ledict duc des Deux-Ponts, ou autre, vouloint faire un effort pour retourner, je puisse estre secouru d'icelles, et assez fort pour les empescher. Et estant ainsi prestes audict Luxembourg, je les pourray mander quand l'occasion se présentera.

Je désire, monsieur de Forquevaulx, que vous priez aussi, avecques mondict cousin, ledict seigneur roy qu'il escripve une bonne lettre audict duc d'Albe afin que, de son costé, il tienne lesdictes forces prestes pour me secourir et ayder en ceste occasion, d'autant qu'il est grandement à craindre que, si telles forces me revenoient sur les bras, que je fusse trop foible pour leur résister : en quoy je n'espargneray rien de ce qui est en ma puissance. Et surtout il est nécessaire qu'il soit usé de diligence, comme j'ay bien délibéré de faire, pour pourvoir en ce que je pourray à la seureté des passages de ladicte rivière de la Mouzelle : estimant que, bouchant ceste porte-là, il me sera plus facille de pourvoir à mes affaires, encores qu'il semble qu'il y ait beaucoup de gens qui s'entremeslent de favoriser mes ennemis, et qu'ils soint forts d'ailleurs : ce qui touche tant audict S^r roy mon beau-frère qu'à moy. Il est nécessaire aussi qu'ensemble y mettions tout ce que nous pourrons pour en venir à bout, estant bien délibéré, de ma part, de n'y laisser perdre une seulle heure de temps. Et vous prie m'en faire sçavoir des nouvelles et de ce que je vous manday par ma dernière, dont a esté porteur le S^r Hyeromino Gondi.

Pag. 162. — La reine à Forquevaulx, Château-Thierry, 20 janvier 1569. Elle désire savoir comment on nomme ses petites-filles maintenant, et si on les appelle toujours les infantes. Personne ne doit savoir qu'elle lui en écrit.

Pag. 165. — Au roi, Madrid, dernier février 1569. Le roi catholique a promis au cardinal de Guise de faire secourir le roi des forces qu'il a aux Pays-Bas. — L'archiduc a eu sa réponse par écrit en latin, contenant neuf

feuillets de papier : on dit qu'il ne lui a été rien accordé de ses demandes, excepté les 400.000 écus qu'il aura en don, et non en prêt. afin de le tenir obligé à faire bons offices. — Nouvelles de la guerre de Grenade.

Pag. 168. — A la reine, même date. Si la dépêche du cardinal de Guise et la sienne partent tard. « il le faut imputer au roi catholicque et à son » grand maistre le cardinal de Ciguence, lesquels ont usé de telles remises » et délays en leurs responses. jusques à présent. sur le fait du mariage du » roy, et de telle ambiguité de parolles, qu'il n'estoit raisonnable de haster » ceste dépesche, pour envoyer des propos confus. » — Forquevaulx s'en remet au discours, que le cardinal de Guise fait passer au roi, des audiences qu'il a eues du roi catholique. et de ce qu'il a traité avec lui et ses ministres. Il fait, à cette occasion, un grand éloge du cardinal. — « Madame, » le tiltre qu'on donne à madame Isabeau. vostre petite-fille. est. comme il » souloit, de l'appeler infante; aucuns l'appellent la princesse donne Isabel, » mais c'est à la volonté d'un chascun. » — Conjectures et réflexions sur les mariages :

A vous dire clairement, Madame, ce que j'en pense, j'ay opinion qu'il n'y a sinon finesse et mauvaise intention en ces gens-icy, et vous veulent mener par paroles, s'ils peuvent, pour asseurer leurs affaires à vos dépends. Car il est trop véritable que ceste Majesté m'avoit promis, par plusieurs fois, que le duc d'Albe fairoit merveille de vous secourir de sa personne et de ses forces contre le prince d'Orange : ce qui n'a esté accomply, ny je croy qu'ils tiendront rien qu'ils vous promettent : car ils font compte que vostre guerre civile les tient en repos; et s'apovrissant vostre royaulme d'hommes et de finances, c'est establir le leur, comme il n'est que trop vray, à le bien considérer.

Forquevaulx revient à sa première opinion, que le roi catholique passera cet été aux Pays-Bas, car le duc d'Albe ne cesse de demander son congé. Il en a, la veille, touché un mot au cardinal de Siguenza, « qui n'y voulut » entrer, ains s'en monstra un peu troublé : mais l'excessive authorité que » son maistre luy donne de plus en plus de toutes choses monstre qu'il le » veult laisser comme un autre soy-mesme. »

Pag. 178. — Le roi à Forquevaulx. Joinville, 1er février 1569. « Depuis » la dernière qui vous a esté escripte, le prince d'Orange s'est du tout » retiré en Allemaigne et a rompu ses forces. J'estime que, me voyant » cheminer en telle diligence, avecques les miennes, par deçà, cella luy a

» faict prendre tel party. » — Le roi écrit au cardinal de Guise ce qu'il est délibéré de faire maintenant. — Il a appris que la reine d'Angleterre a envoyé un des siens à la cour de Madrid ; il désire que Forquevaulx s'enquière de ce qu'il y fera.

Pag. 180. — Au roi. Tolède. 20 mars 1569. Le roi. au commencement du mois, est parti de Madrid pour le Pardo, d'où, le 6, il est allé à l'Escurial attendre l'archiduc Charles. Ce dernier prince est revenu à Madrid; puis il a pris le chemin de Valence par Aranjuez: il ira s'embarquer à Barcelone pour Gênes. « J'entends qu'il s'en va fort content et en bon propos de » repasser cest esté en Espaigne. »

Pag. 185. — Le roi à Forquevaulx. Joinville. 9 février 1569. Il le charge d'avertir le roi catholique qu'il a donné ordre au baron de la Garde. capitaine général de ses galères dans le Levant. de les amener dans la mer de Ponant. pour qu'il puisse s'en servir contre ses ennemis.

Pag. 187. — Le roi à Forquevaulx. Metz. 14 mars 1569. Il a reçu ses lettres des 12, 24 janvier et 6 février. — « La royne, ma dame et mère. est » tombée malade. du second de ce mois. d'une fiebvre qui estoit continue » et fort fâcheuse au commencement; à ceste heure est tournée en tierce » formée. et sont jà les accès, Dieu mercy, fort diminuez. » — Il envoie au cardinal de Guise un mémoire de l'état de ses affaires.

Pag. 189. — Le roi à Forquevaulx. Metz. 21 mars 1569. Il serait très-aise que le roi catholique passât cette année aux Pays-Bas : « il a faict » démonstration plusieurs fois de vouloir entreprendre ledict voyage. mais » il s'est tousjours contenté d'en faire parler. » — Don.Francés de Alava assure qu'il ne l'entreprendra aucunement

Pag. 191. — La reine à Forquevaulx. même date. Le cardinal de Guise communiquera à Forquevaulx les lettres qu'elle lui écrit, ainsi qu'au roi catholique, sur l'affaire des mariages. Le désir qu'elle a de lier et étreindre ces deux grands rois. pour le bien de la chrétienté, l'a engagée à prendre la résolution consignée dans ces lettres.

Pag. 192. — Au roi, Madrid, 7 avril 1569. Le roi est revenu de l'Escurial le 25 mars; le 24 le cardinal de Guise et lui sont revenus de Tolède. Le cardinal a eu audience le 28. — La victoire remportée par le duc d'Anjou [1]

[1] A Jarnac, le 13 mars.

a causé au roi un contentement extrême; il en a fait rendre grâces à Dieu par toutes les églises de Madrid et par des processions, et la même chose se fera dans les autres villes d'Espagne. — Guerre de Grenade. Le roi y envoie don Juan d'Autriche, qui est parti de Madrid, le 2 avril, avec Luis Quijada; le duc de Sessa l'a suivi le 4; beaucoup de seigneurs et de chevaliers des trois ordres l'accompagneront.

Pag. 199. — A la reine, même date. « Mesdames les petites princesses » s'en iront, après Pasques, au lieu d'Alcala, qui est une bonne petite ville, à » six lieues de ceste-cy, où il y a une belle maison de l'archevesque de » Tollède, où LL. AA. logeront et s'y pourront nourrir quelques années, » comme firent l'impératrix qui est aujourd'hui et la princesse de Por- » tugal. » — Forquevaulx assure la reine « qu'il est vrai que l'archiduc a » promis à certain personnage qu'il ayme bien en ceste ville, et luy a juré » sur son honneur et à foy de *cavallero*, qu'il sera de retour en Espaigne » cest aoust prochain, ou pour le plus tard en septembre, et mènera la fille » aisnée de l'empereur, que ceste Majesté espousera à Barcelonne » — Il obéira aux ordres de la reine, qui lui prescrit de rester à Madrid: mais il se plaint de voir ses services si mal récompensés : il doit à Madrid près de 50,000 réaux, et il sera obligé de vendre sa vaisselle et ses meubles pour vivre. — Nouvelles de la guerre de Grenade : échec essuyé par les troupes royales. — Bons offices que lui rend le secrétaire Çayas.

Pag. 211. — A la reine, Madrid, 14 avril 1569. Le roi catholique sera lundi à Madrid, où sont mandés le cardinal de Sigüenza, le confesseur et le prince d'Eboli, pour entendre ce que le cardinal de Guise a charge de leur répondre.

Pag. 216. — Le roi à Forquevaulx, Metz, 5 avril 1569. Il lui envoie les nouvelles qu'il a reçues des ducs de Nemours et d'Aumale.

Pag. 218. — Au roi, Madrid, 4 mai 1569. Le cardinal de Guise retourne en France, « amplement satisfait et instruit de tout ce qu'il a pleu au roy » et à la royne luy donner en charge. »

Pag. 220. — A la reine, même date. Éloge du cardinal de Guise :

Monseigneur le cardinal de Guise part finablement bien résollu de tout ce dont Voz Magestez luy avoint donné charge, et laisse le roy catholieque à merveille bien satisfaict et content de sa négotiation et manière de négotier, comme il est aussi de toutes

ses autres actions, en telle sorte qu'il n'y vint, longtemps a, prince ny seigneur qui ait laissé meilleur nom et odeur de soy qu'a faict mondict Sr le cardinal, tant à l'endroit de ceste Majesté que de Leurs Altèzes et des autres seigneurs, si bien que je luy ay ouï dire plusieurs fois, et l'a dit à d'autres, que VV. MM. n'eussent sceu faire élection de prince ny seigneur qui luy fust esté plus agréable, ny par advanture tant, car il ayme et prise grandement la bonté, syncérité et franchise qu'il y a cogneu; et c'est avec telz personnages qu'il est bien aise de traicter les affaires de grand poids.

Pag. 225. – A la reine, Madrid, 15 mai 1569. Le roi a été de retour du Pardo le 5: il est reparti pour Aranjuez le 9. — Il n'est plus question d'envoyer les infantes à Alcala, comme on l'avait dit.

Pag. 228. — Le roi à Forquevaulx, Reims, 12 mai 1569. Il lui remet deux mémoires de la suite de ses affaires qu'il communiquera au roi catholique et à ses ministres. — Il remerciera aussi le roi du secours qu'il lui a envoyé par le comte de Mansfelt, « lequel, estant avecques mon cousin le » duc d'Aumalle, s'employe, autant qu'il est possible et que je sçaurois » désirer, pour mon service. dont il me demeure un très-grand contente- » ment : ne s'estant rien passé, depuis que le duc des Deux-Ponts est entré » en mon royaulme, où il ne s'y soit trouvé avecques ses troupes, pour y » faire comme les autres. »

Pag. 229. — La reine à Forquevaulx, même date. Le roi et elle le prient de demeurer encore pour quelque temps à Madrid; le roi lui a très-volontiers accordé tout ce qui a été demandé pour lui.

Pag. 232. — Au roi, Madrid. 26 juin 1569. Le roi catholique étant absent, il lui a écrit. pour le remercier du secours envoyé en France sous la charge du comte de Mansfelt.

Pag. 238. — A la reine, même date. « Madame. le voyage que vous avez » faict au camp de monseigneur d'Anjou a donné grand soubson qu'il s'y » traictoit d'accord, duquel ilz ont icy belle peur, craignant que la tem- » peste aille puis après tomber sur les Païs-Bas... » — Remercîments de l'office de conseiller au parlement de Toulouse que le roi a mis à sa disposition.

Pag. 245. — La reine à Forquevaulx, Limoges, 13 juin 1569. Afin qu'il insiste auprès du roi catholique pour qu'il donne l'ordre au duc d'Albe de secourir efficacement l'armée royale de France:

Monsieur de Forquevaulx, vous avez entendu, par plusieurs des despèches que le roy, mons$^{r}$ mon fils, et moy vous avons cy-devant faictes, le soing et travail que nous avons prins et prenons continuellement pour remédier aux troubles et misères de ce royaulme, que nous prévoyons tirer après eulx la ruyne, s'il n'y est mis bientost une fin. Chascun sçait que nous n'avons riens espargné pour en sortir, ayant le roy, mondict fils, pour cest effect donné deux ou trois batailles au millieu de sondict royaulme, et hazardé, à la dernière et en plusieurs autres exploicts de guerre qui se sont faicts, la propre personne de son frère. Lequel, grâces à Dieu, estant demouré victorieux, lorsqu'ayant deffaict les premiers et principaulx chefs des rebelles, il a pensé que c'estoit une belle occasion pour arrester le cours d'un grand nombre d'estrangers qui estoint prests d'entrer pour les secourir, et par ce moyen pouvoir achever ce qu'il avoit si bien commancé, nous avons veu tout le contraire, ayans esté forcez, pour résister aux grandes troupes que le duc de Deux-Ponts amenoit en ce royaulme, mettre sus une grosse et puissante armée, laquelle nous faisions estat, selon l'espérance que nous en avoit donnée le duc d'Albe, debvoir estre composée la meilleure partie des forces du roy catholicque; et pour cest effect le roy, mondict fils, envoya vers ledict duc, pour le prier voulloir le secourir d'un bon nombre de gens, mesmes de harquebusiers espaignols, se promettant qu'en ceste cause commune, en laquelle il avoit pareil intérest que luy, il ne vouldroit l'abandonner. Mais tant s'en fault que ledict duc nous envoyast tel nombre de gens que nous espérions pour résister à nozdicts ennemis, qu'ayant réduict ledict secours au nombre de quinze cens reystres et deux mille Wallons, se seroit excusé pour lors de pouvoir nous envoyer plus grandes forces, principallement d'Espaignols, desquelz ne se pouvoit deffaire, luy estants nécessaires pour la conservation du Pays-Bas; s'offrant néantmoins, dedans quelques mois après, venir en personne, avec dix mille chevaulx et bon nombre d'infanterie, pour secourir le roy, mondict fils, en quelque part de ce royaulme qu'il vouldroit. Ce que nous trouvasmes très-bon, et le priasmes continuer en ceste volonté, pour la mettre à exécution, s'il se présentoit occasion que nous en eussions plus de besoin : s'asseurant tant le roy, mondict fils, de la bonne amitié du roy catholicque, son bon frère, qu'il ne luy manqueroit en riens de ce qui seroit en sa puissance, et comme au réciproque il employeroit volontiers touts ses moyens en ce qui concerneroit la grandeur et prospérité des affaires dudict S$^{r}$ roy catholicque.

Voilà, monsieur de Forquevaulx, ce qui s'est passé entre le duc d'Albe et le roy, mons$^{r}$ mon fils, dont, encores qu'en ayez souvent eu advis, j'ay bien voullu vous faire redicte, afin qu'en ayant la mémoire plus récente, vous puissiez tant mieulx rendre capable ledict S$^{r}$ roy catholicque de la façon de laquelle ledict duc d'Albe s'est comporté avec nous : estant une des occasions de la présente despèche, comme aussi pour le prier instamment de nous envoyer les quatre mille Espaignols qu'il nous a promis, et les faire passer par Fontarabie, pour de là prendre leur chemin droit la part que

sera mondict fils le duc d'Anjou, et aussi pour luy dire l'estat auquel sont de présent les affaires du roy, et luy demander le remède aux nouveaux inconvénients qui nous peuvent survenir, dont nous avons advis de touts costez.

Vous luy direz donc et remettrez devant les yeulx ce qu'il a bien peu cognoistre, par l'intelligence qui est entre ses subjects rebelles et ceulx du roy, mondict fils, que la présente guerre luy est commune comme à nous, et que, lorsqu'ils porront exécuter leurs desseins au préjudice de ce royaulme, ce sera à luy à courir la mesme fortune, et par conséquent à toute la chrestienté : à quoy il est besoing pourvoir de bonne heure et, suivant l'amitié et bonne voisinance qui doibt estre entre nous, nous ayder à bon escient à chasser le mal qui est en ce royaulme, pour le garder de tomber sur luy. Et encore que nous ne doubtons aucunement de sa bonne volonté en nostre endroit, si est-ce que nous ne pouvons nous louer de ses officiers en la Franche-Conté, lesquelz, tant s'en fault qu'ils ayent empesché le duc de Deux-Ponts en son passage, qu'estant audict pays il a esté accommodé de vivres et de ce qu'il a eu besoing, et rejecté en ce royaulme, sans qu'ils ayent jamais voulu permettre à mon cousin le duc d'Aumalle d'entrer en ladicte Conté avec ses forces, qui estoint telles qu'il pouvoit aisément se loger aux passages estroicts, et par ce moyen empescher l'entrée dudict duc. A quoy néantmoins nous avons travaillé depuis tant qu'il nous a esté possible, et cherché les moyens de garder ledict duc de se pouvoir joindre avec l'admiral : ce que nous avons trouvé fort difficille sans mettre au hazard d'une bataille l'Estat du roy, mondict fils, ce que ne lui a esté conseillé par aucun de ses bons serviteurs et subjects, ny mesme par le duc d'Albe, lequel par plusieurs fois a envoyé par-devers nous pour nous prier de ne vouloir combattre, ny hazarder ce que avec le temps nous debvions tenir tout asseuré. Qui est l'occasion que ledict duc a eu la commodité de venir trouver ledict admiral, et mettre toutes leurs forces ensemble, qui ne sont pas si petites qu'elles ne facent le nombre de dix mil chevaulx, dix mil hommes de pied françois et quatre mil lansquenetz : toutesfois le roy, mondict fils, n'est si despourveu de moyens et de grandes forces qu'il n'espère en venir à bout et les renger à la raison, sans qu'il luy soit besoing pour cest effect d'estre secouru de plus grandes forces que celles qu'il a de présent en son royaulme et lesdicts quatre mil Espaignols qu'il attend du roy catholicque, pourveu qu'il fût bien certain que d'Angleterre ou d'Allemaigne il ne vint autre secours à ses rebelles. Mais ayant eu advis certain et véritable, depuis peu de jours, que la royne d'Angleterre vouloit faire faire une descente en Picardie et Normandie, et que le duc Casimyr faisoit une levée d'un grand nombre de chevaulx, et qu'il estoit prest pour s'acheminer bientost par deçà, et voyant qu'il nous estoit impossible luy pouvoir résister, nous avons pensé qu'il estoit besoing que le duc d'Albe meist en effect ce qu'il nous a cy-devant asseuré devoir estre prest pour nous secourir, et qu'il empesche l'entrée dudict Casimyr : sur quoy le roy, mons^r mon fils, luy a escript

à bon escient et envoyé un gentilhomme exprès pour sçavoir si, dans le temps que nous en aurons affaire, sesdictes forces pourront estre prestes : sinon il fauldra que nous cherchions quelque autre expédient.

Voilà la raison qui m'a meue vous faire la présente despèche, par l'advis de mon fils le duc d'Anjou et de touts les sieurs et capitaines qui sont en ceste armée, où je suis venue depuis peu de jours, afin que vous faciez entendre audict S[r] roy catholicque ce qui a esté escript au duc d'Albe, fondé sur l'asseurance que luy-mesme nous a tant de fois donnée de vouloir embrasser ce faict comme le sien propre, et le commandement que nous sçavons qu'il en a faict par plusieurs fois audict duc : en quoy il est besoing, monsieur de Forquevaulx, que vous vous employez de façon que luy faciez cognoistre combien ce faict luy importe, nous touchant de si près, et faire qu'incontinent il en escripve audict duc, n'estant plus question de différer, mais y marcher avec telle promptitude et dilligence qu'il est requis en affaire de si grand importance et de laquelle il est tant intéressé.

Je désire, monsieur de Forquevaulx, que vous me renvoyez ce porteur en toute diligence, avec la response bien résolue, escripvant au roy catholicque, mondict fils, pour cest effect.

Pag. 251. — Au roi, Madrid, 6 juillet 1569. Le roi catholique est demeuré aux champs depuis le 9 mai ; il est attendu à Madrid aujourd'hui ou demain. — Il écrit au duc d'Albe, pour le secours que le roi a demandé, et promet d'envoyer le plus promptement possible les quatre mille gens de pied espagnols. — Il a fait dire hier à Forquevaulx, par le cardinal de Sigüenza, que l'empereur était content de donner au roi l'archiduchesse Isabelle, et le roi de Portugal d'épouser madame Marguerite, mais que les deux mariages devaient être traités par lui.

Pag. 253. — A la reine, même date. Il entre dans beaucoup de détails sur les deux points que mentionne sa lettre au roi du même jour, et ajoute que, selon les intentions du roi catholique, des pleins pouvoirs doivent être envoyés à lui, Forquevaulx, pour traiter des deux mariages. — Il a en vain tâché de savoir du cardinal de Sigüenza quand les mariages se pourront célébrer; le président du conseil royal lui a seulement dit que son maître voulait rendre LL. MM. TT. CC. bientôt contentes : « Je pense, » quant à moi, — dit Forquevaulx — que ce roy entretiendra VV. MM. » longuement en ces traictez, gaignant temps avec le temps, et n'en sçau- » rois deviner l'occasion, si ce n'est d'accuser son naturel. qui procède

» froidement et si lentement en ses propres négoces, de quelque nature et
» importance qu'ils soint, que touts ceulx qui ont à négotier avec luy
» perdent souvent la patience.... »

Pag. 264. — Forquevaulx au roi catholique, Madrid, 1er juillet 1569. Il sollicite des explications sur les secours promis au roi très-chrétien, et sur les nouvelles reçues de Vienne par le courrier de l'empereur arrivé le 18 juin.

Pag. 267. — Le roi à Forquevaulx, Orléans, 4 juillet 1569. Accueil fait au cardinal de Guise à la cour de Madrid: affaire des mariages: peu de satisfaction que le roi a du duc d'Albe; intervention du roi catholique auprès de la reine d'Angleterre, etc. :

Monsieur de Forquevaulx, mon cousin le cardinal de Guise, m'ayant à son retour rendu conte de tout ce qu'il a négotié avec le roy catholicque, mon bon frère, en son voyage, n'a oublié à me faire entendre le favorable recueil avecques lequel il a esté receu et la démonstration grande que mondict bon frère a faicte du désir qu'il a de voir l'amitié qui est entre luy et moy entretenue inviolablement. Dont j'ay grande occasion d'en demeurer content et de l'en remercier : vous priant, monsieur de Forquevaulx, incontinent la présente receue, l'aller trouver pour faire cest office, lequel vous accompaignerez de propos aussi affectionnez que vous sçavez estre grande la volonté que j'ay tousjours eue à l'entretènement de ceste bonne amitié et intelligence, comme en donne assez de tesmoignage la résolution que j'ay prinse sur les mariages qui ont esté mis en avant, desquelz je ne verray encore si tost que je voudray la consommation, pour le désir que j'ay que par ce moyen ladicte amitié soit rendue perpétuelle et inviolable. Et d'autant que mondict bon frère m'a mandé qu'il avoit envoyé vers l'empereur pour sçavoir sur iceulx son intention, et que sans icelle il ne pouvoit, ne dépendant les choses entièrement de sa volonté, me donner entière résolution sur ce que mondict cousin le cardinal luy avoit demandé de ma part, je suis attendant nouvelles en bonne dévotion de la response dudict empereur, afin qu'incontinent aprèz je vous face sçavoir ce que vous aurez à faire : trouvant très-bon que le tout se maine par ambassadeurs d'une part et d'autre, pour les mesmes raisons qui ont meu mondict frère de le désirer. En sorte, monsieur de Forquevaulx, que je désire, afin que les choses ne tirent en plus de longueur, vous sollicitiez très-instamment mondict bon frère de ladicte response, pour la m'escripre incontinent : qui est toute la charge que je vous donneray, par ceste despèche, pour ce regard.

Au demeurant, suivant ce que la royne, ma dame et mère, vous a mandé du camp, par l'advis de mon frère le duc d'Anjou, des princes et capitaines qui sont prèz de luy,

j'avois despêché un gentilhomme vers mon cousin le duc d'Albe, pour le prier de me mander si, dans le temps que j'aurois besoing des forces qu'il m'a par tant de fois offertes, j'en pourrois faire estat pour empescher que la royne d'Angleterre et le duc Casimyr n'entrassent en mon royaulme avecques les forces qu'ils assemblent pour cest effect et pour venir au secours de mes rebelles : sur quoy ledict duc m'a faict response si esloignée des commandements qu'il a eus dudict roy catholicque, comme mesme m'en a asseuré mondict cousin le cardinal de Guise, que je ne puis en demeurer content et satisfait. Il me promet bien, au cas qu'il advienne une disgrâce en mon armée après avoir combattu, de me secourir de quelques reystres qu'il a, pour m'ayder à tourner visage à mes ennemis, mais il me remet à me résouldre s'il me pourroit secourir, advenant que ladicte royne d'Angleterre et ledict Casimyr entrent en armes en mon royaulme, qui est l'occasion qui me presse le plus de luy demander secours, d'autant, Dieu mercy, que je me sents assez fort avec les forces que j'ay, comme madicte dame et mère vous l'a mandé, pour ranger mes ennemis à la raison, pourveu qu'ils ne soint secourus de dehors, comme je tiens pour certain qu'ils le doibvent estre de la royne d'Angleterre, qui ne fauldra, maintenant qu'il n'y a rien qui la retienne, estant d'accord, comme elle est, avecques mondict bon frère, de se servir de l'occasion et mettre à effect sa mauvaise volonté contre moy. De façon, monsieur de Forquevaulx, que considérant tant de forces me tomber sur les bras et le peu d'espérance que me donne le duc d'Albe de me secourir, comme je faisois estat pour les offres qu'il m'avoit faictes, qu'il fault que je vous die, et vous prie le faire entendre au roy, mondict bon frère, que je seray constrainct à chercher un autre expédient pour conserver mon royaulme, que mes ennemis veullent envahir : ce que je me promets qu'il trouvera très-raisonnable, pour l'amitié qu'il me porte et le desplaisir que je m'asseure qu'il recevroit de me voir réduict en une telle extrémité. Et d'autant que j'estime que vous luy avez bien faict cognoistre, suivant ce que la royne, madicte dame et mère, vous a escript, combien le faict luy importe, je ne vous donneray charge plus expresse par la présente de lui remonstrer, ains seullement de luy dire que ce seroit un bon expédient, pour retenir la royne d'Angleterre de se déclairer contre moy, comme elle veult faire, que de luy faire cognoistre que ceste cause nous est commune, à mondict bon frère et à moy, et que ceulx qui se déclaireront en ce faict et porteront pour ennemis de l'un seront tenus pour telz de l'autre. Et partant vous le prierez de vouloir faire cest office envers ladicte royne, luy mandant qu'il a entendu qu'elle me veult faire la guerre, maintenant que je suis empesché à me faire rendre l'obéissance par mes subjectz, et que si elle veult entreprendre quelque chose contre moy, qu'elle se délibère de l'avoir pour ennemi. J'espère que cella la retiendra, pourveu aussi qu'elle ait occasion de croire que l'effect doibve suivre ce qui luy aura esté mandé, ainsi que je veulx pareillement espérer. Vous luy direz que ce sont touts offices de ceste bonne amitié et union qui doibt estre entre luy et moy, et princi-

pallement en ce faict qui nous est si commun. Vous priant, monsieur de Forquevaulx, de m'advertir incontinent de la response que ledict roy catholicque vous aura faicte.

Je vous envoye un discours bien ample de tout ce qui s'est passé en mon royaulme depuis mes dernières, et un extraict de ce qui m'a esté mandé d'Angleterre, par où vous cognoistrez que le différent qui est entre la royne dudict païs et le roy, mon bon frère, est tenu pour tout accordé, afin qu'estant du tout particulièrement informé, vous en puissiez user et ayder ainsi que vous jugerez estre à propos pour mon service : ayant délibéré d'ores en avant de vous advertir, touts les huict jours, de tout ce qui se passera en la chrestienté, à ce que, ayant lumière de toute occurrence en icelle, vous ayez tant plus de moyen de faire le bien de mon service. Et vous prie aussi de continuer à me mander soigneusement tout ce que vous apprendrez par delà.

J'ay aussi veu la response que le roy, mondict bon frère, a faicte à mon cousin le cardinal de Guise sur la permission que je désirois qu'il donnast à mes subjectz qui ont terres ès païs de son obéissance, de les vendre ou engager, pour me servir des deniers provenans d'iceulx en mes affaires, comme ils me l'avoint offert : qui est remettre les choses à la longue, d'autant que ledict duc d'Albe m'a mandé qu'il en a escript, il a fort longtemps, à mondict frère, lequel doibt estre si amplement informé dudict duc qu'il peust, quand il lui plaira, prendre résolution de me satisfaire en cest endroit sans remettre plus le faict à la longue, comme vous l'en prierez de ma part, bien notamment, pour aprèz m'advertir aussi de la response qu'il vous aura faicte.

Pag. 297. — La reine à Forquevaulx, Orléans, 4 juillet 1569. Elle le charge de se plaindre, de sa part, au roi catholique, du peu de respect que le duc d'Albe a montré pour les commandements de son maitre. — Elle rappelle les filles françaises qui étaient au service de la feue reine. — Elle annonce à Forquevaulx que le roi a résolu de récompenser ses services de telle manière qu'il en sera satisfait.

Pag. 301. — Au roi, Madrid, 6 août 1569. Il a eu, le 20 juillet, audience du roi catholique, qui, depuis le 6 du même mois, n'a bougé de Madrid. Il s'est acquitté, dans cette audience, de ce dont il a été chargé par la dépêche du 4 juillet, et rend compte des réponses qu'il a reçues. Contrairement à ce qu'il a dit dans d'autres lettres, il assure « qu'il estime l'intention de » ceste Majesté très-bonne et très-affectionnée » envers le roi ; « et, s'il y » a longueur en ses démonstrations et en ses œuvres, cella procède de son » naturel trop lent et froid en toutes choses ; et bien heureux qu'il est de » n'avoir des ennemis puissants et remuants : car, s'il ne devenoit plus

» expéditif qu'il n'est, il s'en trouveroit bien mal. » — Nouvelles de la guerre de Grenade, d'Afrique et d'Allemagne.

Pag. 310. — A la reine, même date. Nouveaux détails sur l'audience qu'il a eue du roi catholique le 20 juillet. A ce propos, Forquevaulx dit que ce monarque « ne s'esmeut jamais pour chose qui luy advienne, au moins » qu'il le donne à cognoistre. » — « Le bout de l'an du prince [1] se feist à » vespres le lundy, 25 juillet, et lendemain à la messe. Les princes de » Bohesme s'y trouvèrent, les ambassadeurs et seigneurs de ceste court, » portant capes longues et bonnets de drap à leur mode. — Le roy catho- » licque s'est tenu retiré au monastère de Saint-Hyéronime depuis le 23e » jusques au 27e. » — Dispositions prises pour le départ des dames françaises et des officiers qui ont servi la feue reine. — Affaire des mariages. — Forquevaulx engage la reine à écrire quelquefois au prince d'Eboli, en qui elle a un très-affectionné serviteur; il croit qu'elle ferait bien aussi d'écrire au cardinal de Sigüenza, « qui peust tout ce qu'il veult auprèz de » ceste Majesté. » — Il fait encore l'éloge du secrétaire Çayas.

Pag. 334. — A la reine, Madrid, 9 août 1569. — Joie causée à Madrid par la nouvelle d'une victoire que le marquis de los Velez a remportée, le 4, sur les Morisques.

Pag. 336. — A la reine, Madrid, 19 août 1569. Le roi catholique est allé faire la Notre-Dame à l'Escurial; il est de retour depuis hier. — Opposition des Aragonais à l'inquisition; désaccord entre le roi et le pape :

On dit qu'il ne partira de ce lieu que ce ne soit pour s'acheminer en Aragon, où il y a du différent entre touts les estats et peuples dudict royaulme, qui sont bandez contre ceulx de l'inquisition, lesquelz, soubs ce prétexte, prennent cognoissance de toutes causes et sur toute manière de personnes à la rigueur : de sorte qu'il y a apparence d'y voir advenir des troubles et sédition, s'il n'y sera remédié de bonne heure, car, de plus, le pape veult juger leur différent, pour ce que lesdicts estats sont appelants à S. S. contre l'inquisition, et S. M. C. ne vouldroit que l'appel allast à Rome. Par quoy, tant à l'occasion de cella que d'autres rigueurs desquelles S. S. use envers ce seigneur roy et ses ministres et a usé, il n'y a pas toute la meilleure satisfaction du monde entre eulx. Néantmoins ledict père-sainct ne veult rien faire ny céder, ny ce seigneur roy perdre ny diminuer : par ainsy c'est tousjours et de nouveau prester occasion l'un à l'autre d'estre mal contents.

Le roi catholicque vient de répondre aux articles que les princes de l'Empire ont pré-

[1] Don Carlos.

sentés à l'empereur pour l'arrangement des affaires des Pays-Bas : « il n'en veult accepter » un seul ny acceptera, qu'il ne lui couste touts sesdicts païs devant que les consentir. »

Pag. 344. — Le roi à Forquevaulx. Paris, 2 août 1569. Envoi des pouvoirs et instructions pour les mariages; recommandations particulières :

Monsieur de Forquevaulx, oultre ce que vous entendrez de mon intention et volonté par les pouvoirs et instructions que je vous envoye présentement touchant les mariages, et ce que de vous-mesmes pourrez, selon vostre accoustumée prudence, juger estre convenable et à propos de remonstrer, en cest endroit, au roy catholicque, mon bon frère, pour le bien et repos commun de la chrestienté et de noz royaulmes et Estats, je veulx bien vous adviser que je désire grandement qu'entre autres choses vous luy représentiez et mettiez devant les yeulx combien ce sera chose utille, bienséante et digne des lieux et grandeur où il a pleu à Dieu nous constituer, que de voir nostre très-grande amitié estre encores, par si bons et louables effectz et par si seurs moyens et liens, tellement confirmée et augmentée que l'on en puisse justement espérer tout bon fruict, à la confusion des ennemis communs de la chrestienté et de noz rebelles: à quoy nous serons d'autant plus maintenant tenus et obligez de nous entr'ayder et assister de tout ce que Dieu a mis en nostre puissance, comme estant ceste cause commune et laquelle, aprez l'honneur de Dieu, regarde plus particulièrement la conservation de nostre royaulme; et qu'estant ainsi, vous pourrez, monsieur de Forquevaulx, dire audict roy, mon bon frère, que comme je me veulx promettre de luy une perpétuelle continuation de bonne volonté et de touts les effects dessusdicts, aussi vous avez charge de luy asseurer tousjours qu'il ne deffauldra riens en cest endroit de mon costé, et que je mettray peine de luy donner toute occasion de croire le semblable de moy et la syncérité de mes intentions, mesmes en tout ce que luy touchera.

Voylà donc ce que je vous prie de bien faire entendre et gouster audict S[r] roy, mon bon frère, afin de tenir la main à faire accomplir et effectuer lesdicts mariages au plus tost qu'il se pourra : m'asseurant bien que nostre saint-père et beaucoup d'autres princes et potentats en recevront très-grand plaisir et feront en cest endroit touts bons offices, comme pour chose très-utille et nécessaire pour le bien universel, et conforme à la vraye opinion que l'on a et au fruict que l'on espère de la saincte amitié et volonté de si grands princes. Et sur ce, etc.

Pag. 347. — Pouvoir du roi très-chrétien au S[r] de Forquevaulx pour traiter de son mariage avec l'archiduchesse Élisabeth, donné à Paris, le 30 juillet 1569.

Pag. 348. — Pouvoir du roi très-chrétien au S[r] de Forquevaulx pour

traiter du mariage de madame Marguerite de Valois avec le roi de Portugal, même date.

Pag. 351. — Instruction au S[r] de Forquevaulx sur le fait du mariage d'entre le roi et madame Élisabeth, seconde fille de l'empereur, datée de Paris, le 2 août 1569.

Pag. 361. — Instruction au S[r] de Forquevaulx sur le fait du mariage de madame Marguerite de Valois avec le roi de Portugal, même date.

Pag. 367. — A la reine, Madrid, 3 septembre 1569. Il est allé à l'audience du roi, qu'il a trouvé en bonne volonté de procéder au traité des mariages : mais l'ambassadeur de Portugal n'a pas encore reçu les pouvoirs de son maître. — Le cardinal de Sigüenza et le prince d'Eboli lui ont tenu le même langage que le roi.

Pag. 370. — Au roi, Madrid, 17 septembre 1569. Il a reçu, le 25 août, les pouvoirs et instructions du roi; le lendemain il a eu audience du roi catholique, et il y est retourné le 12 septembre. On attend toujours les pouvoirs du roi de Portugal.

Pag. 389. — Au roi, Madrid, 28 septembre 1569. Cette lettre roule sur le délai que le roi de Portugal apportait à l'envoi de ses pouvoirs.

Pag. 397. — A la reine, même date. Il ne lui paraît pas vraisemblable que la commission de Portugal tarde tant, quoi qu'on lui dise, si le roi catholique l'a sérieusement demandée et si le roi de Portugal est animé de bon vouloir.

Pag. 406. — La reine à Forquevaulx, Plessis-lez-Tours, 8 septembre 1569. Elle le charge de remercier le roi de ce qu'il a écrit à l'empereur afin qu'aucunes forces d'Allemagne ne viennent en France, et de le presser pour l'envoi des quatre mille Espagnols.

Pag. 411. — La reine à Forquevaulx, Plessis-lez-Tours, 30 septembre 1569. Elle trouve fort étrange que, depuis l'envoi des procurations pour la conclusion du mariage du roi son fils, ils n'en aient eu aucunes nouvelles. Cela la met en une peine extrême.

Pag. 412. — Le roi à Forquevaulx, Plessis-lez-Tours, .. octobre 1569. Il envoie à Madrid le S[r] Hieronymo Gondi, pour informer le roi catholique de toutes les particularités de la grande et signalée victoire remportée par le duc d'Anjou sur ses rebelles [1].

[1] A Montcontour le 3 octobre.

Pag 415. — Au roi. Madrid, 5 novembre 1569. Nouvelles de la guerre de Grenade : le petit roi des Morisques a été tué par un Turc; à sa place ils ont élu son oncle. — Forquevaulx envoie les articles qu'il a discutés avec l'ambassadeur de l'empereur pour le mariage, et parmi lesquels il y en a que le roi trouvera bien étranges.

Pag. 418. — A la reine, même date. Le roi de Portugal a consulté sur son mariage les villes de son royaume : toutes ont été d'avis qu'il épouse madame Marguerite de Valois, excepté Coïmbre et Porto, qui préféreraient l'archiduchesse Élisabeth. — Opposition de la princesse doña Juana. — Forquevaulx est persuadé que le roi catholique procède avec sincérité : mais — ajoute-t-il — « si est-ce qu'ils sont tous si fins et couverts en » leurs négoces que je ne m'y fie point, car ils ont leur intérest sur toutes » choses devant les yeulx. » — Le roi catholique est allé passer la Toussaint à l'Escurial; il sera de retour dans trois jours.

Pag. 421. — Le roi à Forquevaulx, du camp de la Lande, 27 octobre 1569. Il approuve le langage tenu par Forquevaulx au roi catholique sur le fait des mariages. — Il trouve qu'il y a un peu de négligence du côté du Portugal. — Quoiqu'il lui ait écrit de ne traiter de son mariage sans celui de sa sœur, il l'autorise maintenant à en faire l'objet d'une négociation séparée. — Il espère que sous peu ses rebelles seront rangés à la raison et son royaume paisible.

Pag. 426. — Au roi. Madrid, 29 novembre 1569. Levées extraordinaires en Castille pour la guerre de Grenade. — Le roi catholique a déclaré, le 25 novembre, qu'il veut aller à Cordoue : les grands seigneurs de Castille et les bonnes villes y sont mandés pour le 15 janvier, le roi y voulant tenir les cortès. Il ira, pour les fêtes de Noël, à Notre-Dame de Guadalupe. — Le cardinal de Sigüenza sera du voyage, « car rien ne s'y peust faire sans » luy : » mais les conseils demeureront à Madrid.

Pag. 459. — A la reine, même date. Portrait du roi de Portugal :

Madame, il me semble que je fairois desloyauté si je vous cellois ce que m'a esté dict, de peu de jours en çà, touchant le roy de Portugal : c'est qu'il tient beaucoup de l'humeur du feu prince d'Espaigne, subject à sa teste, bisarre, variable et terriblement obstiné en ses opinions. Mais ne me faictes point, s'il vous plaist, autheur de ces advis. Davantage suis adverty que tous ses médecins jugent, et les astrologues judiciaires, qu'il ne sera point long homme, et une partie desdicts médecins conseille qu'il le fault marier de bonne

heure, afin de divertir certaine fluxion du cerveau qui lui descend sur l'estomac et remédier à une secrette maladie qu'on appelle gonorrée, à laquelle il est subject; iceulx docteurs néantmoins disent qu'il est habille pour avoir enfans. L'autre bande dissuade et deffend de le marier, car ce sera luy advancer sa fin; et tous, d'ung sentiment, le condamnent à vivre peu d'années. Il est vray, Madame, qu'ils se consollent audict royaulme de ce que, si ledict seigneur roy venoit à mourir jeune (ce que Dieu ne veuille), ils ont le seigneur don Duart, eagé de trente-deux ans, qui pourroit espouser sa femme, si elle n'avoit enfans, comme plus proche à la couronne : par lequel expédient Madame, seur du roy, demeureroit royne, et l'alliance de voz royaulmes en son entier. En cella, Madame, de la bisarrerie dudict jeune roy, il fault espérer qu'il se changera de mal en bien à mesure qu'il croistra en eage, car il n'a que quinze ou seize ans, et est excusable aussi de tant qu'il a esté nourri du berceau à la portugaise, c'est-à-dire en superbe et vanité : estant au reste si enfant, selon que le prince d'Evoly me disoit dernièrement, qu'il fault, par manière de dire, le mener et traicter avec des pomes en la main, et non avec la raison ny remonstrances, pour ce qu'il ne cognoist ny veult entendre ce que luy est bon ou mauvais; et son conseil, composé de jeunes hommes, l'entretient en ses folles présumptions, sans faire conte de la royne son ayeule, ny de croire son conseil aucunement : dont Sa Majesté Catholicque s'en sent fort picqué; et la mesme princesse, sa mère, n'y a point de crédit.. ........

Pag. 445. — Au roi. Madrid, 18 décembre 1569. Le roi catholique lui a fait dire, par Çayas, que les forces qu'il fait lever sont pour le châtiment des rebelles de Grenade; qu'il partira pour Cordoue après les Rois, et que Forquevaulx lui fera plaisir de l'accompagner, comme feront les autres ambassadeurs. — L'archevêque de Séville a été mandé par le roi, qui lui a annoncé qu'il l'avait choisi pour aller au-devant de l'archiduchesse Anne, à Gênes. Avec lui ira un des grands de Castille. Ils s'embarqueront à Barcelone ou à Rosas, en janvier ou février.

Pag. 449. — A la reine, Madrid, 19 décembre 1569. Nouvelles conjectures et réflexions concernant le mariage de madame Marguerite avec le roi de Portugal. — Don Juan de Borja, qui est parti le 10 pour aller remplacer, comme ambassadeur du roi catholique à Lisbonne, don Hernando Carrillo, a charge de faire des instances très-expresses afin que le roi de Portugal envoie sa procuration.

Pag. 475. — Le roi à Forquevaulx, du camp de la Lande, 8 novembre 1569. Suite du succès de ses armes :

Estant arrivé en mon armée, l'effroy en est venu si grand à mes ennemis et rebelles

que, sans aucune résistance, ils ont quitté et abandonné une grande partie des villes qu'ils tenoint, entre autres celles de Lusignan et Xaintes; et depuis j'ay tousjours tenu assiégée celle de Saint-Jehan-d'Angely,....... de sorte que je la tiens comme rendue en ma main : me restant bien peu que je ne sois du tout paisible, par la force et l'aide que Dieu m'a donnée en mes affaires, lorsqu'elles sembloint désespérées..........

Pag. 477. — Le roi à Forquevaulx. du camp de Tonnay-Boutonne, 27 novembre 1569. Il lui communique l'état de ses affaires. pour qu'il en rende compte au roi catholique. — Ceux de Saint-Jean-d'Angely, qui avaient promis de se rendre, ont manqué à leur parole. Il espère les en punir, et après les avoir contraints à se rendre. il se propose d'aller assiéger la Rochelle. Il désire savoir quel secours le roi catholique lui donnera, si des troupes viennent d'Allemagne renforcer ses ennemis. — Si l'on dit à Forquevaulx que la paix se fait en France. il répondra « qu'il n'y a encore » rien d'acheminé », et il assurera le roi catholique qu'il sera le premier averti. au cas que la chose se fasse.

Pag. 484. — Le roi à Forquevaulx, du camp de Saint-Jean, 17 décembre 1569. Il lui envoie ses réponses sur les articles qui ont été discutés entre lui et l'ambassadeur de l'empereur au sujet du mariage, et le charge de conclure le plus tôt possible. — Il lui recommande aussi de presser l'envoi des quatre mille Espagnols promis par le roi catholique.

Pag. 510. — Au roi, Madrid, .. janvier 1570. Il a eu audience du roi catholique, à l'Escurial, le 25 décembre. Il rend compte de ce qu'il lui a dit et des réponses du roi. Ce monarque est tout à fait opposé à ce que le roi fasse la paix avec les huguenots; il promet que les quatre mille Espagnols entreront en France aussitôt qu'on sera prêt à les recevoir. — Il sera de retour à Madrid le 9; deux ou trois jours après il partira pour Cordoue, où le cardinal de Sigüenza le précédera. — Nouvelles de la guerre de Grenade. — Don Pedro Henriquez [1] va féliciter le roi sur la victoire de Montcontour. — Le comte de Monteagudo remplace à Vienne le Sr de Chantonay. — Luis Vanegas reviendra avec la reine d'Espagne, qui sera à Gênes dans le courant du mois de mars; l'archevêque de Séville et le duc de Bejar s'embarqueront à Barcelone, en février, pour aller au-devant d'elle.

Pag. 520. — A la reine, même date. Il ajoute quelques détails à ceux que

[1] Frère du prieur don Antonio de Tolède, grand écuyer du roi, et de la duchesse d'Albe.

contient sa lettre au roi. — Il s'exprime sur la paix, dont le bruit court qu'il se traite en France, en des termes propres à en détourner la reine.

Pag. 528. — A la reine, Madrid, 7 janvier 1570. Affaire du mariage. A propos d'un écrit qu'il a remis au secrétaire Çayas, pour le traduire en espagnol, il dit : « C'estoit afin que le cardinal de Ciguence l'entendit » mieulx, pour ce qu'il n'entend un seul mot de françois. » — Nouvelles observations contre la paix avec les huguenots. — Avis favorables de Portugal relativement au mariage du roi avec madame Marguerite. — Le roi catholique a envoyé 6.000 écus, pour épingles, à l'archiduchesse Anne, et il donne en présent à l'impératrice 100,000 écus payables en cinq ans. — Le roi sera le 8 à Madrid, et partira pour Cordoue dans la quinzaine. — Il est impossible à Forquevaulx de le suivre, si la reine ne lui en donne les moyens.

Pag. 535. — Au roi, Madrid, 18 janvier 1570. La conclusion du mariage du roi très-chrétien avec l'archiduchesse Élisabeth a été arrêtée le 9 janvier; le contrat en a été dressé en langue espagnole et signé, le 14, par Forquevaulx et le baron de Dietrichstein. Avant la signature, Dietrichstein déclara « que l'empereur, son seigneur, n'entendoit, comme il n'avoit jamais entendu, » soy départir de la poursuite du recouvrement de Metz, Toul et Verdun, » jaçoit qu'il vous ait accordé la princesse Izabeau, sa fille, ny avoir pour » cella voullu ny entendu préjudicquer aux droits et prétensions du Saint-» Empire, ne pouvant moins faire que d'estre conservateur des droicts » d'icelluy, puisqu'il en est le chef. » Forquevaulx demanda s'il entendait que cette déclaration fût insérée dans le traité, ou qu'elle fit l'objet d'un acte à part : dans l'un comme dans l'autre cas il aurait refusé sa signature; il lui fut répondu, par Dietrichstein et les autres seigneurs présents, que ce n'était qu'une formalité, et pour l'acquit et décharge de l'empereur envers l'Empire. — Le roi catholique est parti, le 15, pour Cordoue. — La princesse Anne est toujours attendue à Gênes dans le mois de mars.

Pag. 542. — A la reine, même date. Le traité de mariage du roi catholique a été signé un demi-quart d'heure plus tôt que celui du roi, en présence des mêmes seigneurs. L'empereur avait demandé que les deux traités se fissent en même temps, voulant que les princesses ses filles fussent égales en toutes choses. — Forquevaulx sollicite un présent pour le secrétraire Çayas, qui a reçu le traité. — En récompense de la part qu'il y a prise,

il supplie « que le roi l'aide à marier une sienne grande fille bien laide. » — Mariage de Portugal : nouvelles reçues de ce pays ; bonnes dispositions manifestées par la princesse doña Juana. — Quelqu'un que Forquevaulx a envoyé en Portugal a parlé une fois au roi et l'a vu quatre autres fois : « il m'assure qu'il est si blond qu'il ne voyoit guère bien ses sourcils. et » est de belle taille pour sa grandeur. » — Forquevaulx enverra les articles du traité qu'il vient de signer, lorsqu'ils auront été transcrits en latin, en français et en castillan. — Guerre de Grenade : affaiblissement des Morisques.

Pag. 551. — A la reine. même date. Touchant les quatre mille Espagnols promis par le roi catholique. Forquevaulx croit que jamais cette promesse n'a été sérieuse, et que ce qui a été levé des quatre mille hommes l'a été pour la défense des frontières de Navarre.

Pag. 553. — Pacte de mariage entre le roi très-chrétien et la princesse Élisabeth d'Autriche. L'acte est passé à Madrid. le 14 janvier 1570, devant Gabriel de Çayas. secrétaire d'État de S. M. C. et son greffier et notaire public, en présence de don Diego de Espinosa, cardinal prêtre de la sainte église de Rome, du titre de St-Étienne *in Cœlio Monte*, évêque de Sigüenza. président du conseil royal, inquisiteur général et du conseil d'Etat; de don fray Bernardo de Fresneda, évêque de Cuenca, confesseur du roi et du conseil d'État; de don Gomez de Figueroa. duc de Feria, du conseil d'État et capitaine de la garde du roi ; du prince Ruy Gomez de Silva. du conseil d'État, sommelier du corps de S. M., *contador mayor* de Castille. et du docteur Velasco, du conseil et de la chambre de S. M. Les contractants sont le baron Adam de Dietrichstein. ambassadeur de l'empereur. en vertu d'un pouvoir de S. M. I. donné *in arce nostra regia Posonii*, le 2 septembre 1569. et Raymond de Forquevaulx. chevalier de l'ordre. conseiller et ambassadeur du roi très-chrétien. son gentilhomme de la chambre et gouverneur de Narbonne, en vertu d'un pouvoir donné à Paris le 30 juillet 1569. — C'est en la maison du cardinal de Sigüenza que l'acte fut signé. Il était en langue française.

Pag. 573. — Au roi. Madrid, 4 février 1570. Prétextes mis en avant par les ministres espagnols pour s'excuser de n'avoir pas envoyé les quatre mille hommes promis.

Pag. 577. — A la reine, même date. Le roi de Portugal envoie don Juan

Mascareñas, pour féliciter le roi de sa victoire et l'exhorter à continuer la guerre. — Forquevaulx est d'avis qu'il faut faire peu de cas des offres des Portugais :« ils sont — dit-il — oultrecuidans et fols, et mesprisent tous » les roys et princes du monde. » — Français qui ont été pris aux Indes et amenés en la prison de la *Contratacion*, à Séville, où ils meurent de faim l'un après l'autre, malgré toutes les réclamations de Forquevaulx : « Je suis » constrainct de dire ce mot, pour montrer la haine de ceste nation contre » nous, que les juges de ceste court et des autres villes d'Espaigne, aussi- » tost qu'ils entendent qu'il y a un François accusé devant eulx, ils ont » assez de petite preuve si l'on leur témoigne qu'il est françois, et le con- » damnent à toute rigueur. »

Pag. 585. — Le roi à Forquevaulx, Chizé, 25 décembre 1569. Suite des opérations militaires contre les huguenots, qui n'ont plus en leur pouvoir que trois villes principales : la Rochelle, Angoulême et Cognac. — Séparation de l'armée. — Préparatifs pour la campagne prochaine.

Pag. 587. — Le roi à Forquevaulx, de Coulonges, 30 décembre 1569. Afin qu'il n'envoie plus ses dépêches par la voie de Bayonne, qui n'est pas sûre, et qu'il se serve de chiffres pour les choses importantes.

Pag. 588. — La reine à Forquevaulx, même date Elle désirerait fort avoir une entrevue avec le roi catholique : mais Forquevaulx doit traiter ce point secrètement et sans que personne en sache rien.

Pag. 590. — Le roi à Forquevaulx, Angers, 18 janvier 1570. Il ne comprend pas comment les pouvoirs du roi de Portugal tardent tant à arriver; il veut que Forquevaulx fasse des instances à ce sujet au roi catholique. — Entreprise avortée des huguenots sur Bourges. — Il envoie à Forquevaulx deux mille écus d'extraordinaire pour les frais du voyage de Cordoue.

Pag. 596. — Au roi, Madrid, 16 février 1570. Il envoie, en français et en latin, les articles du traité de mariage du roi avec madame Élisabeth d'Autriche : la capitulation en français, dit-il, « est tant mal escripte qu'il » appert bien qu'un Flameng espaignolizé y a mis la main. » — Le roi catholique envoie à la princesse Anne un collier de trente mille écus et quelques autres bijoux. — On croit toujours que cette princesse arrivera à Gênes dans le courant de mars : l'archevêque de Séville et le duc de Bejar sont en chemin pour aller s'embarquer à Barcelone. Andrea Doria a la charge des galères qui amèneront la princesse.

Pag. 599. — A la reine, même date. Il attribue aux théatins le retard dans l'envoi des pouvoirs du roi de Portugal :

.....L'occasion principale que je puis entendre du retardement du pouvoir de Portugal vient, Madame, de la mauvaise volonté que deux théatins [1], frères du gouverneur de la Madère, vous portent et à vostre royaulme, pour les dommages que les François feirent à leurdict frère et à l'isle, quand ils y descendirent. Ce sont deux dangereux ipocrites, plus convoiteux de vengeance que de la religion qu'ils professent; un d'iceulx est confesseur et l'autre pédagogue du jeune roy et du conseil d'Estat, lesquelz le gouvernent en la dévotion du cardinal dudict Portugal, qui est un autre théatin. Ils ont tous trois extrême jalousie et crainte d'estre reculez de leur crédit, si ledict S^r roy sera une fois marié, et ont peur que l'authorité et gouvernement du royaulme retourne à la royne, son ayeulle, par le moyen de Madame : car les femmes font volontiers les unes pour les autres, et mesmes que ladicte vieille royne est la plus riche princesse de chrestienté en joyaulx et bagues; et madicte dame vostre fille aura tout le gouvernement envers elle, comme Son Altesse sçaura très-bien se faire aymer du mary et de ladicte dame royne; voyant pareillement qu'elle sera bien ayse et procurera sadicte grand' mère gouverne, comme la plus sage et expérimentée en affaires d'Estat : auquel conte ledict cardinal servira seulement de parade, et les théatins seront renvoyez à leur couvent. Qui est ce que madame la princesse de Portugal vouldroit voir, comme mal satisfaicte d'eulx, etc.

Il ne négligera rien pour amener une entrevue entre la reine et le roi catholique; et si ce prince, comme on le dit, va jusqu'à Barcelone, la chose sera possible : mais il faut en traiter avec beaucoup de précaution et de secret.

Pag. 603. — Le roi à Forquevaulx, Angers, 27 janvier 1570. Le prince-dauphin, qu'il avait laissé à la tête de ses troupes, ayant été abandonné de la plupart de ceux qui le suivaient, le roi a cru devoir le rappeler auprès de lui, après qu'il a eu mis garnison dans les places qui en avaient le plus besoin. Les ennemis ont alors passé la Garonne.

Au demeurant, monsieur de Forquevaulx, les députez des princes de Navarre et de Condé sont arrivez icy pour me supplier, comme ilz ont cy-devant faict, de leur vouloir accorder, en toute humilité et révérence, une bonne et asseurée paix. Je ne les ay encore ouys : ce que j'espère faire dans un jour ou deux, ayant toutesfois cependant bien vollu

[1] Luis et Martim Gonçalves de Camara. On appelait *théatins*, en Espagne, les jésuites.

vous en advertir et assurer que je ne fairay rien en cest affaire, que ce ne soit à l'honneur de Dieu, bien et repos de mon royaulme........

Pag. 606. — Le roi à Forquevaulx, Angers, 7 février 1570. Motifs qui le déterminent à faire la paix avec les huguenots :

Mons^r^ de Forquevaulx, aprèz vous avoir dit que le S^r^ don Pedro [1] est arrivé par deçà, et que je vous ay renvoyé vostre courrier aveeques bien ample response sur ce qu'il m'avoit apporté de vostre part, je vous fais ceste-cy pour ne vous lâisser en peine de respondre à la diversité de tant de fausses nouvelles et de bruits qui se forgent et courent ordinairement par dellà, au désadvantage de mes affaires, et afin que vous puissiez satisfaire et rendre capable le roy catholicque de l'estat auquel elles sont de présent, paravant qu'il en soit informé d'ailleurs. Et continuant ce que je vous ay escript par ma précédente, j'ay advisé de vous advertir de l'arrivée en ce lieu des députez de la royne de Navarre et des princes de Navarre et de Condé, lesquelz m'ont supplié, en toute humilité et révérance, de la part desdicts princes et de touts les seigneurs, gentilshommes et autres qui les accompaignent, leur vouloir accorder une bonne et seure paix, telle que je leur pouvois bailler, et recevoir en ma bonne grâce ung si grand nombre de gentilshommes qui ne désiroint riens tant que d'employer leurs vies pour me faire service, ayans lesdicts députez faict leurs demandes et requestes aveeques tant de démonstrations de vouloir vivre d'ores en avant plus doucement qu'ils n'ont faict le passé, se soubmettans du tout à mon obéissance, et se désistans et depportans cy-aprèz de toutes entreprinses qui pourroint tourner au préjudice de mon service. Je n'ay voullu, de première abordée, refuser ne rejecter lesdictes supplications : mais leur ayant commandé me les bailler par escript, je les ay faict voir à mon conseil, où, aprèz avoir mis en délibération quel expédient je pourrois prendre sur icelles, je n'ay trouvé aucun de touts ceux de mondict conseil, de quelque estat et qualité qu'ils fussent, ny mesme des gentilshommes et autres capitaines particuliers de mon royaulme, qui n'ayent esté, touts d'une mesme voix, d'advis que je debvois penser, plus qu'à chose du monde, de remettre l'union et le repos parmi mes subjects, et retrancher les occasions qui pourroint enfin causer la ruine entière de mondict royaulme, déjà tant affoibli, à cause des guerres, que la perte asseurée en estoit proche, si Dieu par sa bonté n'y mettoit la main et je ne remédiois de le pacifier.

Voyant, monsieur de Forquevaulx, les grandes difficultez qui s'offroint d'en pouvoir venir à bout par les armes, mesmement à ceste heure qu'ils sont supportez et appuyez de tant de costez, qu'ils ont tant d'intelligences aveeques les nations estrangères desquelles ils attendent nouveau secours, et que m'opiniastrant de prendre ce chemin-là,

[1] Don Pedro Henriquez, que Philippe II avait envoyé à la cour de France. Voir pag. 295.

c'estoit, aprèz de si belles et grandes victoires, commettre l'issue de ceste guerre à un trop hazardeux et dangereux événement, laquelle seroit beaucoup plus doulce et aisée par une bonne pacification; d'autre part, qu'il y a desjà tant de licence aux uns et autres de mesdicts subjects, qu'ils ne me portent pas l'obéissance telle qu'ils doibvent, ayans mis arrière toute la crainte et amour de Dieu et de leur prince; qu'il n'y a plus de police ny de discipline militaire entre les gentilshommes et soldats, lesquelz, faisant entre eux et associations et ligues, cherchent seullement de se préserver les uns les autres des dangers et inconvéniens desdictes guerres, sans me vouloir servir au besoing; qu'estans touts les monastères et églizes des villes et lieux occupez par mes subjects rebelles, et mesme de touts les endroits de mondict royaulme par lesquelz ils ont passé, abbatues, pillées et saccagées, et les prebstres et religieux tuez, de sorte qu'il ne s'y peust plus faire exercisse de la religion catholicque, je craindrois que peu à peu ladicte religion ne fust estaincte et estoufée, m'efforçant d'exterminer ceste méchante secte; au surplus, estans les maisons de la pluspart des seigneurs et gentilshommes de mon royaulme desmolies et bruslées; qu'ils tiennent encores un grand nombre des villes et places fortes dispersées en plusieurs et divers lieux de mondict royaulme, comme en Xaintonge, Angoulmois, Guienne, Languedoc, Provence, Daulphiné, Auvergne, Bourgoigne, Berri, lesquelles, quant encores j'aurois eu la fin de l'armée qu'ils ont en la campaigne, il me seroit impossible de recouvrer qu'avecques une extrême longueur de temps, perte de beaucoup d'hommes, ruine et grande despense. Et puis j'ay advis de la part d'un grand prince qu'il y a une armée toute preste en Allemaigne pour se jecter et invahir mon royaulme, si je me veulx advancer ou envoyer mes forces sur la frontière, pour empescher l'entrée des estrangers qui viennent en faveur desdicts princes; que touts moyens de faire la guerre me deffaillent, estant mes finances du tout espuisées par la despense qu'il m'a convenu faire, oultre plusieurs grosses sommes dues aux estrangers qui m'ont faict service, et tant de debtes créées, lesquelles il me fault acquiter, ce que je ne pourrois faire continuant lesdictes guerres; bref, monsieur de Forquevaulx, que toutes choses sont en tel estat et nécessité, en mondict royaulme, que je ne puis en sorte quelconque supporter lesdictes guerres davantage, ny commettre mondict royaulme de nouveau aux hazards qu'il a esté cy-devant.

Ce sont les occasions pour lesquelles, par l'advis de ceulx de mondict conseil et des principaulx de mondict royaulme, j'ay accordé auxdicts députez seulement les articles que vous verrez, lesquelz j'estime advantageux pour moy et le bien de mon royaulme. Que s'ils les veulent accepter, je penseray avoir beaucoup faict de réduire par ce moyen mesdicts subjects à l'obéissance qu'ils me doibvent : qui est un commancement pour aprèz peu à peu les ramener, comme mes autres subjects, à la religion catholicque; et aussi, s'ils ne les vouloint accepter et qu'ils me demandassent chose qui fust ou déraisonnable ou contre ma conscience, je n'ay laissé de pourvoir aux forces, tant de cheval

que de pied, qui me seront nécessaires pour remettre sus bientost une grande et puissante armée.

Cependant, monsieur de Forquevaulx, je vous ay dict les raisons qui me meuvent de tenter touts les moyens possibles pour remettre mondict royaulme en repos, plustost par le chemin de pacification que par la force et violence. Dont je désire que vous informiez le roy catholicque, mon bon frère, vous priant le disposer, par toutes les meilleures et plus vifves raisons dont vous vous pourrez adviser, à trouver bon ce que je fais en cest endroict, adjoustant ou diminuant auxdictes considérations ce que vous verrez et jugerez mieulx que personne estre à propos, pour les luy faire croire raisonnables, comme elles sont, et fondées sur une si grande nécessité qu'il n'y va pas moins que de la perte d'un si grand et fleurissant Estat que cestuy-cy : lequel, demeurant en son entier et estant remis en sa première splendeur, pourra, aprèz que Dieu aura réuni les cœurs de mesdicts subjects, estre encores employé pour l'accroissement et augmentation de nostre foy et religion catholicque. Remettant le surplus sur vostre sagesse, prudence et dextérité accoustumée, laquelle je vous prie desployer entièrement à ceste fois, en une telle et si importante occasion que ceste-cy.

Pag. 615. — Au roi, Madrid, 10 mars 1570. Don Pedro Henriquez est arrivé, le 4 mars, à Madrid, de retour de France. — Le roi catholique est à Cordoue; trois à quatre cents ouvriers sont occupés à reblanchir le palais et à y faire les réparations nécessaires; la princesse doña Juana s'est établie à son monastère des *Descalzas;* il n'y a plus au palais que les petites princesses avec la duchesse d'Albe. — Le 5 le secrétaire de Forquevaulx lui a apporté les dépêches du roi des 27 janvier et 7 février, avec les deux mille écus d'extraordinaire que le roi lui accorde : sans ce secours il lui eût été impossible de sortir de Madrid. — Il part dans la journée même pour Cordoue. — Guerre de Grenade. De quarante à cinquante mille gens de pied qui ont été levés en Castille, il n'en est point allé plus de quinze mille à Grenade; les autres se sont retirés lâchement sans congé. Aussi le roi fait faire une nouvelle levée, et le tambourin bat derechef à Madrid, « sans trouver guères homme qui se veuille enroller : par quoy ilz seront » levez de cinq maisons un homme cogneu et domicilié, suivant l'ancienne » ordonnance d'Espaigne. » — L'archevêque de Séville et le duc de Bejar s'embarqueront, le lendemain de Pâques, à Barcelone.

Pag. 621. — A la reine, même date. Ce n'est pas don Juan de Mascareñas, du conseil d'État du roi de Portugal, qui va en France, mais un sien neveu

du même nom, lequel est arrivé le 2 à Madrid et en est parti le 6. Sa femme est nièce des deux théatins qui gouvernent le roi et le cardinal. — Forquevaulx répète que le roi catholique et la princesse doña Juana sont on ne peut mieux disposés pour le mariage de madame Marguerite avec le roi de Portugal; il attribue aux deux théatins et à leur haine pour les Français le retard que cette négociation a subi. La princesse assure toutefois que le pouvoir ne tardera pas à être envoyé; elle en a écrit, le 7, dans les termes les plus pressants, au roi son fils et au cardinal. — Forquevaulx voudrait que, pour punir les Portugais, on leur donnât « une bonne et chaulde » alarme. » — Il ne dit autre chose des négociations entamées avec les huguenots, « sinon que sa passion est le zèle de ses rois et d'aimer ce qu'ils » aiment, et de haïr semblablement ce qui leur est odieux. »

Madame, don Jehan Mascareigne a descouvert à la princesse de Portugal que sa principalle commission est, quand il sera en France, de s'informer si madame votre fille est bonne catholicque et dévote de la religion suivant l'église de Rome, et qu'il ne faille pas d'observer ses actions là-dessus du plus près qu'il pourra, car ainsy le luy ont dit et commandé le cardinal dudict Portugal et les théatins.

Pag. 630. — A la reine, Cordoue, 3 avril 1570. Parti de Madrid le 11 mars, il est arrivé à Cordoue en treize jours. — Don Alvaro de Castro, du conseil d'État du roi de Portugal, y est depuis le 30 mars, avec don Juan de Borja. — Ni eux ni lui n'ont encore eu audience du roi, qui, dès avant Pâques [1], est allé à un monastère de Saint-Jérôme situé à deux lieues de Cordoue, où il ne reçoit personne. — L'archevêque de Séville et le duc de Bejar ont reçu l'ordre de suspendre leur voyage jusqu'à ce qu'on voie quel est le dessein de la flotte turque. — Le 23 mars don Juan d'Autriche a tué cinq cents hommes aux Morisques de Grenade, et le duc de Sessa les a battus aussi : de sorte qu'ils sont à la fin.

Pag. 635. — Le roi à Forquevaulx, Angers, dernier février 1570. Il lui témoigne toute sa satisfaction et le remercie de la façon dont il s'est conduit dans la négociation du mariage avec l'archiduchesse Élisabeth [2]. — Il le prie de travailler maintenant à la conclusion de celui de sa sœur, car c'est ce qu'il désire le plus au monde.

[1] Pâques, en 1570, tomba le 26 mars.

[2] Il lui adresse de nouveaux remercîments dans une lettre du 13 mars (pag. 638).

Pag 640. — La reine à Forquevaulx, Durtal, 13 mars 1570. Elle le remercie aussi et lui promet une récompense digne de ses services. — Elle veut qu'il lui écrive souvent sur la négociation du mariage de Portugal. — Quant à l'entrevue avec le roi catholique dont il a été question, « les occur» rences l'ayant depuis fait changer de volonté, » elle désire qu'il n'en touche mot à personne, et, si on lui en parle, qu'il réponde qu'il en fera rapport.

Pag. 643. — La reine à Forquevaulx, même date. Le roi et elle, sachant que la fille de Forquevaulx est en état d'être mariée, désirent qu'il lui trouve quelque bon parti : le roi, en considération de ses services, veut lui faire don de ce qu'il jugera à propos de bailler en mariage à sa fille. — Aussitôt qu'il recevra cette lettre, il enverra en Portugal quelqu'un « qui » soit accort et bien advisé, lequel puisse au vray rapporter et rendre » compte quel personnage est le roy de Portugal, et de quelle stature et » grandeur il peut estre, d'autant que jusques à présent nous n'en avons » peu sçavoir au vray aucune chose. »

Pag. 644. — Au roi, Cordoue, 20 avril 1570. Il a été reçu, le 6 avril, par le roi catholique, à qui il a exposé de son mieux les raisons qui meuvent le roi à accorder la paix à ses rebelles.

Ledict seigneur roy, Sire, me demanda s'il estoit possible que messieurs les cardinaulx de Borbon, de Lorraine et Guize vous eussent conseillé la paix. Je luy respondis que mesdicts seigneurs les cardinaulx en estoint d'opinion, et généralement touts les autres princes et seigneurs voz plus affectionnez serviteurs, sans en excepter un; et trouvoit estrange que voz subjects catholicques entreprinssent de s'associer et monopoler, et d'estre venus si froids à voz mandements et service; qu'il estoit bien desplaisant du travail que voz mauvais subjects vous donnent, autant que des siens propres, en espécial de vous avoir constrainct et induict à la paix, de laquelle il vouloit bien entendre les articles, desquelz il n'y en a un seul qui luy semble bon, puisqu'il y aura exercice de la religion contraire à la catholicque en vostre royaulme.

Il ajouta que, si le roi très-chrétien voulait persévérer dans la guerre contre ses rebelles, afin de les réduire en l'ancienne religion catholique, il le secourrait de toute sa puissance. Selon lui la liberté des consciences, qui leur était permise par le projet de traité, appelait et conviait toute la France, si Dieu n'y mettait la main, à demeurer sans aucune religion.

Pag. 648. — A la reine, même date. Il est bien certain de n'avoir, dans l'audience qu'il a eue du roi, oublié aucune des raisons qui pouvaient lui faire trouver bonne la paix : « néantmoins le plus éloquent advocat de » Paris fauldroit à la luy faire trouver bonne, ains la condamne comme » très-perniticuse. » — Forquevaulx a fait partir, le 10, le S[r] de Trégoyn pour le Portugal, afin de recueillir les renseignements désirés par la reine sur la personne du roi. — Quant à l'entrevue, jamais le roi catholique, ni personne de sa part, ne lui en a parlé.

Pag. 651. — Au roi, sans date. Depuis sa lettre du 22 est arrivé à Cordoue don Luis de Torres, ambassadeur du pape [1], qui hier est allé baiser la main au roi. Il passera en Portugal, après avoir traité ici de la ligue. — Forquevaulx sollicite avec de vives instances la permission d'aller faire la révérence au roi. — Les cortès ont été prolongées au 15 juin, à Madrid, à cause qu'elles n'ont pas voulu consentir la levée d'un demi-réal sur chaque fanègue de blé, qui aurait doublé le revenu du royaume. — Nouvelles de la guerre de Grenade.

Pag. 655. — Au roi, Cordoue, 22 avril 1570. Le 11 le roi catholique lui envoya Çayas, pour lui dire qu'il s'occupait du mariage de Portugal avec don Alvaro de Castro, et lui ferait savoir le résultat. Le 14 Çayas revint lui annoncer que rien n'était encore conclu. Le 19 il a été mandé par le cardinal de Sigüenza, qui lui a fait connaître que, malgré toutes les démarches du roi, les ministres portugais n'ont pu être amenés à traiter du mariage de leur maître, à cause des inconvénients qui en résulteraient pour sa santé et même pour sa vie. — Le duc de Savoie fait solliciter, par don George Manrique, qu'il a depuis peu envoyé en Espagne, la restitution de ses villes du Piémont.

Pag. 664. — A la reine, Cordoue, 25 avril 1570. Il engage la reine à ne pas renoncer au mariage de Portugal : « Je mourray en la poursuite, » — lui dit-il — « ou madame vostre fille sera royne de Portugal, pourveu qu'il ne » tienne à Vos Majestez. » — Le secrétaire de Venise, qui a vu le roi de Portugal il y a deux ans, a assuré Forquevaulx que sa taille est assez raisonnable pour son âge; beau de visage, blanc et blond comme fil d'or; qu'à la vérité il est un peu trop gras, mais que, pour y remédier, le cardinal de

[1] Dans sa lettre du 22 avril Forquevaulx qualifie Luis de Torres de « clerc de chambre du pape. »

Portugal lui fait faire de l'exercice. — Le roi catholique est allé, le 24, au monastère de Saint-Jérôme.

Pag. 669. — Au roi, Séville, 22 mai 1570. Le roi catholique a fait, le 1er mai, son entrée à Séville, « laquelle entrée eust eu plus de grâce, si » elle eust esté mieulx ordonnée : mais la multitude du peuple causoit » beaucoup de confusion. Ce roy y estoit très-désiré, pour ne l'y avoir » jamais veu paravant, et qu'ils ont opinion qu'il y fust engendré, bien » que S. M. m'a dit à moy le contraire, et que ce fust à Granade, où l'em- » pereur s'en alla, partant d'icy, après y avoir espousé l'impératrice : » laquelle opinion est occasion spécialle de l'amour que ce peuple luy » porte. » — La ville lui a fait présent de cent mille écus pour sa bienvenue. — Guerre de Grenade : Forquevaulx croit que le roi sera obligé de faire des concessions aux Morisques. — Le roi a quitté Séville le 17, pour aller tenir la Fête-Dieu à Cordoue; de là il ira à Jaen et à Ubeda.

Pag. 674. — A la reine, même date. Elle apprendra, par le Sr de Trégoyn, qui est de retour de Portugal, ce qu'il a vu de la personne du roi don Sébastien.

Pag. 677. — Le roi à Forquevaulx, .........., 25 mai 1570. Le roi catholique s'étant plaint à lui, par don Francés de Alava, des pirateries qui se commettent contre ses sujets sur les côtes de Bretagne, il a donné les ordres nécessaires pour qu'il en soit fait justice et punition.

Pag. 679. — Au roi, Madrid, 16 juin 1570. Le roi catholique ne s'est arrêté à Cordoue que la veille et le jour de la Fête-Dieu; le lendemain il s'est acheminé vers Jaen, où il a séjourné un jour; il a passé une autre journée à Baeza, et le 5 il est entré à Ubeda, où il est resté jusqu'au 7. Il se dispose à reprendre le chemin de Madrid, où les ambassadeurs ont été invités à venir l'attendre. — Guerre de Grenade : huit mille Morisques ont rendu les armes, moyennant restitution de leurs biens; mais les autres persistent dans leur rébellion. L'infanterie espagnole a beaucoup perdu de sa réputation en cette guerre, « s'estant monstrée fort lasche et de peu de » valeur, sans discipline ny obéissance. » — Luis Vanegas écrit de Prague que, le 4 mai, l'archiduc Charles a fiancé l'archiduchesse Anne pour le roi d'Espagne. C'est en Flandre que la nouvelle reine ira s'embarquer. — Tous les princes d'Italie s'étaient offerts pour le commandement des forces de la ligue catholique; don Juan d'Autriche leur a été préféré.

Pag. 694. — Au roi, Madrid, 29 juin 1570. Le roi catholique est arrivé à Madrid le 20, mais il est reparti le 21, sans que Forquevaulx ait pu être reçu par lui. — Le cardinal de Séville et le duc de Bejar ont ordre d'aller à Laredo attendre la nouvelle reine. — L'archevêque de Cashel d'Irlande est en la cour d'Espagne depuis un an environ; il y est venu, recommandé par le pape au roi catholique, qui l'entretient honorablement.

Page 706. — A la reine, Madrid, 11 juillet 1570. Guerre de Grenade. — Le roi catholique est encore à l'Escurial, où il a gagné le jubilé le 9; il est souffrant.

Pag. 710. — Au roi, Madrid, 27 juillet 1570. Le roi catholique est de retour à Madrid depuis le 21; il ne s'est pas encore laissé voir en public, quoique sa santé n'ait jamais été meilleure.

Pag. 712. — A la reine, même date. Don Luis de Torres est de retour de Portugal depuis trois jours.

Pag. 713. — Au roi, Madrid, 8 août 1570. Le roi catholique, depuis son arrivée, ne s'est laissé voir en public que le jour de Saint-Jacques, où il est allé ouïr la messe en sa chapelle. — Dispositions pour la prochaine arrivée de la reine d'Espagne. — Guerre de Grenade.

Pag. 721. — A la reine, sans date (8 août 1570?). Il rend compte d'une conversation qu'il a eue, le 27 juillet, avec don Luis de Torres, sur la mission de cet envoyé du pape en Portugal, mission qui avait un double objet : engager le roi à entrer dans la ligue catholique, et le solliciter pour son mariage avec la princesse Marguerite. La réponse que don Luis de Torres a obtenue sur ce dernier point a été, en résultat, que le roi n'avait nulle volonté, pour le présent, de se marier. Ce sont les deux théatins qui font ainsi traîner la chose en longueur, craignant, si leur maître se marie, que leur ascendant sur lui n'en soit diminué; « et ils n'empeschent pas seu-
» lement le mariage, ains sont cause que leur jeune roy a toutes les femmes
» en horreur, et n'en veut voir aucune. » — Après tout ce qui s'est passé, Forquevaulx croit que le pape lui-même doit traiter de ce mariage; « et
» si par ce moyen il ne se faict, il fauldra croire véritablement que le roy
» de Portugal n'a point puissance d'homme, et que son confesseur le sçait,
» mais ne le veult descouvrir ne diffamer, craignant une révolte, comme
» elle y seroit audict cas, pour ce que le royaulme le fairoit moyne et voul-
» droit que don Duart fût roy, et qu'il print femme pour en avoir lignée,

» laquelle femme seroit madame vostre fille, et non aultre : car du plus » petit marinier ou laboureur jusques au plus grand seigneur, il n'y a » celluy qui ne la désire pour royne; et disent d'une voix que les deux » théatins frères empeschent qu'elle ne l'est déjà. » — Il répète ici que le jeune roi « va estre de l'humeur du feu prince d'Espaigne, ou beaucoup » plus estrange et bizarre qu'il n'estoit; » il le tient, dit-il, d'un des principaux seigneurs de la cour.

Pag. 732. — A la reine, Madrid, 8 août 1570. Il la supplie et l'adjure, par sa bonté et clémence, de lui donner un successeur. Il y a cinq ans qu'il est à Madrid, ce qui n'est advenu depuis longtemps à nul autre ambassadeur; et même, depuis qu'il y a été envoyé, les ambassadeurs de Rome, d'Angleterre, de Venise, de Flandre ont été changés une et deux fois, et aucun n'est aussi ancien serviteur de la couronne que lui. Il ne demande que d'être renvoyé à son gouvernement de Narbonne.

Pag. 734. — Le roi à Forquevaulx, Argenton, 18 juin 1570. Paix de France : mariage de madame Marguerite; le duc Eric de Brunswick; congé sollicité par Forquevaulx; plaintes contre le duc d'Albe :

Monsieur de Forquevaulx, je vous ay despêché un de mes valets de chambre, lorsque j'estois en mon païs de Bretaigne, lequel vous aura dict bien particulièrement ce qui se passoit de deçà, en quel estat estoint mes affaires, et l'occasion de mondict voyage en Bretaigne. Ainsi qu'il estoit prest à partir, est arrivé Lasalle, que m'avez envoyé, par lequel et les despêches si amples qu'il m'a apportées de vous, j'ay esté bien esclaircy de ce qui se passe de delà, mesmes de la response que le roy catholicque vous a faicte sur les propos que je vous avois donné charge de luy tenir pour le regard de la paix que mes rebelles me supplient de leur accorder. Je vous ay, par mes précédentes despêches, discouru les raisons qui me convioint à la faire; partant je ne vous en fairay aucune redicte, ne voulant rendre aucun conte de ce faict-là, quand mes actions ont esté telles, depuis dix ans, qu'elles doibvent avoir satisfaict touts ceulx qui n'ont regard qu'à la conservation de la religion catholicque en son entier, pour laquelle un chascun sçait qu'il n'y a prince en la chrestienté qui aye tant combattu et tenté tant de hazards que moy. Il est temps que je pense de conserver ce qui m'est demeuré de reste, car je sçay bien qu'il n'y a guères de gens si charitables qu'ils me voulsissent rendre ce que je pourrois perdre, continuant la guerre dedans mon royaulme, et moins m'ayder à en recouvrer ailleurs. Ce sont, ce me semble, monsieur de Forquevaulx, des raisons assez vifves pour faire croire à celluy qui y a le principal intérest combien il luy est nécessaire de pourveoir à ses affaires. Je vous ay encore voulu dire cecy, pour vous faire

cognoistre le peu d'occasion que le roy catholicque, mon frère, aymant le bien de mon Estat, comme il dict, ha de trouver mauvaise une chose qui m'importe tant. Je debvrois, à plus grande raison, trouver estrange l'accord qu'il faict, comme j'ay sceu, avec les Morisques, estans si foibles comme le duc d'Albe dit publicquement qu'ils sont, et si prés de leur fin. Voilà, monsieur de Forquevaulx, par où j'ay voulu commancer, vous faisant ceste despêche, d'autant que vostre lettre du vingtiesme avril en faisoit mention. Et suivant ce qui estoit porté par icelle et l'autre du vingt-deux, je vous diray que j'ay esté très-aise que vous m'ayez escript si particulièrement de toutes choses: de quoy je vous puis asseurer estre infiniment content. Il me semble n'eschoir grande response à chascun des poincts portez par voz despêches, sinon à trois : au faict du duc de Brunsvich, pour vostre congé et le mariage de ma seur.

En ce qui touche le premier, véritablement ledict duc est entré en mon service, luy ayant permis d'achepter en mon royaulme un conté et donné charge de me retenir trois mil reystres pour marcher quand j'en auray besoin : ce que je luy fairay entendre. Ce n'est pas chose nouvelle, et y a plus de six mois que cella est arresté : ce que je m'attendois bien que vous deussiez sçavoir plus tost par le moyen du duc d'Albe.

Pour le regard de vostre congé, vous sçavez, monsieur de Forquevaulx, combien vostre prudence m'est nécessaire par delà encores pour quelque temps. Je vous prie vous résouldre à cella et estre content d'y demeurer, non plus longtemps, mais jusques à ce que j'aye choisi celluy qui vous debvra succéder, duquel, possible, je vous fairay certain au retour de Lasalle par-devers vous, que je vous renvoyeray incontinent.

Quant au mariage de ma seur, qui est le dernier des trois et qui me touche le plus au cueur, j'ay veu, monsieur de Forquevaulx, ce que m'en avez escript, les responses que le roy catholicque vous a faictes, ensemble les lettres que luy-mesmes de sa main m'en a escriptes. Vous pouvez croire que, s'il y a un prince au monde qui ayt occasion de se plaindre, c'est moy, me voyant traité si indignement et si peu respecté que l'on ne me veuille pas tenir ce qu'on m'a promis. Est-ce l'asseurance que le roy catholicque m'avoit donnée, que mon mariage ne se parachèveroit point que celluy de ma seur ne se feist par mesme moyen, se faisant fort de l'entière et dernière exécution, comme père? Et maintenant il en remet la longueur et la faulte sur ceulx qui sont à l'entour du roy de Portugal, son nepveu. Je n'eusse jamais creu, monsieur de Forquevaulx, que les choses en eussent passé de ceste façon : encores vous diray-je qu'elles n'en demeureront pas là et que j'en veulx estre esclairey autrement; et partant je désire et vous prie, pour le plus grand service que vous me sçauriez faire, que de vous-mesme vous mettiez le roy catholicque en propos de l'estrange façon comme on use en mon endroit, et que vous ne pouvez penser comment je pourrois supporter une telle indignité, s'il ne prévoit point les inconvéniens qui peuvent advenir de ce faict-icy, rendant un si grand prince comme moy mal content et en faisant si peu de conte. Ce n'est pas que

je craigne, monsieur de Forquevaulx, que ma seur ayt faulte de maris, car elle est de trop bonne maison pour en manquer: mais, pour ne recevoir ce déshonneur que, les choses estant passées si avant, on die qu'il aye tenu à ceulx qui en avoint parlé les premiers et faict toute la démonstration qu'il est possible de le désirer plus que moymesmes, je ne veulx point que le roy catholicque me remette les choses en plus grande longueur, car je sçay que ce sera perte de temps sans aucun fruict; j'ayme mieulx en estre esclaircy dèz maintenant, afin que je regarde de marier madicte seur ailleurs, en lieu, possible, qui ne sera pas tant agréable audict roy qu'il ne se souvienne cy-aprèz que l'on me doibt porter plus de respect que l'on n'a faict. Vous adjousterez ce que vous verrez pouvoir servir à luy faire bien sentir que je porteray, et avec grande raison, ce faict-icy fort impatiemment, afin que, selon qu'il vous dira et respondra, vous m'en advertissiez, pour aprèz luy en escripre et vous donner charge de luy en parler comme il fault: ce que j'ay délibéré, vous despèchant ce porteur exprèz pour cest effect, par lequel je seray bien ayse d'avoir au plus tost de voz nouvelles.

Il y a encore une chose de laquelle vous parlerez audict roy catholicque de ma part: c'est que plusieurs fois j'ay faict faire instance au duc d'Albe pour avoir permission de faire vendre les biens que mes subjects ont ès Pays-Bas de Flandres, pour m'ayder des deniers qui en proviendront à faire les frais de ceste guerre: mais, quelque chose que l'on luy aye remonstré là-dessus, il n'y a jamais voullu entendre, et a tousjours usé d'excuses et remises. Et pour ce que ceste vente accommoderoit de beaucoup mes affaires, je désirerois bien qu'elle se peust effectuer par le consentement dudict roy catholicque, auquel vous en fairez toute l'instance qu'il sera possible, pour en escripre et faire entendre son intention audict duc d'Albe, à ce qu'il n'en face plus de difficulté.

Il me reste, monsieur de Forquevaulx, de vous faire entendre l'estat de mes affaires, qui est que, grâces à Dieu, j'en espère une bonne issue par une réconcilliation généralle de mes subjects, ayant envoyé les S[rs] de Biron et de Malassise, desquelz j'attends d'heure à autre des nouvelles, au païs de Forests, ayant passé tout le Languedoc et le Daulphiné, où mon cousin le mareschal Damville leur a deffaict quelque nombre d'hommes de cheval et de pied. Il leur reste encores assez de forces pour me faire beaucoup de peine, s'il failloit que la guerre continuast, et néantmoins, quand il plairra à Dieu que cella advienne, je ne suis aussi de mon costé si despourveu de moyens que je n'espère, avec son ayde, empescher qu'ils me facent tort: ce qu'ils vouldroint bien. J'ay advis que lesdicts princes veulent venir avec leurs forces à la Charité : je ne sçay s'ils le pourront faire si aisément, d'autant que mon cousin le mareschal de Cossé est allé avecques mon armée au-devant. Ce qui succédera en l'une ou l'autre façon, vous en serez adverty.

Pag. 741. — La reine à Forquevaulx, Argenton, 18 juin 1570. Le roi

répond si amplement à ses lettres des 20 et 22 avril qu'elle ne saurait rien y ajouter. Elle lui parle seulement d'un propos que Chantonay aurait tenu à Vienne, et qui n'est pas encore venu aux oreilles du roi. Ce ministre aurait dit que le roi son maitre lui avait donné un évêché de grande valeur, pour le récompenser de ce qu'il avait empêché, pendant quatre ou cinq ans, le mariage de la princesse Anne avec le roi très-chrétien, sachant bien que la reine d'Espagne n'avait plus guère à vivre et que son maitre ne pourrait épouser que ladite princesse. Il lui parait important qu'un tel langage soit désavoué par le roi catholique.

Pag. 746. — Le roi à Forquevaulx. Saint-Germain-en-Laye, 29 juillet 1570. Il lui ordonne d'aller trouver le roi catholique, et de se plaindre de propos insolents que lui a tenus don Francés de Alava [1], propos qu'il ne souffrira plus à l'avenir. — Il a consenti à une suspension d'armes jusqu'à la fin des négociations avec la reine de Navarre et les princes de Navarre et de Condé.

Pag. 753. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle a été particulièrement blessée des propos de don Francés, elle qui, durant la minorité de son fils et depuis, s'est tant appliquée à entretenir la bonne intelligence entre les deux rois. Elle espère que le roi catholique lui fera connaitre qu'il n'approuve pas le langage de son ambassadeur.

Pag. 756. — Le roi à Forquevaulx, Saint-Germain-en-Laye, 15 août 1570. Pacification de la France :

Monsieur de Forquevaulx, par mes précédentes despêches, je vous ay escript et mandé comme j'estois aprèz à mettre fin aux troubles qui estoint en mon royaulme par la douleeur, ayant cognu, par le succèz de tant de mémorables victoires qu'il avoit pleu à Dieu me donner, soubs la conduicte de mon frère le duc d'Anjou, n'a esté sa volonté que je sortisse des guerres par les armes. Ce qui m'a d'autant plus faict résouldre à faire ladicte paix [2] parmi mes subjeets, a esté aussi pour cognoistre la guerre ne pouvoir plus se continuer sans la totale ruyne de touts mes subjects et de mon royaulme,

[1] « Il nous a dit à madame ma mère et à moy que n'avions jamais faict aucune chose qui deust donner occasion au roy son maistre d'estre certain de nostre amitié. »

[2] La paix avec Coligny et les protestants avait été signée le 8 août. Le roi accordait à ceux-ci, comme dans les traités précédents, une amnistie complète, l'approbation de ce qui s'était fait, leur rétablissement dans la liberté de conscience et l'exercice de leur culte, excepté à Paris et à la cour, leur admission à tous les emplois ; de plus il laissait entre leurs mains des places de sûreté, etc.

ayant esté les maux qu'elle avoit produicts si extrêmes et pleins de violence, spécialement sur nostre pauvre peuple, qu'il estoit hors d'aleyne, prest à succomber et entrer en désespoir, lequel eust faict naistre telz désordres qu'il m'eust esté impossible d'y pouvoir jamais remédier : pour lesquelz prévenir, il a pleu à Dieu remettre la paix en mon royaulme et réunir mes subjects en amitié et concorde les uns avecques les autres. De quoy j'ay bien voullu aussitost vous advertir par porteur exprèz, afin de le faire entendre au roy catholicque, mon bon frère, et vous en resjouir avecques luy : m'asseurant que ceste nouvelle ne luy sera moins agréable que je reçois de plaisir quand je vois ses affaires prospérer. A quoy vous adjousterez le désir extrême que j'ay de conserver l'amitié et bonne paix qui est entre nous deux, ainsi que je luy feray cognoistre tousjours, comme j'ay accoustumé de faire, par les effects. Je luy escripts une petite lettre en créance sur vous, afin que ayez cause de luy dire ce que dessus.

Pag. 759. — La reine à Forquevaulx, même date.

Vous direz au roy catholicque, de ma part, que je me réjouis infiniment de ce que ces malheureux troubles sont passez de la façon, au contentement de touts ceulx qui ayment la grandeur et prospérité de ce royaulme, comme je suis du tout certaine qu'il y est très-affectionné, pour l'amitié qui est entre luy et le roy, mons[r] mon filz, en laquelle je travailleray, autant qu'il me sera possible, tousjours les maintenir et conserver, cognoissant bien que de leur union et bonne intelligence dépend le bien général de la chrestienté.

Pag. 761. — La reine à Forquevaulx, Paris, 14 août 1570. (*Secrète.*) Cette lettre roule sur des propos tenus entre le cardinal de Lorraine et la reine, concernant le bruit qui avait couru à Madrid du mariage présomptif de madame Marguerite de Valois avec le duc de Guise.

Pag. 763. — Au roi, Madrid, 4 septembre 1570. Il a été à l'audience du roi catholique le 13 août, et l'a entretenu de l'affaire du mariage avec le roi de Portugal. Il y est retourné le 30, pour communiquer à ce prince le contenu des dépêches du roi du 29 juillet et du 14 août. Il n'a encore obtenu de réponse sur aucun point. — Don Luis de Torres a reçu, le 30 août, une dépêche du pape pour le roi, la reine, le cardinal et don Duarte de Portugal, ainsi que pour les deux théatins frères, à tous lesquels Sa Sainteté écrit dans les termes les plus pressants en faveur du mariage de madame Marguerite. Il est retourné en Portugal avec cette dépêche le 1[er] septembre. — Le roi catholique s'attendait à la paix de France : c'est pourquoi il l'a

trouvée moins aigre, ou du moins il en a montré le semblant, quand Forquevaulx la lui a annoncée le 30 août.

Pag. 768. — A la reine, même date. Le 13 août il a entretenu le roi catholique du propos attribué à Chantonay; ce prince l'a rejeté fort loin, ne pouvant y croire: Chantonay n'a obtenu de lui ni évêché ni aucun bénéfice.

C'est bien, Madame, une punition de Dieu, que touts les médecins qui servirent la feue royne, vostre fille, en toutes ses groisses, sont morts, excepté un nommé le docteur Bernard, lequel ne pouvoit estre creu de ses compagnons, ny son opinion avoir le crédit qu'il fust esté besoing pour le salut de ladicte dame : car, encore demi-heure devant qu'elle accouchast mal de la dernière fille, je fus présent en une dispute qu'il eust contre celluy qui avoit succédé en l'estat de Montguion, soustenant ledict Bernard que ladicte dame royne estoit enceinte de créature vifve, comme la vérité estoit, et son protomédecin disoit au contraire que c'estoit une molle [1] : de sorte que, par leurs différents et des autres médecins autant ignorants, luy avoint esté applicquez de longue main divers remèdes dommageables, ainsi que j'espère le dire plus amplement quelque jour à V. M.

L'impératrice a écrit au roi catholique afin qu'il ne donne point de gouvernante à la reine sa fille : cela peut être cause que la duchesse d'Albe a quitté Madrid le 1er septembre. — On dit que don Antonio de la Cueva sera *mayordomo mayor* de la nouvelle reine; on avait parlé, pour cette charge, de Ruy Gomez : mais don Antonio est parent du cardinal de Sigüenza, « qui faict et défaict ce qu'il luy plaist. » — Don Luis de Torres a juré à Forquevaulx, sur le corps de Jésus-Christ, que lui Forquevaulx ne saurait être autant désireux du mariage de madame Marguerite avec le roi de Portugal que l'est le roi catholique, car il le sait ainsi et de la manière qu'il faut savoir.

Pag. 784. — Au roi, sans date (20 septembre 1570). Il lui donne des détails sur l'audience qu'il a eue du roi catholique le 30 août, et dans laquelle il l'a entretenu principalement des propos insolents tenus par don Francés de Alava et de la paix de France. — Sur le premier point le roi a dit que don Francés ne lui en avait rien écrit; qu'il trouvait mauvais le langage dont il avait usé; qu'il voulait que son ambassadeur parlât à LL. MM. TT. CC. en tout respect et modestie, et qu'il le lui ferait entendre.

[1] *Molle*, de l'espagnol *mola :* masse de chair informe et inanimée.

En ce qui concerne la paix, il m'escoutoit d'un bon visage, et m'a faict response qu'il avoit fait estat, dès Cordoua, que ladicte paix se feroit, par les propos que je luy en dis de vostre part, mais qu'il est sceur et cogneu de Dieu et de vous, Sire, combien il a eu d'affection au bien de voz affaires, et en quel debvoir il s'est mis plusieurs fois et l'a démonstré par œuvre, tellement qu'il demeure avec sa conscience nette et sans aucun remord; qu'il n'a tenu à luy que le service de Dieu et le vostre ne soit allé en vostre royaulme comme la raison et debvoir requéroint; que cella luy est une justification envers tout le monde, laquelle le rend fort content : ne pouvant aussi estre sinon aise de ce qui vous contente, si contentement vous pouvez avoir, voyant vostre royaulme en l'estat qu'il est réduict tant incertain et doubteux. Je voulois, Sire, qu'il me respondit de meilleure bouche, que la paix luy est agréable : mais il n'y a eu ordre, et par trois fois m'a répété lesdictes parolles : qu'il demeure satisfaict en son cœur d'avoir faict, pour le service de Dieu et le vostre, ce dont il a esté requis.........

Guerre de Grenade. — Le duc de Medinaceli, vice-roi de Navarre, a été appelé à Madrid et y est depuis huit jours : on pense que c'est pour l'envoyer en Flandre, en remplacement du duc d'Albe. Il est proche allié de Ruy Gomez, qui le favorise autant qu'il peut.

Pag. 795. — A la reine, Madrid, 20 septembre 1570. Il lui donne à peu près les mêmes détails qu'au roi sur son audience du 30 août. — Au retour de don Luis de Torres, il espère découvrir si le roi a procédé, dans la négociation de Portugal, de la manière qu'il le donne à entendre. Quant à la princesse doña Juana, « je suis adverti qu'elle n'y a nulle bonne volonté, » se tenant bien asseurée que, si le roy de Portugal, son fils, viendra à » mourir en ceste attente, qu'il ne luy peust faillir à elle d'estre royne de » Portugal, car le sieur Duart, vray successeur dudict royaulme, l'espou- » seroit devant toute autre. Et n'estimez, Madame, qu'il y ait amour de mère » à fils et de fils à mère entre le roy et princesse de Portugal : car il n'en » y a non plus que s'ils ne s'appartenoient de rien, pour ce que c'est comme » par songe qu'ils s'ayment, à cause qu'ils ne se sont jamais veus, par ma- » nière de dire, ains, tost après qu'elle se fut relevée de ses couches, elle » se retira en Castille. » — Çayas baise pieds et mains à la reine pour le présent qu'elle lui destine; « et, à mon advis, que ledict présent sera bien » employé audict Çayes, car il a grand accès envers le roy son maistre » et bon moyen pour vous y faire service, comme il promet qu'il faira; et » m'assure ne s'estre point espargné jusques à maintenant à servir Voz Ma- » jestez en ce qu'il a peu.

Pag. 800. — A la reine, même date. — Le roi de Portugal vient de rappeler son ambassadeur qui était à Madrid. — On n'a pas encore de nouvelles du retour de don Luis de Torres.

Pag. 805. — Au roi, Madrid. 11 octobre 1570. Don Luis de Torres, revenu de Portugal, compte reprendre le chemin de Rome le 12 octobre. — Guerre de Grenade.

Pag. 810. — A la reine, même date. Mesdames les petites princesses vont se retirer pour quelques jours à l'Escurial, en attendant la nouvelle reine, leur belle-mère : « l'aisnée (Isabelle) a fort pleuré quand on luy a dit que » ladicte dame royne estoit arrivée en Espaigne. Il a esté commandé à » Chassicourt et aux autres filles de luy persuader que c'est sa propre mère : » ce qui sera difficile, car elle a un esprit et jugement d'une fille de » quinze ans. »

Pag. 813. — La reine à Forquevaulx, Paris, 1er octobre 1570. Elle désire savoir pourquoi la duchesse d'Albe n'est plus auprès des infantes, et celle qu'on a mise à sa place. — Elle le charge de complimenter, au nom du roi et au sien, la nouvelle reine d'Espagne.

Pag. 814. — A la reine, Madrid, 19 octobre 1570. On dit en public que la duchesse d'Albe s'est retirée parce que, selon les lois de Castille, une femme mariée ne peut être *camarera mayor ;* et si la duchesse, quoique mariée, l'était du vivant de la feue reine, c'est que le duc d'Albe était hors d'Espagne. Forquevaulx pense que la véritable raison est le désir, exprimé par l'impératrice au roi, qu'il n'y ait point de gouvernante auprès de la reine sa fille. — Le roi a nommé la marquise de Formesta *camarera mayor* et doña Maria Chacon gouvernante des petites princesses. — La princesse de Portugal part le 23 pour Ségovie, où elle attendra et recevra la reine. Les princes de Bohême s'apprêtent aussi à aller au-devant de leur sœur.

Pag. 816. — Au roi, Madrid, 11 octobre 1570. La reine d'Espagne est arrivée au port de Laredo le 4 octobre; le 6 des feux de joie et des fêtes publiques ont célébré cette heureuse nouvelle à Madrid. Le roi était à l'Escurial : aussitôt qu'il en a été informé, il a envoyé le comte de Lerma, gentilhomme de sa chambre, pour porter à la reine des joyaux et des bijoux. De grands préparatifs sont faits pour sa réception à Valladolid, où elle naquit le 28 juillet 1552, quinze minutes avant sept heures du soir.

Les noces se feront à Ségovie. La princesse de Portugal s'y acheminera le 15; c'est elle qui supportera la dépense des noces pendant les quatre jours que le couple royal y séjournera. — On a noté qu'aux Pays-Bas le roi s'est contenté de faire visiter la reine d'Espagne par son agent, tandis que la reine d'Angleterre y a envoyé un lord honorablement accompagné; qu'elle a fait sortir neuf ou dix de ses grands galions au-devant de la flottille qui portait la reine, pour la saluer à son passage; qu'elle lui a fait présenter de beaux rafraîchissements et lui a envoyé une bague de grand prix. — Guerre de Grenade. — Le duc de Medinaceli va en Flandre remplacer le duc d'Albe. — Don Antonio de la Cueva, ci-devant maître d'hôtel de la reine Élisabeth et des petites princesses, est nommé grand majordome de la nouvelle reine; une de ses terres est érigée en marquisat, et il reçoit une commanderie de St-Jacques de cinq mille écus de rente. « Le roi catholique » l'a voulu ainsi, et le cardinal de Ciguence, encore qu'il en déplaise aux » grands de Castille. C'est un fort bon gentilhomme, qui a bien servi la » feue royne et mesdames ses filles et continuera : car leur estat et maison » sera mesme chose avec celle de la royne, leur belle-mère, encore que le » service soit séparé. »

Pag. 822. — A la reine, Madrid, 14 octobre 1570. Don Francés Pererez, ambassadeur de Portugal, a quitté Madrid le 26 septembre, non sans regret de laisser une charge où il s'est vu, huit ans, autorisé et favorisé plus qu'il ne sera en sa patrie. Son successeur, don Duarte de Castelblanc, proche parent des deux théatins, n'arrivera qu'après les noces du roi catholique. — Forquevaulx craint que la venue de ce dernier n'avance pas beaucoup le traité de mariage. Cependant les lettres du pape au roi et au cardinal de Portugal ont produit sur eux un grand effet. Il sait aussi que le sieur Lorenzo Pires de Tavora, l'un des premiers du conseil d'État de Portugal, a mandé à un sien neveu, à Madrid, nommé don Cristoval de Mora, que le mariage de son roi et de madame Marguerite n'avait jamais été en si bons termes, et que deux autres membres dudit conseil, ainsi que don Juan de Borja, lui ont écrit dans le même sens. — Malgré toutes ces apparences, il appréhende quelque collusion entre les deux rois de Portugal et d'Espagne, ou qu'on élève la prétention de faire renoncer les Français à la navigation des Indes.

Pag. 827. — Au roi, Madrid, 18 octobre 1570. Depuis le 30 août il n'avait

pas eu audience du roi catholique, qui s'était tenu tantôt au Pardo, tantôt à l'Escurial, en attendant la venue de la reine, laquelle, le 3 octobre, est arrivée à bon port à Laredo et à Santander, où elle est descendue. Il s'est présenté chez S. M. le 15 octobre, pour la féliciter de cette heureuse nouvelle. — Il lui a demandé ensuite ce que don Luis de Torres avait rapporté de Portugal : à quoi S. M. a répondu que le roi de Portugal ne lui en avait rien écrit, et qu'il ne pouvait lui en dire plus que ce qu'il tenait de Torres lui-même, l'assurant néanmoins que la négociation du mariage n'était point rompue.

.....Et touchant, Sire, à ce qu'icelluy de Torres m'a dict du faict du mariage de madame vostre seur, Vostre Majesté aura, s'il luy plaist, souvenance de ce que je vous escripvis, en septembre, qu'il estoit retourné audict Portugal exprèz, avec une despêche du pape bien fort affectionnée, et l'espérance que je y avois. Il est advenu, Sire, que de Torres a esté de retour en ce lieu le quatriesme de ce mois, et m'a faict entendre que sur ladicte despêche luy fut faict une response assez maigre, quoyqu'il eust remonstré, oultre le contenu des lettres de Sa Saincteté, tout ce qu'humainement un autre ministre peust avoir faict: mais luy avoit esté répliqué le propre langage de la première fois qu'il y fust, encore plus froidement mesme; que le roy de Portugal est tout tel qu'il estoit en may et en juin dernier, c'est à sçavoir en bas eage et trop délicat pour se marier si tost; aussi que madame vostre seur n'avoit point de haste, ny ne peust rien perdre pour attendre quelques ans à prendre mari, car madame de Savoye, sa tante, eust bien plus longue patience; en oultre, que la paix de France leur semble estrange à cause d'aucuns articles portez par vostre édict de paix, qu'ils baptisent là et icy de capitulation, de laquelle paix fault voir quels effects en sortiront devant que passer plus oultre audict négoce. Autres parolles aussi fades et sans goust que celles-là luy furent respondues de mesme substance, en luy baillant les lettres que ledict roy et son conseil rescripvirent sur ladicte despêche à Sa Saincteté, non, Sire, de telle sorte qu'ils entendissent couper la praticque dudict mariage. Et ainsi mal satisfaict, ledict de Torres print congé dudict roy, qui estoit lors à Bellain [1], voyant la monstre et resseigne de sa milice et légionnaires qu'il a faict enrooller dans Lisbonne. Ledict de Torres s'en retourna le soir, en intention de reprendre le lendemain son chemin de Madrid : ce qu'il eust faict, mais il luy survint la nuict une nouvelle despêche du pape, avec lettres de sa main propre audict roy et au cardinal infant : par quoy de Torres s'en alla à Cintre, et leur donna les lettres, sans dire ny proposer chose nouvelle, car il n'en avoit, à ce qu'il m'a dict, aucune commis-

[1] Belem.

sion. Lesquelles lettres veues et consultées sans communication de la royne, car elle n'est pour rien contée, ains se tient audict Lisbonne, le roy et cardinal rescripvirent de leur main au père-sainct : ce que ledict roy n'avoit encore faict, disant le cardinal audict de Torres, en prenant congé, qu'il s'en debvoit, à ce coup, partir bien joyeux, car il laissoit les choses en beaucoup meilleurs termes qu'il ne les avoit encore veues, et trouveroit Sa Sainctcté dans lesdictes lettres telle response dont elle recevra contentement.

Qui est, Sire, la plus grande clarté du négoce que j'aye peu tirer dudict ambassadeur, lequel est d'opinion que, luy de retour à Rome, Sa Sainctcté despêchera soudain personnage exprèz vers Vostre Majesté vous donner conte dudict négoce. J'entends que ce sera de Torres, et la princesse de Portugal a dit à certaine personne qu'il sera en ceste court dans deux mois. Bien m'a faict bon serment ledict de Torres, encore ceste fois, que le roy catholicque procède syncèrement audict mariage et a tousjours faict bons offices : en foy de quoy il m'a produit les coppies d'aucunes lettres de Sa Majesté escriptes à don Jehan de Borja, son ambassadeur en Portugal, cependant que ledict de Torres y estoit, par lesquelles estoit mandé bien expressément au S^r de Borja qu'il luy assistast à procurer et faire tout ce qu'il pourroit penser qui peust servir audict traicté, pour satisfaire à Sa Sainctcté et à Vostre Majesté et de la royne : m'ayant fort prié et exorté ledict don Loys, pour le bien universel de la chrestienté, de vous supplier très-humblement, Sire, ne vous fascher de ces longueurs, ny de vouloir entendre à aucun autre parti pour Madame, pour ce qu'il espère et s'asseure, Dieu aydant, que celluy de Portugal sortira à effect.

Là-dessus, Sire, je luy ay respondu assez de choses concernant vostre dignité et grandeur, blasmant ces façons exquises dont on traicte Vostre Majesté, qui, par adventure, pourroint amener des représailles avecques le temps aux plus asseurez et au mesme roy qui tant se monstre froid et dédaigneux, car la France n'est pas au dessoubs, comme ceulx qui ne s'y cognoissent estiment, ains plus redoutable qu'elle ne fut il y a cinq cents ans, ainsin que je luy ay faict toucher du doigt. Il y a, Sire, ce malheur, qu'en tout le Portugal il n'y a un seul homme qui cognoisse vostre royaulme ny ses forces, ny en toute Espaigne, je croy, si ce ne sont le roy catholicque, le duc d'Albe et Ruy Gomez. Tous les autres ne sçavent ce que c'est que la France ; et pour ce que le duc d'Albe la cognoist mieux qu'eulx, c'est l'occasion pour quoy il se plaist tant de la division de voz subjects.

Pag. 836. — A la reine, même date. Il répond à la lettre de la reine, du 1^er octobre, touchant la duchesse d'Albe, mais il n'ajoute rien à ce qu'il a dit précédemment, sauf qu'il y avait huit mois que la duchesse sollicitait son congé. — Sa lettre contient encore cette particularité : qu'à l'avenir les jeunes infantes ne déjeuneront plus, comme elles faisaient, mais qu'elles

dineront à dix heures et souperont à six heures, avec un goûter entre ces deux repas.

Pag. 844. — La reine à Forquevaulx, Monceaux, 15 septembre 1570. Elle envoie des haquenées pour le roi et des petits chiens pour les infantes.

Pag. 846. — Le roi à Forquevaulx, Écouen, 12 octobre 1570. Sur les propos du roi catholique concernant la paix de France :

..... J'ay bien considéré les propos que vous a tenus le roy catholicque, mon bon frère, quant luy avez faict entendre les nouvelles de la paix qu'il a pleu à Dieu remettre en mon royaulme. Je cognois assez que l'amitié qu'il me porte luy faict désirer la prospérité de mes affaires aveeques pareille affection que je désire son contentement ès siennes. Tout ainsi que les choses qui se sont passées en mon royaulme durant ces longues et malheureuses guerres tesmoignent assez du zelle que j'ay au service de Dieu et à la religion catholicque, aussi j'ay bonne espérance que le succèz de ladicte paix sera preuve suffisante de ma bonne intention, et servira de response à touts ceulx qui vouldroint calomnier ce que j'ay faict.

A ce propos je vous diray comme touts les estrangers qui avoient esté appellez à l'occasion desdicts troubles sont hors de mon royaulme il y a plus de trois sepmaines, leur ayant faict prendre un chemin bien esloigné des terres appartenantes au roy catholicque, mon bon frère, pour son respect, afin que ses subjects ne se ressentissent de la foule et oppression qu'ils ont faicte partout où ils ont passé : ce dont je désire bien que ledict S^r roy soit adverti par vous, quand vous luy parlerez de ce qui s'est passé en mon royaulme depuis la paix, encores que je me promette que don Francèz d'Alava le luy aura escript ainsi qu'il l'a veu, et comme voulant que ledict roy soit continuellement asseuré par vous du désir que j'ay de conserver la parfaicte amitié et affection qui est entre nous deux, sans qu'il y ait jamais aucune cause d'en doubter.

Pag. 854. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle le prie de lui écrire, dorénavant, bien particulièrement « le cas que l'on fait des infantes, » ses petites-filles, l'ordre qu'il y a en leur maison et si on les visite sou- » vent. » — Elle lui exprime de nouveau toute sa satisfaction et celle du roi pour ses services, lui promet qu'ils seront récompensés, et le prie de continuer sa charge d'ambassadeur jusqu'à ce que la négociation de Portugal soit achevée.

Pag. 857. — Au roi, Madrid, 9 novembre 1570. Le roi catholique, qui était au Pardo, est revenu à Madrid le 29 octobre au soir; le lendemain, de bon matin, il s'est confessé à l'évêque de Cuenca, lequel n'avait pu

aller vers lui au Pardo, « à cause qu'il est tousjours malade. » Cela fait, il a vu monter à cheval, le même matin, les deux princes de Bohême, qui se rendaient au-devant de la reine leur sœur à Valladolid, à plus de soixante chevaux de poste, et tout aussitôt il a pris le chemin de l'Escurial, afin d'y passer la Toussaint et d'y gagner le jubilé accordé par le pape, pour prier Dieu de donner victoire à l'armée de la ligue, de sorte qu'aucun ambassadeur n'a été reçu par lui. — Le baron de Dietrichstein et le nonce sont les seuls ministres étrangers qui assisteront aux noces à Ségovie. — Projets d'invasion en Irlande suscités par un gentilhomme anglais nommé Stuckley. — Le duc de Medinaceli va certainement en Flandre remplacer le duc d'Albe, « de laquelle élection beaucoup de personnes s'esbahissent, » mesmes ceulx qui ont opinion que ceste charge excède la suffisance du » duc de Médine : qui pourroit bien aussi procéder d'envie. Son partement » sera en janvier. » — Guerre de Grenade : le roi fait sortir tous les Morisques de ce royaume et les despart dans toute l'Espagne. « Il y a trois » jours que par ceste ville passèrent trois charges de maniottes (menottes) » pour attacher les plus robustes. Il y en avait plus de douze mil, au » lieu et habitation desquels entrent Espaignols. Le grand commandeur » de St-Jacques est commissaire de faire ladicte transmigration. » — Armements en Portugal dirigés, à ce qu'on suppose, contre le roi de Fez.

Pag. 866. — A la reine, même date. Détails sur les infantes, « qui sont » vestues, parées, honorées et respectées comme il appartient à filles de si » grand lieu. » Elles ont six dames, deux filles de chambre et une pour la garde-robe. Le roi se les fait amener quelquefois en sa chambre; trois jours avant leur départ pour l'Escurial, il les voulut voir. — Le prince d'Eboli l'a encore dernièrement assuré que le roi catholique n'a rien tant à cœur que le mariage de madame Marguerite avec le roi de Portugal, « lui parlant dudict jeune roy comme un enfant sujet à sa teste, si enchanté » de ses deux théatins qu'ils disposent de sa personne et de son royaulme » à leur appétit, soubs espèce de sainteté, n'estant point possible que leur » règne dure guère, car grands et petits s'en fâchent et leur veulent grand » mal. » — Malgré les assurances de Ruy Gomez, Forquevaulx ne se fie pas trop au roi catholique, pas plus qu'il ne se fie à don Luis de Torres, lequel a fait entendre, à Madrid, à des personnes de qualité, qui l'ont redit à Forquevaulx, qu'il avait toujours vu le roi de Portugal fort éloigné et dé-

goûté de prendre femme de longtemps : « ledict de Torres s'est desparty (de
» cette cour) avec le don d'une abbaye de trois mille écus de rente en
» Sicille et un présent de douze cents écus en un bassin et une aiguière,
» favorisé d'une bonne lettre au père-saint et lettres particulières à six car-
» dinaulx : qui est autant que demander le chapeau pour luy. »

Pag. 884. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 5 novembre 1570. Il envoie le Sr de Malicorne, chevalier de son ordre, conseiller en son conseil privé et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour complimenter le roi catholique sur son mariage.

Pag. 885. — La reine à Forquevaulx. Saint-Germain-des-Prés. 5 novembre 1570. Négociation de Portugal. Elle n'a pas une entière confiance dans don Luis de Torres, persuadée qu'il ne fait rien en cette négociation que le roi catholique n'en soit bien averti et n'y donne son agrément.

Pag. 889. — Au roi, Madrid, 9 décembre 1570 [1]. Les noces du roi d'Espagne ont eu lieu à Ségovie le 13 novembre. La reine a fait, le 26, son entrée à Madrid. Le 30 Forquevaulx a été à l'audience du roi, pour le complimenter : il s'attendait que le roi lui parlerait de la reine de Navarre, mais il n'en a pas touché mot : « et n'est pas un prince qui dit ce qu'il a
» sur le cœur, ains il est des plus dissimulateurs du monde. Je le puis bien
» dire, de tant que ses serviteurs le disent, et qu'il sçait autant feindre et
» couvrir ses intentions que jamais feit roy ny petit compaignon, jusques
» au temps et heure qu'il luy vient à propos de s'en ressentir. » — Il a eu, le 4 décembre, audience de la reine, qui l'a reçu « sur les onze heures du
» matin, à l'issue de son disner. » Elle l'attendait dans la salle où elle avait diné et était debout contre la muraille. Elle lui a fait le plus gracieux accueil, mais elle lui a répondu brièvement, car « elle parle fort peu. » — Armements en Portugal. — Don George Manrique est arrivé en poste, porteur des félicitations du duc de Savoie, son maître, sur le mariage de LL. MM. CC. — Don Juan d'Autriche est à Madrid depuis le 13 ; le grand commandeur de St-Jacques y est attendu : les Morisques ne donnent plus de crainte.

[1] Le copiste doit s'être trompé ici dans l'indication de la date, car cette lettre fut envoyée avec la suivante, qui est datée du 21. On remarquera que Forquevaulx, parlant de don Juan d'Autriche, dit qu'il est à Madrid *depuis le 13*.

Pag. 899. — A la reine, Madrid, 21 décembre 1570. A propos de l'audience qu'il a eue de la reine catholique, il dit :

Il est vray, Madame, que ce n'est pas la grâce, accueil et affabilité de la feue royne vostre fille, et mesme elle se teint tousjours debout durant madicte audience : ce que ne faisoit la feue dame royne, ains elle s'asséoit sur des oreillers, et me faisoit asseoir sur un escabeau de velours. Autant en faisoit Sa Majesté aux autres ambassadeurs, tant du pape que des roys et Vénitiens : mais ceste dame royne n'a pas usé ceste faveur au nonce du pape ny à vostre ambassadeur.

Je ne veulx faillir, Madame, — poursuit Forquevaulx — à vous dire l'accueil que ladicte dame royne feist à mesdames les petites princesses, le jour de son entrée au palais : ce fust que madame la princesse de Portugal, leur tante, les mena au-devant de ladicte Majesté jusques à l'entrée des portiques et galeries basses, car elle estoit descendue de sa haquenée; et sans voulloir permettre que lesdictes infantes luy baisassent les mains, et d'une révérence jusques à terre, de mesme elles, ladicte dame royne les accola et baisa plusieurs fois l'une après l'autre avec démonstration de fort grande amour, et du depuis les honore et caresse comme ses filles, et a disné et soupé, aucuns jours, accompagnée d'elles, séant à table au milieu, l'aisnée à sa main droicte, et la petite à sa main gauche. Aussi est-ce que jamais n'y eust petites princesses plus agréables qu'elles sont.

La princesse doña Juana est au Pardo, souffrante. — M. de Malicorne est arrivé à Madrid le 9 décembre.

Pag. 906. — Le roi à Forquevaulx, Soissons, 4 décembre 1570. Son mariage [1] a été célébré à Mézières le 26 novembre. Forquevaulx en informera le roi et la reine catholiques, ainsi que les princes de Bohême.

Pag. 909. — Au roi, Madrid, 27 décembre 1570. Éloge du S$^r$ de Malicorne, qui retourne auprès du roi. — Forquevaulx a, le 22, donné connaissance aux princes de Bohême de la célébration du mariage du roi. — « Don Jehan d'Austrice sera visroy de Naples, oultre qu'il est généralis» sime de la ligue, afin de l'authoriser davantage. Il n'est pas en opinion » de bon guerrier entre ceulx qui l'ont veu à la guerre de Granade, ny » pour homme de grand esprit parmi les courtisans. »

Pag. 913. — A la reine, même date.

Le S$^r$ de Malicorne vous contera, Madame, comment le jeune roy (de Portugal) porte

[1] Avec l'archiduchesse Élisabeth.

en sa ceinture un des livres de saint Thomas, en lieu de flasque de harquebuse, ainsi que Ruy Gomès nous a dit, et va de lieu en lieu sans guère s'arrester, afin de lasser ceulx qui le suivent et les constraindre de le laisser vivre seul, accompaigné de ses théatins. On en parle comme d'un prince bisarre et de petite expectation, si ce ne sera pour destruire ses subjects........

Madame, le secrétaire Çayes m'a monstré de voz lettres de vostre main au roy catholicque, par lesquelles vous luy donnez de la *Majesté* partout, et monseigneur le duc d'Anjou aussi par les siennes, dont sondict maistre se contente bien fort : mais Çayes s'étonne, puisque son maistre donne semblablement de la *Majesté* par toutes ses lettres qu'il a escriptes au roy et les commence toutes par ce mot, *Señor*, qui est autant que de dire *Monsieur* en françois, que son maistre ne soit traicté de mesme langage et courtoisie, ains que Sa Majesté Trés-Chrestienne luy use de *vous;* et ès deux dernières lettres de sa main qu'il a escriptes à cestedicte Majesté Catholicque, il y a mis seulement en commençant : *Mon frère,* sans dire *Monsieur mon frère,* comme il souloit luy escripre paravant, car c'est donner à penser que l'amitié n'est pas telle comme elle estoit. Lesquelz propos, Madame, ledict Çayes m'a voullu persuader qu'il me les disoit de luy-mesme, sans commission de son maistre, mais comme serviteur très-humble de toutes Voz Majestez, qui désire l'accroissement de vostre amitié et non qu'elle se refroidisse : dont luy avoit semblé faire son debvoir de m'en parler. J'ay respondu le moins mal que j'ay peu. Toutesfois, Madame, si ledict roy catholicque n'a donné occasion au roy de luy oster ce mot de *Monsieur,* j'ay opinion qu'il sera bien faict de luy en user et de luy donner de la *Majesté* pareillement : car, quand les roys et princes se rendent de l'honneur les uns aux autres, c'est enseigner aux inférieurs de les honnorer. Et puisque ledict Çayes m'en a parlé si clairement, c'est du sceu de Sa Majesté Catholicque, lequel, à la mode espaignolle, prend garde à ces pontilles [1]. Mais il faut les contenter, car les inimitiez s'engendrent aucunes fois de peu de chose.

Au regard de Çayes, il a finalement accepté la chaisne que le roy luy a envoyée, digne de sa libéralité royale.

Pag. 917. — *Discours au roy des audiences que M. de Malicorne a eues du roy et de la reine catholicques.* Arrivé à Madrid le 9 décembre, M. de Malicorne eut audience du roi le 15. Ce jour-là, à dix heures, le comte de Chinchon, premier maître d'hôtel, accompagné d'une quarantaine de gentilshommes à cheval, tous personnages de marque, vint le prendre au logis de M. de Forquevaulx. Ils se rendirent au palais, M. de Malicorne placé entre le comte et M. de Forquevaulx, qui avait la droite. Le roi reçut les

[1] *Pontilles,* de l'espagnol *puntillos :* contestations sur des bagatelles.

deux ambassadeurs dans la petite chambre où il donne ses audiences; il avait auprès de lui don Juan d'Autriche, le prieur don Antonio de Tolède, grand écuyer, le duc de Medina de Rioseco, le duc de Nájera, le comte de Benavente, le marquis de Denia, tous grands de Castille. M. de Malicorne fit son compliment, auquel le roi catholique répondit en remerciant le roi, la reine mère et le duc d'Anjou. — Le lendemain, sur les deux heures après midi, eut lieu l'audience de la reine; don Pedro Lasso, un des maîtres d'hôtel de la reine, vint chercher les deux ambassadeurs, ayant en sa compagnie dix ou douze gentilshommes. La reine les reçut dans la salle où la feue reine donnait ses audiences : elle était debout sur son estrade, avec des carreaux de velours cramoisi près d'elle, pour s'asseoir s'il lui eût plu; autour de la salle étaient ses dames et peu de gentilshommes. — M. de Malicorne alla ensuite visiter les infantes et les archiducs Rodolphe et Ernest, puis les deux petits archiducs Albert et Wenceslas, venus avec la reine leur sœur. — Le 17 les ambassadeurs allèrent saluer don Juan d'Autriche, dont les propos furent fort courtois. — Les jours suivants ils virent le cardinal de Sigüenza et le prince d'Eboli, qui tous deux les assurèrent que le roi leur maître avait fait tout ce qui avait été en son pouvoir pour le mariage de madame Marguerite avec le roi de Portugal, « mais que ledict » jeune roy estoit enchanté par les deux théatins qui le gouvernoient, et » que c'estoit son mauvais naturel qui le gardoit de cognoistre ce que luy » estoit très-convenable pour luy et son royaulme. » — Le S[r] de Malicorne n'a pas pu voir la princesse de Portugal, qui était au Pardo, souffrante. — Le 21 il retourna à l'audience du roi catholique et le 24 à celle de la reine, pour prendre congé. — De chez la reine il se rendit auprès des infantes, puis chez les archiducs Rodolphe et Ernest. — Le jour de Noël il visita l'évêque de Cuenca, et le lendemain le cardinal.

Pag. 933. — Au roi, Madrid, 30 janvier 1571. Le roi catholique lui envoie le comte d'Olivares, pour le féliciter sur son mariage. Ce seigneur est proche parent du duc de Medina Sidonia, beau-fils du prince Ruy Gomez; il est *contador mayor* de Castille, alcade de Séville et riche de trente-cinq mille écus de rente.

Pag. 936. — Le roi à Forquevaulx, Villers-Cotterets, 8 janvier 1571. Il envoie à Madrid le secrétaire de l'Aubespine avec un mémoire qu'il communiquera à Forquevaulx.

Pag. 937. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle a très-volontiers accueilli la prière qu'il lui a faite d'admettre au nombre de ses dames la dame de Forquevaulx, sa femme.

Pag. 938. — *Mémoire porté au sieur de Forquevaulx par le secrétaire de l'Aubespine, fait à Villers-Cotterets, le 7 janvier 1571.*

Ce présent mémoire est envoyé, par le secrétaire de l'Aubespine, au Sr de Forquevaulx, chevalier de l'ordre du roy, conseiller en son conseil privé et son ambassadeur en Espaigne, pour l'informer de l'intention de Sa Majesté sur les poincts contenus en icelluy, à ce qu'il puisse, avecques ceste lumière, se conduire, négocier et se comporter par delà, pour le service de Sadicte Majesté, selon que les occasions s'en présenteront.

L'on s'apperçoit touts les jours de plus en plus qu'il y a plusieurs personnes par le monde qui s'estudient et travaillent, autant qu'il leur est possible, pour troubler et altérer l'amitié, paix et bonne intelligence qui est entre les roys de France et catholicque, tant pour ce que leur esprit et naturel ne peut vivre en repos, que pour ce qu'ils espéreroint se pouvoir prévaloir du trouble et de la guerre pour leur particulier intérest.

En Italie, et spécialement à Rome, aucuns ministres dudict roy catholicque font soubs main journellement semer et courir quelques bruits nouveaux pour calomnier les actions et déportements du roy, comme sont ceulx dont le Sr de Forquevaulx a donné advis par sa despêche du dix-neufviesme d'octobre dernier, cuidans, en ce faisant et aux despens de Sa Majesté, advancer les affaires de leur maistre et empescher le service de Sadicte Majesté. Ès Pays-Bas ils s'entretiennent en doubte, jalousie et soubson très-estrange pour la paix qu'il a pleu à Dieu remettre en ce royaulme, sont en deffiance des forces que le roy a envoyées en garnison en Picardie, comme si c'estoit chose extraordinaire et nouvelle, et se persuadent estre impossible que les grandes forces qui se sont démonstrées en ce royaulme durant les troubles se puissent contenir sans estre employées : de sorte que, s'il naist quelque différent, pour petit qu'il soit, entre les officiers du roy et ceulx dudict roy catholicque (comme il est malaisé qu'il n'advienne quelquefois), l'on dit incontinent qu'on veult chercher une occasion de querelle et rompre la paix. En plusieurs autres et divers endroits, et mesme en Allemaigne, l'on est bien adverti qu'il se faict de très-mauvais offices par les ministres dudict roy catholicque : qui donne occasion à un chascun de penser et croire que l'amitié qui est entre les deux roys est plus en parolles qu'en effect.

De quoy le roy est très-desplaisant, non tant pour crainte que cella puisse préjudicier à ses affaires, comme il se voit qu'il faict générallement à toute la chrestienté, car encores que les façons de calomnier les actions d'autruy soint artifices qui ont beaucoup de pouvoir pour un temps envers les personnes qui sont espécialement de facile créance ou de petite cognoissance des affaires du monde, toutesfois ceulx qui conduisent leurs

déportements aveeques la syncérité qu'il appartient ne s'en travaillent aucunement, car ils espèrent que la vérité, qui se sçait tousjours avec le temps faire cognoistre, sufoquera telles inventions, au très-grand dommage des inventeurs. Davantage, le roy sent ses moyens assez forts pour y remédier par aultre voye, quand il s'y vouldra employer. Mais il n'y a rien qui tant augmente le cœur à l'ennemi commun de la chrestienté, que la division et la foible amitié qui est entre les princes chrestiens, qui luy donne la hardiesse de faire des entreprinses desquelles il vient à bout, comme le tesmoigne ceste dernière perte du royaume de Cypre, si importante pour toute la chrestienté.

L'on sçait bien qu'il est très-difficille d'empescher qu'il n'y ait tousjours quelque jalousie et deffiance entre deux si grands et puissants roys voisins : mais, quand il se voit clairement qu'elle est nourrie et entretenue par la malice des ministres et principaulx serviteurs des parties, il s'y peult facilement remédier.

Au moyen de quoy le roy, faisant jugement de l'intention du roy catholicque par la sienne, se tient tout asseuré qu'il a très-bonne volonté de conserver et entretenir la paix et amitié qui est entre eulx, et veult croire qu'il a ceste opinion de luy; et pourtant il n'est plus question que de faire punir et chastier aucuns de ceulx qui font les susdicts mauvais offices : qui seroit une très-grande démonstration de leur bonne intention, par laquelle un chascun auroit certaine asseurance que la paix qui est entre Leurs Majestez est accompaignée de l'effect aveeques l'apparence.

Il y a plusieurs autres raisons qui doibvent induire et esmouvoir Leurs Majestez de conserver leur amitié et vivre en paix ensemble, oultre celle du bien commun de la chrestienté : en premier lieu, la considération de l'alliance que Leurs Majestez ont nouvellement prise, puis le bien et repos particulier de leurs royaulmes et païs et la conservation de leur autorité en iceulx, car si le roy, pour y avoir si peu que les troubles sont appaisez en son royaulme, ne peut avoir telle asseurance de la fidélité de ses subjects qu'il seroit bien requis, encores qu'ils facent toute démonstration d'obéissance depuis la paix, et à son contentement, aussi ledict roy catholicque ne doibt encores oublier ce qui s'est passé ès Pays-Bas, et fault qu'il achève de remédier à la rébellion des Mores de Granade, qui n'est de petite conséquence et importance, et pourtant, que le plus grand désir qu'ait le roy, c'est de conserver la paix et amitié qu'il a aveeques le roy catholicque, chose qu'il désire que le S^r de Forquevaulx luy face sçavoir toutes les fois que l'occasion s'en présentera, le priant, au nom de Sa Majesté, d'y vouloir correspondre de son costé et en faire faire par ses ministres toute démonstration par effect.

Depuis un an le roy a envoyé, par plusieurs fois, exprès vers le duc d'Albe, pour le prier ne vouloir imposer et lever sur les subjects du conté de Saint-Paul le denier du centiesme, comme il faisoit par touts les Pays-Bas qui sont sous l'obéissance du roy catholicque : mais Sa Majesté n'a sceu avoir response de luy conforme à ce qui est porté par le traicté de paix faict au Chasteau-Cambrésis et à la raison et équité.

Longtemps aprèz les premières instances qui luy en furent faictes, il feit une response par escript que don Francés d'Alava présenta, du double de laquelle le secrétaire de l'Aubespine a esté chargé. Il luy fut faict response telle que l'on l'envoye aussi au S^r de Forquevaulx, par laquelle il appert clairement comme le duc d'Albe ne peut faire aucune imposition et levée de deniers en la conté de Saint-Paul, sans faire tort au roy et contrevenir audict traité. Combien qu'il y ait plus de deux mois que ladicte response dernière a esté envoyée au duc d'Albe, et que Sa Majesté l'ait faict solliciter par son agent qu'il a près de luy d'y respondre, toutesfois il remet tousjours la chose en longueur, et cependant n'a laissé de passer oultre à la levée et imposition : dont le roy veult et entend que le S^r de Forquevaulx face plaincte au roy catholicque, en le priant très-instamment, au nom de Sa Majesté, d'y faire pourvoir comme la raison, justice et équité et l'observation des traictez le requièrent, et pour ce faire escripre très-expressément au duc d'Albe, à ce que s'il ne se veult départir de l'imposition et levée de deniers, pour ne préjudicier au droit qu'il pense que le roy catholicque y a, à tout le moins qu'il sursoye l'employ d'iceulx jusques à ce que la chose soit décidée.

Le duc d'Albe faict plaincte d'une saisie qu'il dict avoir esté faicte, par les officiers du roy à Amiens, des terres qui sont dépendantes de l'abbaye de Cercan, depuis la mort du dernier abbé, qui sont en l'obéissance de Sa Majesté, et d'une démission d'officiers faicte en Charollois, au préjudice des droicts du roy catholicque, dont, de l'un et de l'autre, le roy n'a esté encores bien informé ny adverti : au moyen de quoy, si tost que luy en a esté parlé, il a escript à ses officiers et ministres de luy en mander la vérité, pour après en ordonner ainsi qu'il sera de raison. Sur quoy le S^r de Forquevaulx sera adverti qu'il semble que ce soint querelles mises en avant par ledict duc d'Albe pour prendre occasion de ne satisfaire au faict du conté de Saint-Paul dont il est poursuivy : mais Sa Majesté y sçaura doñer si bon ordre que le tort demeurera tousjours du costé du duc, sans qu'il puisse avoir juste occasion de se plaindre que, du costé de Sadicte Majesté, il soit contrevenu au traicté de paix.

Le roy catholicque et ses ministres, envieux de l'amitié et alliance que le roy a avecques les Suisses, ont assez de fois mis peine d'innover quelque chose au préjudice du service de Sa Majesté; et mesmes, incontinant que le duc d'Albe fut arrivé ès Pays-Bas, il tenta de ce faire par le moyen du conte d'Angousol, et n'y espargna aucune chose. Le sieur de Bellièvre y sceust si bien et délibéréement remédier que le duc d'Albe et le conte d'Angousol y perdirent leurs peines et argent. Maintenant le roy est adverti que le conte d'Angousol a faict un voyage vers le duc d'Albe et que, soubs couleur de poursuivre le payement de ses pensions, il a négotié quelque autre nouveau expédient pour brouiller les cantons, ayant amené avecques luy un capitaine Rool et autres Suysses qu'il a practiquez. Le roy a escript à son agent en Flandres, pour faire tumber à propos le duc d'Albe sur ledict Angousol, et luy faire entendre le desplaisir que ce luy seroit si quel-

qu'un entreprenoit de troubler ses affaires avecques lesdicts cantons, et davantage qu'il tiendroit pour ennemy capital quiconque s'ingéreroit de ce faire ou favoriser celluy qui l'entreprend. Mais puisque le duc d'Albe ne s'est pas espargné une fois de faire son possible, par le moyen mesme d'Angousol, d'y frapper coup, Sa Majesté estime bien qu'il ne sera retenu, pour ce qu'il luy a mandé, d'y tenter derechef quelque chose. A ces fins il a semblé audict seigneur roy qu'il sera bien à propos que le S[r] de Forquevaulx face tomber dextrement le roy catholicque sur l'amitié que le roy a avecques les cantons, luy déclarant la peine qu'il prend et les grandes despenses qu'il faict pour se la conserver; le tort que l'on luy fairoit de l'y vouloir inquiéter et troubler, et combien il en recevroit d'ennuy et de desplaisir, et jusques à luy dire qu'il n'a jamais tenu pour ami quiconque y a voullu entreprendre; puis luy nommer le conte d'Angousol, en le priant de commander à ses ministres de ne se servir d'ores en avant d'un si pernitieux homme, qui, soubz son authorité et son nom, avoit voullu troubler le service de Sa Majesté, parce que, s'il continuoit, comme le roy estoit adverti qu'il vouloit faire, il luy donneroit grande occasion de se plaindre; et à l'adventure seroit à craindre qu'il n'altérast l'amitié qui est entre Leurs Majestez, spécialement si l'on cognoissoit qu'il fust poussé, favorisé et assisté du duc d'Albe ou d'autres ministres du roy catholicque, d'autant que le seigneur roy n'est moins jaloux de l'amitié et alliance des Suysses que de toute autre chose, quelle qu'elle soit.

Le S[r] de Forquevaulx en pourra parler aussi de ceste mesme façon, s'il vient à propos, au cardinal de Ciguence, prince d'Evoli et autres principaulx de par delà, et mettre peine, soit par les responses qui luy seront faictes par ceulx à qui il en aura parlé ou autrement, d'apprendre et descouvrir si les desseings que le duc d'Albe a faicts avecques d'Angousol sont allez jusques en Espaigne, et quelle est en cella la volonté du roy catholicque: car, pour conclusion, le S[r] de Forquevaulx sçaura que le roy ne soufrira jamais qu'autre que luy ait amitié et part avec les cantons, et service d'eulx que par son moyen et consentement.

Le seigneur roy ne doubte pas que plusieurs personnes n'ayent mis en propos le S[r] de Forquevaulx sur la ligue qui se traicte à Rome contre le Turc, et demandé si Sa Majesté seroit pour y entrer, et qu'on ne luy en parle encores plus que jamais. Sur quoy ledict seigneur roy a voullu que le S[r] de Forquevaulx fût adverti de la response qu'il aura à faire, le cas advenant que l'on luy mette en propos, qui est celle que Sa Majesté a faicte de sa propre bouche au nunce du pape, quand il luy en a parlé de la part de Sa Saincteté, asseavoir que le seigneur roy entrera tousjours très-volontiers en toute union, conjonction et ligue qui se faira pour le bien de la chrestienté, mais qu'il ne veult perdre tant de temps en choses vaines et en parolles, comme il a veu qu'il s'est faict depuis un an sur ladicte ligue qui se traicte; ains, quand il verra que ce sera à bon escient et de bon zelle qu'on y procédera, et que l'on ne vouldra préférer son inté-

rest particulier au publicq, il sera le premier, non pas à y envoyer, mais à y aller, si besoing est, en personne, pour servir la chrestienté, au repos de laquelle il est très-affectionné, à l'exemple de ses prédécesseurs: désirant Sa Majesté que le S^r de Forquevaulx publie dextrement ladicte response partout, soit en conversation avecques les ambassadeurs des princes qui sont par delà, ou autrement, d'autant qu'il est bien certain que, si la ligue ne se conclud, l'on vouldra faire courre le bruit que les deffiances que l'on a eues du costé de Sa Majesté, et les diffidences qu'elle y a faict naistre, en sont cause.

Le S^r de Forquevaulx a adverti le roy, par sa despèche du neufviesme de novembre, de ce qu'il avoit apprins de la négotiation d'un Stucley, dont ledict seigneur a voullu descouvrir plus particulièrement, par le moyen de son ambassadeur en Angleterre et autres ses serviteurs, ce qu'en estoit à la vérité. Il luy a esté mandé qu'il est bien vray que le duc d'Albe a envoyé quelquefois hommes exprèz recognoistre les ports et costes, tant de l'Escosse que de l'Hirlande, pour descouvrir et apprendre s'il s'y pourroit brasser quelque chose, spéciallement en Escosse, contre et au préjudice de l'ancienne alliance et amitié que le roy a avec les Escossois. Mais il seroit très-difficille qu'il s'y peût maintenant exécuter aucune entreprinse par le roy catholicque, bien qu'il fust secondé des Portuguois, car la royne d'Angleterre a bien sceu descouvrir que l'on y vouloit practiquer quelque chose, il y a cinq ou six mois, et y a très-bien pourveu et remédié. Davantage, combien qu'il se die qu'ilz ne soint prests d'accorder par ensemble, toutesfois il se doibt croire que les ministres du roy catholicque ont un extrême désir d'y faire la paix, et pourtant qu'ils n'entreprendront facillement aucune chose pour les en esloigner, spéciallement si l'effect en est doubteux: car si la guerre duroit encores quelques années entre eulx, tout le traficq qui se faisoit ès Païs-Bas se fairoit aux villes maritimes, dont les païs susdicts recevroint un très-grand préjudice. Toutesfois, si le S^r de Forquevaulx en apprend davantage, il en advertira Sa Majesté, comme il a bien faict jusques icy.

Quant au mariage de Portugal, le roy a esté incontinant informé, tant par le cardinal de Rembouillet que par le nunce mesmes de Sa Saincteté résidant prèz Sa Majesté, que nostre sainct-père ne s'est moins trouvé trompé en l'espérance qu'il avoit prinse de pouvoir traicter ce mariage et en venir à bout, au retour de don Loys de Torres, que Sa Majesté l'a esté de l'asseurance qu'il avoit prinse sur la promesse que luy en avoit esté faicte si expresse: lequel de Torres a bien sceu, tant en son voyage que depuis son retour à Rome, servir le roy catholicque aux despens du service du roy. Quoy entendu par Sa Majesté, il a bientost prins la résolution qu'il s'estoit proposée, pour n'estre madame sa seur si mal nourrie et de si petite maison qu'elle demeure sans parti et sans estre recherchée et demandée de plusieurs bons endroits. Au moyen de quoy le roy veult et entend que le S^r de Forquevaulx ne parle plus de ce mariage au roy catholicque ne à autre de par dellà, sinon comme la chose à quoy Sa Majesté ne pense aucunement,

mais de marier bientost madame sa seur en tel lieu qu'il en recevra plaisir, contentement et service, et dont le mary se sentira grandement honnoré et obligé à Sa Majesté.

Il a semblé au roy que le S^r de Forquevaulx debvoit estre adverti comme la royne, venant en France, avoit esté accompaignée d'un théatin nommé Villaneda, espaignol et de l'inquisition de Séville, ainsi qu'il a luy-mesmes dit, pour luy servir de confesseur; et comme, après les nopces faictes et célébrées à Mésières, l'on donna congé à touts ceulx que l'empereur avoit envoyez avec ladicte dame pour la servir par les chemins, ainsi qu'il avoit esté accordé entre l'empereur et le roy, l'on feist sçavoir au théatin qu'il s'en debvoit aussi retourner, et que le roy avoit donné à la royne sa femme un bon, vertueux et sçavant docteur en théologie pour luy servir de confesseur: à quoy il feit toutes les difficultez d'obéir, jusques à ce que S. M. luy eut faict commandement très-exprèz de n'y faillir. Et pour tant le théatin, se voyant constrainct de s'en retourner, meu d'ire et de courroux, après avoir déclaré son nom et ses qualitez, s'est plainct de ceulx qui l'avoint tiré du lieu où il estoit en Espaigne très-honnoré et à son aise, pour recevoir ceste honte; qu'il s'asseuroit bien que, si l'on l'eust soufert demeurer près de la royne, il eust faict un très-grand service à la chrestienté, car il eust rallumé le feu en ce royaulme, plus grand qu'il n'y avoit esté, ou il eust mis le roy et la royne très-mal ensemble : blasmant la royne mère de Sa Majesté sur toutes ses actions, et l'amitié que le roy portoit à monseigneur le duc d'Anjou, son frère, avecques infinies autres insolences et déportemens, qui, sans la douceur et bonté de Sa Majesté, ne fussent pas demeurez impunis, mesmes ayant esté advertis de plusieurs endroicts bons que l'on le renvoyast, comme pernitieux et suscité qu'il estoit, ainsi qu'il a luy-mesme confessé, ayant dict qu'il avoit passé à Madrid et parlé au roy catholicque avant que de passer en Allemaigne, soubs l'authorité et instruction duquel il fault présumer, à ceste cause, qu'il estoit venu et envoyé.

De ce que dessus le S^r de Forquevaulx prendra instruction pour s'en servir à deux fins: la première, pour respondre, si l'on vouloit blasmer le trop de rigueur et deffiance de Sa Majesté de n'avoir voullu que le théatin soit demeuré près la royne sa femme; l'autre, pour luy ayder à pénétrer les desseings et entreprises de ceulx qui l'avoient envoyé.

Afin que le S^r de Forquevaulx soit informé de toutes choses, il sera aussi adverti comme, depuis que le roy est en ce lieu de Villiers-Costerets, sont arrivez par devers luy des ambassadeurs protestants ayant pouvoir de touts les électeurs, princes, ducz, contes et barons, villes impériales de la Germanie, qui ont esté receus par Sa Majesté très-dignement, comme venant de la part des anciens amis et confédérez de ses prédécesseurs, lesquelz aussi luy ont faict de très-grands offres pour tesmoignage du désir qu'ils ont de conserver avec Sa Majesté toute amitié et correspondance : chose que le roy a eu pour si agréable qu'il a voullu par plusieurs fois communicquer avecques eulx, à part, de toutes choses propres et commodes pour la conservation de leur estat, ancienne

et mutuelle intelligence, au bien universel de la chrestienté, sans qu'ils ayent aucunement parlé du faict de la religion, sinon qu'ils se sont conjouis de la paix de ce royaulme. Et s'en sont retournez bien contents et satisfaicts, tant pour la bonne chère qui leur a esté faicte que pour les avoir Sa Majesté honnorez chascun de beaux et riches présents.

Et loue Dieu Sa Majesté de ce que, par le bien de la paix, il reçoit tous les jours le fruict qui s'en pouvoit espérer, retournants les anciens amis de ceste couronne à rechercher et recognoistre Sa Majesté ainsi qu'ils ont faict les feus roys François et Henry, ses ayeul et père: dont Sa Majesté a voullu que le S^r de Forquevaulx fust informé, pour en faire dextrement son profit par delà.

Le repos de ce royaulme s'establit touts les jours de plus en plus, au contentement du roy, tant pour le debvoir que font messieurs les mareschaulx de France, en leurs chevaulchées, de régler toutes choses suivant son édict de pacification et sa volonté, que pour ce qu'un chascun de soy-mesme se remet à l'obéissance, comme le secrétaire de l'Aubespine sçaura plus particulièrement faire entendre au S^r de Forquevaulx.

Au moyen de quoy le roy a délibéré de faire son entrée à Paris le quinziesme jour de febvrier, où se retrouveront touts les princes et seigneurs de ce royaulme bien accompaignez pour faire tournois et donner plaisir à la royne, laquelle s'est trouvée quelque peu indisposée depuis que Leurs Majestez sont en ce lieu, pour un froid qui l'avoit saisie retournant de Mésières, à cause du mauvais et rude temps qu'il a faict et pires chemins que l'on a passez, dont elle est maintenant bien guérie, Dieu mercy : qui sera cause que Leurs Majestez partiront de ce lieu pour s'approcher de la ville de Paris.

Le S^r de Forquevaulx renvoyera le secrétaire de l'Aubespine bien instruict de toutes choses qui se passent par delà, et mesmes s'informera bien particulièrement de la santé, disposition et traictement de mesdames les infantes, afin d'en pouvoir rendre bon compte à Sa Majesté à son retour.

Les subjects du roy qui sont de la religion nouvelle ont faict plainctes et doléances très-grandes à Sa Majesté des mauvais traictements qui leur sont faicts en Espaigne et ès terres qui sont soubs l'obéissance du roy catholicque, quand ils y arrivent et abbordent pour leurs traficqs; que l'on confisque leurs marchandises, retient-on leurs vaisseaux et les tient-on prisonniers, encores qu'ils ne se meslent d'autre chose que leur traficq et qu'ils ne facent aucune faulte à ce qu'ils doibvent : de quoy ils ne peuvent avoir aucune justice ny raison. Ils supplient le roy de leur faire pourveoir à ce qu'ils puissent jouir du bénéfice de la paix et amitié qui est entre le roy et le roy catholicque, et, comme bons et fidèles subjects qu'ils sont, traficquer ès terres dudict roy, sans estre si misérablement et cruellement traictez, à la charge de ne faire aucune chose qui contrevienne aux lois des païs où ils descendront, et d'estre punis s'ils font autrement : chose qui est très-juste et raisonnable, les tenant Sa Majesté pour ses bons subjects et, comme telz, les voulant conserver et garder de toute oppression. A ceste cause, le S^r de Forquevaulx

en faira une sage remonstrance au roy catholicque, afin que d'ores en avant ilz soint traictez et receus en ses païs plus gratieusement et comme les autres subjects de Sa Majesté, à la charge de ne contrevenir aux loix des païs, ainsi qu'il est cy-dessus dict. Sur quoy le Sr de Forquevaulx pourra dire au roy catholicque comme l'on a ordonné restituer à certains marchands espaignols les marchandises prises dedans un navire par aucuns de la religion nouvelle, estant à la Rochelle, avant que la paix fust publiée en ladicte ville de la Rochelle.

Pag. 962. — Le roi à Forquevaulx, château de Boulogne, 29 janvier 1571. La reine sa femme a été extrêmement mal dans la nuit du 27; on l'a saignée en grande hâte; depuis, son état a toujours été de bien en mieux.

Dans une lettre du même jour, la reine mère dit que la reine sa fille a été si mal qu'on en désespérait.

Pag. 964. — Au roi, Madrid, 14 février 1571. Il a reçu, par le Sr de l'Aubespine, la dépêche du roi du 7 janvier. — Le 10 février il s'est rendu à l'audience du roi catholique, et lui a exposé ce dont le roi le chargeait par le mémoire dont l'Aubespine était porteur. Le roi lui répondra par écrit.

.......... Sire, ce que Vostre Majesté désire sçavoir du partement du duc d'Albe ne se peut discerner, si ce n'est qu'on m'a adverti que les Flamans ont envoyé, durant cest hyver, par deçà, supplier le roy catholicque de leur laisser ledict duc, car n'y sçauroit aller nul autre seigneur qui face si bien son service que luy, ne qui tant soit agréable à ses bons subjects : offrans iceulx de payer chascun an cinquante mil escus pour son entretènement et plat.

La response a esté que, ledict duc ayant maintes fois supplié Sa Majesté luy permettre se retirer en Espaigne y achever ses jours qui ne peuvent estre longs, veu qu'il est viel et malade, il n'a peu refuser sa requeste, de sorte qu'il n'est plus temps d'y remédier, car Sa Majesté a esleu un autre bon et digne personnage pour succéder en sa place, lequel faira son debvoir ainsin que ledict duc l'a faict, et s'il ne le faira, il y mettra ordre et à contenter lesdicts Flamans.

Quoy qu'il en soit, Sire, le duc de Medinaceli est tousjours icy attendant qu'il luy soit commandé de partir. On dit que ce sera cest apvril, et mennera deux mil Espaignols d'embarquement à Laredo en Biscaye, et que le duc d'Albe viendra pour lors que le duc de Medina sera arrivé en Flandres (si toutesfois il n'y aura des affaires ès dicts Pays-Bas). Ses amis et partiaux qu'il a en ceste court ne peuvent taire le regret et dépit qu'ils ont de quoy ledict duc s'en vient, bien faschez qu'il ait faict instance pour

son congé, veu qu'il estoit très-dignement par delà, et fauldra, mais qu'il soit icy, qu'il aille courtiser le cardinal, lequel tient le plus des jours les conseils en son logis. Tant y a, Sire, s'il sera vray, comme le bruit est par deçà, que en Arthois, Hollande et Frize se fait du remuement, et que France et Allemaigne font semblant de vouloir secourir les bannis desdicts Pays-Bas, ledict change de ducz ne se faira point que cella ne soit appaisé; et sera grand chose si le moyen de les appaiser ne sera par un intérim comme celluy d'Allemaigne, si Sa Majesté voit que les protestants y procèdent vifvement audict secours : car je ne veulx croire qu'il veuille combattre neuf ou dix ans pour la religion catholicque, ainsi que Vostre Majesté a faict jusques à présent et faira cy-aprèz, n'est que pour son intérest, à le bien considérer. Aussi dit-on que la royne d'Angleterre donne secours d'hommes et argent au prince d'Orange, en hayne de ce que le duc d'Albe taschoit de luy surprendre deux ports de mer. Et si lesdicts bruits seront véritables, il y aura de la besoigne taillée pour ceste Majesté..........

Le duc d'Arcos est demeuré vice-roi du royaume de Grenade. — Le duc de Sessa est à Madrid, souffrant de la goutte. — Le grand commandeur de Saint-Jacques [1] y est arrivé le 10; c'est l'opinion d'un chacun que le roi le nommera lieutenant général de l'armée de la ligue, pour commander sous don Juan d'Autriche, « car il l'estime grandement. » Le pape et les Vénitiens auraient voulu cette lieutenance pour Marcantonio Colonna. — On prête au roi l'intention de s'emparer de Tunis, pour en faire roi don Juan d'Autriche. — Forquevaulx revient encore à la charge pour obtenir sa démission. — Thomas Stuckley se vante toujours d'exécuter l'entreprise d'Irlande: il lui est permis de rassembler 3,000 hommes en Galice et Biscaye, mais pas un seul Castillan. Il enrôle tous les Français, Bourguignons et Flamands qu'il peut suborner à Madrid, laquais, cuisiniers et autres de cette catégorie. Il a cinq navires en Galice et en fait frèter dix en Biscaye. Il se fait appeler duc d'Irlande.

Pag. 976. — A la reine, même date. « ....... J'estimois don Loys de Torres » homme de bien devant que l'abbaye luy fût donnée et luy avoir promis » le chapeau, car il me tenoit le langage de bon serviteur du pape. Toutes- » fois, aprèz qu'on luy a eu donné ledict os à ronger, comme à un mastin » affamé, il s'est tout changé...... » — Les nouvelles que Forquevaulx reçoit de Lisbonne lui apprennent que tout Portugal, du grand au petit, désire

[1] Don Luis de Requesens.

madame Marguerite pour reine. — Quant à lui, il souhaite extrêmement de retourner à son gouvernement de Narbonne.

Pag. 987. — A la reine, Madrid, 18 février 1571. Les archiducs Rodolphe et Ernest doivent quitter Madrid du 15 au 20 mars pour aller s'embarquer à Barcelone. — Un courrier arrivé de Portugal raconte que les cortès sont assemblées, et qu'il est question du rappel des anciens conseillers du roi, ainsi que de la retraite des deux théatins à leur monastère.

Pag. 993. — Le roi à Forquevaulx, château de Boulogne, 22 février 1571. Il l'entretient longuement des plaintes, qu'est venu lui faire don Francés de Alava, ambassadeur d'Espagne, des pirateries et déprédations commises par ses sujets contre ceux du roi catholique, ainsi que des armements qui se feraient à la Rochelle et au Brouage, et de la réponse qu'il a donnée à ces plaintes. — Il dit, dans un passage de sa lettre : « Mes affaires vont » de jour à aultre s'establissant à mon contentement, pour le bien et repos » de mes subjects et augmentation de mon authorité. » — Ayant besoin de Me Louis [1] pour des choses de son service et d'importance, il désire que Forquevaulx le lui renvoie. Il sollicitera son congé, s'il le faut, du roi catholique.

Pag. 1005. — Le roi à Forquevaulx, des faubourgs Saint-Honoré, le dernier février 1571. Il l'instruit de propos insolents que lui a tenus et à la reine sa mère don Francés d'Alava, leur reprochant de ne pouvoir garder le secret sur ce qui leur était confié, blâmant indiscrètement et avec trop peu de respect leurs actions, et enfin les quittant en telle furie, au moment où ils s'expliquaient avec lui, qu'il ne leur a donné le loisir d'achever ce qu'ils avaient commencé de lui dire. Le roi charge Forquevaulx d'informer le roi catholique de ce qui s'est passé et de se plaindre à lui de la façon de procéder de son ambassadeur, « estant — dit-il — ceste indiscrétion si extrême » que ne la puis ny veulx supporter; le priant de ma part d'y pourvoir et » considérer que les sages comportements des ministres doibvent conser- » ver la bonne amitié et union qui est entre les princes. »

Pag. 1013. — Au roi, Madrid, 31 mars 1571. Le roi catholique, qui était parti pour Aranjuez le 21 février, en est revenu le 3 mars. Il a reçu Forquevaulx le 18. — Dans cette audience Forquevaulx lui a représenté les

[1] L'ingénieur Louis de Foix.

différents points dont il avait été chargé par la dépêche du roi, et notamment les propos insolents de don Francés d'Alava.

Là-dessus, Sire, V. M. doibt croire que ce seigneur roy changea deux fois de couleur : je ne sçays si c'estoit de malcontentement de son ministre, ou pour autre occasion. Il est vray qu'en me respondant, ne monstra aucune altération, sauf qu'il m'a dit que don Francés ne luy a rien escript depuis un bon nombre de jours, et qu'il ne pouvoit guères tarder d'en avoir lettre, par où il verroit s'il luy fairoit mention dudict propos, lequel luy desplaict grandement, mais que ce debvoit estre sa maladie et son humeur qui l'auroint ainsin faict desborder : ce que ceste Majesté m'a répété plusieurs fois, et que telles façons de don Francés luy sont odieuses, comme il luy en mandera son advis.

Il a eu enfin les réponses [1] au mémoire apporté par l'Aubespine. Le roi, en les voyant, connaîtra « le peu d'estime qu'on fait à Madrid de le » contenter en ses plaintes et demandes. » Si, lorsque le duc d'Albe voulut imposer le comté de Saint-Pol, le roi y eût envoyé sept ou huit mille hommes de pied et sept ou huit cents hommes d'armes, il serait plus respecté aujourd'hui, et de même s'il eût vengé le carnage fait de ses sujets à la Floride par Pedro Melendez, à l'instigation du même duc. — Quant à don Francés d'Alava, dit Forquevaulx, « que ne lui faictes-vous commander qu'il se retire, ou bien prier son maistre de le révoquer et vous » envoyer autre ambassadeur? Cela seroit plus tost achevé que de debvoir » espérer qu'il se change. » Et plus loin : « Non, Sire, il ne vous fault » attendre d'obtenir de ce seigneur roy, en vostre propre faict, où il y » aille intérest d'Estat, tant petit soit-il. » — Forquevaulx a obtenu le congé de Me Louis l'horloger, qui partira dans quelques jours et passera par Bayonne, pour prendre le modèle du port.

Pag. 1027. — A la reine, même date. Mauvaises dispositions du roi catholique et de ses ministres pour la France :

Madame, c'est de longue main qu'on prend de ce costé les affaires du roy très-froidement, et peust vostre ambassadeur tant presser et importuner qu'il vouldra, car icy ne s'en advancent d'un seul pas; il n'y a que leur intérest qui les ébranle; je l'ay trop expérimenté en ces six ans qu'il vous a pleu m'y engager : ains, Madame, il y a une telle correspondance d'Espaigne à Flandres, entre le maistre et le ministre, que deux

[1] Elles sont dans le registre, pp. 1032-1035.

flustes ne s'accordèrent oncques mieulx, comme il est apparu en tout ce qui s'est offert pour le service dudict S[r] roy, mon seigneur, et de fraische mémoire sur le subject de la conté de Saint-Pol. Que je ne parle du congé requis par Sa Majesté, pour monsieur de Longueville, messieurs de Pienne, de Fosseuse et autres, de vendre des terres qu'ils ont ès Païs-Bas, car le roy catholicque a tousjours respondu mesme langage que le duc d'Albe, et l'un comme l'autre usant de longueurs et remises de Ponce à Pilate : car ce sont moqueries et moyens pour gaigner temps, et enfin Voz Majestez n'en auront aucune satisfaction ny de réparation, non plus que des insolences de l'ambassadeur don Francés, quelque belle parolle qu'on me donne en payement. Ains, Madame, s'il sera révocqué de sa charge à vostre requeste, il n'arrivera sitost par deçà qu'il ne soit bien receu, gratifié et agrandi, car ainsi en usoit ceste Majesté à l'endroit des gentilshommes du feu prince son filz, quand ils estoint maltraictez par luy ou chassez, car ils estoint certains d'estre receus au service du père, et de bas estat monter plus hault. Le semblable en print à feu Chantonay, aprèz l'avoir révocqué de France par vostre moyen, car ledict seigneur roy catholicque luy donna une bonne commanderie et l'envoya son ambassadeur prèz de l'empereur; et en lieu de punir Pierre Melendez d'avoir faict mourir tant de François à la Floride, de laquelle punition je faisois instance au nom de Sa Majesté Très-Chrestienne, ledict seigneur roy catholicque luy donna, à son retour, une commanderie de l'ordre de Sainct- Jacques et le feist marquis de ladicte Floride, honnoré comme un homme de bien, et aujourd'huy plus que jamais. Je ne veulx dire pourtant, Madame, qu'il faille que Voz Majestez endurent dudict don Francés, car je ne vouldrois pas conseiller que deussiez endurer dudict seigneur roy, son maistre. Ce que j'en parle est seulement pour vous dire des conditions de Sa Majesté Catholicque..........

Pag. 1035. — *Avis d'Espaigne,* sans date (31 mars 1571 ?). La ligue catholique a été conclue à Rome le 7 mars. Le pape a voulu avoir l'honneur de nommer le lieutenant général de l'armée navale; il a fait choix de Marcantonio Colonna, lequel est chevalier de l'ordre du roi d'Espagne, son vassal et des plus grands seigneurs du royaume de Naples. — Le roi catholique a composé la maison de don Juan d'Autriche d'une manière aussi pompeuse que l'était celle du feu prince d'Espagne : il a fait le marquis de Cortés son *mayordomo mayor* et don Alonso de Cordova, neveu du duc de Sessa, son *cavallerizo mayor;* il lui donne trente *cuentos* ou environ quatre-vingt mille écus de rente, outre ses états.—Don Juan et les princes de Bohême partiront le lendemain de Pâques. — Dans le conseil tenu le 29 mars il a été décidé que le duc de Sessa ira en qualité de vice-roi à Naples, et le comte de Benavente à Milan. Le duc de Francavilla, père de la princesse d'Eboli, est

révoqué de sa charge de vice-roi de Catalogne, pour la haine que les Catalans lui portaient, et remplacé par le prieur don Hernando de Tolède, fils naturel du duc d'Albe; il conserve sa charge de président du conseil d'Italie. — Vespasien Gonzaga est allé en Navarre visiter les places des frontières, les réparer et en construire de nouvelles. — Le petit roi des Morisques de Grenade a été trahi et meurtri par aucuns des siens le 11 mars, son corps porté à Grenade le 15 et brûlé sur la place publique. — Richard Stuckley, qui était parti de Madrid avec l'intention de passer en Irlande, y a été rappelé, parce qu'on espère s'arranger avec la reine d'Angleterre. — George Manrique a été envoyé à Madrid par le duc de Savoie; c'est un cavalier que ce prince emploie souvent dans les affaires qu'il a à traiter avec le roi catholique. — Le roi de Portugal n'enverra pas de secours à la ligue; il veut assaillir le roi de Fez. Il a promis aux cortès de ne s'éloigner de deux ans de Lisbonne. Les deux théatins sont toujours auprès de lui. — Les cortès de Castille, qui ont commencé il y a plus d'un an, s'achèveront dans huit jours, ou seront prolongées pour quatre mois. Le roi leur a demandé une grosse somme pour acquitter ses dettes et dégager son domaine; elles ont offert deux millions d'or à payer en dix ans, à condition que les domaines rachetés seront désormais inaliénables : ce que le roi n'a voulu accepter. En outre, S. M. C. voulait s'approprier toutes les rivières et les moulins y érigés; les cortès le lui ont refusé tout à plat, ainsi que des impositions sur le blé, le vin et l'huile.

Pag. 1049. — Le roi à Forquevaulx, Paris, 8 avril 1571. Cette lettre de dix pages roule sur les explications et la satisfaction que le roi a données au comte d'Olivares et à don Francés d'Alava au sujet des déprédations et pirateries dont ils s'étaient plaints. Le roi ayant ainsi fait droit à toutes leurs réclamations, il espère que, de son côté, le roi catholique donnera les ordres nécessaires pour qu'aux Pays-Bas ses sujets, spécialement ceux de la nouvelle religion, ne soient plus en butte aux violences et mauvais traitements qu'ils y essuient.

Pag. 1061. — Le roi à Forquevaulx, Saint-Léger, 2 mai 1571. Il a eu avis de plusieurs endroits qu'on fait courir le bruit en Italie qu'il veut déclarer la guerre au roi catholique, et que, sous ce prétexte, les ministres de ce prince font des levées de gens de cheval et de pied, avec amas de munitions et de vivres. Il déclare à Forquevaulx que c'est chose controuvée,

et qu'il a résolu de vivre en la même paix et amitié avec le roi catholique qu'il l'a fait jusqu'alors : mais il veut aussi que Forquevaulx demande des explications à ce monarque sur les levées qui se font dans son État de Milan.

Pag. 1065. — Au roi, Madrid, 31 mai 1571. Il n'a pu voir le roi, qui est à Aranjuez, mais il a vu le cardinal de Sigüenza, lequel l'a assuré, sur ses ordres de prêtrise et tous les serments qu'un chrétien peut faire, que la France n'a rien à craindre des levées ordonnées en Italie; que rien n'égale l'affection du roi son maître pour le roi très-chrétien, et, quant à lui, qu'elle est telle « qu'en toutes les messes qu'il chante il fait expresse et » dévote prière à Dieu pour le roi. » — Forquevaulx déclare que, si l'on ne lui envoie pas bientôt un successeur, il sera obligé d'aller le chercher lui-même.

Pag. 1069. — A la reine, même date. M[e] Louis l'horloger est parti le 13 mai. — Le S[r] de l'Aubespine retourne avec un mémoire de Forquevaulx. — Les princes de Bohême sont partis d'Aranjuez le 28 mai; le roi leur a donné trois cent mille écus *d'ayuda de costa*, mais ils en devaient bien cent mille. — La princesse de Portugal est tenue pour incurable, les uns disent d'une fistule, les autres d'un cancer. Les infantes perdront beaucoup en la perdant, « car elle leur monstre touts signes d'amour, et » voudrois bien que la royne leur belle-mère les sceust mieulx caresser » qu'elle ne faict. »

Pag. 1072. — *Mémoire pour le S[r] de l'Aubespine des points dont il rendra compte au roi de la part du S[r] de Forquevaulx, fait à Madrid le 31 mai 1571.* Les deux archiducs Rodolphe et Ernest s'embarqueront, au commencement de juillet, à Barcelone, sur trente-cinq galères. Les gentilshommes venus avec la reine catholique retournent avec eux, ainsi que le baron de Dietrichstein, mais celui-ci pour revenir. — Le comte d'Arenberg demeure pour exercer sa charge de capitaine de la garde flamande. — Don Juan d'Autriche suivra de près les princes de Bohême et s'embarquera avec eux, pour les accompagner jusqu'à Gênes, d'où il se rendra à Naples. — Le *comendador mayor* de Saint-Jacques a pris les devants afin de donner ordre à l'embarquement. — La princesse de Portugal, de retour d'Aranjuez depuis le 26, s'est allée retirer en son monastère des *Descalzas*, d'où l'on a opinion qu'elle ne sortira pas en vie. — Milord Cobham

a été envoyé par la reine d'Angleterre à Madrid pour quatre fins : 1° pour informer le roi catholique de ce qui s'est passé en la saisie et arrestation des navires, argent et marchandises de ses sujets; 2° pour justifier sa conduite envers la reine d'Écosse; 3° pour se plaindre de l'ambassadeur d'Espagne à Londres; 4° pour dire que Thomas Stuckley n'est qu'un effronté corsaire et larron. — Le duc d'Albuquerque est confirmé comme vice-roi à Milan. — Il a été envoyé au cardinal de Granvelle patentes de vice-roi de Naples pour trois ans. — Le duc de Florence a en ce moment deux ambassadeurs à Madrid, auxquels il envoie toutes les semaines courrier exprès.

Pag. 1091. — Au roi, Madrid, 17 juin 1571. La princesse de Portugal a été si bien traitée qu'elle est guérie. — Don Juan d'Autriche a pris congé de la reine et des infantes le 6, et est allé par la poste rejoindre les princes de Bohême. — Il est grand bruit, à Madrid, du mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre : ce dont tous ne sont pas joyeux. — Le duc de Sessa est toujours à Madrid. — Le roi y est attendu ce soir. — L'ambassadeur d'Angleterre est parti assez satisfait.

Pag. 1100. — Le roi à Forquevaulx, de Trie, 27 mai 1571. Il envoie à Madrid le Sr Geronimo Gondi, gentilhomme de sa chambre, qui dira à Forquevaulx l'objet de sa mission, et lui communiquera l'instruction dont il est porteur.

Pag. 1103. — La reine à Forquevaulx, Lions, 4 juin 1571. Elle le prie de tenir secrète l'affaire dont Gondi est chargé, et de n'en rien dire ni écrire, même à ses meilleurs amis.

Pag. 1105. — Au roi, Madrid, 9 juillet 1571. Geronimo Gondi est arrivé à Madrid le 22 juin. Le lendemain ils firent demander audience au roi catholique, qui les remit au jour de Saint-Jean. Le roi était ce jour-là accompagné seulement de don Pedro Manuel, gentilhomme de sa chambre, qu'il fit sortir. Alors Gondi lui exposa sa charge « par telle dextérité » qu'il eust tué son homme, sans qu'il eust semblé lui faire mal, si » le juge fust esté libre de passion[1]. » — Le roi répondit sur-le-champ, au sujet des armements d'Italie et de Flandre, que les premiers étaient destinés à l'armée de la ligue et que, du côté de Flandre, il n'y avait rien. — Le 4 juillet ils sont retournés à l'audience du roi, Gondi pour prendre

[1] Ce passage est expliqué par la lettre suivante.

congé. — Le duc de Medinaceli doit partir de Madrid vers le 24 juillet pour aller s'embarquer à Laredo. Un sien frère, le duc de Montalto, son beau-fils et don Juan de Mendoza, avec plusieurs de ses parents, l'accompagneront, ainsi que le mestre de camp Julian Romero.

Pag. 1112. — A la reine, même date.

Madame, j'ay un mortel regret de quoy la justice de vostre cause n'est embrassée par deçà de la chaleur qu'elle mérite, et n'est pas de ceste fois seulle que de la part de Voz Majestez a esté faict plainte au roy catholicque des mauvais, impudents et audacieux déportements de son ambassadeur [1] : car j'ay commencé du vivant de la royne vostre fille, et suis le plus estonné du monde que S. M. C. veuille tenir un ministre près de Voz Majestez lequel il sçait bien vous estre désagréable et contre cœur.

Pag. 1117. — Au roi, Madrid, 4 août 1571. Le 9 juillet le roi catholique partit pour le Pardo; il s'est tenu depuis à l'Escurial, sauf qu'il est allé visiter le Bois de Ségovie. — On a reçu un grand contentement, à la cour de Madrid, de la victoire remportée par les gens du duc d'Albe, près d'Emden, sur les rebelles corsaires des Pays-Bas. — On s'y moque du bruit qui court que le duc d'Anjou épousera la reine d'Angleterre. — Comme on parle du mariage de madame Marguerite de Valois avec le prince de Navarre, ils disent que ce mariage amènera, avant un an, la guerre entre la France et l'Espagne. — Les princes de Bohême et don Juan d'Autriche firent voile de Barcelone pour Gênes le 18 juillet avec quarante galères.

Pag. 1123. — A la reine, même date. Les infantes se portent fort bien, malgré les chaleurs et quoiqu'elles n'ayent liberté d'aller dehors s'ébattre, comme leur nature le voudrait; « et la mesme royne catholicque ne sort » guères jamais de son quartier de logis, de façon que sa court semble un » monastère de nonnains. » Forquevaulx compare son sort à celui de la reine de France, qui a plus d'ébattement en un jour qu'elle n'en a en un mois. — La princesse de Portugal est encore dans l'état où le S^r Geronimo Gondi l'a laissée : « mais ses palles couleurs la rendent plus belle que sa » meilleure santé. »

[1] Les dépêches du 9 juillet ne font pas voir bien clairement le motif de plainte que don Francès d'Alava avait donné à la cour de France : mais il résulte de l'instruction du 2 août que cet ambassadeur avait écrit une lettre qui portait atteinte à l'honneur et à la réputation de la reine mère, entre les mains de laquelle cette lettre était tombée.

Pag. 1153. — Le roi à Forquevaulx, Fontainebleau, 2 août 1571. Il lui envoie une instruction selon laquelle il aura à se conduire.

Pag. 1153. — La reine à Forquevaulx, même date. « Quand vous fairez » response à ce paquet, faites que la response me soit baillée à mes mains » propres, et que nul ne la voye, car j'ay moi-mesme fermé le pacquet.

Pag. 1153. — Instruction au Sr de Forquevaulx, même date. Elle est relative à une lettre que le roi écrivait au roi catholique pour demander formellement la révocation de don Francés d'Alava, dont il ne pouvait plus souffrir l'arrogance, l'impudence et les mauvais offices. Elle lui trace la conduite qu'il a à tenir, au cas que ce monarque annonce l'intention de temporiser, de même que s'il se montre prêt à satisfaire aux désirs du roi.

Pag. 1144. — La reine à Forquevaulx, Fontainebleau, 6 août 1571. (*De sa main.*) Détails sur une audience donnée à don Francés :

Monsr de Forquevaulx, estant venue en ceste ville, et n'ayant eu loisir de vous faire le discours de ce que nous dit l'ambassadeur d'Espaigne à sa dernière audience, je le vous ay bien voullu escripre, afin qu'il ne mandast rien davantage à son maistre. Sachez donc qu'il veint à l'audience, et la voullust avoir du roy et de moy ensemble, l'un devant l'autre, et nous dit qu'il se douloit tousjours de ceste nef qui a esté prinse à la Rochelle, et de quoy l'on ne luy en faisoit nulle raison, et aussi de ce qu'il estoit sorti beaucoup de vaisseaux, soy disant au conte Ludovic, pour aller en Flandres, et que si l'on demande pourquoy s'arme le duc d'Albe, que c'en est la cause : ne se fallant esbahir s'il commence à s'armer et offenser, si l'on ne luy faict justice des princes et de l'admiral, laquelle il nous requiert. A quoy nous avons respondu que, quant à la nef, qu'y faisons ce qui est en nous, mais qu'encore nous ne sommes pas bien obéïs dans la Rochelle, où nous manderons pour faire arrester ceste flotte, et s'ilz ne le font, leur faire cognoistre combien il nous desplaist, et qu'il ne fault prendre ceste excuse pour commencer la guerre, car nous ne luy en donnerons nulle occasion; et quant à la justice des princes qu'il demande luy estre faicte, dont n'avoit encores faict de mention, que c'estoit nous vouloir brouiller, mais que nous allions à Blois, où il viendroit, et espérions accommoder de telle façon toutes choses que le roy seroit obéi; et après, il cognoistroit comment le roy veult demeurer bon frère de son maistre.

Sur quoy il a faict une grande exclamation de ce mot que j'ay dit qu'il vouloit brouiller, et qu'il en demandoit justice. Et aprèz feist appeller les cardinaulx de Bourbon et d'Est, et dit à celluy de Bourbon qu'il se plaignoit d'un Lodonnière, qui s'advouoit à luy : lequel cardinal luy respondit qu'il ne l'advouoit point, s'il avoit mal faict, comme aussi, ne l'ayant point faict, il le porteroit et favoriseroit. Sur cella il luy dit qu'il portoit

touts les hérétieques : de quoy mons^r le cardinal s'est trouvé fort offensé, car il les hait. Vous voyez que cest homme est faict pour injurier tout le monde.

Je vous ay voullu mander cecy succinctement, afin que vous en soyez adverti, s'il l'escripvoit autrement par delà; et vous prie, retenez-le bien, pour vous en sçavoir servir quand cognoistrez estre besoin. Au reste, nous vous prions nous faire entendre comme toutes choses passeront, car on ne peult plus négotier avec luy, s'attaquant ainsin à touts. Vous cognoissez la main. Bruslez la présente.

Pag. 1147. — Au roi, Madrid, 17 août 1571. On attend le roi pour le lendemain de la Notre-Dame. Bientôt après le duc de Medinaceli partira pour Laredo, afin de s'y embarquer. — Le S^r Chiappin Vitelli va, par Bayonne et Toulouse, en Toscane, visiter sa maison; après il rejoindra ledit duc, qui compte arriver en Flandre au mois de septembre. — On a écrit, de Bretagne, aux marchands français établis à Séville et dans les autres ports d'Espagne que la guerre était comme déclarée entre les deux pays ; ce qui leur a causé de vives alarmes et de grandes pertes. — Les princes de Bohême ont débarqué à Gênes le 28 juillet.

Pag. 1155. — Au roi, Madrid, 7 septembre 1571. Il lui rend compte de l'audience qu'il a eue du roi catholique et de la révocation de don Francès de Alava :

Sire, la despêche qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire le deuxiesme et sixiesme d'aoust me fut donnée par Colange le seiziesme d'icelluy, auquel jour le roy catholicque estoit encore à Escurial, dont il a esté de retour le dix-neufviesme. Et le vingt-uniesme je suis allé à l'audience à cincq heures aprèz midi; et après peu de parolles dictes d'entrée, je luy ay remonstré que j'avois receu ladicte despêche de Vostre Majesté, en réponse de celle que le S^r Geronimo Gondi vous avoit rapportée, m'estant commandé de luy ramantevoir ce que ledict S^r Gondi luy avoit déclaré de vostre part touchant le voyage que Vostre Majesté estoit délibéré de faire en Bretaigne, pour avoir le plaisir de la chasse, et que messieurs les princes de Navarre et de Condé et admiral pourroint se trouver sur vostre chemin pour vous baiser les mains : qu'estoit afin de voir de les attirer, comme ils monstroint avoir bon désir, à vous rendre entière obéissance. Luy ay représenté semblablement qu'ensuivant ladicte délibération Vostre Majesté pensoit s'acheminer du premier jour vers Bloys : auquel lieu, ou ès environs, pourroit succéder ledict baisemain et entreveue, de laquelle ne falloit que Sa Majesté Catholicque s'en donnast mauvaise ombre, ny soubson de penser que ce fust sur autre intention que de voir d'attirer lesdicts princes à ladicte entière obéissance, afin de faire cesser toutes pirateries et querelles, et asseurer de bien en mieulx le repos de vostre royaulme.

Sa Majesté Catholicque, après quatre belles parolles de remercîement pour la communication de voz affaires qu'il plaisoit à Vostre Majesté luy faire, me respondit qu'il croyoit tout ce que je luy disois, s'asseurant tant de Vostre Majesté, qui estes son bon frère, et de la royne sa bonne mère, que Vostre Majesté aura tousjours devant ses yeulx l'amitié fraternelle qui est entre vous, et au reste, qu'il seroit très-aise que lesdicts princes et touts vos subjetz se réduisent et rangent à l'obéissance et dévotion qu'ilz vous doibvent.

Sire, j'ay dict à ce Sr roy que Vostre Majesté avoit remis son ambassadeur audict Bloys, pour y traicter des pirateries et de la nef arrestée à la Rochelle : dont il vous avoit faict une estrange quérèmonie le sixiesme dudict aoust, ayant voullu avoir audience de Vostre Majesté, la royne vostre mère présente; où, d'arrivée, il feist merveilles de s'escrier en homme enragé, demandant justice, tant dudict navire que desdicts princes et admiral. A quoy luy estant respondu qu'il se traicteroit dudict navire et des pirateries à ladicte entreveue, mais, pour le regard de la justice qu'il requéroit contre lesdicts Srs, que c'estoit un faict tout nouveau, par luy pourpensé pour chercher occasion de vous brouiller, ledict don Francès print cella très-impatiemment, jusques à vous en demander justice, et reprocha à monseigneur le cardinal de Borbon qu'il est fauteur des hérétiques : de sorte que ledict don Francès se rendoit de plus en plus insuporble, calomniateur et injurieux, parmi la très-juste cause que Vostre Majesté avoit de se ressentir de l'effrontée impudence dont icelluy d'Alava s'estoit desgorgé à mesdire et de traicter de la royne, madicte dame, vostre mère; et sur ce propos j'avois lettre de Vostre Majesté à la sienne, que je luy donnis, et le priay de la lire devant que je passasse plus oultre, et néantmoins entendist puis aprèz ma créance portée par vostre instruction de mot à mot.

Sire, ledict Sr roy, vostre frère, me feist response que je debvois croire, sur sa parolle, que jamais son ambassadeur ne luy a escript la lettre dont est question, ny autre de mauvaise substance, car elle fust esté très-mal receue. Je luy ay réplicqué que ledict don Francès n'en peut nier la minute, car c'estoit de sa main, et ledict Sr Gondi avoit charge de la monstrer à Sa Majesté Catholicque, s'il luy eust pleu de la voir, et pourroit voir, s'il luy plaisoit, car je l'avois en ma puissance. Il ne me dit rien là-dessus, ny moy je ne luy en feis aucune instance. Si est-ce que j'avois porté ladicte minute quant et moy, pour la luy monstrer, s'il me l'eust demandée.

A tout cella, Sire, Sa Majesté me déclara, puisqu'il vous plaisoit et à la royne sa bonne mère, qu'il vouloit révocquer ledict don Francès : qui me retint de luy aigrir davantage les affaires, sinon de le supplier qu'il eust souvenance de combien de temps je luy ay faict plaincte du peu de respect que son ministre portoit à Voz Majestez, car c'estoit déjà du vivant de la feue royne, et du depuis maintes fois : qui n'estoit rien auprès de l'insolence dont il use depuis en çà, en homme hors de son bon sens qui ne demande

touts les hérétieques : de quoy mons^r^ le cardinal s'est trouvé fort offensé, car il les hait. Vous voyez que cest homme est faict pour injurier tout le monde.

Je vous ay voullu mander cecy succinctement, afin que vous en soyez adverti, s'il l'escripvoit autrement par delà ; et vous prie, retenez-le bien, pour vous en sçavoir servir quand cognoistrez estre besoin. Au reste, nous vous prions nous faire entendre comme toutes choses passeront, car on ne peult plus négotier avec luy, s'attaquant ainsin à touts. Vous cognoissez la main. Bruslez la présente.

Pag. 1147. — Au roi, Madrid, 17 août 1571. On attend le roi pour le lendemain de la Notre-Dame. Bientôt après le duc de Medinaceli partira pour Laredo, afin de s'y embarquer. — Le S^r^ Chiappin Vitelli va, par Bayonne et Toulouse, en Toscane, visiter sa maison ; après il rejoindra ledit duc, qui compte arriver en Flandre au mois de septembre. — On a écrit, de Bretagne, aux marchands français établis à Séville et dans les autres ports d'Espagne que la guerre était comme déclarée entre les deux pays : ce qui leur a causé de vives alarmes et de grandes pertes. — Les princes de Bohême ont débarqué à Gênes le 28 juillet.

Pag. 1155. — Au roi, Madrid, 7 septembre 1571. Il lui rend compte de l'audience qu'il a eue du roi catholique et de la révocation de don Francés de Alava :

Sire, la despêche qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire le deuxiesme et sixiesme d'aoust me fut donnée par Colange le seiziesme d'icelluy, auquel jour le roy catholicque estoit encore à Escurial, dont il a esté de retour le dix-neufviesme. Et le vingt-uniesme je suis allé à l'audience à cincq heures aprèz midi ; et après peu de parolles dictes d'entrée, je luy ay remonstré que j'avois receu ladicte despêche de Vostre Majesté, en réponse de celle que le S^r^ Geronimo Gondi vous avoit rapportée, m'estant commandé de luy remantevoir ce que ledict S^r^ Gondi luy avoit déclaré de vostre part touchant le voyage que Vostre Majesté estoit délibéré de faire en Bretaigne, pour avoir le plaisir de la chasse, et que messieurs les princes de Navarre et de Condé et admiral pourroint se trouver sur vostre chemin pour vous baiser les mains : qu'estoit afin de voir de les attirer, comme ils monstroint avoir bon désir, à vous rendre entière obéissance. Luy ay représenté semblablement qu'ensuivant ladicte délibération Vostre Majesté pensoit s'acheminer du premier jour vers Bloys : auquel lieu, ou ès environs, pourroit succéder ledict baisemain et entreveue, de laquelle ne falloit que Sa Majesté Catholicque s'en donnast mauvaise ombre, ny soubson de penser que ce fust sur autre intention que de voir d'attirer lesdicts princes à ladicte entière obéissance, afin de faire cesser toutes pirateries et querelles, et asseurer de bien en mieulx le repos de vostre royaulme.

Sa Majesté Catholicque, après quatre belles parolles de remercreiment pour la communication de voz affaires qu'il plaisoit à Vostre Majesté luy faire, me respondit qu'il croyoit tout ce que je luy disois, s'asseurant tant de Vostre Majesté, qui estes son bon frère, et de la royne sa bonne mère, que Vostre Majesté aura tousjours devant ses yeulx l'amitié fraternelle qui est entre vous, et au reste, qu'il seroit très-aise que lesdicts princes et touts vos subjetz se réduisent et rangent à l'obéissance et dévotion qu'ilz vous doibvent.

Sire, j'ay dict à ce S^r roy que Vostre Majesté avoit remis son ambassadeur audict Bloys, pour y traicter des pirateries et de la nef arrestée à la Rochelle : dont il vous avoit faict une estrange quérémonie le sixiesme dudict aoust, ayant voullu avoir audience de Vostre Majesté, la royne vostre mère présente; où, d'arrivée, il feist merveilles de s'escrier en homme enragé, demandant justice, tant dudict navire que desdicts princes et admiral. A quoy luy estant respondu qu'il se traicteroit dudict navire et des pirateries à ladicte entreveue, mais, pour le regard de la justice qu'il requéroit contre lesdicts S^rs, que c'estoit un faict tout nouveau, par luy pourpensé pour chercher occasion de vous brouiller, ledict don Francés print cella très-impatiemment, jusques à vous en demander justice, et reprocha à monseigneur le cardinal de Borbon qu'il est fauteur des hérétieques : de sorte que ledict don Francés se rendoit de plus en plus insuporble, calomniateur et injurieux, parmi la très-juste cause que Vostre Majesté avoit de se ressentir de l'effrontée impudence dont icelluy d'Alava s'estoit desgorgé à mesdire et de traicter de la royne, madicte dame, vostre mère; et sur ce propos j'avois lettre de Vostre Majesté à la sienne, que je luy donnis, et le priay de la lire devant que je passasse plus oultre, et néantmoins entendist puis aprèz ma créance portée par vostre instruction de mot à mot.

Sire, ledict S^r roy, vostre frère, me feist response que je debvois croire, sur sa parolle, que jamais son ambassadeur ne luy a escript la lettre dont est question, ny autre de mauvaise substance, car elle fust esté très-mal receue. Je luy ay répliequé que ledict don Francés n'en peut nier la minute, car c'estoit de sa main, et ledict S^r Gondi avoit charge de la monstrer à Sa Majesté Catholicque, s'il luy eust pleu de la voir, et pourroit voir, s'il luy plaisoit, car je l'avois en ma puissance. Il ne me dit rien là-dessus, ny moy je ne luy en feis aucune instance. Si est-ce que j'avois porté ladicte minute quant et moy, pour la luy monstrer, s'il me l'eust demandée.

A tout cella, Sire, Sa Majesté me déclara, puisqu'il vous plaisoit et à la royne sa bonne mère, qu'il vouloit révocquer ledict don Francés : qui me retint de luy aigrir davantage les affaires, sinon de le supplier qu'il eust souvenance de combien de temps je luy ay faict plaincte du peu de respect que son ministre portoit à Voz Majestez, car c'estoit déjà du vivant de la feue royne, et du depuis maintes fois : qui n'estoit rien auprès de l'insolence dont il use depuis en çà, en homme hors de son bon sens qui ne demande

bientost le voyage de Flandres; et il me vint rendre la courtoisie le troisiesme du présent, m'advouant qu'il se tenoit prest pour s'acheminer à toute heure que Sa Majesté Catholicque ordonneroit : estant auquel Flandres et ailleurs, il se réputera bien heureux de pouvoir servir à Vostre Majesté Très-Chrestienne, car c'est la volonté de Sa Majesté Catholicque. Il n'est pas réputé grand guerrier; néantmoins on le tient pour homme politicque, amateur de paix, et de la main du susdict cardinal et de Ruy Gomez, qui sont deux testes en un chaperon. On luy donne de l'Excellence, et il se glorifie d'estre issu, ou ses ancestres, d'une fille du roy saint Louys, et qu'en sa maison il y a eu mariée une fille de Bretaigne et autre de Foix, desquelles il descend. Son partement pour Laredo sera le dix-septiesme de ce mois, où il s'embarquera le plus tost qu'il luy sera possible. J'espère, Sire, que voz subjetz auront en luy un meilleur voisin que n'a esté le duc d'Albe, lequel, à ce qu'on veult maintenant dire, ne prendra point la mer à son retour, ains faira, par terre, le chemin qu'il feit en allant, à cause que la mer est fort contraire à sa santé : ce pourroit aussitost estre pour éviter au danger du rencontre, car on dit que les coursaires françois et anglois sont merveilleusement puissants et à la dévotion du prince d'Orange et des autres bannis des Païs-Bas. Au reste, Sire, le prieur don Hernando, filz naturel dudict duc d'Albe, qui avoit esté envoyé vice-roy de Cathaloigne, va vice-roy à Milan en la place du feu duc d'Albuquerque. Le commandeur mayor de Saint-Jacques succède au feu marquis de Pesquaire en Sicille. Il n'a encores esté pourveu à Naples d'autre que du cardinal Granvelle; on disoit que c'estoit une réserve pour le duc de Féries : mais il trespassa à Escurial, de fiebvre double-tierce, hyer, sixiesme de ce mois, ayant laissé son fils de douze ans endebté de deux cens mil escus. C'estoit un bon seigneur, qui caressoit les estrangers.

Une bande de Morisques rebelles de Grenade a, ces jours passez, taillé en pièces vint-trois soldats chrestiens à cheval, de vint-six qu'ilz estoint, et prins huict mil escus qu'ilz conduisoint pour le payement des garnisons.

Pag. 1170. — A la reine, Madrid, 14 septembre 1571. Il y a aujourd'hui vingt-quatre jours que le roi catholique lui promit de répondre de sa main aux lettres autographes du roi et des deux reines remises par lui le 21 août, sans qu'il l'ait encore fait. Forquevaulx en infère que S. M. C. a voulu révoquer son ambassadeur avant de répondre, et faire qu'il prenne congé sous excuse de sa maladie, ne voulant donner à dire au monde que ce soit pour s'être mal conduit dans sa négociation. — Le roi étant allé au Pardo le 10, le secrétaire Çayas vint aussitôt avertir Forquevaulx que son maître avait mandé à don Francés d'Alava de prendre congé, « en présentant au roy et » à la royne des lettres de son grand cachet, accoustumées d'envoyer sur

» le partement d'un sien ambassadeur, » et en laissant le secrétaire Aguilon jusqu'à l'arrivée de son successeur. — Çayas a excusé le retard de la réponse du roi en disant que S. M. désirait y désigner le successeur de don Francés, qui n'était pas encore choisi.

Pag. 1176. — Au roi, Madrid, 8 octobre 1571. Le roi catholique se retira, la veille de la Saint-Mathieu, au monastère de l'Escurial, d'où il revint, le 25 au soir, pour honorer les noces de doña Magdalena de Boccadilla, une des dames de la princesse, avec don Gerónimo de Padilla. — Le même jour S. M. lui envoya deux lettres de sa main pour le roi et la reine mère. Le secrétaire Çayas, en les lui remettant, lui dit que le roi n'était pas encore fixé sur le choix du personnage qui remplacerait don Francés d'Alava. — Le 29 septembre le roi catholique a célébré la fête de saint Michel, patron de l'ordre de France; il a fait marcher Forquevaulx à son côté. Le prince d'Eboli, comme grand chambellan, portait la queue du manteau; les ducs, marquis, comtes et autres grands seigneurs allaient devant; il n'y manquait que le cardinal de Sigüenza. — Le 30 [1] le cardinal Alessandrino a fait son entrée; le roi est allé au-devant de lui jusqu'au bout du faubourg d'Atocha, et l'a conduit, le plaçant à sa main gauche, jusqu'à l'église de Ste-Marie, où il est de coutume que les légats fassent leur prière à leur entrée [2]. — Le duc de Medinaceli est parti le 27 septembre pour sa maison de Medina, où il fera les noces d'une sienne fille avec le comte de Cifuentes. Après cela il ira s'embarquer à Laredo. — Les Espagnols craignent que l'allée de M. l'amiral (de Coligny) vers le roi n'ait pour but de troubler les affaires des Pays-Bas. — La flotte des Indes a apporté quatre millions et demi, dont douze cent mille écus pour le roi. — « Le duc d'Albe, par ce que je puis » entendre, sera fort aise de pouvoir venir par vostre royaulme, mais que » ce feust avec seureté de sa personne, car il se trouve très-mal sur mer. » J'ay respondu qu'il a tant d'ennemis qu'il seroit difficile de l'asseurer, et » que, si mal luy en prenoit, ce seroit donner occasion au monde de mal » parler. » — Le comte de Benavente est nommé vice-roi de Sicile. — Le

[1] Forquevaulx dit que ce jour-là s'accomplissait sa soixante-troisième année.

[2] Dans une Notice sur la Bibliothèque des princes Corsini, à Rome, pp. 46-59, nous avons fait connaître une relation du voyage que le cardinal Alessandrino fit à Madrid, comme légat de Pie V, et plusieurs dépêches envoyées par lui, de cette capitale, au cardinal Rusticucci, secrétaire d'État.

grand commandeur de S[t]-Jacques (don Luis de Requesens) aura Milan, quoiqu'on ait parlé du prieur don Hernando, lequel ne bouge de Catalogne.

Pag. 1186. — A la reine, même date. Le cardinal Alessandrino lui a demandé, en présence du nonce, s'il était vrai que madame Marguerite fût promise au prince de Navarre, car il avait commission expresse du pape de traiter de son mariage avec le roi de Portugal, et il ne doutait pas de la réussite de cette négociation. Forquevaulx dit à ce propos : « Je ne veulx, » Madame, faire faulte de dire à V. M. que je suis adverti que le mal qu'on » a dit de la personne du roy de Portugal estoit sans raison, car il est beau » prince pour sa taille, sain et robuste autant que son eage requiert. Vray » est qu'il ne s'affectionne point à aymer les femmes : dont il ne l'en fault » moins estimer, car il s'en portera mieulx et en sera meilleur mari toute » sa vie..... »

Pag. 1191. — Le roi à Forquevaulx, Blois, 28 septembre 1571. Il lui annonce la conclusion du mariage de sa sœur avec le prince de Navarre :

Monsieur de Forquevaulx, j'ay receu voz deux lettres du quatriesme et dix-septiesme d'aoust en un mesme paquet, par la voye de Bayonne, faisant mention de plusieurs sortes de bruits qui courent par delà de moy et de mes déportements, ausquelz je ne m'arresteray à respondre particulièrement, ayant tousjours plus désiré rendre tesmoignage de mes actions par les effects que par parolles; seullement je vous informeray de ce qui est du mariage de ma seur avecques le prince de Navarre, mon frère. Ma tante la royne de Navarre m'a ces jours-icy envoyé le sieur de Beauvais pour aucuns affaires qui la concernent : il a eu charge, entre autres choses, de parler à la royne, ma dame et mère, dudict mariage, l'ayant priée de me vouloir ramentevoir la promesse que le feu roy, mon seigneur et père, en avoit faicte par elle au feu roy de Navarre, mon oncle, et me faire trouver bon ledict mariage, afin de l'effectuer maintenant que les parties sont en eage de pouvoir estre mariez. Je me suis très-volontiers résollu d'y entendre, tant parce que j'ay estimé que, suivant la délibération du feu roy, mondict seigneur et père, je ne pouvois choisir mari plus à propos pour madicte seur, que pour cognoistre le bien qui adviendra à mon royaulme par ledict mariage, l'accomplissement duquel sera le lien et l'establissement de la paix qui est en icelluy, et rendra l'union qui est entre mes subjetz perdurable : chose que je désire plus qu'autre en ce monde. En quoy je veulx bien que vous sachez qu'il ne sera riens oublié de ce qui appartient à l'honneur de Dieu et du debvoir d'un prince très-chrestien, tel que je suis, et ce que vous respondrez par delà, quand l'on vous mettra sur ce propos, non comme en ayant charge de moy, mais comme de vous-mesmes; et pourrez adjouster que vous estimez que une des causes qui m'a

faict autant prester l'oreille audict mariage, est la façon dont il a esté procédé avecques moy sur celluy de madicte seur avecques le roy de Portugal, lequel m'avoit esté promis par le roy catholicque, s'accordant le mien et le sien, ainsi que vous sçavez. Mais les remises, longueurs et belles parolles desquelles l'on m'a tousjours entretenu et usé m'ont faict résouldre de faire cestuy-cy, lequel apportera trop plus de commodité à mes affaires que n'eust faict l'autre, qui estoit par moy désiré, plus pour la considération du bien universel de la chrestienté que pour le particulier de mon royaulme : espérant néantmoins, cestuy-cy faict, avoir plus de moyen de secours au bien général de la chrestienté que je n'ay jamais eu.

Je vous envoye un mémoire de deux principaulx points dont vostre lettre faict mention, afin que vous sachez ce qu'aurez à respondre par delà, si l'on vous en parle. Vous aurez aussi le passe-port pour le Portugois qui nous veult apporter des bagues : il est tel qu'il le demande.

J'estois à Chenonceau quand le S^r Chappin Vitelli a passé par ceste ville, sans que je l'aye veu. Il m'a envoyé de Paris les lettres que le roy, mon bon frère, m'escripvoit par luy.

(Le mémoire joint à cette lettre contient un exposé sommaire de ce qui s'est passé dans la négociation du mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre, et des motifs qui ont engagé le roi à permettre que l'amiral Coligny vienne à sa cour.)

Pag. 1196. — La reine à Forquevaulx, même date. L'assurance que le roi catholique a donnée à Forquevaulx de la révocation de don Francès d'Alava lui a causé un grand contentement, « car il persévère à faire tous les jours » les pires offices, par calomnies, pratiques et inventions extraordinaires, » dont il se peut adviser, » non-seulement pour brouiller les deux couronnes, mais encore pour troubler la paix de la France.

Pag. 1201. — Le roi à Forquevaulx, Bury, 12 octobre 1571. Sur les motifs que l'ont engagé à recevoir à sa cour le comte de Louis de Nassau, et les plaintes de l'ambassadeur de Portugal au sujet du mariage de la princesse Marguerite avec le prince de Navarre :

Monsieur de Forquevaulx, parce que mes actions sont aujourd'huy plus subjètes à estre malicieusement interprétées, qu'elles n'ont jamais esté, par plusieurs sortes de gens, ennemis de la paix publicque, j'ay délibéré, pour le temps qu'avez encores à rester par delà, vous tenir plus soigneusement adverti de mes déportements que je n'ay faict par cy-devant, afin que puissiez mieulx respondre à telles calomnies, et rendre le roy catholicque,

mon bon frère, esclairci et certain de la syncérité de mes intentions à l'entretènement de la paix qui est entre luy et moy. Au moyen de quoy j'ay advisé debvoir vous advertir comme le conte Ludovic de Nassau m'a ces jours-cy faict très-instamment prier, par aucuns des principaulx de la religion prétendue réformée, mes subjectz, avoir pour agréable son service, et luy permettre de me venir trouver et demeurer près de moy en ma court : ce que je n'ay peu honnestement refuser, eu esgard à sa bonne volonté, m'ayant faict entendre n'estre subject du roy, mondict bon frère, parce qu'il n'a biens, terres ny possessions quelzconques soubs son obéissance, et qu'il désire estre receu de moy comme prince alleman.

Et d'autant, monsieur de Forquevaulx, que c'est chose que l'on vouldra à l'adventure faire trouver mauvaise audict roy catholicque et le mectre en doubte et deffiance de nostre amitié, je vous prie vouloir soigneusement observer ce qui s'en dira par delà, et selon que vous cognoistrez qu'il en sera besoing et que ledict roy catholicque le prendra, luy en parler comme de vous-mesmes, et luy dire, sans qu'il s'aperçoive que je vous aye rien mandé ny escript, qu'il ne doibt estre marri si je permets ledict conte près de moy, puisqu'il n'est son subject; l'asseurant que ce ne sera pour dresser aucunes entreprinses à son préjudice, ny pour le favoriser à l'encontre de luy, mais plustost pour le distraire de telle volunté, s'il l'avoit : n'ayant plus grand désir que de vivre en paix et amitié avec luy et empescher qu'il ne se face chose qui la puisse altérer ny rompre.

Vous m'advertirez bien particulièrement et par voye seure, comme par homme exprès ou en chiffre, de ce qu'il s'en dira : vous priant, monsieur de Forquevaulx, ne rien espargner de vostre dextérité et industrie pour empescher que le roy, mondict bon frère, n'en prenne jalousie et deffiance; et me fairez un singulier service, lequel je me promets de vostre prudence avant que vous partiez de ce pays-là.

Vous sçaurez aussi comme l'ambassadeur du roy de Portugal, nous estant ces jours-icy venu trouver, a dict à la royne, ma dame et mère, en son audience, que l'on l'avoit adverti qu'il couroit un bruict, en ma court, que je voulois marier ma seur au prince de Navarre, mon frère; qu'il trouvoit très-estrange que l'on n'en avoit adverti son maistre, pour ce qu'il eust faict peult-estre telle response que j'aurois eu occasion de prendre autre résolution pour madicte seur. A quoy la royne, madicte dame et mère, luy a très-sagement respondu qu'elle n'avoit estimé ledict roy de Portugal avoir aucun intérest audict mariage et partant en devoir estre adverti; qu'autrefois le roy catholicque avoit bien mis en avant le mariage de ma seur avec le roy de Portugal, mais que depuis il avoit esté si peu recherché (sans qu'il en eust esté donné aucune occasion) que, m'ayant la royne de Navarre, ma tante, faict prier de vouloir, en ensuivant la promesse que le feu roy, mon seigneur et père, auroit faicte à nostre oncle le feu roy de Navarre, de donner ma seur en mariage à son filz, mon frère, la luy continuer par effect, j'y avois très-volontiers entendu, tant pour la considération du service de Dieu et repos de mon

royaulme que celluy de la chrestienté. Au moyen de quoy estant icelluy mariage si instamment recherché par madicte tante, et désiré par moy pour les considérations susdictes, j'espèrois l'achever le plus tost qu'il sera possible : de quoy je m'asseure que ledict roy de Portugal n'en seroit moins resjoui que moy-mesmes; que je ne laisserois de vivre avec luy en bonne paix et amitié, comme j'avois tousjours désiré de faire, et avecques non moindre correspondance de bonne volonté et intelligence que si les choses eussent passé plus avant pour ledict mariage. A quoy ledict ambassadeur n'a faict d'autre réplicque, sinon qu'il prioit Dieu que tout se passast à nostre contentement et satisfaction, et que ce seroit celluy de son maistre. Ce qui vous est escript afin de vous en rendre informé, si vous en oyez parler.

Au demeurant, monsieur de Forquevaulx, j'attends que vous m'envoyez le nom d'icelluy qui doibt succéder à don Francés et dans quel temps il sera icy, afin que sur cella vous ayez vostre congé, ainsin que je vous l'ay promis.

Page 1207. — Le roi à Forquevaulx, Blois, 14 octobre. Afin qu'il insiste auprès du roi catholique sur le rappel de don Francés de Alava, qui continue de lui donner les plus graves sujets de plainte. Aussitôt que don Francés aura quitté sa cour, Forquevaulx pourra revenir.

Page 1214. — Au roi. Madrid, 12 novembre 1571. Il répond aux lettres du roi du 28 septembre, du 12 et du 14 octobre.

Afin de sçavoir ce qui leur sembloit ou s'ils avoint entendu parler du conte Ludovic de Nassau, qui m'est le plus recommandé négoce desdictes deux despèches premières, j'avois parlé au cardinal de Ciguence, Ruy Gomez, légat et nunce du pape, ambassadeurs de l'empereur, de Portugal, Venise et aucuns autres hommes d'honneur, devant que retourner à l'audience du roy, vostre frère, pour escouter si quelqu'un m'en fairoit mention : ce qu'ilz n'ont faict ni seullement me le nommer, ny moy à eulx. Il est, Sire, advenu finablement que, pour satisfaire à vostredicte lettre dernière du quinziesme dudict octobre, je suis allé parler à Sa Majesté Catholicque le quatriesme du présent, afin de solliciter la révocation de don Francés. En laquelle audience s'est offert ce propos, après autres, que ledict seigneur m'a dict qu'il avoit entendu que la royne de Navarre, qu'il appelle madame de Vendosme, s'acheminoit de Pau vers vostre court, auquel Pau elle s'est tenue et aux bains quelque temps, bien accompaignée de noblesse : entre autres, il a nommé ledict conte, auquel il ne donne point autre tiltre que Ludovic, disant que Ludovic est ordinaire de ladicte court de Béarn, et qu'il suit ladicte dame. J'attendois si Sa Majesté Catholicque m'en diroit davantage; et voyant qu'il ne passoit oultre, et afin de le sonder un petit là-dessus, j'ay pensé bien faire de m'advancer à luy dire qu'on disoit en France que les principaulx seigneurs de la nouvelle religion vouldroint fort

vous persuader, Sire, d'accepter ledict conte en vostre service, alléguant, par leurs raisons, qu'il est prince alleman, ne tenant un poulce de terre soubs son obéissance, et par conséquent il ne peut trouver mauvais, ny nul autre prince, si Vostre Majesté le reçoit. A quoy, Sire, ceste Majesté m'a respondu qu'il ne fault pas doubter que lesdicts principaulx n'essayent de vous faire faire assez de choses hors de propos, si vous les vouldrez croire, comme seroit celle-là, veu ce que ledict conte a faict contre luy, mais qu'il se tient asseuré que vostre bonne amitié correspondra à la sienne qu'il vous a tousjours monstrée et veult vous porter toute sa vie, et que le prince d'Orange, combien qu'il ait des terres en Allemaigne, n'est point tenu pour prince alleman, et moins sondict frère. Je luy ay répliqué que Sa Majesté doibt bien croire que, quand ledict conte seroit en vostre service, qu'il desplairoit à Vostre Majesté luy endurer de faire entreprinse à son préjudice, ny le favoriser contre Sadicte Majesté, mais plustost le distraire de telle volonté, s'il l'avoit. A cella ledict seigneur m'a respondu, en soubsriant, ne scay quoy, si bas que je ne l'ay peu entendre. Et pour ce que je parlois de ce faict comme sans charge, je ne l'ay poursuivi plus avant, de peur qu'il s'en apperceût : néantmoins, Sire, s'il m'en parlera cy-après, ou quelqu'un de ses ministres, je luy diray vos raisons le moins mal que je sçauray. Si est-il un prince qui garde semblables choses en son cœur, sans dire ce qu'il en pense............

Forquevaulx n'a rien omis de ce qu'il fallait représenter sur la révocation de don Francés de Alava : le roi l'a assuré dernièrement qu'il l'avait rappelé et que, si don Francés était encore à Paris, c'était parce qu'il avait attendu de l'argent de Flandre.

... Je désirois que ledict S[r] roy me dit le nom de celluy qui doibt succéder à don Francés, et en quel temps il pourroit arriver en vostre court, et si ce seroit don Diego de Çúñiga, cousin du duc de Bejar, que j'avois veu corrégidor à Tolledo, car l'on disoit parmi ceste court que ce seroit luy. Il m'a respondu qu'on est aprèz de l'y envoyer, mais cella n'est encore bien résollu à cause de certaine difficulté que ledict chevalier en faict ; et arresté que cella soit, je seray aussitost adverti, soit dudict Çúñiga, ou autre, et du temps qu'il pourra arrriver par delà.

Ledict don Diego, Sire, est natif de Salamanca, homme de quarante-cinq ans, proche parent du duc de Bejar, riche de dix à douze mil escus de revenu, croisé de S[t]-Jacques : on le répute pour fort habille homme. J'entends qu'il faict difficulté d'accepter l'ambassade, afin d'avoir une bonne *encomienda* [1], car il sçait enchérir sa marchandise, voyant que les personnes dignes d'y estre employées sont aussi clairsemées en Espaigne

[1] Mot espagnol : commanderie.

comme ailleurs; et encores je ne puis sçavoir le temps de son partement, sinon qu'il ira passer par sa maison à Salamanca, au partir de ceste court, pour voir sa femme, laquelle le suivra en bon temps. Elle a nom donne Aliénor Cabeça de Vacca, qui est une bonne grosse maison de la ville de Samora.

Le roi paraît satisfait des explications que Forquevaulx lui a données sur la venue de l'amiral Coligny à la cour et la négociation du mariage du duc d'Anjou avec la reine d'Angleterre. Forquevaulx conclut qu'il n'y aura pas de rupture d'amitié entre les deux couronnes, qui provienne du roi catholique : « ce que le cardinal de Ciguence, qui faict et qui peust tout » ce qu'il veult auprès de son maistre, me promet et assure par aultant de » fois que je parle à luy. » — Le 31 octobre le roi a reçu, par un courrier de la Seigneurie de Venise, la nouvelle de la victoire remportée sur les Turcs, par l'armée de la ligue, le 7 octobre, près du golfe de Lépante. Le roi était à vêpres; il fit chanter le *Te Deum*. Le lendemain, jour de la Toussaint, il alla à St-Philippe entendre la messe, qui fut chantée par le légat, puis il alla en procession jusqu'à l'église Ste-Marie. Les ambassadeurs l'accompagnaient. — Le légat doit partir prochainement pour le Portugal; il recevra un buffet de vaisselle d'or pur pesant onze mille écus et pour six mille écus de vaisselle blanche. — Don Juan de Borja, ambassadeur du roi catholique en Portugal, est venu trouver à Madrid le duc de Gandia, son père, prieur général des théatins, pour les affaires de la reine de Portugal, qui veut revenir en Castille [1]. Les Portugais disent qu'elle veut emporter tout le trésor des rois de Portugal, et n'était la crainte de l'Espagne, ils s'opposeraient à son départ. — Le légat a demandé que le roi cédât au pape la collation des évêchés et bénéfices des royaumes de Naples et de Sicile; le roi s'y est refusé. — A propos d'un commissaire que l'inquisition de Catalogne avait envoyé en France pour informer, et qui venait d'y être arrêté et détenu par ordre du parlement de Toulouse, Forquevaulx dit qu'en Espagne « l'inquisition est plus redoubtée que le feu; » il ajoute : « Il fault que je die à V. M. que ceste rigoureuse justice se rend de jour » en jour si odieuse aux Espaignols, et mesme en Aragon et Catheloigne, » qu'il sera impossible qu'à l'advenir n'en sorte de grands désordres et » séditions. » — Au moment où il allait clore cette lettre, le secrétaire

[1] La reine doña Catalina, sœur de Charles-Quint.

Çayas est venu lui dire, de la part du roi, que don Francés d'Alava quittera Paris le 2 novembre. — Le duc de Medinaceli est à Laredo, attendant le vent pour Flandre.

Pag. 1230. — A la reine, même date. Le prince d'Eboli l'a assuré et lui a juré que le roi catholique est « le plus certain, vray et seur ami » que LL. MM. TT. CC. aient en ce monde; qu'il désire leur bien, leur grandeur, leur repos, comme les siens propres. Il regrette beaucoup que les deux rois n'aient pas une parfaite confiance réciproque: « car, s'ils perdoint tout » soubson et deffiance, ilz seroint les plus heureux princes qui vescurent » oncq, et qui pourroint exécuter plus grandes choses, s'ilz voulloint s'en» tendre. » — Don Diego de Çúñiga sera certainement le successeur de don Francés d'Alava: « il est homme aigu, fin et accort, et entendu en » gouvernement et police de ville, ainsin qu'il a faict apparoir estant cor» régidor de Tolède. Le susdict Ruy Gomez m'a dit tout plein de bien de » luy......... »

Pag. 1236. — A la reine, Madrid, 17 novembre 1571. Le roi est allé à l'Escurial attendre des nouvelles de don Juan d'Autriche, dont il n'a reçu, depuis la victoire, que l'avis venu de Venise. — Le légat part le 18 novembre pour le Portugal; il a encore pressé Forquevaulx pour savoir si le mariage de madame Marguerite est irrévocablement conclu avec le prince de Navarre: dans le cas contraire, il ne doute pas qu'il ne se fasse avec le roi de Portugal. Le duc de Gandia, prieur de tout l'ordre des théatins, est envoyé exprès en sa compagnie, pour au besoin faire cesser l'opposition des deux théatins qui sont auprès du roi.

Pag. 1242. — Le roi à Forquevaulx, Vaujours, 31 octobre 1571. En attendant qu'il ait fait choix d'un personnage de qualité requise pour tenir lieu d'ambassadeur à la place de Forquevaulx, il envoie La Marque, son valet de chambre ordinaire, pour demeurer près du roi catholique et y faire ses affaires. Forquevaulx prendra donc congé de ce roi, et viendra le trouver. — La Marque est porteur d'un mémoire où Forquevaulx trouvera ce qu'il doit répondre au cardinal Alessandrino sur le mariage de Portugal: « Je désire — dit le roi — qu'il cognoisse qu'il ne m'est demeuré aucune » sentille de volonté de jamais rechercher ledict mariage. »

Pag. 1245. — La reine à Forquevaulx, même date. Elle lui dit, à propos du mariage de Portugal: « D'autant que j'ay désiré et recherché ledict ma-

» riage, comme un chascun sçait (ayant faict tout ce qu'il m'a esté possible
» pour l'effectuer), je suis délibérée de conseiller maintenant le roy, monsieur mon filz, de ne le rechercher jamais, car l'on a trop desdaigné ce
» que l'on debvoit priser. »

Pag. 1246. — Au roi, Madrid, 30 novembre 1571. Le Sr de La Marque arriva à Madrid le 26 novembre, et remit à Forquevaulx les dépêches dont il était porteur. Le lendemain il mourut d'apoplexie. — Forquevaulx se lamente de se voir ainsi obligé de prolonger son séjour en Espagne. — On ne sait encore si don Diego de Çúñiga a accepté l'ambassade de France.

Pag. 1251. — A la reine, même date. Le roi est revenu de l'Escurial le 28 novembre. Aujourd'hui Forquevaulx a assisté à sa messe, dite à l'occasion de la fête de la Toison d'or, avec l'ambassadeur de Venise.

Pag. 1264. — Au roi, Madrid, 16 décembre 1571. Il a été à l'audience du roi le 11, et l'a félicité sur la naissance d'un prince [1]. — Il lui a fait des plaintes du procédé de don Francés d'Alava, qui, sans prendre congé du roi et de la reine, était passé en Flandre, s'excusant, par son secrétaire Aguilon, sur sa maladie. — Le roi lui en a témoigné son déplaisir, tout en excusant la conduite de don Francés, qu'il a expliquée par l'impossibilité où son état de maladie l'aurait mis de se rendre à la cour. — Çayas est venu prévenir Forquevaulx que don Diego de Çúñiga partira au premier jour pour aller remplir la charge d'ambassadeur auprès du roi.

Pag. 1271.—A la reine, même date. Le cardinal Alessandrino a été magnifiquement traité en Portugal. Le roi lui a répondu qu'il etait et voulait être fils obéissant de Sa Sainteté, promettant d'entrer dans la ligue et d'épouser madame Marguerite, s'il plaisait à LL. MM. TT. CC. de la lui donner. Dans l'espoir que ce mariage s'accomplira, la reine doña Catalina ne parle plus de quitter le Portugal. — Le cardinal va, comme légat du pape, en France. — Baptême du prince nouveau-né :

......... Au demeurant, Madame, je feis voz recommandations à mesdames les infantes le jour de madicte audience, qui me commandérent de baiser très-humblement les mains de Vostre Majesté, pour la mémoire qu'il vous plaist avoir d'elles ; je les ay veues encore cejourd'huy en la chambre de la royne catholicque, au retour du baptesme du

[1] La reine Anne était accouchée de ce prince, qui reçut le nom de Ferdinand, comme on le voit plus loin, dans la nuit du 3 au 4 décembre.

prince leur frère, qui a esté tenu à baptesme par le plus petit prince de Bohesme, nommé Venceslaus, pour ce que don Albert garde le liet pour une petite fiebvre qu'il a; et hyer furent confirmez touts deux lesdicts frères. Madame la princesse de Portugal a esté marraine; le cardinal de Ciguence a baptisé ledict petit prince, et son nom est Ferdinand, en mémoire du roy Ferdinand d'Aragon et de l'empereur vivant [1]. On est sorti par un pont attaché au palais à une des fenestres du logis de mesdames les infantes, tirant ledict pont jusques à l'église de S^t-Gilles, son plant eslevé de terre environ deux toises, pour éviter à la foulle du peuple, et tapissé fort richement : les grands portoient les mascapans (?), sel, bassins et autres choses bienséantes à un baptesme royal. C'estoient les ducz de l'Infantasgo, de Cesse, de Nagera, de Médine, Ruysecco, Francavilla, d'Ossune, conte de Benavent, marquis de Mondeja, d'Aguilar et autres : le duc de Bejar portoit ledict petit prince. Les ambassadeurs du pape, de l'empereur, de France, Portugal et Venise y sommes esté appellez, et au retour avons faict la révérence à ladicte dame royne, laquelle estoit vestue d'un manteau de drap d'or incarnat fourré de loups cerviez, assise sur un petit liet à terre : il la faisoit très-beau voir. La princesse de Portugal et madame l'infante Isabeau estoint tout auprèz d'elle; et quant au petit prince d'Espaigne, il est bien fort joly et sera blond comme père et mère. On dit qu'il retire (*sic*) au prince Albert : il me semble à moy qu'il donne plus d'air audict prince don Venceslaus.

Pag. 1277. — Au roi, Madrid, 2 janvier 1572. Le cardinal Alessandrino est arrivé de Portugal à Madrid le 28 décembre, et y a séjourné quatre ou cinq jours. Le 28 aussi le roi arriva de l'Escurial et descendit au monastère de S^t-Jérôme, où il resta jusqu'au 30, qu'il rentra dans son palais. Le cardinal lui a rendu compte de ce qu'il a négocié en Portugal, dont il revient l'homme le plus content du monde. Il se loue on ne peut plus du roi, et ne peut dire assez de bien, tant de sa personne que de sa discrétion, grâce et bon esprit. Il a réformé l'excessive liberté que les théatins commençaient à prendre, et le grand gouverneur, don Gonzalez, a été par lui et le général de l'ordre, le duc de Gandia, relégué à Coïmbre. Il a assuré Forquevaulx que le jeune roi avait toujours été incliné à épouser madame Marguerite, mais que ledit théatin avait fait difficulté de le laisser marier si jeune. — Le cardinal a refusé de riches présents que lui offraient les rois d'Espagne et de Portugal, et s'en retourne sans avoir rien d'eux : le pape son oncle

[1] Forquevaulx commet ici une singulière méprise : l'*empereur vivant,* en 1572, était Maximilien II, fils de Ferdinand I^er.

le lui a ordonné ainsi sur sa vie, ne voulant pas qu'on puisse dire ou croire qu'il l'a envoyé hors de Rome pour briguer dons ou bienfaits. Il est parti de Madrid ce matin, pour arriver le 12 ou le 13 à Bayonne. — Don Francés d'Alava a débarqué à Laredo le 13 décembre.

Pag. 1284. — A la reine, même date. A propos du nouveau prince d'Espagne, Forquevaulx dit qu'il est advenu « qu'il luy a fallu changer de » nourrice, qu'estoit une jeune belle Biscayne, mais son laict si chault » qu'il avoit faict venir des émorroïdes à l'enfant, et des syncopes qui le » prenoint coup sur coup, de sorte qu'il s'en alloit mourir, s'il n'y fust esté » remédié promptement par ledict change, qui est de celle qui avoit » nourri madame l'infante Catherine, laquelle l'a remis de mort à vie. » — Hier le roi et la reine, ayant à leurs côtés les infantes, la princesse et les princes de Bohême, ont assisté, d'une des fenêtres du palais, au spectacle que leur ont donné les *caballeros* de Madrid, jouant aux *alcansies*[1], à cheval et à la genette, en huit quadrilles de huit chacun, de différente parure.

Pag. 1295. — Au roi, Madrid, 22 janvier 1572. Don Francés d'Alava est arrivé à Madrid le 8 janvier; il est allé deux fois parler au roi son maître, non en litière comme un malade, ainsi qu'il prétendait l'être, mais à cheval sur une haquenée. — Le duc de Medinaceli s'était embarqué au mois de décembre; la tourmente l'a forcé de rentrer à Laredo, avec perte de deux navires. Il attendra maintenant jusqu'au mois de mars.

Pag. 1302. — Au roi, Madrid, 12 février 1572. Cette dépêche sera portée au roi par un gentilhomme du prince d'Épinoy, qui rapporte à son maître la permission, qu'il était venu demander au roi catholique, d'épouser la douairière de Nevers. — Le roi est au Pardo, depuis le 7, avec la reine et la princesse de Portugal; ils seront de retour le 16, pour voir le lendemain les joutes, « estant icy un ordinaire, presque touts les dimanches, s'il » faict beau, d'y avoir jeu de caignes ou *alcansies*, tournois et autres » passe-temps, depuis que le petit prince est nay. » — Don Pedro Faxardo, fils du marquis de los Velez, partira bientôt pour aller vers l'empereur. — A ce propos Forquevaulx rappelle la mission que le roi Henri lui donna,

[1] *Alcansies*, de l'espagnol *alcancias*, boules de terre creuses remplies de fleurs ou de cendres, etc., qu'on se lançait mutuellement en courant à cheval. Ceux qui couraient s'en défendaient au moyen d'écus sur lesquels les *alcancias* se brisaient.

en 1550, vers l'empereur Maximilien, alors roi de Bohême, et dont nous avons parlé dans les quelques lignes que nous avons consacrées à la biographie de ce diplomate [1].

Pag. 1312. — Le roi à Forquevaulx, Amboise, 22 janvier 1572. Il envoie le Sr de Saint-Gouard, chevalier de son ordre et gentilhomme de sa chambre, pour complimenter le roi catholique sur la naissance du fils que Dieu lui a donné, et en même temps pour résider à Madrid en remplacement de Forquevaulx.

Pag. 1314. — A la reine, Madrid, 27 février 1572. M. de Saint-Gouard est arrivé le 25; demain ils auront audience du roi catholique, de qui Forquevaulx prendra congé. Il se félicite d'avoir pour successeur « un si » homme de bien, si rempli et accompaigné des parties et vertus pour » faire dignement toute grande charge. »

Pag. 1315. — A la reine, Madrid, 14 mars 1572. M. de Saint-Gouard et lui eurent audience du roi le 27 février (*sic*). Forquevaulx espérait prendre congé le lendemain : mais ce jour-là le roi partit pour l'Escurial, d'où il n'a été de retour qu'hier 13, et c'est seulement demain qu'il donnera audience à Forquevaulx. — « Touchant au duc de Médineceli, il s'embar» quera pour Flandres avec le premier vent propre, ayant donné dégoust » à ceste court de ce qu'il ne poursuivist son voyage, puisqu'il estoit à la » voile hors du port de Laredo : car, s'il eust poursuivi la route de son » avant-garde, il fust arrivé audict Flandres aussi bien qu'elle feit, en » laquelle passèrent de quatre à cinq cents soldats. » — Le duc de Medina Sidonia entra à Madrid le 1er mars, lui cinquantième en poste, et le lendemain fiança la fille du prince d'Eboli. — Don Pedro Faxardo est parti pour l'Allemagne et la Pologne, afin de traicter de la ligue.

Pag. 1318. — *Propos tenus par le roy catholicque au Sr de Forquevaulx lorsque celui-ci prit congé* [2].

Prenant le Sr de Forquevaulx, ambassadeur du roy, son congé du roy catholicque d'Espaigne, en sa dernière audience, icelluy Sr roy catholicque luy teint les propos suivans, afin de les représenter à Sa Majesté Très-Chrestienne.

[1] Pag. 196.

[2] Dans une lettre écrite de Bayonne, le 15 avril, à Catherine de Médicis, Forquevaulx lui fait savoir que le roi catholique l'a gratifié de 2,000 écus, et qu'il a mis vingt-trois jours pour venir de Madrid à Bayonne.

En premier lieu, il baise de tout son cœur les mains du roy très-chrestien, son bon frère, luy désire autant de santé, prospérité et contentement comme pour soy-mesme : il sera tousjours fort aise que ses affaires succèdent heureusement, comme par le contraire il recevra grand desplaisir, s'ilz iront mal.

C'est en ceste bonne volonté qu'il a vescu avecques Sa Majesté Très-Chrestienne et veult vivre, disant luy avoir faict apparoir de la syncérité de son intention par les meilleures démonstrations qu'il a peu : ce qu'il veult continuer de faire en ce qui sera de son pouvoir, sans jamais s'en lasser.

Estant l'amitié qu'il porte au roy, son bon frère, inséparable de son costé, et sa fermeté si constante en la paix et union qu'il a pleu à Dieu y mettre, qu'il ne sera de sa vie le premier à la rompre ny à s'en despartir.

Prie Sa Majesté Très-Chrestienne d'en user en semblable, et de vouloir employer ses forces encontre l'ennemy commun : à quoy ledict S[r] roy catholicque dit avoir commandé d'employer les siennes heureusement, en compaignie de celles du pape et des Vénitiens.

La prie aussi de faire remédier aux pirateries que les François font, car autrement il ne peut refuser à ses subjects d'y mettre le remède qu'il pourra, pour asseurer leur navigation.

Qu'on a eu tort en France de penser qu'il fust bien aise des troubles d'icelle, car c'est la chose en ce monde dont il recevoit autant d'ennuy, pour plusieurs bons respects, mesme pour l'amour qu'il porte au roy, son bon frère, le travail duquel luy estoit à esgal du sien, et que leurs royaulmes sont si voisins que, la France estant en combustion, c'estoit la veille d'y voir l'Espaigne; et soit pour différent de religion ou pour autre prétexte, tousjours l'exemple de la rébellion et désobéissance des subjects d'un prince monstre le chemin aux voisins d'en user semblablement contre le leur.

Aussi Sa Majesté Catholicque pense qu'en France, prèz la personne de Sa Majesté Très-Chrestienne, il n'y a pas faute d'aucunes âmes turbulentes qui désirent voir survenir altération et rupture de la fraternelle amitié qui est entre Leurs Majestez : ce qu'ilz procurent subtilement et par grande astuce, soubs couleur de bons serviteurs, affectionnez au bien et grandeur de leur maistre.

C'est néantmoins en intention de venir par là au-dessus de leurs dessains, les uns à une fin et les autres pour une autre, mais les touts au desservice de l'honneur de Dieu, du bien universel de la chrestienté et dommage irréparable des royaulmes et subjects de Leurs Majestez.

Dit icelluy roy catholicque que le roy, son bon frère, a faict suffisante expérience, encore que lamentable, des cœurs de ses subjects et serviteurs, de sorte qu'il a peu cognoistre ceulx qui l'ont servi de bon courage, et qui froidement et lâchement. A ceste cause, il est d'opinion que Sa Majesté Très-Chrestienne doibt avoir plus de fiance en ceulx qui l'ont fidèlement servi, sans se lasser ny bransler, que non à ceulx qui se sont

monstrez froids et négligents de le servir et secourir en sa nécessité, et par conséquent s'en doibt mieulx fier, soit pour prendre conseil, soit pour bailler quelque grande entreprinse à exécuter : mais en ceste préférence ne fault désespérer nul de ceulx qui l'ont servi à son besoin, à quelque mesure qu'ils s'en soint acquitez.

Tant y a que, pour le regard des maulvais qui luy sont esté rebelles et ennemis du commancement à la fin, il n'est point d'advis que le roy son frère s'en doibve jamais fier, tant qu'il s'en doibt faillir qu'il en face estat ny fondement.

Et voit bien qu'il sera difficille d'ores en avant de traicter auprès du roy, son bon frère, les négoces de grande importance en telle confiance qu'on souloit et qu'il fauldroit les traicter, veu que les principaulx qui l'ont voullu destruire sont et seront, d'icy en avant, à l'oreille de Sa Majesté Très-Chrestienne et de la royne, sa bonne mère, pour destruire et empescher que rien de bon ne s'y délibère ny conclue, principalement s'il se traictera de l'intérest de leurs amis, correspondants et confédérez, comme par adventure l'occasion portera que Leurs Majestez Très-Chrestienne et Catholicque en auront à délibérer et traicter quelquefois.

Bien entendu aussi que lesdicts principaulx et ceulx de leur alliance fairont leur effort d'y mettre et nourrir jalousie et deffiance, plus volontiers que de les entretenir en paix et amitié, ou estre désireux et soigneux que les conseils et entreprinses de Leursdictes Majestez ayent bon succèz.

Que les déportements de ladicte Majesté Catholicque, durant lesdicts troubles, de huict ou neuf ans, font preuve et vérification de son intérieur : car s'il eust eu maulvaise intention, c'estoit la saison de la mettre en évidence, ainsi qu'aucuns luy voullurent persuader; et n'avoit pas faulte de moyens pour faire beaucoup de maulx, s'il eust voullu : mais il n'y voullut jamais entendre, et ne s'en repent point.

Somme toute, Sa Majesté Très-Chrestienne, la royne sa mère et le duc d'Anjou doibvent tenir pour résollu que le bien et le mal du royaulme de France, c'est à sçavoir de la couronne, leur touche de plus prèz, et le doibvent sentir plus au vif que nulz autres, quelz qu'ils soint : à ceste cause, ne doibvent prendre ny croire le conseil de qui que ce soit sans examiner de bien près à quoy il tend, et, s'il ne leur semble tant à clair advantageux pour Sadicte Majesté Très-Chrestienne et pour le bien et l'honneur de sa couronne, rejecter tel conseil et qui le donnera pour très-pernitieux.

Sans se laisser attirer ny dévoier par belles apparences, qui semblent grandes de prime face, ains estendre la veue le plus loing qu'on peut, et songer à la fin que s'en pourroit suivre aussitost en mal, ou plus tost, que non en bien.

Et jugent du zelle sur lequel telz conseillers mallins fondent leurs opinions et conseils, auquel cas Sa Majesté Très-Chrestienne trouvera qu'ils sont poulcés de passion particulièrement, non du service qui luy est deu.

*Avis du roy catholicque à la royne très-chrestienne, sa bonne mère.*

Ledict S^r roy luy baise très-affectueusement les mains, et la prie de vouloir tousjours tenir la main, ainsi qu'elle a faict, à la conservation de l'amitié d'entre les deux roys ses enfans; et face conte Sa Majesté que les raisons pour les avoir faict vivre en bons frères jusques à présent sont les mesmes aujourd'huy pour les y maintenir, et de plus, de l'alliance si estroictement renouvelée entre Leurs Majestez, il a pleu à Dieu leur donner des enfans, et espérance d'en avoir au premier jour, pour confirmer plus fort lesdictes amitié et bonne intelligence à l'advenir.

Quant à luy, il veult avoir dit et promis une bonne fois d'estre toute sa vie bon frère et amy du roy très-chrestien, son frère : ce qu'il accomplira de son endroict, sans jamais s'en despartir le premier, ny sans en estre par trop contrainct et provoqué.

Et après autres discours, Sadicte Majesté Catholicque donna charge audict de Forquevaulx de dire à toutes les Majestez Très-Chrestiennes qu'il est bien fort joyeux d'avoir entendu que la royne très-chrestienne, sa seur et niepce, est grosse : dont il s'en réjouit avec Leursdictes Majestez, priant Dieu leur en donner le contentement qu'elles en espèrent, et vouloir assister à la mère et à l'enfant, et les esclairer de sa saincte grâce, avecques heureuse suite de plusieurs autres enfans.

Aux fol. 1555-1559 est la fin de la biographie du S^r de Forquevaulx. On y lit que, au retour de son ambassade, il fut aussi favorablement accueilli à la cour de France que ses services le méritaient. Il fut fait chef et surintendant de la maison du roi de Navarre : mais, en septembre 1572, le roi le renvoya à son gouvernement de Narbonne. En novembre de la même année il fut appelé au commandement de la place de Toulouse. Au mois d'octobre 1573 le roi le chargea de parcourir tout le gouvernement de Languedoc, pour l'informer des comportements des ecclésiastiques, des gentilshommes, des gens de justice et du peuple. Il remplit encore plusieurs autres commissions et mourut au mois de juillet 1574.

Son fils termine ainsi :

« Ayant ma disgrâce voulu que j'aye bruslé, de ma main, constrainct par son dernier commandement, plusieurs volumes sur différents sujets, escripts de la sienne, dont j'emporteray le regret au tombeau. »

Harlay 228.
2. 3. 4.

## 240. — Lettres originales du Sr de Saint-Goard[1], ambassadeur en Espagne, au Roi, à la Reine mère, au duc d'Anjou et au secrétaire de Villeroy.

Trois volumes in-fol.

Le premier volume commence au 16 janvier et finit au 25 décembre 1572; les pièces y sont cotées du no 1 au no CI.

Le deuxième va du 6 janvier au 13 décembre 1573; les pièces y portent les cotes I à LXXIII.

Dans le troisième sont, de I à LVIII, des dépêches de l'année 1574 (3 février au 26 décembre), et, de LIX à CXXI, des lettres et d'autres pièces de l'année 1579.

Jean de Vivonne, dit *de Torrettes,* seigneur de Saint-Gouard, chevalier de l'ordre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fils d'Artus de Vivonne, IIe du nom, et de Catherine de Bresmont, dame de la Boutière, fut, comme on l'a vu plus haut[2], choisi par Charles IX pour remplacer à Madrid le seigneur de Forquevaulx. Une de ses dépêches[3] nous apprend qu'il servait son pays depuis vingt-cinq ans; qu'il avait été blessé dans plusieurs campagnes; que deux de ses frères étaient morts sur les champs de bataille.

### PREMIER VOLUME

I. — Instruction au Sr de Saint-Gouard, faite à Amboise le 16 janvier 1572. Après avoir adressé au roi catholique des compliments de félicitation sur la naissance du fils que Dieu lui avait donné, et l'avoir assuré de

[1] Une lettre autographe écirte par cet ambassadeur, le 11 octobre 1572, au secrétaire Villeroy, est signée ainsi : *Saint-Gouard.* Nous avons adopté cette orthographe dans nos analyses.

[2] Pag. 358.

[3] Celle du 19 septembre 1572 au duc d'Anjou.

l'amitié du roi très-chrétien, ainsi que du désir qu'il avait de vivre en paix avec lui. Saint-Gouard devait réclamer des explications de ce monarque sur les bruits de guerre qui couraient en Europe et les démonstrations que faisaient ses ministres, et notamment le duc d'Albe, qui, « soubz coulleur » de remuer et rafreschir les garnisons des villes de la frontière, les avoit » renforcées; qui avoit commandé remonter l'artillerie et la mectre sur les » murailles, faict faire et dresser des barrières au-devant des portes des- » dictes villes, ordonné aux subgectz du plat païs y venir faire la garde » comme l'on avoit acoustumé en temps de guerre, et faict battre le tam- » bourin en quelques endroitz sur ladicte frontière, etc. » — Un point important était recommandé à Saint-Gouard : il devait tâcher de moyenner la réconciliation du prince d'Orange avec le roi. Cet article de son instruction mérite d'être cité tout entier :

Et d'autant qu'une des choses quy poise le plus à Sadicte Majesté et à laquelle elle désire autant pouvoir remédier, ce sont les incursions qui se font sur la mer, par lesquelles le commerce est empesché entre les subgectz de Sa Majesté, dudict roy catholicque et autres princes ses amys et alliez, depuis que Dieu a remis la paix en ce royaulme, Sadicte Majesté a cherché tous moyens pour y mectre ung bon ordre. Toutesfois, avecques son grand regret, elle ne le y a sceu encore trouver : car, combien qu'elle ayt commandé très-expressément que ceulx de ses subgectz qui commettroient ou estoient particippans de telles piratteryes fussent chastiez et puniz, ce néantmoings ceux qui veullent fère ce mal se couvrent du nom du prince d'Orenge et se joignent avecques ses vaisseaulx, et par ce moyen demeurent impunyz.

Par ainsy, tant que les vaisseaulx dudict prince d'Orenge seront en mer et courront, comme ilz font, sur les subgectz dudict roy catholicque, ausquelz ilz font ouvertement la guerre, estans favorisez de ceulx qui les assistent, et à quoy il est très-mallaysé de remédier, tous ceulx qui veullent desrobber se joignent à eulx ou empruntent son nom, de sorte que toutes volleryes demeurent impunyes, et ne fault espérer, quoy que l'on face, que l'ordre s'y puisse mectre. Au moyen de quoy il est besoing trouver ung expédient pour fère désarmer ledict prince d'Orenge : ce qui ne se peult que par force ou volluntairement. Pour le premier, n'ayant ledict prince d'Orenge jamais offensé Sadicte Majesté ny ses subgectz, et moings donné occasion de le tenir pour ennemy, ains estant comprins à son édict de paciffication, Sadicte Majesté ne peult entreprendre le désarmer par force, joinct qu'il seroit besoing d'une armée de mer pour ce fère, à laquelle Sadicte Majesté, attendu ses autres affaires, ne peult pour ceste heure entendre. Quant à le fère désarmer volluntairement, l'occasion s'en présente, s'il plaist

audict roy catholicque l'embrasser, comme Sadicte Majesté luy conseille pour le bien de ses subgectz et la lyberté du commerce par la mer.

Car le conte Ludovicq, frère dudict prince d'Orenge, qui a tousjours esté aveeques la royne de Navarre depuis la paix de ce royaulme, a mandé au roy, par personne expresse, qu'il fera désarmer tous les vaisseaulx dudict prince d'Orenge toutes les fois que ledict roy catholicque les vouldra recepvoir en sa bonne grâce et les laisser jouyr de leurs biens, absens de ses pays, puisqu'il n'a pour agréable qu'ilz y soyent habitans, ayant ledict conte Ludovicq requis très-instamment Sadicte Majesté s'emploier envers ledict roy catholicque pour obtenir ce que dessus, la priant lui permettre de venir en ceste cour, affin de y demourer pleige et caution de ce qu'il promet, au nom de son frère, pour le désarmement des vaisseaulx, lesquelz il fera aussytost retirer en tel port et havre de ce royaulme qu'il plaira à Sa Majesté ordonner.

Chose que ledict S^r de S^t-Gouard pryera ledict roy catholicque, au nom de Sa Majesté, de bien meurement poiser, et considérer sur les pertes que font journellement ses subgectz trafficquant ou allant par mer, à quoy il sera très- difficille de pourvéoir par autre moyen, affin d'en mander par après à Sadicte Majesté son intention, ayant Sadicte Majesté permis cependant audict conte Ludovicq venir en ceste court aveeques la royne de Navarre, pour estre plus asseuré de ses offres. Et en attendant sur ce responce dudict roy catholicque, Sadicte Majesté fera ce qu'elle pourra envers ledict conte pour commancer à le fère désarmer, combien que ce soyt chose que l'on estime qu'il fera difficilement s'il n'a quelque espérance ou promesse de la bonne vollunté dudict roy catholicque.

Si le roi catholique et ses ministres parlaient à Saint-Gouard de l'intention prêtée au roi de se liguer avec la reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne, il répondrait que le roi ne songe nullement à faire de nouvelles ligues, mais qu'il croit agir sagement en conservant et même en resserrant ses relations amicales avec ladite reine et lesdits princes.

II, III. — Lettre du roi au S^r de Forquevaulx, du 16 janvier 1572, pour lui annoncer son rappel. (*Minute et copie.*)

IV. — Saint-Gouard au roi, Madrid, 14 mars 1572. Il a eu sa première audience du roi le mercredi 27 février; il y a été conduit par le comte de Chinchon, premier maître d'hôtel, avec une bonne troupe de gentilshommes. — Le lendemain le marquis de Ladrada est venu le chercher, pour le conduire auprès de la reine. — Le roi est parti pour l'Escurial le 28. Saint-Gouard lui a remis des mémoires sur les différents points dont il a été chargé par son instruction, sachant « que ledict roy prend plaisir

» à telle forme de négotier. » — Le duc de Medinaceli est prêt à passer en Flandre; il n'attend plus qu'un vent favorable.

VII. — Au roi, Madrid, 14 avril 1572. Le roi n'est revenu de l'Escurial que le 20 mars, et il y est retourné deux jours après. — Saint-Gouard a été à son audience dans cet intervalle, et a sollicité de lui une réponse à ses mémoires. Le roi a promis de la faire bientôt. — Quatre jours après le président de Flandre [1] est venu lui apporter cette réponse, tendante en substance à justifier le duc d'Albe, et à faire comprendre au roi que le moyen proposé par lui pour le désarmement des vaisseaux du prince d'Orange, n'était « nullement convenable pour l'honneur et service de » Dieu, bien et repos de la chrestienneté. » — Le duc de Medinaceli est toujours à Laredo, attendant le vent propice; la plus grande partie de ses gens se sont débandés, et il n'embarquera jamais quinze cents hommes. — Don Garcia de Tolède ayant refusé la charge de lieutenant de don Juan d'Autriche, elle a été donnée au duc de Sessa, qui est estimé homme de valeur et a bon crédit avec les gens de guerre, envers lesquels il s'est tellement engagé qu'il se trouve extrêmement pauvre. On lui donne pour son plat douze mille ducats l'an, et deux mille pour le traitement de ses gentilshommes; en outre, seize mille ducats d'*ayuda de costa*, avec permission de vendre une de ses terres titrée de marquisat. — Don Pedro Faxardo, fils aîné du marquis de los Velez, est envoyé en Allemagne vers l'empereur et les électeurs pour quelque négociation importante. — On a écrit au roi catholique, de Nantes, le 30 mars et le 1er avril, que sur toute la côte de France il se fait une grande armée de mer, dans laquelle sont des navires anglais et du prince d'Orange. — « Le secrétaire Héguilhon [2] » a escript que le comte Ludovicq estoit logé dans le pallais de V. M., et » que à la royne de Navarre et à luy V. M. leur faisoit ordinaire de chair » la caresme. S'ilz m'en parlent, Sire, je suis d'advis de leur respondre que » ceulx qui mandent telles nouvelles sont assez ignorans des procédez de » V. M., et, quand ainsy seroit, que l'on en pourroit estre quicte, envoyant » par deçà quérir une bulle qui couste deux réalles, par laquelle l'on a

[1] Joachim Hopperus, garde des sceaux pour les affaires des Pays-Bas.

[2] Aguilon, secrétaire de l'ambassade d'Espagne à Paris, que don Francés d'Alava avait laissé comme chargé d'affaires suivant les ordres du roi. (Voir p. 347.)

» permission assez ample pour manger de la chair le caresme en ce pays, » qui disent estre si religieulx. »

XII. — Le roi à Saint-Gouard, 22 avril 1572. Il l'informe de ce que le duc d'Albe lui a fait représenter par le Sr de Willerval [1], lieutenant du duc d'Arschot, et de la réponse qu'il a faite à cet envoyé, pour qu'il en donne connaissance au roi catholique et tienne le même langage à ce prince. — Il lui dit aussi, dans la même vue, qu'il a envoyé le duc de Montmorency en Angleterre, lequel a charge de ratifier ce qui a été conclu avec les députés de la reine, et que le mariage de sa sœur avec le prince de Navarre a été arrêté et signé. — Il lui mande enfin la surprise de la Briele par les gueux, qui a été suivie du soulèvement de plusieurs villes de Hollande, ajoutant :

De sorte que toutes choses y sont assez en garbouille, et semble qu'elles soient pour y entrer plus avant, s'il n'y est prestement pourveu : à quoy je suis très-asseuré que le duc d'Alve ne s'endormira, jaçoit qu'il ayt très-grande faulte d'argent, et que ceste levée du xe denier qu'il veult faire sur tous les Pays-Bas le deffavorise grandement, et rende ung chascun très-indigné et esloigné de toute affection de luy obéir. Je vous prie vous informer de ce qu'il en aura escript par delà, redoubtant que ledict duc aura mandé que je favorise l'entreprise desdicts gueulx. Mais, vous trouvant à propoz, leur asseurerez tousjours tout du contraire, et que je ne pense aujourd'huy à autre chose qu'à establir mes affaires et le repos de mon royaulme.

XIV, XIV*bis*. — Au roi, Madrid, 26 avril 1572. (*En chiffres avec le déchiffrement.*) Il a reçu, le 17, la lettre du roi du 29 mars. — Il est allé trouver le roi catholique, et lui a expliqué la cause de l'armement de certains navires français « dont ils avoient grande alarme. » Cette explication a fort satisfait le roi. Saint-Gouard en a profité pour revenir sur le remède proposé pour le désarmement du prince d'Orange. Le roi s'est référé à ce qu'avait répondu le président de Flandre. Saint-Gouard lui donna plusieurs raisons pour le persuader que cette réponse était insuffisante, mais sans succès. « Enfin — ainsi s'exprime l'ambassadeur — je ne l'ay sceu autre, sy » ce n'est qu'il s'asseuroit bien, selon que je luy avoys dict, que V. M. avoit » une fort bonne intention, et que de sa part il vouloit vivre en bonne

[1] Adrien d'Ongnyes, chevalier, seigneur de Willerval. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, pp. 239 et 250, et le tome Ier de ces *Notices*, p. 407.

» paix et amytié fraternelle. » — « Il est arrivé de Flandres, ces jours, » certains depputez [1] qui se plaignent grandement des ministres de par » delà, sur les impostz qu'on leur faict, et dont je pensse qu'ilz n'auront » nulle rayson, parce que l'on les veult tenir si pauvres qu'ilz restent sans » nulz moyens d'entreprendre, dysant que désespoir est peu à qui n'a » moyen de mal faire, et que l'on a faict encores une grande rebuffe de ce » qu'ilz sont venuz sans congé du gouverneur ou de leur évêque : de sorte » qu'ilz espèrent peu. » — Le duc de Medinaceli est toujours à Laredo; il a de grandes difficultés à lever des gens pour les conduire en Flandre. — Le roi est parti pour Aranjuez avec la reine, la princesse et les infantes.

XVI, XVI[bis]. — Au roi, Madrid, 3 mai 1572. Ayant reçu la veille la lettre du roi du 22, il a fait demander audience au roi catholique, à Aranjuez, bien qu'il sache que S. M. n'aime point que ceux qui ont à négocier avec elle y aillent. — Une observation déjà faite par les ambassadeurs précédents est placée ici : « Toutes choses sont longues de par deçà, et respond- » l'on fort mal vollontiers, encores que les choses que l'on leur propose » soient fort raisonnables. » — « Ilz sont en une extresme allarme, quelque » chose que l'on leur dye, de l'armement de vaisseaulx qui se faict en » France, qu'ilz disent passer XLVI. »

XVII. — Le roi à Saint-Gouard, 4 mai 1572. Il a apaisé le différend qui était demeuré entre le duc de Guise et l'amiral, et ceux de la nouvelle religion lui ont restitué la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Saint-Gouard en informera le roi catholique. Il s'appliquera aussi à le convaincre de la fausseté du bruit, que le duc d'Albe et quelques-uns de ses ministres font courir, que le roi favorise « les entreprises de ces gueulx qui » se sont eslevez aux Pays-Bas à l'encontre dudict duc. » Il a un très-grand regret de voir ses sentiments et ses actions si mal interprétés. Tant s'en faut qu'il ait pensé à secourir et favoriser lesdits gueux, qu'il retranche tous les jours les forces et garnisons de ses frontières.

XVIII. — Circulaire de Charles IX aux gouverneurs de ses provinces, du 4 mai 1572, afin qu'ils veillent à ce que tous ses sujets, de l'une et l'autre religion, vivent suivant le dernier édit de pacification.

XVIII[bis]. — Circulaire aux mêmes, du 4 mai 1572, afin qu'ils empêchent

[1] Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, pp. 232 et suiv.

ses sujets de faire guerre aux princes voisins, spécialement au roi catholique :

Mon cousin, j'ay tousjours désiré et mis soigneuse peine, regardant au bien et à l'utilité publicque, de conserver inviolablement et accroistre la bonne amityé, intelligence et voysinance que j'ay aveeques les princes mes amys et alliez, et notamment avec le roy catholicque, mon bon frère; semblablement, de faire que mes subjectz m'honnorent et obéissent comme ilz doibvent et ne commectent chose qui me puysse desplaire, d'autant moins maintenant que je les ay tous embrassez de paternelle affection. Ce que je vous dys, mon cousin, n'est que je doubte de leur sincère et obéissante vollunté, mais pour autant que j'ay plaincte que aucuns d'entre eulx pourroient prester consentement et faveur à des entreprinses et se mesler d'affaires préjudiciables à mesdicts amis et voysins, qui en sont en quelque soubson : dont je suis très-marry, encores que je ne me soys apperceu y avoir occasion ny fondement vallable. Au moyen de quoy j'ay estimé appartenir à l'office de bon roy, jalloux de son honneur et du repos publicq, de vous déclarer mon intention en cest endroit, comme je fais à tous autres gouverneurs et lieutenans généraulx en mes provinces, pour la faire publier et garder exactement, assavoir : que je veulx et procure, de ma part, maintenir à mon pouvoir ladicte amytié, paix et intelligence que j'ay avec lesdicts princes mes voysins et amys, et spéciallement avec ledict roy catholicque, mon bon frére, ainsy que les effects le tesmoignent : deffendant très-expressément à tous mes subjectz et autres, manans et habitans en mon royaume, d'y contrevenir directement ny soubz main favoriser ny assister aucuns de leurs ennemys et rebelles, et mesmement ceulx qui se sont soubzlevés ès Pays-Bas à l'encontre dudict roy catholicque, mondict bon frère, et au demourant aller en quelque lieu que ce soit en trouppe ou autrement aveeques armes, sans mon expresse licence et congé, dont ilz seront tenuz vous faire apparoir, sur peine de désobéissance et d'estre retenuz, avec exemplaire correction ou autrement, ainsy que le cas méritera.

Et partant, mon cousin, soyez adverty par la présente de bien tenir la main et avoir l'œil ouvert au contenu cy-dessus, avec asseurance que me ferez très-grand service et plaisir.

XIX. — Le roi à Saint-Gouard. 10 mai 1572. Le pape lui a envoyé l'évêque Salviati, qui, entre autres points, au nom de S. S., l'a prié d'entretenir la paix avec le roi catholique. et d'empêcher ses sujets d'aller au secours du comte Louis de Nassau. « Ma responce sur ce est et sera tous-» jours conforme à ce que je vous en ay escript et mandé, à quoy je ne » puis adjouster, sinon que, s'ilz veullent avoir patience, ilz cognoistront » par effect que je n'ay au cueur autre intention que à la bouche. » — En

preuve il dit qu'ayant été informé de la prise, faite par les gueux de Flessingue, de quelques vaisseaux portugais de la flotte du duc de Medinaceli, il a, par une ordonnance expresse, défendu dans ses ports de recevoir aucun desdits vaisseaux et d'acheter ou vendre les marchandises qu'ils transportaient; en outre il a fait publier, à ses frontières et dans Paris, la défense d'aller avec le comte Ludovic. — Il termine ainsi :

Vous priant, monsieur de Saint-Gouard, faire entendre tout ce discours au roy catholicque, mon bon frère, en le asseurant tousjours de plus en plus de mon intention en cest endroit. De laquelle luy désirant tousjours randre plus grand tesmoignage, je n'ay voulu négliger l'offre que le conte Ludovicq de Nassau m'avoit faicte de désarmer les vaisseaulx du prince d'Orenge, son frère, et de luy, estimant que c'estoit chose de laquelle les affaires du roy catholicque, mon bon frère, ne pourroient recepvoir que bien et avantaige, estant en l'estat qu'elles sont aujourd'huy ès Pays-Bas, et de plus que estoit le moyen de nettoyer mes costes de tant de déprédations que y ont esté, à mon grand regret, si fréquentes. Au moyen de quoy ledict conte Ludovicq s'est obligé, au nom de son frère, duquel il a tout pouvoir, faire désarmer lesdicts vaisseaulx, comme vous verrez par la coppye de l'obligation qu'il en a passée : chose que je veulx que vous fassiez dextrement et à propos entendre audict roy catholicque, mon frère, et luy faire bien sonner à quelle fin je l'ai faict; que luy servira tousjours de plus grande preuve de ma susdicte intention à l'entretènement de la paix qui est entre nous.

XXI. XXII. — Au roi, Madrid, 21 mai 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Il a eu audience du roi catholique le 10, à Aranjuez, et lui a remontré ce dont le roi l'a chargé par sa dépêche du 22 avril. — Le roi lui a répondu qu'il approuvait le duc d'Albe d'avoir voulu s'éclaircir des soupçons que lui donnait l'armement de tant de navires en France. — Saint-Gouard lui a annoncé aussi le mariage de madame Marguerite avec le prince de Navarre : « à quoy il me répondist aussytost, Sire, puisque les choses « estoient ainsy passées, qu'il prioit Dieu que ce fust à la gloire, honneur, » proffict et contentement de V. M., ne m'en pouvant dire plus sur ceste » nouvelle. » — Le roi catholique a fait faire de grandes processions et prières pour la santé du pape. — Le duc de Medinaceli a fait voile le 1er mai, mais « il a couru fortune et est retourné dans Larede. » Il a embarqué deux mille hommes avec lui. — Don Francés d'Alava est pourvu de la capitainerie générale de l'artillerie des royaumes d'Espagne qu'avait auparavant don Juan Manrique. — « Il n'y a icy, par le peuple, sy n'est le

» bruit que V. M. s'est déclarée ennemi de ceste couronne. » — Saint-Gouard, parlant dans cette lettre du nouvel ambassadeur de Philippe II à la cour de France, don Diego de Çúñiga, dit « qu'il est en réputation » d'un bien advisé et fin négociateur, » et plus loin, « qu'il est bandé à » tout mal, n'aiant meilleure âme que son prédécesseur. »

XXIV. — A la reine, même date. Le roi et la reine sont revenus depuis trois jours d'Aranjuez; demain ils partent pour l'Escurial.

XXV. — Le roi à Saint-Gouard, 28 mai 1572. Il lui donne avis de l'élection qui a été faite, le 9 mai, veille de la Pentecôte, de son frère le duc d'Anjou comme roi de Pologne.

XXVI, XXVII. — Au roi, Madrid, 31 mai 1572. Il lui rend compte de ce qu'il a écrit au roi catholique et traité avec ses ministres, pour ôter de leurs esprits les défiances qu'ils nourrissaient des intentions du roi, et le soupçon que les gueux des Pays-Bas étaient sous main favorisés par lui. — Il attribue surtout au duc d'Albe les mauvaises impressions qu'ils ont conçues : il croit que ce duc mettrait volontiers les deux royaumes en guerre. — « Il semble — dit-il — que le cardinal [1] va ung peu diminuant » de ceste grande authorité, ne luy communicquant le roy tant sur les » grâces comme il souloit. » — A propos des divisions qu'il y a dans le conseil, il dit : « On charge le duc d'Alve d'avoir peu suivy l'intencion du » roy de par delà, mais du tout sa fantaisie. »

Sayas m'a dict pis que pendre du conte Ludovicq; et quelque chose que je luy aye voullu dire, il dict son maistre estre fort mal satisfaict de quoy il est auprès de V. M., s'esbahissant comme elle luy veult souffrir, estant venu en faveur de ses ennemiz, et qu'il n'attend que le temps de exécuter quelque trahison, pour récompense d'une si grande bonté de laquelle V. M. use, sans nul respect de l'amitié du roy son maistre : estant une honte qu'il faille qu'il ayt tel crédit et présumption de donner et expédier en vostre royaume des commissions desquelles ilz ont les doubles. Il leur a esté aussy escript que, quant la nouvelle vint à la court de la soublévation de Zélande, ledict conte Ludovicq avoit mis ung doigt en la bouche et avoit dict : *Ah! les sotz! ilz se sont trop hastez et ne m'ont pas voullu croire*, inférant par là qu'il estoit avecq vous faisant l'entreprise pour favoriser ladicte soublévation.

Les députez qui sont icy venuz de Flandres se repentent bien de s'y estre si avant

[1] Don Diego d'Espinosa, cardinal de Sigüenza.

embarquez, se voiant sans espérance de se véoir dépeschez jusques ad ce que l'on ayt sceu comme le duc de Medinaceli aura establi de dellà les affaires.........

— Le roi à Saint-Gouard, 31 mai 1572[1]. Inquiétudes que lui font éprouver les préparatifs militaires de l'Espagne et la défiance de ses intentions qu'on témoigne à la cour de Madrid; mesures qu'il a prises pour empêcher ses sujets de secourir les insurgés des Pays-Bas; mécontentement qu'il ressent de la conduite du comte Louis de Nassau; désir qu'il a du maintien de la paix avec le roi catholique; élection d'un nouveau pape :

Monsieur de S[t]-Gouard, ........ vous avez faict advisément d'avoir demandé à aller à Aranchoys; et ne faut négotier par escript, comme on avoit accoustumé de faire avecques vostre prédécesseur.

Ces soubçons qu'ilz ont par delà de moy et de mes actions, desquelles ilz ne peuvent prandre asseurance, avecques les préparatifz qu'ilz font d'argent et d'armes, et ont des partyes sur les frontières, me mettent en très-grande jalouzye. Au moyen de quoy, combien que mon intention soyt d'entretenir la paix, et que je présume qu'ilz veulent faire le semblable, ce néantmoings, pour n'estre surprins et prévenu, je suis constrainct me tenir sur bonnes gardes, et pourvéoir à la seuretté de mes frontières.

Ce que je désire le plus est que la syncérité de mon intention soyt cogneue d'un chascun. Je vous prie, à ceste cause, ne vous lasser d'en porter tesmoignage, et notamment à l'endroit du roi catholicque, mon bon frère; et semble que toutes choses tendent à une rupture, à laquelle nous nous trouverons, si Dieu ne y mect la main et ne prenons entière confiance l'ung à l'autre, sans laquelle la bonne et deue intelligence n'y sauroyt estre. Je me mectray tousjours en debvoir pour les esclaircir de tous doubtes, et désireroys qu'ilz eussent pareille intention.

Aussitost que j'ay esté requis deffendre à tous mes subgectz sortir de mon royaume et aller au secours de ceulx qui se sont eslevez ès Pays-Bas, j'ay escript à tous les gouverneurs de mes provinces les lettres dont je vous envoye coppye[2], ayant mesmes envoyé mon cousin le duc de Longueville en son gouvernement, pour faire publier lesdictes deffenses et les faire soigneusement garder. Toutesfois je suis adverty que le conte Ludovicq de Nassau, contre ce qu'il m'avoit juré et promis, a tant faict qu'il a tiré avecques luy quelques-ungs de mes subjectz de la nouvelle religion et est entré dedans

[1] Par une inadvertance de celui qui a arrangé la correspondance de Saint-Gouard, cette importante dépêche a été marquée du millésime de 1573, et elle a été placée dans le 2[e] volume, sous le n° XXXVI. Nous lui restituons ici sa place.

[2] Voy. pag. 368.

lesdicts Pays-Bas, où il s'est saisy de quelques places : de quoy je suis en une merveilleuse peine. Pour y remédier, j'ay aussitost escript à mondit cousin la lettre dont je vous envoye coppye, et davantage luy ay envoyé quelques compaignies de gens d'armes et enseignes de gens de pied, pour courir sus à ceulx qui vouldroint suivre ledict conte, desquelz il sera faict telle démonstration qu'un chascun y prandra exemple. Je suis, monsieur de S{t}-Gouard, grandement irrité de ceste désobéissance, à laquelle ilz se sont tellement accoustumez, durant les troubles de mon royaume, que je doubte s'il me sera jamais possible les faire changer de volunté. Je y feray, par punitions très-rigoreuses, tout ce qu'il me sera possible : de quoy je vous prie asseurer ledict roy catholicque et que je y procéderay de telle manière qu'il aura toute occasion de demeurer satisfaict de moy en cest endroit, estant très-certain que, comme noz voluntez sont conformes, il nous sera très-facille de remédier à telles insollences. Je cognois bien mes subgectz estre de tel naturel qu'il me sera tousjours très-malaisé les garder d'aller chercher la guerre où elle se fera. Les roys mes prédécesseurs y ont esté trop empeschez ; et sont maintenant les miens si accoustumez à la guerre, depuis dix ou douze ans, qu'ilz ne veullent, comme il semble, faire autre mestier : ainsy s'en est allé ung grand nombre en ceste armée de la ligue, contre mes deffenses très-expresses, d'autant que je désiroys les retenir tous en mon royaume, pour les faire respirer et prande alleine des travaux passez. Mais ce que ont faict ceulx-cy avecques ledict conte Ludovicq me déplaist tant que je feray procéder à l'encontre d'eulx par toutes les plus rigoreuses voyes dont je me pourray adviser, tant pour les chastier de leurs désobéissance et témérité que pour faire cognoistre à un chascun, et mesmes audict roy catholicque, mon bon frère, et au duc d'Alve, combien je désire vivre en paix et faire tout office de bon frère et voysin.

Ce qui me travaille le plus est que ledict duc d'Alve ne peult prandre telle asseurance de ma volunté comme il me semble en avoir grands argumens, ayant mesmes dict à Montdoulcet[1] que s'il passoyt aucuns de mes subgectz au secours de ces gueulx, qu'il s'en ensuivroyt une rupture, ores que je les eusse désadvouez : de manière que je doubte si ledict duc vouldroit prandre icy une occasion de me commancer la guerre, maintenant qu'il est armé èsdicts Pays-Bas, que ma frontière de ce costé-là est desgarnye de toutes forces, et que ledict roy catholicque a une forte et puissante armée en Italye et sur mer pour exploicter où et comme bon luy semblera. A cela je me délibère tenir deux moyens : premièrement faire ce que je pourray pour faire retourner en mon royaume mes subgectz qui ont accompaigné ledict conte, et empescher qu'il n'en sorte d'autres, et rigoreusement chastier ceulx qui me désobéiront; l'autre, me mettre sur bonnes gardes, renforcer mes villes et places de frontières et les munir de

[1] Ministre ou agent de Charles IX à Bruxelles. On trouvera plus loin ses dépêches.

toutes choses nécessaires, tenir advertiz mes amys, faire retenir une levée de Suisses, et autres préparatifz pour me deffendre de quiconque me viendra assaillir, comme j'espère, moyennant la grâce de Dieu, faire, ayant la justice de mon costé.

Mais j'auroys ung merveilleux regret de véoir le repos publicq altéré par faulte de bonne intelligence, car, si on en vient là, comme il y a trop d'apparences, qui ne lèvera tous soubçons, ce sera une playe misérable à la chrestienté et ung feu qui s'y allumera, que sera par après très-malaisé estaindre: chose que je vous prye, monsieur de S^t-Gouard, remonstrer audict roy catholicque, mon bon frère, et luy remettre devant les yeulx ce qu'il faict à considérer en cecy, affin qu'il y pourvéoye à bon essient et sans dissimulation ou remise. En tout cas prendez garde de près à véoir si vous cognoissez qu'ilz voulsissent rompre, ce que je ne puis penser qu'ilz facent, car je ne leur en donneray occasion. Je feray bien observer celuy que est par deçà; et regarderez d'approfondir leurs dessaings et délibérations, lesquelles me ferez sçavoir par le porteur, aussy ce qu'ilz disent de ce pape [1] et ce qu'ilz en espèrent. Mettrez peine surtout d'apprendre les forces qu'ilz envoyent sur les frontières du costé de ........... et Languedoc, et descouvrir s'ilz ont prins quelques intelligences sur Tholose. Ledict conte Ludovicq a prins Vallentiennes et Mons en Haynault.

Je loue Dieu, monsieur de S^t-Gouard, de ce qu'il luy a pleu nous donner pour pape le cardinal Boncompagno, lequel est tel que, j'espère, il suivra les vestiges de son prédécesseur, et mettra peine d'entretenir le repoz publicq de la chrestienté, estant sage, vertueulx et amateur de l'honneur de Dieu et accroissement du saint-siége. J'espère qu'il servira grandement à tennir (?) la religion, que est la chose la plus nécessaire pour le bien de la chrestienté et que je désire le plus. Vous en conférerez, en mon nom, avecques le roy catholicque, mon bon frère. Et sçaurez, pour fin, comme je vays à Paris pour, estant là, donner ordre avecques plus de commodité à mes affaires.

## XXIX. — Le roi à Saint-Gouard, 6 juin 1572. Prise de Valenciennes par le duc d'Albe; cruautés que les Espagnols y ont commises :

Monsieur de S^t-Gouard, depuis mes dernières, j'ay esté adverty comme le duc d'Alve a usé de telle dilligence qu'il a reprins la ville de Vallentiennes de laquelle s'estoyent saisiz les gueulx, parmy lesquelz s'y est retrouvé aucuns de mes subjectz, qui ont esté taillez en pièces : de quoy je suis très-aise, car ilz ont esté puniz de leur témérité et désobéissance. En mesme temps que je vous dépeschay Jehan le courrier, j'en envoyay ung autre vers Mondoucet, auquel j'escripvis le semblable que à vous, à ce qu'il eust à faire entendre au duc d'Alve combien j'estoys desplaisant de ce que estoyt passé

[1] Grégoire XIII, qui venait d'être élu le 13 mai.

ès Pays-Bas, de mes subjectz avecques le conte Ludovicq, les commandements que j'avoys faicts à mon cousin le duc de Longueville d'y pourvéoir et assambler forces pour leur courre sus, et comme j'estoys délibéré de me mectre en tout debvoir pour luy faire cognoistre et au roy catholicque, mon bon frère, la sincérité de mon intention en cest endroict. Mesmes je m'offroys à luy envoyer secours.

Ledict Mondoucet m'a escript que ledict duc luy a faict response qu'il avoyt entière asseurance de moy, me remerciant dudict secours, duquel il n'avoyt aucun besoing; seullement qu'il me prioyt empescher par effect que plus grand nombre de mesdicts subjectz ne voise au secours desdicts gueulx, desquelz il espéroyt avoir bientost la raison.

Je suis bien ayse, monsieur de Saint-Gouard, de ce que ledict duc d'Alve a prins telle asseurance de moy, et qu'il cognoisse maintenant de quelle volunté je suis conduict en ces occasions : de quoy ledict duc dist audict de Mondoucet avoir porté tesmoignage, tant audict roy catholicque que ailleurs, affin de leur faire perdre toute cause de contraire oppinon, et, s'il est possible, faire cesser toutes occasions de doubte et deffiance. Ce de quoy je vous ay voulu incontinent informer, affin de vous en servir par delà selon que jugerez estre à propos.

Ilz ont véritablement reprins Vallentiennes par le moyen de la citadelle qui n'avoit peu estre prinse. Ilz ont mis à mort tout ce qu'ilz y ont retrouvé, et jusques aux femmes grosses et enffans, usant d'une très-grande cruaulté pour servir d'exemple aux autres. Il a esté tué peu de mes subjectz. Le conte Ludovicq y avoyt son bagage, lequel y a esté prins. Ilz publient qu'il a esté trouvé parmy quelques lettres de moy par lesquelles il a esté veu comme je suis participant à ces entreprinses. Si on vous en parle par delà, vous asseurerez que ce sont impostures et calumnies, n'ayant à la vérité jamais escript aucunes lettres audict conte de ce faict. Vous ne ferez semblant d'en avoir esté adverty, et n'en parlerez le premier à personne, faisant tousjours cognoistre à ung chascun que je suis merveilleusement resjouy de ce que ceulx qui estoient dedans cest Vallentiennes ont esté si bien chassez. Malines s'est révolté, Namur et Louvain; et sont les affaires desdicts pays en très-mauvais estat.

XXX. — Le roi à Saint-Gouard, 18 juin 1572. Il s'attache à établir, dans cette lettre, qu'il a toujours favorisé aux Pays-Bas les choses du roi catholique, et qu'il n'a prêté aucun appui aux entreprises du comte Louis de Nassau :

Monsieur de S^t^-Gouard, depuis ma dernière, escripte à S^t^-Cloud et envoyée par Bayonne (d'autant que le courrier espagnol l'avoit oublyée), j'ay receu la vostre du dernier du moys passé. Je me resjouys grandement d'entendre que le roy catholicque,

mon bon frère, preigne entière confiance de moy, et qu'il ayt volunté user de toute correspondance. Véritablement j'ay esprouvé les effectz de son amityé pendant les troubles de mon royaume, et ne le veulx nyer: mais aussi il fault qu'il confesse n'avoir receu de moy moyns de faveurs en ses affaires, tant ès Pays-Bas quant le duc d'Alve y arriva, que ailleurs en toutes les occasions qui se sont présentées, comme je faicts encores de présent et continueray par après tant et si longuement que nostre amityé durera, qui sera selon mon souhait éternellement; et auroys ung merveilleux regret si, à l'occasion de quelques bannys et pernitieux, il y advenoyt altération ou changement. Ledict roy catholicque n'a peu empescher quelques-ungs de ses subjectz desdicts Pays-Bays venir en mon royaume au secours de ceulx de la nouvelle religion durant les troubles; l'entrée du prince d'Orange en mondict royaume, sortant desdicts Pays-Bas, favorisa, comme ung chascun sçayt, de beaucoup les affaires de iceulx; et si bien me fust escript le duc d'Alve et ceulx qui l'accompagnoient avoir alors faict chanter le *Te Deum laudamus*, comme victorieux, ayant chassé des pays de leur maistre leur ennemy, lequel, s'il eust eté combatu ou poursuivy, n'eust peu porter tel secours ausdicts de la religion, toutesfois, estimant que ledict duc l'avoit faict pour bonnes considérations et pour le mieulx, je n'en feis aucune démonstration. C'est contre ma volunté qu'il est passé de mes subjectz avecques le conte Ludovicq, et prens singulier plaisir oyr dire que ledict duc les chastie à bon essiant: en quoy il se rent exécuteur de mon intention. Il a très-sagement faict publier sur la frontière que l'on eust à courir sus à ceulx de mesdicts subjectz lesquelz se retrouveroyent dedans les pays dudict roy, son maistre, avecques armes pour aller au secours desdicts rebelles, pourveu que le bon ne soyt prins pour le mauvais, et que la punition s'en face avecques cognoissance de cause. Mon cousin le duc de Longueville faira de son costé tout debvoir, ainsy que m'a mandé et je luy ay ordonné et réitéré assez souvent. Et ne suis à me repentir d'avoir si longuement souffert ledict conte Ludovicq en mon royaume, car il m'a le premier abusé, d'autant que j'estimoys, comme il le me faisoyt tous les jours entendre, qu'il avoyt ung très-fervent désir de se soubzmettre à tout debvoir pour recouvrer la bonne grâce dudict roy catholicque; et de faict, je vous ay escript et commandé luy en porter quelque parolle. Au regard des vaisseaulx que sont armez ès ports de mon royaume, je m'en suis assez ouvert et expliqué à l'ambassadeur de mondict frère; je l'ay asseuré qu'ilz ne seroient jamais employez à son dommage ne au préjudice de la paix publicque, laquelle je veulx conserver de tout mon pouvoir. Si j'eusse eu autre intention et participé aux desseings dudict conte Ludovicq, ledict duc d'Alve n'eust si facillement reprins la ville de Vallentiennes, et est à présumer que telles entreprinses eussent esté suivyes d'autre façon et moyens; ladicte armée de mer ne seroit à exploicter, s'estant présenté de tant belles occasions; davantage celle du duc de Medinacely n'auroit receu rafreschissemens en toutes mes costes èsquelles elle a donné, ainsy qu'elle a faict : au moyen de quoy ilz

ne doibvent croire par delà que ledict conte ayt lieu pouvoir donner et expédier en mon royaume des commissions, ains bien considérer de quelle part telz adviz leur sont mandez. Mes actions rendront tousjours tesmoignage de mes intentions, et confirmeront les promesses et asseurances que je leur ay données : en quoy ilz ne se retrouveront jamais abusez, quelque chose que leur soyt escripte au contraire, et mesmes par le duc d'Alve, lequel, à mon advis, n'aura failly d'aigrir les voluntez de par delà au commancement de ces remuements, car cuidant qu'ilz fussent suivys de plus grands effectz et avoir plus d'empeschement, il aura présumé et n'aura failly escripre audict roy catholicque toutes choses selon sa fantasie, pour luy faire croire que j'estoys de ceste partye, afin de me faire commancer la guerre, pour divertir l'orage que estimoit devoyr avoir sur les bras, et par ce moyen se sauver : car en telz cas ceulx qui sont sages et vieulx serviteurs, ayans acquis grande réputation et auctorité, font sans nul respect tout ce qu'ilz peuvent pour se conserver, spéciallement quant ils y sont si particulièrement intéressez comme est ledict duc, pour les exécutions qu'il a faictes depuis qu'il est de deçà.

Ces provisions qu'ilz donnent de toutes parts me sont fort suspectes, nonobstant qu'ilz vous ayent asseuré (ainsy que faict ledict duc Mondoucet plus que n'a encore faict) ne doubter de moy et ne vouloir commencer la guerre. Au moyen de quoy je vous prie estre tousjours en cervelle, penétrer le plus que vous pourrez en leurs desseings, observant, ainsy que avez bien commancé, sérieusement leurs actions et mesmes les partialitez et divisions que se recognoissent estre entre les grands, selon que vous m'avez escript, et ne vous laisser endormir à ces doulces et gratieuses parolles desquelles on cognoist, par expérience de leur naturel, n'avoir jamais guères usé, sinon alors qu'ilz ont voulu faire tout le contraire, ou qu'ilz se sont retrouvez en extrême nécessité.

Ce n'est que je veuille entrer en guerre et soubçon, car j'en suis entièrement esloigné, mais je désire, selon qu'il en sera besoing, pourvéoir à mes affaires, asseurer mes places et me tenir sur bonnes gardes, affin que ilz ne puissent descouvrir à mes despens une mauvaise volunté, s'ilz l'avoyent couverte : estant attendant, avecques grande dévotion, de voz lettres depuis cesdicts remuements, desquelz, à vous en parler ouvertement, mon intention est tirer telle commodité qu'ilz ont sceu faire de ceulx de mon royaume, asscavoir : establir et asseurer le repoz de la France et pourvéoir à la nécessité et mauvais estat de mes frontières. C'est ce que vous ne communiquerez à nul.....

XXXI. XXXII. — Au roi, Madrid, 22 juin 1572. Le 15 il est allé trouver le roi catholique à l'Escurial. Le S[r] de Longlée rendra compte au roi de ce qui s'est passé dans cette audience, de ce qui se passe à Madrid et des bruits qui y courent. — L'entreprise du comte Ludovic a détruit la bonne impression que Saint-Gouard avait laissée au roi catholique et à ses ministres des déportements du roi; ils disent maintenant qu'il les a voulu

tromper; néanmoins il espère parvenir à les convaincre. — Récit de la conversation que Saint-Gouard a eue avec le roi :

......... J'ay dict au roy catholicque comment Vostre Majesté m'avoit dépesché ung courrier, et que je le priois se souvenir, devant toutes autres choses, que les termes en quoy estoyent les affaires de Voz Majestez méritoient estre traictez comme celles qui leur touchoient de plus prèz, et remédier que l'intérest de quelques passionnez ne altérast l'union si proffitable à tout le repoz et bien de la chrestienté, et qu'il ne doubtast que Vostre Majesté ne luy eust tousjours dict vérité en ce que elle m'avoit commandé bien expressément luy dire, depuis le temps que je résidois icy auprès de luy, qui est la bonne intention de vivre en paix et bonne intelligence, et que je le prioys considérer que jusques à ceste heure voz affaires avoyent esté telles qu'il les avoit fallu manier de sorte qu'elles n'estoient entendues que de ceulx qui en avoyent le faix sur les bras : le pouvant aveeques cela asseurer n'avoir esté, en tous les troubles de vostre royaume, si marry que en la tromperye que vous a faicte le conte Ludovicq, contre sa parolle et promesse, et à quoy Vostre Majesté n'avoit aussytost failli pourvéoir aveeques toutes sortes de bons remèdes, tant pour faire retourner ceulx de voz subjectz qui avoyent suivy ledict conte, que de mectre bon ordre sur les passaiges, à celle fin qu'il n'en peust passer d'autres, ayant envoyé pour cest effect monsieur le duc de Longueville aveeques forces au gouvernement de Picardye, et commandement bien exprès à tous autres gouverneurs des frontières à celle fin qu'ilz empeschassent aveeques toutes sortes de moyens le passaige à ceulx qui entreprendroyent ou se monstreroyent voulloir passer au secours de ses rebelles; le supplyant qu'il luy souvint que, à telles et semblables occasions, la pacifflcation estant faicte aux secondz troubles, Vostre Majesté n'avoit pas pardonné à la vye de trois ou quatre mille bons soldatz françoys, lesquelz alloient en Flandres bien mal à propos pour ses affaires, pour les termes en quoy elles estoyent en ce temps-là, et beaucoup pires qu'elles ne sont à ceste heure. Mais que Voz Majestez feussent en bonne intelligence, et qu'il estoit besoing, pour le bon entretènement d'icelle, lever toutes sortes de soubsons, prenant asseurance l'un de l'autre; ne pouvant de vostre part demourer bien satisfaict de voir interprété toutes voz actions et déportements sinistrement et au contraire de voz intentions, qui ne tendent qu'à accommoder ses affaires et la pacifflcation de vostre royaume : n'ayant failly, aussytost qu'il a esté besoing faire quelque cas qui pourroit engendrer subson, de le faire entendre et s'en esclaireir. Ce que l'on n'a pas faict de ce costé, mais tant s'en fault, que le duc d'Alve avoit faict toutes sortes de démonstrations tendant à une rupture, ayant encores de nouveau dict au S^r de Mondoulcet que, s'il passoit aucun de voz subjectz à la faveur des gueulx, et que encores ilz feussent désadvouez de Vostre Majesté, il s'en ensuyvroit une rompture : chose qui l'advertissoit assez qu'il failloit qu'elle print

garde à ses affaires : ce qu'elle avoit bien voullu faire par de bons remèdes, tant pour la satisfaction de l'intégrité de sa conscience et de la bonne volunté qu'elle a véoir bien aller les affaires dudict seigneur roy, que pour la seuretté des siennes, voyant le duc d'Alve tenir telz propoz, les armes en la main, ne se contantant aucunement de quelques choses que l'on luy die, et aussy que Vostre Majesté estoit advertye, par infinité de bons lieux, que toutes ces grandes armes et provisions que l'on faisoit sans besoing sur les frontyères estoient pour entreprendre quelque cas à son dommaige, en ayant jà faict plaincte, pour véoir que l'on ne rendoit en cela le réciprocque de ce que Vostre Majesté faisoit, faisant aussytost entendre toutes ses intentions. Le suppliant voulloir penser au mal qui pourroit venir, ne remédiant de bonne sorte et promptement, et qu'il me dist son intention, à celle fin que aussytost j'en advertisse Vostre Majesté.

Il me feit responce, Sire, qu'il me voulloit bien dire qu'il avoit esté seul à croyre ce que je luy en avoys dict, pour l'apparence que ung chascun avoit de véoir que ses rebelles eussent une si asseurée retraicte auprès de Vostre Majesté, et que, aydez de ses subjectz, ilz se soyent eslevez avecques deux principalles places des siennes : confirmation assez apparente que le commencement en Zéelande avoit prins origine avecques ce qui estoit si manifeste par ce dernier faict, estant party le conte Ludovicq d'auprès Vostre Majesté pour ceste exécution, mais qu'il s'asseuroit que Dieu ne vouldroit que l'on feist contre luy tout ce que l'on vouldroit, estant bien préparé et délibéré, avecques les bons moyens qu'il avoit, de se deffendre et assaillir, s'il estoit besoing; faisant Vostre mesme Majesté juge si le duc d'Albe avoit tort de monstrer subçon, s'il avoit la vision de ce que l'on void à ceste heure, ne se pouvant fier pour l'advenir à ce que l'on dira, si n'est autant que les effects en donneront les occasions; toutesfois, qu'il a espérance et croit que toutes choses correspondront myeulx d'ores en çà à ce que je luy ay dict de la part de Vostre Majesté qu'elles n'ont faict jusques à ceste heure, et que le duc d'Alve n'entreprendroit rien sans son exprès commandement, et qu'il n'avoit autre volunté si n'est d'entretenir la paix, mais aussy que l'on luy en donnast bonnes occasions, comme il avoit faict à Vostre Majesté en semblables occurrances, et qu'il failloit qu'elle retirast l'armée qu'elle avoit sur la frontyère et qu'elle désarmast, se sentant fort assez pour venir à bout de ses rebelles.

Je luy dicts, Sire, que les trouppes qui estoient sur la frontière n'estoient à autre intention que pour luy faire paroistre que Vostre Majesté ne voulloit nullement faillir à l'occasion du chastiment de ceulx qui n'avoient obéy à l'estroit commandement et deffence qu'elle a faicte qu'il ne passast aucun en sesdicts pays à la faveur de ses rebelles : ce qu'elle ne peult faire observer sans avoir de bonnes trouppes à la frontière, et aussy qu'elle veult avoir une armée preste à celle fin que, par faulte de s'estre bien pourveu, il ne coure l'inconvéniant de nouveaulx desseings; le pryant n'en prendre nulle meffidance.

Il me dict résolûment qu'il avoit intention à la manutention de la paix, mais que l'on

feist ainsy que je disoys, mais que jusques à ceste heure il avoit apparu tout le contraire de ce que je luy avois dict. A quoy je luy dicts, Sire, que Vostre Majesté y avoit esté la première trompée, ce qui se pouvoit excuser par la grande contraincte de ses affaires, mais qu'elle avoit la main à la justification de ce faict. A quoy il me dist qu'il prioit Dieu qu'ainsi fust.

Saint-Gouard infère de tout ce qu'il entend et voit que le roi catholique ne voudrait pas rompre avec la France; mais il craint pourtant qu'on ne l'y pousse.

Les depputez qui sont icy de Flandres sont bien empeschez, ne sachant quel party prendre, parce qu'ilz n'auront rien de résolu jusques à ce que le duc de Medinaceli ayt ambrassé les affaires du païs.........

Le maistre Montès, qui est frère du duc de Gandie, général des jésuites, a esté prins à Valence par l'inquisition, estant sur son partement pour aller à Oran, dont il estoit gouverneur. Qui dict que c'est pour hérésie, qui veult que ce soit pour sodhomie. L'on l'estimoit beaucoup et homme brave, pouvant faire bien du service.

XXXIII. — Le roi à Saint-Gouard, 25 juin 1572. Il le charge de provoquer des explications franches sur les préparatifs et les bruits de guerre qui sont venus jusqu'à lui; il désire avoir une réponse catégorique d'une sorte ou de l'autre, car il lui importe de n'être pas surpris. Toutefois ce qu'il désirerait le plus, ce serait de voir cesser toutes défiances, et la bonne amitié qui est entre les deux couronnes continuer et se resserrer même.

XXXIV, XXXV. — Au roi. Madrid, 1er juillet 1572. (*En partie chiffrée, avec le déchiffrement.*) Il rend compte à Charles IX d'une audience que lui a donnée le roi catholique, ainsi que d'une conversation qu'il a eue avec le prince d'Eboli sur l'état des relations entre les deux couronnes, et lui fait part de quelques nouvelles :

Sire, le vingt-quatriesme du passé, par un homme de pied dépesché à Bayonne par monsieur le vicomte d'Horte, j'ay receu la dépesche qu'il a pleu à Vostre Majesté me faire du VIIe dudict moys. Et ayant prins, ce me semble, bien à propos l'occasion sur l'infinité de bruictz qui se font icy publicqz, je suis allé trouver le roy catholicque, auquel j'ay faict entendre le plaisir que Vostre Majesté avoit eu de ce que si heureusement le duc d'Alve avoit secouru la citadelle de Valenciennes et par mesme recouvré la ville, et si bien chastié ceulx qui s'estoient trouvez à ceste entreprise, n'ayant de vostre part

faict moindre provision contre ceulx de voz subjectz qui s'y estoient trouvez, pour les chastier de telles désobéissances, s'ilz vous eussent tombé entre les mains aussy bien que audit duc, mais puisque les choses estoyent si bien passées, que Vostre Majesté demouroit très-satisfaicte qu'ilz eussent eu sur le lieu la pugnition de leur faulte, pour laquelle mesme elle avoit présenté audict duc les forces qu'elle avoit sur ceste frontière, pour s'en prévaloir à touttes sortes d'occurrances pour le bien des affaires dudit S^r roy, et qu'il me sembloit que avecques telles démonstrations il avoit raison de s'asseurer de ce que je luy avois tousjours dict, de la part de Vostre Majesté, sur la bonne intention qu'elle a de vivre en très-bonne intelligence et amityé, l'ayant tousjours asseuré que voz bons déportements aux occurrances de ses affaires rendroyent les calumniateurs et maulvais interprètes de ses actions confuz, comme il appert par les dilligences qu'elle faict tous les jours à donner provisions contre ceulx qui vouldront passer ou seront passez en ses pays en faveur de ses rebelles, et qu'aussy je le prioys que de sa part il tint la main à ce que Vostre Majesté ne feust trompée de ce que je luy avois tousjours escript, qui est qu'il m'avoit dict n'avoir autre intention que de vivre avecques la paix et bonne correspondance et amityé deue entre bons frères, et qu'il levast à Vostre Majesté toutes sortes de subsons, comme de sa part elle travailloit les luy oster, tant par effectz que parce que j'avois continué luy fère entendre.

Il m'a respondu, Sire, qu'il se resjouissoit fort m'ouyr luy tenir tel langaige, conforme à ce que luy avoient mandé le duc d'Alve et son ambassadeur, et que je baisasse les mains de Vostre Majesté de sa part, et que je la remerciasse de l'offre qu'elle avoit faicte pour le bien de ses affères, la priasse continuer en telz bons offices ausquelz il n'avoit jamais failly ny ne feroit à touttes sortes d'occasions, mais qu'il me voulloit bien dire que les subsons ne luy avoyent esté donnez sans grandes occasions, voyant admectre aux conseilz de Vostre Majesté gens qui estoyent plains de tous subsons et lesquelz l'on congnoist, par tout le monde, ennemyz publicqz par leurs mesmes faictz; ne pouvant moings que d'apporter de grands doubtes, mesmement en telz temps et voyant les occurrances des affaires, et qu'il ne failloit que de son costé l'on print alarme, puisque les provisions qu'il faisoit luy estoyent plus que nécessaires, voyant ses pays envahiz par ses rebelles et adhérans d'yceulx avecques grandes levées en leur faveur, contre lesquelz il avoit besoing de s'opposer avecques toutes sortes de moyens, desquelz il se sentoit bien pourveu, mais que pour cela il n'altéroit rien en l'amityé et bonne intelligence qu'il désire conserver et garder avecques tous genres de démonstrations, et que je pouvois asseurer et escripre librement que sa volunté n'estoit autre, et aussy qu'il croyoit qu'il ne seroit trompé sur ce que je luy avois tousjours dict de la part de Vostre Majesté depuis que je suis icy, et qu'il ne s'émouveroit sur les provisions que l'on feroit pour la seureté des frontyères où il y avoit besoing, pour doubtes des nouveaulx événements que pourroit apporter le remuement des ennemyz commungs, et

qu'ilz n'espargneroyent Vostre Majesté non plus que luy quant ilz verroyent leurs occasions, et qu'il vous prioit vous en souvenir, comme celluy qui l'a cogneu par expérience, et aussy de continuer en ce qu'il se sentoit si bien satisfaict et qui s'estoit passé comme le duc luy avoit mandé, et que de sa part il ne fauldroit non plus qu'il avoit faict par le passé, et qu'il luy sembloit aussi que c'estoit le deu de l'amityé que se doibvent bons frères et de telles quallitez, ayans aux mains les charges telles que Dieu leur a données et desquelles ilz ne se peulvent bien acquicter, sinon autant qu'ilz auront son honneur et gloire en singullière recommandation, contre lequel est entreprins ceste guerre par les ennemyz communngs de Voz Majestez, comme pour faire une subversion de voz monarchies et les ruyner plustost quant ilz ne les pourront jouyr, comme ilz ont bien proposé par leur ambition; et que encores il me vouiloit bien dire que tous ceulx qui se monstroient aujourd'huy voulloir favoriser le party de telles entreprinses contre luy, s'estoyent, plustost que à luy, déclairez avecques les armes en la main ennemyz cappitaulx de Vostre Majesté, n'ayant protesté de nul leur interrest, et contre l'insollence desquelz il seroit tost remédié, mais que Voz Majestez demourassent en la bonne intelligence, qu'il sçavoit estre le plus grand regret que sçauroyent avoir ceulx qui ne désirent que vostre désunyon, tant préjudiciable pour l'un et l'autre : ce qu'il n'espère avecques l'ayde de Dieu, et le tout à leur despit et confusion.

Il me monstra, Sire, dire ce que dessus avec grand zelle. Et ne pouvant, ce me sembloit, demourer sans responce, je le supplyay, comme prince saige et prudent, qu'il considérast bien la grandeur des affères de Vostre Majesté et desquelles il ne pouvoit estre ignorant si elle avoit esté bien et fidellement servie par ceulx ausquelz elle avoit donné la charge luy en faire entendre les quallitez et les conseilz et expédiens prins sur icelles, lesquelz je croyois véritablement ne pouvoir estre entenduz que de ceulx lesquelz y estoyent les plus advant interressez, et que toutes autres sortes de conseillers n'y entendoyent rien, et que si quelques maulvais interprètes l'avoient voullu advertir et par mesme trompé sur l'apparence, je le voullois au contraire asseurer de ce qui estoit trop certain, remédiant avec prudence et connivence ce que tant de sang respandu parmy tant de misères n'avoist peu faire, et que cela ne pouvoit interresser une si bonne conscience que celle de Vostre Majesté, laquelle ne seroit jamais trompée pour croyre maulvais conseil en ce qui la préjudicieroit. Et s'il y avoit, comme je voyois que l'on soubsonnoit en ceulx desquelz j'entendois que l'on voulloit parler, quelque apparence de ce qu'ilz doubtent, je luy pouvois monstrer le bien qui sortoit de tel procédé respectivement pour Voz Majestez, savoir : la paciffication de vostre royaume, la reddition de voz places, et puis les contenir en telle sayson : qui n'est pas peu proffitable au bien de ses affaires, veu l'estat où elles sont, et eussent esté pires mille foys si autrement fust. Dont je le prioys bien fort se souvenir, à celle fin qu'il feust bien informé combien les déportements de Vostre Majesté servoyent sa cause.

Il me dist, Sire, qu'il estoit très-ayse que je luy eusse faict entendre tout cela, et qu'il le voyoit comme je luy disois, et que le bon seroit qu'il en sortist tout le bien qu'il en désiroit, mais qu'il y avoit tousjours dangier de se tromper pour y voulloir trop croyre, comme de nouveau vous aviez esté en celluy qui s'estoit auzé, partant d'avecques vous, s'emparer d'aucunes de ses places.

A quoy je luy respondis, Sire, qu'il eust esté beaucoup pis, si tous y feussent allez.

A quoy il me dist : nulle faulte, si vous n'y eussiez pourveu par les remèdes que je luy faisois entendre.

Il print tout cela fort bien et monstra s'en contanter.

Je me plainiz par mesme instant, Sire, de ce que ilz monstroyent trop de deffidance de ce que ilz faisoient passer les courriers dépeschez de Flandres par Itallye, comme de sçavoir qu'il en estoit venu ung qui s'embarqua à Gênes.

Il me dict qu'il estoit vray, mais que ce n'estoit pour craincte du passaige de France, mais pour autres affaires, et qu'il avoit voullu qu'un qu'il avoit cejourd'huy dépesché print le chemyn accoustumé.

Je luy feiz aussy plaincte de ce qu'il avoit esté destroussé par ceulx de Valentiennes ung courrier de Vostre Majesté, et que je luy pryois vous en estre faicte toute raison. Il me dict que le duc d'Alve le luy avoit escript, et que Vostre Majesté se contanteroit de la raison que l'on luy en feroit.

Voillà, Sire, ce qui s'est passé en ceste audience, où il m'a semblé qu'il avoit plus de contantement en ce qui se passoit qu'il n'avoit espéré, en ce que j'avois peu juger et sçavoir par le passé. Si ne laisse-il à se pourvéoir par tous endroicts comme celluy qui est en meffidance; et croy plustost qu'il a peur que l'on entreprengne qu'il n'a envie d'entreprendre, se voiant à ceste heure de grands affaires tout d'ung coup sur les bras, et se proposant ung plus grand ennemy que vous, si vous l'entreprenez. Je croy que si on ne luy contrainct, qu'il ne rompera pas, et mesmes que, ayant esté ung fort long temps avec le prince d'Evoly en conversation, en une visitte que je luy ay faicte premier que de fère à Vostre Majesté ceste dépesche, là où nous avons proposé tout ce qui vous en peult donner et qu'il m'est apareu, il m'a dict qu'il n'y avoit faulte que de se bien entendre, et qu'il prendroit plaisir de rendre au roy mes raisons, lesquelles il s'asseuroit estre bien receues, et aussy qu'il me pouvoit jurer que son maistre n'avoit autre intention si n'est de vivre en bonne intelligence et maintenir la paix avecques Vostre Majesté, et que ceulx qui luy conseilloient le contraire n'avoient moien luy faire changer sa bonne volunté, et qu'il n'y a que les occasions toutes seulles que l'on luy en donnera, qui seroit bien à son plus grand regret, et desquelles il demeureroit à ceste heure sans doubte, s'il estoit ainsy que je disois et aussi comme leur aparoissoit, si ce qui se passe pour ceste heure continuoit : cognoissant véritablement en luy qu'il ne conseilleroit la rupture.

De manière, Sire, que je croy que Vostre Majesté a en la main la paix ou la guerre,

et sçay qu'elle a sy bon jugement qu'elle fera eslection bien à propoz de celluy des deux partis qui luy sera le plus honnorable et profitable.

Pour l'alarme que l'on leur a faicte ces jours de quelques troupes d'infanterie qui se acheminoient sur les frontières, ilz ont dépesché à la haste douze cappitaines, sans qu'ilz ayent eu temps de dire adieu à leurs amis : quatre ont esté commandez pour Pampelogne, quatre pour Fontarabie et quatre pour S^t-Sébastien, et commandement d'y aller leurs personnes, sans qu'ilz actendent qu'ilz ayent faict leurs compaignies. Ilz ont aussi donné commission pour faire six compaignies pour les Indes, mais je croy véritable que ce sera pour Flandres : mais, parce qu'ilz trouvent malaysément qui y veuille aller, ilz font semblant que c'est pour les Indes, d'autant que facillement ilz se laissent mener par delà. Il a aussi dépesché autres douze cappitaines pour don Jehan d'Austria, lesquelz aussy je croy feront difficillement leurs compaignies. L'on a proposé de fère une levée de cincq hommes, comme l'on fit à la guerre de Grenade. Si la guerre de Flandres dure, se délibère le roy, ainsy que j'entends, avecques cella y passer en personne. Il a accordé icy, avecques les députez des Baz-Païs, que leur ostant le dixiesme, ilz paieroient le centiesme accoustumé, et qu'ilz donneroient ung ayde, quatre ans durant, de deux millions de florins par an, et qu'ilz fourniroient, en cas qu'il leur advint autre plus grande guerre, comme si on voulloit parler qu'elle vint du costé de Vostre Majesté, sept millions. Et aussitost que l'on s'est résolu sur ce faict, l'on a dépesché ung courrier pour le notiflier de par delà, et a esté ceste dépesche faicte en deux heures. Ilz croient que ceste résolution, avecques l'arrivée du duc de Medinaceli, apportera quelque amandement aux affaires de par delà.

Don Diego de Çunigue a escript au roy, au XIV^e, que Vostre Majesté avoit receu l'admiral d'Angleterre avecques beaucoup d'honneurs et caresses, ayant esté festoié avec deux autres ambassadeurs à vostre table, et que, quand ce fut à entrer dans l'église pour jurer le traicté de la ligue, ilz protestèrent que ce n'estoit au préjudice de leur relligion, et que ayant suivy jusques au grand autel et avoir juré, ilz s'en sortirent; et aussy le duc d'Alve a escript que la royne d'Angleterre avoit faict estroictes deffenses à ses subjectz de ne donner aucune ayde ou faveur aux rebelles de Flandres, et dict qu'il croit cela avoir esté faict à l'incitation de ce que en a faict Vostre Majesté. Ilz pensoient, au lieu de cela, avoir nouvelle et entière rupture avecques elle. Ilz sont en inquiétude de sçavoir les traictez qu'il y a entre Vostre Majesté et ladicte royne, qu'ilz disent qu'ilz le sçavent : je croy qu'ilz nen sçavent rien............

Don Jehan d'Austrice a envoié une gallaire expresse pour apporter ung courrier pour sçavoir ce qu'il avoit affaire, d'autant que on luy avoit commandé qu'il ne partist sans autre plus exprès commandement. Et n'y a rien plus vray qu'ilz avoient délibéré d'emploier l'armée qu'il a à vous faire la guerre, advenant que Vostre Majesté eust favorisé la sublévation des Païs-Baz.

Le roy catholicque me dist que il estoit arrivé avec le duc de Medinaceli en Flandres trente naves de Portugal chargées de toute richesse, et qu'elles s'armeroient pour estre en son armée. A ce que j'entends, ilz feront passer en Flandres celle qui est preste en Portugal, au premier besoing qu'il sera; et pour la meffidance aussy qu'ilz ont eue, ilz lèvent de cincq hommes ung audict Portugal, desquelz ilz font des compaignies pour tenir aux lieux maritimes.

XXXVI. — Le roi à Saint-Gouard, 8 juillet 1572. L'ambassadeur don Diego de Çúñiga ayant demandé à la reine sa mère de faire arrêter Genlis, qui a secondé le comte Louis de Nassau dans les surprises de Valenciennes et de Mons, ils lui ont représenté les raisons qui ne permettent pas, dans les circonstances actuelles, de prendre une pareille mesure. — L'ambassadeur a dit alors à la reine que, si le roi voulait conserver la paix avec le roi catholique, il fallait qu'il fît deux choses : la première, que les défenses faites à ses sujets de prêter appui au comte Ludovic fussent publiées à Paris; la seconde, que les vaisseaux prêts à sortir des ports de France fussent désarmés; il assurait, sur sa tête, qu'alors son maître ne déclarerait jamais la guerre au roi. La reine lui a répondu qu'elle était certaine que le roi ferait tout ce qui serait possible pour être agréable au roi catholique et le favoriser comme un bon frère et ami; que, du reste, il était en mesure de résister à toute agression. — Le roi déclare à Saint-Gouard qu'il veut sur toute chose conserver la paix avec le roi catholique.

XXXVII. XLII. — Au roi, Madrid, 16 juillet 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Saint-Gouard ne cesse de s'appliquer à dissiper les méfiances des ministres espagnols : mais les nouvelles reçues que le comte Ludovic est à Paris, que Montgoméry s'apprête à aller défendre Mons, que Genlis est sorti de cette ville pour aller en France hâter le secours qu'ils en attendent, affaiblissent singulièrement l'effet des assurances données par l'ambassadeur. — Saint-Gouard a sollicité une audience du roi, sans pouvoir l'obtenir, S. M. étant à l'Escurial depuis plusieurs semaines. — Il dit, à la fin de sa lettre, que le roi vient de rentrer à Madrid et s'est logé au monastère de Saint-Jérôme; « à ce que j'ay entendu, — ajoute Saint-Gouard — il est » fort en grand peinne et collère de véoir ses affaires de Flandres aller de » mal en pis. »

XXXVIII. XXXIX. — Au duc d'Anjou, même date. (*En chiffres, avec le*

*déchiffrement.*) Il l'entretient des méfiances des ministres espagnols envers la France, malgré toutes les assurances qu'il leur donne des intentions pacifiques du roi, et des grands armements qu'ils font pour être prêts à tout événement.

XL. — La reine à Saint-Gouard, 17 juillet 1572. Elle s'en réfère à ce que le roi lui écrit sur l'envoi à Madrid du S[r] de Longlée, et le charge d'une communication à faire au roi catholique touchant la sortie de la flotte française :

Monsieur de S[t]-Goart, vous verrez, par la lettre que vous escript le roy, mons[r] mon filz, pour quelle occasion il vous renvoye Longlée, présent porteur. Je ne vous useray de redites, et me remettray entièrement sur ce qu'il vous escript : seullement je vous prie, faisant entendre au roy catholicque, mon beau-filz, la résolution que le roy, mondict S[r] et filz, a prise de laisser sortir son armée de mer, luy dire, de ma part, que tout ainsy que j'ay tousjours procuré l'entreténement de l'amityé fraternelle qui est entre le roy, mondict S[r] et filz, et luy, je me resjouys aussi maintenant de les véoir tellement deslibérez de vivre en paix et couper chemin à toutes occasions que pourroyent engendrer le contraire : s'estant le roy, mondict S[r] et filz, résolu faire partir ceste armée, sans la faire plus longuement différer, affin de le tirer du soubçon qu'il en avoyt; espérant que le propoz contraire le rendra très-content et fera croire que on ne luy a rien voulu cacher à son préjudice. Vous verrez aussy mes petites-filles, et leur ferez mes recommandations et présenterez, de ma part, ce que je vous envoye par ce porteur......

XLI. LI. — Au roi, Madrid, 22 juillet 1572. (*Chiffrée en partie, avec le déchiffrement.*) Il a reçu, le 18, la lettre du roi du 8. — La veille il avait eu audience du roi catholique; il rend compte de ce qui s'y est passé :

Je luy feiz entendre, Sire, que la cause qui m'avoit faict demander ceste audience estoit la craincte en quoy me mectoit ce que j'avois tousjours escript et asseuré Vostre Majesté sur ce qu'il m'avoit, à toutes les fois que j'avois esté devers luy, asseuré qu'il n'avoit autre intention que de se maintenir avec Vostre Majesté, si ce n'estoit en toutte amityé et bonne intelligence, et qu'estant aussy commandé de faire, de sa part, toutes les mesmes asseurances desquelles j'estois trop asseuré estre faictes avecques toute vérité, et aussy pour estre meu en mon particulier à véoir ceste union tant nécessaire pour toute la chrestienté, j'avois dissimulé d'escripre une infinité de choses, pour ne les mectre en soubçon et alarme, et la contynuation desquelles m'en apportoyt tant que je ne les pouvois plus dissimuler, et aussy que j'avois peur, les escripvant à Vostre

Majesté, elle ne me blasmast d'avoir esté trop long à véoir ce qui alloit desjà publicq : à quoy je le pryois tenir la main pour sa descoulpe mesme, ayant escript, après l'avoir creu prince fort véritable, tout ce qu'il m'avoit dict, et que j'estois meu à mes soubçons et luy dire ce que je faisois, voyant le seigneur don Jouan arresté, avecques ceste grande armée de la ligue, en Sésille, n'estans les choses si secrettes qu'il ne soyt bien sceu qu'il a commandement exprès de ne exploicter aucunes choses des premières entreprises en Levant, mais dissimuler soubz ceste apparence, pour tout d'un coup faire une seconde bende et attaquer quelque cas du vostre à vos costez, faygnant aussy ceste deslibération soubz le bruit de quelque entreprise sur Argel; et encores, de parler de plus près, je voyois le présidie [1] en l'Estat de Millan s'allant renforsant de jour à autre, faire de grandes provisions, sur toutes les frontyères, de gens et armes, et toutes sortes d'autres provisions qui n'est accoustumé de se faire, si ce n'est en temps de guerre, puys les subçons et meffidances que l'on a contre toute raison, si ses ministres luy veullent bien fidellement rapporter voz actions et depportements, comme je luy ay faict et faictz vos intentions, et que je désiroys que luy, qui estoit prince de si grandes armées et avecques de si longues expériances, fust luy-mesme le juge de ce qui s'estoit faict par Vostre Majesté, au bien et seureté de ses affaires, tant à la venue du duc d'Alve en Flandres comme au renouvellement des derniers troubles de vostre royaulme, lesquelz vous avez recommencez, comme je luy ay desjà dict une autre fois, pour n'avoir voullu laisser passer en Flandres quatre mille bons harquebusiers et cinq ou six cens chevaulx lesquelz alloient en la conjoncture de la deffaicte du conte d'Arenbergue, lesquelz Vostre Majesté avoit faict combattre et mectre en pièces, et, par ce mesme effect, avoit asseuré son Estat et remys la guerre au mytain de vostre royaulme.

Mais laissant tout ce passé, je luy voullois dire le présent, et luy remonstrer comme Vostre Majesté, encores qu'elle soyt jeune d'ans, elle est plaine d'expériance et vieulx souldat pour sçavoir prendre le party de quelque belle entreprinse, quand elle auroyt maulvaise intention, estant tout apparent que, avecques les vaisseaulx que elle a tous prestz, il y a quatorze moys, elle pouvoit faire celle de Hollande, et avecques les forces de sa frontyère celle de Vallentyennes et passer plus oultre, mais que, au contraire, Vostre Majesté avoit faict touttes démonstrations en bénéfice de ses affaires et au préjudice des vostres propres, jusques à remectre la guerre en vostre royaulme, pour le grand soubson qu'avoient ceulx de la nouvelle relligion : ce que toutesfoys vous empescheriez par tous les meilleurs remèdes que vous pourriez, pour la pitié que vous aviez des misères passées, et qu'il ne se fiast à ce que luy escripvoient les maulvais interprettes, sur leurs fantaisies seullement, mais à ce que je luy disois, qui estoit trop apparent par les effectz. Je sçavois qu'ilz le voulloyent faire doubter de tout ce que vous

[1] *Le présidie,* la garnison, de l'espagnol *presidio.*

faisiez et qu'ilz n'en entendoient point, et par ce moyen lui oster la congnoissance de ce que vous faisiez à son grand besoing et proffict, et le dangier où vous estiez, si bien dextrement vous ne conduisiez voz affaires.

Ma conclusion, Sire, feut que je le supplyois considérer tout cela, et que je m'asseurois qu'il se lèveroit de tout soubçon, et que par mesme il vous osteroit ceulx qu'il fauldroit, par force, que Vostre Majesté prînt, voyant encores qu'il n'avoit voullu que ceulx qui estoient venuz pour depputez de ses Baz-Pays s'en retournassent par vostre royaulme, mais plustost par ung voyaige fort long et incommode [1] : le pryant prouvoir par tous bons expédians et lesquelz peulvent maintenir la paix et oster touttes occasions de soubçons, le tout retournant à la gloire de Dieu, proffict publicq de l'une et l'autre couronne.....

Il me dict, Sire, que luy apparoissoit, du costé de Vostre Majesté, tout ce que je luy avois dict, et que je le recognoisse, de sa part, de ce qu'elle avoit faict en l'apparence de favoriser ses affaires, le pryant d'y continuer, et que, de sa part, il ne feroit faulte à faire toutes choses bonnes pour maintenir la paix et bonne intelligence, et qu'il se falloit du tout apartir de ces subsons à force de bons effectz, et qu'il n'y avoit nul doubte, mais que leurs voulontez feussent conformes, que leurs ministres ne marchassent par le chemin qu'ilz vouldroient, et que l'on ne doibt avoir subson de ses armées, actendu les occasions qu'il avoit d'estre armé, et que je pouvois librement et aveceques vérité escripre qu'elles ne seroyent jamais employées contre vous, mais que l'on en feist aussy ainsy en son endroict, comme je l'avois tousjours asseuré; et quant à ceulx de ses Baz-Pays, ce n'étoit nulle meffidance qui leur faisoit prendre ce chemin, mais leur grande commodité, pour avoir leur passaige par les gallaires.

Saint-Gouard, dans cette audience, trouva le roi « encore plus froid que » de coustume et fort mélancolicque. — « Il commence, dit l'ambassadeur, » à avoir le duc d'Alve en haine, le taxant d'estre luy seul cause du dangier » aparent de la perte de Flandres, disant qu'il en a la salvation tant à » cueur, pour les recommandations que luy en fist l'empereur Charles. Il » dict qu'il perdra plus tost tous ses Estatz que celluy-là. » — Saint-Gouard ajoute la réflexion suivante : « Je vous asseure, Sire, que, si l'Indie ne leur

[1] Philippe II avait, en effet, fait déclarer, par le garde des sceaux Hopperus, aux députés des états des Pays-Bas venus à sa cour pour réclamer contre l'imposition du dixième et du vingtième denier, « qu'il ne trouvoit expédient qu'ilz retournassent par France, pour la diversité du temps, ains qu'ilz » prinssent leur chemin par Italie. » Voy., dans nos *Analectes historiques*, t. II, pp. 242-369, la relation des députés des états de Brabant, et la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 265.

» aydoit en créditz qu'ilz ont de trouver tant d'argent qu'ilz veullent, il » me semble que toutes leurs affaires seroient bien embarrassées Mais ilz » remédient par ce moien à ceulx qui sont esloignez d'eulx, et à celles » d'icy par l'extrême et grande justice qu'ilz y observent. »

XLIII, XLIV. — Au roi, Madrid, 30 juillet 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le nonce et l'ambassadeur de Venise se sont plaints au roi catholique de l'inaction de don Juan d'Autriche, inaction contraire aux engagements de la ligue et fatale à ses intérêts. Le roi a répondu au nonce, comme à quelqu'un en qui il a confiance, qu'il entendait se servir, pour ses propres États, de cette grande armée de mer, puisqu'il y était contraint; que toutefois les raisons alléguées par l'ambassadeur de France avaient fait impression sur lui, quoique les apparences lui soient fort suspectes. — Saint-Gouard annonce l'arrivée prochaine à Madrid d'un ambassadeur extraordinaire de Venise, chargé de prier le roi de n'entrer pas en guerre avec la France, et celle d'un nouveau nonce en remplacement du nonce actuel. — Il croit que les ministres espagnols attendent, pour prendre une résolution définitive, de voir si le roi de France secourra Mons. — « Ilz » sont en un fort grand mécontentement du duc d'Alve, parlant fort mal » de ses déportements, mesmement de ceulx qu'il a usé à l'endroict de » V. M........ Ilz chargent aussi ledict duc d'Alve d'avoir mal usé des deniers » de tous les impostz levez aux Païs-Bas, de manière que, croiant qu'il » deust avoir deux millions de contant, il leur a dict n'avoir moien de » remédier les affaires par faulte d'argent, qui disent avoir esté la seulle » occasion d'avoir perdu ung grand temps, et qui a donné tout loisir, » pour faulte de fournir aux dilligences nécessaires, aux geulx de se » establir et asseurer leurs affaires, qui devoient du tout estre empeschez » par grande dilligence et promptitude; l'accusant fort, sur l'excuse qu'il » a voullu faire sur n'avoir eu argent..... » — Un courrier de l'empereur est arrivé : comme père commun, l'empereur intervient auprès du roi catholique, pour l'engager à ne donner occasion d'une rupture entre les deux couronnes.

XLVI, XLVII. — Au roi, Madrid, 7 août 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le Sr de Longlée est arrivé à Madrid le 31 juillet avec les dépêches du roi. Saint-Gouard a demandé et obtenu audience du roi catholique pour le lendemain; il rend compte avec détail de ce qui s'y est passé :

J'ay faict entendre au roy catholicque tout ce que Vostre Majesté m'a commandé, qui est, Sire, comme elle avoit faict entendre à don Diègue [1], son ambassadeur, la délibération et résolution qu'elle avoit prinse pour le bien et prouffict de ces deux couronnes, pour l'union de Voz Majestez, prompt et bon moyen de lever les subsons que gens pernitieulx taschent à meetre entre elles, se souleyant peu de voz intérests, mais qu'à voz despens ilz advancent leurs causes et remplissent la fin de leurs passions et maulvaises intentions, et que Vostre Majesté, encores qu'elle eust creu que son ambassadeur n'avoit failly à luy bien représenter tout ce qu'elle luy en avoit dict, néantmoings elle m'avoit bien encores voullu dépescher ung gentilhomme exprès, pour luy réitérer le mesme qu'elle avoit faict entendre à sondict ambassadeur, qui est que, après les instances faictes par luy du désarmement de l'armée de mer, sur quoy s'estant extresmement bien conseillé comme cela se pourroit faire sans qu'il en intervint ung extresme et grand mal aux affaires de l'ung et de l'autre, a esté constraint à la fin eslire le plus certain à empescher qu'il n'en vint ung très-grand inconvéniant, pour l'estat en quoy sont aujourd'huy les affaires du monde, estant tout évident que l'on ne pouvoit plus desbander ceste armée que les cappitaines et soldatz d'icelle ne feussent trop mal contens et que, soubz une légière querelle d'Allemant, ilz n'entreprissent de faire quelque cas à quoy l'on ne pourroit pas bien aysément remédier, et aussy que, les tenant plus longuement dans les portz, Vostre Majesté véoyoit que c'estoit tousjours donner moyen aux maulvais interprettes de ses intentions de faire de maulvais advis, et donner fondement de plus en plus aux soubçons avecques lesquelz ilz pensent asseurément vous attacher à la guerre. Par quoy elle s'estoit résollue la faire partir, pour du tout esclaireyr que Vostre Majesté n'a jamais eu envye qu'elle feust employée en lieu où elle portast préjudice audict roy catholicque ne aultre prince amy et confédéré, comme il avoit bien jà paru en son particullier, comme autres foys je luy avois dict, tant sur le passage du duc de Mœdina Cely que la sublévation de Zélande, et que, pour luy faire mieulx entendre que Vostre Majesté ne pouvoit de plus en ce faict, je luy dirois, en peu de parolles, chose, à mon jugement, que ceulx qui l'ont voullu meetre en subson par leurs advis n'ont pas bien entendue : le pryant, premyèrement, qu'il se souvint que Vostre Majesté luy avoit dict vray quand elle m'avoit commandé luy dire qu'elle avoit esté constrainte armer quelque nombre de ses vaisseaulx contre l'insollence et incursions que les corsaires faisoient ordinairement sur voz costes, tant en terre du long de la marine que aux marchandz trafficquans, lequel armement, commencé par quelque nombre de bons vaisseaulx des vostres, s'estoit souldainement accreu de grand nombre de voluntaires, tellement qu'il s'estoit faict une puissante armée et bien deslibérée de faire quelque cas de bon et de grand à qui les employeroit, et où il y avoit

[1] Don Diego de Çúñiga.

trop d'apparence que l'on l'eust faict, si voz places ne vous eussent esté rendues, et l'apparence de quoy avoit tant servy en cest article que l'on vous véoit seigneur absolu d'icelles premier que le temps de la reddition feust escheu. Et comme, parmy ces trouppes voluntaires, il n'y a point de faulte de gens praticques et bons mariniers, il fault croyre aussy qu'il n'y avoit point faulte de proposeurs, et mesmes d'entrepreneurs : ce que venant à vostre cognoissance, elle a esté constraincte dissimuler ung temps, pour gaigner avecques eulx qu'ilz ne peussent partir qu'à sa volunté : le tout faict en bénéfice de ses affaires. Car, faisant autrement, chascun partoit et alloit où son intérest le poulsoit et où il le voyoit le plus près, là où, Vostre Majesté les entretenant tousjours soubz umbre de les employer pour son service, il s'est mys infinyté de partis devant, et sans que nul feust à son intérest ou de quelque prince amy ou allié; et néantmoings Vostre Majesté estoit résollue de n'en suivyr ung seul et seullement guagner le temps et le faire si long que peu à peu ilz vinssent d'eulx-mesmes à s'ennuyer, et par ce moyen chascun se retirast. Mais l'impatience que l'on a eue à n'attendre la fin et exécution de si saige deslibération avoit constrainct Vostre Majesté à prendre nouveaulx conseils et expédians et les moings préjudiciables pour l'une et l'autre Majesté, et dont les effects seroyent telz, dans peu de jours, que luy-mesme les approuveroit telz, au mespris de ceulx qui luy ont voullu faire croyre le contraire : s'estant bien asseuré, premier que de lisentier et souffrir partir ladicte armée, générallement de tous les cappitaines, officiers et soldatz, par serment solemnel, qu'il ne seroit faict ne dict chose qui feust au préjudice dudict roy catholicque ou autres princes amys ou alliez, ne à aucuns de leurs subjects. De quoy Vostre Majesté me commandoit encores très-expressément l'asseurer et faire foy qu'elle ne désiroit rien tant, si n'est de vous véoir vivre ensemble en bons frères, en paix et unyon : chose si proffitable pour toute la chrestienté, laquelle il ne debvoit habandonner pour craincte qu'il eust, comme les façons de procéder de ses ministres mectoient les subçons, par tout le monde, qu'il se voullust attaquer à Vostre Majesté : le suppliant très-humblement voulloir considérer ce que je luy en disois, pour la confusion de ceulx que je prétendois qui estoient bendez à faire tous maulvais offices à la correspondance laquelle doibt estre entre Voz Majestez, et me dire sa volunté, à celle fin que je face la dilligence comme je doibz à chose de si grande conséquance.

Il me dist, Sire, que son ambassadeur luy avoit faict entendre la deslibération que Vostre Majesté avoit prise en ce faict, et qu'il avoit bien pris ce que sur ce faict je luy avois remonstré, et qu'il m'avoit tousjours creu de ce que je luy avois dict de la part de Vostre Majesté, et faisoit encores en ceste-cy, ayant veu passer jusques icy les choses mieulx que l'apparence ne les jugeoit; et aussy que l'on n'avoit veu, de son costé, sortir autre que ce qu'il m'avoit dict ny ne feroit, qui estoit sa bonne volunté à l'endroict de Vostre Majesté et ses affaires; désirant vivre avecques elle avec la paix et bonne intelligence.

Je luy réplicquay encores, Sire, si son ambassadeur luy avoit bien faict entendre ce que dessus. Il me dict briefvement qu'il faisoit tout bon debvoir. A quoy je luy dicts qu'il n'avoit donc failly à luy faire entendre comme, Vostre Majesté ayant voulu armer mons^r le duc de Longueville sur sa frontyère de Picardie, à celle fin d'empescher de passer et tailler en pièces ceulx qui paroistroient sur ladicte frontière pour aller au secours de ses rebelles, et ayant faict entendre ceste deslibération au duc d'Alve, il avoit faict instance de non, monstrant par ses façons que cela luy apportoit subçon, et de quoy Vostre Majesté estoit bien fort marrye, pour véoir interpréter par telles façons très-mal ses intentions; toutesfois, que contre tout debvoir de ce que feroit ung bon soldat, encores qu'elle le sceust très-bien, et pour quelque occasion que l'on luy ayt donnée et donne de ce costé-là, il estoit demouré à moings qu'il ne debvoit et qu'il ne luy estoit besoing pour l'occurrence du temps, et considérant les termes dont l'on luy a usé par le passé, mais qu'il s'estoit résollu de l'avoir faict ainsy, puysque ledict duc luy avoit faict entendre qu'il le désiroit ainsy pour le bien des affaires de sondict maistre.

Et ne me respondant autre cas, Sire, je luy demanday s'il luy plairoit me commander quelque cas de plus que je peusse refférer à Vostre Majesté, luy disant et asseurant le plaisir que la royne sa mère avoit de véoir touttes choses si bien préparées à continuer ceste saincte et bonne amityé, à quoy elle tiendroit extrêmement la main à rompre et empescher touttes sortes de praticques qui se pourroient faire au contraire par la mallice du temps, ou par faulte de se bien entendre, à cause aussy bien de la difficulté des affaires de l'un et de l'autre. A quoy il me dist, Sire, qu'il avoit tousjours cogneu la prudence de la royne et ses bonnes intentions, et que tout le monde l'avoit congneue, au faix de si grandes affaires, pour très-saige, et que je l'asseurasse que de son costé il n'y auroit, non plus qu'il n'y avoit eu, faulte de bonne volunté et bons depportements.

Saint-Gouard s'est efforcé en vain d'obtenir du roi une réponse plus explicite. Il croit que l'ambassadeur espagnol à Paris fait à son maître des rapports malveillants et inexacts, et qu'il s'applique plus à l'informer des particularités qui peuvent lui donner des soupçons qu'à lui rapporter les paroles dont le charge le roi, par exemple : « quand M. l'admiral a parlé » à V. M. à une fenestre, à son disner ou souper, ou avoir entré au cabinet, » disant qu'il est des affaires et plus retirez conseilz. » — La destination de la flotte française préoccupe extrêmement le roi catholique; lui et ses ministres se donnent toutes les peines du monde pour s'en éclaircir. — Un courrier vient d'arriver avec la nouvelle de la défaite des Français près de Mons; la reine catholique a fait chanter le *Te Deum* à Saint-Jérôme. Le

roi est à l'Escurial. — Don Francés d'Alava a été fait du conseil de guerre il y a douze jours.

XLIX. — La reine et le duc d'Anjou à Saint-Gouard, 29 août 1572. La reine est persuadée que la crainte qu'on a eue à Madrid de voir le roi son fils favoriser les troubles de Flandre a, plus que toute autre considération, excité la cour d'Espagne non-seulement à entretenir, mais encore à fortifier son alliance avec lui; elle prévoit que cette cour ne se donnera plus tant de peine aujourd'hui « à cause de ceste mutation [1], » qui rend leurs intérêts identiques et communs. Toutefois elle désirerait « que ceste démonstration » que le roi son fils a faite de son intention au service de Dieu, à l'endroit » de ceulx de la nouvelle religion, » persuadât le roi catholique de fortifier, par une nouvelle alliance [2], la bonne intelligence entre les deux couronnes.

Dans sa lettre le duc d'Anjou se borne à dire : « J'espère, à ceste fois, » moyennant l'ayde de Dieu, qu'il sera seul servy, et le roy, mon seigneur » et frère, seul obéy en ce royaume, et que ceulx qui par leurs artifices » s'en estoyent faicts compagnons, n'auront d'ores en avant le moyen de » s'opposer à ses commendemens et brouiller ses Estats. »

L. — Au roi, Madrid, 5 septembre 1572. (*En partie chiffrée, sans le déchiffrement.*) Audience qu'il a eue du roi le 27 août :

......... Nonobstant cela, n'avois-je laissé à demander l'audience, laquelle me feut différée pour troys ou quatre jours. Et l'ayant eue pour le vingt-septiesme du passé, je luy ay faict entendre, le plus dilligemment et à propoz que j'ay peu, ce que Vostre Majesté me commandoit et qui m'apparoissoit estre de sa volunté et pouvoit servir au négoce que j'avois à traicter. Je luy ay dict, Sire, que je le supplyois se souvenir que, quant j'avois dernièrement parlé à luy, je luy avois faict entendre comme Vostre Majesté m'avoit mandé que, pour le doubte qui luy avoit apparu en ces nouveaulx remuements, et pour empescher qu'il ne vint nul inconvéniant en sa frontière, et aussy pour garder que par ce chemyn ceulx qui avoyent intelligence aveeques ses rebelles ne peussent passer en leur faveur, elle l'avoit voullu rendre armée aveeques mons[r] le duc de Longueville, son gouverneur en Picardye, mais que, le duc d'Alve monstrant avoir quelque subçon et jallousie, contre toute raison, de tel apparat, elle avoit voullu postposer la

[1] La Saint-Barthélemy.

[2] Elle faisait allusion au mariage du duc d'Anjou avec l'infante Isabelle.

bonne volunté qu'elle a de maintenir l'amityé, paix et le bien des affaires dudict roy aux siennes propres qui méritoient bien qu'il eust une bonne armée, tant pour les termes desquelz l'on luy avoit usé, ayant les armes en la main premier qu'il eust pensé seullement à se prouvoir, que pour se garder que quelques facticulx n'entreprinssent encores contre luy. Ce néantmoings, elle avoit du tout suivy tout ce qui luy avoit esté demandé par ledict duc d'Alve en faveur des affaires dudict roy, ayant faict toutes sortes de rigoureuses et expresses deffenses à qui que ce feust de ses subjectz de non sortir hors du royaume en faveur des rebelles des Pays-Bas : chose qui ne tournoit pas à petitte conséquence pour Vostre Majesté, veu l'estat de ses affaires. Néantmoings si s'estoit-elle résollue à cela pour en tout faire la preuve de la bonne volunté qu'elle a à la conservation de la paix, mais que, avecques tout cela, je sçavois bien que ceulx qui ont maulvaise intention et qui font les interprettes selon leur meschante conscience, n'auroient failly, avec dampnables et mensongiers artifices, à luy couvrir tout ce qui est faict si à propoz par Vostre Majesté en ses affaires, ausquelz je voullois contredire de tout mon pouvoir, puisqu'il luy avoit pleu, me faisant entendre ses intentions, me faire cest honneur me tenir icy auprès de luy à celle fin de les luy dire, et qu'il falloit qu'il entendist et creust que, quelque temps après que Vostre Majesté avoit retiré tout ce dont il avoit proposé armer ses frontières, et faict publier par tous les endroictz de son royaume les expresses et estroictes deffenses, il s'estoit assemblé une trouppe de ceulx qui se sont depuis quelque temps accoustumez à la désobéissance, sur la frontière, monstrans semblant se voulloir fortiffier en ladicte frontière et attendre toutes sortes de leurs adhérans, pour puis, estans assez fortz, aller et entrer aux Bas-Pays, pour y exécuter touttes choses d'importance : ce dont estant Vostre Majesté advertie par monsieur le duc de Longueville, elle luy avoit incontinant commandé leur courir sus. A quoy se préparant ledict S^r, et en ayant advis ceulx qui pensoient avoir plus de temps à faire leurs affaires, et prenant alarme de ce qu'ilz véoient que l'on leur préparoit, ilz eslurent d'aller à la volte [1] de Montz, où ilz furent, au grand contantement de Vostre Majesté, chastiez de leurs désobéissance et témérité : toutesfois bien marry qu'ilz n'ayent voullu estre plus saiges et obéyr à voz voluntez, qui estoient qu'ilz se continssent en leurs maisons.

Luy ayant bien voullu faire ce discours et représenter les choses passées, pour me opposer à ceulx qui les avoient voullu ou vouldroient rapporter autrement; l'asseurant, de la part de Vostre Majesté, que tout ce qui est à advenir marcheroit pour son respect au mesme chemyn; ne désirant si n'est qu'il eust toutte confidence en elle, et que de plus elle me commandoit luy faire entendre comme elle estoit conseillée, veu les grandes armées qui se font de toutes partz pour venir fondre aux Bas-Pays, de prouvoir ses frontières à celle fin qu'il ne luy en advint inconvéniant, et que, par faulte de s'estre bien

[1] *A la volte*, de l'espagnol *à la vuelta* : du côté de, vers.

pourveu et remédié, toutes ces troupes n'entrassent en ses pays, au grand moleste de son peuple, comme par cy-devant ilz avoient faict, fuyans les forces qu'a le duc d'Alve; ne le faisant Vostre Majesté pour soubçon aucun qu'elle eust de luy; le pryant aussy de sa part n'en avoir d'elle, et que je la priois, pour le zelle que j'ay au bien de la chrestienté, ayder de sa part à ceste amityé, rejectant tous ces maulvais interprettes qui taisent la vérité et signiffient le mal par certaines apparences dont la cognoissance ne vient à eulx, encores que le bien s'en apparoisse, comme je luy ay tousjours faict entendre, ayant tousjours Dieu à tesmoing comme celluy qui ne traicte que vérité, et ne pouvant faire autrement, servant un roy si véritable.

Il me respondit, Sire, qu'il s'estoit resjouy de m'ouyr parler ainsy de la part de Vostre Majesté, n'ayant jamais faict difficulté de croyre ce que je luy avois dict de sa part, et aussy que sa volunté estoit telle comme plusieurs fois il m'avoit dict luy faire entendre, ce que je debvois encores faire, et qu'il jugeoit que c'estoit tout ce qui se pouvoit faire pour ceste heure, et que je la priasse de continuer, et que je luy baisasse les mains de sa part, et que, de son costé, non plus que par le passé, il ne se verroit rien d'altéré en l'amityé tant proffitable à eulx deux et à toutte la chrestienté, et qu'il n'y a faulte, où les voluntez de Voz Majestez seront conformes, les ministres qui auront maulvaise intention ne pourront rien, et quant à l'ordre que Vostre Majesté veult mectre sur ses frontières de crainte des événements futurs, qu'il l'approuve et trouve très-bon, mais qu'il est bien besoing aussy d'y employer gens fidelles et non suspectz à ce qui a apporté l'occasion à tant de misères, et qu'y pourvoyant de ceste sorte, il a espérance en Dieu que toutes choses iront à sa gloire, au contantement et proffict de Voz Majestez et de leurs subjectz..........

— Au roi, Madrid, 12 septembre 1572[1]. Félicitations sur la Saint-Barthélemy; joie que la nouvelle de cet événement a causée au roi, à ses ministres et à toute la cour d'Espagne :

Sire, je remercie Dieu et le loue de ce qu'il luy a pleu que Vostre Majesté, avecques la prudance et après tant de dangiers, elle se soit deslivrée de la main des tirans, dangiers à la vérité si grands qu'il ne se peult dire, si n'est que Dieu l'a voullu faire par elle et non par d'autres. Encores que l'apparence luy apporte nouveaux labeurs, si fault-il espérer en ceste bonté qu'elle ne le laissera non plus qu'elle a faict par le passé, ayant rendu de telle sorte tous les potentatz chrestiens qu'il n'y a celluy qui ne soit plus obligé à luy en donner la louange qu'elle mérite, et à emploier tout ce qui deppend tant de

[1] Cette lettre, comme celle du 31 mai, a été erronément rangée parmi celles de 1573. Elle occupe les nos LIX, LX, dans le MS. 228[5].

leurs Estatz que de leurs vies pour luy en donner la gloire et triumphe deu à une tant saincte et belle entreprise, si bienheureusement conduicte.

Vostre Majesté me fera ceste grâce, si ung bon et fidelle subgect et serviteur la mérite de son roy et de son maistre, trouver bon le plaisir que j'ay de ses prospéritez et me permettre luy dire que je n'ay jamais ceddé à autre, de quelque qualité qu'il soit, à l'aimer et servir, ne désirant jamais riens, si ce n'est de précipiter ma vie en toutes sortes d'occasions pour son service; la suppliant très-humblement me rappeller auprès d'elle, à celle fin que je puisse mourir à ses pieds, deffendant sa vie et son Estat, et envoier icy quelqu'un qui sçaura mieulx faire ceste charge que moy, et qui peult-estre demeureroit aussy plus inutille que je ne seray avecques ung cheval, une lance ou ung corselet et picque.

La nouvelle des événements du jour S^t^-Barthélemy est arrivée en ce lieu au roy catholicque par ung courrier dépesché par dom Diego [1] le sabmedy au soir, septiesme de ce mois. Et ayant le roy leu ceste nouvelle, il a monstré, contre son naturel et coustume, tant d'allégrie qu'il l'a faict plus manifeste que de toutes les bonnes advantures et fortunes qui luy vindrent jamais, ayant appelé ses familiers pour leur dire qu'il cognoissoit que Vostre Majesté estoit son bon frère, et qu'il voioit qu'il n'avoit au monde qui en méritast le tiltre de très-chrestien qu'elle; et quant et quant leur donna part de l'occasion qui l'avoit si soudainement meu à tenir telz propoz, contre tout ce qu'il avoit pensé, veu l'estat des choses du monde; et aussitost m'envoya ledict S^r^ roy son secrétaire Çayas m'apporter le *parabien* [2] de ceste nouvelle et advertir que, à ceste mesme heure, le roy son maistre passoit à S^t^-Hiéronime, pour y rendre toutes sortes de grâces à Dieu, et le prier tenir à Vostre Majesté la main à ses affaires de si grandes conséquences. Et ne voullant faillir à la dilligence de ce qui m'a semblé, comme son ambassadeur, je devois faire, je luy avois envoyé demander l'audiance pour le lendemain au matin, laquelle il me accorda fort libérallement, et me manda qu'il auroit fort grand plaisir de me véoir.

De manière, Sire, que je le feuz trouver dimanche matin audict S^t^-Hiéronime. Et estant arrivé auprès de luy, il se prist à rire, et avecques démonstration d'un extresme plaisir et contantement, il me commança à louer Vostre Majesté du tiltre de Très-Chrestienne, me disant qu'il n'y avoit roy que se peult faire son compaignon, ne en valleur ne en prudance: premièrement, louant la résolution prise et la longue dissimulation de si grande entreprise, n'estant tout le monde ensemble capable de la comprendre, l'ayant mise à exécution si à propoz et contre toutes apparences et espérances; tous les gens de bien jouissans de la paix que tout le monde avoit perdue, mourant desjà les

[1] Don Diego de Çuñiga, ambassadeur de Philippe II à Paris.

[2] *Parabien*, mot espagnol : félicitation.

ungs de la peur d'une si calamiteuse guerre, les autres se préparant à la licence qu'elle apporte, qui est aux mauvais de rassasier leurs ambitions, et aux bons la patience aux événements, mais que Dieu l'avoit voullu faire protecteur de la chrestienté et rempart contre les misères signifiées par tant de conspirateurs tirans, lesquelz s'estoient eslevez contre les roys qui deffendoient son honneur et sa loy, avecques les Estatz desquelz il les a faictz grands.

Je luy dis, Sire, que je louois et remerciois Dieu, et me réjouissois avecques luy, de ce qu'il luy avoit pleu que Vostre Majesté eust si bien paié le maistre de son aprentissage, et s'estoit monstré si à propoz mériter le nom de roy très-chrestien et très-véritable, et que si, par le passé, il avoit pensé que je traictasse avecques luy peu de vérité, que de ceste heure il estoit obligé à en faire pénitance, et me donner pour l'advenir telle foy et crédict qu'il ne falloit révocquer en doubte chose que je disse de la part de Vostre Majesté, et que je désirois qu'il me l'acquist à tous ceulx qui ont voullu faire les mauvais interprètes d'un seigneur roy qui tellement a esté traversé en ses sainctes entreprises; et je me esbahissois comme Dieu ne les avoit jà puniz, et que, au reste, il failloit qu'il confessast qu'il devoit à Vostre Majesté ses Pays-Bas de Flandres, les luy ayant, par son moien de procedder, asseurez, lesquelz, pour estre entre ses mains pour en faire ou les donner à qui il luy plairoit, il les luy rendoit et remettoit entre les siennes, me semblant que tel présent méritoit ung remerciment sans masque, n'estant plus l'heure de chercher à négotier par dissimulations, mais avecques toute vérité. Et ne doubtant aucunement qu'ilz n'en feussent là résoluz, je me asseurois qu'il ne fauldroit en cela d'y user de ce qui y est deu et envoier devers Vostre Majesté personnes de valeur, tant pour les compliments que pour les négotiations requises en telles mutations : l'advertissant que Dieu le puniroit, et les siens, s'il remectoit et mesprisoit ce qu'il debvoit en cecy à l'endroit de Vostre Majesté et de la royne sa mère, laquelle avoit travaillé, par tant d'années, parmy si grands ennuiz et dangiers, pour luy rendre les bras assez fortz pour rompre les liens desquelz les tirans le tenoient, avecques toute la chrestienté, attaché; et si il se gouvernoit et faisoit autrement, que je protestois sa faulte, et que Vostre Majesté, avecques la faveur et ayde de Dieu, se retrouvoit si forte et avoit si bien pourveu à ses affaires, que quant les choses qui se doibvent faire de son costé ne se feroient, il pourroit monstrer que ce seroit de sa coulpe; le suppliant me pardonner si je avois, avecques la force de si heureuse nouvelle et me voiant ministre d'un si grand roy, voullu prandre la hardiesse de luy parler de ceste façon; me semblant aussi, comme chrestien, que je ne pouvois moins faire.

Il me dict, Sire, qu'il me savoit tout bon gré de ce que je luy avois dit et qu'il m'avoit volluntiers entendu, et qu'il sçavoit mon intention très-bonne, et qu'il s'estoit desjà résolu du tout ne laisser riens à faire de ce qui se debvoit en tel faict, tant au particullier de Vostre Majesté que la royne, et à ce qui estoit commun entre elles au

bien de ceste cause, et qu'il n'estoit possible de comprandre l'honneur que mérite la royne à l'avoir rendu si bien maistre à exécuter si haultes et si grandes entreprises, et qu'il feroit eslection d'un gentilhomme principal et de valleur pour envoier devers elle, lequel il me nommeroit aussitost qu'il s'en seroit résolu; et me dict, aveeques démonstration grande de bonne volunté, que si Vostre Majesté avoit besoing, que luy-mesmes iroit pour favoriser ses affaires.

Je me suis délibéré de ne luy faire plus long discours, attendant que Vostre Majesté me commandast sa volunté et la part qu'il luy plaira me faire de la nouvelle de ce faict, laquelle je meetz peine à faire si bien sonner que je m'asseure qu'elle ne dira que je aye riens oublié.

Le roy catholicque fist devant moy faire la procession et chanter le *Te Deum;* qui plus est, dépescha par tout son royaume patentes à ce que les évesques, par leurs diocèses, feissent faire toutes sortes de processions et prières en faveur de Vostre Majesté. Il a faict une extresme démonstration de ce qu'il pense de ce faict, jusques avoir esté mal satisfaict contre ceulx que j'avois entendu qui voulloient luy faire croire que ce faict feust advenu à l'improviste, et non de la délibération de Vostre Majesté : ce que aiant entendu, je suis allé devers le prince d'Evoly et le prieur don Anthonio de Tholedde, qui préside à ceste heure, depuis la mort du cardinal (non qu'il soit président), pour me plaindre de la mauvaise récompanse que l'on faisoit à Vostre Majesté, après telle œuvre qui se pouvoit dire n'avoir esté faicte que en bénéfice des affaires de ce roy, et puisque l'on luy voulloit oster la gloire qu'il méritoit, le paiant d'un tel bienfaict par une ingratitude, que je ne le pouvois nullement comporter sans m'en plaindre, et que j'avois bien voullu leur dire et les prier faire entendre au roy leur maistre la mauvaise satisfaction en quoy j'estois. Ilz me dirent, Sire, qu'ilz n'y feroient faulte, pour l'obligation qu'ilz avoient de faire service à Vostre Majesté, tant pour le bien qu'avoit receu leurdicte Majesté en l'extrémité de ses affaires, que pour estre l'acte du plus grand roy qui feust jamais; qu'ilz me pouvoient asseurer que Vostre Majesté auroit toute satisfaction des déportements desquelz le roy catholicque useroit envers elle, et qu'ilz sçavoient que nulz ne le pouvoient empescher de véoir assez à clair comme Vostre Majesté avoit traicté ce faict; mesmes, que luy souvenant de la façon de laquelle j'avois négotié aveeques luy, il estoit bien marry que ne m'avoit si bien entendu que je luy en avois donné les occasions toutes les fois que je luy en avois parlé de la part de Vostre Majesté, l'asseurant de sa bonne volunté et luy remonstrant l'intention qu'elle avoit de remeddier ses affaires par expédiant que retourneroit à la gloire de Dieu, au bien de toute la chrestienté et particulièrement à sa satisfaction, et mesmement, que je luy avois tousjours faict teste quant il me parloit des mauvaises apparences, le priant ne s'arrester à ce que l'on luy en voulloit faire croire, luy disant que ce faict n'estoit entendu que de Vostre seulle Majesté, et que, s'il avoit ung peu de patience, il verroit choses

qui seroient admirables. Ilz m'ont dict qu'il leur avoit dict s'estre ressouvenu que je luy eusse dict tout cela durant les plus grands soubçons, et qu'il falloit, nommément puisque je parlois avec telle résolution, que c'estoit chose concertée, et que Vostre Majesté s'en estoit fiée en moy. Je leur dicts, Sire, puisque le roy leur maistre se ressouvenoit que je luy eusse tant dict que cella, qu'il luy souvint encores de plus prèz, qui estoit ce que je luy dicts quant je me fus resjouir avecques luy de ceste nouvelle : ce qu'ilz me promirent faire. Et ainsi l'ont-ilz faict, car aujourd'huy le secrétaire Çayas m'est venu trouver de la part du roy, son maistre, lequel m'a dict qu'il me mandoit que aujourd'huy, plus que le premier jour qu'il eust la nouvelle, il louoit Vostre Majesté de ce qu'elle avoit faict, et que, pour ma satisfaction, si je disois ceulx qui avoient voullu dire que ce soit esté outre sa volunté et sans son sceu que telles choses se feussent faictes, il les chastieroit à ma discrétion ; qu'il s'estoit résolu envoyer vers elle ung des plus principaulx et prudens gentilzhommes de sa court, pour luy faire toutes sortes de compliments et offertes sur tout ce que se pourroit présenter sur ces nouveaulx événements, qui estoit le marquis d'Aiamont, et que, au reste, il voulloit qu'il se fist tout ce que je vouldrois en ce que j'avois demandé, depuis quelque temps, pour des marchands françois ausquelz on avoit retenu leurs marchandises à la Coulloigne [1]; et encores qu'ilz feussent allez contre la pragmaticque, il voulloit que tout ce que je demande me feust accordé, et sans différer.

LV, LVI. — Au roi, Madrid, 19 septembre 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Montaigne, porteur des dépêches du roi, est arrivé à Madrid le 12 septembre. Les ministres s'attendaient à l'envoi d'un personnage de plus haute catégorie pour notifier le grand événement du 24 août; Saint-Gouard a coloré l'expédition de Montaigne en disant qu'il était envoyé seulement par la reine mère vers les infantes, ses petites-filles. — Il a demandé et obtenu audience du roi.

...... Auquel j'ay dict comme Vostre Majesté ayant assez suffisamment satisfaict, par œuvres bien signallées, à ce que elle luy avoit tousjours faict dire, par ceulx tenants ce lieu de son ambassadeur ou personnes envoiées exprès, que ses intentions ne tendoient qu'au service de Dieu, au repoz publicq de la chrestienté et à la conservation de la paix et amitié de Voz Majestez, et encores avecques tout cecy elle me commandoit luy en faire encores la mesme asseurance, et que, sans luy faire autre particullier discours du procédé et commancement de l'affaire présente, me remectant aux relations qu'il en avoit jà eues, et laissant ce faict aux discoureurs, je luy traicterois les affaires d'Estat

[1] La Corogne.

jusques au point où elles estoient. Qui est que Vostre Majesté, après avoir esté tué l'admiral avecques la plus grand part des plus remarquez et principaulx chefs de sa faction, elle estoit allée à sa court de parlement pour faire la déclaration de sa volunté et l'occasion que l'avoit meue à telle résolution, que estoit pour bonnes et justes occasions, disant, pour ung peu garder que le reste de ceste faction, comme désespérez de tout salut, ne jouassent à toute reste et empeschassent, s'eslevant soudainement, le bon establissement qu'elle prétend meetre en ses affaires, qu'elle avoit procédé avecques ceste détermination contre les exécutez, pour avoir cogneu nouvelle conjuration contre sa personne réalle, n'entendant rompre son édict de pacification; néantmoins, encores que la cognoissance (?) feust bien requise, si est-ce qu'elle deffendoit tous presches, pour ce commancement, veu la quantité de gentilzhommes, en des chasteaux et maisons fortes; ayant apparence, si on n'y remédioit avecques prudance et dextérité, ilz s'esleveroient, tant pour la deffense de leur relligion que de leurs vies : chose que la faisoit aller ung peu plus retenu pour ung temps, à celle fin d'accommoder toutes choses en son lieu, et que ce temps pendant il estoit raisonnable et plus que nécessaire que ses ministres usassent à l'endroit de Vostre Majesté de toutes sortes de respectz et bons déportements, à celle fin que chacun cogneust la fraternelle, mutuelle et bonne intelligence qui est entre Voz Majestez et dont deppend l'exécution parfaicte de ce bon commancement : n'estant seullement besoing lever toutes occasions de meffidances d'ung costé et d'autre, et favoriser l'un l'autre, comme Vostre Majesté fera de son costé en toutes sortes d'occasions, se délibérant avoir à cet effect bientost de bonnes forces ensemble. Et de plus je le voullois bien advertir qu'il estoit demeuré, entre les mains de ses ministres, de la deffaicte de Genlis, plusieurs gentilzhommes de ceste faction, lesquelz seroient pour faire assez de mal, s'ilz estoient en liberté, comme aussy ceulx qui sont devant la ville de Montz, cogneus pour les plus factieux des Pays-Bas : estant l'un des plus grands services qui se puisse faire pour la chrestienté que de les prandre et de les passer tous au fil de l'espée, et qu'il escrivist et commandast au duc d'Alve de ne donner, à sa considération, liberté aux prisonniers qu'il a de ladicte deffaicte, parce que ce seroit autant fortiffier les communs ennemys, et qu'il se gardast bien de se fier en chose qu'ilz luy dissent ou promissent, parce qu'il ne se trouvera qu'ilz aient jamais gardé aucune foy, qui est le propre à tous genres d'héréticques; et aussy que je luy voullois bien dire que, pour n'avoir esté le prince d'Orange combatu les troubles passez, il s'en est ensuivy le mal qu'il véoit en ses Pays-Bas, ayant estimé, ou pour le moings l'apparence y est, que les aiant remis au royaume de France, estoit assez, mais qu'il n'estoit sorty : ce que seroit bien pis sans le remède de Vostre Majesté qu'elle a voullu meetre. En considération de quoy il estoit obligé pourvéoir que, pour l'advenir, telles choses ne advinssent, et se résouldre d'avoir la fin d'un tel ennemy, et ne le garder plus à recommancer telles insolances quant l'occasion et le temps luy en redonneroient les moiens.

Luy disant luy avoir voullu remonstrer et dire ce que dessus, sachant que c'est l'intention de Vostre Majesté de se pourvéoir si bien que, quant il ne seroit assisté, comme l'on doibt faire, se trouver accommodé, non-seullement à deffendre sa frontière, mais elle cherchant par tout le monde les ennemiz communs du repoz publicq, pour les combatre, et qu'il luy souvienne combien de fois Vostre Majesté les avoit combatus et deffaictz : me semblant qu'il ne reste plus, pour la perfection de l'œuvre, que à fournir ce petit reste, où il estoit besoing qu'il y mist la main avecques la bonne intention que je sçavois qu'il avoit, et qu'il commandast à ses ministres qu'ilz y allassent avecques toute sincérité, mectant à part toutes sortes de dissimulations qui en vouldroit user, et que, en faisant ainsy, il estoit aisé à présumer, comme chose trop apparente, le prince d'Orange n'avoir que tenir, n'estant fondé que sur le moien et bourses de ceulx qui la luy fermeroient bientost, voians ce qu'ilz n'avoient pas pensé de véoir advenir de la main si forte d'un roy qui le venoit d'opérer, et avecques tant de prudance, et après avoir eschappé tant de dangiers en sa jeunesse, et si à propoz pour le bien universel de toutte la chrestienté, et particullièrement pour les grandes affaires qui luy estoient sans cela sur les bras, qui ne luy signifioient riens moins que la perdition de l'Estat des Pays-Bas : mais, à ceste heure, il est tout apparent qu'ilz n'ont plus de seureté, ne en la campaigne, ne aux villes, les aiant ce seul respect tout à ung coup faict perdre toutes sortes d'espérances. Le suppliant de bien considérer tout ce que je luy avois dict et me voulloir respondre, par ce que c'estoit négociation qui ne comportoit nulle dillation, et aussi qu'il estoit nécessaire, pour la satisfaction de Vostre Majesté, il retirast les forces extraordinaires qu'il avoit mises sur ses frontières, à celle fin que par tel moien chascun vist qu'il n'y a lieu de soubçon.

De plus je luy voullois bien dire qu'il se publioit que le duc d'Alve traictoit d'appoinctement avecques le prince d'Orange, disant en avoir la commission de luy : chose qui seroit trop estrange à croire, veu ce qu'il avoit tousjours conseillé à Vostre Majesté, attendu que nulle nécessité ne le presse à venir à ceste extrémité, comme elle avoit esté de son costé, ayant bien monstré à ceste heure ce qu'elle en pensoit, quant, après avoir donné tant de batailles et se véoir si mal assisté de ceulx qui avoient le mesme intérest, il luy avoit fallu dissimuler et conniver jusques à tant qu'elle a monstré quelle estoit son intention, que se voit bien conforme à tout ce que je disois icy de sa part, et bien esloignée des apparences desquelles l'on doubtoit tant les événements.

Voillà, Sire, comme j'ay traicté ce faict.

A quoy il m'a esté respondu, en substance, que l'on donneroit à Vostre Majesté toutes sortes de contantement, et que l'on n'espargneroit riens de ce que estoit d'un prince si grand et de telle valeur, et qu'il avoit toutte volunté de bien tenir la main à tout ce que je luy avois dict, désirant, autant que pour luy-mesmes, de véoir vostre royaume restably en sa première grandeur : à quoy il ne faisoit aucune difficulté, pour le véoir aux mains

d'un roy lequel avoit monstré tant de prudance et de valleur; ayant faict véoir Dieu ung miracle en luy de l'avoir gardé de tant de dangiers, et puis avoir exécuté par luy, au temps que l'on désespéroit le plus de toutes choses, ung faict qui lui semble plus grand et admirable que le premier jour qu'il en feust adverty, et qu'il me voulloit bien particullièrement respondre et satisfaire à ce que je luy avois remonstré, et que je luy ferois fort grand plaisir de le luy donner par escript, et que, quant à ce que je luy avois touché du duc d'Alve, qu'il traictoit d'appoinctement avecques le prince d'Orange, que je asseurasse Vostre Majesté qu'il n'y avoit jamais pensé, et qu'il ne se serviroit jamais, en ses affaires icy, que du mesme conseil duquel il s'avoit servi par le passé, et que le temps jugeroit de mieulx en mieulx.

Et voiant, Sire, qu'il ne passoit plus oultre, je luy ay dict que je voullois dépescher vers Vostre Majesté ung courrier, pour l'advertir de l'eslection que l'on avoit faicte de luy envoier le marquis d'Aimont, à celle fin qu'il feust pourveu sur son chemin si, par fortune, il s'estoit altéré quelque cas qui les eust renduz mal asseurez, comme il advient voluntiers en telles choses. Il me dict que je luy ferois un extresme plaisir vous asseurer qu'il ne m'a demandé par escript ce que je luy ay remonstré, si ce n'est pour faire la dépesche dudict marquis, ne luy ayant donné autre, sinon le mesme contenu, au discours de ceste lettre, et mot pour mot, de ce que je luy ay traicté, parlant à luy.

Saint-Gouard engage le roi à dissimuler avec le roi catholique autant qu'il en aura besoin pour assurer ses affaires. Il lui conseille d'envoyer à Madrid un gentilhomme de qualité, avec la mission d'exposer ce qui s'est passé et d'expliquer ses intentions. — Le nonce et l'ambassadeur de Venise, à la nouvelle des événements de France, ont sollicité le roi catholique d'expédier des ordres à don Juan d'Autriche pour qu'il agisse contre les Turcs.

LVII, LVIII. — A la reine, même date. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Impression merveilleuse produite à Madrid par la nouvelle de la Saint-Barthélemy :

Madame, je remercie et loue Dieu de ce qu'il luy a pleu garder Voz Majestez et Messeigneurs de la main des tirans et nouveaux conjurateurs, avecques le chastiment mérité à ceulx qui s'eslèvent contre leurs roys, ne demeurant jamais impugniz de leurs démérites, leur donnant Dieu tousjours nouvelles pénitences à leurs vieux péchez.

Ce faict a mesné icy une telle mutation en l'apparence où estoient auparavant les affaires, que riens ne ressemble à ce temps-là, estant Vostre Majesté louée de telle sorte que tous les travaulx qu'elle a passez durant le bas eage du roy sont à ceste heure comptez pour miracles, s'esbahissant tout le monde comme il est possible que

ce faict ayt si bien succeddé, et d'un jour et quant l'on l'a le moings espéré il soit advenu : chose de si grande importance pour tout le bien de la chrestienté.

Ce faict a esté aussi bien pris de ce roy comme on le peult penser, pour luy estre tant profitable pour ses affaires : toutesfois, comme il est le prince du monde qui sçait et faict le plus de profession de dissimuler toutes choses, si n'a-il sceu celler en ceste-cy le plaisir qu'il en a receu. Et encores que je infère tous ses mouvements procéder du bien que en recepvoient ses affaires, lesquelles il véioit pour desplorées sans ce seul remède, si a-il fait croire à tout le monde, par ses apparences, que c'estoit pour le respect du bon succèz que Voz Majestez avoient eu en si haultes entreprises, tantost louant le filz d'avoir une telle mère, l'aiant si bien gardé, durant son bas eage, de tant de dangiers; puis la mère, d'un tel filz, qui a sceu avecques tant de patience et prudence exécuter choses qui apportent tant de bien à toute la chrestienté.

Visite de St-Gouard au prince d'Eboli, pour le sonder sur le mariage du duc d'Anjou avec l'infante Isabelle; réserve qu'il observe dans cet entretien ; protestations de Ruy Gomez de son désir de voir se resserrer l'alliance entre les deux couronnes. — « Le duc d'Alve a icy trois principaulx, dans » le conseil, qui lui haussent le manton et l'empeschent de tomber des » dans sur la table, qui sont le prieur don Antonio, grand escuyer, le » docteur Vélasque et le secrétaire Sayas. » — Il n'a pas encore été pourvu aux charges du feu cardinal de Sigüenza. — « Quand vint la nouvelle de » ce qui est advenu de par dellà, mesdames les infantes dirent qu'elles » vouloient que l'on les appellast doresnavant de France. »

LIX, LX. — Au duc d'Anjou, Madrid, 19 septembre 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Il le félicite d'être, avec le roi et la reine, sauvé « de la main des tirans et de leurs nouvelles conjurations. » Il exalte « sa » main coustumière de vaincre » et sa tête « tant de foys couronnée de cou- » ronnes de victoires. » — Il se recommande à sa protection, lui rappelle ses services depuis vingt-cinq ans, ses blessures, ses pertes; que ses deux frères sont morts au service de leur roi, etc.

LXI, LXII. — Au roi, Madrid. 25 septembre 1572. Ce matin, de bonne heure, le roi lui a fait communiquer la bonne nouvelle qu'il a reçue, la nuit, de la défaite du prince d'Orange par le duc d'Albe, près de Mons. Plus tard le secrétaire Çayas est venu le prier de demander au roi un passeport pour cinq cent mille écus qu'ils veulent envoyer en Flandre.

Ilz confessent de plus en plus que V. M. est le plus grand et résolu roy qui feust

jamais, et qu'ilz luy doibvent infiniment, veu l'estat auquel estoient leurs affaires, me confessant qu'ilz n'y pensoient plus nul remède que tourner tous leurs dessaings et forces pour empescher que celles de V. M., qui leur estoient si suspectes de ce temps-là, n'eussent la limite (?) franche sur l'Estat de Flandres.

LXV. — Le roi à Saint-Gouard, 6 octobre 1572. Touchant le bruit qui courait aux Pays-Bas, et dont le S[r] de Mondoucet venait de l'informer, que le duc d'Albe traitait d'un accommodement avec le prince d'Orange :

Monsieur de S[t]-Gouard, pour ne négliger aucun advertissement, je vous ay bien voulu incontinent faire sçavoir comme Mondoucet m'a escript, du 29[e] du passé, il estoit arrivé freschement ung courrier vers le duc d'Alve, dépesché par le roi catholicque, et avoit découvert que s'estoit parlé que ledict roy, depuis la mort du cardinal Siguence, avoyt recouvert plusieurs papiers concernants les affaires des Pays-Bas, lesquelz ledict cardinal luy avoyt cachez et à son conseil : dont il avoit esté meu à faire une bien ample dépesche audict duc, lequel sieur, aussytost, avoit envoyé secrettement ung autre courrier avecques un trompette, vers Malines, au prince d'Orange, pour luy porter une lettre dudict roy catholicque tendant à quelque accord et composition; que cela, s'il estoit vray, avecques le bruit qui en couroyt, luy faisoyt croire que l'on en estoyt bien avant en termes : de quoy il me vouloyt bien advertir, pour y prendre garde; davantage, qu'il avoyt sceu pour certain que ledict prince avoyt envoyé ung homme vers ledict duc, auquel il avoyt parlé par plusieurs foys fort longuement et secrettement.

Maintenant je viens de recepvoir unes autres lettres dudict Mondoucet, du 2 du présent, par laquelle il me mande que les gens dudict duc estoyent entrez dedans Malines, que ceulx que ledict prince y avoyt laissez en estoyent sortiz de nuict, et que ledict duc l'avoyt habandonné au pillage : s'estant ledict prince retiré vers Ruremont, où l'on dict qu'il est après à faire refaire ung pont pour passer la Meuse. Et me mande, quant à cest accord, que il se refroidist à cause de l'heureux succèz des affaires dudict duc, lequel luy a assez de foys dict qu'il ne se feroyt jamais de son consentement, et où il se feroyt néantmoings, qu'il y feroyt comprendre ce qui me concerne, suivant le compromis duquel je vous ay par cy-devant escript.

Monsieur de S[t]-Gouard, je ne sçay quel jugement je doibz faire de tout cecy. Si le premier advis estoyt vray, que ledict roy catholicque eust escript audict prince, je tiendrois ledict accort pour faict : mais je ne le puis croire, et vous prie mettre peine d'en sçavoir la vérité. Je pense bien que, si ledict roy catholicque pouvoit entièrement nestoyer son pays de la guerre par quelque honeste composition, qu'il ne feroit difficulté y entendre, et que ledict duc la luy conseilleroit voluntiers, car si ledict prince sçayt bien user des pays et villes qui sont à sa dévotion, il peult faire durer la guerre tout l'hyver, et

faire consummer encores beaucoup d'argent et de temps audict roy catholicque, et cependant me donner loisir d'establir mes affaires.

Puisque ceste praticque a quelque commancement, je ne puis croire qu'elle en demeure là, ains suis asseuré que elle se doibt conclure, et le sera lorsque il s'en parlera le moings, et que ledict duc n'en advertira ledict Mondoucet, ainsy que il a faict pour celle de Montz. Je y feray prendre garde; et sera à propoz que vous en parliez audict roy catholicque, en luy faisant entendre ce qui s'en dict au camp dudict duc, comme d'un bruit commun, que vous sçavez estre chose que je ne croiray jamais, pour les raisons que je vous ay assez de foys escriptes : toutesfoys vous ne pouvez moings que de le requérir vous en parler franchement, et vous déclarer son intention, en le priant, au cas qu'il en vienne là, avoir souvenance de l'amityé qui est entre nous, et considérer combien j'ay faict pour luy en me deslivrant de mes rebelles, affin qu'il ne se face chose qui retourne entièrement à mon préjudice.

Combien que je ne face grand estat de la responce qu'il vous fera, quant bien elle seroyt conforme à vostre instance, toutesfoys je m'en serviray le mieulx que je pourray. Surtout ayez l'œil au guet, pour pénétrer en ce faict et m'en mander vostre advis. Cependant je regarderay de pourvoir à mes affaires comme si ledict accort se debvoit faire.

LXXI. — Au roi, Madrid, 18 octobre 1572. Il lui rend compte d'une audience qu'il a eue du roi catholique et dans laquelle il l'a entretenu de la prise de Mons; il l'informe aussi de ce que ce monarque lui a dit d'un accommodement avec le prince d'Orange :

Sire, le courrier de Vostre Majesté arriva icy le premier jour de ce moys, et la mesme nuict est arrivé, par courrier dépesché de don Diego, la nouvelle de la prinse de Montz, et troys jours après est venu ung gentilhomme dépesché du duc d'Alve [1], lequel a apporté les particullaritez de la reddition. Et pour ce que tout cela estoit venu à ung coup et que le roy catholicque estoit à l'Escurial, j'ay plus demouré à aller devers luy : toutesfois si fis-je mes dilligences à avoir mon congé pour y aller. Mais, entre les deux, il est retourné, et le lendemain qu'il feut icy je euz audiance, où je feiz entendre audict S^r roy tout ce que Vostre Majesté me commandoit.

Mais, parce que la prinse de Montz estoit intervenue depuis la dépesche de son courrier, je voulus traicter de ce faict le plus à propoz que je peuz, pour le bien de son service, me servant des advertissemens que j'avois de ce que avoient apporté, tant le courrier de don Diego que celluy du duc d'Albe, lesquelz estoient tant différents qu'il

[1] Don Fernando de Tolède. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 280.

semble qu'il ne y aye rien approchant de l'un à l'autre, de manière que, à ce que j'entens, l'on n'a pas donné grand crédit à l'un, pour avoir escript assez légèrement et mal à propoz de ce qui s'estoit passé, et à l'autre peu de gloire d'avoir faict telle composition, laquelle je ne me peuz tenir de blasmer, comme homme qui cognoissoit la place et qui sçavoit au plus près la portée et les forces de ceulx de dedans, et lesquelz avoient perdu toute espérance, puys que Vostre Majesté leur avoit voulu du tout oster, ne pouvant plus le prince d'Orange les favoriser; mesme qu'il s'en alloit désespéré de luy-mesme. Et à mesme propoz, comme si je eusse esté prophète, selon que ung courrier portugois aporta icy la nouvelle au roy, que si le duc d'Albe n'avoit bien adverty, faisant la capitulation de Montz, les subjectz de Vostre Majesté, avant entrer en son royaume, s'ilz ne vouloient estre bien saiges, que je m'asseurois que l'on leur donneroit le chastiment que l'on leur debvoit donner sur la place, mais puisque les choses estoient passées de ceste sorte, et qu'il luy donneroit aux mains, ayant repris Montz, Genlis et ses adhérans en sa deffaicte, qu'il commandast bien audict duc de ne les laisser pour quelque occasion que ce fust, ou bien Vostre Majesté auroit grande occasion de se plaindre, non qu'elle doubtast qu'ilz peussent, quand on les laisseroit aller, rien entreprendre qui luy fust de nulle conséquence, mais qu'il véoit que l'on ne prend en ce faict rien de ce que l'on luy avoit conseillé durant ses plus grandes affaires : chose qui luy tourneroit à très-grand blasme, parce que ce seroit monstrer à toute la chrestienté que ce ne seroit que se soucier de son particulier, et que avecques quelque mauvais desseing ilz vouldroient essayer d'entretenir ceste contagion en vostre royaume; mesmes qu'il se dict que le duc d'Albe mesnage ung appointement avecques le prince d'Orange, et ung change de Genlis et autres prisonniers avecques les évesques d'Arras et Namur et président de Malynes; et que je le priois, ayant receu tant de bien en ses affaires par l'exécution que Vostre Majesté avoit voulu faire de ses subjectz, lesquelz sans doubte alloient si gaillardz et fortz en faveur de ses rebelles qu'il n'y a celluy, pour peu de jugement qu'il ayt, qu'il ne confesse qu'il perdoit cest Estat, comme il est tout clair, ainsi que par ce seul faict il l'aye recouvert, ne entendre nullement à ceste praticque, premièrement pour l'honneur de Dieu et de son églize, de laquelle il s'est tousjours monstré fauteur, et l'autre pour ne monstrer qu'il aye jamais pensé donner à Vostre Majesté autre que conseil de bon frère, et duquel luy-mesme se vouloit servir en telles occurrences. Et pour luy tourner à redire en termes plus intelligibles, c'estoit que je l'admonestois de n'entendre jamais à la paix avecques le prince d'Orange, lequel j'advertissois estre aux pires termes qui se pouvoient demander, ny ne souffrir que l'on laissast jamais retourner les prisonniers qui estoient ès mains du duc en vostre royaume, et que, Vostre Majesté faisant remonstrer le mesme audict duc par le S^r de Montdoulcet, il s'estoit ung peu laissé importuner premier que de se faire entendre sur ce que l'on disoit il traictoit avecques ledict prince et en la liberté dudict Genlis, néantmoins recherché avecques toute

instance de s'en déclarer, il dit audict Montdoulcet qu'il luy en vouloit respondre franchement, qui estoit que, au cas que Vostre Majesté voulust promettre qu'il ne feroit jamais aucun accort avecques ses subjects sans les y comprendre, il feroit le réciprocque de son endroict où il feroit quelque appointement avecques ledict prince, et que Vostre Majesté, combien qu'elle ne veist nulle apparence à ceste ouverture, d'autant qu'elle n'a aujourd'huy subject lequel la puisse contraindre à venir à telz appointemens, et qu'elle ne veult communicquer ceste auctorité à qui que ce soit, néantmoins né voulant refuser aucun party lequel l'on estime pouvoir servir à ceste cause, et se voyant requis par ledict duc, auroit commandé audict de Montdoulcet de faire ceste promesse en son nom, et l'asseurer, où il adviendroit que l'occasion se présentast telle, se observeroit et effectueroit, comme aussi elle le prioit de faire, de son costé, avecques ledict prince et autres armez pour ceste querelle de rébellion, et que Vostre Majesté m'avoit commandé luy faire bien expressément entendre ce que dessus, comme aussi l'ordre qu'elle avoit donné, par toutes ses frontières, à tous ses lieutenans et gouverneurs, de se entr'entendre très-bien avecques les ministres dudict S^r roy, et de plus mettre toute diligence et observer si bien que ledict prince ne peust tirer aucunes commoditez de sesdictes frontières, mais que les siens n'avoient pas assez eu de respect à Vostre Majesté ny aux traictez de paix, estant venuz ceulx d'Avesnes, avecques quarante arquebousiers du présidie [1], prendre ung gentilhomme de Montz jusques dans son royaume, sans aucun congé de Vostre Majesté ny de ses ministres; ne voulant nullement endurer tel procédé. Le priant, à ceste occasion, de luy en faire la raison et en garder les autres, pour une autre fois, d'estre si insolens, à la peine que sur le lieu on les chastieroit très-bien, comme elle l'avoit bien dict à don Diego, son ambassadeur, pour luy faire entendre qu'elle ne vouloit nullement comporter telles choses.

Il me fust respondu par ledict S^r roy que son ambassadeur ne luy avoit rien faict entendre de ce maulvais procédé de ceulx du présidie d'Avesnes, et qu'il n'entendoit nullement qu'il fust donné à Vostre Majesté aucun dégoust par les siens, mais que, au contraire, il vouloit qu'ilz usassent de tout respect et luy feissent service comme à luymesmes, car encores que de tout temps sa volunté avoit esté telle, que à ceste heure, plus que jamais, il vouloit le faire paroistre, et qu'il mettroit si bon ordre en ce faict que Vostre Majesté en demeureroit contente, et que au premier jour il en escriproit à bon escient; et quant à ce qui touchoit de ne traicter aucun accord avecques le prince d'Orange, que je asseurasse Vostre Majesté que telle chose ne luy passa jamais par la fantaisie, et que moings en avoit-il donné charge au duc d'Albe, et qu'il ne feroit en ce faict autre chose que ce mesme qu'il avoit conseillé à Vostre Majesté; que je l'en asseurasse, et que, quant à Genlis et autres prisonniers de sa faction, il pensoit que Vostre

[1] *Du présidie,* de la garnison.

Majesté seroit satisfaicte en l'exécution qu'il avoit commandé en estre faicte dèz la première instance que je luy en avois faicte, et luy escript de ne les garder plus et oster toutes occasions qu'ilz ne peussent plus faire de mal, et que, au reste, il avoit commandé au marquis d'Ayamont de faire toute diligence de partir, auquel il avoit bien ordonné de faire à Vostre Majesté toutes sortes de complimens, offertes et asseurances de sa bonne volunté envers elle.

LXXVII, LXXVIII. — Au roi, Madrid. 7 novembre 1572. Visite au prince d'Eboli ; langage que Ruy Gomez lui a tenu sur le duc d'Albe. sur la capitulation de Mons, sur l'intention prêtée au roi catholique de s'accommoder avec le prince d'Orange :

...... Ledict prince Ruy Gomez me monstra estre bien fort ayse de la confiance que je monstrois avoir avecques luy, et me fist une grande instance de l'affection qu'il avoit de véoir l'union entre Voz Majestez, et que quelquefois l'on luy avoit reproché la démonstration qu'il en faisoit aux temps des plus grands soubçons et dont il s'estoit peu soucié, parce qu'il s'estoit tousjours, par telz moiens, monstré bon serviteur de son maistre et zellateur du repoz publicq, et qu'il sçavoit asseurément que sondict maistre avoit toute affection de vivre en paix, amitié et bonne intelligence avecques Vostre Majesté, et qu'il estoit très-marry d'entendre les mauvais déportements dudict duc d'Alve en son endroit, mesmement après que Vostre Majesté avoit remédié toutes ses fautes, qui estoient bien si grandes et qu'elles estoient de telles sortes cogneues, qu'il n'y avoit autre remède que celluy que Vostre Majesté y a mis, disant que c'estoit ung très-mauvais procédé audict duc d'Alve, premièrement, de faire soubçonner, par ses praticques, que le roy catholicque voullust jamais appointer ny seullement pardonner au prince d'Orange, et que je feusse certain qu'il ne se peult jamais oyr parler de telle chose, ne feust que ledict prince feust du tout désarmé et que par l'empereur et les électeurs ecclésiasticques catholicques ceste praticque feust menée : encores seroit-ce grande difficulté que riens se conclud, ou pour le moings seroit-ce que jamais il ne pourroit demeurer en ses païs. Et me dict qu'il en blasmoit aussi infiniment ledict duc d'Alve, quelque raison qu'il dist, de la peu honorable sorte de composition de Montz, puisqu'il la pouvoit faire plus honorable et profitable, se trouvant retenir le conte Ludovicq, et que les soldatz estrangers, lesquelz estoient à la deffense, eussent esté bien ayses sortir asseurez de leurs vies, et que encores ne les debvoit-l'on pas renvoier en France sans advertir Vostre Majesté, et qu'il estoit meilleur les rechasser avecques le prince, puisque l'on estoit assez et plus fort que luy, et qu'il estoit assez cogneu que les mauvais et tiranicques procédez suiviz avoient mis la Flandre en grand dangier, et que le tout estoit faict, non de la volunté du roy, mais de la sienne seule, mectre en ce

païs-là, comme sont en ce païs-icy d'Espaigne, les alcavailles [1] et impostz non ouys de par delà : ce que le roy estoit bien délibéré cesser, et retirer ledict duc d'Alve au plus tost que faire pourroit, et le rappeler de deçà, et qu'il s'asseuroit que le roy son maistre feroit tout son pouvoir pour rendre Vostre Majesté contente.

Saint-Gouard parle ensuite du cardinal de Sigüenza, don Diego de Espinosa, qui était mort récemment :

Ce que Vostre Majesté m'a mandé touchant le cardinal mort, il est vray que, après sa mort, il s'est trouvé infinité de lettres, receues de longue main, lesquelles n'avoient encores esté ouvertes, lesquelles luy estoient apportées de toutes partz, comme à homme qui estoit tant auctorisé et commandoit à si grandes charges. Chose qui l'a monstré avoir esté fort négligent et peu digne d'un tel lieu qu'il tenoit : mais, pour cela, l'on n'a faict la dépesche dont Vostre Majesté m'escripvoit, ne mis plus grande presse aux affaires.

L'on dict pour certain que l'on se hasta tant de l'ouvrir, après que l'on le pensa mort, que l'on l'ouvrist tout vif, luy trouvant le cœur en vie, faisant infinité de signes qu'il avoit esté ouvert vif; et dict-on à ceste heure qu'il estoit de race de gens subgectz bien fort à l'apoplexie.

Le roi catholique vient de nommer président du conseil royal l'évêque de Ségovie [2], « homme fort docte et de réputation de très-bonne vye. » Mais il fait difficulté d'accepter, ayant proposé et soutenu, au concile de Trente, qu'un évêque ne peut s'absenter de son église.

LXXXII, LXXXIII. — Au roi, Madrid, 15 novembre 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le 7 il a reçu la lettre du roi du 27 octobre. Le 9 il a eu audience du roi catholique au Pardo où, la veille, Sa Majesté était arrivée de l'Escurial, et lui a donné connaissance de la délivrance de la reine très-chrétienne [3], dont Sa Majesté fut fort réjouie, ainsi que la reine catholique. Il a aussi remis au roi le passe-port pour les 500,000 écus qu'il désire faire passer aux Pays-Bas par la France, et le roi l'en a fort remercié. — A cette occasion, Saint-Gouard crut devoir se plaindre du duc

[1] Les *alcavailles,* en espagnol *alcabalas,* droit sur la vente des denrées et marchandises.

[2] Don Diego de Cobarrubias. Il avait été envoyé au concile de Trente.

[3] Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, avait donné le jour, le 25 octobre, à une princesse qui reçut le nom de Marie-Élisabeth.

d'Albe, qui avait donné au roi très-chrétien toute sorte de sujets de mécontentement; qui avait fait tout ce qu'il fallait pour mettre les deux royaumes en guerre; qui n'avait pas reconnu l'importance du service rendu au roi catholique par le roi dans l'exécution de la Saint-Barthélemy, sans laquelle les Pays-Bas étaient perdus; qui allait jusqu'à dire « que c'estoit » chose furieuse, légière et non pensée que ceste exécution, » tandis que, selon Saint-Gouard, le roi avait dissimulé avec tant d'adresse, etc. — Le roi catholique lui témoigna son regret de la conduite du duc d'Albe, l'assurant qu'il lui en écrirait, comme il l'avait déjà fait. — « Je vois asseu- » rément — dit à ce sujet Saint-Gouard — que l'intention du roy catho- » licque est très-bonne à l'endroit de Vostre Majesté : mais j'ay peur que, » par ses ministres, pour aucun leur intérest ou passion, ne facent mal les » offices, pour tenir VV. MM. en soubçon et meffidance l'un de l'autre....... »

LXXXIV. — Au roi, même date. Le roi catholique vient de lui faire dire, par le secrétaire Çayas, qu'il allait envoyer le comte d'Arenberg [1], pour féliciter le roi sur la délivrance de la reine, et que le comte partira dans cinq ou six jours.

LXXXV, LXXXVI. — A la reine, même date. État dangereux du prince d'Eboli; son changement de conduite envers le duc d'Albe; opinion erronée qu'on a à la cour de Madrid sur la Saint-Barthélemy :

Le prince d'Evoly est encores bien mal; et à ce que j'entends, il a ung peu changé de façons avecques le duc d'Alve, voulant glaner avecques luy, à celle fin que ses enfans n'eussent cest ennemy, s'il vient à leur faillir. L'on dict qu'il ne la peult faire longue, pour estre fort mal habitué. Il ne fault point espérer qu'il se veuille entremectre d'aider à quelque bonne praticque, mesmes qu'il a la réputation de taire beaucoup de choses qu'il promect dire : mais s'il revient en santé, je me délibère de le rechercher de tout ce que je pourray, soubz umbre de bonne foy; et sçay assurément que dom Diego, ambassadeur, a escript de deçà que l'exécution faicte sur l'admiral et ses adhérans estoit advenue inopinément et par contraincte, ne pouvant moings. Je ne me suis pas teu de parler contre tous qui sèment telles opinions, assurant à Vostre Majesté, en chose qui préjudicie, ou de faict ou de parolles, à Voz Majestez, que je ne responde comme je doibz.

LXXXVIII, LXXXIX. — Au roi, Madrid, 22 novembre 1572. (*En chif-*

[1] Charles, fils aîné de Jean de Ligne, qui avait péri à la bataille d'Heyligerlée, et de Marguerite de la Marck.

*fres, avec le déchiffrement.*) L'évêque de Ségovie, nouveau président du conseil royal, a siégé pour la première fois au conseil le 18 novembre; il ne témoigne plus vouloir quitter son évêché, et serait disposé au contraire à en accepter un meilleur, si l'on le lui donnait. Saint-Gouard l'est allé visiter : « Je l'ay trouvé — dit-il — avecques peu de cérémonye, mais bonne » apparance d'homme de bien et saige. Son commancement est d'estre du » tout bandé à faire bonne justice et ne se voulloir entremectre d'autre » cas. L'on le tient pour le plus grand légiste qui ayt esté de longtemps » en Espaigne. » — Le roi est venu à Madrid, mais il n'y est resté que deux ou trois jours; il est retourné au Pardo, où il avait laissé la reine et la princesse de Portugal.

XC, XCI. — A la reine, même date. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*)

Le comte d'Arembergue a envie de se porter en sa charge au contantement de Vostre Majesté. Il a bien peur que les deux qui sont de delà [1] empeschent qu'il ne se monstre si honneste homme qu'il vouldroit. Il est jeune et peu advisé aux affaires : mais, s'il est ung peu manié, je pense qu'il dira ce qu'il sçaura.

LXIV. — Le roi à Saint-Gouard, 5 décembre 1572 [2]. Il répond à ses lettres du 7 et du 15 novembre.

Monsieur de St-Gouard, c'a esté sagement faict à vous de véoir Rygommes, et de luy faire entendre les occasions que me donne tous les jours le duc d'Alve d'estre mal contant et me plaindre, comme j'ay veu (par vostre lettre du dernier passé, laquelle Montagne m'a apportée, s'en estant chargé en passant à Bayonne) que vous avez faict : car il aura peu préparer son maistre à en croire ce qui en est, et le dommage qui en résulte pour l'entretènement de nostre amityé, ainsi que vous estes apercéu (comme m'escrivez) qu'il avoyt faict, estant bandé au service de Dieu, capable de raison et affectionné au bien des affaires de sondict maistre comme il est. Vous luy avez parlé avec toute bonne considération, et est très-bien faict ne leur lascher rien de la dignité qu'il appartient, toutesfois avecque la modestye convenable, selon laquelle vous avez depuis déclaré au roy catholicque les mesmes choses, comme j'ay veu par vostres dernières du xve, et pareillement la responce qu'il vous a faicte, de laquelle je me contanteray quand je la verray suivye de quelque effect : mais je n'y ay grande espérance, cognoissant leur

[1] Don Diego de Çúñiga et le marquis d'Ayamonte.

[2] On a mis, par erreur, en tête de cette lettre, la date du 5 octobre : c'est pourquoi on lui a donné le n° LXIV.

naturel et la façon dont ilz ont accoustumé user. Il leur suffist de dire et démonstrer en estre mal contantz et y vouloir remédier, et cependant ilz veullent que leurs affaires se facent, sans se donner peine à quelz despens : chose que vous sçaurez (toutesfois discrettement) bien faire cognoistre par delà, quant il en sera besoing. Et croy bien asseurément qu'il a esté quelque chose de ce traicté, duquel je vous ay escript, que faisoit négotier le duc d'Alve avecques le prince d'Orange, considéré mesme par ce que vous en a dict ledict Rygonimes.

Car ilz ont accoustumé, comme ilz ont proposé faire une chose, de la colorer de bonne heure de quelque raison pour servir d'excuse, affin qu'elle ne soyt trouvée si estrange, quant elle est faicte et aux yeux d'un chascun : si que j'estime ceste praticque estre encores en termes, jaçoyt que le prince soyt comme réduit au cu du sac depuis que le duc a repris Sutphen et qu'il ne luy reste que la Hollande, où il est entretenant eeulx du pays à sa dévotion autant qu'il luy est possible. A quoy je vous prie avoir l'œil ouvert, comme à chose à laquelle j'ay notable intérest, et en parler bien hault, si vous cognoissez qu'il en soyt quelque chose.

Le marquis d'Ayamonte s'est contenté de le féliciter sur la mort de l'amiral. Seulement il a mis en avant quelques propos pour persuader le roi d'entrer dans la ligue [1] : il y a été fait la réponse convenable. — Le légat a été reçu à sa cour avec l'honneur que méritait un envoyé du saint-père.
— La reine à Saint-Gouard, même date. Elle lui dit, à propos de la mission du marquis d'Ayamonte : « Je croy qu'ilz veulent entretenir le monde » en espérance avecques leurs artiffices accoustumez, desquelz nous avons » si bonne congnoissance que ilz ne nous y tromperont. » — Elle lui répond au sujet de ses démarches : « Il faut persévérer, et estimer qu'ilz ne font rien » de ce qu'ilz promettent, sinon autant qu'ilz y sont poussez et constraintz. » — Elle écrit au prince d'Eboli, le priant de continuer tous bons offices « pour » l'entretènement de l'amitié de ces deux roys, tant utille et nécessaire pour » le bien de la chrestienté. » — Le duc d'Albe leur a envoyé son cousin, don Antonio de Tolède, pour les féliciter sur l'accouchement de la reine.

XCVI, XCVII. — Au roi, Madrid, 17 décembre 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le pape et les Vénitiens font de grandes instances auprès du roi catholique pour que, l'année prochaine, il redouble ses efforts dans l'intérêt de la ligue. « La Seigneurie envoie icy ung ambassadeur nouveau [2];

[1] La ligue catholique contre les Turcs.
[2] Lorenzo Priuli.

» toutesfois ilz ne veullent que le vieux [1] parte, et l'ont reconfirmé pour six
» mois, parce qu'il est homme qui entend très-bien comme l'on négotie
» de par deçà.

... Quant au duc d'Alve, je luy puis asseurer que, s'il avoit icy quelque roide ennemy qui me voullust ayder, je l'aurois mis en ung bon chemin, et puis asseurer à Vostre Majesté que, encores que le roy catholicque, pour estre prudent, dissimule dextrement les fautes de ses ministres, et mesmement quant il n'y peult remédier, si sçay-je que en luy-mesmes il est très-mal satisfaict dudict duc, tant pour les plaintes que je luy ay faictes des mauvais procédez qu'il tenoit en ses déportements à l'endroit de Vostre Majesté, que pour ce qu'il a très-bien compris que ses tyrannicques déportements ont esté cause de mectre ses Païs-Bas en compromis; mesme que l'on se plainct qu'il a voullu mener toutes les affaires contre le règlement que l'on luy en donnoit, comme il apert bien ne avoir voullu publier le pardon envoié de longtemps, comme je feiz entendre à Vostre Majesté de l'heure mesme qu'il feust dépesché. L'on le veult tirer de là, mais l'on ne sçait comment, jusques à ce que l'on ne voye à quoy parera [2] le prince d'Orange : d'autant que l'on craint, introduisant nouveau gouverneur, que l'ambition de cestuy-cy, de peur que autre feist mieux et que cela veînt à sa honte et confusion, il y inventast nouveaux embarras, et aussy que les principaulx de ce conseil sont bandez à sa défence, de manière que la nécessité et la peur le maintiennent. Mais j'oserois asseurer que l'on luy commandera qu'il se donne bien de garde de riens faire qui déplaise à Vostre Majesté, leur aiant bien juré et protesté qu'elle ne l'endureroit aucunement, n'aiant dissimulé le passé, si n'est pour n'estre troublée aux choses que l'on voit advenues.

Si Vostre Majesté me commande, sur nouvelles occasions, faire autres instances, et qu'il luy plaise que j'entende bien les raisons et les termes desquelz il luy plaist que je use, je l'asseure que je ne m'y fauldray non plus que j'ay faict. Mais, à celle fin qu'il ne semble que l'on ayt peur d'eulx, je serois d'advis que l'on ne se plaigne que de choses grandes, monstrant que l'on en fera soy-mesme le chastiment, s'il n'y est pourveu. J'oserois jurer que autre occasion ne le retient plus de delà, si ce n'est qu'il s'y est rendu nécessaire par les raisons que je dicts, de manière que je concludz que la nécessité l'y maintient, et non la volunté de son maistre, lequel est, comme j'entends, en grande inquiétude pour remédier à ses affaires; lequel les a tout seul sur les bras, et toutes de très-grande importance, et plus peult-estre que l'on ne pense.

Et pour vous dire, Sire, en quoy je supplieray autre fois Vostre Majesté me pardonner si j'entre en ces discours, pour le premier, il est très-mal assisté de ses ministres, ses

[1] Leonardo Donato.

[2] *Parera*, de l'espagnol *parará* : c'est-à-dire quel sera le résultat de l'entreprise du prince d'Orange.

provinces esloignées et subgectz mal traictez de ceulx qui les gouvernent, et dont il se faict infinité de plaintes ausquelles il n'est pourveu, pour ne pouvoir; qui toutesfois ne laissent à esloigner les voluntez de sesdicts subgectz : qui se forme (?), si ce n'est pour à ceste heure, il ne peult faillir que ce ne soit pour une autre fois, et peult-estre bientost, une rébellion manifeste, de manière que cella se descouvre, à ce que luy-mesmes ne peult taire, croiant qu'il est presque impossible de pacifier et remédier les Pays-Bas sans sa présence. Et a esté jusques à proposer son passage, y oposant à mesme temps les difficultez : premièrement, qu'il est desjà d'eage et crainct fort le passage de la mer Océane; de le faire par terre, il le penseroit faire par les mains de Vostre Majesté aussi favorablement que le fist l'empereur Charles, son père, qui passa par France du temps du grand roy François : toutesfois il semble que de ces deux il ne le prenoit, approuvant, s'il est contrainct de le faire, de passer par Barcelonne à Gennes. Lequel l'on dict qu'il pourroit faire ceste année prochaine, soubz dissimulation d'aller seullement aux cours [1] de Monson : craignant, d'autre part, quelque altération de par deçà, cognoissant la volunté des grands assez mal disposée, et aussi qu'il fault véoir, premier que se résoudre plus avant, ce que fera le Grand Seigneur cest esté, car ilz sont sy gaillards que l'on dict. Je ne sçay s'il ne vouldra point se faire véoir à ses costes. Et puis aultre chose qui me faict penser qu'il demeurera en Espaigne, c'est qu'ilz disoient, en ceste proposition, qu'il ne demeureroit qu'ung an en son voiage et réformation de ses Estatz, et que cependant il laisseroit icy la royne pour commander : mais aux affaires qu'il a sur les bras, je ne penserois qu'il les achevast de dix. De manière que les affaires ne sont petites, ausquelles aussi il travaille incessamment, car a appellé icy tous les grands, les ordres et les estatz : il ne se sçait sur quoy. Quant à moy, je pense que c'est pour matière d'argent.

Ilz ont mis un ordre sur les courriers que l'on leur envoioit de Flandres de manière que ne leur en vient ung seul : mais ilz s'envoient à leur ambassadeur qui est près de Vostre Majesté, qui depuis dépesche jusques à Iron, de manière que, par ce moien, il ne vient une seulle lettre de particulliers, qui empesche que l'on ne peult rien entendre, taisant extrêmement tout ce qui leur vient, s'il n'est bien fort bon et qui leur peult donner crédit; aiant esté longtemps, comme l'on désespéroit de Flandres, que ceulx qui font icy les grandz partiz monstroient voulloir serrer les bourses.

C. CI. — Au roi, Madrid, 25 décembre 1572. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le 18 il a reçu la lettre du roi du 7. — Il ne manquera pas de saisir toutes les occasions d'insister sur les sujets de mécontentement que le duc d'Albe donne au roi.

[1] *Aux cours*, aux cortès.

Hier arriva un courrier du duc de Medinacely dépesché exprès pour se plaindre des depportements du duc d'Alve en son endroiet, faisant ledict duc d'Alve tout ce qu'il peult, par praticques, pour establir et laisser don Fadric[1] pour gouverneur des Pays-Bas. Il n'y a nul icy qui parle contre, ny qui tienne pour celuy de Medinacely, estant le prince d'Evoly en telz termes qu'il y a plus d'un moys qu'on estime qu'il ne doibve vivre un jour, qui estoit seul qui portoit sa cause.

DEUXIÈME VOLUME.

I, II. — Au roi, Madrid, 6 janvier 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le roi est toujours à l'Escurial. — Venue de deux Anglais qui se sont plaints vivement du duc d'Albe, et ont engagé le roi à faire l'entreprise d'Angleterre. — Le roi est très-mal satisfait de la mauvaise intelligence qu'il y a entre les ducs d'Albe et de Medinaceli, « et ne peult tant dissi-
» muler le desplaisir qu'il en a, qu'il ne s'y apparoisse quelque cas. Ilz font
» toutesfois toute diligence que cela et autres affaires de Flandres, si elles
» ne sont bien bonnes, ne se saichent icy, ne se donnant nulles lettres aux
» particulliers. » — « Je suis adverty qu'ilz veullent faire publyer quelque
» pardon en Flandres, et que l'on est très-mal content que le duc d'Alve
» ne l'ayt faict dèz le temps qu'il luy fut commandé. Je cuyde qu'il fera
» peu de prouffict, n'estant, ainsy que j'entends, général. »

VI. — Le roi à Saint-Gouard, 20 janvier 1573. Politique insidieuse de la cour de Madrid :

Les Espagnols ont publié et voullu faire croire par le monde que nous avyons juré ensemble la ruyne de tous ceulx qui font profession d'autre religion que de la nostre, et que ce que j'avoys faict estoit avecques eulx prémédité de longtemps. De faict, leurs persuasions ont esté receues pour sy fort vraysemblables, estant confortées d'allées et venues de ceulx qu'ilz ont envoyez vers moy, que, sy la pure vérité n'eust de soy eu assez de force pour surmonter son contraire, j'estime qu'ilz feussent parvenuz au-dessus de leurs intencions, et qu'ilz ne m'eussent seullement esloigné et distraict l'amytié de la royne d'Angleterre et des princes et cantons protestans, mais ilz se la feussent acquise et asseurée à mon dommaige.

Le roi attribue à cette politique de la cour d'Espagne les deux ambas-

[1] Don Fadrique de Tolède, fils du duc d'Albe.

sades qui lui ont été envoyées du marquis d'Ayamonte et du comte d'Arenberg.

VII, VIII. — Au roi, Madrid, 4 février 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le roi catholique est depuis quelques jours de retour à Madrid; il est allé loger à S^t-Jérôme, pour commencer le chapitre des ordres. — On se plaint fort de ce que don Juan d'Autriche, pendant quarante mois qu'il est sorti avec l'armée de mer, a dépensé 1,076,000 écus. — « Ilz se » sont peu resjouiz icy du peu de bonne fortune que eust don Fadricq en » la rencontre du S^r de Lymeit [1], car en mesme temps ilz ont sceu la mau- » vaise advanture de l'assault donné au ravelin de Harlem. Ilz font tout ce » qu'ilz peuvent pour le cacher........ » — « Il n'y a nulle faulte que le roy » catholicque est très-mal satisfaict du duc d'Alve. »

IX. — A la reine, même date. La princesse de Portugal est toujours fort mal et sans grand espoir d'amendement. — Le prince d'Eboli se ressent encore de la grande maladie qu'il a eu et qui l'avait fait condamner par tous les médecins.

X, XI. — Le roi à Saint-Gouard, 8 février 1573. Il est très-satisfait du soin, de la vigilance et de la dextérité de Saint-Gouard; il ne serait pas possible de négocier avec plus de prudence qu'il ne le fait. — Le 2 a été baptisée sa fille, qui a reçu le nom de Marie-Élisabeth. Le grand écuyer de l'empereur l'a tenue sur les fonts pour l'impératrice, le comte de Worcester pour la reine d'Angleterre, et le duc de Nemours pour le duc de Savoie. Le cardinal de Bourbon a fait l'office. Tous les ambassadeurs assistaient à la cérémonie.

XII, XIII. — Au roi, Madrid, 22 février 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Affaires des Pays-Bas :

Quant au reste, je veulx bien asseurer Vostre Majesté qu'ilz sont bien empeschez à ce qu'ilz doibvent résouldre pour remédier aux affaires des Pays-Bas, et tous les jours ilz en font conseil, où, à ce que j'entends, il se faict nombre de différentes propositions et selon les partiz : qui du duc d'Alve, qui de celluy du duc de Medina Cely. Il a esté encores despuis deux ou troys jours proposé que le roy catholicque y allast, et que sa présence y estoit très-nécessaire pour la paciffication et réformation de son Estat : mais,

[1] Guillaume de la Marck, seigneur de Lumey. Don Fadrique de Tolède l'avait battu devant Harlem au mois de décembre précédent.

à ce que j'entends, Rigomes et le prieur don Anthoine de Tholède insistent le contraire, lesquelz néantmoings sont différents en partiz, négotiant l'un pour ung duc, et l'autre pour l'autre. Mais, pour pallier l'affaire, l'ung, qui est Rigomes, propose qu'il y fault mectre le prince Arnest [1], s'il fault à l'eslection de Polongne [2], ou l'archiduc Charles, et leur donner à qui que ce soit le commandeur major [3] pour assistant, lequel est à ceste heure pour gouverneur à Millan, ou le duc de Sesse, et luy donner pour cest effect le tiltre de président premier conseiller d'Estat et protecteur des affaires publicques.

Encores dict-on que l'on propose plus avant: mais de ce poinct je n'en puys parler asseurément, qui est de marier le prince Arnest, s'il entre en ceste charge, avecques l'une de mesdames les infantes: disant encores que avecques ce mesmes l'on pourroit amortir la prétention de l'impératrice et la pension que l'on luy faict de deçà, la faisant audict prince Arnest auxdicts Pays-Bas.

J'ay veu quelque temps que l'on n'estoit trop satisfaict de l'empereur : mais à ceste heure toutes choses sont mieulx, et entends que ledict empereur a encores proposé au roy catholicque de faire désarmer le prince d'Orange à quelques conditions qui ne seroient trop préjudiciables audict seigneur roy, lequel n'y veult nullement entendre. Je ne sçay si le coup ne sera point faict premier que l'on le saiche, ayant icy ceste bonne coustume que l'on ne sçayt rien de ce qui est arresté jusques à ce que l'on le voye exécuté où il doibt estre. Cella est pour la part du Pays-Bas.

Rigomes fera tout ce qu'il pourra premier que l'on retire le duc de Médine et que l'on y en laisse ung du party contraire, pour avoir esté luy seul cause qu'il y ayt esté envoyé; et s'il en sort, ce sera, ainsy que l'on asseure, pour estre envoyé à Naples. Et les autres, cognoissans le mauvais contantement que le roy catholicque a du duc d'Alve pour ses déportements en ce gouvernement, et le désir qu'il a de l'en retirer, proposent de leur costé qu'il y fauldroit envoyer le seigneur don Jehan d'Austrie ou monsieur de Savoye, pour y estre ung temps et y réduire toutes choses.

Voylà les disputtes que j'entends que ont les partiz, sans que l'on puisse juger à ce que s'en résouldra le roy catholicque, lequel faict forces expéditions de capitaines, tant icy, Itallie, que Allemaigne.

A ce que j'entends, l'on veult faire descendre en Flandres les Espaignolz de Lombardie et quatre mille Itlaliens, et essayer de ceste part, par la mer, y envoyer tout ce que l'on pourra. Vostre Majesté s'asseure que le roy catholicque est très-mal content du duc d'Alve, lequel faict de son costé tout ce qu'il peult pour ne revenir que pour le moings il n'ayt, pour sa justiffication, à dire qu'il ayt aplané les Pays-Bas et réduict soubz le joug

[1] L'archiduc Ernest, un des fils de l'empereur.

[2] *S'il fault à l'eslection de Polongne,* s'il n'est pas élu roi de Pologne.

[3] Don Luis de Requesens.

où il les a désespérez, et s'y véoir deux ans paisibles, pour y lever tant d'argent que, le donnant au roy catholicque, il se puisse excuser du grand dégast dont l'on l'accuse; et fera aussi tout ce qu'il pourra pour remédier à la désunion où il a donné l'apparence entre ce roy-icy et la royne d'Angleterre : à quoy Vostre Majesté doibt prendre garde, à celle fin que rien ne s'y face à son préjudice ou intérest. Icy l'on dict bien que l'on n'a garde de se laisser aller à telles choses : mais je ne croy pas, s'ilz y ont proffit, qu'ilz ne le facent; et de delà se fera le coup. Aussi l'on dict que le duc d'Alve se opiniastre à publier son filz pour gouverneur. Cela les embarasse bien parmy la ligue, où ilz font toute furie pour donner apparence que ceste année ilz veullent faire tous bons exploictz, et disent que à bonne heure ilz veullent estre en mer, et font estat d'avoir en l'armée troys cens gallaires royalles, et qu'ilz veullent faire la première offensive.......

Le roy catholicque a pris très-mal le procédé du pappe en sa prétention des patronages au royaume de Naples, ayant usé d'excommunication à l'endroict du cardinal Granvelle et dégradation du chapeau s'il empeschoit ladicte prétention, à quoy j'entens que ledict S[r] cardinal a consenty : dont on est de deçà très-mal content et satisfait.......

Le roi est parti pour l'Escurial — On a de nouveau assuré Saint-Gouard que l'empereur fait instance pour l'accommodement du prince d'Orange.

XIV. — Le roi à Saint-Gouard, 22 février 1573. Il se plaint de la politique de la cour d'Espagne :

Monsieur de S[t]-Goart, j'ay pris bien grand plaisir à la lecture de vostre lettre du III[e] du présent, laquelle m'a esté rendue par les mains de don Diego, pour estre escripte de grande prudence et non moindre affection à mon service : ne se pouvant faire plus sage jugement des affaires de la chrestienté que vous faites. En quoy je recongnois que vous y voyez clair, comme il appartient pour me bien servir : estant impossible que vous puissiez faillir suivant ceste maxime, car ilz ont certainement tousjours faict leurs affaires à mes despens, sans aucun respect de l'aliance qui estoit entre nous sy proche, et de l'amityé sincère et fraternelle qu'ilz ont receue de moy; et n'ont esté marrys diviser les grands de mon royaume, pour le troubler et ruyner, affin d'avoir loisir et moien d'asseurer leurs Estatz et acroistre leur auctorité, comme il est advenu. Maintenant je cuyde qu'ilz voudroient encores faire le semblable, ne se contentans de l'exécution que j'ay faicte en mon royaume, laquelle a esté la salvation entière de leurs Bas-Pays, ains la calomnient et desprisent autant qu'ilz peuvent, s'efforçans de rendre mes actions odieuses en Allemaigne et partout ailleurs où ilz estiment que ceulx de la nouvelle oppinion estoient favorisez, jusques en Polloigne, pour nuyre et traverser la poursuicte de l'élection du royaume que je faictz pour mon frère. A Rome et ailleurs ilz publient que le tout a plustost esté exécuté par hazard que deslibération préveue et

meurement considérée; et n'y a aucune espèce d'imposture dont ilz ne s'aydent pour me nuyre. Cependant l'on sçait que le duc d'Alve faict soubs main tout ce qu'il peult pour appoincter avecques la royne d'Angleterre, praticquer le conte Ludovicq et s'asseurer de tous endroicts d'Allemaigne, affin de me rejecter sur les braz tout l'orage et me laisser seul démesler ceste querelle, à laquelle ilz ont autant d'intérest que moy, comme ilz font courir par delà que les soldatz qu'ilz font lever sont ordonnez pour venir en ce royaume, et que je leur ay demandé secours. Ledict duc publie deçà que je luy en ay promis et luy en doibz envoyer, pour faire congnoistre à ung chascun que nous sommes tellement conjoinctz ensemble que nous avons juré et promis l'un à l'autre tout secours et ayde pour exterminer tous ceulx qui font profession d'autre religion que de la nostre, affin d'accroistre la deffiance que les protestans de l'Angleterre ont conceue de moy pour les choses passées.

Voilà, monsieur de S^t-Goart, les bons offices que je reçois d'eulx en contre-eschange de ceulx qu'ilz ne peuvent nyer avoir receuz de moy...........

XV, XVI. — Au roi, Madrid, 10 mars 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le S^r de l'Aubespine, qui retourne en France, informera le roi de tout ce qui se passe à Madrid. — Affaires des Pays-Bas; troupes envoyées de la Lombardie dans ces provinces; don Luis de Requesens; menées contre le prince d'Orange :

..... Encores que j'aye chargé le S^r de l'Aubespine de dire à V. M. que l'on envoyoit les Espaignolz qui estoient en Lombardye en Flandres, je luy ay bien voulu encores redire que j'entends qu'ilz sont partiz et acheminez, ayant esté ceste expédition très-soudaine et cachée, de peur qu'ilz ont eue que, ayant esté descouverte, l'on ne empeschast le passage à telle descente de gens aux Bas-Pays. Je n'ay sceu sçavoir asseurément si le grand commandeur, vice-roy de Milan [1], les conduict; si est-ce qu'il m'a esté dict de gens qui en peuvent sçavoir quelque chose, et si ainsi est, j'ay vraye oppinion qu'il en sortira les deux ducz [2]. C'est un homme qui présume qu'il n'y a autre en ce monde qui le vaille, et croy, veu son humeur, que s'il va par delà, que rien n'en sera mieulx. L'on est icy deslibéré, comme je puis véoir, d'aplaner toutes choses de ce costé-là avecques la force, et est ce que le roy catholicque a dict depuis peu de jours, que jamais il ne capitullera avecques ses subgectz des Bas-Pays; que s'ilz se voulloient faire dignes de sa miséricorde et grâce, il falloit qu'ilz se désarmassent et rendissent à sa discrétion, et que lors il leur donneroit toute occasion de se louer de sa bonté. Il est en extrême collaire, pour ne véoir la diffinitive de ce faict ne plus ne mieulx advancée, pour la grande despence qu'il luy

[1] Don Luis de Requesens.

[2] Les ducs d'Albe et de Medinaceli.

convient faire, tant de ce costé-là que à la ligue, trouvant avecques assez de difficulté tout l'argent qu'il fault gaster tant d'un costé que d'aultre. Il n'y a rien plus vray qu'ilz ont une praticque pour attrapper le prince d'Orange, mais il est très-difficille à entendre quelle; et à ce que je puis pénétrer, il y a une ville de celles de Hollande, laquelle tient sa voix, avecques laquelle l'on a praticqué, s'il y va comme a esté sa coustume, de le rendre aux mains de ses contraires; ayant aussi gens attitrez pour le tuer. Je pense qu'ilz vouldroient bien n'estre poinct entrez si avant en l'alliance. Toutesfois il y a toutes sortes d'apparences d'advancer tous apprests pour effectuer quelque chose de grand ceste année..........

La maladie du prieur don Antonio continue; le conseil se tient en son logis. où le prince d'Eboli se rend.

XVII, XVIII. — Au roi. Madrid, 10 mars 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le roi catholique s'est retiré à l'Escurial. — Mauvaises nouvelles des Pays-Bas apportées par un courrier :

..... Lequel je sçay asseurément avoir apporté icy de très-mauvaises nouvelles et plus désagréables du succès et mal progrèz du siége de Herlan et autres affaires deppendantes de la guerre du Païs-Bas, et dont le roi catholicque, plus que de sa coustume, en a monstré très-grande émotion et collère contre le duc d'Alve, en se voyant assez eslongné de ce qu'il avoit promis en la diffinitive de ceste guerre, n'y jugeant à ceste heure que de sinistres apparences. J'ay, depuis les nouvelles de ce dernier courrier arrivées, observé et pris garde aux procédez de ces ministres-icy, pour véoir où touchoient leurs particullaritez : que est qu'il y a quelque temps que Rigommes avoit monstré par apparence ne se vouloir formaliser ne se faire partie contre le duc d'Alve, mais au contraire avoit monstré pardoner (?) en toutes choses les partisans dudict duc, de manière que l'on pensoit que tout se préparoit en sa faveur. Mais je me suis appereeu que ceste dernière nouvelle avoit donné nouveau courage audict Rigommes pour les affaires du duc de Médyne, et si avant qu'ayant souffert traicter précédemment de son rappel, à ceste heure il conteste fort et ferme au contraire. En outre, durant sa maladye, telles choses s'estans accommodées entre le prieur don Anthoine de Tholède et luy, ledict prieur alloit au conseil qui se faisoit au logis dudict prince; et depuis il est advenu que ledict prieur est tombé mallade de gouttes, s'estant, depuis la venue de ce dernier courrier, tenu conseil en son logis, où le prince ne s'est voulu trouver............

XIX. — Le roi à Saint-Gouard. 17 mars 1573. Nouveaux compliments et remerciments pour sa conduite. — Il voit que, selon leur coutume, le roi d'Espagne et ses ministres veulent accommoder leurs affaires à ses dépens. — Embarras et difficultés que le duc d'Albe éprouve aux Pays-Bas :

Le duc d'Alve commence à désespérer entièrement de l'entreprise de Harlan, comme vous verrez par les deux dernières despêches que j'en ay receues de Montdoulcet, et l'extresme peyne en laquelle il se retrouve, se préparant pour se jecter en campaigne et recepvoir le secours qu'il prévoit debvoir venir au prince d'Orange soubz la conduicte du conte Ludovicq, son frère. Il a mandé les cinq mil Espaignolz de Lombardye; il a retenu sept mil reistres en varteguel [1], et adverty les reistremaistres et collonnelz de se tenir prests.

Il faict battre le tambourin par tous les Pays-Bas, et s'esquippe de tout ce qu'il véoit estre nécessaire pour se garder et deffendre, sans y rien oublier, jusques à s'estudier se réconcilier les voluntez des subgectz du pays : ce qui luy sera très-malaisé en si peu de temps, parce qu'il s'est rendu trop odieux à un chascun par les mauvais et rudes traictemens qu'ilz ont receu de luy. Toutesfois si cognoist-l'on bien que, nonobstant tous ces préparatifs de guerre, ledict roy catholicque a toutes ses cordes tendues pour composer les troubles desdicts pays, renouer avecques la royne d'Angleterre et s'asseurer des princes protestans : en quoy l'on véoit qu'il est aydé de l'empereur, devers lequel le duc Auguste de Saxe est, ces jours-icy, allé bien innopinément, en partye, comme l'on présume, pour ceste occasion. Le duc de Medina travaille aussi, tant qu'il peult, pour mettre de l'eaue sur ce feu, avant qu'il soit plus embrasé, et ne s'y obmect aucun expédient qui y peult servir. Il y a grande apparence à ce que vous me mandez de l'archiduc Ernest pour la résidence èsdicts Pays-Bas, s'il est deschu de sa prétention au royaume de Polongne, le faisant assister du grand commandeur qui est à Millan, ou du duc de Sesse; et ne fault penser que ledict roy catholicque le fasse pour mal contantement qu'il ayt du duc d'Alve, jaçoit qu'il soit notoire à un chascun que sa façon de procéder a réduict lesdicts Pays-Bas ès termes où ilz sont, et que ledict duc soit combattu de la part contraire auprès de son maistre, qui n'est foible, mais pour contanter les princes protestans et composer ses affaires par l'amiable, puisqu'il n'y peult remédier par la force; cognoissant clairement que s'il peult une fois terminer lesdicts troubles et me laisser seul en ceste dance, qu'il aura loysir et moyen de si bien establir son auctorité, non-seullement èsdicts Pays-Bas, mais ailleurs, qu'il se randra plus grand et formidable qu'il n'a point esté. Avecques ces occasions l'empereur s'efforcera de faire son filz roy des Romains, sans que nul ayt la hardiesse et puissance de s'opposer aux dessaings de ceste maison, laquelle donnera enfin la loy à toute la chrestienté.

C'est, monsieur de S^t-Goart, le bien qu'ilz s'efforcent me randre pour celluy qu'ilz ont receu de moy, qui est tel que chascun sçait, où si l'intelligence estoit telle entre nous qu'il conviendroit, nous pourrions facillement chastier ceulx qui nous font la guerre, et nestoier noz pays de la contagion qui y a esté introduicte par la malice du

[1] *Varteguel,* de l'allemand *wartgelt,* solde d'attente.

temps et témérité de plusieurs. Mais, puisque ainsi est que ledict roy catholicque est si peu soigneux du publicq et du service de Dieu, et qu'il est tant seullement question de se tirer de la presse et faire ses affaires, j'espère que Dieu guydera, s'il luy plaist, mes intentions pour me deslivrer de ceste guerre par une fin honnorable et équitable.........

XX, XXI. — Au roi, Madrid, 18 mars 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Arrivée à Madrid de don Bernardino de Mendoza [1], envoyé par le duc d'Albe; il est parti immédiatement pour l'Escurial.

XXII, XXIII. — Au roi, Madrid, 30 mars 1573. On continue à cacher toutes les mauvaises nouvelles qu'on reçoit des Pays-Bas. Tout espoir de la prise de Harlem est perdu.

XXIV. — *Mémoire de plusieurs points que le Sr de l'Aubespine fera entendre à LL. MM. TT. CC.*, sans date (30 mars 1573). Nous en extrayons les articles qui concernent les Pays-Bas :

Le duc d'Albe et dom Frédéric se justiffient de n'avoir trouvé moyen de réduire Herlem par composition et douceur, et s'excusent sur le mescontantement qu'ilz ont veu qu'avoit le roy d'Espaigne de la composition de Mons.......

L'on faict encores quelque bruict soubz main que le roy catholicque passera en Flandres; toutesfois l'on croit que cella ne se dict que pour maintenir et contenir tousjours ceulx qui luy ont esté bien affectionnez audict pays et qui ont tenu sa part, lesquelz l'on crainct que enfin ilz ne se desbandent, pour inimityé qu'ilz ont contre le duc d'Albe, que l'on veult rapeller en toute mode.......

Il y avoit cy-devant quelque apparence que le duc de Médine demoureroit au gouvernement : mais à présent qu'ilz véoyent que leurs affaires sont en très-mauvais estat et qu'elles ne se peuvent aysément remédier, le prince d'Evoly et aucuns autres de ses principaulx ministres ont proposé au roy catholicque que, pour se remettre en bon mesnage avecques l'empereur et contenter les Allemans, il seroit très-expédient qu'il feist le mariaige de l'aisnée de mesdames les infantes aveeq dom Arnest, filz puisné de l'empereur, et luy baillast en partaige, pour la prétention de l'impératrix, l'Estat des Pays-Bas de Flandres, et pour les remectre du tout en son obéissance, comme ilz estiment qu'il seroit aysé par le moyen dudict empereur, et de composer aussy le faict du prince d'Orange. L'on parle, pour le maniement des affaires dudict pays, le grand commandeur de Castille, à présent général de Millan, y seroit appellé et le duc de Médine envoyé

[1] Auteur des *Comentarios de lo sucedido en las guerras de los Paises Baxos desde el año de 1567 hasta el de 1577*. Voy., dans la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas,* t. II, p. 315, la lettre du duc d'Albe où il annonce au roi l'envoi de Mendoza, et l'instruction de celui-ci.

pour général à Naples. Ledict roy catholicque a infiniment bien prins ceste proposition, et les Allemans aussy, et pense-on que les Espaignolz s'en serviront et que cella réussira en tout : ayant esté ce négoce entendu par la royne d'Angleterre, qui monstre le trouver bon, d'aultant que, si elle espouze le roy de Hongrye, elle sera mieulx avoisinée qu'elle n'estoit des Espaignolz. Et se dict aussy que finallement l'on fera eslire ledict roy de Hongrye roy des Romains.........

Le dernier courrier qui arriva de Flandres apporta de si mauvaises nouvelles du siége d'Arlem et de la perte qu'ilz avoient faicte d'infiniz cappitaines espaignolz, que le roy catholicque, commençant à lire la dépesche du duc d'Albe, se mit si fort en collère qu'il la jetta dans le feu, sans achever de la véoir, et dict que ses ministres l'avoient tousjours trompé jusques à présent. C'est chose que l'on ne luy a jamais veu faire, pour quelque mauvaise nouvelle qui luy soit arrivée.........

XXVI. — Le roi à Saint-Gouard, 6 avril 1573. Affaires des Pays-Bas; projets attribués au roi catholique; instructions à Saint-Gouard sur le langage qu'il doit tenir à ce sujet :

Monsieur de S^t-Goart, vous m'avez renvoyé le jeune de l'Aubespine si instruict de toutes choses qu'il m'a sceu rendre bon compte, avecques vostre lettre du x^e, des affaires et occurrences de par delà. Par où j'ay pris lumière et esclaircissement de plusieurs conjectures que j'avois remarquées de l'intention du roy d'Espaigne, lequel, soubz couleur de piété et religion et de s'en dire et monstrer faulteur, veult, s'il peult, accommoder les affaires de ses Bas-Pays, se réconcillier avecques la royne d'Angleterre et les princes protestans, et me laisser sur les bras les ennemys que nous sommes acquis pour la deffence de ceste querelle, cependant qu'il me congnoist occuppé à la réduction de la Rochelle et autres villes tenues par mes rebelles, et sur le poinct d'en cueillir bientost une heureuse fin.

Il dict néantmoins, selon que m'escrivez par vostre lettre du xiii^e, qu'il ne cappitullera jamais avecques ses subgectz desdicts pays; que s'ilz se vouloient faire dignes de sa miséricorde et grâce, il falloit qu'ilz se désarmassent et rendissent à sa discrétion; que en ce cas il leur donneroit toutes occasions de se contanter et louer de sa bonté. Sur ce il publye faire venir èsdicts pays les Espaignolz de Lombardye et qu'ilz sont desjà partiz, démonstrant plus que jamais vouloir sortir desdicts affaires par la force; mesmes que le duc d'Alve a retenu huict mil reistres en werteguel et faict tous préparatifs en apparance de se fortiffier et munir de toutes provisions nécessaires : mais en effect nous congnoissons qu'ilz sont entièrement bandez, depuis l'exécution faicte de mes conjurez à Paris, pour aplaner par une bonne composition les troubles desdicts pays et se mectre à l'abry, et me délaisser seul au descouvert et à l'injure du temps.

Vous en voyez maintenant la conclusion, laquelle est cogneue à un chascun, car nous avons de tous costez advis que le mariage de l'aisnée dudict roy catholicque est arresté avecques l'archiduc Ernest ou le troisième filz de l'empereur, et que ledict roy, en faveur de ce mariage, délaissera lesdicts Pays-Bas et ensemble satisfera au partage prétendu par l'empereur; que ledict empereur est moyenneur, non-seullement d'en accommoder les affaires, contanter le prince d'Orange et ceulx de son party, mais asseurer pour amys audict roy catholicque la royne d'Angleterre et lesdicts princes protestans, jusques à dire qu'il sera permis audict prince et ses associez joyr de leurs biens hors desdicts pays, et que son filz aisné, qui est en Espaigne, sera marié à la fille du duc de Medina Cely. Je ne doubte pas aussi que le mariage du roy de Hongrye ne soit proposé avecques la royne d'Angleterre, et que lesdicts empereur et roy d'Espaigne ne cherchent autant qu'ilz pourront de joindre à leur maison ce royaume, et que d'aultre part la royne ne soit esmeue à y entendre, pour acquérir l'honneur de ce tiltre d'empire que l'on vouldroit, avecques ce mariage, faire succéder audict roy de Hongrie, et asseurer elle et son royaume du roy d'Espaigne, pour se fortiffier ès prétentions de Calais et autres anciennes qu'elle a contre ceste couronne, ne pouvant prendre confiance de moy pour ce qui est advenu, quelque déclaration ouverte que je luy face faire de ma volunté.

Toutesfois, quant au premier poinct, je crois difficillement que ledict roy catholicque, ayant un filz et espérance d'en avoir encores d'autres, veuille entièrement délaisser lesdicts pays à un de l'empereur, estant l'ancien et asseuré patrimoine de sa maison, ains j'estime que ledict empereur, sans ce partage, ne fera difficulté de conclure ce mariage, ne pouvant marier son filz en lieu plus avantageux; davantage, qu'il se contantera pour son filz seullement du tiltre de gouverneur desdicts pays, avecques espérance que l'on luy donnera dudict mariage, dont les Espaignolz ne seront cherchez, affin de pouvoir se réconcillier les voluntez et cueurs de leurs subgectz et lever les deffiances que la royne d'Angleterre et princes protestans ont pris d'eulx et du duc d'Alve. Tant y a qu'il est quelque chose de cecy; et croy plus le dernier des trois que nul autre, estant certain que le grand commandeur vient èsdicts pays; et n'est aucune nouvelle que les Espaignolz de Lombardye y doibvent passer, encores qu'ilz publient par delà, comme m'escrivez, estre partiz et achemynez.

Quant à l'autre poinct, je cuide que les choses ne sont encores si advancées que l'on les doibve tenir pour faictes, bien qu'elles sont mises en avant et que l'accord d'entre ladicte royne d'Angleterre et le duc d'Alve pour leurs subgectz est résolu et conclud, jaçoit qu'il ne s'en face autre démonstration.

Je cognois bien que toutes ces choses me doibvent servir d'advertissement pour pourvéoir à mes affaires. Si je pensois pouvoir dissuader le roy catholicque de composer, au prix de sa réputation et bien commun de la chrestienté, en la sorte qu'il veult faire, les

affaires desdicts Pays-Bas, je vous commanderois de luy en parler de ma part, et luy ferois représenter, comme il a faict autrefois envers moy, qu'il n'en estoit tant besoing, le tort qu'il se faict et le mal qui est pour advenir de ceste capitulation qu'il faict avecques sesdicts subgectz rebelles, non-seullement à luy, mais à toute la chrestienté, saichant bien qu'il n'est voluntiers retenu d'aucun respect où il va de son proffict privé, et mesmement en mon endroict. Ainsi sera-il plus expédient et de dignité ne luy en parler en mon nom. Bien luy pourriez ou à ses ministres dire, comme de vous-mesmes, après l'avoir loué de la réputation qu'il a acquise de zellateur de la religion crestienne et catholicque, combien l'on trouve maintenant estrange qu'il parle de pardonner à ceulx qui ont tant offencé Dieu et sont cause de tant de maulx et callamitez en la chrestienté, estant sur le poinct d'en avoir une honorable fin, après y avoir consumé tant de temps et d'argent : luy déclarant ce qui s'en dict à bouche ouverte et se lit par les advis qui courent par tout le monde, en danger de se faire remarquer de pusillanimité ou autre mauvaise odeur, après avoir rapporté tant de gloire de toutes ses actions et depportements qu'il semble qu'il debvroit prendre exemple sur moy, qui ay esprouvé que tant plus je me suis efforcé mectre fin par l'amyable aux troubles de mon royaume et contanter ceulx de ceste oppinion, ay accreu le désir ambitieux des chefz et la hardiesse d'entreprendre sur moy, comme il s'est veu; et au lieu de me réconcillier les cueurs des moindres (?), ilz se sont renduz plus obstinez et esloignez du debvoir de fidellité. Au moyen de quoy ledict roy catholicque ne se doibt tromper et penser que ceulx ausquelz il a affaire ayent le cueur plus nect : car, depuis qu'ilz ont pris licence de ne recongnoistre leur roy par la persuasion de leurs ministres et s'opposer à ses commandemens, ilz ne changeront jamais de volunté, et nourriront tousjours en eulx un certain désir de se resentir du mal qu'ilz ont receu ou acroistre leur oppinion, lequel mectront en évidence quand ilz verront leur advantaige au dommaige de leur souverain. Et posé le cas que ledict roy catholicque, par sa prudence et le bon ordre qu'il y donnera, les contienne en debvoir, c'est un serpent qu'il nourrira dedans sesdicts pays, pour travailler ses enffans après sa mort, et à l'adventure pour leur lever lesdicts pays et rallumer un feu en la chrestienté plus grand que jamais, qui randra sa mémoire malheureuse, où s'il estoit bien résolu, il seroit facille d'y faire une fin à ceste fois, estans les choses si bien acheminées, et ne fauldroit sinon ne leur laisser reprandre force et vigueur. Que l'on congnoist bien le tort qu'il me faict et fera sans doubte, et que, pour le commancement, à cause de ceste composition, j'auray à porter plus grand faiz : mais, me confiant en la bonté et assistance de nostre Dieu, pour lequel je combatz, j'espère surmonter toutes les difficultez. Toutesfois je me pourray, et mes ministres, à bon droict plaindre de luy, d'autant que tant s'en fault qu'il me rande la pareille, comme l'on dict, qu'il a receu de moy au fort de ses affaires, il faict tout le contraire : car estant sur le poinct de parachever de nestoyer mon royaume de ceste marque de rébel-

tion qu'y a engendré ceste nouvelle oppinion, il donne moyen aux ennemys de Dieu et de l'auctorité des princes de donner confort et ayde à ceulx que je tiens si estroictement assiégez. Vous adjousterez, de vostre dextérité et prudence, ce qu'estimerez estre convenable à cecy, selon la personne à qui vous adresserez vostre parolle, et prendrez garde aux responses qui vous seront faictes, pour m'advertir de ce que vous en pourrez concevoir et juger : surtout il fauldra entretenir Rigaulme [1] de ce subgect.

S'ilz vous requièrent d'estre secourus de quelque nombre de vaisseaulx armez pour asseurer le passaige de la mer, s'ilz y font trajecter les Espaignolz qu'ilz désirent envoyer en Flandres, vous respondrez que vous m'en advertirez, mais, comme de vous-mesmes, leur ferez congnoistre que je apporte telle affection aux affaires dudict roy catholicque que vous estes asseuré que je seray tousjours bien ayse de les favoriser, comme les miens propres, par tous les moyens que je pourray. Toutesfois leur meetrez en avant que je suis plus incommodé et mes subgectz plus endommagez des courses et pirateries de ces gueux que nul autre prince de la chrestienté, d'aultant qu'ilz sont continuellement ès costes de mon royaume, pillans et depprédans tous les vaisseaulx françois qu'ilz trouvent, sans exception d'aucun, et quand ilz ont faict leur proye et buttin, ont leur retraicte toutte prochaine en Angleterre ou ès portz de Flandres qu'ilz tiennent. Davantage je suis constrainct, pour empescher qu'il n'entre aucun secours par mer dedans la Rochelle, tenir toutes les gallaires que j'ay ès mers de deçà, avecques le nombre de vaisseaulx que j'ay peu faire armer, pour demeurer continuellement au guet et garde du port et des advenues de ladicte la Rochelle, et ne peuvent désemparer les vaisseaulx des lieux où ilz sont jusques à ce que l'on voye l'issue dudict siége. Les aultres vaisseaulx que j'ay peu faire armer et assembler sont ordonnez à la garde de mes costes de Normandye, Picardye, Bretaigne et Guyenne, pour les certains advertissemens que j'ay qu'aucuns de mes subgectz rebelles ont, soubz l'ayde et faveur d'aucuns, armé grand nombre de vaisseaulx avecques dessaing de surprendre quelque port et place en mon royaume; et ne sachant pas où tendent leurs deslibérations, suys constrainct tenir toutes mes costes munies desdicts vaisseaulx.

J'estime qu'ilz se contanteront de ladicte response, et cognoistront par icelle que je ne leur peux accorder ladicte escorte de vaisseaulx; et fauldra, s'ilz vous en pressent davantage, que ce soit à quelque fin que je doibz avoir suspecte, attendu qu'ilz pourroient plus commodément demander ceulx de Portugal : ce que meetrez peyne de pénétrer.........

XXVII. — Au roi, Madrid, 24 avril 1573. On est en grande alarme à Madrid à cause des nouvelles des Pays-Bas, « et semble qu'ilz prendroient

[1] Ruy Gomez.

» bien quelque bon accord en patience de ceulx qu'ilz ont autresfois tant » desprisez, de manière que je ne tiendrois à grand miracle qu'ilz s'y lais» sassent aller, encores qu'ilz disent bien de non. » — Il est arrivé un courrier de Flandre, « dépesché du duc de Moedinacely, sur l'alarme qu'il a eue » du bruict qui court que le grand commandeur, gouverneur de Millan, » passoit pour l'estre en Flandres; se playgnant du tort qui luy est faict, » l'ayant traicté indignement, si l'on s'en sert de ceste sorte. » — Le roi catholique est depuis quelques jours de retour à Madrid. On dit qu'il partira bientôt pour Aranjuez.

XXIX. — Au roi, Madrid, 25 avril 1573. (*Autographe.*) Au moment où sa précédente dépêche allait partir, il est arrivé un courrier de Venise, porteur de la nouvelle que la Seigneurie a fait sa paix avec le Turc. — Cette nouvelle est devenue publique aujourd'hui, à l'issue de l'audience que les ambassadeurs de la république ont eue du roi. Ils s'en désespèrent ici, disant pis que pendre des Vénitiens. — Le grand commandeur passe certainement en Flandre avec cinq mille six cents Espagnols et quelques Italiens; le marquis d'Ayamonte le remplacera à Milan, et le duc de Medinaceli revient à Madrid, où il succédera au marquis de Ladrada comme grand maître de la maison de la reine. — « Je tiens le grand commandeur » pour homme qui ne se acommodera pas mieulx que le duc (d'Albe): » il est en réputation de meilleur négociateur que de grand souldad, et » avecque tout cela il est plein de fumée et présomption, et panse que aultre » ne le vaille. »

XXX. — Le roi à Saint-Gouard, 10 mai 1573. Sur une dépêche que don Diego de Çúñiga, ambassadeur du roi catholique en France, doit avoir envoyée à Madrid et où il serait dit, entre autres choses, que la reine mère avait voulu faire empoisonner le prince d'Orange et le comte Louis, son frère :

Monsieur de S[t]-Goart, je suis adverti que don Diego de Çúñiga faict présentement une despêche au roy catholicque par laquelle il luy mande qu'il doibt, plus que jamais, faire tout ce qu'il luy sera possible pour composer ses affaires des Pays-Bas avecques le prince d'Orange, d'autant qu'il est tout certain que je faictz conduire une praticque avec luy et le conte Ludovicq, son frère, laquelle luy est très-dommageable, et qu'ainsi ne soit, j'ay faict constituer un Alleman prisonnier, lequel on dict estre bastard du ringrave, pour justiffier envers ledict prince d'Orange et ledict conte Ludovicq une chose

que on leur a faict entendre, assavoir que la royne, ma dame et mère, avoit dépesché quelques hommes pour les empoisonner : suppliant ledict roy son maistre croire cecy estre véritable, d'autant qu'il y voit fort clair. Et davantage sçait asseurément que l'on est après à traicter et conclurre une composition avecques ceulx de la Rochelle et autres révoltez de ce royaume; et quant je debvrois la faire la plus vilaine et déshonneste que j'aie poinct encores faicte, que néantmoins elle se fera, affin de parfaire avecques ledict prince d'Orange et son frère, au préjudice du service dudict roy, la praticque encommancée : par quoy l'admoneste d'y pourvoir au plus tost. Chose, monsieur de S[t]-Goart, que je vous ay bien voullu faire incontinant sçavoir, non pour en parler audict roy catholicque ny autre, mais affin d'estre instruit pour en respondre, si d'avanture vous en oyez dire quelque chose.

Il est vray que j'ay faict constituer prisonnier ledict bastard du ringrave, aiant sceu qu'entre autres malidissances qui se publient de moy et de la royne, ma dame et mère, en Allemaigne, affin d'irriter les princes de l'Allemaigne à l'encontre de nous, on a voulu dire que nous avions envoié gens pour user d'empoisonnement. Et d'autant que cestuy-cy a esté soubsonné et blasmé d'avoir faict semer pareilz bruictz, j'en ay voullu sçavoir la vérité, non pour nous justiffier envers ledict prince et son frère, mais pour le faire très-rigoureusement pugnir, comme mon subject qu'il est, habitué et marié en mon royaume, s'il est advéré qu'il ayt faict ung acte si meschant, ainsi que doibvent faire tous princes qui sont jaloux de leur honneur et réputation, lesquelz ont auctorité et pouvoir sur leurs subgectz.

Pour le regard de composition qu'il est dict que je veulx faire avecques ceulx de la Rochelle et autres rebelles de mon royaulme, quant mes subgectz seront si sages que de se contanter des conditions licites, je seray tousjours plus aise de les conserver qu'autrement : toutesfois, comme ilz sont obstinez en leur opinion, j'espère, moiennant la grâce de Dieu, me faire rendre l'obéissance qu'il appartient par les voies convenables, et ne riens faire qui soit contrevenant à l'honneur et dignité d'un prince très-chrestien, duquel j'ay jusques icy faict les œuvres.

Vous mectrez peyne de descouvrir si ledict don Diego aura escript ce que dessus, et sentir comme ledict roy catholicque l'aura receu, vous gouvernant aussi sagement et discrètement en ce faict que vous avez accoustumé faire en tous autres; et me ferez entendre ce que en aurez aprins.

XXXI. — Au roi. Madrid, 17 mai 1573. Don Gonzalo Chacon, apparenté de la plupart des principaux d'Espagne, ayant « traicté avec une dame du » palais » et l'en ayant fait sortir, le roi a été si mécontent qu'il a fait user de toutes les diligences pour qu'on l'arrêtât. Il s'est quelque temps caché, et il allait se réfugier en France lorsqu'il a été pris près de Fontarabie.

Doña María Chacon, sa mère, gouvernante des infantes, a eu recours à tous les ambassadeurs, les priant de demander aux princes qu'ils représentent d'intercéder auprès du roi catholique afin qu'il ne le punisse pas trop sévèrement.

XXXVIII. — Au roi, Madrid, 4 juin 1573. (*En partie chiffrée, sans le déchiffrement.*) Le roi catholique a été de retour à Madrid la veille du *Corpus Christi;* le jour de cette fête il a assisté à la procession, qui a été bien solennelle. Le lendemain il a donné audience à Saint-Gouard.

Le dernier de may feut juré à S^t-Hyéronyme monsieur le prince de Castille, Léon et Grenade [1], où la cérémonye feut très-belle, et assistèrent tous les grands, les prélatz et les procureurs de tous les peuples de ces troys royaumes, lesquelz jurèrent la fidellité audict prince et luy baisèrent la main. Le jurement des autres provinces se remect aux cours [2] de Monson.

XL, XLI. — Au roi, Madrid, 8 juin 1573. (*Presque entièrement chiffrée, avec le déchiffrement.*) Cette lettre est un duplicata de celle du 4 [3]. — Dans la dernière audience qu'il a eue du roi catholique, Saint-Gouard lui a représenté les conséquences fâcheuses qu'aurait pour son service l'arrangement fait par le duc d'Albe avec les Anglais. Il espérait l'amener ainsi à lui dire quelque chose sur la réconciliation avec le prince d'Orange et les siens de laquelle il était bruit : mais le roi fit semblant de n'en avoir jamais ouï parler, et dit seulement qu'il espérait que le roi très-chrétien et lui auraient bientôt la raison de leurs ennemis et rebelles. — On ne touche mot à Saint-Gouard de la paix des Vénitiens avec le Turc.

Quant à la paix que l'on dit qu'ilz veullent faire avecques le prince d'Oranges, ilz s'en deffendent bien, et me disent tous que je ne la verray jamais tant que ce roy vivra ; ilz m'en disoient tout autant au faict des Anglois........ Je sçay asseurément qu'ilz sont aprèz pour s'aider plus que jamais du pardon général : mais il y a diversité d'opinions entre les Flamans qui sont icy apellez à ces affaires et les Espaignolz, estans d'advis lesdicts Flamans qu'au plus tost, ou pour le moins aussi tost que Harlem sera pris, ledict pardon se publie, et les autres veullent que premièrement toutes choses soient appaisées par la force.........

[1] Le prince don Fernando, né le 4 décembre 1571. Voy. p. 355.

[2] *Aux cours,* aux cortès.

[3] C'est pourquoi celle-ci n'a pas été déchiffrée.

L'empereur faict tout ce qu'il peult de réconcillier le prince d'Oranges et les siens avecques le roy catholicque, aux conditions de les laisser jouir de leurs biens et estatz hors des païs dudict roy, et que, ce faisant, ilz désarmeroient et remectroient tout ce qu'ilz tiennent usurpé, faisant toutes sortes de remonstrances aux dangiers qui sont qu'il perde ses Estatz, s'il veult continuer à les remédier par la force: ce qu'il ferat en ung jour tout seul, faisant une réconcilliation avecques ses subgectz. Mais l'on m'asseure qu'il n'a donné nulle espérance vouloir entendre à nul party : toutesfois je ne sçay ce que enfin il fera pour remédier ses affaires.

Le filz dudict prince est tousjours estudiant en Arcala [1], avecques toute liberté, mais assez mal tenu et pourveu de ses nécessitez.

XLIII, XLIV. — Au roi, Madrid, 18 juin 1573. (*Très-longue lettre en chiffres, avec le déchiffrement.*) Le courrier porteur de la dépêche du roi qui lui annonçait l'élection du duc d'Anjou comme roi de Pologne est arrivé le 8; les ministres espagnols en avaient la nouvelle depuis deux jours. — Aujourd'hui Saint-Gouard a eu audience du roi et lui en a parlé comme de lui-même. Le roi a fait semblant d'en être très-aise, tout en convenant qu'il avait beaucoup désiré voir cette couronne déférée à son neveu l'archiduc Ernest. — Dans le public on dit que jamais pire nouvelle ne vint en Espagne. — Le roi avait dépensé plus de six cent mille écus pour acheter les voix des palatins en faveur de l'archiduc.

XLV. — A la reine, même date. « Le VI^e de juing furent emportez de ce » lieu les corps de la feue royne doña Ysabel et du feu prince d'Espaigne. » les deux conduictz à l'Escurial avecques une très-belle et sainte céré- » monye [2], allant tout le peuple d'icy après le corps de la royne. plorant » et l'appellant sainte. Je croy que jamais autre y sera tant aymée. » — La veille Saint-Gouard a visité la reine catholique, « qui n'est accoustumée » d'estre entretenue d'affaires. »

XLVI. XLVII. — Au roi, Madrid, 9 juillet 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Il dit du roi catholique « qu'il est extresmement sage, dis- » simulateur, et ne se laisse entendre où il a ses pensées.

J'ay senty que de nouveau ilz traictent d'envoier le grand commandeur en Flandres

[1] Alcalá de Henares.

[2] Les *Memorias de fray Juan de San Gerónimo*, insérés dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VII (pp. 83 et suiv.), donnent beaucoup de détails sur cette cérémonie.

et en retirer le duc, à celle fin de traicter l'appointement et paciffication aveeques eeulx des Bas-Pays, croyant que lediet commandeur sera propre à telles négociations, attendu aussi qu'il faict entendre qu'il a jà beaucoup de praticques pour cest effect en Allemaigne.

XLIX, L. — Au roi, Madrid, 17 juillet 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Quelque bonne mine que fassent les ministres espagnols, Saint-Gouard pense qu'ils voudraient pacifier les Pays-Bas : « mais le roy catho- » licque vouldroit le pouvoir faire sans que le prince d'Orange y fust com- » pris. non que je ne croie que en son cœur il ne voullust que en une » sorte ou autre l'apointement ne feust faict : mais l'aiant trompé ses minis- » tres sur la facillité d'appaiser le tout par la force, et le grand profit qu'il » feroit puis après des impostz pour acquitter ses grandes debtes, l'avoient » faict résouldre de se tenir difficille sur l'apointement, colorant le tout de » la réputation de ne voulloir entrer en composition avec ses subgectz, ne » moins avec les héréticques, au préjudice de la religion catholicque. » — Il est certain que le projet existe toujours d'envoyer le grand commandeur aux Pays-Bas. « et le roy l'auroit desjà mis à exécution, parce que c'est sa » volunté, ne fust la part que le duc d'Alve a icy, laquelle peult tant qu'elle » rompt coup à tout ce qui s'atache ou oppose à luy. Et si une fois ilz se » résolvent que lediet commandeur passe de delà, V. M. tienne pour chose » toute asseurée qu'ilz accorderont : ce qu'ilz ne pensent pas faire aysément » durant que le duc d'Alve y sera, pour l'extresme haine que l'une et l'autre » part luy porte. » — Le roi et la reine sont au Bois de Ségovie : mais on dit que, dans un jour ou deux, ils retourneront à l'Escurial, parce que le roi ne s'est pas bien trouvé du séjour du Bois, y ayant été travaillé de la goutte à une main.

LI, LII. — Au roi, Madrid, 30 juillet 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) La nouvelle de la reddition de Harlem [1] a singulièrement enflé les cœurs des ministres espagnols, « nyant plus que jamais qu'ilz ayent » oncques eu autre intention de mectre fin aux troubles de Flandres qu'a- » vecques la force, sans se abbaisser de tant que de capituler avecques des » héréticques et leurs subjectz rebelles. » — La pacification de France [2]

[1] Cette ville se rendit à don Fadrique de Tolède le 12 juillet. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, pp. 385 et suiv.

[2] La paix avec les huguenots signée à la Rochelle le 6 juillet.

leur fait craindre toutefois que le roi ne s'entende avec le prince d'Orange pour s'impatroniser du pays qui reconnait l'autorité de ce prince. — Saint-Gouard a appris qu'un riche marchand d'Augsbourg est venu à Madrid, il y a déjà assez longtemps, sous couleur de traiter d'affaires de finances, mais en réalité pour traiter de la réconciliation du prince d'Orange, au nom du duc de Bavière et des autres princes d'Allemagne. On lui avait d'abord donné quelque espérance, mais à présent on le laisse sans réponse.

LIII. — A la reine, même date. Le roi a eu cinq accès de fièvre tierce; à présent il va bien. — Le prince d'Eboli est à la mort: on croit qu'il ne passera pas la nuit [1].

LIV, LV. — Au roi, Madrid, 13 août 1573. (*Très-longue lettre en chiffres, avec le déchiffrement.*) Accouchement inopiné de la reine Anne :

Il est advenu que, l'unziesme, la royne catholicque partit de l'Escurial pour se retirer en ce lieu pour ses couches; et estant venue coucher en ung bien petit et maulvais villaige, nommé Gallapagar, à trois lieues dudict Escurial, se portant très-bien et ayant passé tout le soir en conversation et plaisir aveceques ses dames, elle sentit, sur les unze heures de la mesme nuict, quelques petittes douleurs, desquelles s'ensuyvit dans deux heures son enfantement, qui a esté d'un très-beau filz [2], restant aveceques la mère en très-bonne santé.

Depuis la mort de Ruy Gomez il ne s'est vu aucun changement, si ce n'est que le parti de Tolède sollicite maintenant le rappel du duc d'Albe, croyant qu'il commanderait à tout, s'il était à Madrid; ceux de ce parti ne peuvent cacher le plaisir qu'ils ont de ladite mort. — « J'ay entendu que le » roy donne espérance au duc d'Alve, depuis ses derniers exploitz, de luy » subroger son filz au gouvernement, quant il y aura lieu de luy apeller, » lequel il a encaressé [3] de sa main propre, luy donnant louange de ce der- » nier exploit. » — On dit qu'on appellera le grand commandeur et que le roi se déchargera d'une partie des affaires : il semble en effet impossible qu'il puisse continuer à s'en occuper comme par le passé, « mesmes que » j'ay veu, en ce peu de malladie qu'il a eu, elles demeuroient toutes, sans

[1] Selon le P. Francisco de Santa Maria, auteur d'un livre sur la réforme des Carmes déchaussés, il serait mort dès la veille, 29 juillet. Cabrera (*Filipe segundo*) place cet événement au 25 juillet 1572.

[2] L'infant don Cárlos Lorencio.

[3] *Encaressé*, de l'espagnol *encarecido* : loué extrêmement.

» qu'il se peust riens dépescher, de quelque condition que ce feust, parce » que luy seul les a toutes et les expédie tout seul. » — Trois ambassadeurs de Venise sont en ce moment à Madrid : ce qui a fait répandre le bruit que la république cherchait à renouer une nouvelle ligue. Saint-Gouard leur en a parlé à eux-mêmes : ils l'ont assuré qu'il n'en est aucunement question, et que tout leur désir est de s'en retourner. L'un y est venu, il y a quelque temps, pour résider [1]. Le second y était résidant [2]. Le troisième est venu, il y a deux mois [3], pour justifier la paix faite avec le Grand-Turc, et n'a su encore avoir audience : ce dont il se fâche bien fort. — On avait résolu d'envoyer en Angleterre Simon Renard, qui fut longtemps en disgrâce et indignement traité, pour avoir été soupçonné d'être d'intelligence avec le prince d'Orange : mais il est mort d'esquinancie depuis trois ou quatre jours. — Saint-Gouard rappelle ce qui se passa entre le Sr de Mondoucet et le duc d'Albe, au siége de Mons, touchant le prince d'Orange [4] :

Il leur est souvenu depuis ung peu de ce qui s'estoit traicté par le Sr de Montdoucet, quant le duc d'Alve estoit au siége de Montz, sur ce que le bruit couroit qu'il concertoit une paciffication avecques le prince d'Oranges, luy faisant instance de ne la faire sans en donner part à Voz Majestez ; et s'estant quelque temps laissé importuner, enfin il luy avoit respondu que, si Vostre Majesté voulloit promectre, s'il accordoit avecques ses subgectz, qu'il y comprandroit son maistre, que luy, de sa part, feroit le semblable, s'il venoit à quelque accord avecques ledict prince : à quoy ledict de Montdoucet luy avoit respondu qu'il en informeroit Vostre Majesté, laquelle depuis luy auroit commandé faire lesdictes offres, et que le mesme j'avois faict avecques le roy catholicque. A ceste heure ilz disent que dom Dieguo debvoit faire ceste instance quant Vostre Majesté a paciffié avecques ses subgectz. Ce que aiant entendu, je leur ay respondu qu'il me souvenoit très-bien que Vostre Majesté m'avoit commandé faire entendre ce qui s'estoit passé en ce faict entre ledict duc d'Alve et le Sr de Montdoucet, ce que j'avois faict : sur quoy l'on ne m'avoit faict aucune response, et que je n'avois sceu que delà l'on eust pris sur ce faict aucune résolution.

Je n'en ay point ouy parler depuis. C'estoit entre le sieur Çayas et moy ce qu'il a passé. Il m'a semblé n'estre mal à propos que j'en advertisse Vostre Majesté.

[1] Voy. p. 411, note 1.

[2] *Ibid.*, note 2.

[3] Je ne trouve pas le nom de ce troisième ambassadeur dans la collection des *Relazioni* publiée par M. Albèri.

[4] Voy. p. 405.

LVI, LVII. — Au roi, Madrid, 18 août 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) On veut, plus que jamais, ne rien épargner pour réduire les affaires de Flandre par l'amour ou par la force; les derniers succès donnent l'espoir qu'on y réussira. — Quelques personnes prétendent que, nonobstant les bonnes paroles données par le roi au duc d'Albe et aux siens, il ne confiera pas le gouvernement des Pays-Bas à don Fadrique de Tolède, mais qu'il y appellera le grand commandeur; d'autres disent qu'il mandera à Madrid le grand commandeur, pour se décharger sur lui d'une partie des affaires. « De l'un et de l'autre l'on n'en parle que par discours, tant il est » peu communicatif de ses pensements et délibérations, aimant mieux » travailler à escrire de sa main les choses qu'il veult taire, que en fier » son commandement à personne du monde, mesmement quant il est » question de ces élections qui sont si briguées, comme d'oster ou mectre » ministres aux lieux d'importance. » — Le bruit a couru de la mort du duc d'Albe : « si ainsi est, je le remeetz aux bonnes prières des Flamentz. »

LVIII. — Le roi à Saint-Gouard, 1er septembre 1573. Il s'étonne que le roi catholique ne l'ait pas fait complimenter, et son frère le roi de Pologne, sur l'élection de celui-ci; il charge Saint-Gouard de la lui notifier et de lui demander, au cas que son frère ait à passer par les Pays-Bas ou les États du roi en Italie, qu'il puisse le faire librement; enfin de lui recommander d'agir pour la mise en liberté du Sr de Genlis, détenu aux Pays-Bas :

....... Je m'attendoys que le roy catholicque, mon bon frère, envoyeroit quelqu'un vers moy et le roy de Poloigne, mon frère, pour se conjouir, comme ont faict tous les autres princes de la chrestienté, de son eslection. Toutesfois, selon que j'ay veu par vostre dernière, il diffère de le faire parce que l'on ne luy a faict sçavoir ladicte eslection de ma part. Et combien qu'il semble, comme je vous ay mandé, qu'il touche à luy de faire faire cest office sans attendre autres advis de moy, toutesfois je suis content que vous luy en parliez en vostre première audience, de ma part, et luy dictes que je vous ay envoyé ce courrier exprèz pour vous commander de le faire, encore que j'aye estimé qu'il avoit d'ailleurs assez esté adverty, et que ceste eslection et toutes autres choses que se traictent en la chrestienté de tel poix luy estre assez notoires : estant asseuré qu'il aura receu bien grand plaisir que ladicte eslection ayt esté faicte en la personne de mondict frère, puisque don Ernest, son nepveu, n'y a peu parvenir; que comme c'est Dieu seul qui distribue et donne les royaumes comme il luy plaist, mesme-

ment ceulx qui sont eslectifz, il fault aussy croire qu'il a choisy mondict frère pour sa gloire et le bien général de la chrestienté, estant prince zélateur de sa religion et très-affectueux à la propagation d'icelle; qu'il se peult asseurer que mondict frère sera tousjours amy de luy et de ceulx de sa maison, conservant toute paix, amityé et bonne voisinance avecques eulx, en façon qu'il sera tousjours faict particippant audict honneur et grandeur que Dieu distribuera à la maison de France, au moyen de la fraternelle amityé qui est entre luy et moy : adjoustant à ce tout ce que vous estimerez estre propre et convenable pour ung tel subgect. Puis aprèz vous luy direz comme les ambassadeurs dudict royaume de Pologne sont icy venuz, il y a jà quelque temps, tant pour présenter à leur roy le décret de ladicte eslection, luy offrir l'obéissance généralement de tous ceulx du pays, et pour le prier se haster d'aller en son royaume; que c'est l'ambassade la plus superbe et sollennelle que s'est veu, de mémoire d'homme, en ce royaume : gens sages et bien composez, accompagnez grandement et plus affectionnez à leur prince; que mondict frère doibt recepvoir un de ces jours ledict décret en publicq, et après il se délibère partir. Et jaçoyt que l'empereur et les princes de la Germanie luy ayent offert et accordé passage par la Germanie, toutesfois, soyt pour aller par ladicte Germanie ou autrement, il n'est encores bien résolu où il doibt passer; et d'autant qu'il pourroyt estre conseillé de passer par le Pays-Bas dudict roy catholicque ou par le duché de Milan et autres terres dudict roy, prenant le chemin de l'Itallye, vous le prierez, en mon nom et dudict roy de Poloigne, mon frère, vouloir trouver bon que mondict frère et toutte sa suitte puisse avoir libre accèz et passage par toutes ses terres, soyt par lesdicts Pays-Bas, duché de Milan et autres èsquelles son chemin s'adonnera et vouldra passer, comme appartient entre bons frères et amys : le priant en faire dépescher le passe-port et sauf-conduit nécessaires en bonne et deue forme, tant pour luy, comme il est cy-dessus dict, que pour tous et chascun de ceulx qui l'accompagneront, soyt que ilz aillent en trouppe avecques luy, ou en plusieurs divisions avant ou après, en façon le plus ample que faire se pourra. Et en cas que il vous accorde lesdicts passe-ports, dont je luy escripts par la lettre que je vous envoye et pareille du roy de Pologne, mondict frère, vous les m'envoierez au plus tost par ledict courrier, et en tout cas la response qu'il vous fera. C'est chose que requiert célérité et est d'importance : par quoy ne perdez une seule heure de temps.

Vous n'obmettrez à vous conjouir de ma part, avecques ledict roy et la royne catholicque, de la nativité du second filz que Dieu leur a donné [1], avecques les compliments convenables.

Vous aurez sceu comme, l'année passée, Genlys voulut entreprendre conduire quelques forces et secours au conte Ludovicq de Nassau, que avoyt prins Montz, et comme

[1] Voy. p. 431.

il fut deffaict et prins prisonnier : depuis il a esté gardé et détenu fort misérablement et estroitement, sans aucun espoir de mieulx ny moien de liberté. J'ay quelque fois escript à Montdoucet, à la requeste de ses parens, et prière d'en parler, non de ma part, mais comme de luy-mesme au duc d'Alve, pour sonder s'il y auroit moien le sortir de là. Après plusieurs difficultez que luy en ont esté faictes, il luy a esté respondu que le roy catholicque s'estoit réservé la disposition d'un tel faict; qu'il se falloit adresser à luy. Et pour ce que ledict Genlis m'a faict promettre et jurer qu'il sera doresnavant plus sage et me sera obéissant et fidèle subgect, esmu de compassion et des prières et haultes suplications que m'en ont esté faictes, tant par les siens que autres, je vous prie regarder luy ayder le mieulx que vous pourrez, et luy faire, s'il est possible et à quelque prix que ce soyt, accorder liberté par ledict roy catholicque, faisant toutesfois cest office comme de vous-mesme, et non en mon nom, jaçoyt que je ne seroys marry que vous faciez cognoistre que je n'auray désagréable la grâce qu'il fera en cest endroit audict Genlis, comme prince que est plus enclin à la douleeur et clémence que à son contraire, et oublye facillement la faute de ses subgectz, quant ilz entrent en repentance.

LXI. — Au roi, Madrid, 20 septembre 1573. Il dit que, le 12, il a écrit au roi pour lui annoncer la mort de la princesse de Portugal [1].

LXIII. — Au roi. Madrid, 10 octobre 1573. (*En partie chiffrée, sans le déchiffrement.*) Il n'a pu avoir audience du roi catholique que le 22 septembre, et, selon les instructions du roi, il lui a demandé pour le roi de Pologne le passage par tous les lieux de son obéissance. Le roi lui a répondu qu'il verrait. A cette occasion, il lui a notifié officiellement l'élection du roi. Le roi catholique s'en remit là-dessus à ce qu'il lui avait dit précédemment [2]. — Le jour de St-Michel Saint-Gouard a eu une nouvelle audience, non sans l'avoir sollicitée avec grande importunité. Toute la réponse qu'il a obtenue sur le passage du roi de Pologne a été que bientôt on lui répondrait. — Quatre jours après, le secrétaire Çayas est venu lui dire que le roi, pour gratifier LL. MM. TT. CC., était content d'octroyer le passe-port requis, mais qu'il désirait savoir par où passerait le roi de Pologne et la troupe qu'il mènerait avec lui, afin d'ordonner à son lieutenant qu'il l'honore comme sa propre personne. Saint-Gouard insista. Le lendemain, 4, Çayas vint lui dire que le roi consentait à donner un passe-

[1] Doña Juana, sœur de Philippe II, était décédée, le 8 septembre, au monastère de l'Escurial.

[2] Voy. pag. 429.

port conçu dans les mêmes termes que celui de l'Empire, et demanda la production de celui-ci. Saint-Gouard se plaignit, et dit finalement qu'il en référerait au roi, comme il le fait.

LXVII, LXVIII. — Au roi, Madrid, 20 octobre 1573. S^t-Gouard rapporte au roi les nouvelles qui sont venues des Pays-Bas et ce qui se dit du duc d'Albe et du grand commandeur de Castille :

Sire, encore qu'il ne se présente occasion de conséquence pour escrire à Vostre Majesté, si n'ay-je néantmoins voullu laisser perdre celle de ce courrier, lequel est dépesché en Flandres, sans ce mot, par lequel je l'aviseray du retour du roy et royne catholicques en ce lieu depuis deux jours, estant le roy en très-bonne santé et la royne tousjours travaillée de sa cartaine. Au reste il semble que, de jour à autre, ilz sont icy plus importunez des mauvaises nouvelles qui leur viennent de Flandres, qu'ilz n'ont point encores esté, et diroit-on qu'ilz n'ont plus la mesme espérance qu'ilz avoient quand ilz firent la nomination du grand commandeur, qui estoit qu'il paciffieroit toutes choses, mais, à ce que j'entends, ilz trouvent que les rebelles se disposent peu et mal voluntiers à sa réception, ne de l'avoir plus agréable que le duc. D'autre part, j'entends qu'il va assez mal habitué et disposé de sa personne pour prandre le travail requis en si grandes affaires, comme celluy qui porte, pour ses mauvaises humeurs, deux fontaines, l'une à ung bras et l'autre à une jambe; et comme il ne va de par delà, sinon comme aiant le gouvernement en déposite [1] et pour donner lieu de retirer le duc, je croy que bientost l'on y verra quelque autre provision. Et à ce que j'entends, ledict duc commance à tandre à autre fin que le passé, qui est de persuader au roy son maistre passer de par delà en personne, ou que, autrement, il sera du tout impossible que l'on y mecte une bonne fin, luy donnant à entendre que seullement la réputation du grand apareil qu'il y mènera et sa délibération de voulloir achever le tout par sa présence, estonnera ceulx que l'on a veu les plus obstinez en leur rébellion, se depportant tout incontinant de tous ceulx lesquelz les auroient voullu favoriser, ou qui pour le moings avoient connivé avecques eulx, pour la crainte qu'ilz auront que la puissance d'un si grand roy leur soit sur les bras, et en si grande détermination qu'il se soit voullu aller en personne achever ce que ses lieutenants n'ont peu faire : qui sera estonnement à tout le monde, pour estre asseurez qu'il ne se laissera rien derrière du plus nécessaire. De ceste manière il va persuadant son maistre, qui n'est du tout esloigné de ce conseil, depuis qu'il a perdu les quatre les plus fortz qui empeschoient qu'il ne se déterminast à tel party, qui estoient le cardinal, seigneur prince d'Evoly, la princesse et le docteur Velasque. Toutesfois il semble qu'il n'y a encores trop d'apparence qu'il s'y résolve, proposant,

[1] *En déposite*, de l'espagnol *en depósito* : momentanément.

ainsi comme je sçay, ou dom Jehan d'Austria, ou l'un des filz de l'empereur...........

Comme l'on estoit dépeschant ce courrier, il est arrivé une dépesche de Flandres, du quatriesme de ce mois, et a esté apportée par une estafaicte depuis Iron, pour estre, ainsi que j'entends, demeuré le courrier qui la portoit mallade. L'on a receu icy assez mauvaise satisfaction de la nouvelle qu'il a apportée, qui est qu'il a très-mal réussy au sieur dom Frédéric en deux assaux qu'il a donnez, ausquelz il a perdu bon nombre de ses gens, sans qu'il se soit logé en espérance de mieux. Davantage j'entends que l'on demeure aussi très-mal édiffié du duc d'Alve, tant que, à ceste heure qu'il luy est absolument commandé s'en revenir de par deçà, il semble qu'il en tienne moindre conte qu'il ne debvroit ne qu'il avoit monstré debvoir faire, aux instances qu'il faisoit par cy-devant d'estre révocqué.

LXX. LXXI. — Au roi, Madrid, 5 novembre 1573. Les nouvelles des Pays-Bas continuent à être peu favorables. Le roi sera, du reste, mieux informé de ce qui s'y passe qu'on ne l'est à Madrid, « car ilz cachent en » extresme tout ce qui leur vient ou qu'ilz expédient pour estre exécuté de » par delà. » — Saint-Gouard dit que le duc d'Albe, « voyant que ce n'est » selon qu'il avoit pensé, que l'on subrogeroit son filz en sa place, s'en pelle » la barbe. »

LXXII. — Le roi à Saint-Gouard, 8 décembre 1573. Comme les ministres du roi catholique, et spécialement son ambassadeur ordinaire en France, sont « coustumiers de calomnier ses actions, » il lui explique, afin qu'il en puisse répondre à qui il appartiendra, comment le comte Louis de Nassau s'est trouvé auprès de la reine, sa mère, et du roi de Pologne, son frère, à Blamont :

Le conte pallatin, ayant esté adverty que mondict frère approchoit de la frontière d'Allemaigne, a envoyé le duc Christophle, son plus jeune filz, vers luy, pour luy donner de sa part toutes asseurances en son passage, et l'a voulu accompagner dudict conte Ludovicq, quasy comme pour luy servir de pédagogue et conducteur, à cause qu'il est fort jeune : n'ayans autre chose traicté ny dict, sinon qu'ilz estoient tous deux venuz pour servir de pleige et caution qu'il n'y avoit pas ung de ceulx de la nouvelle religion qui fussent pour essayer de donner empeschement au passage de mondict frère, comme l'on en faisoyt courre le bruit.

C'est l'office qu'ilz ont faict, lequel a esté receu très-voluntiers, leur ayant esté faict tout gratieux accueil et traictement. Vous prandrez garde à ce que il s'en dira par delà, pour m'en advertir...........

LXXIII. — Le roi à Saint-Gouard, 10 décembre 1573 [1]. Les difficultés qu'on a faites à Madrid pour le sauf-conduit du roi de Pologne témoignent du regret avec lequel, à cette cour, on a vu son élection. Lorsque don Diego de Çúñiga a appris que le passage avait été accordé en Allemagne, il est venu offrir au roi les lettres de sauf-conduit avec toute sorte de démonstrations d'amitié. — Le roi approuve Saint-Gouard d'être en perpétuelle défiance des ministres espagnols, « car estans dissimulez et cautz comme » ilz sont, il fault estre tousjours sur ses gardes avec eulx. » — « Quant au » bruyt que vous m'escripvez du passage du roy catholicque ès Païs-Bas, » ce sera chose que je ne croiray jamais qu'il face jusques à ce que je la » voye, et sera difficile de le sortir jamais de delà, ains se rangera plustost » à tout autre party pour composer les affaires desdicts païs. » — Saint-Gouard ne doit plus prendre peine de parler pour la délivrance de Genlis, « car il est mort en prison [2], » selon ce qu'écrit Mondoucet. — L'autre jour don Diego de Çúñiga fit entendre à quelqu'un que le duc d'Albe avait le désir de passer par la France pour son retour en Espagne; le roi répondit à la personne qui lui en parla de manière à dissuader don Diego de lui en faire la demande. Il était en tout cas résolu de s'y refuser, le nom dudit duc étant si odieux et sa malice si connue qu'on n'aurait pu se promettre rien de bon de son passage.

LXXIV, LXXV, LXXVI. — Au roi, Madrid, 13 décembre 1573. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Depuis sa dernière dépêche, le roi et la reine ont toujours été au Pardo, sauf qu'hier le roi est venu à Madrid, d'où il repartira au premier jour. — De grands préparatifs se font dans les ports d'Espagne : on dit encore que le roi passera aux Pays-Bas, ou du moins qu'il y enverra don Juan d'Autriche « avecques tel et si grand apareil que » toutes les forces du monde luy seront inférieures : mais cela s'entend « si le commandeur maior n'apaise toutes choses avecques ses bonnes pra- » ticques, soustenues et favorisées du pardon général. » — Le roi catholique ne s'occupe que de trouver de l'argent pour faire face à ses grandes affaires

[1] Cette date est celle que porte la lettre, mais elle paraît inexacte. Au dos on lit: « Du *premier* jour » de décembre 1573. » D'après la dépêche de Saint-Gouard du 3 février 1574, elle aurait été écrite le 29 novembre.

[2] Le duc d'Albe l'avait fait exécuter secrètement, après avoir répandu le bruit qu'il était malade. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 431.

et acquitter ses dettes, qui sont énormes. Les cortès de Castille sont depuis longtemps assemblées pour le même objet, mais sans avoir encore rien résolu. — La nouvelle de la prise du comte de Boussu en Flandre[1] vint en même temps que celle de Tunis par don Juan d'Autriche : « l'une feust » cause que l'on ne fist grand semblant de l'autre. » — Le roi catholique a encore, depuis peu de jours, nommé trois nouveaux conseillers d'État, qui sont : le comte de Chinchon, le marquis d'Aguilar et Pierre-Ponce de Léon.

TROISIÈME VOLUME.

I, II. — Au roi, Madrid, 5 février 1574. *En chiffres, avec le déchiffrement.*) Saint-Gouard demande d'être remplacé par quelqu'un « mieulx fondé » en mesures pratiques, et qui sache plus de points de droit et de loix » que lui. Il rappelle qu'il a servi pendant vingt-huit ans. — Ce qu'il pense du roi catholique :

Je vous diray en saine conscience que ma moindre meffiance seroit sur le roy catholicque, pour le cognoistre prince qui se contenteroit de la paix, comme le solitaire procédé qu'il tient le monstre, encores que en beaucoup de ses actions il est veu ung très-austaire négociateur, se réservant toutes choses : qui le rend extresmement chargé et travaillé; et tient ung procédé, qu'il respond et véoit toutes les affaires et les départ toutes où elles se doibvent respondre, où elles demeurent le plus souvent immortelles, où qu'elles soient, ou de grande ou de peu de conséquance.

Le 14 janvier, au soir, le roi est revenu à Madrid; S[t]-Gouard a sollicité une audience qu'il a eue le 15. Il rend compte de ce qui s'y est passé. — Le duc de Medinaceli, revenu des Pays-Bas, a eu plusieurs et de longues conférences avec le roi, « où j'entends qu'il a mis de grandes choses contre le » duc d'Alve, résolu, comme l'on dict et m'a-l'on asseuré, de luy nuire en » tout ce qu'il pourra. Je ne sçay quel goust le roy trouva en ce qu'il pro- » posa : mais, au lieu qu'il ne souloit avoir conseil d'Estat que deux ou trois » fois la sepmaine, à ceste heure il le faict extraordinaire et tous les jours:

[1] Le 15 octobre, à la suite d'une rencontre avec la flotte des insurgés. Boussu commandait l'armée navale du roi. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, pp. 418 et suiv.

» et ay sceu qu'il ne se traicte que des affaires de Flandres, et que toutes » les propositions sont de concert et à l'amiable : ce que ne se souloit rece- » voir ne moins ouyr entre ces gens......... »

III, IV. — A la reine, même date. Le roi catholique entretient quatre ou cinq négociations de mariage : d'abord de l'infante Isabelle avec le roi de Portugal; les autres sont avec le duc de Savoie pour le fils de ce prince, avec le duc de Bavière et madame de Lorraine pour leurs filles que l'un et l'autre voudraient faire épouser par ledit roi de Portugal. Le roi donne des espérances à tous, et les tient ainsi sous sa dépendance.

VI, VII, VIII. — Au roi, Madrid, 10 février 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Comme il l'a toujours écrit, les choses changent le plus souvent d'heure en heure à Madrid. — Le vent est aujourd'hui à la pacification de la Flandre. Des propositions ont été faites dans ce sens au roi; « il a respondu, ainsi que j'entends, ces propres motz : *Plus tost me voir » mort que de consentir que se concerte chose qui soit contre mon honneur » et resputation.* » St-Gouard ne sait quels étaient les points proposés. — Il ne doute pas que, si le roi était délivré de ses embarras de Flandre, il ne dirigeât ses vues vers l'Angleterre, et ne s'efforcât, ou de contraindre la reine Élisabeth à épouser don Juan d'Autriche, ou de faire mettre en liberté la reine d'Écosse, qui se marierait avec ce prince.

A l'Escurial sont arrivez les ossements des feuz empereur Charles, impératrixe; ceulx de don Juan et don Alonso, frères du roy catholicque, qui moururent jeunes; ceulx de sa première femme, infante de Portugal, et ceulx des roynes Marie et Aléonor. Les ungs estoient en Grenade, les autres à Juste et Tordisille et autres lieux. Il s'est tenu une très-grande cérémonye à les lever chascun du lieu où ilz estoient et à les conduyre jusques à l'Escurial, et s'y est faict une grande despence. Touttes les gardes y ont esté envoyées, et nombre de gentilzhommes de la maison, et de la chambre, et de la bouche, avecques aucuns des grands et des évesques pour la conduicte du tout [1].

IX, X. — Au roi, Madrid, 21 février 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Saint-Gouard dit que, depuis qu'il est à Madrid, il n'a pas voulu

[1] La *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. VII, pp. 90-113, contient de nombreux détails sur la translation qui se fit à l'Escurial, le 4 et le 7 février, des corps de l'empereur et de l'impératrice, de la reine Jeanne, mère de Charles-Quint, de la princesse Marie, première femme de Philippe II, des reines Éléonore et Marie et des infants don Fernando et don Juan.

se soumettre à l'usage auquel on a soumis les autres ambassadeurs, « qui » négocient tous par escrit, et ausquelz on ne respond que assez tard et » quelquefois jamais. — Il est arrivé, ces jours passés, tant en Portugal » que Gualis[1] et autres ports de l'Andallouzie, bien trente grosses hourques » de Flandre et Hollande et Zellande, desquelles l'on a aussitost pris toutes » les marchandises et les hommes, lesquelz l'on a mis tous prisonniers, en » danger d'estre mis à l'inquisition, si desjà ilz n'y sont. L'on leur dict » qu'ilz sont des rebelles et héréticques, et qu'ilz ont esté contre ou qu'ilz » n'ont pas voulu servir S. M. » — Selon S^t-Gouard, le roi et ses ministres étaient dans une crainte continuelle que la France ne s'alliât avec la reine d'Angleterre et les rebelles des Pays-Bas; « mesmes que leurs beaux » diseurs de nouvelles leur ont dit que le prince d'Orange alloit traictant » avec V. M. luy remectre tous les Pays-Bas aux mains, pourveu qu'elle » luy promist luy laisser Hollande et Zellande, et que le roy de Polloigne » avoit promis au conte Ludovicq, quant il le vint trouver à l'entrée d'Al- » lemaigne, toute assistance, et que, lorsque toute la noblesse qui l'accom- » pagnoit en son voiage s'en retournast, ilz reviendroient tous trouver » ledict conte, pour l'accompagner partout et en tout ce qu'il vouldroit, et » qu'il luy donneroit encores, de son crédit qu'il avoit en France, dix ou » douze mil harquebusiers et deux ou trois mil chevaulx. » — Philippe II avait demandé aux cortès de Castille le moyen de dégager ses domaines; on a trouvé, attachés à la porte de la chancellerie de Valladolid, des billets ainsi conçus : *Si el rey se quiere desempeñar, no le faltará commodidad*[2] : ce que S^t-Gouard explique en disant qu'il y aurait de mauvaises humeurs qui se montreraient, si on les aidait à sortir; et il ajoute que, si les *communidades* avaient lieu comme du temps de Charles V, « elles seroient beaucoup » pires que ne furent les passées, pour mille occasions. »

XII. — Au roi, Madrid, 25 mars 1574. (*Chiffrée en partie, avec le déchiffrement*[3].) LL. MM. CC. ont été de retour à Madrid seulement le pénultième de février. Le lendemain il a eu audience et a présenté les compliments de condoléance du roi sur la mort de la princesse de Portugal[4]. — « Les

[1] Galice.

[2] Traduction : « Si le roi se veut dégager, le moyen ne lui en manquera pas. »

[3] Ce déchiffrement a été erronément placé sous le n° XVII, avec la date du 30 mars.

[4] Voy. 435, note 1.

» nouvelles premières qui sont venues de Flandres de la routte de l'armée » pour le secours de Middelbourg, et depuis la perte d'icelluy, ont estonné » tout le monde. » — Le 14 mars S[t]-Gouard est retourné auprès du roi catholique, et l'a assuré que le roi n'épargnerait rien pour vivre en bonne paix et amitié avec lui; qu'il lui en avait donné la preuve en commandant à tous les gouverneurs des frontières du royaume de ne laisser passer aucuns gens de guerre pour aller au secours des insurgés des Pays-Bas. S. M. C. lui a répondu que, nonobstant ces ordres, il y avait bon nombre de Français qui étaient passés aux Pays-Bas, et lui a témoigné le désir que le roi ne permette à aucun de ses sujets de donner aide ni faveur aux rebelles de ces provinces. — « Il semble, Sire, que le maulvais succèz de » leurs affaires de Flandres les fasche et estonne fort; ainsi que j'entends, » ilz se repentent bien qu'ilz n'ont usé plus modestement avecques V. M., » par le passé, qu'ilz n'ont faict. » — Préparatifs d'une nouvelle expédition pour les Pays-Bas. — Instances faites au roi afin qu'il se rende dans ces provinces; duc d'Albe; duc de Medinaceli; prieur don Antonio de Tolède; desseins contre la vie du prince d'Orange :

Je veulx bien dire à Vostre Majesté que, si ne feût la disposition en laquelle je considère estre les affaires de deçà, et véoir comme le roy catholicque prent à ceste heure à cueur les affaires de Flandres, il ne seroit difficille à croire qu'il y passât en personne : mais véoiant les négociations commencées pour son désengaigement, et qu'il est à craindre que ce qui apparoist très-bien achemyné en cest affaire se commuast en aultre cas de bien maulvais pour respect de son absence, me faict du tout asseurer, contre l'oppinyon de plusieurs, qu'il n'entreprendra le voyage. Quant à entendre à ung concert et paix aux Pays-Bas, je véoy bien le roy très-esloigné à cela : mais, de l'autre costé, je véoy faire de très-grands brigues à ceulx de ce conseil pour n'en désespérer la pratique; et le duc Medyna Cely y faict tout œuvre; et ceulx qui sont de cest advis poulcent fort. L'ambassadeur de l'empereur qui est venu despuys peu a eschauffé l'affaire, comme il en a, ainsi que j'entends, très-expresse charge de son maistre d'y faire tout office et y apprester[1] le négoce avecques toute sorte de solicitation. L'on donne presse au duc d'Alve de venir, lequel est arrivé il y a quelque temps à Barselonne. Le duc de Medyna Celly a faict icy tout ce qu'il a peu pour faire une part contre luy, le voullant imputer sur les affaires de Flandres, le chargeant que les affaires troublés sont fondez sur la tirannye de laquelle il a usé durant son gouvernement, et qu'il a désespéré

[1] *Apprester*, poursuivre vivement, de l'espagnol *apretar*.

ceulx du pays à la rébellion, et que ce n'est pour l'hérésie, comme veult dire ledict duc d'Alve; et si le duc de Medyna Celly pouvoit faire croire ce poinct-là et qu'il ne se parlast, entre le prince d'Orange et autres ses associez, de religion, je pense asseurément qu'ilz trouveroient avec le roy catholicque voye de pacifflication : mais où il y va de la religion, l'on diroit qu'il n'y a plus de moyen, pour s'estre mys sy avant en scrupulle de conscience que rien ne passe plus oultre. Je pense aussy que ledict duc d'Alve, quelque chose que l'on dye, quand il sera icy, il aura toute authorité, et que nul ne luy fera teste, et que le duc de Medyna Celly se aflochera[1]. Je m'atends bien que ledict duc d'Alve, estant icy, sera très-contraire à tout ce qui se présentera de la part de Vostre Majesté, comme ennemy et envyeulx de la prospérité de ses affaires.

L'on avoit pensé ung temps que Medyna Celly se seroit estably pour pouvoir avoir voix ausdicts affaires de Flandres, et le roy catholicque le gratiffieroit d'estat de grand maistre de la royne catholicque et gouverneur des princes, comme j'avois jà mandé à Vostre Majesté : mais, à ce que j'entends, il est traversé du prieur don Anthonio de Tholedo, qui est grand escuier, lequel prétend meetre son estat entre les mains de son neveu, qui est conte d'Albe de Liste, et se faire donner celluy de maistre de la royne et gouverneur desdicts princes : ce que je cuyde qu'il emportera, si ainsi est-il qu'il le veuille, pour la grande et bonne part qu'il a aveeques son maistre.........

Je sçay que aulcuns cappitaines ont voulu praticquer ung François, qui est de par deçà, de s'aller rendre avec le prince (d'Orange), pour le tuer, luy promectant de grands biens, et l'ont bien fort pressé et sollicité de ce faire, et l'ont voullu présenter au roy catholicque.

## XIII. — *Relacion de ce qui se faict par deçà touchant l'armée qui a esté ordonnée pour Flandres.*

Il doibt avoir cent voilles, savoir : vingt gros navires, quarante de cinquante à soixante et dix tonneaulx, et quarante autres en façon de grandes pinasses ou chaluppes rases, qui serviront pour passer les soldatz aux isles. Et desdicts cent voilles les quarante sortiront de la rivière de Séville, entre lesquelz y aura quatorze ou quinze gros navires, et les soixante restans sortiront de la coste de Biscaye et se viendront joindre près S[t]-Ander.

Il se faict neuf mille hommes pour embarquer èsdicts navires, desquelz les cinq mille s'embarqueront dans les quarante navires qui sortiront de la coste de Biscaye. Et Pierre Melendez, qui a esté faict général de ladicte armée, qui est à Vilvao, ne trouve que trente navires qui soyent à propoz, desquelz la plus grand part sont au Passaige près

[1] *Se aflochera*, se modérera, de l'espagnol *aflojarse*.

Fontarabye, et ne trouve aucuns mariniers qui veuillent aller, encores qu'il leur offre quatre payes, et les luy fauldra prendre par force, car la plus grand part de ceulx qu'il y avoit en ladicte coste de Biscaye sont mortz ès navires qui feurent prins lorsque le duc de Medina Cely passa en Flandres : qui est cause que ceulx qui sont demourez sont atémorisez; et la plus grand part de ceulx qu'il y avoit s'en sont fuyz.

La provision desdicts navires a esté faicte en Séville, sçavoir : vingt ung mille cinq cens fanègues de bled, six cens tonneaulx de farines, neuf mille arobbes de biscuyt, dix-sept mille arobbes de vin et huict mille arobbes d'huille; et le tout se mectra èsdicts quarante navires qui sortiront de Séville; et ne doibvent toucher à ladicte provision qu'ilz ne soyent joinctz avec les autres soixante navires, car ilz ont, au surplus de ce cy-dessus déclairé, troys mille arobbes de biscuyt et autres provisions jusques à ce qu'ilz les ayent rencontrez.

Le pourvoyeur ordinaire des armées qui se font en Biscaye, qui s'appelle Jehan Martinez de Recalda, est à S^t-Ander, qui seullement faict provision de bœuf fumé, lard et poisson sallé. Ilz ont faict toutte leurdicte provision pour deux moys et demy, pour les neuf mille hommes, et leur doibvent bailler une livre et demye de biscuyt par jour.

Toutte ladicte provision faicte en Séville monte soixante et cinq quentos et quatre cent mille maravédis, qui sont cent soixante-troys mil cinq cens escus pistolletz.

A la suite de cette Relation Saint-Gouard écrit :

C'est ce que m'ont raporté deux de mes gens que je avois envoié, l'un à Siville et S^t-Luc [1], et l'autre en Bisquaie et Gualitie [2], pour estre plus au vray informé de l'apareil et armemant qui se faict, parce que issi l'on ne peult avoir information certaine : ce que l'on faict pour estre toutes leurs affaires si segrètes et peu communiquées que l'on n'y entend ne n'y voit que bien peu. Je entens aussi qu'ilz font une levée, tant en Itallie que Allemaigne, très-grande, et que le roy catholicque a pris si à bon esciant les affaires de Flandre, s'estant délibéré d'armer par mer et par terre la plus grande armée qui se soit veue de nostre temps, se promectant que premier que ce soit la fin de septambre, qu'il aura jeté ors des Bas-Païs tous ceulx qui les luy ont occupés et brouillés. L'on donne presse au duc d'Albe, duquel l'on eust hier nouvelles qu'il devoit estre en Saragosse. Il y a un lieu, à l'entrée des illes desus Fleselingue, où ilz délibèrent désembarquer et faire un fort pour empescher d'entrer ne sortir aucunes choses dans les destroictz de ceste mer-là. Ilz font conte d'estre prests avant la fin de mars. Je pense que l'ambassadeur don Diègue a charge, par la dépesche que luy porte le porteur de ceste-cy, donner part à Vostre Majesté de l'armement qu'ilz font.

[1] San Lucar.

[2] Galice.

XVIII, XIX. — Au roi, Madrid, 4 avril 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Affaires des Pays-Bas :

Ilz sont icy presque désespérez des affaires des Pays-Bas, et, selon que monstre le roy catholicque, il les veult remédier avecques la force......... Les ministres d'icy ne seroient si difficiles comme par le passé (sur le point d'une pacification), et, comme j'ay desjà dict par plusieurs fois à V. M., ilz s'y estoient laissez aller bien avant, et n'y a que le roy qui leur ayt faict teste; et, s'il vient là, ce sera qu'il n'y pourra aultre chose, ou je me trompe bien.

Le duc de Medinaceli a été nommé, la veille, grand maître de la reine. — Arrivée du duc d'Albe; accueil qui lui est fait par le roi :

Le duc d'Alve entra en ceste court le dernier du passé, et n'y voulut venir de jour, estant près de dix heures de la nuyct quant il y arriva, de manyère qu'il feut peu accompaigné, non qu'il ne fuist sortiz gens infiniz au-devant de luy, mais il manda qu'il ne viendroit pour ce jour, qui feit que tout le monde se retira. Il alla descendre chez le prieur don Anthonyo, et aussytost se meit dans ung coche et fut baiser les mains au roy catholicque, où l'on m'a dict qu'il se meit par deux fois de genoil, et qu'aux deux foys le roy luy porta les bras au col. Je feiz observer sa contenance allant et sortant : mais l'on m'a dict qu'il ne monstroit la chère [1] trop contente et qu'il a bien rabattu de la supperbie avecques laquelle l'on dict qu'il estoit entré en Espaigne, là où il avoit commencé à traicter tout le monde, et mesme les plus grands, de *merced* [2] : mais cela luy commença à passer quand il veit que le roy son maistre ne luy voulloit octroyer que son filz don Frédéricq veint avec luy à la court, de laquelle il est banny pour quelque temps pour avoir esté trouvé traictant d'amour dans le pallais avecques une des filles de la feue royne; et de plus, il fut commandé à ung de ses principaulx conseillers qui venoit avecques luy, et lequel l'on dict avoir présidé au conseil des troubles qu'ilz avoient ainsy voullu appeller en Flandres, se nommant le personnaige Jehan de Varguas, qu'il n'eust à approcher de la court de cinq lieues.

Ce premier soir il feut assez bien longtemps avecques le roy, et le lendemain au matin il y retourna, où il feut aussy bien longtemps, et y feut aussy bien accompaigné. L'on dict que s'en partira bientost pour aller à Albe, et que le roy fera démonstration d'estre très-mal content de luy et d'avoir désagréable tout ce qu'il a faict en Flandres, et tiens-je de bon lieu que cela se faict pour contenter les Flamans et leur donner, par telz depportements, à entendre que ce n'a esté de la vollunté du roy que ledict duc les ayt

[1] *La chère*, la mine.

[2] *Vuestra merced*, en espagnol, a la même signification que *vous* en français.

mal traictez : luy ayant persuadé que, tenant ceste mode, ce seroit chemin pour entrer à paciffier et adoulcir les vollunlez altérées, qui ne sont tournées si n'est à ceulx qui les asseurent les faire jouir du repoz, puysqu'ilz cherchent toutes ces voyes de connivances.

Je ne faictz doubte que enfin, si on leur en donne lieu, ilz n'appoinctent du tout et à quelque pris que ce soit, encores que, a l'apparence qu'ilz font d'armer, il n'y a rien qui signiffie telles choses.

Dans des lettres précédentes Saint-Gouard avait écrit que don Juan d'Autriche était mandé en Espagne ; il écrit ici que le secrétaire Çayas est venu, de la part du roi, lui dire que Sa Majesté, cédant aux prières du pape et de toute l'Italie, s'était résolue à le laisser en ce pays, et qu'elle lui avait commandé de retourner à Naples. — Saint-Gouard, suivant l'exemple des autres ambassadeurs, est allé visiter le duc d'Albe, qui l'a accueilli très-gracieusement, et qui demain doit aller trouver le roi à l'Escurial.

XXI, XXII. — Au roi, Madrid, 8 avril 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Il rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le secrétaire Çayas, lequel est venu, par ordre du roi, lui faire toute sorte de protestations de ses sentiments d'amitié et de confiance pour le roi de France :

Lediet Çayas me dict que le duc d'Alve debvoit tourner bientost icy aveeques toute sa famille, et qu'il luy avoit esté très-expressément commandé du roy, auprès duquel il auroit très-grande et principale authorité : sur quoy je faictz quelque doubte, actendu ce que j'entends d'aultre part. Il n'a pas esté traicté icy de tous avec dignité, et y a quelques jeunes gens qui l'ont traicté de *merced :* qui est bien rabatu de l'*Excellence* que l'on luy donnoit en Flandre.

XXV, XXVI. — Au roi, Madrid, 15 mai 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Prochain départ du comte de Baillen (?), chargé de visiter le roi, de le complimenter et de l'assurer de l'amitié du roi catholique. — Saint-Gouard est allé voir ce monarque, pour se réjouir avec lui de la défaite et de la mort de comte Ludovic[1]. — La hâte qu'on se donne pour l'expédition de l'armée destinée aux Pays-Bas fait plus croire à Saint-Gouard « que est la volunté du roy d'user de la force que autrement. » — « J'ay

[1] A la bataille de Mook, le 14 avril. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. III, pp. 51 et suiv.

» sceu — ajoute-t-il — qu'il avoit dict, depuis s'estre resjouy de la nouvelle » de ceste dernière victoire, les mesmes motz, traictans de l'ordre de ses » affaires des Pays-Bas : *Voilà*, dit-il, *que c'est de la puissance de Dieu,* » *qui deffend la cause, quand les hommes pensent y pouvoir le moins; et* » *astheure qu'il nous a ouvert la porte, il n'y fault estre si paresseux que* » *par le passé.* »

XXVII. — Au roi, Madrid, 20 mai 1574. Il supplie le roi de ne lui ôter l'abbaye de Sablonceau [1]. Il allègue ses services, sa pauvreté, et qu'il est « comme estropié de bras et jambes. »

XXVIII, XXIX. — Au roi, même date. Démarches de l'empereur pour la réconciliation du prince d'Orange :

L'empereur fait plus que jamais instance de la réconsiliacion du prince d'Orange et ses partisans, et crie icy, tant qu'il peult, que l'ostérité que le roy catholicque monstre en ceste affaire meet hors de la maison d'Austrice l'empire : ne pouvant nullement, jusques à ce qu'il soit paciffié avec ledict prince, faire une diette de tout l'Empire, avecques laquelle il dict qu'il feroit nommer son filz roy des Rommains. Son ambassadeur qui est icy négotie hardyment ceste affaire, pour l'appuy qu'il a de la royne et de messieurs les princes de Bohesme. Mais, avecques tout cela, il n'y a, jusques à ceste heure, ainsi que j'entends, beaucoup advancé l'œuvre, le laissant assez mal satisfaict, pour les courtes responses que l'on luy faict sur ceste matière.

XXXI, XXXII. — Au roi, Madrid, 5 juin 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Tristes nouvelles des Pays-Bas; projet d'y envoyer don Juan d'Autriche; négociations avec la reine d'Angleterre; duc d'Albe :

........Me semble que Vostre Majesté a tousjours à bonne part que l'on soyt dilligent de luy faire entendre le peu que l'on peult véoir des affaires du monde. Et pour ce, je diray à Vostre Majesté que, le XXVIII^e du passé, il arriva icy ung courrier du grand commandeur, la venue duquel semble avoir apporté peu de satisfaction des affaires de Flandres, de manière qu'il se véoyt que toutes n'y vont trop bien, et que la mutinerye que les Espaignolz ont faict à Anvers et monstrer attempter du tout ont assez recullé les affaires du chemyn que l'on pensoyt qu'elles devoient prendre soubz le nouveau gouverneur, prenant très-mauvaise espérance pour l'advenir qu'il puisse avoir assez d'autorité avec les Espaignolz, lesquelz monstrent tant de mespris de luy qu'ilz ne se

[1] Dans la lettre précédente il disait qu'il était plus soldat que théologien.

contentent de ne donner crédict à chose que leur propose et promecte. L'on a couvert et couvre-l'on le faict de ce mutin, icy, le plus que l'on peult, et faict-l'on publier qu'il fut aussitost paciffié et que ce n'a ryens esté. J'entends, avecques tout cella, que l'on traicte s'il seroit bon et à propoz de faire passer aux Païs-Bas don Joan d'Austrie; et selon que je peux sçavoir, il y a apparence qu'ilz s'y résolvent, et aussi que je croy que ledict don Joan d'Austrie ne s'endort à tenir main d'estre employé là, affin de ne se véoir rappellé icy et y estre comme personne privée, comme il sera sans faulte : car je véoy bien que, en toute mode, l'on le veult sortir d'Itallie, pour retrancher la despence grande que l'on y faict sans espérance d'y exécuter ung monde de grandz dessaings que l'on avoit soubz coulleur de la ligue. Et retirant ledict don Joan d'Austrie, l'on s'excuse honnestement de la despence que sa présence apportoit soubz coulleur de faire teste au Grand Seigneur, et se contentera-l'on de se tenir sur la deffensive, comme par le passé, et n'y faire plus de despence que de l'ordinaire.

Il y a icy, depuis quelques jours, un secrétaire dudict don Joan d'Austrie [1] qui est estimé ung très-abille homme, avec lequel le roy catholicque (hors de touttes ses coustumes) a voulu conférer, le tenant, chascune fois qu'il l'appella, un bien long temps avecques luy; ne l'ayant laissé partir d'auprès de luy depuis qu'il est arrivé, et n'est revenu en ce lieu depuis qu'il est de par deçà. Et entends que ayant résolu sur quelque deslibération que ledict don Jehan d'Austrie passast en Flandres, il y a presté la main de si près qu'il y a très-grande apparance que l'on s'y résolve : qui seroit bien tout ce que ledict secrétaire sçauroit souhaiter pour son maistre, les serviteurs et partisans duquel, et mesmement les gens du conseil, disent qu'il le fault faire roy d'Angleterre et le marier avecques la royne, et qu'il se sçaura après bien aider d'elle : néantmoins ilz ne sont point asseurez de sa bonne volonté et ont peur qu'elle ne leur face une frasque [2] sur le passaige de leur armée, encores qu'elle leur ayt promis toute seureté et assistance au passaige; prenant mesmes mal signal d'une lettre qu'elle a escripte au roy catholicque et des propoz qu'elle a tenuz à ceulx qui luy furent envoyez, de sa part, par le grand commandeur, tant pour s'asseurer dudict passaige que pour luy donner part du succèz de la deffaicte du conte Ludovicq. J'entends que, en la lettre qu'elle a escript au roy, elle se plainct de ce qu'il n'a faict aultre compte d'envoyer ses procurations bien suffisantes pour accorder les poinctz qui avoient meu le disparer [3] qui sembloit entre eulx, comme il avoit esté accordé, et extrèmement de quoy il reçoit et souffre en ses pays et donne pro-

[1] Juan de Soto. Don Juan, qui se disposait à partir pour l'Espagne, venait de recevoir du roi l'ordre de rester en Lombardie : il avait alors jugé à propos d'envoyer son secrétaire à Madrid, afin d'y négocier les affaires dont il avait compté de s'occuper lui-même.

[2] *Frasque*, dispute, querelle.

[3] *Disparer*, contestation, brouillerie, de l'italien *disparere*.

vision à aucuns de ses subgetz qui luy sont rebelles; et de plus j'entends que celluy que le grand commandeur y avoit envoyé luy fist instance qu'elle luy fist dépescher bons et suffisans passe-portz pour la seureté du passage de ladicte armée, veu que par ses lettres elle le rescrist au roy : à quoy, ainsi que l'on dict, elle respondit qu'il suffisoit de sa parolle, et que ce qu'elle escrivoit ce n'estoit en considération de ses affaires et de ce qui luy touchoit. Ilz ne sçavent à la vérité comme ilz se doibvent gouverner avecques elle, ayant, ainsy comme je puis entendre, le roy une très-grande hayne en son cueur contre elle; et comme estant de complection fort vindicatifve, je croy, si la conjoncture lui donnoyt lieu, il ne s'y fauldroit pas fier.

J'ay entendu qu'aucuns avoient esté d'advis qu'il luy envoieroyt ung gentilhomme exprès d'icy : mais luy est d'oppinion d'en envoier ung au grand commandeur, avec instruction de ce qu'il aura affaire en Angleterre, et qu'il y passera au nom et comme s'il fust dépesché dudict commandeur : ayant prins le roy ceste résolution pour lever l'occasion d'escripre à ladicte royne et monstrer, de plus, s'il peult, que ce n'est luy qui traicte avecques elle, ains ses ministres, en ce qui s'offre d'occasion en ses affaires. Au reste l'on donne presse à l'armée, que l'on la renforcera de jour à aultre, soyt de navires, hommes, munitions et argent, faisant estat qu'elle sera composée de deux cens vaisseaulx de toutes espèces, de unze mil hommes paiez à l'embarquement, six cens mil escuz de reslief, et munitions pour neuf mois. Ilz ont esté en termes de nouveau d'y passer vingt gallères, et encores n'en sont-ilz bien résolluz de sy ou de non; et y a quelqu'un qui est d'advis que l'on ne passe que deux, et encores armées de bonnes voilles, pour esprouver de la réussite qu'elles feront, pour puis résouldre, sy elles sont utilles, en faire faire sur le lieu. Ilz sont bien fort estroictz d'argent, et avec grand peyne peuvent-ilz faire leurs partis, parce que les Génevois font difficulté d'y entrer, ayant sceu la proposition que l'on a faict d'eulx à ces derniers estatz. Et ay sceu que les six millions lesquelz ilz penssoient avoir pour les affaires de Flandres, comme j'avois par autre mandé à Vostre Majesté, sont demourez : dont ilz sont en très-grande peyne, pour ne sçavoir où prendre argent. Ilz faisoient estat que l'armée partiroit asseurément et pour le plus tard à la moictié de ce mois : mais, si c'est pour le commancement de celluy que vient, ce sera bien assez.

J'entends que l'on veult dépescher ung gentilhomme vers Vostre Majesté, lequel passera à l'armée avecques instruction de se résouldre, avecques Pero Melindez, que est admiral d'icelle, du besoing que seroit de la faveur de Vostre Majesté pour son passaige, et que de là ledict gentilhomme yroit devers elle, pour luy faire entendre ce qu'ilz désirent, et sur ce prendre ses patentes, et puis s'en aller aux lieux où ilz auroient concerté que ledict gentilhomme devra actendre l'armée; et, à ce que j'entends, ilz prétendent que ce soit aux costés de Boullongne et Callais. Je luy diray, Sire, qu'il semble qu'ilz ne soient trop asseurez de ce qu'ilz doivent faire pour s'aider de ladicte armée;

et diroit-l'on qu'ilz ont bien faulte de gens qui entendent bien servir à telles affaires, ne se saichant résouldre au party qu'ilz doivent prendre. L'on verra ce que l'on dira.

Le duc d'Alve, que arriva icy le deuxiesme de ce mois et entra au conseil le quatriesme, et alla, comme jeune homme, à cheval sans housse, dict qu'il sera bien avec le roy son maistre; autres, qu'il sera recherché de ce qui a passé durant son gouvernement.

XXXIII, XXXIV. — A la reine, même date. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Négociations de mariage : l'infante Isabelle est recherchée par le roi de Portugal, par l'empereur et par le duc de Bavière.

XXXV. — A la reine, Madrid, 16 juin 1574. Le courrier porteur de la nouvelle de la mort du roi [1] est arrivé le 11. Cette nouvelle était connue à Madrid depuis la veille.— Le roi catholique, qui était absent et n'est revenu que le 15 au soir, lui a fait entendre le lendemain, par le secrétaire Çayas, « l'extresme et grand regret qu'il recepvoit en la perte d'un frère qu'il » aymoit et honnoroit extresmement et de tout son cueur. » Il envoie aujourd'hui même un courrier à la reine. — Cet événement tient en suspens beaucoup de choses que les ministres s'apprêtaient à mettre à exécution. — Le comte de Baillen (?), parti de Madrid le 18 mai pour la cour de France, est tombé malade en Biscaye; on croit que maintenant il reviendra sans pousser plus loin.

XXXVI, XXXVII.— A la reine, Madrid, 27 juin 1574. (*Chiffrée en partie, avec le déchiffrement.*) Le 17 il a eu audience successivement du roi et de la reine. Il a dit au roi que la reine lui avait commandé de le visiter de sa part, pour « se condoloir » avec lui de la mort du roi de France et lui faire savoir que, cédant aux vœux du roi défunt, ainsi que des princes et seigneurs du conseil, elle s'était déterminée à se charger de la régence jusqu'à l'arrivée du roi de Pologne. Le roi lui a témoigné son extrême déplaisir de la perte d'un prince et roi de telle valeur, et l'a chargé d'offrir à la reine tous ses moyens et forces, si elle en avait besoin. Il lui a dit ces propres termes : « C'est très-grand dommage qu'un jeunne roy, si bien intentionné, » soit mort. Toute la chrestienté y a une très-grande perte. Il y a ung » long temps que j'avois ce desplaisir dans le cœur et sçavois qu'il estoit » jugé des docteurs que ceste malladie se détermineroit à ceste très-grande » perte, et qu'il n'y avoit remedde autre, pour la qualité de la malladie. »

[1] Charles IX était mort le 30 mai.

— « Le duc d'Alve est fort mal de ses gouttes, et y a quelque apparence » qu'il est fort descheu du crédit qu'il pensoit avoir icy près du roy son » maistre : l'on ne sçait point si cella se faict par mistaire, et monstrer par » ce moien aux Flamens que l'on luy faict ce mauvais déportement, pour » mauvaise satisfaction que l'on ayt de son gouvernement. » — Le duc de Medinaceli parait, au contraire, plus en crédit que jamais : la faction dont il est voudrait la paix, tandis que celle à laquelle le duc d'Albe appartient est pour la guerre. — Le secrétaire Çayas est venu, de la part du roi, avertir Saint-Gouard que le comte de Baillen (?) passera outre avec de nouvelles instructions, et qu'après avoir visité la reine, il ira jusqu'en Pologne pour complimenter le nouveau roi.

XXXVIII. — La reine à Saint-Gouard, 28 juin 1574. Elle le charge d'assurer le roi catholique qu'elle s'appliquera à entretenir entre son fils et lui toute bonne amitié et intelligence.

XXXIX, XL. — A la reine, 12 août 1574. (*Chiffrée en partie, avec le déchiffrement.*) Il rappelle sa dernière lettre, qui était du 1er août [1]. — Il répond à celles de la reine du 12 et du 27 juillet. — Le roi catholique est indisposé depuis quelque temps et ne donne pas d'audience : néanmoins, contre l'avis des médecins, et sans en dire rien à personne, même à la reine, il est parti seul en un coche pour se trouver à l'Escurial, selon sa coutume, le jour de St-Laurent. — Affaires des Pays-Bas :

Depuis le IXe de ce mois, qu'il arriva ung courrier du grant commandeur, ceulx du conseil font tout ce qu'ilz peuvent pour disposer le roy catholicque à entendre à ung appointement, tant général que particulier, et ne s'arrester plus tant sur l'ostérité passée, et accorder quelque cas à ceulx qui vouldront mectre la liberté de conscience en avant, et ne leur nier totallement ce qu'ilz demanderont en ce faict, sur lequel j'entends que ce n'est pas sans mistère que l'on a laissé courir le Sr de Thoulouze [2], qui est l'un des plus familliers du prince d'Orange et principal conseiller, lequel estoit de longtemps prisonnier aux mains du gouverneur et dès le temps du duc d'Alve..........

L'on parle icy du roy [3] comme d'un aultre Alexandre; mesme l'empereur en a si bien escript qu'il en a donné un peu de jallousie.

[1] Elle n'est pas dans le registre.
[2] Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde.
[3] Henri III.

XLI, XLII. — A la reine, Madrid, 19 août 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le roi est revenu de l'Escurial samedi.

J'entends que le duc d'Alve fut au Parde et qu'il eut du roy son maistre ung très-mauvais visaige; et me dict-l'on que toutes choses ne luy vont à son souhayt, ne en publicq, ne en son particullier, ne luy ayant donné nulle bonne espérance en la cause de son filz, mais au contraire toute deffaveur, jusques à luy avoir nommé des juges qui luy sont ennemys et à toute sa maison, et au contraire favorables à ses parties : mais avec tout cella il ne laisse à faire bonne mine et dissimuler sa passion.

Le bruit du concerte aveeques le prince d'Orange et les autres rebelles des Pays-Bas ne cesse, ains croist de plus en plus........ Le grant commandeur est si bien d'accord aveeques l'empereur pour cest affaire, qu'il semble que ce soit une mesme chose; et au contraire, le duc d'Alve a esté si dissemblable aux opinions dudict empereur, que à ceste heure tous ceulx qui adhèrent à ceste part font charge audict duc, pour le grant support qu'ilz espèrent de la royne catholicque et messieurs ses frères.

XLIV. — *Déchiffrement d'une lettre à la reine, du 7 septembre 1574.*

L'on a mis la main sur le collet à cinq Anglois, lesquelz j'entends sont soubçonnez d'avoir intelligence en chiffres avec la royne (Élisabeth) et prince d'Orange, et aveeques entreprise de faire fuyr le conte de Bure, filz dudict prince, qui est aux escolles. Ung alcades de court, qui est comme ung prévost de l'hostel, a emmené lesdicts Anglois hors de la court en un lieu nommé Tourvoyan de Vellasque [1], où j'entends qu'on a délibéré de leur donner toutes sortes de gehennes et tourments, pour descouvrir ce que l'on a plus de présomption contre eulx......... Ceste affaire est si secrette qu'ilz pensent que nul en saiche la prinse..........

Le roi est très-mal satisfait de la réponse que lui ont donnée les cortès de Castille assemblées à Madrid, à qui il avait demandé les moyens de payer ses dettes.

XLVII, XLVIII. — A la reine, Madrid, 26 septembre 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Le roi et la reine sont de retour à Madrid depuis deux ou trois jours. — Le grand commandeur insiste toujours pour un accommodement avec le prince d'Orange.

LI, LII. — Au roi Henri III, Madrid, 15 octobre 1574. Protestations de zèle et de dévouement. — Il rappelle qu'il a dépensé tout son bien au

[1] Torrejón de Velasco.

service de la couronne; qu'il a été estropié à la guerre; que ses nécessités sont extrêmes, etc. Il demande que le roi lui conserve l'abbaye dont il jouit[1]. — Il rend compte d'une audience qu'il a eue du roi le 8 octobre. — Affaires des Pays-Bas:

Quant aux affaires de Flandres, ilz ne sont pas bien édiffiez, et croy qu'elles vont de pis en pis, et que bons et mauvais concluent qu'ilz ne veullent aucun gouvernement espaignol; et semble qu'ilz aient perdu du tout la honte aveeques le grand commandeur, ne luy portant aucun respect, estants bandez les estatz contre luy et luy contre eulx. Ilz ont envoié icy ung homme exprès pour proposer contre luy; il y a ung mois qu'il est arrivé : mais il n'a esté encores ouy. Chapin Vitelly a envoié aussi demander son congé, et en faict toute instance. Le grand commandeur demande à toute force argent et conseille le concerte : l'on faict toute dilligence de luy [en] envoier, et ce courrier luy est dépesché aveeques les pollices de quatre cens mil escuz. Du concerte l'on y entendroit voluntiers, si l'on pouvoit trouver pente qui eust quelque coulleur honorable : mais j'entends qu'il y a autant affaire aux conditions que demandent ceulx qui se disent les bons que à celles des mauvais; et me semble que sur l'une ne l'autre il ne s'y résould riens, monstrant presque qu'ilz ne sçavent pas qu'ilz doibvent faire.

L'empereur travaille, autant qu'il fist jamais, en ceste affaire, et entends que ce qui a esloigné la venue du S^r Ronf[2], qui debvoit venir de par deçà de sa part, est qu'il atendoit une responce du prince d'Oranges, devers lequel il avoit envoyé pour véoir s'il le pourroit conduire à quelque bonne raison; et ay entendu que l'empereur mectoit en avant que le roy catholicque, enfin pour remédier à ces affaires, il pourroit donner au filz du prince d'Oranges, qui est détenu de deçà en Alcala, les estatz dudict prince, et le subroger au gouvernement de Hollande et Zeelande, et que le père iroit vivre auprès de luy ou quelque part où bon luy sembleroit : mais avec cella l'on ne sçait si ceulx de Hollande et Zeelande se contenteront, car il se dict qu'ilz font leurs conditions à part et demandent liberté de conscience : à quoy je pense que ce roy ne consentira jamais, ou je me trompe bien. Depuis, aux bons qui demandent que on leur oste toute sorte de gouvernement estranger, on leur a aussi introduit ung moien aveeques lequel ilz se pourroient contanter, et semble que cella vient de ceulx qui veullent accommoder l'empereur : qui est qu'ilz demandent ung de ses enfans pour commander, et que on luy donne ung conseil des plus notables personnages de tous les Estatz et les mieulx entenduz et experts en toutes sortes d'affaires; et pour contanter le roy catholicque quant aux forces estrangères et espaignolles, pour les avoir tousjours dans le païs autant

[1] Voy. p. 447.
[2] Rumpff.

qu'il sera besoing, il les réduira dans les places frontières de France. Et si ce concerte se faisoit, je croy bien que l'empereur ne consentiroit ces traictez, pour n'estre en peinne du soubçon que telle voisinance pourroit aporter ung temps advenir. Je pense, en conclusion, que l'on est bien marry d'avoir perdu des occasions que l'on avoit d'apointer ces affaires de Flandres par le passé aveeques réputation, et que j'ay bien peur que l'on ne pourra jamais faire à tel ne si bon marché, veu comme sont les affaires d'une part et d'autre.

L'empereur meet tousjours son intérest avant, disant que si l'on ne paciffie aveeques les gueulx, que l'empire sort de la maison d'Austriche, et que c'est la résolution des eslecteurs. Je croy que ceulx qui sont pour son service, tant en Flandres que Allemaigne, tiennent bien l'œil à ce qui se mesnage de delà sur ces affaires-icy, et que du tout ilz le tiennent bien adverti : estant très-marry que, de ma part, je ne voye plus avant. Mais les affaires se traictent sy estroictement de par deçà qu'aveeques grande difficulté si l'on peult entendre aucune chose déterminée.

LIII. — Henri III à Saint-Gouard, 20 octobre 1574. Il désire que Saint-Gouard continue dans la charge qu'il remplit, et il l'assure qu'il le gratifiera selon ses mérites. — Il lui ordonne de faire entendre au roi catholique son heureuse arrivée dans son royaume, et de le remercier de tous les honneurs qui lui ont été rendus à son passage par l'État de Milan. — L'envoi que le grand commandeur de Castille lui a fait du duc d'Arschot, pour lui offrir passage par le comté de Bourgogne, lui a été aussi très-agréable. — Il veut que Saint-Gouard remercie le roi plus d'une fois, en l'asseurant — lui dit-il — « que, sy les roys mes prédécesseurs, et mesmement le feu » roy, mon frère, ont désiré de vivre aveeques luy en paix et bonne amitié, » que je suis bien délibéré de faire le semblable, voire l'estreindre et » accroistre encores davantage, sans permettre qu'il se face chose qui puisse » en ryens du monde l'altérer. »

LIV, LV. — Au roi, Madrid, 25 octobre 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Affaires des Pays-Bas :

Le seiziesme est arrivé ung courrier de Flandres, estant sa dépesche du premier, sans avoir aporté lettres de particulliers. J'entends que les affaires vont de par delà en pires termes que jamais, et que les estatz et le grand commandeur sont en tel disparer[1] que le tout ne monstre que désordres et confusion : y aiant, ainsi que l'on m'a

[1] Voy. p. 448, note 3.

dict, ceulx desdicts estatz perdu toute honte avecques luy; et concluent qu'il fault nécessairement que on leur oste tout gouvernement estranger. De plus, l'on m'a dict que tous les soldatz dudict commandeur l'abandonnent, tous se retirans chascun où il peult.............

Ce courrier à ceste heure venu de Flandres a aporté une dépesche de l'empereur, laquelle a faict que aussitost on a dépesché vers luy courrier exprès; et si on m'a dict vray, il faict une très-grande instance que l'on accorde avecques le prince d'Oranges, et qu'il fera qu'il se déportera de sa rébellion et qu'il ira vivre hors des Estatz du roy catholicque. Et m'a-on asseuré qu'il faisoit toutes ces instances au nom des princes eslecteurs, qui luy ont promis que, s'il paciffioit les Bas-Païs à certaines conditions qu'ilz prétendent pour le prince d'Oranges et ses adhérens, que aussitost ilz esliroient son filz roy des Romains; et voy ces gens en telz termes que je croy que à ceste heure ilz ne se feroient plus tenir pour apointer, voire jusques au roy, s'ilz en avoient le moien.

LVI. LVII. — Au roi, Madrid, 29 novembre 1574. (*En chiffres, avec le déchiffrement.*) Il s'est acquitté, envers le roi catholique, des offices dont le roi l'a chargé par sa dépêche du 20 octobre. — Affaires des Pays-Bas; instances de l'empereur pour la pacification de ces provinces :

....... Ilz ne travaillent tous les jours sinon à chercher quelz moiens leur seroient les plus convenables pour faire la paciffication en Flandres, où il y a tousjours infinies contradictions. Il s'est proposé d'y envoier madame l'infante donna Ysabel pour gouverner, assistée du plus honorable conseil que l'on pourroit choisir des Païs-Bas, et ce pour vaincre l'apétit qu'ilz monstrent avoir au faict du previllége du gouvernement : mais il ne s'entend que ceste proposition tire plus avant. Et aussi là-dessus est arrivé, de la part de l'empereur, Ronf, qui s'atendoit de longue main, lequel eust audience le XXIII<sup>e</sup> de ce mois, ne se sçachant encores ce qu'il traicte. Mais de ce qu'il a en charge, je sçaiz qu'il consiste en trois pointz principaux, qui est : pour le tiltre du grand-duc de Toscane, l'autre pour le respect du Final, le troisiesme et plus important, l'affaire de Flandres : aiant entendu que ledict Ronf, en premier lieu, a de persuader, autant qu'il pourra, de la part de son maistre, que l'on paciffie, remonstrant comme les princes de l'Empire sont si avant en cecy que, estans recherchez des estatz des Bas-Païs de les prandre en leur protection, ilz demandent avecques toute instance qu'il soit faict une diette pour traicter et déterminer de cestedicte protection; et tout ce qu'il a peu et peult en ceste affaire, ce a esté de la remectre jusques à ce qu'il eust faict entendre au roy catholicque ce qui se mesnageoit en ceste affaire, et le prier, de sa part et des eslecteurs, d'accorder aux Bas-Païs la paciffication soubz la liberté et franchise de leurs previlléges; et que, pour fiance que les païs luy rendront toute obéissance et fidellité, l'Empire en respondera : le

persuadant et admonestant qu'il ne peult fuir à ce parti, acceptant tous les articles qui se proposeront en conformité et selon les previlléges anciens desdicts Bas-Païs, où bons ou mauvais concurrent. Je n'ay sceu ce qu'il y a en matière de relligion, et ne s'en parle jusques à ceste heure en aucune manière: mais, puisque les princes protestants s'en meslent, il ne fault doubter qu'il y aura ung article en marge pour ceste affaire.

Je puis dire à Vostre Majesté, pour résolution, comme je l'ay jà advertie par plusieurs de mes lettres, que ces gens-icy, comme du tout désespérez, quelque bonne mine qu'ilz facent, ne sçavent comme ilz sont des affaires de delà, et dont ilz sont si empeschez qu'ilz n'ont autre si grande volunté que d'apointer, et ne cherchent que comme le pouvoir faire, aiant coulleur que c'est avecques raison et réputation : ce que je présume pourroit prandre corps, s'il est ainsi que Ronf ayt la résolution que dessus. Je ne perderay heure ne moment pour y pénétrer si avant que je pourray.

LIX, LX, LXI, LXII, LXIII, LXIV, LXV, LXVI, LXVII, LXVIII, LXIX, LXX, LXXI, LXXII, LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX, LXXX, LXXXI, LXXXII, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV, LXXXVI, LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, XC, XCI, XCII, XCIII, XCIV, XCV, XCVI, XCVII, XCVIII, XCIX, C, CI, CII, CIII, CIV, CV, CVI, CVII, CVIII, CIX, CX, CXI, CXII, CXIII, CXIV. — Pièces concernant l'affaire de la succession de Portugal en 1579 : lettres écrites par et à Philippe II; consultes, mémoires, avis de ministres; deux lettres écrites de Lisbonne à Saint-Gouard.

CXV. — Au roi, Madrid, 12 novembre 1579. Il lui fait tenir, par homme exprès, différents papiers touchant les affaires de Portugal, et nommément une lettre du nonce au roi catholique, où il exprime la manière de voir de Sa Sainteté sur la succession de ce royaume. — Le duc de Terranova a envoyé son fils à Madrid, pour rendre compte de tout ce qu'il a fait dans sa négociation à Cologne. — Cardinal de Granvelle :

Le cardinal Granvelle se va faisant de jour en jour maistre des affaires, et semble que touttes luy doibvent venir aux mains. Je l'ay esté visiter quelques jours après qu'il a esté arrivé en ce lieu, m'ayant laissé faire le pas à tous les ambassadeurs qui sont en ceste court, qui se donnèrent assez de presse pour le véoir. Il me feyt toute bonne démonstration de bienveuillance, avec tout le respect qui se doibt à Vostre Majesté......... J'entends que hier, au conseil d'Estat, le cardinal de Tollède et luy eurent une prise : je ne sçay sur quoy; mais, si une fois il se prent à ces gens-icy, il aura bien affaire, et sera bien fin si à la longue il ne trouve qui le sera plus que luy.

Saint-Germain Harlay 228.

24.

## 241. — Lettres des S[rs] Ferey Durescu et de Malras, baron de Ferrals, emploiez pour le service du Roi aux Païs-Bas, au Roi, à la Reine[1] et au duc d'Anjou, et d'eux auxdits seigneurs, depuis aoust 1566 jusques en décembre 1569.

Grand in-fol., pap., cartonné.

Recueil de dépêches originales des deux envoyés nommés au titre, avec les minutes des réponses faites à ces dépêches.

Les unes et les autres sont ensemble au nombre de cent trente-neuf (I-CXXXIX); elles forment quatre cent cinquante pages d'écriture de plus de cinquante lignes à la page et d'un caractère très-menu.

Jean Ferey, chevalier, seigneur de Durescu, Saint-André, Fontaines, etc., était conseiller au conseil privé de Charles IX, chevalier de son ordre et garde du seel des obligations de la vicomté d'Orbec. Il avait épousé, le 19 mars 1542, Jeanne de Launay.

François de Roger (Rogier, Rouger), seigneur et baron de Malras et de Ferrals, était conseiller au conseil privé, maitre d'hôtel ordinaire du roi et de la reine mère, et sénéchal du Lauragnais. En septembre 1573 il fut envoyé en ambassade à Rome et y resta un an. Il mourut en 1575[2].

La correspondance de Durescu ne comprend que les lettres I-XXIII, et

[1] Catherine de Médicis.

[2] Je suis redevable de ces renseignements biographiques à M. Michelant, conservateur sous-directeur au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, à qui j'en exprime ici ma gratitude.

comme on le verra, elle présente bien des lacunes, notamment du 27 décembre 1566 au 16 octobre 1567. Toutes les autres lettres appartiennent à la correspondance du baron de Ferrals.

### CORRESPONDANCE DE DURESCU.

I. — A la reine, Bruxelles, 8 août 1566. « L'on n'a pas opinion par deçà
» que le roy catholicque y puisse si tost venir comme l'on en faict bruict.....
» De quelque costé qu'il vienne, soit par mer ou par terre, s'il amène forces
» extraordinaires, il semble, aux propos qui se tiennent, que l'on se ré-
» souldroit de s'y opposer. »

II. — A la reine, Bruxelles, 22 août 1566. Dévastation des églises et des monastères :

Madame, ainsi que j'ay souvent escript à Vos Majestez, je prévoiois bien que le peuple ne se contiendroit longuement sans meetre la main aux temples et monastères : car il a commencé, depuis trois jours, si rudement à abbatre les images, tant à Anvers, Yppre, Gand, que plusieurs autres villes et villaiges, et continue encores de telle sorte et furye que, si l'on n'y trouve remède, il y aura peu ou poinct de villes et villaiges qui s'en puissent exempter; et dict-l'on que la tardité dont l'on a usé à se résouldre sur la demande des estatz généraulx en est cause; et encores ne s'en prend résolution en ceste compaignye qui est icy assemblée [1], et vouldroit-l'on que, en abolissant l'inquisition et modérant les placartz, l'on se contentast : mais cela se dict trop tard, et fauldra par nécessité que lesdicts presches tiennent, ou que les armes les facent cesser..........

IV. — A la reine, Bruxelles, 27 décembre 1566. Dispositions du comte d'Egmont :

On dit que monsieur le conte d'Aigmont yra lundy en Flandres, pour pourvoir à les esmotions et sublévations du peuple, s'il est possible, plus par remonstrances que par les armes, dont il semble qu'il ne se veult charger, et, comme l'on dict, les veult laisser porter à ceulx qui les conseillent; et sans l'arrivée inopinée du duc de Deux-Ponts, parent prochain de madame d'Aigmont, qui est arrivé en poste sur le soir, estant logé chez mons[r] de Mansfelt, et de la venue duquel il se parle diversement, ayant passé par

[1] La réunion du conseil d'État. Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. I, p. 449.

Anvers, où il a séjourné ung jour, il fust party dès aujourd'huy pour ledict voiage de Flandres, où le feu s'allume fort............

V-VIII. — Lettres des 16, 26 et 31 octobre 1567, relatives au secours que Catherine de Médicis avait fait demander au duc d'Albe, et qu'il accorda en envoyant en France un corps de cavalerie commandé par le comte d'Arenberg.

IX. — Au roi, Bruxelles, 4 novembre 1567. Il a reçu, le 2, les dépêches du roi du 27 octobre, et incontinent il est parti pour Anvers, où est le duc d'Albe, afin de lui en communiquer le contenu. — Il l'a trouvé, à une heure après midi, aux Cordeliers, où il venait d'entendre le sermon de son confesseur, cordelier espagnol. — Le duc l'a reçu avant de sortir de l'église et lui a dit que déjà il avait donné l'ordre de s'assurer de trois mille reitres, pour l'effet désiré par le roi et la reine; une partie de ces reîtres sera sous les ordres du comte de Mansfelt, « qui est ung peu mieulx caressé qu'il ne » soulloit. »

X. — A la reine, même date. Audience qu'il a eue de madame de Parme pour le même objet; réponse gracieuse qu'elle lui a faite.

XI. — Au roi, Bruxelles, 6 novembre 1567. Démarches qu'il a faites auprès du duc d'Albe pour les mille corselets et les mille arquebuses désirés par le roi. — Excuses du duc. — Envoi en Gueldre de vingt enseignes de gens de pied et de quelque cavalerie.

XII. — Au roi, Bruxelles, 8 novembre 1567. Bruits sur les levées du prince d'Orange et des comtes Louis de Nassau et Vanden Berghe. — Armements en Allemagne. — « Madame de Parme n'a bougé, depuys quatre » jours, d'une petite relligion de femmes qui est à une petite lieue d'icy, » dedans les boys [1], et reviendra ce soir.

XIII. — A la reine, Bruxelles, 9 novembre 1567. M. de Favelles (que le roi et la reine avaient chargé d'une mission auprès du duc d'Albe et de la duchesse de Parme) retourne en France. — Durescu craint que le duc n'envoie pas au roi le secours qu'on s'était promis de lui, non par mauvaise volonté, mais à cause des inquiétudes que lui donnent à lui-même les levées d'Allemagne.

[1] Le couvent de Val-Duchesse, à Auderghem, où Marguerite avait une sœur utérine qu'elle aimait beaucoup. (*Bulletins* de la Commission royale d'histoire, 3e série, t. VII, p. 347.)

XIV. — Au roi, Bruxelles, 13 novembre 1567. Il lui envoie les réponses du duc d'Albe aux deux petites lettres du roi et de la reine. — Il est bien marri que le duc n'ait pas cédé à la prière que le roi lui a faite tant de fois, et en dernier lieu par le S^r de Favelles, de le secourir de quelque nombre de ses arquebusiers.

Je croy que les plus grans affaires qu'il ayt de ses Espaignolz est pour tenir en craincte le peuple de deçà, auquel il fait tant de demandes, et spéciallement de deniers, tant pour le paiement de ses gens de guerre que pour construire des chasteaux et citadelles, qui le rend tout estonné, et aussy que le partement de madame de Parme pourroit esmouvoir ledict peuple, s'il n'estoit retenu par ladicte craincte, d'autant qu'il se véoyt apparemment soubz le gouvernement des Espaignolz, chose que, sans fondement (comme je croy), ilz ont en une merveilleuse orreur......... Il semble que ledict duc ne face pas estat de venir icy pour dire adieu à ladicte dame de Parme, laquelle je veiz hier, et luy feiz les remercíements de l'avancement du partement de monsieur le conte d'Arenbergue, comme j'ay faict audict S^r duc. Et, en devisant de son congé et de son partement, je cogneuz bien qu'elle n'estoit pas bien satisfaicte à son gré, se délibérant de partir le plus tost qu'il luy sera possible. Et ce matin l'on a commencé à bruyre que les estatz du pays la voulloient requérir de différer sondict partement jusques à ce qu'ilz feussent asseurez d'autre personne recepvable oudict gouvernement dudict païs, suyvant leurs anciens previlléges. L'on verra ce qu'il adviendra.........

XV. — Au roi, Bruxelles, 9 décembre 1567. Le S^r de Favelles étant arrivé hier matin, ils allèrent ensemble trouver le duc d'Albe sur les onze heures, pour lui faire les demandes dont ils étaient chargés. — Longs discours qu'ils lui adressent. — Réponse du duc, qui s'excuse de donner le secours demandé par le roi. — Réplique des envoyés français. — Le duc remet sa détermination au lendemain. — Le 9, après en avoir conféré avec la duchesse de Parme et le conseil, le duc s'excuse définitivement de condescendre aux désirs du roi. — Dans sa réponse du 8, le duc avait dit, entre autres, « que, pour le service du roy son maistre et pour la conser-
» vation de son Estat, il ne luy restoit à quoy il penst avoir fiance bien
» asseurée que les Espaignolz qu'il avoit admenez, sans lesquelz il cognois-
» soit évidemment que ce pays, si subject à esmotion et non encores bien
» rassiz de ses dernières follyes, ne pourroit estre contenu en telle crainte
» et office que le service de sondict maistre le requéroit. » — On lit encore,

dans cette lettre, que le duc d'Albe avait coutume de se lever entre dix et onze heures.

XVI. — La reine au Sr de Durescu, 16 janvier 1568. Elle se réfère à la lettre du roi qui suit.

XVII. — Le roi à Durescu, Paris, 17 janvier 1568. Il a reçu ses lettres du 30 et du 31 décembre par le Sr de Lamothe, qu'il avait envoyé au duc d'Albe, et depuis celle du 10 janvier. — Il lui donne des instructions au sujet des trente milliers de poudre que le duc lui permettait de tirer des Pays-Bas.

XIX. — Au roi, Bruxelles, 27 avril 1568. Détails sur la défaite des réfugiés des Pays-Bas au pays de Juliers [1]. — Mort des Srs de Risoir et de Carloo [2]. — Le duc veut qu'on lui amène le Sr de Villers [3], fait prisonnier, « comme personnaige duquel il pense plus apprendre de tous les affaires » desdicts reffugiez que de nul autre. »

XX. — Au roi, Bruxelles, 4 mai 1568. Envoi de troupes en Gueldre, pour résister aux entreprises des gueux. — On a amené à Bruxelles le Sr de Villers et le Sr de Dhuy, qui était enseigne de la compagnie de M. de Berlaymont. Durescu croit qu'on les mettra sans tarder à la torture, pour leur faire découvrir leurs adhérents et leurs projets.

XXII. — Au roi, Bruxelles, 8 mai 1568. Bruits d'une défaite essuyée en Gueldre par le comte de Meghem : ils sont reconnus faux. — « Le duc, » ayant faict examiner le Sr de Villers, prisonnier, a découvert les plus » secretz desseings du prince d'Orange, où l'on dict que la royne d'An- » gleterre est meslée......... »

XXIII. — Au roi, Bruxelles, 28 mai 1568. Le 25 le duc (d'Albe) « re- » tomba malade d'ung desvoyement de ventre, qui tient de la dyssenterie, » assez périlleuse pour son eage, et continue encores jusques ad ce jour. » — Défaite du comte d'Arenberg en Frise [4] : « les Espagnolz ne voullurent » jamais avoir patience d'attendre le conte de Mègue, pour prèz qu'il fust » d'eulx. »

[1] Le 25 avril, entre Erekelens, ville de Gueldre, et Dahlen, ville du pays de Juliers.

[2] Charles Vander Noot, seigneur de Risoir, et Gaspard Vander Noot, seigneur de Carloo.

[3] Jean de Montigny, seigneur de Villers.

[4] Nous avons publié une série de lettres relatives à l'expédition où le comte d'Arenberg fut défait et tué, dans la *Correspondance du duc d'Albe sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise en 1568, et les batailles de Heyligerlée et de Gemmingen*, 1850, in-8°.

CORRESPONDANCE DU BARON DE FERRALS.

XXIV. — Au roi, Bruxelles, 7 juin 1568. « Sire, estant arrivé en ceste » ville sabmedi sur le tard, je trouvay mons[r] de Durescu, qui me dict » avoir advertie V. M., bien au long et par le menu, des exéqutions qu'a- » voient esté faictes, le matin, des comtes d'Aiguemont et d'Horne[1] : qui » me gardera d'en faire aultre discours. » — Aujourd'hui il a été présenté au duc d'Albe, qui l'a « receu avec aultant d'honneur et bon visaige qu'il » est possible. » — Le S[r] de Durescu a pris congé du duc.

XXVI. — Au roi, Bruxelles, 22 juin 1568. Entretien qu'il a eu avec le duc d'Albe au sujet des rebelles et réfugiés des Pays-Bas qui faisaient des courses du côté de la Picardie, et contre lesquels le roi venait d'envoyer le maréchal de Cossé. — Le duc lui annonce l'intention de se rendre à Bois-le-Duc, et lui témoigne le désir de l'avoir en sa compagnie.

XXVII. — Au roi, Bruxelles, 26 juin 1568. Le duc est parti aujourd'hui pour aller coucher à Malines; il sera demain à Anvers. — Nouvelles de Frise. — Exécutions à Bruxelles :

Pour le présent, il n'y a point d'aultres nouvelles de par deçà, sinon que l'on continue tousjours à faire force justices en ceste ville. Hier y eust quatre riches marchans, ayans tous quatre leurs barbes bien grises, dont les deux furent bruslez tout vifz, pour avoir voulu soutenir leur opinion de la religion prétendue réformée, et les autres deux eurent les testes tranchées. L'on en doibt aussy aujourd'huy exécuter, ainsi que l'on dict; et faict conduire ledict sieur duc encores beaucoup de prisonniers en Anvers, où y a beaucoup de marchans et autres qui s'enfuyent, entendant son arrivée audict lieu...........

Ferrals part le lendemain pour suivre le duc.

XXVIII. — Copies d'une lettre du duc d'Albe à Ferrals, du 1[er] juillet 1568, et de la réponse de celui-ci, du même jour, touchant l'invasion faite au bailliage de Hesdin par les réfugiés et rebelles qui s'étaient assemblés vers la frontière de France.

XXIX. — Au roi, Anvers, 3 juillet 1568. Il lui envoie les copies précédentes.

[1] Il est à regretter que cette lettre de Durescu ne se trouve pas dans le manuscrit.

XXXII. — Au roi, Groningue, 18 juillet 1568. Longs détails sur la première défaite du comte Louis de Nassau par le duc d'Albe [1].

XXXIV. — Au roi, Groningue, 30 juillet 1568. Le 24 il a amplement informé le roi [2] de la deuxième et entière défaite des gueux commandés par le comte Louis de Nassau : il dit ici qu'il en est demeuré sur la place, ou noyé, ou brûlé dans certaines maisons écartées, de six à sept mille. — Il a communiqué au duc, qui en a été très-joyeux, la défaite de ceux qui étaient entrés en Picardie sous les ordres de Cocqueville et la prise de ce chef [3] : le duc désire que les prisonniers faits à St-Valéry soient promptement exécutés. — Ferrals s'exprime ainsi sur la ville de Groningue : « Pour » une assez petite ville, je ne veis jamais tant de sorte de religions qu'il y » a, car la plus grande partie des habitans, mesmes le menu peuple, sont » anabaptistes; les aultres calvinistes; les aultres tiennent la confession » d'Auxebourg, et les aultres catholicques : mais, quelque religion qu'ilz » aient, je ne congneuz jamais gens plus barbares et mal graticux qu'ilz » sont, comme est aussi le pays. »

XXXVII. — Au roi, Utrecht, 14 août 1568. Le duc avait le projet de séjourner un mois ou six semaines à Utrecht : mais, ayant appris que le prince d'Orange s'approchait des Pays-Bas avec six mille reitres et quarante enseignes de gens de pied, il est parti aujourd'hui pour Bois-le-Duc, après avoir donné les ordres nécessaires pour le rassemblement de son armée. — Il a été fort joyeux d'apprendre que Cocqueville et les autres capitaines ses complices ont été pendus à Abbeville.

XL. — Au roi, Bois-le-Duc, 21 août 1568. Nouvelles de l'armée du prince d'Orange, à qui on prête le projet de la conduire en France. — « Toute ceste court monstre d'estre contristée d'avoir entendu la mort du » prince d'Espagne [4], laquelle ilz ont tousjours célée jusques hier. Tous

[1] Nous avons, dans la *Correspondance du duc d'Albe sur l'invasion du comte Louis de Nassau en Frise*, pp. 154 et 156, publié deux lettres du duc d'Albe sur cet événement, écrites le 17 juillet, l'une au conseil d'État des Pays-Bas, l'autre à Charles IX.

[2] Cette lettre manque. Dans la *Correspondance* citée à la note précédente, nous avons donné trois lettres du duc d'Albe, du 22 juillet, écrites au conseil d'État, au baron de Ferrals et à Charles IX, sur la deuxième défaite du comte Louis de Nassau.

[3] Le 18 juillet.

[4] Don Carlos.

» les seigneurs d'icelle tiennent qu'il est mort de malladie : mais quelques » particuliers disent qu'il a esté empoisonné en sa prison. »

XLII. — A la reine, 25 août 1568. Aspect que prennent les affaires des Pays-Bas : « ung chascun pense de y véoir d'une part et d'aultre de très- » grandes ruynes et terribles exécutions ; ainsi chascun de son costé se » commence à préparer, faisant bien estat monsieur le duc d'Alve de y » employer à ce coup le vert et le secq, pour demeurer victorieux sur les » ennemis du roy catholicque, son maistre. »

XLIII. — A la reine, Maestricht, 1er septembre 1568. Le duc vient d'arriver à Maestricht. Il fait toutes les diligences possibles pour rassembler ses forces à deux et trois lieues de cette ville.

XLVII. — Au roi, Maestricht, 13 septembre 1568. Nouvelles sur la composition de l'armée du prince d'Orange dont les desseins sont toujours un mystère. — Résolution du duc d'Albe de le suivre en queue avec toutes ses forces, s'il prend le chemin de la France. — « Le duc receust hier, » qu'estoit dimanche, le saint-sacrement avec ses deux filz, l'un desquelz, » qui est don Frédéricq, son filz aisné légitime, il l'a fait coulonnel sur » toute l'infanterie, et le prieur, son filz naturel, il l'a fait général de IIm » chevaulx italiens et espagnolz ; et aussi tous les principaulx chefz de » sadicte armée firent leurs pasques, et après disner ilz partirent et s'en » allarent coucher au camp, qui est à une petite lieue d'icy.......... »

XLVIII. — Au roi, du camp de Neerharen (*Nerhard*), 19 septembre 1568. Le Sr de Saint-Gouard, que le roi a chargé d'une mission spéciale auprès du duc d'Albe, s'en est acquitté ; il repart aujourd'hui. — Le prince d'Orange est parti lundi d'Andernach avec toutes ses forces ; on dit qu'il se dirige vers Ruremonde. « L'on m'a mandé, pour tout seur, qu'ilz ne sont » point XIIm hommes de pied et VIIm chevaulx pour le plus. Il mène avec luy » XIX pièces d'artillerie, à sçavoir III canons et VI longues coulevrines et » X aultres petites pièces. » — Chiappin Vitelli a fait venir l'ingénieur Bartholomé da Pesaro, qui était au service de France ; c'est lui qui est chargé des fortifications de Ruremonde. — Le duc d'Albe est tout à fait décidé, si le prince d'Orange entre en France avec toutes ses forces, de l'y poursuivre aussi avant que le roi et la reine mère le lui commanderont. — Il y a trois jours, une grande querelle s'est élevée, au camp du prince d'Orange, entre les Allemands, les Wallons et les Français ; le prince a eu beaucoup de peine

à l'apaiser, et quatre-vingts à cent des uns et des autres sont demeurés sur la place, entre lesquels un archer de la garde du prince, qui n'était qu'à deux ou trois pas de lui. « Aussi il fut tué ung nommé le Sr de ............[1],
» qu'estoit lieutenant de l'artillerie du roy catholicque, que l'on estimoit
» ung fort vaillant homme; et ledict prince a esté grandement marry de la
» mort d'iceluy, pour ce qu'il sçavoit mieulx l'adresse de tous ces pays de
» deçà que nul aultre, et sur lequel il se reposoit fort.. .. .... »

XLIX. — A la reine, même date. Répétition de quelques-unes des choses contenues dans la lettre au roi.

L. — Au roi, du camp de Neerharen, 24 septembre 1568. Le duc d'Albe n'a pas bougé depuis la dernière dépêche de Ferrals, et le prince d'Orange est toujours à Kerpen avec ses forces. — D'après tous les avis que reçoit le duc, le prince n'a que sept mille reitres au plus et treize à quatorze mille hommes de pied, dont neuf à dix mille sont allemands et les autres français, wallons et lorrains. L'armée du duc compte maintenant dix-sept à dix-huit mille hommes de pied, cinq mille deux cents ou cinq mille trois cents lances et deux mille reitres, et tous bien armés. — « Il y a
» deux jours qu'il envoya VI pièces d'artillerie, avec IIIm hommes de pied
» et VIIIc chevaulx, devant une petite ville appelée Wyert[2], qu'est à quatre
» lieues d'icy, laquelle estoit au feu conte d'Hornes, pour ce que les habi-
» tans d'icelle ne vouloient recevoir la garnison d'Espagnolz qu'il y en-
» voyoit : mais, s'estans saulvez les principaulx de ladicte ville, les autres
» habitans luy sont venus demander pardon, et ont receu la garnison qu'il
» luy a pleu de leur bailler......... »

LII. — Au roi, du camp près de Maestricht, 29 septembre 1568. Depuis sa dernière dépêche, le prince d'Orange a toujours marché en avant; il est arrivé assez près de Liége, et son armée n'est plus séparée de celle du duc d'Albe que de deux lieues. — Des prisonniers qu'on lui a faits assurent que son plus grand désir est de livrer bataille au duc.

LIV. — A la reine, du camp près de Maestricht, 5 octobre 1568. Le duc d'Albe, ses deux fils et plusieurs seigneurs des Pays-Bas lui ont témoigné leur joie des édits que le roi vient de faire publier et d'après lesquels

[1] Nicolas de Hames.

[2] Weert.

il ne pourra y avoir dorénavant en France d'exercice d'autre religion que de la catholique.

LV. — A la reine, du camp de Houssoie (?), 11 octobre 1568. Instances du duc d'Albe pour que le roi le secoure promptement de deux mille bons chevaux et deux ou trois mille arquebusiers à pied.

LVIII. — Au roi, du camp de Benequem (?), 24 octobre 1568. Récit détaillé des mouvements des deux armées du prince d'Orange et du duc d'Albe. — A propos de l'affaire qui eut lieu le 20 au village de Linsmeau, il dit :

Les Espaignolz et Vallons de l'armée du duc exploitarent si bien que, en moingz d'une petite heure, je puys asseurer V. M., Sire, ilz thuarent, des Allemands, Vallons et François du prince d'Orange, de douze à quinze cens, et la reste se saulva comme il peult ; et n'est possible de véoir plus furieusement combattre que les ungz et les aultres faisoient, car ilz se tiroient les arquebuzades les ungz aux autres de dix à douze pas, et de plus près encores. Et estoit chef de tous lesdicts soldatz qu'estoient demeurez audict villaige, pour ledict prince d'Orange, le cappitaine de sa garde, nommé le Sr de Louverval [1], qui est d'auprès de Namur, ayant huict ou dix mille livres de rente, et a esté prins prisonnier ; et, à ce que l'on m'a dict, il estoyt ung des plus favoris que ledict prince eust en son armée, et est estimé fort vaillant cappitaine. Aussi le conte d'Austratte [2], qui voulsist venir véoir la feste, y receust ung coup d'arquebuse au pied, et est, ce dict-on, en grand dangier de sa vye. Et tout cela vous puis-je bien asseurer, Sire, estre très-véritable, pour l'avoir moy-mesmes veu...... Le duc d'Alve vouloit bien faire courir le bruict qu'il en y avoit de mortz plus de IIIm des ennemys : mais, comme je luy dis, je feis compter une bonne partie desdicts morts par de mes gens demy-quart d'heure après ledict exploict ; et s'il en y a XIII ou XIIIIc de mortz, est beaucoup ; mais de bléez, nous voyons bien clairement qu'ilz estoient bien empeschez d'en emporter.... De ceulx de ceste armée ledict sieur duc m'a voulu dire qu'ilz n'en estoient pas mortz XVIII ou XX : mais certainement il en y a demeuré cinquante ou soixante sur la place......

Plus loin Ferrals s'exprime ainsi sur les projets du prince d'Orange :

Ledict prince d'Orenge monstre bien maintenant, à tout le moingz à ce que l'on en peut cognoistre et comprendre, que son desseing n'est d'exploicter ses forces aillieurs que en ces Bas-Pays, et tient-l'on pour tout asseuré, comme mesmes j'ay eu advertisse-

[1] Philippe de Marbais, seigneur de Louverval.

[2] Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten.

ment de quelque bon lieu, que son intention est de s'en aller vers Bruxelles, d'où il n'est que à six petites lieues, et de là gaigner la basse Flandres, pour estre prés de quelque ville maritime; et s'il y est une fois, il ne sera à la puyssance de dix foys plus grandz forces qu'il n'a de l'en tirer.

Ferrals estime que, si le duc eût voulu, il s'est présenté deux ou trois occasions, outre celle du 9, où il aurait pu battre le prince : mais il a préféré le réduire par la famine. — Il a communiqué au duc la résolution du roi de lui envoyer le maréchal de Cossé avec mille chevaux et deux mille hommes de pied; le duc l'en a grandement remercié.

LIX. — Au roi, du camp de Lamine, 6 novembre 1568. Le 5 le prince d'Orange vint devant Liége et fit braquer contre la ville les huit pièces d'artillerie qu'il a : mais « se sont si bien portez ceulx de la ville que ledict » prince n'y a receu qu'une honte et perte de cent ou IIc hommes des siens, » tant de cheval que de pied. — Ouverture faite par le duc d'Albe à Ferrals touchant le moyen de débaucher quatre mille des reitres qui sont avec le prince.

LXIII. — Instruction donnée par le roi au sieur de la Mante, chevalier de son ordre, envoyé au duc d'Albe, 14 novembre 1568. Le Sr de la Mante était principalement chargé d'expliquer au duc d'Albe la position du duc d'Aumale et du maréchal de Cossé, et de l'engager à combattre le prince d'Orange avant que celui-ci entrât en France. On disait que Genlis et les autres Français de son armée le sollicitaient journellement de venir en ce royaume au secours de ceux qui avaient pris les armes contre le roi.

LXV. — Au roi, Cateau-Cambrésis, 20 novembre 1568. Le Sr de la Mante, qui est arrivé le 17, sera le porteur de cette lettre. — C'est le 18 qu'ils ont eu audience du duc; le Sr de la Mante rendra compte au roi de ce qu'il a négocié. — Le duc a été très-navré de ne pas trouver à la frontière les mille chevaux et les deux mille arquebusiers que le roi lui avait promis; il s'était flatté de rompre et mettre en pièces avec ce secours l'armée du prince d'Orange.

LXVI. — Au roi, Cateau-Cambrésis, 23 novembre 1568. Le duc d'Albe tient le lit depuis le départ de M. de la Mante, à cause d'un accès de goutte. — Mécontentement qu'il a témoigné à Ferrals de la conduite du maréchal de Cossé.

LXVII. — A la reine, même date. Il confirme, dans cette lettre, le mécontentement du duc d'Albe contre le maréchal de Cossé. — Il parle aussi de l'intention du duc de demander deux ou trois villes des frontières pour sa retraite, s'il marche en France au secours du roi.

LXVIII. — Au roi, Cateau-Cambrésis, 28 novembre 1568. Le roi lui avait ordonné de faire savoir au duc d'Albe sa résolution d'assembler une armée en Picardie, qu'il commanderait en personne, « pour venir au- » devant et couper chemin à celle du prince d'Orange; » qu'il avait mandé en toute diligence au duc d'Aumale d'aller joindre ses forces à celles du maréchal de Cossé étant à la frontière, pour ensuite se réunir à ladite armée; qu'il espérait donc que le duc, suivant ses offres plusieurs fois faites, marcherait à son secours. Ferrals s'est acquitté de cette commission. Le duc a témoigné sa satisfaction de la résolution prise par le roi, et répondu qu'il fera tout son possible, mais qu'il lui sera bien difficile de s'éloigner des Pays-Bas. — D'après les nouvelles reçues par Ferrals de l'armée du prince d'Orange, elle se dispose à reprendre le chemin de l'Allemagne.

LXIX. — Le roi à Ferrals, Melun, 30 novembre 1568.

......... Si le prince d'Orange prent, comme nous estimons, le chemin de Champaigne, pour retourner en Allemaigne, ....... j'espère que mes affaires prendront l'heureux succès que le service de Dieu le requiert. J'ay esté adverty que ceulx de mes subjectz qui estoient avecques eulx se sont tous retirez avec grant effroy, pour les menasses que les Allemans leur ont faictes, et ont abandonné trois pièces d'artillerie devant Genlys......

LXXI. — Au roi, Cateau-Cambrésis, 6 décembre 1568. Le S^r de la Mante, que le roi avait renvoyé au duc d'Albe, est retourné le 30 novembre. — Depuis son départ, le duc a eu la goutte et tient le lit. — Le 5 décembre est arrivé le S^r de Moutiers, guidon de la compagnie du duc d'Aumale, envoyé par ce seigneur au duc. Ils ont eu audience le 6. — Moutiers a dit au duc que le duc d'Aumale espérait bientôt venir le joindre avec ses troupes. Le duc a répondu « qu'il n'estoit de besoing que mondict seigneur » d'Aumalle se destournast des aultres affaires qu'il pouvoit avoir là où » il estoit pour le service de Vostre Majesté, pour ce qu'il avoit eu seur » advertissement, venant du camp du prince d'Orenge, que luy et son » armée s'encheminoient et retiroient en Allemagne, avec sauf-conduit et » permission de Vostredicte Majesté, leur faisant baillier vivres et aultres

» choses nécessaires pour leur passage, et qu'ilz estoient desjà bien fort » avant, mesmes près d'Astenay......., et qu'il sçavoit bien que Vostre Ma- » jesté avoit faict cappituler avec eulx. » — En général le duc se montrait peu satisfait du roi de France. Il se plaignait d'avoir été retenu pendant vingt jours à Cateau-Cambrésis, avec son armée, pour le service de ce roi, et d'avoir dépensé ainsi plus de deux cent mille ducats.

LXXII. — A la reine, Cateau-Cambrésis, 7 décembre 1568. Le duc a rompu ou rompt aujourd'hui son camp et armée; il compte partir pour Bruxelles demain ou jeudi.

LXXIII. — Au roi, même date. Le maréchal de Cossé lui ayant mandé que le prince d'Orange se retirait par le Réthelois, et que, si le duc se voulait avancer par là avec quelque nombre de gens de cheval et de pied, ils pourraient ensemble mettre en pièces les troupes dudit prince, Ferrals est allé trouver le duc, lequel lui a dit « que ledict seigneur mareschal lui » pouvoit avoir escript ce qu'il avoit voulu, mais qu'il estoit tout asseuré » que ledict prince d'Orange et tous ses reistres se retiroient en Allemagne, » et que ung conte Chambourg [1] avoit négotié cela pour le service de » Vostre Majesté. »

Et me dict davantaige, Sire, que vous luy aviez mandé et faict entendre que, quant il luy plairoit et bon luy sembleroit, il pouvoit rompre son camp et armée, d'aultant que Vostrediete Majesté n'avoit pour le présent affaire de secours, laquelle l'avoit remercyé du séjour qu'il avoit faict par deçà pour son service, et me dict que, si ledict prince d'Orenge et sadicte armée ne s'en fussent allez, et qu'il eust faict semblant de retourner ou demeurer en France, qu'il les eust tous desgoullez [2] et rompus les cavesses [3] : qu'est le terme duquel tousjours il use, avec beaucoup d'autres des plus belles paroles du monde, et que, voyant cela, il vouloit dès aujourd'huy rompre tout sondict camp, pour les maladies qu'estoient desjà parmy ses gens de pied, et que, s'il se portoit mercredi ou jeudi prochain mieulx de sa goutte, comme il commençoyt desjà de faire, qu'il s'en voulloit aller au Quesnoy et de là à Montz en Hénault, pour se rendre, devant Noël, à Bruxelles.

Samedy dernier, quelques Valons et Espagnolz allarent à ung village qu'est dans le duché de Guyse et qu'est dans vostre frontière; et, voulant eulx saccager et piller ledict

[1] Schomberg.

[2] *Desgoullez*, de l'espagnol *degollados*, décapités.

[3] *Cavesses*, de l'espagnol *cabeças*, têtes.

village, comme ilz ont faict beaucoup d'aultres de deçà, quelques paysans voulant tenir fort dans leurs maisons, pour se garder d'estre pillez et saccagez, lesdicts Valons en blessarent aulcuns, et lesdicts paysans aussy, se deffendans, blessarent quelque Valon et Espagnol. Et sans en faire aultre information, l'on y envoya le lendemain ung nombre d'arquebouziers et aultres soldats qui ont prins quatre desdicts paysans; et furent amenez dimanche au soir en ce lieu et mis en prison; et lundi de matin, comme M. de Tranchelyon [1] m'eust envoyé la requeste desdicts pauvres paysans, pour en faire instance audict seigneur duc, quant j'en voulus aller parler, je trouvay que les troys estoient desjà pendus et estranglez, et que le quatriesme estoit sur l'eschelle; et, quant j'ay voulu parler au prévost et luy demander quelle forme de justice l'on avoit gardée ausdicts pauvres paysans françois, il me dict que c'estoient des volleurs, et n'en sceuz avoir aultre raison. J'espère aujourd'huy d'en parler avec ledict sieur duc : mais cependant ilz sont mortz; et croys certainement, Sire, que ces pauvres gens n'avoient en leur vie faict acte maulvais ny meschant.

LXXVI. — Au roi, Mons, 16 décembre 1568. Le roi, par des dépêches du 5, l'avait chargé d'aller trouver le duc et de lui dire qu'il n'avait pensé à faire présenter passage et vivres au prince d'Orange et à son armée, s'il voulait retourner en Allemagne, qu'après que le duc lui-même avait conseillé d'ainsi le faire. Pour montrer qu'il ne voulait rien négocier en cette affaire sans le su du duc, le roi avait envoyé à Ferrals, pour être communiquée au duc, copie authentique des propos que le colonel Schomberg et le S[r] de Favelles avaient tenus au prince d'Orange de sa part, et de la réponse du prince, ainsi que de la dernière communication que Schomberg allait lui faire. Comme le prince ne se hâtait guère de retourner en Allemagne, et que les uns prétendaient qu'il avait dessein de se joindre au prince de Condé par la Bourgogne, d'autres d'aller vers le pays Messin, pour favoriser la descente du duc de Deux-Ponts et se joindre à lui, le roi désirait que le duc allât du côté des frontières du Luxembourg se joindre au duc d'Aumale. — Ferrals a communiqué au duc le contenu de ces dépêches, sans lui lire cependant la proposition du S[r] de Favelles et la réponse du prince, dont quelques mots auraient pu blesser le duc. — Celui-ci lui a fait faire, par le S[r] de Noircarmes, une réponse assez évasive.

LXXVIII. — Ferrals au duc d'Aumale, 28 décembre 1568. Le duc d'Albe

[1] Gouverneur de Guise.

a envoyé dans le Luxembourg, sous le commandement du comte de Mansfelt, mille chevaux et quatre à cinq mille hommes de pied.

LXXIX. — Ferrals au duc d'Aumale, Bruxelles, 7 janvier 1569. Sur les instances qu'il a faites au duc d'Albe, suivant les ordres exprès du roi, le duc lui a dit hier qu'il regrettait de ne pouvoir secourir le roi de sa cavalerie légère, qui était fort diminuée et fatiguée, mais qu'il avait ou aurait dans le Luxembourg, pour le 15 au plus tard, mille reitres sous deux cornettes : l'une de six cent cinquante commandée par Hans Bernard, l'autre de quatre cent vingt ou quatre cent trente commandée par Hans Brempt, lesquelles iraient joindre le duc d'Aumale et feraient tout ce qui leur serait ordonné par lui. — Le duc ne doute pas qu'avec ce secours le duc d'Aumale ne soit en état de mettre en déroute les forces du prince d'Orange.

LXXXII. — Au roi, Bruxelles, 24 janvier 1569. Négociation à Anvers pour un emprunt de deux cent mille livres, restée infructueuse, à cause de la crainte que les marchands et banquiers ont d'une guerre avec l'Angleterre :

Je veux bien asseurer V. M. que je n'ay veu en ma vye gens si estonnez que sont aujourd'huy tous ceulx qui ont quelques facultez et négoces audict Anvers, de manière que, quant l'on leur parle d'entrer en quelque party, soit de la part de monsieur le duc d'Alve pour le roy catholicque, son maistre, ou pour quelque autre prince et potentat, que quelque prouffict et seureté que l'on leur sache présenter, ilz n'y veullent en aucune façon entendre, et mesmes les Génevoys, avec lesquelz ledict S^r duc a accoustumé de négotier, quant il a affaire de deniers, luy ont faict entendre que, s'ilz ne recouvrent ce qui leur est deu en Angleterre, et mesmes les sommes qui leur ont esté prinses dans les navires que la royne d'Angleterre a retenuz, qu'ilz n'auront plus de moyen de faire aucun party avec luy.

Suivant les ordres du roi, il a demandé au duc un secours plus considérable que celui qu'il a envoyé vers Luxembourg. Le duc a répondu que, outre les mille reitres promis par lui, il avait envoyé quatorze enseignes de Wallons, et que, dans huit ou dix jours, il espérait qu'une autre cornette de quatre cents reitres y serait encore; que cela était suffisant, avec les troupes du duc d'Aumale, pour rompre l'armée du prince d'Orange.

Ledict sieur duc a tenuz les estatz de ces pays en ceste ville, et demandé, pour l'année présente, pour ayder à soustenir les forces qu'il est constrainct de tenir prestes,

ung million de florins : ce que le pays a remonstré ne pouvoir porter. Toutesfois je pense qu'il fauldra que les trouve. L'année passée ledict pays ne paya que III^c mille florins. — Il a faict cappitaine et gouverneur de la citadelle d'Anvers le cappitaine qui estoit de sa garde, nommé Chianche [1] d'Avilla, et dimanche dernier son filz don Fédéric le meit en possession audict Anvers.........

LXXXIII. — Au roi, Bruxelles, 31 janvier 1569. Le comte de Mansfelt n'a voulu accepter le commandement des troupes rassemblées dans le Luxembourg, pour aller se joindre au duc d'Aumale.

LXXXVIII. — Au roi, Bruxelles, 28 mars 1569. Le duc, à la nouvelle de la victoire remportée par le duc d'Anjou sur les rebelles du roi [2], a fait rendre grâces à Dieu et faire procession générale, à laquelle il a assisté avec toute sa cour et cinq enseignes d'Espagnols qui sont à Bruxelles. Ferrals lui a lu le récit de cette victoire que le roi lui a envoyé : le duc l'a embrassé, pour lui en témoigner sa joie; il lui a dit « que, depuis qu'il » est nay, il n'a eu qu'une autre seulle nouvelle qui luy ayt apporté si » grand joye et contantement comme a faict cestedicte bonne nouvelle, » laquelle fut quant l'empereur son maistre obtint victoire à la journée » d'Inglestad [3]. » — Il espère que le duc de Deux-Ponts et la reine d'Angleterre seront désormais plus sages. — Il a dit à Ferrals que le comte de Mansfelt était maintenant joint avec ses forces aux troupes du duc d'Aumale.

XCV. — Au roi, Bruxelles, 13 juin 1569. Tournoi à Bruxelles : disputes des Wallons et des Bourguignons avec les Espagnols :

J'escripvys à V. M., par ma dernière du VIII [4], comme le jour mesme se debvoient faire quelques joustes et tournoys pour l'amour des nopces que s'estoient, le jour de devant, faictes du conte de Lallain avec la fille de feu monsieur le conte d'Arambergue. Lesdictes joustes furent remises pour d'icy à troys sepmaines ou ung moys, et y eust ce jour-là ung combat à la barrière faict en la place de ceste ville, qui fust certainement de despence de plus de cinquante mil livres, tant de la part des tenans comme des trouppes qu'il y eust d'assaillans........ Audict combat s'est commencé une certaine jal-

[1] Sancho.

[2] A Jarnac, le 13 mars.

[3] Ingolstadt. L'affaire dont parle le duc d'Albe eut lieu le 31 août 1546.

[4] Elle n'est pas dans le registre.

lousye et picque entre les Espaignolz contre les Vallons et Bourguignons, que desjà ilz se vont la nuict cercheans les ungs les autres, et en certaines rencontres il y en a eu de bien blessez et ung paige du prince d'Espinoy tué et deux ou trois aultres; et pense-l'on que ceste envye ou querelle s'augmentera fort mardy prochain, que deux trouppes d'Espaignolz, chascune de six hommes, conduictes par M. le prieur [1] l'une, et l'aultre par le connestable, son frère, contre deux aultres trouppes de Vallons et Bourguignons, de semblable nombre, conduictes, l'une par M. de Bossu et l'aultre par le conte de Lallain, combatront à la foulle dans le logis dudict S^r^ prieur, qui donne le festin ledict jour à ceulx desdictes nopces.

XCVII. — Au roi, Bruxelles, 26 juin 1569. M. de Fleury, que le roi a chargé d'une mission spéciale auprès du duc d'Albe, s'en retourne et lui rendra compte de ce qu'il a négocié.

XCVIII. — Le roi à Ferrals, 4 juillet 1569. Le S^r^ de Fleury avait été chargé de demander au duc d'Albe deux choses : la première, si le roi pouvait compter qu'il le secourrait de toutes ses forces, au cas qu'il en eût besoin contre ses ennemis, qu'il se disposait à aller combattre; la seconde, quel appui le roi devait se promettre de lui contre les armements de la reine d'Angleterre et du duc Casimir. — Le duc a fait répondre au roi, par don Francés de Alava, sur le premier point, que, s'il a le malheur d'être battu par ses ennemis et ruiné, il le secourra de toutes les forces qu'il lui sera possible; sur le second point, il a demandé délai pour répondre, le trouvant de grande conséquence, et n'étant pas d'opinion, du reste, que le roi ait quelque chose à craindre de la reine Élisabeth ni du duc Casimir. — Le roi n'est pas satisfait de ces réponses, qu'il trouve peu en harmonie avec les promesses du roi catholique et celles du duc lui-même. Il ordonne à Ferrals d'aller trouver le duc, et de réclamer des explications plus précises.

XCIX. — Le roi à Ferrals, 12 juillet 1569. Don Francés de Alava est venu le trouver, et lui a dit ce qu'il doit espérer du duc d'Albe au cas que la reine Élisabeth et le duc Casimir veuillent lui faire la guerre. Il en a été très-satisfait. (Il ne s'en explique pas davantage.)

C. — Au roi, Bruxelles, 13 juillet 1569. (*Lettre de douze longues pages.*) Il a eu audience du duc dimanche dernier. — Le duc lui a dit que le roi

[1] Don Fernando de Tolède, fils naturel du duc d'Albe.

devait être satisfait des réponses qu'il lui avait fait donner par don Francés de Alava, et qui étaient, en substance, qu'il était prêt à le secourir contre tous ceux qui voudraient favoriser ses ennemis.

Et me dict, en jurant le sainct-sacrement qu'il avoit ce jour-là receu en la messe, que, si l'armée de V. M. et les forces de voz ennemys feussent esté aussy bien auprès de Paris comme près de Lymoges, qu'il y seroit desjà allé luy-mesmes en personne avec les forces qu'il avoit, et qu'il ne se failloit point estonner s'il avoit prins quelque délay pour penser à répondre au second article proposé par le S[r] de Fleury, pour ce qu'il convenoit grandement d'adviser, pour le service de son maistre, s'il debvoit faire ouvertement la guerre à la royne d'Angleterre, et de rompre du tout une paix, amystié et allyance de sy longtemps et par tant de neuz nouée.........

J'oubliay d'advertir V. M., par ma dernière dépesche, comment l'empereur avoit envoyé devers ledict sieur duc le conte de Montfort, allemant, qu'est celluy qui a assisté, pour ledict empereur, à la dernière diette qu'a esté tenue à Francfort. L'on dict qu'il a esté le moyen, à la requeste du conte pallautin, de faire que ledict sieur duc soit allé dernièrement véoir la contesse d'Aiguemont, seur dudict conte pallautin. Je n'ay encores peu apprendre aulcune aultre particullarité de ce que ledict conte de Montfort a négotyé par deçà.

Ferrals entretient ensuite très-longuement le roi d'une conférence secrète qu'il a eue, à cinq lieues de Bruxelles, avec le duc Éric de Brunswick et qui a duré de quatre à huit heures du matin, « sans que nous ayons esté » veuz, congneuz ni apperceuz d'aulcune personne du monde que de noz » gens. » Le duc Éric ne sollicitait aucune pension du roi, ni ne demandait d'entrer en son service, comme on se l'était imaginé. Il voulait obtenir en engagement une terre domaniale en France, pour la transmettre à un fils bâtard pour lequel il avait une grande affection. Ferrals finit par l'amener à prêter au roi trois cent soixante mille livres, dont une partie serait appliquée sur une terre.

CIV. — Au roi, Bruxelles, 24 juillet 1569. A la réception de la dépêche du roi du 17 [1], il a demandé audience au duc, qui la lui a donnée hier.— Selon les instructions du roi, il a déclaré au duc la satisfaction que le roi avait eue de la réponse donnée par don Francés de Alava sur le point du secours demandé au cas que la reine Élisabeth lui voulût faire la guerre;

[1] Elle est dans le registre sous le n° CI.

et en lui témoignant le contentement que le roi avait du secours envoyé sous les ordres du comte de Mansfelt, il lui en a demandé un nouveau de deux mille hommes de cavalerie et trois mille gens de pied. Le duc a fort mal reçu cette demande; il avait consulté préalablement les Srs de Noircarmes et de Berlaymont et le président Viglius, « sans lesquelz il ne » conclud ny prend résolution guères sur quelzconques affaires, et lesquelz, » comme, longtemps y a, par aultres myennes dépesches, j'ay faict entendre » à V. M., j'ay tousjours congneuz et trouvez fort froidz et peu ou point » affectionnez au service de Vostredicte Majesté........ »

CV. — Au roi. Bruxelles, 31 juillet 1569. Le duc l'a mandé et lui a dit qu'il avait des avertissements certains que la reine d'Angleterre était résolue à lever le masque et à faire la guerre au roi de France. Il lui a dit aussi que l'engagement des trois mille reitres tenus jusqu'alors par lui en *wartgelt* allait expirer, et que, si le roi désirait qu'il les retînt pour les faire marcher en France, sans trop s'éloigner pourtant des Pays-Bas, il les soudoierait aux dépens de S. M. C. Il a ajouté que, si les ennemis du roi venaient jusqu'à Paris ou à dix ou douze lieues de cette capitale, il ne manquerait pas d'aller en personne secourir le roi avec toutes les forces qu'il pourrait tirer des Pays-Bas.

CVI. — Au roi, Bruxelles, 2 août 1569. A propos du seigneur de Noircarmes, Ferrals dit « qu'il est comme l'âme du duc d'Albe, et le seigneur » de par deçà qui le possède le plus. »

CVIII. — Au roi, Bruxelles, 7 août 1569. Audience qu'il a eue du duc, duquel il a appris que le roi refusait les trois mille reitres, et qui s'en est montré peu satisfait. « Je vous asseure, Sire, que je l'ay à ce coup trouvé » autant froid et retenu comme il s'estoit monstré, ces jours passez, libéral » en ses propos, et ne puys inférer par sa contenance qu'il n'aye quelque » deffience que je ne puys comprendre...... » — Il résulte d'un passage de cette lettre que le duc Éric de Brunswick était allé en France pour visiter les terres que le roi voulait lui donner.

CIX. — Au duc d'Anjou, même date. Touchant deux difficultés qui se présentaient dans l'affaire proposée par le duc Éric.

CXIV. — A la reine, Anvers, 24 septembre 1569. Il lui recommande Mathurin Longuet, à qui il donne la conduite des deniers qu'il a reçus du duc Éric.

CXV, CXVI. — Bordereaux de deux sommes, l'une de trente-six mille deux cent trente-trois livres neuf sols neuf deniers, l'autre de cent vingt mille florins, reçues du duc Éric.

CXVIII. — Au roi, Bruxelles, 3 octobre 1569. Les avis et discours que le roi lui a envoyés sont venus fort à propos « pour abattre infinyes maul- » vaises nouvelles que certaine canaille de gens ne cessent jamais de faire » courir par deçà, et plus en la ville d'Anvers que en toutes aultres. » — Chiappin Vitelli partira dans deux ou trois jours pour l'Angleterre; le duc lui donne pour conseil le docteur Foncq, « estymé le plus docte de ce pays » et grand orateur, » et le secrétaire Prats.

Depuys le commencement du dernier moys de septembre, ung sieur Doulin [1], du pays d'Arthois, le bastard de Brederode et le sieur de Langastre [2], flamans, fugitifz de ces pays, ont trouvé moyen de recouvrer, en Angleterre et aultres portz, dix-sept ou dix-huit grandz vaisseaux de guerre, fort bien armez et munys d'artillerye et pouldres, sur lesquelz ilz ont mis deux ou trois mil harquebusiers wallons, aussy fugitifz, et quelques François aussy, et sont allez descendre aux isles de Fly et Tessel, qu'est à l'entrée de la mer et du passage qui va à Amstredam, la plus riche ville qui soit en Hollande ny en ces Pays-Bas après Anvers, ne pouvant ceulx dudict Amstredam négotier par mer sans passer par là. Et depuys ung moys ou environ qu'ilz sont descenduz èsdictes isles, ilz ont prins plus de soixante navires chargées de cires, bledz et de toutes aultres bonnes marchandises; et s'ilz prenoient une ville où l'on veult penser qu'ilz ont quelque intelligence, nommée Henelusem [3], ilz osteroient entièrement la navigation et trafficque de mer ausdicts Hollandois: de laquelle ville de Henelusem sortent en temps de paix plus de quatre cens grandes hourques, pour aller trafficquer en tous pays. Le sieur duc d'Alve y a faict approcher cinq compaignies d'Allemans du régiment du conte Lodron.

Arrivée à Bruxelles, le 1er octobre, du comte de Vaudemont, qui descend chez le marquis d'Havré et qui, le 2, va voir le duc d'Albe. — Le duc de Nájera et le connétable de Navarre, fils du duc d'Albe, partent aujourd'hui pour retourner en Espagne par la Lorraine; le duc d'Albe les fait escorter par deux compagnies d'arquebusiers à cheval et deux compagnies de chevau-légers espagnols.

[1] Adrien de Bergen, seigneur de Dolhain.

[2] C. de Houchin, seigneur de Longastre.

[3] Enckhuyzen.

CXIX. — A la reine. même date. Don Francés de Alava s'était rendu. à Paris. l'organe du mécontentement du duc d'Albe, à l'occasion des voyages faits par Ferrals à Anvers pour la négociation avec le duc Éric de Brunswick. Il explique comment les choses se sont passées. — Sitôt que le duc d'Albe fut averti de la pratique que Ferrals avait avec le duc Éric, il essaya de la faire tourner à son profit. — Ferrals sut que le duc allait à Anvers autant pour cet objet que pour toute autre affaire : il le devança. et. voyageant la nuit. il arriva à Anvers le matin, tandis que le duc n'y arriva que le soir, et il ne but ni mangea qu'il n'eût tous les deniers qui lui devaient être fournis. — Sans la promptitude dont il a usé, l'affaire aurait peut-être manqué. — Le duc d'Albe s'était plaint aussi de propos qu'il aurait tenus dans le bateau, à son voyage de Bruxelles à Anvers : il se justifie sur ce point; il était dans ce bateau « en habit dissimulé, » et ne parla à personne. Il s'est expliqué là-dessus avec le duc lui-même, qui lui a dit « que ce » sont propos engendrez avec le vent et passables de mesmes, et que ce » n'estoit pas la première foys que je luy avois faict mesme plainte, et que » je me pouvoys souvenir de ce qu'il m'en avoit tousjours dict. qui est en » somme qu'il m'a dict derechef qu'il me tenoit et désiroit auprès de luy, » pour me congnoistre fidelle serviteur de mon roy et l'un des meilleurs » amys de luy-mesmes, et que, quelque chose que l'on me dist, il m'ay- » moit comme sy j'estoys son propre filz......... »

CXX. — Au roi. Bruxelles, 16 octobre 1569. Félicitations sur la victoire remportée par le duc d'Anjou [1]. Il a conduit chez le duc d'Albe M. Vetus, secrétaire du roi. qui en a apporté la nouvelle. avec un ample discours du succès de l'affaire. Le duc en a fait plus de démonstrations de joie et de contentement qu'il ne serait possible d'écrire, « comme au semblable ont » tous les seigneurs et capitaines qui sont près de luy par deçà. et non- » seulement eux tous, mais aussi s'en est venu parmy tout le peuple une si » grande allégresse qu'il sembloit que chascun fust hors de soy-mesmes. » — Le duc ne peut secourir le roi que de cent milliers de poudre, au lieu de deux cents milliers qu'il lui avait fait demander par son secrétaire. — Ferrals attend d'un jour à autre l'arrivée à Anvers de quarante mille florins que le duc Éric doit fournir. — Au moment où Chiappin Vitelli se

[1] A Montcontour, le 3 octobre.

disposait à partir pour l'Angleterre, la reine lui a fait dire « que pour » ceste fois il n'eust à passer oultre. »

CXXI. — A la reine, même date. Félicitations sur la victoire du duc d'Anjou. — Nouvelles explications sur les propos qu'on lui prêtait à Paris au sujet du duc d'Albe.

CXXIV. — Au roi, Bruxelles, 7 novembre 1569. Par sa dépêche du 26 octobre il a informé le roi qu'il partait d'Anvers pour aller trouver le duc Éric à Hooghstraeten. Il lui rend compte de sa conférence avec le duc, qu'il a remercié de ses offres pour la levée de vingt à trente enseignes d'infanterie et de quatre mille reitres. — Le duc, voyant le roi résolu à ne faire pour le moment aucune levée en Allemagne, est déterminé à aller en France visiter les terres que le roi lui a données pour dix ans; il désire avoir un passe-port pour lui et cinquante chevaux de son train. Il a pris les arrangements nécessaires pour le payement des cent mille florins aux reîtres étant au camp du roi. Il a fourni à Anvers les quarante mille florins auxquels il s'était engagé, et Ferrals tient cette somme à la disposition du trésorier de l'épargne. — Le prince d'Orange est passé par Strasbourg, lui sixième, ayant traversé toute la France pour aller trouver le comte palatin à Heidelberg, et l'on dit qu'il va solliciter les princes de leur parti de mener des secours aux rebelles du roi. — « Vostre Majesté aura peu voir, par » mes précédentes, que ung sieur Doulyn et le bastard de Brederode s'es- » toyent mys à escumer sur mer. Ilz se sont depuis vouluz venir mectre » en la ville d'Ende [1] avec leur larrecin de cent quarante navyres qu'ilz » ont pilhé en deux moys et demy : mais le conte dudict d'Ende ne les a » voulu recevoir, et ont perdu leur navyre admyrale par tempeste de temps. » Ilz s'habillent tous de verd, pour aller à la Rochelle, comme l'on dyt, » et peuvent estre envyron de mil à douze cens hommes. » — Le duc d'Albe a fait saisir et mettre en mains du roi catholique les biens, terres, rentes et revenus du prince de Navarre aux Pays-Bas, qui ne rapportent pas moins de quarante mille florins par an.

CXXV. — Au roi, Bruxelles, 11 novembre 1569. Suivant les lettres du roi du 22 octobre, il est allé trouver le duc d'Albe afin d'obtenir les cent milliers de poudre dont le roi a besoin; il a parlé aussi à don Frédéric,

[1] Emden.

son fils, au trésorier général Schetz, et, après cinq ou six jours de démarches pressantes, il n'a pu rien obtenir. Sur ces entrefaites il a reçu les nouvelles lettres du roi, du 25, qui lui ordonnent d'acheter, s'il le faut, lesdites poudres et de les payer au moyen de l'argent du duc de Brunswick : il va se mettre en mesure de remplir cette mission. — « J'oublyoys » d'advertir Vostre Majesté comment ledict sieur duc d'Alve me dict avant-» hier que le prince d'Orenge est au chasteau de Aindelbergh [1] avec le » prince Cazimire, lequel prince d'Orenge a faict escripre audict sieur » duc, ainsy qu'il dict, par certains princes d'Allemaigne, pour obtenir » grâce et pardon du roy catholicque......... »

CXXVI. — A la reine, Bruxelles, 12 novembre 1569. Affaires des poudres sollicitées par le roi. Ferrals dit, à propos de ses relations avec le duc d'Albe : « Quand je ne demande riens, je suis veu et receu de Son Excel-» lence comme son propre *higio* [2], comme il dict; mais, quand c'est pour » demander quelque chose, c'est à recommancer........ »

CXXIX. — Au roi, Bruxelles, 22 novembre 1569. Il n'a pu jusqu'à présent se procurer que sept cents quintaux de poudre, et il a été contraint de les acheter de la munition du roi catholique, à laquelle tous les marchands sont obligés de porter les poudres qu'ils font faire.

CXXXI. — Au roi, Bruxelles, 18 décembre 1569. Il a eu la plus grande peine à compléter les cent milliers de poudre, dont déjà une partie doit être à Paris, et le reste suivra bientôt. – Selon les instructions du roi, il est allé trouver le duc Éric à Baelen, village entre Hooghstraeten et Breda. Après trois jours de conférences et de délibérations, ils se quittèrent, le duc retournant à Lisfelt, d'où il promit d'envoyer sa réponse sur les propositions du roi. — Ferrals a reçu cette réponse, qu'il envoie au roi : il en résulte que le duc est prêt à faire sa levée et à payer à ses gens le *wartgelt* de six écus; mais il s'excuse de fournir les huit écus d'*arrighelt* [3]. Ferrals croit qu'il avancerait aussi cette dernière somme, si le roi voulait lui accorder une pension perpétuelle, point qu'il désire extrêmement : « Il ne le fault poinct » trouver estrange, — dit à ce propos Ferrals — car il n'y a prince en la

[1] Heidelberg.

[2] *Higio*, pour *hijo*, mot espagnol : fils.

[3] *Arrighelt*, pour *an-richtgelt*, mot allemand : solde de préparation.

» chrestienté si subject à son prouffict qu'il en a la réputation en Alle-
» maigne et partout où il est cogneu.......... »

CXXXVII. — Au roi, Bruxelles, 29 décembre 1569. Le duc Éric élève une nouvelle difficulté sur le *wartgelt* de ses reitres; Ferrals envoie au roi une lettre qu'il a reçue de lui à ce sujet.

Harlay 228.

25.

## 242. — Lettres du baron de Ferrals, ambassadeur en Flandres, au Roy, à la Reyne, au duc d'Anjou et au Sr de Villeroy, secrétaire d'État, depuis janvier 1570 jusques en mars 1571.

In-fol., pap., cartonné.

Quatre-vingt-quinze pièces (I-XCV), formant 145 feuillets écrits, sont rassemblées dans ce volume.

Les lettres de Ferrals sont originales: les réponses sont en minutes.

Il y a plus de suite dans ce Recueil que dans le précédent; on y remarque peu de lacunes.

I. — Au roi, Bruxelles, 17 janvier 1570. Diligences qu'il a faites auprès du duc Éric, afin qu'il paye les cent mille florins convenus aux reitres qui servent le roi; réponse du duc.

IV. — Au roi, Bruxelles, 27 janvier 1570. Nouvelles difficultés faites par le duc Éric au sujet du payement des cent mille florins.

IX. — Au roi, Bruxelles, 24 février 1570. Arrestation du secrétaire de la Torre; déprédations sur mer du Sr de Dolhain et du bâtard de Brederode:

Il y a quelque temps que j'escripvis à V. M. comment le sieur duc d'Alve envoyoit devers la royne d'Angleterre le Sr Chappin Vitelly, et que il luy bailla ung secrétaire du conseil de deçà, nommé La Tour [1]. Je n'ay pas encore peu bonnement descouvrir l'occa-

[1] Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé.

sion pour laquelle, depuys quinze jours, ledict La Tour fut arresté en sa maison; et depuys il a esté amené prisonnier au chasteau de Villevort, qu'est ung lieu où l'on envoye ceulx qui doyvent estre exécutez à mort par justice; et luy donna-on la gesne [1] vendredy dernier. Quelqu'un m'a dict que c'est pour avoir escriptes quelques lettres par deçà, luy estant en Angleterre avec ledict Vitelly, et quelque aultre m'a dict que c'est pour avoir luy escript quelques lettres d'icy en Angleterre. L'on veult penser que ledict Chappin Vitelly y est meslé en quelque chose.

V. M. aura aussy veu, par plusieurs de mes lettres, comment les Srs Doulin et le bastart de Brederode, avec certains capitaines françoys et wallons fugitifz avec eulx, estoient sur la mer avec certain nombre de vaisseaulx de guerre, pillant et escumant tout ce qu'ilz trouvoient. Et me semble que, par ma dernière, je feys entendre à icelle comment ilz avoient de nouveau prins deux navires holandoises dans lesquelles il y avoit vingt-huict ou trente mil daldres en deniers comptans, oultre plus de troys cens aultres navires que en plusieurs foys ilz ont pillées. Or jusques à maintenant ilz ont sy bien descouvert tous les portz de mer de ces Pays-Bas qu'ilz viennent à ceste heure courir journellement jusques près de Dordrech en Zélande, où l'on va d'Anvers en huict ou dix heures. Cela occasionne ledict sieur duc d'Alve d'envoyer au long de la coste douze ou quinze enseignes d'Espaignols, et mesmes du costé de Gruningen en Frise, dont il se doubte grandement, pour ce que lesdicts Doulin et de Brederode ont hyverné au port d'Emde, appartenant au conte d'Emde, qui est bien fort voisin dudict Gruningen; et maintenant certains capitaines de navires dudict Emde sont entrez en grande contestation contre lesdicts Doulin et de Brederode, demandant participer à tout ce qu'ilz ont prins durant le temps qu'ilz se sont réfugiez en leurdict port d'Emde; et, comme ilz estoient prestz d'un costé et d'aultre à se battre, quelques-ungs d'entre eulx ont faict eslire à l'une et à l'aultre partye arbitres pour accorder lesdicts différans. Ledict sieur duc d'Alve fait armer certain nombre de navires pour les pouvoir aller rencontrer, et n'a pas long temps qu'il me dict qu'il espéroit de les faire chastier bientost selon leurs mérites : mais, à ce que je puys comprendre, il s'en fault beaucoup qu'il ne les tienne encores. Il faict tout ce qu'il luy est possible pour faire lever et assembler deniers; et, quelque party que l'on luy sache présenter en matière d'argent, il est aussytost accepté comme quasy présenté, de manière que je sçay qu'il veult faire fonds pour estre prest à sortir en campagne, sy quelque ennemy le venoit assaillir : que sont les mesmes motz que me dirent dernièrement les Srs de Noirequermes et de Barlemont, qui sont les premiers du conseil après ledict sieur duc..........

Le roi, à cause de la révolte des Morisques de Grenade, a rappelé en

[1] *La gesne*, la torture.

Espagne le sieur Julian Romero, mestre de camp du *tercio* de Sicile. — Le duc Éric a remis à Anvers vingt-huit à trente mille florins sur les cent mille qu'il doit encore fournir au roi.

X. — Au roi, Bruxelles, 11 mars 1570. Le duc Éric est content, si le roi le désire, de prolonger le *wartgelt* de ses trois mille reitres pour deux mois. — D'après les nouvelles que ce prince a reçues d'Allemagne, tout y est fort paisible, et cela a été confirmé à Ferrals par le duc d'Albe, que la goutte retient au lit depuis sept ou huit jours. — Le duc prétend que la reine d'Angleterre le sollicite fort pour l'arrangement des différends étant entre elle et le roi catholique : mais de Londres on écrit tout le contraire à Ferrals.

XI. — Au roi, Bruxelles, 17 mars 1570. Selon les ordres du roi, il est allé trouver le duc d'Albe, et lui a représenté le préjudice que recevraient non-seulement les affaires du roi, mais encore celles du roi catholique, s'il permettait que les marchands dont les biens ont été saisis en Angleterre composassent, à prix d'argent, avec la reine. — Il a répondu qu'il était vrai que certains marchands, nommés Fiesque et Spinola, et d'autres, ayant été avertis que leurs marchandises, saisies en 1569, se vendaient en Angleterre à si vil prix que ce qui valait dix se vendait deux, lui avaient demandé l'autorisation de les racheter; qu'il n'avait voulu être si cruel que de le leur refuser, « mais qu'il vouloit habandonner sa teste, son » bien et son honneur, s'il se trouvoit que ladicte royne heust à présent » ung seul lyard des deniers de ladicte prinse, et qu'il y avoit longtemps » qu'ilz estoient employez et despenduz....... » — Il a prétendu aussi ignorer ce qu'avaient fait en Angleterre lesdits marchands, disant que l'ambassadeur d'Espagne à Londres ne lui en avait rien écrit : « ce que je sçay » estre contraire à la vérité, » ajoute Ferrals. — Le duc lui a dit encore que les députés d'Angleterre venaient aux Pays-Bas plutôt pour obtenir mainlevée des marchandises anglaises arrêtées à Anvers que pour autre chose; que le différend existant entre le roi son maitre et la reine n'était pas si grand qu'il ne se pût bientôt ajuster, et que, quant à lui, il ne pouvait moins faire que d'accorder auxdits députés ce qui lui avait été accordé pour les marchands des Pays-Bas. « Et voilà, Sire, la responce que j'en ay » peu tirer, qui est aussy contraire à ce qu'il m'en avoit tousjours cy-devant » dict que le blanc et le noir. » — Ferrals a insisté sur les inconvénients

qu'aurait l'arrangement qui était en voie d'exécution avec l'Angleterre; il a représenté au duc que les deniers que la reine en retirerait serviraient à faire des levées en Allemagne contre le service des deux rois : toutes ces raisons ont été vaines. « Je vous puys asseurer, Sire » — dit à ce propos Ferrals — « qu'il y a longtemps qu'il est résolu en son oppinion, et luy » semble qu'on luy faict encores grand tort de luy en voulloir riens dire » ou remonstrer; et me souvyent que c'est tout de mesmes comme de l'ar- » mée que conduisoit le prince d'Orenge l'année passée : en quoy il me » nyoit ce que de mes propres yeulx je voyoys.. .... »

XIII. — Au roi, Bruxelles, 28 mars 1570. Se conformant aux ordres du roi. il a envoyé au duc Éric, afin de lui faire savoir que le roi acceptait la prolongation du *wartgelt* de ses trois mille reitres pour deux mois. — Le duc d'Albe persiste dans le refus, qu'il a fait précédemment, d'autoriser les Français qui ont des biens dans les Pays-Bas à les vendre, et d'exempter les gens d'église de France de la contribution du centième denier. — Le duc lui a parlé, comme il l'a fait plusieurs fois déjà, de la pacification qui se prépare en France. Ferrals s'est appliqué à la justifier. Le duc lui a rappelé comment le roi s'était trouvé de la paix précédente; il lui a dit qu'en cela il fallait considérer si le roi voulait exposer l'État et les biens pour la conservation de l'ancienne religion, ou s'il aimait mieux subordonner l'ancienne religion à la conservation des biens et de l'État, et que c'était des choses dont il fallait compter avec Dieu. Ferrals lui a répliqué que, s'il avait secouru le roi ainsi qu'il l'avait promis, les affaires auraient eu une autre fin. Là-dessus il « s'est bien fort altéré », prétendant qu'il avait fait tout ce qui était en son pouvoir. — On tient que les différends entre le roi catholique et la reine d'Angleterre seront bientôt arrangés. Le 18 mars sont arrivés à Bruxelles deux marchands anglais députés des autres marchands, qui ont été fort bien reçus du duc d'Albe et sont ensuite partis pour Anvers, afin de composer avec ceux qui ont acheté leurs marchandises arrêtées, valant environ cent cinquante mille écus. — « Ces jours passez ont » esté assemblez les estatz de ce païs pour un dixiesme denier que ledict » sieur duc d'Alve demande de nouveau au peuple, pour six ans, sur toutes » sortes de marchandises qu'ilz vendront, useront ou débiteront en tout » ce Païs-Bas. Je ne sçay s'il en viendra à bout, car je vous pais asseurer » qu'ilz sont bien las de tant de nouvelletez........ » — Bruits qui courent

sur la publication prochaine d'un pardon général du pape et du roi catholique : les mêmes bruits avaient couru l'année passée.

Le secrétaire La Tour, duquel j'ay cy-devant escript à V. M., est encores retenu en sa maison pour prison, l'occasion de laquelle (à ce que depuis j'ay entendu) est pour avoir dict à certain sieur d'Angleterre quelque chose contre ledict sieur duc, et révellé quelque secret du conseil qui avoit esté tenu par deçà pour le faict dudict Angleterre, du commencement que ledict sieur duc feit arrester en Anvers les marchandises des Angloys.........

XV. — Au roi, Bruxelles, 4 avril 1570. Le duc Éric « comme fin et » accort prince qu'il est, et grand mesnager en ces choses-là, » l'avait toujours laissé en suspens sur ses intentions touchant la continuation du *wartgelt* de ses trois mille reîtres pour le mois d'avril seulement; il vient enfin de s'y décider. — Le duc d'Albe a délégué le duc d'Arschot pour assister à la diète de Spire; les évêques de Cambrai et de Liége doivent s'y rendre aussi. — Arrivée du Sr de Refuge [1], chargé par le roi de solliciter du duc d'Albe l'exemption du centième denier pour les habitants du comté de Saint-Pol.

XVII. — Au roi, Bruxelles, 6 avril 1570. Le pardon général se doit publier dimanche; déjà il est arrivé à Bruxelles beaucoup de gentilshommes du pays, pour voir ce que ce sera.

XVIII. — Au roi, Bruxelles, 12 avril 1570. Le pardon n'a pas été publié dimanche en la grande église de Bruxelles, comme on s'y attendait, car ce jour-là une infinité de peuple s'y rendit de bonne heure pour en voir la cérémonie : beaucoup de gens sont ébahis de ce qu'il s'en parle tant, sans nul effet. — « Et maintenant, Sire, on ne parle icy que de nouveaux sub- » sides, mesmement de ce dixiesme denier, lequel, outre le dernier cen- » tiesme, l'on veult nouvellement mectre sus pour six ans, qui reviendra à » deux millions cinq cent mille escus chascun an, et, au bout desdicts six » ans, encores un aultre centiesme denier qui vauldra environ six millions » de florins pour une foys : pour occasion de quoy il y a en ceste ville bon » nombre d'évesques et prélatz et de ceulx de la noblesse assemblez, pour

[1] Christophe de Refuge, seigneur des Menus près Montfort l'Amaury, gouverneur du comté de Saint-Pol, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi de France.

» essayer d'en modérer ce qu'ilz pourront, ayans desjà offert audict sieur » duc d'Alve un million d'escuz pour chascune desdictes six années. » — Refus du duc d'Albe sur l'objet de la mission du Sr de Refuge.

XXI. — Au roi, Bruxelles, 15 mai 1570. Les lettres que Ferrals reçoit de Nuremberg, Francfort, Strasbourg et Augsbourg l'assurent qu'il ne se fait en Allemagne aucune levée de gens de guerre. — On dit que, pour les noces du prince Casimir, il y aura bien de cinq à six mille chevaux à Heidelberg. Le prince et la princesse d'Orange s'y trouveront.

XXIII. — Au roi, Bruxelles, 17 mai 1570. Au mariage de l'archiduchesse Anne avec le roi catholique, qui a été conclu à Vienne par procureur, M. de Chantonay a fait présent à la nouvelle reine, de la part de son maître, d'une bague pendante ornée d'un diamant dont la valeur est estimée à cinquante mille écus. — « Le commun peuple de deçà faict courir (le bruit) » que le duc d'Alve s'en yra en Espaigne avec ladicte royne, et que en sa » place vient icy le duc de Férye, avec ung prélat du conseil de S. M. C. » — « Maintenant la publication du pardon est pour tout asseurée, ayant » esté placardée et assignée pour le jour du Saint-Sacrement, qui sera le » jeudi, xxve de ce moys; et pour ce faire, on faict de grandes préparatives » en Anvers de triumphes, joustes et aultres magniffiscences qui se feront » par don Frédéricq et par le grand prieur et par aultres seigneurs qui » sont par deçà. » — Le duc d'Arschot, que le duc d'Albe avait député pour aller à la diète de Spire, s'en étant excusé, a été remplacé par le comte de Boussu.

XXIX. — Au roi, Bruxelles, 4 juin 1570. Conclusion de toutes les affaires pendantes avec le duc Éric, qui a consenti à la prolongation du *wartgelt* de ses trois mille reitres pour le mois de juin : mais il faut l'en faire payer ponctuellement, « car, s'il y avoit faulte ou quelque longueur, » il le trouveroit le plus maulvais du monde, estant sy actif et prymotier (?) » en ces choses-là, qu'on ne luy sauroit si peu manquer qu'il n'en face ung » grand cas. » — Nouvelles d'Angleterre et d'Allemagne : Ferrals ne doute pas que la diète de Spire et l'assemblée des noces du prince Casimir à Heidelberg « n'apportent de merveilleux desseings.. ... » — La publication du pardon général a été retardée jusqu'à la Saint-Jean. — Les soldats allemands qui se sont soulevés à Valenciennes, au nombre d'environ six cents, persistent dans leur rébellion. Ils tiennent la ville et ils ont mis en une prison

basse, avec les fers, le comte de Lodron, leur colonel. — Banqueroute, estimée à trois cent mille écus, d'une des plus fameuses maisons de banque à Anvers, celle des frères Bénédict, Jacques et Pascal Spinola. — Autre banqueroute faite dans la même ville par Gerónimo Curiel, qui était facteur du roi catholique, « et qui fréquente icy tous les jours la court du » duc d'Alve. »

XXX. — Au roi, Bruxelles, 21 juin 1570. Nouvelles diverses d'Allemagne et d'Angleterre. — Le duc d'Albe lui a dit qu'aux noces du prince Casimir on ne s'est occupé que de faire bonne chère. — Depuis quinze jours ou trois semaines, le duc fait arrêter dans les ports des Pays-Bas tous les navires qui s'y trouvent : il y en a, dans le nombre, une trentaine de Normandie et de Bretagne. Ferrals s'est plaint. Le duc lui a répondu « que la » coustume des roys et princes estoit de se pouvoir accommoder des vais- » seaulx et aultres commoditez qui abordoient et arrivoient en leurs pays, » quant ilz en avoient affaire.....

XXXI. — Au roi, Bruxelles, 22 juin 1570. On croit que le comte de Meghem sera envoyé à la diète de Spire, au lieu du comte de Boussu, destiné au commandement de l'armée navale qui doit conduire la nouvelle reine en Espagne; cette flotte sera de quarante-cinq vaisseaux bien armés. — Le duc d'Albe a envoyé à l'évêque de Trèves, en présent, quinze pièces de tapisseries de Flandre assez belles; l'évêque de Cologne doit en recevoir autant. Le duc a envoyé d'autres présents en Allemagne pour plus de vingt mille écus.

XXXII. — Au roi, Bruxelles, 25 juin 1570. Le duc d'Albe lui a répété et confirmé qu'aux noces du prince Casimir, à Heidelberg, il n'a été rien fait contre aucun prince, quel qu'il soit.

XXXIII. — Au roi, Bruxelles, 30 juin 1570. Il espère que le duc Éric ne fera pas de difficulté de prolonger, pour le mois de juillet, l'engagement de ses trois mille reitres.

XXXIV. — Au roi, Bruxelles, 4 juillet 1570. Demande d'exemption du centième denier pour les habitants du comté de Saint-Pol; réponse du duc d'Albe.

XXXV. — Au roi, Bruxelles, 5 juillet 1570. Réponse du duc d'Albe sur plusieurs affaires particulières sollicitées par Ferrals. — Le pardon général sera enfin publié le 16 à Anvers. La publication devait avoir lieu le 9: mais

le duc a été si fort tourmenté de la goutte, qu'il s'est vu obligé de la différer de huit jours.

XXXVI. — Le duc Éric à Ferrals, la Haye, 8 juillet 1570. Il réclame de Ferrals des sûretés pour le payement du *wartgelt* de ses trois mille reitres pendant le mois de juillet, et lui demande quelles sont les intentions du roi touchant la continuation de ce *wartgelt*. — Cette lettre est signée El Duque Erico de Branzvicque y Lunenburch.

XXXVII. — Au roi. Bruxelles, 10 juillet 1570. Le comte d'Eberstein partira de Bruxelles, dans deux ou trois jours, pour aller vers l'empereur, qui l'a mandé, en partie afin de lui donner la conduite de la reine d'Espagne; avec lui vont le lieutenant de Groningue et le secrétaire d'État Vander Aa, qui sont envoyés pour seconder à la diète le Sr de Chantonay. — La peste commence fort à pulluler à Bruxelles, Anvers, Bruges, Gand et en d'autres lieux des Pays-Bas. — Sollicitations pressantes du duc pour que le roi catholique lui accorde son congé et lui permette de retourner en Espagne avec la reine; Ferrals ne croit pas qu'il l'obtienne. — Alarmes et défiances causées par la nouvelle certaine, qu'on a reçue, de la conclusion de la paix de France.

XXXIX. — Au roi. Bruxelles, 15 juillet 1570. Le duc d'Albe est parti jeudi pour aller faire, demain dimanche, la publication du pardon général à Anvers. — Après y avoir séjourné sept ou huit jours, il se rendra à Berghes et à Nimègue, afin de faire avancer les préparatifs de la réception et du voyage de la reine. — Il envoya dernièrement chercher, par un docteur des Pays-Bas, homme de longue robe, quelques reliques de saints que l'évêque de Cologne avait promis d'envoyer en Espagne : l'évêque les ayant remises, et le docteur les rapportant, une vingtaine d'hommes armés qui épiaient le bateau sur lequel celui-ci revenait par le Rhin, l'assaillirent, et non-seulement prirent les reliques et les reliquaires d'argent, qui étaient fort riches, mais encore dépouillèrent le docteur et sa suite de deux à trois mille thalers et, qui pis est, les battirent outrageusement, sans toutefois les faire mourir.

XL. — Au roi, Anvers, 25 juillet 1570. Publication du pardon général à Anvers : curieux détails; préparatifs de la réception de la reine d'Espagne :

Sire, ayant demeuré deux ou troys jours à Bruxelles après le partement de monsieur

le duc d'Alve, je suys venu en ceste ville où il est, ayant, dès dimanche dernier, xvi[e] de ce moys, faict publier le pardon général en place publicque, au-devant la maison de la ville, où luy-mesmes assista sur ung tertre qui y estoit dressé exprès, sur les degrez duquel n'y avoit aultres que ses gardes, et luy assis au-dessus sur une chaise parée de drap d'or et ung dès au-dessus, portant un manteau de vellours couvert de broderye d'or, et au-dessoubs seullement des chausses blanches et ung pourpoinct de satin blanc aussy couvert de broderye d'or, et luy assistoient les évesques qu'il a nouvellement érigez en ce pays ; et à l'un des costez de sa chaise estoient ses enffans et le duc d'Ascot, et les S[rs] de Barlemont et de Noirkermes, et de l'aultre costé le chancellier de Brabant et le président Viglyus et aultres du conseil des Estatz.

Et ayant ledict chancellier faict une harengue, ung aultre officier du roy catholicque feit la publication dudict pardon, sy bassement toutesfoys qu'on n'y peut quasy riens entendre. Toutesfoys pensoient-ilz bien que le peuple en feroit grande exultation [1] et démonstration de joye, car le maistre d'hostel dudict S[r] duc, qui estoit derrière sa chaise, avoit arresté avec ceulx de la ville que, quand il monstreroit son mouchoir, ilz se mectroient tous à crier par joye et exultation. Mais il advint qu'il monstra et branla assez son mouchoir sans que personne ouvrit la bouche pour en faire ung seul signe d'allégresse; et seullement les trompettes firent leur fanfare, le peuple s'en retournant en murmurant de diverse sorte.

Depuys, Sire, j'ay entendu qu'on leur a parlé de faire feuz de joye : mais il n'y a personne qui s'en soit voulu esmouvoir, et aulcuns ont dict qu'ilz ne sçavent pour quoy faire ledict feu, n'ayant riens entendu de la sustance dudict pardon, comme il est vray, car ledict S[r] duc a faict deffence, sur peyne de la hart, d'en faire communication ny l'imprimer jusques à ce qu'il l'ordonnera. Et pour ce qu'il y en avoit quelque quantité d'imprimez, ilz ont esté reseérez, sans que personne en aye peu avoir; et croy que c'est jusques à ce qu'il aura esté publié en quelques aultres villes de par deçà. Sytost que j'en pourray recouvrer, je ne fauldray, Sire, de vous en envoyer. Mais j'entends qu'il n'est pas de trop grande efficace et dont beaucoup de gens se veuillent guères prévalloir : car (au moings comme ilz disent) il porte plus de réformations et de restrinctions qu'il ne faict de liberté, et s'en parle icy en beaucoup de sortes. Je ne fauldray, Sire, de vous advertir de ce que j'en pourray apprendre davantaige, ne voullant cependant oublier vous dire que, dès le lendemain, ledict S[r] duc donna son acoustrement de parade au capitaine Bartolomé da Pezaro, qui est celluy ingennieur qui a demouré longtemps près Vostre Majesté, et que j'escripvis à icelle, il a environ de deux ans, qui s'estoit retiré de deçà, ayant apporté les plantz et desseings de la pluspart des citadelles et forteresses de vostre royaulme, qu'il a communicquez, et sy bien faict son proffict

[1] *Exultation*, réjouissance.

de cela que aujourd'huy il est l'un des plus favoriz dudict S[r] duc; et à la myenne volunté, qu'il ne feust jamais venu en ce pays, ou qu'il eust esté révocqué, comme j'escripvis dès lors que j'avoys bon moyen de faire, pour après luy oster le chemyn et le moyen d'user de double service. Je croy qu'il plaira à la royne se souvenir de ce que amplement j'en escripvis à Voz Majestez, de la ville de Mastrich, où nous estions pour lors.

Et quant au voiaige de la royne d'Espaigne, pour lequel ledict S[r] duc s'est achemyné icy, il faict son compte, comme luy-mesmes m'a dict, de partir de ceste ville dans dix jours pour aller à Nymègue, où ladicte royne arrivera le dix ou douziesme d'aoust; et m'a dict ledict S[r] duc qu'il sera bien aise que je y aille avec luy, ou que je le suyve, comme il me semblera meilleur. Il commence cependant ses préparatives pour faire ceste bienvenue la plus pompeuse qu'il pourra ; et y aura, pour la conduicte et escorte de ladicte royne, quarente navires de guerre bien armez et à double reng d'artillerye, oultre beaucoup d'aultres petitz vaisseaulx qu'ilz font journellement armer et équipper. Et a desjà ledict S[r] duc envoyé la plus grande partye de l'artillerye de ceulx de cestedicte ville, pour la faire passer en Espaigne : c'est toute artillerye de fonte, qui estoit de ceulx des mestiers de cestedicte ville.....

Les Allemands qui étaient à Valenciennes ont fini par se soumettre; ils ont relâché le comte de Lodron et consenti à servir de nouveau le roi catholique. Tous leurs capitaines ont été remplacés, et on les envoie aux frontières vers Maestricht. — On continue à parler du congé du duc d'Albe. — Le roi avait chargé Ferrals de lui faire faire aux Pays-Bas un charriot et d'acheter six chevaux gris pour le trainer : le charriot sera prêt dans cinq semaines; mais, pour l'achat des chevaux, il faudra attendre les foires de septembre.

XLI. — Au roi, Anvers, 1[er] août 1570. Fêtes qui ont suivi, à Anvers, la publication du pardon général : présent que le duc d'Albe a obtenu des états pour la reine d'Espagne :

Sire, reprenant les herres de la dernière dépesche que j'ay faicte à Vostre Majesté, du xxv[e] de ce moys, par le solliciteur du capitaine Geroby, détenu prisonnier par deçà, sur ce que j'ay faict entendre à icelle du pardon général que monsieur le duc d'Alve avoit faict publier en sa présence, et duquel restoit à faire les feuz de joye, je n'ay voullu faillir d'escripre à Vostredicte Majesté comme depuys lesdicts feuz de joye se feirent le jour Sainct-Jacques et durèrent troys jours. Et combien que ne fust nullement du gré ny du vray consentement du peuple, qui se monstra bien froid en resjouissance et allégresse

en cest endroict, sy est-ce qu'ilz furent magnificques et de grande despence; et au lieu où ilz se soulloient faire en telles choses par le peuple, ce fust aux fraiz du corps de la ville, car le peuple n'y voullut entendre; et durant lesdicts troys jours il sembloit que toute la ville feust en feu jusques aux tours des églises. Et tant qu'il duroit, qui estoit quasy toutes les nuictz, on n'entendoit que tambourins, trompettes et haulboys avec le bransle des grosses cloches, et force festins qu'on feit aux seigneurs et aux dames en la maison de la ville. Et à tous les soyrs les alloit visiter monsieur le duc d'Alve, lequel, troys jours après, a faict délivrer ce qui avoit esté imprimé dudict pardon, que l'on avoit tenu secret jusques alors, et dont une coppie sera avec la présente; et par icelle se véoit clairement l'occasion pour laquelle on avoit tant retardé de le publier, affin qu'on ne sceust poinct la substance avant lesdicts feuz se feissent : car il leur porte tant de restrinctions qu'ilz disent à ceste heure tout ouvertement que, sy plus tost ilz l'eussent veu, ilz se feussent bien gardez d'en faire la despence. Et cela non-seullement se dict entre le menu peuple, mais entre les principaulx ministres et officiers de ladicte maison de ville, comme je le sçay, pour me trouver souvent avec eulx.

Je vous asseure, Sire, que ledict S^r duc est ung grand serviteur de son maistre, et qui sçait bien mener les gens de deçà par ung chemyn qui n'a poinct de montaignes, et sy plainement que, en une sorte ou en aultre, il en faict ce qu'il veult, et mesmes que, oultre les centiesme et vingtiesme deniers dont il jouyt à présent purement, il s'est faict de nouveau accorder, pour les dix pour cent qu'il demandoit sur toutes marchandises, que le peuple de ces Pays-Bas luy baillera quatre millions de florins, vallans quatre millions huict cens mil livres tournois, chascun an, durant six ans; et oultre les a faict présentement assembler, leur demandant ung présant pour la royne d'Espaigne, qui doit passer de deux cent mil escuz. Et à ce que j'ay tout présentement entendu, il luy sera accordé et fourny promptement cent mil escuz pour faire ledict présant.

XLII. — Au roi, Nimègue, 9 août 1570. Le duc est arrivé aujourd'hui à Nimègue pour la réception de la reine d'Espagne; on ne fait pas en cette ville des apprêts aussi magnifiques qu'on l'avait dit. — Le comte d'Arenberg, nommé capitaine de la garde flamande du roi catholique en remplacement du comte de Hornes, passera en Espagne avec la reine. — Le duc Éric sera sous peu de jours en France, s'il n'y est arrivé déjà. — On a écrit à Ferrals que le prince d'Orange a d'*entretènement,* dans les pays de l'électeur de Saxe, huit mille thalers par an, et la princesse quatre mille.

XLIII. — Au roi, Nimègue, 17 août 1570. Arrivée à Nimègue de la reine d'Espagne; réception qui lui est faite; discours que Ferrals lui adresse au nom du roi; sa réponse; fêtes et tournois donnés en son honneur :

Sire, la dernière dépesche que j'ay faicte à Vostre Majesté est du diviesme de ce moys, envoyée par ung de mes gens au maistre de la poste à Péronne, et les deux précédentes estoient des premier et cinquiesme dudict, que je feis partir par mesme chemyn; et par icelles j'ay amplement escript à Vostredicte Majesté de toutes les particularitez qui lors se présentoient. Depuys lesquelles n'est intervenu aultre chose que l'arrivée de la royne d'Espaigne en ce lieu de Nymègue, qui fut lundy dernier, accompaignée des deux petitz princes ses frères et des évesque de Munster et grand prieur d'Allemaigne, qu'ilz appellent le *thaymaistre* [1], tous deux grandement suyviz, car ilz ont environ chascun troys cens chevaulx de train et des gentilzhommes fort bien accoustrés : mais, comme j'ay escript à Vostredicte Majesté, ilz s'en retourneront de ceste ville. Et pour ce, Sire, qu'ilz sont du nombre des principaulx seigneurs d'Allemaigne, j'ay tant faict que je les ay accostez et entretenuz, sans riens derroger à la réputation que je doy à vostre service, et les ay en leurs discours trouvez fort affectionnez à icelluy, m'ayant discouru de beaucoup de choses que je feray entendre à Vostredicte Majesté par le premier qui sera seur. Cependant cela sera cause que je mettray peyne de les visiter souvent, suyvant le désir que eulx-mesmes m'ont dict qu'ilz en ont, durant qu'ilz seront de par deçà.

Et pour revenir à ladicte arrivée, je vous puys asseurer, Sire, qu'elle a esté, pour le regard de ceulx du pays, sy froidement receue qu'il n'y avoit ny rue tapissée ny aulcune chose parée, ains monsieur le duc d'Alve et sa suitte, qui luy allérent au-devant jusques à la porte de la ville, où est l'abbord de la rivière, car on debvoit commencer les triumphes pour sa bien-venue le lendemain, qui estoit la feste de Nostre-Dame. Mais ce jour-là fut sy pluvyeux et incommode qu'il ne se peust rien faire, et fut remys au lendemain.

Cependant, Sire, suyvant les lettres que j'avoys de Vostredicte Majesté, escriptes à Argenton le vii^e de juing dernier, je ne failliz d'aller baiser les mains de ladicte royne et luy présenter de vostre part les lettres qu'il vous avoit pleu m'envoier, commençant ce peu de harangue que je luy feys par le bien qui estoit advenu, après le décedz de la feue royne Élisabet, que Dieu nous eust récompensé de ceste grande perte d'une sy heureuse alliance de deux sœurs avec les deux plus grands roys de la chrestienté, et que, tout ainsy que ladicte feue royne avoit esté le commencement et la principalle matière de laquelle avoit esté faict l'édiffice de l'heureuse paix, fraternité et amytié qui ont jusques icy esté sy estroictement observées entre les deux Majestez, ainsy se pouvoit espérer que Sa Majesté, par sa grande vertu avec laquelle elle estoit née, seroit moyen et le nœud de la continuation et perpétuyté d'icelles. Ce que désirant sur toutes choses Vostre Majesté, elle m'avoit expressément commandé de luy en faire entendre son grand contentement, présentant à Sadicte Majesté tout ce qui est en la puissance et

[1] D'après Le Petit, *Grande Chronique de Hollande*, etc., t. II, p. 214, la reine Anne était accompagnée de l'évêque de Munster et du *grand commandeur de Prusse*.

faculté de la vostre, dont le roy catholicque et elle pouvoient faire tousjours tel estat comme de leurs propres grandeurs; davantaige, que Vostre Majesté a eu grand desplaisir que son chemyn ne se soit adressé par son royaulme, pour luy faire mieulx congnoistre par l'effect combien Vostre Majesté estyme l'amytié qui a tousjours esté entre ses prédécesseurs et ceulx qui touchent les siens. Et n'ay oublyé de luy faire entendre l'excuse de ce que, à l'occasion des troubles et affaires que chascun sçait estre en vostre royaulme, Vostre Majesté n'a peu luy envoyer quelque seigneur exprès de ses principaulx ministres pour luy faire semblables offres et déclaration, m'ayant, pour ceste raison, mandé de faire moy-mesmes cest office, avec présentation de voz très-affectueuses recommandations à sa bonne grâce.

Et voilà, Sire, le succinct du discours que je luy ay faict avec aussy honorable audiance que je l'eusse sceu souhaicter, vous pouvant asseurer qu'elle a monstré visaige de l'avoir fort agréable. Mais, pour ce qu'elle ne parle françoys, qui est le langaige que je luy ay voulu tenir, pour ne faire tort à l'authorité et preémynence de nostre langue, elle s'est tournée devers monsieur le duc d'Alve, lequel, encores que monsieur Tisenac, président du conseil des Estatz, fust appellé pour me faire entendre sa responce, a voulu toutesfoys luy-mesme en estre l'interprète et translateur, me faisant entendre ledict S^r duc, de la part de Sadicte Majesté, qu'elle estoit merveilleusement aise d'entendre bonnes nouvelles de la vostre, et qu'elle la remercioit infiniement des présentations et honnestes offres que je luy faisoys de sa part, et qu'elle désiroit faire responce aux lettres que je luy avoys présentées, et que, pour ceste raison, elle seroit bien aise que je la visitasse encores quelquefoys avant son embarquement. Qui sera cause, Sire, que je n'abandonneray sa suite jusques à ce qu'elle fera voyle. Et sy tost que j'auray receu sadicte responce, je ne fauldray de l'envoyer à Vostre Majesté.

A laquelle tenant compte entrer de ce qui a esté depuys faict pour la joye de sadicte bonne venue, je ne veulx faillir de dire que hier, qui estoit le jour de la remise, se feyt un combat à pied à rompre picques et à coupz d'espée, en une place hors la ville où l'on avoit dressé de fort beaulx et magnifficques tertres tout à l'entour, tant pour Sa Majesté que pour les seigneurs et dames spectateurs d'icelluy; et se feyt ce combat par six vingtz soldatz espaignolz despartiz en douze trouppes, chascune de dix, et à diverses livrées et coulleurs : ne leur voullant desrober qu'ilz ne feussent merveilleusement bien armez et fort richement équippez, leurs armes peinctes de leurs couleurs, les chausses toutes de vellours faictes en broderye d'or et d'argent, mais la pluspart de soye doublées, aussy de thoilles d'or et d'argent desdictes coulleurs, et les grands panaches de mesmes; l'ordre de combattre fort bien observé, mais l'exécution assez foible. Le premier combat fut de troys contre troys; le second de cinq contre cinq, depuys renforcez de dix contre dix; après de quinze contre aultant; subsécutyvement de vingt contre vingt, et enfin tous ensemble meslez et à la foulle. Et sur ce sortirent de ladicte place beaucoup de singul-

liers artifices de feu composez et dressez par Barthèlemy dal Pezaro, ingénieur, qui a esté autresfoys en vostre service, et duquel je vous ay escript par mes précédantes; ausquelz feuz respondoient bon nombre d'artillerye braquée en ung hault auprès de ladicte place : mais, sans poinct de faulte, le passe-temps du feu a esté ung peu moindre que la braverye du combat. Le tout aux despens du roy catholicque et à la conduicte de don Frédéric, filz dudict S^r duc d'Alve, qui estoit le chef de l'entreprinse, et avec luy cinq ou six capitaines qui en faisoient l'ordonnance. Et aujourd'huy le grand prieur, aultre filz dudict S^r duc, doit faire son tour par gens de cheval : mais, à ce que je puys entendre, à peyne sera-il de sy grande despence ny de telle apparence. Faisant son compte Sa Majesté de partir demain pour estre dans cinq ou six jours à Bergues, et de là, au premier vent qui la pourra servir, gaigner Midelbourg, où se doit faire son embarquement.

XLIV. — Au roi. Berghes. 26 août 1570. Suite des fêtes données à Nimègue en l'honneur de la reine d'Espagne; voyage de la reine de Nimègue à Berghes :

Sire, la dernière dépesche que j'ay faicte à Votre Majesté a esté du quinziesme du présent, par laquelle j'ay faict entendre à icelle tout ce qui s'estoit passé pour l'arrivée de la royne d'Espaigne en ce pays jusques alors, avec les triumphes de sa bienvenue, hormys ce qui restoit à faire ce jour-là à Nymègue. Lequel tournoy, sans poinct de faulte, Sire, fut assez beau et superbe en richesse d'armes et d'accoustremens, mais en effect d'assez maigre passe-temps, car ilz rompirent fort mal leurs lances, quinze contre quinze, quelque espace de temps; et après combattirent à l'espée en mesme nombre; et estoient seize trouppes équipées de diverses couleurs, chascune de treize combattans, comprins le chef, hormis la première, qui estoit de seize : car ledict grand prieur, qui la menoit, avoit avec luy le duc d'Ascot, le conte d'Arenberg, le conte de Laleyn et les sieurs de Dyerge [1] et de Ville; et n'y avoit en toutes les troupes nulz Flamentz ny Vallons que ces cincq-là : tout le reste estoient Espaignolz conduictz par capitaines espaignolz, et quelques Italiens parmy. Et avoient environ cent ou six vingtz harquebusiers et pistoliers à cheval équipez, partie à la reystre et partie argoletz [2], qui, marchans devant eulx, feirent quelques escarmouches à l'endroict de la barrière. Ce combat se départit par certains feuz artificielz de l'industrie de Barthèlemy Campy, qui furent trouvez d'aussy maulvaise invention que ceulx du jour précédent, lesquelz avoient esté sy mal seurement dressez qu'il en mourut des esclatz environ quatorze personnes, dont quelques-uns furent attaincts non guières loing du théâtre de la royne. Et quant

[1] De Hierges.

[2] *Argoletz*, *argoulets*, arquebusiers à cheval.

aux singularitez et artifices de feu qui avoient esté préparez sur l'eau, tout cela se fondit et ruyna avec les pluyes qui nous ont conduict et accompaigné jusques en ce lieu de Bergues : passant la royne par les villes de Bois-le-Duc et de Breda, ausquelles on luy a faict aussy maigre entrée comme celle que je vous escripvis avoir esté faicte audict Nimègue; et n'y a pas seulement eu une maison parée sur rue ny chose digne d'escripre. Au reste, Sire, on pensoit bien qu'elle deust sesjourner en cestedicte ville de Bergues, pour y attendre le vent à propoz pour son embarquement, et telle estoit tousjours l'intention de monsieur le duc d'Alve : mais elle-mesmes a prins opinion contraire, ayant dict clairement qu'elle vouloit venir véoir la ville d'Anvers, et là attendre que le temps luy soit propice pour se faire conduire à Myldebourg et de là faire voile. Je ne sçay toutesfoys si ceste oppinion se changera.

Et voylà, Sire, comme toutes choses sont passées jusques icy pour le regard du passage de ladicte royne : vous ayant, par madicte dernière dépesche, amplement escript de ce qu'elle m'avoit respondu et des propoz qu'elle m'avoit tenuz quand, de la part de Vostre Majesté, je luy baisay la main, luy faisant les recommandations et offres que j'avoys eu commandement d'icelle; et depuis cella, elle m'a faict bailler ses lettres faisans responce à celles que luy avois présentées de la part de Vostredicte Majesté, lesquelles seront avec la présente...........

On avait écrit au roi que le duc d'Albe rassemblait des troupes considérables : Ferrals l'assure qu'il n'y a aux Pays-Bas que sept mille Espagnols, les compagnies d'ordonnance et six enseignes d'Allemands commandées par le comte d'Eberstein. — Il a eu soin de bien expliquer au duc les raisons que le roi a eues de pacifier la France, mais il ne l'a pas convaincu : le duc lui a parlé à ce sujet avec une passion extraordinaire.

XLV. — Au roi, Anvers, 31 août 1570. On se défie beaucoup de la France à la cour du duc d'Albe, « mesmes les principaulx seigneurs, con-
» gnoissant la volunté et mescontentement que a le peuple de deçà, lequel
» en parle tout hault en langage que je n'eusse jamais pensé, et mesmes
» après qu'ilz ont veu l'édict de la pacification dernière faicte en France,
» lequel l'on a prohibé et deffendu d'estre exposé et mys en vente ny d'en
» tenir par deçà; et par là V. M. peult considérer comment lesdicts seigneurs
» qui gouvernent maintenant de deçà ont ladicte paix pour agréable. »
— L'évêque de Cambrai [1], qui était venu baiser les mains à la reine, à Berghes, jeudi dernier, et qui était en fort bonne disposition, est mort hier.

[1] Maximilien de Berghes, premier archevêque de Cambrai.

— Le frère de milord Guillaume Cobham, amiral des Quatre-Ports et gouverneur de Douvres, accompagné de six ou sept gentilshommes anglais, est venu, de la part de la reine d'Angleterre, complimenter la reine d'Espagne, en lui offrant les ports et les flottes de son royaume. — Visite et réception de la reine à Anvers :

Vostre Majesté aura, par mes dernières, veu comment la royne d'Espaigne estoit en volunté de venir véoir ceste ville d'Anvers : ce qu'elle effectua le mesme jour de ma dépesche dudict 26e du présent; et n'y pensoit Sa Majesté séjourner que le dimanche et lundy derniers : toutesfois estant tumbé mallade l'un de messieurs les princes ses fréres, le plus jeune, d'une fièvre contynue, elle y a séjourné jusques à cejourd'huy qu'elle s'en retourne coucher à Bergues, se trouvant ledict seigneur beaucoup mieulx; et attendra là le premier vent de bize pour s'aller embarquer à Flesingues, où tout son naval équippaige sera prest dans deux ou troys jours, comme le sieur de Bossu l'a asseurée; où je la suyvray demain, aydant Dieu.

Sadicte Majesté a esté fort honorablement receue en ceste ville, luy estans allez au-devant la plus grande partye des habitans, avec des torches allumées en plain jour, avec messieurs du clergé portant ung fort riche poille de drap d'or présenté par les eschevins; et les nations, tant Allemans, Génevoys, Portugueys, Millanoys que Lucquoys, luy avoient faict dresser chascun ung tratié [1], les ungs faicts d'une sorte et les aultres d'une aultre, avec les armoiryes de ladicte royne, sur lesquelz ilz ont gecté infinies artifices à feu, avec diversité de musicques, qui faisoit fort bon véoir et ouyr; et ont faict, tant lesdictes nations que ceulx de cestedicte ville, toutes les nuitz depuys que Sadicte Majesté y est arrivée, grands feuz de joye, avec démonstrations trés-grandes du contentement qu'ilz ont eu d'avoir une foys en leur vye veu leur royne : ce qu'ilz n'avoient jamais faict depuys que ces Pays-Bas sont à la maison d'Austriche.

Voilà, Sire, tout ce que, pour le présent, je puys escripre et faire entendre à Vostredicte Majesté, attendant l'embarquement de la sienne, duquel la vostre sera incontynant advertye; et m'a asseuré l'un des gens du *taitzmaistre*, qui depuys est revenu trouver Sadicte Majesté à Berghes, ne l'ayant elle voullu laissé aller qu'elle ne feust embarquée, que, sy ledict vent de bize ne se lève et que l'on ne puisse congnoistre le temps disposé en beau, que Sadicte Majesté est pour faire son yver par deçà.

XLVI. — Au roi. Berghes, 14 septembre 1570. Détails sur les troupes qui sont aux Pays-Bas. — Ferrals avait déjà antérieurement sollicité son rappel; il renouvelle ses instances à cet effet. — Fausses nouvelles qu'on

[1] *Sic* dans la copie. Peut-être faut-il lire : *un théâtre.*

répand aux Pays-Bas sur les affaires de France. — Opinion, où sont les personnages influents de ces provinces, que la paix de France « leur doit » apporter icy beaucoup de turbullans affaires. » — La reine d'Espagne a fait présent au frère de milord Cobham d'une chaîne de huit cents écus; il est parti il y a huit jours, se rendant à la cour de l'empereur. — Incertitude du départ de la reine, à cause de la contrariété des vents; envoi du duc d'Arschot à la cour de l'empereur; préparatifs qui se font en Allemagne pour la conduite de l'archiduchesse Élisabeth en France :

..... La royne d'Espaigne est tousjours en ceste ville, attendant vent propre pour s'aller embarquer entre Flesseingues et Midelbourg; et à ce que tous les mariniers qui sont icy disent, ilz ne pensent point que, de ceste lune, le vent, qui est contraire, change. Et pour ce que, depuys huict jours, est arrivé icy ung gentilhomme de la chambre de l'empereur nommé le sieur de Schœrtain (?), lequel est venu exprès, de la part de Sa Césarée Majesté, ainsy que luy-mesmes m'a dict, pour faire entendre à celle de ladicte royne qu'il ne luy conseilloit ny ne trouvoit bon qu'elle s'embarquast sy, dedans le quinziesme du présent, elle ne l'estoit, pour le danger des grands vents et tourmentes que ordinairement après ledict temps se font ès mers de deçà, et pour ce que le sieur duc d'Albe dict qu'il n'y a danger, pourveu que l'on s'embarque dedans et par tout le présent mois de septembre, ou au commencement de la prochaine lune d'octobre, j'entends qu'ilz sont maintenant en quelque dispute là-dessus. Et m'a voullu quelqu'un dire que la volunté de ladicte royne n'est de s'embarquer sy, dans huict jours, le vent ne se trouve propre, et que, après, Sa Majesté est délibérée de depescher courriers vers celles de l'empereur, son père, et du roy catholicque, son mary, pour entendre sy leur volonté sera qu'elle prye la vostre pour le passaige par France, ou bien de retourner à Spire et prendre le chemyn par Itallye, ou bien de faire son yver par deçà.

J'ay esté visiter par deux ou troys fois Sadicte Majesté depuys qu'elle y est arrivée; mais je congnoys fort bien qu'elle n'a pour guières agréable d'aller maintenant par mer.

Le duc d'Ascot est aujourd'huy party en poste de ceste ville pour aller vers ledict empereur; et, comme j'ay entendu, c'est pour avoir l'advis de Sadicte Césarée Majesté sur ledict embarquement et pour quelque aultre particullarité que je n'ay pu encores descouvrir : entendant laquelle, je ne fauldray d'en tenir advertye Vostre Majesté. Il m'a dict, hier que nous disnasmes ensemble chez le conte de Mègue avec les seigneurs allemans qui ont accompaigné la royne, que l'occasion de sondict voiaige estoit seullement pour aller baiser les mains de Sa Majesté Césarée, qui l'avait nourry paige, et aucuns me l'ont ainsy confirmé : mais j'espère d'en descouvrir bientost la vérité. Le sieur de Schœrtain me dict aussy avoir apporté mandement de sondict maistre ausdicts

seigneurs allemans de se trouver, dans les xxII ou xxIIIme du présent, audict Spire, pour accompaigner vers Vostredicte Majesté la future royne de France, et lesquelz partiront demain, après qu'ilz auront tous disné céans. Nous nous sommes visitez pendant qu'ilz ont esté par deçà, et auleun d'entre eulx m'a dict avoir lettres dudict lieu de Spire; et asseurent que le prince Cazemire avec son jeune frère iront conduyre en France Sa Majesté, avec l'archiduc Ferdinand, et qu'il y aura plus de quatre mil cincq cens chevaulx de suite à ladicte conduicte. Et quant ladicte royne d'Espaigne arriva par deçà, sa court n'estoit poinct de huict cens personnes, sans la suite dudict Sr duc d'Alve, qui avoit assemblé toute la noblesse de deçà, et en tout et partout y pouvoit avoir deux mille chevaulx pour le plus; et aujourd'huy l'on ne diroit poinct qu'il y aye icy une royne d'Espaigne, car la pluspart desdicts seigneurs de deçà s'en sont retournez en leurs maisons, quant ilz ont veu que la feste duroit trop à leurs despens.

J'oublyoys à dire à Vostre Majesté que l'un des seigneurs allemans qui ont accompaigné ladicte royne par deçà, qui parle bon itallien, m'a discouru d'estranges propoz qu'il dict que ledict Sr duc d'Alve luy a tenuz sur ladicte paix de France, et lesquelz je réserveray à faire entendre à Vostre Majesté par présence. Et la dernière foys que je fuz visiter ledict duc, je me advisay de luy demander responce aux lettres que Voz Majestez luy avoient escriptes sur ladicte paix, lequel me dict que, estant luy confuz quelle responce il y pourroit faire, après qu'il a veuz les articles et contenu à l'édict de ladicte paix, qu'il ne sçauroit que y respondre, mesmement la trouvant luy sy maulvaise qu'il dict qu'elle est pour toute la chrestienneté. Et là-dessus me feit ung compte que ung prince d'Allemaigne luy avoit escript, après luy avoir, à sa prière, envoyé ledict édict, que ladicte paix estoit ung mal qui attireroit à soy ung grand bien pour les soldatz allemans, d'aultant qu'il y avoit tant et de sy difficiles articles à entretenir qu'il estimoit estre impossible de la pouvoir faire observer : auquel Sr duc je respondys que Vostre Majesté y avoit donné et donneroit ung sy bon ordre qu'elle garderoit bien que ceulx qui ont désiré et désireront encore de véoir contynuation de troubles en France, quelz qu'ilz feussent, n'auroient plus le plaisir qu'ils y ont peu avoir par le passé. Et il me dict en semblables motz : « Et vous pensez doncque, monsieur l'ambassadeur, que j'aye » plaisir de voz troubles de France? » A quoy je respondys : « Je ne l'ay estimé ny » veulx penser de vous, monsieur : mais je le diz pour ceulx qui peulvent avoir eu et » ont semblables voluntez, » et que, Vostre Majesté ayant réunys tous ses subjectz en son obéissance requise, elle aura plus de moyen de faire plaisir au roy catholicque, son bon frère, quant les occasions se présenteroient et requis en seroit, que non aultrement, avec aultres discours telz qu'il me sembla estre propres pour me servir en ce faict. Et depuys que dernièrement je luy euz faict entendre la conclusion de ladicte paix, suyvant vostre commandement, je ne suys jamais esté devers luy que chascune foys il ne m'aye tenu sur les discours d'icelle près d'une bonne heure; lesquelz je pense avoir sy bien

retenuz que j'espère en donner bon compte à Vostre Majesté, quant son bon plaisir sera de me le commander, oultre ce qu'elle aura peu véoir par les instructions et mémoires que j'ay baillez au S[r] Dutronchet.

XLVII. — Au roi, Berghes, 16 septembre 1570. — Il est arrivé hier un courrier de Spire apportant des lettres de l'empereur par lesquelles il mande à la comtesse d'Arenberg de l'aller trouver pour conduire sa fille, future reine de France, et lui servir de dame d'honneur jusqu'à la célébration du mariage. — Hier il a été résolu par le duc d'Albe, sur l'avis de la reine catholique, qu'elle ne bougera de tout le mois à Berghes, pour être prête au premier vent propice. Si le temps contraire continue, Sa Majesté passera une partie de l'hiver à Malines (la peste continuant de régner à Bruxelles), et l'autre partie à Gand.

XLVIII. — Au roi, Berghes, 20 septembre 1570. Il résulte d'un passage de cette lettre que Ferrals était, depuis dix-huit ans, au service du roi et de ses prédécesseurs. — La reine d'Espagne attend toujours un vent propice pour s'embarquer; elle est maintenant résolue à attendre jusqu'au 15 octobre. — La comtesse d'Arenberg est partie pour aller trouver l'empereur à Spire; son train est d'environ soixante chevaux. L'empereur a aussi mandé, pour accompagner la future reine de France, le comte d'Eberstein, lequel se dispose à partir.

Le bastard de Brederode et le S[r] Doulin, gentilzhommes forussis [1] de deçà, avec ung bon nombre d'aultres, aussy fugitifz, qui, avec quelques navires qu'ils ont armées, viennent courir toutes les costes de Hollande et de Frise, pillent, ranҫonnent et ravagent tout ce qu'itz trouvent, maintenant qu'ilz voient que les forces navalles de ce pays ne les peulvent poursuyvre pour le respect de la royne catholicque; et n'est à croyre les maulx que l'on dict qu'ilz font.....

L. — Au roi, Anvers, 27 septembre 1570. La reine est partie de Berghes le dimanche 24, pour aller coucher dans son navire, qui était près de Middelbourg; le lundi soir elle a fait voile par le vent le plus propice qu'on pût désirer. La flotte est de cent soixante navires, dont vingt-huit de guerre bien armés; les autres transportent des marchandises.

LII. — Au roi, Anvers, 24 octobre 1570. Il rappelle une dépêche qu'il a

[1] *Forussis*, bannis, fugitifs, de l'italien *fuorusciti*.

écrite le 9. — Deux courriers sont arrivés d'Espagne le 22 : l'un annonçant que la reine a débarqué à Santander le 4 octobre; l'autre apportant la certitude du congé du duc d'Albe et de son remplacement par le duc de Medinaceli, « qu'on dict estre seigneur fort traictable et de bonne sorte..... » — Satisfaction que montre le peuple de ce changement; ordonnances publiées par le duc d'Albe :

Aulcuns veullent dire, parmy cela, que la princesse de Portugal pourra venir pour commander par deçà, et comme ledict duc ne sera que chef des gens de guerre et premier du conseil. Mais plusieurs des principaulx qui m'en ont parlé asseurent qu'il viendra pour commander tout seul, comme faict le duc d'Alve, mais que bien pourroit, quelque temps après, venir le cardinal Granvelle pour conseil : par quoy ledict Sr duc d'Alve faict son compte de partir dans la fin de décembre......

Je vous asseure, Sire, que tout ce peuple ne se peult dissymuler en la joye qu'il sent de ce changement de gouvernement, estant sy exhontez de la monstrer sy descouvertement que chascun s'en peult appercevoir : dont je suys grandement estonné. Et sur ceste mutation, ilz geetent à travers des discours sy estranges et de telle conséquence que je désireroys le vous pouvoir faire personnellement entendre.....

Ledict Sr duc d'Alve a voulu, avant son partement de deçà, par luy de longtemps projecté, laisser mémoire de luy en ces Pays-Bas : il a faict faire, et depuis peu de jours publier, des ordonnances contenans plusieurs articles, tant sur la justice que sur la police [1].

LV. — Au roi, Anvers 29 octobre 1570. Ferrals trouve fort étrange qu'il soit échappé au Sr de Noircarmes, « qui est le principal du conseil de ce » pays, après le duc d'Alve, » de mettre le roi de France au nombre des grands ennemis des Pays-Bas. — Il a appris de fort bon lieu que le duc d'Albe a été grandement surpris de son congé, quoiqu'il l'ait demandé plusieurs fois; il espérait qu'au moins le roi lui donnerait son fils don Frédéric pour successeur; « et ne sçauriez croire la peyne qu'a maintenant ledict Sr » duc de couvrir son mescontentement, et combien cela a rendu le père » et le filz doulx et gracieulx, se monstrans beaucoup plus popullaires et » familliers qu'ilz n'estoient; et, ainsy que quelqu'un des siens m'a dict, » son mescontentement est accreu quand il entendit, longtemps y a, que » S. M. C. avoit donné à la royne d'Espaigne une aultre camarière major

[1] Les ordonnances des 5 et 9 juillet 1570.

» que la duchesse d'Alve, sa femme [1]........ Et ce dont je m'estonne le plus » est la joye que le peuple monstre ouvertement avoir du partement dudict » Sr duc, et comme il ause ce faire, et des discours qu'ilz en font. »

LVIII. — Le roi à Ferrals, 1er novembre 1570. « ..... Ce m'a esté plaisir » d'entendre l'advis que me donnez de la révocation du duc d'Alve..... » — Le roi prie Ferrals, qui l'a si bien servi jusqu'à cette heure, de continuer dans sa charge jusqu'au départ du duc; il lui promet de le dédommager de ses pertes.

LIX. — Au roi, Anvers, 7 novembre 1570. Il se soumettra à la volonté du roi : toutefois il souhaiterait de pouvoir partir aussitôt après l'arrivée du duc de Medinaceli.

LIX*bis.* — Au roi, Anvers, même date. Il rappelle au roi qu'il n'avait été envoyé aux Pays-Bas que pour six mois ou moins, selon que durerait la campagne du duc d'Albe, et qu'il y est depuis deux ans et demi. Ayant terminé toutes les affaires dont il a été chargé, il sollicite son congé pour la fin de novembre. — Détails sur la terrible inondation du 1er novembre :

....... Le jour de la Toussaintz je pensoys que je seroys noyé dans mon lict: car, ayant la goutte à tout rigueur, comme j'ay encores, il vint une si grande inondation d'eaue qu'il y en entra jusques à la porte de ma chambre; et ont beaucoup de gens de çà oppinion que, sans quelques digues et levées qui rompirent et qui furent cause de mitiger l'impétuosité de l'eaue, ceste ville n'estoit point sans grand danger. Et cependant il n'est pas croyable le nombre des villaiges qui ont esté perduz et submergez, avec infiny peuple et plusieurs maisons de ceste ville; aussy un grand nombre de gens qui se sont trouvez surprins et noyez dans les caves; et sy a ruyné quelque quartier des murailles de la ville. On n'a jamais ouy parler d'une telle inondation en ce quartier, comme disent les plus vieulx, qui en présaigent quelque synistre advénement. Et m'a esté asseuré par le trésorier général de la maison de la ville, qui est l'un des principaulx d'icelle, avec ung eschevin et plusieurs aultres, que oultre la perte des personnes, le mal qu'a faict l'eaue en cestedicte ville, soit en marchandises ou aultres choses, ne se sçauroit réparer pour deux millions de florins, ny pour sept ou huict millions le mal qui a esté faict ès pays de Hollande et Zélande, en ce que desjà s'en peult appercevoir. Et seullement avant-hier lesdicts eschevins de ceste ville envoyèrent l'un d'eux, avec deux navires et cincquante ou soixante petitz vaisseaulx, pour aller secourir et porter à manger à beaucoup de peuple qui avoient demeuré ung ou deux jours, les ungs sur les arbres, et les aultres comme ilz s'estoient peu sauver parmy la campaigne.

[1] Voy. pp. 313 et 315.

LX. — A la reine, même date. Il la supplie aussi pour son congé.

LXI. — Au roi, Anvers, 25 novembre 1570. On parle toujours de l'envoi en Espagne de troupes wallonnes, sous les ordres du comte de Meghem, pour prendre part à la guerre contre les Mores de Grenade. — Le frère de milord Cobham est de retour d'Allemagne à Anvers; il a eu, le 24, audience du duc d'Albe. — On assure qu'aussitôt après son retour en Angleterre, l'accommodement entre la reine Élisabeth et le roi catholique sera signé, et les marchands en montrent une grande joie. « Quant à moy, Sire, il ne » me peult entrer en mon oppinion que ladicte royne d'Angleterre envoye » par deçà ladicte réconcilliation, signée d'elle, tant que ledict Sr duc d'Alve » y sera, pour l'innymytié particullière que je sçay qu'elle luy porte, qui est » telle que quelqu'un m'a dict luy avoir ouy dire, de sa propre bouche, » que, tant qu'elle vivroit, elle ne négocieroit chose quelconcque avec » luy..... » — Le duc d'Albe l'a chargé de féliciter le roi sur son mariage. — Il a été, depuis dix ou douze jours, fort malade d'un catarrhe, et maintenant il a la goutte.

LXIV. — Au roi, Anvers, 7 décembre 1570. Deux grandes banqueroutes ont eu lieu la veille à Anvers : l'une d'au moins quatre cent mille écus par Pierre et François Spinola, génois; l'autre de deux cent mille écus par Jean Grimaldi. Le duc d'Albe a pris sous sa protection les premiers, qui étaient de ses plus intimes serviteurs. « Je vous puys asseurer, Sire, que les négoces » de ceste place se voient journellement tumber en tel deschute, que, pour » peu qu'il y aye contynuacion d'aultres bancquerouttes, ceste ville d'An- » vers dymynuera des troys pars des quatre de sa grandeur..... »

LXVII. — Au roi, Anvers, 18 décembre 1570. Surprise du château de Loevestein par « certains soldats nommés vattergueux [1], des complices du » bastard de Brederode et du Sr Dulin [2]. » — Le Sr de Chantonay, qui a été ambassadeur du roi catholique en France et l'est maintenant auprès de l'empereur, vient aux Pays-Bas, pour être gouverneur de la ville et du château d'Anvers; le roi lui a donné, à peu de distance de cette ville, cinq ou six villages provenant des confiscations, et les a érigés en comté : le revenu peut en être estimé à mille écus environ.

[1] *Wattergueux*, gueux de mer.

[2] Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 165.

LXVIII. — Au roi, .........., 19 décembre 1570. La veille il a été ordonné à dix compagnies de chevau-légers de se disposer à partir pour l'Italie; il en reste encore huit aux Pays-Bas. — Suite des entreprises des gueux de mer :

Tout présentement sont venues nouvelles que les vattergueux qui avoient prins le chasteau de Louventeing l'ont habandonné, après l'avoir pillé et saccagé, ensemble une petite villette et ung gros bourg qui estoient là auprès; et se sont allez gecter et mettre dedans ung aultre chasteau, que l'on dict estre en Hollande, nommé Vatemberghe[1], bien proche de la mer; et sont environ de sept ou huiet cens hommes de guerre, ayans tousjours leurs navires et vaisseaulx près d'eulx pour se pouvoir gecter en plaine mer, quant ilz verront y estre contrainctz. Je me suys résolu d'envoier demain matin quelqu'un en ces quartiers-là, pour me pouvoir rapporter au vray tout ce qui en est..........

LXIX. — Au roi, Anvers, 20 décembre 1570. Le Sr de Masparault, conseiller et maître des requêtes du roi, retourne pour lui rendre compte de ce qu'il a fait dans l'intérêt du prince de Navarre (dont le duc d'Albe avait fait saisir les biens).

LXXI. — Au roi, Anvers, 26 décembre 1570. Le duc d'Albe envoie le Sr de Beauvoir[2], pour féliciter le roi sur son mariage : Ferrals croit que ce personnage a été choisi à cause des relations qu'il a en France, et parce qu'il pourra, mieux qu'un autre, découvrir ce qui s'y passe. Les seigneurs principaux du pays et le duc d'Albe sont toujours dans une extrême défiance de ce qui peut venir de ce côté-là. — Le duc est malade à Anvers, tant d'un catarrhe que de la goutte. — C'est onze compagnies de chevau-légers qui sont envoyées en Italie.

LXXII. — A la reine, même date. Dans cette lettre il revient sur ce qu'il a dit souvent du peu de bonne volonté que montre le duc d'Albe pour la maison royale de France, et cela à l'occasion d'un Espagnol envoyé en France sous prétexte de le faire servir d'aumônier à la reine[3].

LXXIII. — Au roi, Anvers, 30 décembre 1570. Invasion des gueux de mer en Hollande avec la participation du comte Vanden Berghe; mesures prises par le duc d'Albe pour les repousser :

[1] Bergen.
[2] Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir.
[3] Voy. p. 330.

Sire, Vostre Majesté aura entendu, par ma dernière, comment, sur les bruictz qui couroient par deçà, mesme depuys ung moys en çà, la soubçon en laquelle je congnoissoys que les seigneurs d'icy entroient contre les forces de vostre royaulme, foudans les ungs leurs raisons soubz ung prétexte, et les aultres soubz ung aultre, au long contenuz en plusieurs de mes précédantes, et que pour cest effect les Srs de Noirquemes et de Barlemont avoient esté envoyez sur les frontières, tant pour pourvéoir à ce qu'ilz verroient estre nécessaire, que pour pouvoir aussy prendre langue plus asseurée et pouvoir de plus près descouvrir noz actions. Or lesdicts Srs sont de retour, depuys avant-hier au soir, en ceste ville, et ont estez envoyez querrir en dilligence sur la nouvelle asseurée, que ledict Sr duc a eu depuys quelques jours en çà, que les wattergueux qui avoient surprins quelques chasteaulx ès lizières de Hollande, s'augmentoient journellement de nombre, et mesmes que le conte de Vandamberguem s'estoit déclairé leur chef, et qu'il s'estoit rendu maistre de la ville et chasteau de Cerembergue [1] estant assis dans soudict conté de Vandamberguem, qu'est dans les terres de l'obéissance du roy catholicque, et lequel conté a esté confisqué à Sa Majesté, pour avoir esté ledict conte l'un de ceulx qui estoient de la ligue faicte entre le prince d'Orenge, conte d'Egmont, conte de Hornes et aultres infyniz seigneurs de par deçà, de laquelle Vostre Majesté a, longtemps y a, ouy parler. Et pour ce que ledict duc sçait que ledict conte de Vandamberguem s'est monstré jusques icy fort saige et advisé en tous ses affaires, et pour tel estymé entre tous les seigneurs de par deçà, il veult croire et conjecturer, comme je faiz avec beaucoup d'aultres personnes de deçà, qu'il ne se déclaireroit maintenant de la partye des aultres absents, mesme contre un sy puissant prince qu'est le roy d'Espaigne, sans qu'il ne se sentist bien appuyé de quelques aultres princes; et font courir le bruict que, en secret, messieurs les princes de Navarre et de Condé sont de l'entreprinse, pour dessoubz main leur aider de tout leur pouvoir : mais l'on ne l'ause dire devant moy, de peur que l'on a que je y respondisse comme le doybs faire pour tous ceulx qui ont cest honneur de vous apartenir et que Vostre Majesté advoue pour ses bons vassaulx. Mais, quoy qu'il en soit, ledit Sr duc est maintenant en grand soubçon contre ledict conte, qui a unze fils, les sept desquelz sont estymez fort bons et braves capitaines; lequel jusques à maintenant peult avoir ensemble de cincq à six cens hommes de guerre à pied et quatre cens reistres, parmy lesquelz l'on dict qu'il y a plus de troys cens gentilzhommes, ainsy que l'homme que je y avoys envoyé me rapporte : espérant de y envoyer bientost ung aultre plus capable, qui me sçaura rendre bonne raison du tout. Et ung aussy auquel j'ay présentement parlé m'a dict n'avoir pas six jours qu'il estoit en la ville de Cerembergucm, lequel a asseuré et asseure avoir luymesme veues lesdictes forces.

Je ne sçay s'il se trouvera véritable et s'ilz ne font, comme il dict, que commencer de

[1] S'Heerenbergh.

s'assembler, car tous les bannys et fugitifz de ce pays se doyvent là rendre, avec beaucoup d'aultres forces d'Allemaigne, tant de cheval que de pied, au moings ainsy que l'on dict. J'asseureray bien Vostre Majesté que j'ay cejourd'huy veues deux lettres escriptes à Coullongne, adressées à quelques-ungs de ma cognoissance de deçà, lesquelles portent que, pour chose vraye et seure, l'on commence de faire des retenues et levées de gens de guerre en Allemaigne, tant à pied que à cheval, et entre aultres princes le duc Julles de Brunsvich. L'on parle aussy du conte de Sassembourg [1] : qui me confirme ce que j'escripviz dernièrement à Vostredicte Majesté, que ung marchant allemand m'avoit dict d'avoir eu semblable advertissement. Je croy que Vostredicte Majesté en aura plus seures nouvelles d'ailleurs.

Et revenant au conte de Vandamberguem, l'on a descouvert, par lettres, qu'il avoit intelligence avec les villes de Deventer, Zuolle et Campo [2], et avec d'aultres villes de ce costé-là. Et sur cela ledict S^r^ duc d'Alve envoye les garnisons qu'estoient à Malines et celle de Valentiennes, je diz des Espaignolz, au moings à deux ou troys cens hommes près, qui demeureront pour garde dans le fort dudict Valentiennes, ensemble les garnisons qu'estoient en quelques aultres villes près ceste-cy. Toutes vont aux frontières de Hollande et Gueldres, car ladicte ville et chasteau de Cerembergucm est en ces quartiers-là et joignant le duché de Clefves, d'où l'on panse que ledict conte tirera beaucoup de commoditez, mesmes de la noblesse, nonobstant l'alliance et parentaige qui est entre Sadicte Majesté Catholicque et ledict duc de Clefves, le conseil duquel monstre, comme l'on dict, porter fort les affaires dudict conte de Vandamberguem : car ledict duc de Clefves, à cause de sa contynuelle malladie, laisse gouverner tous ses affaires au prince son filz, qui, pour sa jeunesse, laisse faire à sondict conseil. Et ne se retient mainetenant ledict sieur duc d'Alve près de luy que dix enseignes d'Espaignolz. Et est ce matin arrivé le conte de Rus [3] en poste, qui a esté mandé pour luy donner charge et le faire colonnel du régiment de quinze enseignes de Wallons, pour s'en servir par deçà ainsy qu'il verra estre plus à propos. Le conte de Mègue, qui estoit en son gouvernement de Frize, a esté mandé et arriva hier; l'on dict qu'il aura aussy quelque charge de cavallerye et infanterye; et ainsy que j'ay entendu, l'on a mandez tous les aultres principaulx capitaines pour l'effect que dessus.

Voilà, Sire, comment il semble que lesdicts affaires commencent de s'engrosser par deçà, et l'ordre que a commencé d'y donner ledict S^r^ duc d'Alve, pour de bonne heure estre prest, s'il véoit qu'il en soit de besoing. Et ce qui me faict plus croire toutes lesdictes nouvelles et que ledict sieur duc entre en plus grand soubçon qu'il n'a faict

[1] Schwarzbourg.
[2] Kampen.
[3] Jean de Croy, comte du Rœulx.

jusques icy, soit d'une part ou d'aultre, est le prompt ordre qu'il a donné d'assembler tous les régimens et capitaines qui ont acoustumé d'estre employez aux affaires des guerres du roy catholicque, ensemble l'extrême dilligence qu'il faict mectre à assembler denyers de toutes partz, et tant qu'il peult. Je me suys résolu d'envoier ès quartiers dudict Gueldres ung personnaige fort capable, qui me sçaura apporter la vérité de tous les susdicts advertissements; et selon que l'entendray de luy et que je congnoistray que les affaires yront lors, je le feray, à son retour, passer oultre pour plus racompter à Vostre Majesté la certitude de ce qu'il en aura veu ou peu entendre.

Quelqu'un m'a bien voulu dire que ledict conte du Rus fera bientost [sonner] le tambourin, s'il ne l'a faict desjà, vers Namur et aultres lieux pour faire sadicte levée : Vostre Majesté en pourra estre journellement advertie par les gouverneurs de ses frontières.

Le duc Éric de Brunswick est, depuis quinze à vingt jours, de retour de France; il se montre fort malcontent du roi, et ses gens se gardent maintenant de Ferrals. Il doit avoir quelque nouvelle pratique avec le duc d'Albe, car, depuis son retour, des communications continuelles ont lieu entre eux. — Il est arrivé, dans les quatre derniers jours, sept courriers d'Espagne : deux des marchands, et les autres du roi pour le duc. Les nouvelles qu'ils ont apportées ont été tenues plus secrètes par le duc qu'il ne l'avait jamais fait : car, après avoir lu les lettres, il les a enfermées dans sa boite, sans en donner connaissance à personne des siens; il ne peut dissimuler, du reste, le grand déplaisir qu'elles lui ont causé.

LXXVII. — Au roi, Anvers, 8 janvier 1571. Suite de l'entreprise du comte Vanden Berghe :

.......... Ne me reste que de contynuer à advertir Vostre Majesté en quel estat est présentement ce petit feu de guerre qui s'est commencé d'allumer par deçà, par l'entreprinse qu'a faicte le conte de Vandamberguem en son pays et en la saisye de Cerembergnem, l'une de ses places fortes. Et c'est, Sire, que monsieur le duc d'Alve est tousjours après à y donner l'ordre qu'il peult, ayant envoyé de ce cousté-là le conte de Mègue avec quelques forces espaignolles et quatre ou cinq cens chevaulx, et y doyvent aussy aller les bandes wallonnes qui sont de retour de l'armée navalle qui avoit conduict la royne d'Espaigne, qui peult estre de six à sept cens hommes, car le reste est mort de malladies sur les navires; et ce seullement pour garder que ledict conte de Vandamberguem ne se puisse estendre plus avant en pays, ny faire aulcunes invasions jusques à ce que le beau temps soit venu pour y donner l'ordre qui y sera plus nécessaire, et selon que lors les affaires le requerront : car certainement le temps est sy

viollent et impétueux par deçà en neiges et en froidures, que ne les ungs ne les aultres ne pourront guières riens exploicter ny à peyne riens faire d'un ou deux moys. Qui est aussy cause, Sire, que toutes choses demeurent en cela sy couvertes qu'on n'en peut encores ny à peyne pourra-on jusques audict temps descouvrir le fons de cest affaire, et moings sçavoir au vray ce qui est du bruict, qui avoit commencé à courir, de quelques levées qui se faisoient en Allemaigne. Toutesfoys je ne laisse d'ouvrir l'oreille et de donner tout l'ordre que je puys pour en entendre ce qu'il se peult. Et n'est de ceste sepmaine arrivé aulcun ordinaire, soit d'Allemaigne ou d'Ytalie, à cause de l'indisposition du temps, duquel moy-mesmes me ressentz sy fort que j'en suys quasy tousjours au lict, ne pouvant disposer de mes piedz à cause du tourment de la goutte, ny de ma personne, selon l'affection et dévotion que j'ay au service de Vostre Majesté: qui m'est extrême regret. Et s'il plaisoit à icelle faire achemyner de bonne heure quelqu'un par deçà, pour estre instruict aux affaires qui y sont pandans ou qui peulvent succéder, par ces commencemens de remuement, cela accommoderoit fort le service de Vostre Majesté, s'il m'appartenoit de le luy dire : car, pour le partement dudict S^r duc d'Alve, il ne le fault croire ne espérer de long temps, attendu les occasions qui se présentent, mesmement de l'entreprinse dudict conte de Vandamberguem. Pour à laquelle revenir, je vous asseureray, Sire, qu'il s'en parle en beaucoup de sortes, et la pluspart croyent qu'il ne se soit pas ingéré à ce poinct sans quelque plus haulte intelligence que de ses propres moyens : aultres veullent dire que ses affaires l'ont tant molesté qu'il en est tumbé en quelque altération d'esprit, qui l'a meu à ceste entreprinse. Mais, comme je vous diz, Sire, ce renouveau nous donnera plus claire lumière de tout cela, qu'elle ne peult estre à ceste heure par la violence de la saison; et semble que, comme le temps est bien froid, les choses aussy se reffroidissent plustost qu'elles ne s'eschauffent, mesmement que pour cela on ne laisse de faire partir les unze compaignyes de chevaulx-légiers, dont j'escripvys dernièrement à Vostre Majesté, pour Italye; et croy que ce sera dans dix ou douze jours : ce que plus tost ne s'est peu faire, pour ce que l'argent de leur monstre n'estoit encores prest. L'homme que j'ay escript à Vostredicte Majesté que je dépeschay du costé dudict Cerembergnem n'est peu partir jusques à aujourd'huy à cause dudict maulvais temps: mais j'espère que, à son retour, il me sçaura rendre bon compte de toutes choses, et bien à la vérité, pour les faire entendre incontinent à Vostre Majesté, pour estre personnaige accort et de bon moyen...........

On a, ces jours passés, publié des ordonnances pour la levée des impositions et subsides nouveaux sur les denrées et marchandises : « dont je » vous puys asseurer que le peuple est si scandalisé, que je m'esbahis » comme ilz en ausent parler sy ouvertement, ny en murmurer de l'es- » trange façon qu'ilz font. »

LXXXI. — A la reine, Anvers, 11 janvier 1571. Cette lettre roule sur le départ pour la cour de France d'un personnage (il n'est pas nommé) avec lequel Ferrals traitait depuis longtemps, et qui offrait de donner au roi les moyens de se procurer une grosse somme de deniers : ce personnage était conduit par le Sr Joseph Micaeli, docteur en médecine à Anvers et « l'un des plus fameux de sa profession en ceste ville. »

LXXXII. — Le Sr de Refuge [1] au roi. Bruxelles, 11 janvier .... (1571). Malgré toutes les instances que M. de Mondoucet et lui ont faites au duc d'Albe, ils n'ont pu obtenir qu'il fixât le jour où ses députés se trouveront à Cateau-Cambrésis pour la décision du différend relatif à la souveraineté du comté de Saint-Pol.

LXXXIV. — Au roi, 22 janvier 1571. L'entreprise des watergueux et du comte Vanden Berghe est allée en fumée : sitôt qu'ils ont su que le comte de Meghem s'approchait, ils ont évacué les places et châteaux qu'ils tenaient et se sont retirés. — Les onze compagnies italiennes qu'on disait renvoyées en Italie, sont retenues vers Namur.

Quant le Sr de Bossu arriva par deçà [2], il faisoit ung si grand orage et tempeste sur la mer, que de cinq navires que le mauvais temps luy avoit séparées de son armée, toutes chargées de soldats, les quatre se sont perdues, et entre aultres y est la vis-admiralle, et y peult avoir environ troys cens soldatz noyez, comme l'on dict, et entre aultres est le capitaine Aryez (?), espaignol, qui estoit fort estimé par deçà. L'on a aussy escript de plusieurs partz que l'impétuosité du vent a esté sy grande, les moys passez, sur la mer, que plus de quarante ou cinquante navires se sont perdues, des flottes qui venoient d'Espaigne et d'ailleurs..............

LXXXV. — A la reine, même date. Il sollicite de nouveau, et avec instance, son congé. Il prie la reine d'avoir pitié de lui.

LXXXVI. — Au Sr de Villeroi, même date. Il le prie d'intercéder pour son congé.

LXXXVII. — Au roi, Anvers, 1er février 1571. Au moment où le député d'Angleterre, voyant les remises dont usait le duc d'Albe dans la négociation du traité, s'apprêtait à partir, le duc lui a envoyé un gentilhomme pour le retenir ; et à la suite d'une nouvelle conférence, le traité a été conclu.

[1] Voy. p. 484.

[2] Il revenait d'Espagne, où il avait conduit la reine.

LXXXVIII. — Au roi, Anvers, 11 février 1571. Entre autres choses, il dit qu'il peut attirer au service du roi un ingénieur bien fort estimé, nommé Bernardin Facholy [1], « qui est celluy qui a planté et dessigné la citadelle » de ceste ville, et n'y a guières fortresses qu'il n'ayt planté et dessigné par » deçà depuis vingt ans. »

LXXXIX. — Au roi, Anvers, 25 février 1571. Un secrétaire de l'empereur, qui réside aux Pays-Bas pour les affaires de Sa Majesté, lui a dit, et cela lui a encore été confirmé d'autre part, que le marquis Jean de Brandebourg lève huit mille reitres, et que le duc Auguste de Saxe a aussi mandé un bon nombre de ritmaitres. On croit « que le prince d'Orange remue tout ce » qu'il peult pour faire quelque chose cest esté avec la faveur de ses amis; » et se dict davantaige que en la Vesphalie se vont rendre tous les absents » de ce païs, où ilz font assemblée pour cuyder faire quelque chose avec » les forces qui se lièvent en Allemaigne. » — « Ceulx d'icy sont en fort » grand soubçon et ne sçavent de quel cousté le plus, ou du cousté dudict » Allemaigne, ou du nostre, pour les choses qu'ilz voient attenter sur mer » soubz le nom du conte Ludovicq. » Aussi le duc d'Albe ne compte-t-il plus partir. On doute même si ce sera le duc de Medinaceli qui viendra, ou le duc de Sessa. — Négociation entre le duc d'Albe et le duc Éric de Brunswick.

XCI. — A la reine, même date. Le duc d'Albe prend extrêmement à cœur « les nouvelletez et façons de faire, dont il dict estre bien adverty, » que faict le conte Ludovicq sur la mer du cousté de la Rochelle, par » quelque nombre de navires qu'il a trouvé moyen d'y faire armer. »

XCIII. — Au roi. Bruxelles, 18 mars 1571. Résolution du roi d'Espagne de laisser encore le duc d'Albe aux Pays-Bas; état des négociations de ce dernier avec la reine d'Angleterre :

.......... Je croys, Sire, que vous aurez bien entendu de monsieur de Fourquevaulx la résolution que a prinse le roy catholicque de laisser encores par deçà ledict S[r] duc d'Alve, jusques à ce qu'il aye veu ce que pourra amener cest esté sur les menaces qu'on dict estre faictes par plusieurs estrangiers èz pays de deçà, encores qu'il se veuille quasy asseurer que, pour ceste année, d'Allemaigne il ne craint aulcune chose. Toutesfoys,

[1] Bernardino Facciotto, d'après le compte de la construction de la citadelle qui est aux Archives du royaume (reg. n° 26265 de la Chambre des comptes).

je croys aussy que l'irrésolution en laquelle est encores le renouement et réconciliation d'entre Sa Majesté Catholicque et la royne d'Angleterre pourroit bien aussy estre cause de son retardement : car, pour certain (et comme monsieur de la Mothe-Fénélon [1] aura peu faire entendre à Vostre Majesté), ladicte royne n'a voulu signer les articles que son député en avoit arrestez avec ledict S^r duc, qu'estoient les mesmes comme ledict député m'a dict que ceulx du conseil d'Angleterre en avoient envoyez; et maintenant, ainsy que j'ay peu apprendre, ladicte royne dict que, nulle marchandise ne se trouvant en estre, encores que l'on sçaiche qui en a receu les deniers provenans de la vente d'icelles, elle ne peult faire entendre à aulcune restitution ny compensation; et avec quelques aultres honnestes excuses, elle tient en suspends ledict S^r duc, qui me dict dernièrement qu'il congnoissoit fort bien que ladicte royne s'asseuroit à bon essient de la bonne amityé qu'estoit entre Vostre Majesté et elle. Et le surplus de ce discours ne sera employé à la plumme : mais, Sire, je puys bien asseurer Vostredicte Majesté que ledict sieur duc est en grandissime peyne et collère de ce que enfin, s'il veult parvenir à ladicte réconciliation, il fauldra qu'il face tout ce que ladicte royne vouldra, car indubitablement sy les affaires demeuroient encores comme elles sont, plus des deux tiers du trafficq et commerce de ces Pays-Bas s'en vont entièrement perduz : car la seulle richesse d'iceulx n'est que le trafficq et commerce, la plus grande partye duquel est du cousté d'Angleterre, tant pour estre un passaige à ceulx de deçà trop important, que pour leur réciprocque trafficque de long temps entre eulx contynué, comme trop mieulx Vostre Majesté et messeigneurs de son conseil sont informez. Bien veulx-je tenir advertye icelle que je sçay de bon lieu que ladicte royne d'Angleterre est entrée en grand soubçon (comme il y a quelque temps que l'escripvys à Vostre Majesté) de certaine légation faicte, au moys d'aoust dernier, en Espaigne, vers le roy catholicque, par un gentilhomme angloys nommé Thomas Stuquelay [2], qu'elle pense que ledict S^r duc luy a sussité, lequel l'on dict avoir esté envoyé des Irlandoys, avec lesquelz il a grand crédict et intelligence praticquées, comme j'ay cy-devant mandé, par nostre sainct-père le pape : ayant esté le motif et premier instigateur ledict S^r duc d'Alve, auquel ladicte royne veult, comme je sçay de bon lieu, plus de mal que à nulle aultre personne de ce monde. Et quelques nouvelles que ledict Stuquelay aye portées au roy catholicque, j'asseureray bien Vostre Majesté qu'il a esté sy bien veu et receu de luy, qu'il commanda qu'il fust entretenu et deffrayé par tout son royaulme durant le temps qu'il a demeuré en Espaigne, qui a esté despuys la fin d'aoust jusques au commencement de febvrier, qu'il s'en est retourné avec présent de deux ou troys mil escuz : dont toutesfoys je croys que ledict S^r de Fourquevaulx sçaura donner trop meilheur compte que moy, et remec-

[1] Ambassadeur de Charles IX en Angleterre.

[2] Voy. pp. 520, 529, 535, 537.

tray le surplus de ce que j'en ay peu apprendre à le faire entendre par présence, quant il plaira à Vostre Majesté me le commander, combien qu'il y aye assez long temps que j'avoys tenu advertye icelle de ce que j'en avoys entendu. Laquelle aura aussy peu sçavoir comment ladicte royne feit retenir en ses portz et havres, il y a environ six sepmaines, troys grandes navires portugoises de grande valleur, pour contre-eschange de ce que le roy de Portugal avoit retenu à Lisbonne deux navires angloyses, chargées de bled, qui voulloient passer oultre sans paier certains droictz prétenduz par ledict roy de Portugal, desquelz lesdicts Angloys prétendent d'estre examptz. Aussy ont, despuys ung moys, lesdicts Angloys prins et retenu deux aultres navires apartenantes à certains marchans de deçà, estymées de la valleur de soixante mil escuz toutes deux, non obstant le pourparlé dudict renouement de paix. Ce qui donne à penser à ung chascun que ladicte royne n'a encores grande volunté de y entendre.

Comme Ferrals espère que le S[r] de Mondoucet, qui doit le remplacer, arrivera dans un jour ou deux, il lui laissera faire les dépêches qui dorénavant se présenteront pour le service du roi.

Harlay 228.

33.

## 243. — Lettres des S[rs] de Mondoucet, de Reffuges et Blatier, employez pour le service du Roy èz Pays-Bas, au Roy, à la Reyne[1], au duc d'Anjou et au S[r] de Villeroy, secrétaire d'Estat, et d'eux ausdicts sieurs, depuis juin 1571 jusques en may 1594.

In-fol., pap., cartonné.

Ce volume contient soixante-dix-neuf lettres, marquées I-XCIV, quinze d'entre elles portant un double chiffre.

La correspondance de Mondoucet, qui y occupe la principale place, n'est là qu'en partie; on la trouve plus complète, mais en copie, dans un

[1] Catherine de Médicis.

manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Reims, qui est indiqué au catalogue sous les nos 828, 826.

Feu M. Émile Gachet, chef du Bureau paléographique institué près la Commission royale d'histoire, ayant, en 1852, examiné les deux volumes, de Paris et de Reims, en donna un certain nombre d'extraits dans les *Bulletins* de la Commission [1]. Nous en reproduisons quelques-uns en ce qui concerne le manuscrit de Paris : nous n'avons pas cru devoir les omettre, les *Bulletins* de la Commission n'étant entre les mains que d'un petit nombre de personnes.

Le public pourra bientôt connaître la correspondance tout entière de Mondoucet; M. Georges Malard, censeur des études au lycée de Lons-le-Saulnier, s'est chargé, à la demande de l'Académie de Reims, de la mettre en lumière.

Une négligence singulière a présidé à l'arrangement des pièces dont se compose le manuscrit de Paris : plusieurs des lettres de l'année 1572 ont été marquées, les unes du millésime de *1571*, les autres de celui de *1576;* par conséquent elles portent des numéros et occupent une place qu'elles ne devraient pas avoir.

Dans les analyses et les extraits que nous allons donner nous avons rétabli l'ordre chronologique.

Claude de Mondoucet, seigneur de Monteaux en Blésois, deuxième fils de Jean de Mondoucet, écuyer, seigneur de Lesbat et Monteaux, conseiller au parlement de Bretagne, et d'Anne Meyron (ou Miron), était chambellan du duc d'Alençon. Il devint maître d'hôtel de Henri III [2].

I. — Réponse donnée par le duc d'Albe au Sr de Mondoucet, ambassadeur du roi de France, sur plusieurs points qu'il lui avait représentés le 17 juin 1571 et qui concernaient des affaires particulières.

V. — Le Sr de Refuge à la reine, Bruxelles, 26 octobre 1571. Il avait été envoyé à Bruxelles par M. de Longueville, comte de Saint-Pol, pour faire redresser les usurpations commises par le duc d'Albe sur les sujets de ce comté et sur le comte lui-même [3]. Il rend compte à la reine des

[1] Deuxième série, t. IV, pp. 340-349; t. V, pp. 6-47.

[2] C'est encore à M. Michelant que je dois ces indications.

[3] Voy. pp. 484 et 507.

démarches infructueuses qu'il a faites dans ce but. Le duc d'Albe était disposé à envoyer des députés pour discuter la question de souveraineté du comté de Saint-Pol laissée indécise par le dernier traité de paix ; de Refuge conseille à la reine de ne pas différer la nomination et l'envoi des siens. Il s'engage à prouver que le comté de Saint-Pol relève du comté de Boulogne.

IX. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 12 novembre 1571. Le baron Cochard, qui retourne en France avec les lettres que le duc d'Albe écrit au roi, l'instruira particulièrement de l'état des affaires aux Pays-Bas.

VIII. — Réponse du duc d'Albe faite, le 27 novembre 1571, à un nouveau mémoire du Sr de Mondoucet, conseiller du roi très-chrétien, résidant pour ses affaires aux Pays-Bas, et du Sr de Refuge. Elle concerne les débats existant entre les cours d'Espagne et de France au sujet du comté de Saint-Pol et de l'abbaye de Cercamp.

XIII. — Philippe II au duc d'Albe, Madrid, 5 décembre 1571. La reine venait de lui donner un fils. Dans ces circonstances il lui semble que, pour plus grande joie et contentement des peuples des Pays-Bas, il ne sera que bien que le duc use, de sa part, de grâce et de pardon à l'endroit des prisonniers, bannis et autres qui ne sont chargés de délits qualifiés et exempts.

XIV. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 26 décembre 1571. Peu de joie qu'a causé aux Pays-Bas l'accouchement de la reine d'Espagne; affaire du dixième denier; Italiens envoyés par le duc d'Albe en Angleterre pour tuer la reine :

Sire, quant aux nouvelles de deçà, il ne s'est pas faict grande allégresse de la couche de la royne d'Espaigne, ayant monsr le duc d'Alve faict seullement chanter ung *Te Deum*: mais ceulx du pays, au contraire, en ont couvertement fort peu de joye, gectans en avant les plus beaux discours qu'il est possible, et disans que c'est à ceste heure à Vostre Majesté à deffendre ces pays-icy, comme apartenans aux infantes voz niepces, desquelles vous estes légitime protecteur ; et sur cela se persuadent qu'ilz en seront aydez et secouruz, pour les soulaiger en leurs oppressions. Je ne faulx de rejecter loing ceulx qui me tiennent ce langaige, les asseurans de vostre volunté à l'entretènement de l'amytié que vous avez avec le roy d'Espaigne. Il ne s'est encores riens résolu du faict du dixième à quoy sont les estatz empeschez. Je ne fauldray de vous advertir de ce qui s'en fera, estant cependant monsr le duc d'Alve bien irrité contre ceulx qui lui ont mis ceste invention en avant et rendue si facille, laquelle maintenant il véoit si mal réussible.

Sire, par ma dépesche du quinziesme de ce moys, Vostre Majesté aura veu que je vous escrivois de quelque bruict sourd, qui couroit icy, que toutes les entreprises faictes sur la royne d'Angleterre et son royaulme n'estoient encores faillies. Sur quoy me voulant informer plus avant, j'ay, après diligente recherche que j'en ay faicte, esté seurement adverty, par deux foys et de bon lieu que j'ay praticqué et qui me pourra (comme j'espère) estre doresnavant fort utile pour vostre service, que depuys quinze ou vingt jours en çà il avoit esté dépesché par ledict sieur duc (à la poursuicte, comme je croy, des Angloys banniz qui sont par deçà), deux Italiens, pour s'en aller en Angleterre avec charge d'entreprendre la mort de la royne, soict par poison ou autrement, comme ilz pourroient : dont ilz ont receu argent, avec grandes promesses de les faire riches, estant leur entreprinse réussie. Je n'ay voullu mespriser cest advis et moings faillir de le vous donner, estant de tel poix et conséquence qu'il est. Je sçay bien certainement que ledict sieur duc se trouve si ulcéré et ennuyé de la descouverture de la première entreprinse, qu'il n'est possible de plus. Et ne sçay si le duc de Medina Cely et ses gens de guerre ne retarderont point encores à cest effect. Bien m'a-on dict que Fiesque, qui est retourné par delà pour le faict de l'accord des marchandises, a quelque congnoissance de ces praticques.

XV. — Mondoucet au duc d'Anjou, même date. « La nuict passée, les » Espaignolz estans icy à la garde de monsieur le duc d'Alve ont tousjours » esté en alarme, pour ung advis qu'ilz publyent avoir eu que l'on avoit » entreprys user envers eulx d'une vespre sicilienne : que j'ay entendu » estre faulx. »

XVI. — Mondoucet au roi. Bruxelles, 27 avril 1572. Descente des gueux à Flessingue et à Veere; siége de Middelbourg; embarras du duc d'Albe :

Sire, ma dernière dépesche estoit du xxv^e de ce moys, par laquelle j'advertissois Vostre Majesté de la descente qu'avoyent faite les gueulx ès villes de Flessing et Camphre [1] et de ce qu'ilz y avoient exécuté : où ilz contynuent l'ordre acoustumé, laissans passer les vaisseaux marchans, sans leur oster autre chose que les armes et vyvres : en quoy ilz donnent quelque asseurance d'eulx à ce peuple, qui augmente leurs forces et réputation. J'ay cejourd'huy esté adverti, par homme qui en est venu, que jeudy dernier troys cens harquebuziers angloys, vestuz de casacques bleues avec passement jaulne et rouge et croix rouges dessus, descendirent audict Flessing, et qu'il y avoit aussi deux compaignyes de harquebuziers audict Camphre. J'advertissois semblablement Vostre Majesté comme, avec la faveur des paysans, ilz tenoient Midelburg assiégé,

[1] Caufer ou Veere en Zélande.

de la reddition duquel il est venu quelques nouvelles qui ne se publyent (encores qu'elle n'eust seu tenir), et m'a esté rapporté que les S[rs] de Wacre [1] et de Beauvois [2], qui estoient dedans, s'estoient sauvez. Toutesfois ilz ne sont encores comparuz par deçà, et est monsieur le duc d'Alve en grand peine, tant de ce qu'ilz seront devenuz, de la descente desdicts Angloys, que aussi du S[r] de Bossu, lequel se trouve bien empesché du costé de Hollande, où les Espaignolz ont esté ung peu maltraictez par ceulx de la Brielle, encores qu'il ne s'en dye riens icy : mais une bonne quantité de mallades et blessez qui ont esté rapportez en Anvers en rendent suffisant tesmoignaige, et m'a esté dit qu'il y en estoit demeuré, tant de morts que de blessez, plus de cinq cens. Ledict S[r] duc advance ses forces le plus qu'il peult pour les assambler autour de Rosandal, du costé de Breda, où il veult dresser son camp. Je ne voy encores de quoy il le composera, veu qu'il n'ose tirer ses Espaignolz des villes où ils sont, tant pour la crainte qu'il a d'une révolte èsdictes villes que aussi que les Espaignolz ne se mutynent pour leur payement : mais il se contynue que, dedans deux ou troys jours, il leur fera bailler quatre payes, ainsi que je vous ay escript. Quant aux Wallons, il n'y en peult avoir mil ensemble de toutes ces compaignies nouvelles qu'il a ordonnées; encores n'est-ce pas grand chose, et de la cavallerye il n'a que environ quatre cens chevaux-légiers. Le S[r] don Fadricq, n'estimant estre charge digne de luy, ne s'y advance pas; et quant au S[r] Chapin Vitel, il ne veult marcher si ledict sieur n'y va : de sorte que, pour ce commencement, j'ay entendu qu'il y envoye le S[r] de Noircarmes, lequel, outre qu'il n'est guières sain, n'a pas grande réputation parmy les soldatz.

Toutes ces particularitez-là et autres concernant le fait des pays de deçà Vostre Majesté les pourra clairement entendre par le cappitaine Nicolo Strossi, que je feiz partir hier pour vous aller trouver, bien garny de toutes choses nécessaires afin de mettre à exécution la bonne volunté qu'il m'a dit avoyr et que en vérité il a de vous faire très-humble service.

XVIII. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 29 avril 1572. Il rend compte d'une audience qu'il a eue du duc d'Albe et dans laquelle il s'est efforcé de lui ôter les soupçons qu'il a des intentions du roi.

Le sieur de Beauvois, estant dedans Midelburg, a escript audict sieur duc une lettre, se plaignant grandement de luy, pour l'avoir ainsy envoyé à la boucherie, n'aiant receu cy-devant aucun bienfait ou avancement de sa main; que cognoissant la mort luy estre prochaine, il luy recommandoit pour le moins sa femme et son filz. Et cejourd'huy il

[1] Adolphe de Bourgogne, S[r] de Wacken, surintendant de l'île de Walcheren.

[2] Voy. la note 2 à la page 502. Lannoy avait été chargé de la défense de l'île de Walcheren avec sept enseignes d'infanterie.

m'a esté dit estre venu nouvelle de la prinse dudict Midelbourg et que le sieur de Waeck et le sieur de Beauvois y estoient demourez prisonniers........

Les gueux des isles viennent maintenant courrir jusques à deux lieues d'Anvers.

XIX. — Mondoucet au roi. Bruxelles, 21 mai 1572. Il rappelle une lettre qu'il a écrite au roi le 18 et une dépêche du 15 qu'il en a reçue. — Affaires des Pays-Bas : personnage envoyé par le duc d'Albe au duc de Clèves: dispositions favorables de celui-ci; levées faites en Allemagne par le duc Casimir et le prince d'Orange; siége de Middelbourg; entreprise projetée contre les gueux de Flessingue: mécontentement de Chiappin Vitelli; révolte d'Enkhuyzen :

....... Quant aux affaires d'icy, je vous diray, Sire, que monsieur le duc d'Alve, ayant, ces jours passez, envoyé devers le duc de Clèves, pour en ces troubles le maintenir en bonne amityé et voisynance, a eu responce de toute asseurance de sa part. Mais il l'a adverty qu'il failloit bien qu'il prist garde ailleurs, luy donnant advis que le duc Casimir avoit desjà environ trois ou quatre mil chevaux prestz et bon nombre de gens de pyed pour venir en ce pays, et que d'autre part le prince d'Orange faisoit aussi tout son effort d'assembler forces pour marcher par ung autre costé : aiant ledict duc de Clèves fait passer le messager dudict sieur duc par certains endroitz de forestz, en Allemaigne, où il a peu recongnoistre que ce qu'il luy avoit dit estoit véritable. De sorte que, sur cela et sur autres divers advis conformes, il est sur le point de faire marcher du costé de Mastriq quinze ou vingt canons avecques deux mil pyonniers, pour commencer à s'opposer au passaige de la Meuze : chose qui luy sera bien mal aysée, voyre impossible.

Quant à l'autre costé des isles de Zellande, la ville de Midelburg est tousjours au mesme estat que je vous ay escript, et sont bien avant en termes ceux de ce conseil de dresser l'entreprise de Flessing, pour l'exécution de laquelle ilz s'estoient délibérez faire marcher trente enseignes nouvelles de ces Wallons et dix-sept ou dix-huit d'Espaignolz, faisant en tout le nombre de III mil hommes, avecques force artillerye et pyonniers, et croy qu'il n'y a que la difficulté des vaisseaux et mariniers qui la retarde; encores ne sai-je si les advis d'Allemaigne ne la destourneront point. Tant y a que, si elle se poursuyt (qui ne peult estre de quinze jours), il est à juger qu'elle ne leur réussira pas, tant pour la difficulté de la descente en l'isle, en laquelle les gueulx sont les plus forts et ont retranché les digues, comme aussi ilz sont les plus forts par mer, que pour la forteresse de ladicte place et du bon nombre d'hommes qui y est. Le S^r don Fadrique y doit marcher, ainsi que j'ay entendu, et se font toutes choses par son advis et conseil et du sieur de Noircarmes, sans que le S^r Chappin Vitelli y intervyenne aucunement : dont il est en tout le malcontentement possible, et en dit son oppinion

assez librement audict sieur duc et qu'il y veut aller comme privé soldat. Mais, sans faire semblant de riens, j'ay esté adverty qu'il seroit bien homme pour s'en aller en Ytalye, puisqu'il se void ainsy déceu de la venue du duc de Medinacœli.

Du costé de Hollande il est bien véritable que ceulx de la ville d'Enkuisen, s'estans révoltez, comme j'avois escript à Vostre Majesté, avoyent sur ce capitulé avec le S[r] de Bossu, comme m'avoit dit ledict sieur duc, assavoir qu'ilz demoureroient exemptz de toute garnison; que l'artillerye et munitions estans en ladicte ville n'en seroient transportées ailleurs, et qu'ilz seroient exemptz du dixiesme et autres impositions nouvelles : en ce faisant, ilz demoureroient bons et obéissans subjetz du roy catholicque soubz ledict sieur duc. Ce qui ne fut par eulx fait qu'en attendant secours, lequel y est entré depuis quatre jours en nombre bien de sept ou huyt cens hommes, et sont maintenant du tout déclarez pour le prince d'Orange. Qui est une ville de grande importance et qui tient le pied sur la gorge à Anstredam pour le passaige des vyvres et marchandises. Ledict Anstredam bransle bien fort pour aussi se déclairer, se sentans encores foullez de ce que par cy-devant il leur a fallu payer cent cincquante mille florins pour empescher qu'il n'y ait esté faict une citadelle, et encore six vingt mille florins pour s'exempter de garnison, sans beaucoup d'autres menues parties.

Voilà, Sire, tout ce que je vous puis escripre pour ceste heure des affaires de deçà, de l'avandcement desquelz je ne fauldray de vous advertir à toutes occasions.

XXIV. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 6 juillet 1572. « Le duc de » Médine n'embrasse point les affaires en aucune façon; et ne sont gaires » bien ensemble, à ce que l'on peult juger. »

Quant aux gueux de Hollande, ilz s'advancent tousjours le plus qu'ilz peuvent : mais il n'est riens des villes de Bergues et Breda. Toutesfois la ville de Herlam s'est depuis révoltée, et n'actendent l'heure que Anstredam face le semblable, où ilz ont tué ung burguemestre de Delft qui y estoit pour négotier l'entrée de quelque garnison de la part du S[r] duc d'Alve : sur quoy ilz sont sur leurs gardes plus que devant, et sont entre deux, s'ils y doivent mectre les gueux, ou non. J'en actends aussi nouvelles en peu de jours, comme aussy du costé de Flessingues, lesquelz, estans maistres de la mer, ne craignent point de courir jusques en Anvers, où, vendredy au soir [1], ilz vindrent avec troys ou quatre vaisseaux légiers, prendre jusques dans le port ung basteau de ceulx qui y estoient, tyrans trois ou quatre canonnades contre la citadelle : quy a mys toute ladicte ville en allarme..........

XXVII. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 13 juillet 1572. (*Presque toute*

[1] 4 juillet.

*en chiffres sans le déchiffrement.*) Il rappelle une dépêche du 11 [1] où il a amplement rendu compte au roi des propos qu'il avait eus le même jour avec le duc d'Albe et de l'état des affaires des Pays-Bas.

Hier j'eus nouvelles certaines que, le jour précédent, ceulx de la ville de Montz avoient fait une saillye assez forte, escarmouchant fort longuement, jusques à faire mettre tout le camp en armes; et y fut beaucoup de ceulx de deçà blessez, entre autres le S[r] Chiappin Vitelli, qui a receu une harquebuzade dans une jambe.......... Le duc d'Alve s'en trouve si fasché qu'il n'est possible de plus, comme aussi sont tous les seigneurs et capitaines de par deçà, desquelz il est bien aymé..........

XXII. — Mondoucet à la reine, Bruxelles, 14 juillet 1572. Il se réfère à une dépêche du même jour envoyée au roi, laquelle manque.

XXVIII, XXIX. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 16 juillet 1572. Nouvelles du camp du duc d'Albe devant Mons, de l'approche des huguenots français, du prince d'Orange; dispositions militaires du duc; demande qu'il fait aux états et qui n'est pas accueillie favorablement par eux :

Sire, par mes dernières dépesches, et notament par celle du xiiii[e] que j'envoiay hier matin par homme exprès à Péronne, Vostre Majesté aura esté bien particulièrement advertye de toutes occurences de deçà, èsquelles est succédé, depuis qu'il vint, ledict xiiii[e], à deux heures du soir, nouvelles au camp de monsieur le duc d'Alve estant devant Montz, que les huguenotz de vostre royaume assemblez sur vostre frontière avoyent commencé à marcher en pays et estoient entrez sur le Cambrésis, contre vostre intention et les deffences rigoureuses que sur ce il vous a pleu en faire, ilz ont levé le syége assez diligemment et sur l'heure pour se tirer du costé de Maubeuge. J'entends que lesdicts huguenotz sont en trouppe de quinze à seize cens chevaulx et de huit ou dix mil hommes de pied avec artillerye : aucuns dyent davantaige; mais, quant il n'y auroit que cela, je ne voy que l'armée dudict S[r] duc y puisse résister et faire teste. Sur la venue audict S[r] duc de ceste nouvelle, il contremanda promptement audict camp qu'il retournast en sa place et lieu ordinaire : ce qu'ilz ont fait; et n'en say autre occasion si ce n'est la réputation, ou que l'on dit qu'il y vient du renfort de troys ou quatre mil hommes de devers Luxembourg.

Il ne se parle que des maux, extorsions et pilleryes que font ces huguenotz, qui seront cause de leur ruyne et deffaite, quant bien ledict S[r] duc ne les defferoyt. Toutesfois ceste nouvelle ne laisse de donner bien à penser à icelluy S[r] duc, et luy appreste des affaires, estant foible comme il est.

[1] Elle manque.

Je ne vous puis celler le plaisir et ayse que le peuple en reçoit et ce qu'il dict, espérans leur délivrance des Espaignolz par ce moien et l'abréviation de ces troubles, comme j'ay opinion que ce sera un grand chemin, s'ilz se hastent et corrigent leurs faultes, exerçans une bonne discipline, ainsy que je leur ay dextrement faict entendre qu'il fault qu'ilz se conduisent.

Je n'ay eu aucunes nouvelles de ce que a faict le prince d'Oranges depuis : qui m'a faict y renvoyer, affin d'estre seurement adverty du progrès de son armée, l'assemblée de laquelle aura, à mon advis, causé son retardement. J'attends aussi celluy de Gueldres. Aucuns veullent dire que ceulx qui avoient mis pied à terre en Flandres et pris Ardembourg s'estoient retirés, l'aians abandonné : ce que je ne puis croire, et quy a esté occasion de m'y faire dépescher. Toutesfois je vouldrois bien que ces Anglois n'y missent point le pied. Il a esté permis à ceulx de Flandres de lever dix enseignes de gens de pied et une compaignye de deulx cens chevaulx pour leur garde. Monsieur le duc d'Alve a fait partir trente pièces d'artillerye pour envoyer à Gand : je croy que c'est pour mener de là à Vallentiennes, ou les faire approcher plus prés de son camp, qui n'en a point. Il fait tous ses préparatifz pour s'y achemyner en personne, incontinent qu'il y sera venu quelque renfort de cavallerye et gens de pied, où semblablement je me dispose et prépare de le suyvre partout, ainsi que par la dépesche qu'il vous a pleu me faire, de le unziesme de ce moys, vous le me commandez, comme j'avoys auparavant bien résolu : vous suppliant très-humblement, Sire, de commander de m'estre délivré jusqu'à six mil francs, tant pour l'atirail et équipaige qui m'est nécessaire que pour despences extraordinaires qu'il m'y conviendra faire : sans laquelle somme je ne pourroye avoir le moien.

Au reste, Sire, ledit S[r] duc a desjà parlé à ceulx des estatz de deçà, leur faisant de belles remonstrances des extresmes affaires qu'il a, estant assailly de tous costez ; de la nécessité de deniers où il se trouve pour y subvenir, et qu'il ne peult avoir recours ailleurs qu'à eulx pour leur protection et garde : les priant, chascun en son regard, de s'efforcer et de luy faire fournir ce que dernièrement ilz offrirent, quant il fut question de mettre le dixiesme en avant. A quoy ceulx desdicts estatz luy ont fait responce qu'il leur estoit impossible de satisfaire, estant le pays comme il est : ceulx de l'Église se plaignans que en Hollande, Zellande, Gueldres et ailleurs les ecclésiasticques estoient hors de leurs maisons, le peuple demourant sans culture divyne à l'occasion des troubles ; la noblesse, qu'il failloyt qu'ilz marchassent en personne pour les occasions présentes, et les autres que le commerce et trafficq avoyt du tout perdu son cours : prenant tous ceste conclusion, que le pays fust remys en l'estat qu'il estoit lorsqu'ilz l'offrirent ; que voluntiers ils y satisferoient [1].

[1] Il est écrit en marge : « Je ne croy pas que pour le présent il en puisse tirer grand secours, mesmes » si ses ennemis s'advancent. »

LXXXI. — Mondoucet au Sr de Morvilliers [1]. Bruxelles, 9 août 1572 [2]. Il s'étonne qu'on le laisse sans instructions et sans réponses, lorsqu'il s'agit d'affaires d'aussi grand poids que le sont actuellement celles des Pays-Bas :

Je ne sçay — dit-il — d'où cela procède, n'estant, ce me semble, à ceste heure temps de laisser perdre une si belle occasion, mais de l'empoigner vivement à beaulx cheveulx.......... J'en parle, monseigneur, de cueur et d'affection, et comme celluy qui est sur les lieux il y a trop longtemps et qui y véoit assez clair. Si je croyois ce qui se dict icy assez publicquement, que les ducatz de Castille trottent par la France pour rompre tous bons desseings, et que ce sont les ordinaires moyens que l'Espaignol tient pour se garantir d'un oraige, j'en remectroys là la faulte : mais, quoy que l'on dye, je ne puys croire qu'il y ayt de si mauvais Françoys qui deffèrent si fort à l'estranger, ennemy de nostre grandeur et repos, pour chose si ville que de l'argent.

II. — Le roi à Mondoucet. 12 août 1572 [3]. Il a vu, par la lettre de Mondoucet du 6, qu'une partie des lettres et papiers pris sur ceux qui ont été défaits avec Genlis a été remise au conseiller d'Assonleville, pour qu'il les visite et voie si ce qui a été fait par ledit Genlis l'a été du consentement du roi.

Véritablement, — dit-il — si l'on veult faire jugement de moy par ce que les apparences et les belles occasions qui se sont présentées et offrent encores aujourd'huy pour m'agrandir me incitoyent d'entreprendre, sans considérer ce que j'ay faict jusques icy et les moyens que j'avoys de faire le contraire, ny la volunté que j'ay de vivre en paix, et de laquelle j'ay par tant de diverses foys doné entière asseurance, je ne fais doubte, ou que l'on ne me tienne consentant desdictes entreprises, ou très-affectionné à la paix.

Vous aurez veu par ma dernière ce que je vous en ay mandé, et se cognoistra davantage par les effectz combien mon intention est esloignée de l'une et résolue à l'autre.... Quant à ce que le duc d'Alve vous a faict entendre auroyt esté dict par deçà, c'est chose dont je n'ay oncques oy parler; et si bien ainsi estoit, ce néantmoings ne doibt-il inférer que je aye ceste oppinion de luy, qu'il voulsist contraindre ung prisonnier de déposer une chose à laquelle il ne se randra que par trop facille, pour se sauver du danger où il se sent estre. Mais ce sont mensonges, lesquelles luy sont escriptes pour tousjours le

[1] Jean de Morvilliers, conseiller d'État, ancien garde des sceaux. Il avait, dit Moréri, « presque » la principale direction des affaires. »

[2] Cette lettre est marquée du millésime de *1576*.

[3] La lettre porte *1571*.

mettre en meffiance de moy, ausquelles il ne debvroyt, comme je l'en prie, avoir aucun esgard, ains à ce qu'il juge et véoit par mes depportements. Vous luy en parlerez de ceste manière, et ne souffrirez qu'il vous laisse, allant en son camp, car ce seroyt démonstrer qu'il se deffieroyt par trop de moy, vous ayant commandé faire tous bons offices pour favoriser son intention. Aussy debvez-vous quelquefoys luy dire ce que sçavez des affaires de ses ennemys, par forme d'advertissements, pour le contanter et luy faire croire davantage vostre intégrité : car, encores qu'il ne y adjouste foy, toutesfoys cela servira à mon intention, pourvu que le faciez dextrement.

J'ay pris plaisir d'entendre les advis que vous ont esté raportez du costé du prince d'Orange. Il y fault renvoyer souvent, et surtout qu'il ne soit descouvert qu'aiez intelligence avecques ledict prince, et qu'estans ceulx que y dépescherez surprins, l'on ne les trouve chargez de chose que en face foy.

XXX, XXXI. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 17 août 1572. (*En partie chiffrée avec le déchiffrement.*) Il lui rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le duc d'Albe. Il s'est attaché surtout à deux points : à obtenir du duc que les Français faits prisonniers à la défaite du Sr de Genlis [1] soient traités avec plus d'humanité; à le convaincre de la sincérité et de la loyauté du roi dans ses rapports avec le roi d'Espagne. Il fait connaître sur ces deux points les réponses du duc :

............ Luy ayant remonstré de quelle conséquence estoit le mauvais traictement dont il avoit usé et usoit encores chascun jour à l'endroit des François, et mesmes des gentilzhommes, et combien cela pouvoit animer et irriter les autres et leurs parens et amis, qui prendroient telles choses à point d'honneur pour en venir chercher la vengeance, contre toutz voz commandemens et debvoir d'obéissance, il ne s'en est pas fort esmeu ne soucié, pensant que, au contraire, ilz en seront divertiz par l'exemple desdictes exécutions : de sorte que Vostre Majesté véoit que c'est ung pont basty pour le passage de ceulx qui y vouldront venir cy-après; et ne m'a donné aucune résolution de ce qu'il veult faire desdicts prisonniers, se riant quant je luy ay parlé de les mectre à ranson. Qui me faict juger qu'il les veult garder jusques à la fin de ceste tragédie, pour en faire ce que l'occasion luy présentera.

Or, Sire, entre tous noz discours, je luy ay fait, comme de moy-mesmes, toutes remonstrances possibles pour luy représenter vifvement la sincérité de vostre intention, luy mectant devant les yeux voz depportemens passez et combien (s'ilz eussent esté autres qu'enclins à l'entreténement de la paix) ilz luy eussent peu apporter d'affaires sur les

[1] Le 11 juillet.

bras, dont luy-mesme pouvoit estre meilleur juge et tesmoing que nul autre : le priant, à ceste occasion, de vostre part, prendre ferme asseurance de telle continuation de bonne volunté et la donner au roy son maistre, et non jalousye, si maintenant vous faisiez pourvoir et munir voz places de frontière de toutes choses nécessaires, sans vouloir riens entreprendre, ny favoriser ses rebelles, ny monstrer avoir aucun doubte de sa part, comme l'on véoit assez clairement, ne se faisant par vous aucune levée d'Allemans, Suysses ny des vostres mesmes, et que vous feriez si vous aviez quelque autre chose en l'entendement, mais que ce n'est seullement que afin qu'il n'en advyenne aucun inconvénient, voyant si grandes forces d'armes fondre en pays de deçà; aussi que s'estant par le passé le prince d'Orange jecté en vostre royaume par contrainte, où il vous trouva désarmé, vous ne vouliez qu'il en advînt le semblable, et que cela mesmes luy pouvoit grandement servir, en ce que, si ledict prince tournoyt la teste de ce costé-là, luy estant à sa queue avec toutes ses forces, et trouvant lez vostres en front, il seroyt plus aisé à rompre et deffaire. A tout cela et plusieurs autres que je luy ay mis en avant, il m'a juré de se tenir très-asseuré de Vostre Majesté, de laquelle il avoit au commencement doubté, mais que voz effectz l'avoyent tant esclairey de ses doubtes que il en demouroyt très-satisfait et en toute confiance : m'ayant dit de plus qu'il en avoyt cy-devant donné telle asseurance au roy son maistre, au pape, l'empereur, les Vénitiens et par toute la chrestienté, laquelle véritablement avoyt et auroyt encores plus d'occasion à l'advenir de se louer de Vostre Majesté en cela, et que son maistre en auroit particulière obligation, dont vous ne pourriez faillir avec le temps de recevoir bonne et heureuse récompense de Dieu et des hommes : ce que encores il feroyt sur ce que je luy en remonstroys; que sur plusieurs mouvemens de vostre royaume, desquelz les ministres du roy son maistre en Itallye et ailleurs avoient pris umbre et soubson, il avoyt tenu la bryde le plus qu'il avoyt peu, ad ce qu'ilz ne commençassent et entreprinssent aucune chose contre Vostre Majesté, congnoissant très-bien le bon pyed duquel vous marchiez; qu'il estoyt vray qu'il faisoyt venir par deçà de très-grandes forces, et le plus qu'il pouvoyt, et ce, tant pour le besoing qu'il en avoyt que sur les advys qui luy venoient que le duc de Saxe, comte pallatin et autres princes protestans se mesloient de ceste querelle, et que mesmes le filz dudict pallatin y venoit en personne, dont toutesfois il n'estoit asseuré; aussi affin que, ses forces estant séparées et despartyes en beaucoup d'endroitz, et luy en venant de divers lieux, le prince d'Orange son ennemy estant au millieu, qui luy en pourroit rompre une trouppe ou autre, il peust estre promptement asseuré d'avoir autre secours, et ne demourer desgarny comme il avoyt esté jusques icy, s'estant trouvé trompé de ses Allemans comme il confessoyt, et mesmes de l'archevesque de Collongne, lequel luy avoyt promys deux mil chevaulx dedans la S^t-Jehan passée, lesquelz n'estoient encores venuz, mais qu'il espéroyt bientost d'avoir bonnes et grandes forces pour aller au-devant de son galland, lequel il con-

fesse maintenant avoir quatre mil cincq cens ou cincq mil chevaulx, et que c'est tout ce qu'il peult attendre et avoir promptement le dessus de tous ses rebelles, et que si, cela faict, Vostre Majesté avoyt besoing de toutes ses forces et des moiens du roy son maistre, elle en fineroyt tousjours; que très-voluntiers et de bon cœur il y employroit sa vye et jusques à la dernière goutte de son sang, tant pour l'affection qu'il a de vostre service que pour ayder à nettoier la chrestienté des perturbateurs d'icelle, lesquelz gaignent pays à vue d'œil.

Sur quoy je le remerciay humblement de tant de belles et grandes offres, et particulièrement de son affection...........

XXXII. — Mondoucet au secrétaire Villeroy, Bruxelles, 17 août 1572. Il a eu, le 12, une conférence de deux heures avec le duc d'Albe, après laquelle ils sont demeurés cousins, hormis en ce qui touche les prisonniers français : toutefois Mondoucet ne croit pas qu'il leur fasse du mal. — Il s'apprête à suivre le duc au camp. — Le duc « est en volonté d'envoyer » au roy, ou à Monseigneur [1], la cornette de monsieur l'admiral qui a » esté prise en ceste rencontre, s'il peut vériffier que ce soit celle qu'il a » portée durant tous nos maulx passés, comme l'on luy a asseuré.......... »

LXXXII. — Le roi à Mondoucet, 26 août 1572 [2]. Après lui avoir accusé la réception de plusieurs de ses lettres, et lui avoir dit le plaisir qu'il a eu « de cognoistre par icelles le duc d'Alve avoir entière assurance de lui, » il lui fait le récit de la Saint-Barthélemy et lui donne des instructions sur la conduite qu'il doit tenir envers ledit duc :

Il est advenu que, s'en allant, vendredy dernier, le feu Sr de Chastillon, admiral, du Louvre en son logis disner, il luy auroyt esté tiré par la fenestre d'une maison une harquebuzade, de laquelle il auroyt esté attaint dedans le bras et griefvement blessé. De quoy j'auroys eu ung merveilleux regret, prévoyant bien que tel accident seroyt suivy d'ung plus grand mal, combien que je feisse faire tout ce qu'il m'estoit possible pour la vérification dudict attentat et chastiment des coulpables et malfaicteurs : en quoy je me seroye aucunement trompé, car le lendemain je seuz certainement comme ledict admiral et ceulx de sa faction, lesquelz estoyent fortz et en grand nombre en ceste ville, se deffiant qu'il fust faict justice dudict attentat, et sans avoir la patience de véoir et cognoistre les effectz de mon intention, se deslibéroient d'en prendre eulx-mesmes la

[1] Le duc d'Anjou.

[2] Cette lettre porte le millésime de *1576*.

vengeance, non-seullement sur ceulx de Guise, mais aussy sur tous ceulx desquelz ilz estoient entrez en soubçon. De manière que, pour prévenir l'exécution d'une si pernitieuse entreprise, j'ay esté constraint permettre et donner moyen ausdicts de Guise de courir sus audict admiral, comme ilz ont faict, ayant ledict admiral esté tué et tous ses adhérens. Et d'autant que cestedicte exécution a esté accompagnée d'une esmotion populaire, ung très-grand nombre de ceulx de la nouvelle religion qui estoyent en cestedicte ville ont esté massacrez et taillez en pièces : estant croiable que ce feu ainsy allumé ira courant par toutes les villes de mon royaume, lesquelles, à l'exemple de ce que s'est faict en cestedicte ville, s'asseureront de tous ceulx de ladicte religion.

Or, mons^r de Mondoucet, en telz affaires il fault prendre garde de près à tout événement. Je sçay bien que ceste nouvelle sera très-agréable audict duc d'Alve, car elle favorisera grandement ses dessaings; toutesfois je ne désire qu'il en recueille seul le fruit, et que, selon sa bonne coustume, il regarde de conduire ses affaires de telle sorte que il me rejette sur les bras non-seulement les forces du prince d'Orange, mais aussi renvoye en mon royaume ceulx qu'il a prins prisonniers à la défaitte de Genlys, et laisse eschapper les autres que sont dedans Montz qu'il tient enfermez, affin de establir cependant ses affaires et nettoyer les pays de son maistre plus à son ayse des rebelles. Car, puisqu'il a pleu à Dieu conduire les choses ès termes où elles sont, je ne veulx négliger l'occasion, non-seulement pour remeetre, s'il m'est possible, ung perpétuel repos en mon royaume, mais aussi servir à la chrestienté.

Je ne vous escriptz ce que dessus pour le redire audict duc d'Alve, parce que le temps ne le requiert encores pour plusieurs grandes considérations, mais c'est pour vous instruire et rendre capable de mon intention, laquelle vous retiendrez à vous seul, sans vous en ouvrir et déclarer à nul, de quelle qualité qu'il soyt............ Vous prendrez garde, de plus prèz que vous n'avez encores fait, aux depportements dudict duc, et mettrez peine d'estre soigneusement adverty de ceulx dudict prince d'Orange, avecques lequel, si vous pouvez, entretiendrez dextrement vostre intelligence, affin de ne luy donner occasion d'habandonner les entreprises qu'il a par delà, pour en venir faire d'autres en mon royaume, au secours de ceulx de ladicte nouvelle religion. Si se fault en cela comporter très-prudemment, et ne laisser rien partir de voz mains qui vous oblige et face cognoistre au duc d'Alve qu'entreteniez praticque avecques ledict prince d'Orange. Vous direz audict duc qu'il a maintenant toute occasion d'estre asseuré de mon intention, tant à l'entretènement de la paix d'entre son maistre et moy, que à l'augmentation du service de Dieu. Et ne sera que bien à propoz que vous luy dictes, comme de vous-mesmes, que tout a heureusement succédé de ce que il avoit deffait ceste troupe de Genlys, et que ledict Genlis et les autres prisonniers principaulx soyent entre ses mains, et partant en lieu d'où ilz ne pourront aisément partir et retourner en mon royaume et brouiller les cartes, et mesmes qu'il tienne enfermez ceulx qui sont dedans Montz, qui sont des plus

facticux subjectz que sondict maistre et moy ayons. Selon la responce qu'il vous fera, vous luy reppliquerez modestement, observerez soigneusement sa contenance, et retiendrez diligemment tous ses propoz, desquelz vous me manderez vostre adviz. J'estime que le Sr de Gomicourt[1] sera porteur de la présente; sinon je la vous envoieray par courrier exprès. J'ay baillé audict Gomicourt des lettres de créance audict duc d'Alve, et luy ay donné charge luy dire qu'il cognoistroyt, avecques le temps et par les effectz, le zèle que j'ay au service de Dieu et bien de la chresticnté, et affection à l'entretènement de la paix d'entre ledict roy catholicque et moy. Vous saurez de plus comme j'ay escript, par tous les gouvernements de mon royaume, assambler forces pour courir sus à ceulx que se vouldroyent eslever contre ma volunté et pour ceste occasion.

III, IV. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 29 août 1572[2]. (*En chiffres avec le déchiffrement.*) Joie qu'ont causée à Bruxelles les nouvelles de la Saint-Barthélemy; affaire du dixième denier et autres :

Hier matin monsr le duc d'Ascot, qui est demouré gouverneur, me vint trouver, je croys, de la part du sieur duc, pour me faire entendre les nouvelles qu'il avoyt eues des exécutions et meurtres commys à Paris près de vostre personne, dont ilz prennent telle occasion de resjouissance que Vostre Majesté peult pensser, pour l'heur et la prospérité que telles choses apportent à leurs affaires, et dont ilz ont faict chanter ung *Te Deum* solempnel et rendre grâces à Dieu. Je m'en voys[3] trouver ledict Sr duc au camp, et l'escouteray parler sur telz événements, en actendant que je soye instruict et infourmé par Vostre Majesté de ce que j'auray à dire et respondre là-dessus et sur quoy. Encores qu'il ayt pris de moy une bonne confiance, je m'asseure qu'elle lui redoublera de moictyé, et n'aura plus aucune occasion, estans les choses passées de la sorte qu'ilz les publient, de demourer en doubte et soubson de Voz Majestez, et d'où je l'ay esloigné autant qu'il m'a esté possible. J'attendray aussy le commandement de Vostre Majesté pour la continuation des intelligences et conduite des affaires de deçà, èsquelles je me suis cy-devant employé comme Vostre Majesté l'aura congneu par mes dépesches, et ce pour le seul zelle et affection que je porte à vostre service, sans autre respect. Quant à ce que ledict sieur duc a laissé à faire icy, je vous diray qu'il s'en est allé sans aucune résollution des estatz sur la proposition et demande qu'il leur a faicte. Lesquelz, auparavant que de respondre, veullent avoir acte signé de la main du roy d'Espaigne pour l'abolition du xe, et que cella soyt publié générallement et particullièrement par

[1] Voy. le t. Ier, p. 409.

[2] Cette lettre porte le millésime de *1571*.

[3] *Je m'en voys*, je m'en vais.

toutes les villes : ce qui le fasche fort, tant pour congnoistre la deffiance qu'ilz ont de luy, que pour véoir rétracter ceste imposition qu'il s'estoit tant promys et avoyt juré d'avoir. Et à ce que j'ay sceu de quelques-ungs des principaulx desdicts estatz, il coullera plus de six mois d'icy devant qu'il entre aucun secours. Hier partirent d'icy plusieurs pouldres et autres munitions pour envoyer au camp, et croy que l'artillerye y arrivera bientost pour battre la ville, sy ce n'est que le prince d'Orange le divertisse : de l'advancement duquel est ce matin venu nouvelles qu'il avoyt pris par force le chasteau de Wyert et qu'il estoit près de Dyest, prenant son chemin du costé de Mallines, où l'on croyt qu'il arrivera cejourd'huy ou demain au plus tard. J'attends encore le retour de mon homme, pour en avoir plus de seuretté, et crains, veu son retardement, qu'il ne luy soit advenu quelque empeschement...........

LXXXIII. — Le roi à Mondoucet, 31 août 1572 [1]. Langage qu'il doit tenir au duc d'Albe touchant les Français qui sont assiégés dans Mons :

Monsieur de Mondoucet, j'ay oy voluntiers vostre homme, et m'a esté plaisir entendre le duc d'Alve estre allé en son camp; qu'il eust prins ceste abbaye hors la ville, laquelle ceulx de dedans avoyent fortiffyée et jusques icy gardée, et que le prince d'Orange n'estoit encores passé la Meuse. Car, puisque les affaires de mon royaume sont aux termes que je vous ay mandé, je seroye très-marry si ledict duc d'Alve ne se faisoit maistre de ladicte ville de Montz, et encores plus si c'estoit par composition, et que, permettant à ceulx qui sont dedans de sortir, ce fust pour les me renvoier et qu'ilz retournassent en mon royaume, parce que ce sont tous gens factieux, plains de mauvaise volunté et affection, lesquelz vouldroient encores troubler mes intentions. Je pense bien que ledict duc ne se donnera peine de quelle sorte il entre dedans ladicte ville, pourveu qu'il exécute son faict. Toutesfois il importe grandement, pour le service de Dieu et celuy de son maistre, que ceulx qui sont dedans soyent mis en pièces, car ce sont des plus turbulants et séditieux subjectz que sondict maistre et moy ayons : de manière que, leur permettant venir en mon royaume, ce seront autant d'ennemys qu'il conservera à sondict maistre. Vous lui en parlerez sagement; et si vous sentez qu'il veuille composer, comme l'on m'a adverty, vous me le manderez aussitost et à mon cousin le duc de Longueville, lequel vous advertirez, diligemment et à la vérité, du nombre qu'ilz seront, en quel esquipage ilz sortiront, et du chemin qu'ilz prendront pour rentrer en mon royaume......

LXXXIV. — Le roi à Mondoucet, même date [2]. pour qu'il persuade le duc d'Albe de faire mettre à mort ceux qui sont dans Mons :

[1] Même observation que sur le millésime de la lettre précédente.

[2] Cette lettre porte le millésime de *1576*.

Monsieur de Mondoucet, vous trouvant à propoz avecques ledict duc, luy direz qu'il est maintenant en luy de faire congnoistre à tout le monde qu'il préfère le service de Dieu et bien de la chrestienté à tout autre respect, et qu'il est autant affectionné au bien de mes affaires comme il m'a voullu faire croire jusques icy, ayant entre ses mains plusieurs de mes subjectz rebelles, et le moien de prandre Montz et chastier ceulx qui sont dedans; s'il faict le contraire, j'auray très-grande cause me plaindre de luy et l'accuser de tout le mal qui s'en succédera. S'il vous respond que c'est tacitement le requérir de faire mourir lesdicts prisonniers et faire tailler en pièces ceulx dudict Mons, vous luy direz que c'est ce qu'il doibt faire, et qu'il se fera ung très-grand tort, et à toute la chrestienté, s'il faict autrement : car chacun a aujourd'huy les yeulx tournez sur luy pour véoir comme il se comportera envers ledict prince d'Orange, en ces occurrences èsquelles, si le roy catholicque, ses ministres et moy proceddons sincèrement et bien unys, il est sans doubte que nous sortirons des affaires que nous avons en noz royaumes et Estatz, pour après servir à la chrestienté.

Il fault surtout tenir cecy secret pour plusieurs considérations et en parler audict duc comme de vous-mesmes, sans qu'aucun sçache que je le vous aye commandé.

LXXXV. — Le roi à Mondoucet, 1er septembre 1572[1]. Il le prie de veiller soigneusement à ce qui se passe aux Pays-Bas, et de continuer à lui en donner particulier avis.

XXXIII. — Mondoucet au roi, du camp devant Mons, 5 septembre 1572. (*Déchiffrement.*) Siége de Mons; progrès du prince d'Orange; impression produite sur ce prince par la Saint-Barthélemy :

.......... Monsieur le duc d'Alve est continuellement occupé à l'expugnation de ceste place, estant tous les jours aux tranchées dès les trois et quatre heures du matin, d'où il ne bouge jusques au soir. Il a seullement commancé hier à la faire battre furieusement de vingt-huict pièces en tout, dont il y en a dix-huict en batterie et le reste pour les deffences, et en doibt encores arriver d'autres demain et après, pour continuer avec plus de force et advancer ce qu'il pourra en ceste exécution, voullant faire batterie encores en autre endroict, affin de s'emploier ailleurs selon le besoing qu'il en a. Hier arrivèrent à Bains[2], trois lieux d'icy, deux mil chevaulx de l'arcevesque de Collongne, lequel y est en personne, ainsi que l'on m'a asseuré, pour ce que sans cella ses gens ne voulloient marcher. Et ainsi se renforce maintenant ledict Sr duc, marchant d'autre

[1] La lettre porte le millésime *1576*.

[2] Binche.

costé le duc de Holst [1], le conte de Scombourg [2], ausquelz j'ay sceu qu'il avoyt envoyé paiement pour deux mois.

Ce qui le faict tant haster en l'entreprinse de ceste ville est le acheminement du prince d'Orange, lequel, depuis la réduction de Malline, s'est advancé en ce quartier-là, ayant pris les villes de Diest et Thiellemont [3] en son chemin, et se trouve de ceste heure près de la ville de Louvyns, laquelle on craint prendre l'exemple des autres, pour n'avoir aucunement voullu recepvoir garnison, et s'estans retirés les ecclésiasticques et escolliers à Bruxelles, qui n'est exempte de grandes allarmes, à l'occasion desquelles ilz ont muré toutes les portes, horsmis deux, et autour de laquelle les gens dudict prince courent tous les jours. En ce camp on craint bien fort qu'il ne s'approche, pour secourir son frère, auparavant que ladicte cavallerye soye toute arrivée, qui ne pourra estre de dix ou douze jours, parce que, estant ladicte cavallerye desjà engaigée à la batterye, elle ne se pourroyt si promptement déplacer. Et pour ceste occasion, hier ledict Sr duc feyt rompre tous les ponts des environs d'icy et faict coupper chesnes et arbres ès bois icy autour, pour empescher les chemyns et passaiges à la cavallerye, faisant mesmes approcher ce qu'il a de gens de cheval plus près de luy qu'ilz n'estoient, et aiant commandé à ung chascun de se tenir prest : ce que l'on interprette pour l'assault de ceste ville; mais j'ay sceu de quelqu'un qui particippe aux conseils qu'il ne s'asseure pas de la prendre si tost. Vray est que, si ledict prince ne la secourt, elle ne pourra pas longuement résister à telle viollance.

Sire, faisant ceste dépesche, mon homme est retourné d'auprès dudict prince; lequel m'a confirmé tout ce que je vous escriptz cy-dessus de son progrès, mesmes qu'il pense qu'il aye pris Louvyn et qu'il soit maintenant autour de Bruxelles. Il l'a enquis du chemin qu'il tiendroit : dont il l'a asseuré qu'il ne sçavoit riens luy-mesmes, et en cella il se conduiroit selon l'advis que son frère le conte luy donneroit qu'il se trouveroit pressé : de sorte que je voy qu'il est pour s'avancer. Mon homme luy aiant amplement discouru les grandes raisons que avoient meu Vostre Majesté de permettre et donner lieu à l'exécution qui s'est ensuivie des conspirateurs qui ont esté massacrez à Paris, il s'est merveilleusement trouvé estonné et en extresme fascherie, n'en aiant point encore esté lors certainement adverty. En sorte que sur ce il commança à entrer en grande crainte et deffiance de vostre part et n'avoir plus le bon succès en ses affaires qu'il attendoit, ayant appuyé le meilleur fondement d'icelles sur ce costé-là, luy disant qu'il estoit quasi impossible que Vostredicte Majesté se peust jamais bien purger de ce faict à l'endroit de tous les princes protestans et autres de ceste religion de l'avoir ainsi

[1] Holstein.

[2] Schauwembourg.

[3] Tirlemont.

laissé advenir : à quoy il estoit bien nécessaire que vous prissiez bon conseil, car autrement il prévoyoit vostre royaume retourner en grandissimes troubles et beaucoup de gens de guerre y descendre. Mais mondict homme, que j'avois bien dilligemment instruict, le voiant si avancé en païs, le peuple se trouver à sa dévotion à veue d'œil, luy résollu de marcher pour combattre le duc, au cas que sondict frère en eust besoing, et davantaige tenant ce langaige, feist ce qu'il peust pour le tirer de ceste oppinion et le retenir le plus qu'il seroit possible en bonne affection en vostre endroict, affin que, luy venant à bien succedder, comme les victoires sont en la main de Dieu et hazardeuses, il ne prinst occasion d'entrer en vostre royaume pour assister voz rebelles.......

Quant à ceulx qui sont dedans Montz, leur sallut deppend dudict prince, ainsi que Vostre Majesté peult voyr : autrement elle se peult asseurer qu'ilz seront tous mis en pièces, car de composition je vous supplie très-humblement croyre qu'il n'en est nulle nouvelle......... Car, encores que ledict sieur duc voullust entendre à composition, ceulx du dedans ne s'y condescendront jamais.

LXXXVI. — Le roi à Mondoucet, 6 septembre 1572 [1]. Il a reçu ses dépêches du 29 août et du 2 septembre. — Mondoucet doit s'efforcer, plus qu'il ne l'a fait, de pénétrer les desseins et progrès des deux armées [2], afin de l'en avertir.

Sitost que l'homme que vous avez envoyé vers le prince d'Orange sera de retour, vous ne ferez faulte de me mander ce qu'il vous aura rapporté : estant bien ayse, suivant ce que je vous ay escript, que vous entreteniez vostre intelligence avecques luy, pourveu que le puissiez faire de façon que ne soiez descouvert, parce qu'il se faut bien garder de faire chose par laquelle ledict duc cognoisse que favorisiez les entreprises dudict prince...........

Je suis content qu'il soit faict distinction des prisonniers que détient ledict duc, et que luy faciez instance pour la délivrance des catholicques, puisque vous estimez que ce sera chose qu'il accordera facillement...........

XXXIV, XXXV. — Mondoucet au roi, du camp lez-Mons, 6 septembre 1572. (*En chiffres avec le déchiffrement.*) Selon les ordres du roi, Mondoucet a entretenu le duc d'Albe sur le fait des prisonniers qu'il a encore en ses mains et sur ceux qui sont enfermés dans la ville de Mons :

Luy mectant devant les yeux combien il importoit à toute la chrestienté et à Voz

[1] Marquée *1576* comme celle du 1er septembre.

[2] Du duc d'Albe et du prince d'Orange.

Majestez, et particullièrement à sa réputatiun, que le monde fust purgé de telles gens turbulens, et que chacun regardoit maintenant ses actions, pour voir comme il se comporteroit avec ses ennemys. Au premier point il me respondit qu'il ne luy restoit plus guères de prisonniers entre les mains, lesquelz alloit-il même tous les jours exécutant, mais que, pour quelque respect (qu'il ne me dit point), il réservoit encore les chefz, gentilzhommes et principaux qu'il avoit; et voy bien que ce n'est qu'en attendant ce qui succédera de ceste guerre, pour s'en servir, ainsi que vous ay escript par ma dernière. Je ne suis demouré court là-dessus pour luy faire entendre l'occasion que vous aviez de vous plaindre de luy s'il les laissoit eschapper, et l'accuserez des maux qui en adviendroient cy-après. Mais il ne me paie en cela que de la bonne volunté que le roy son maistre vous porte, du reproche des secours et aydes qu'il vous a faitz en voz troubles passez, qui sont ses lieux communs ordinaires, et de l'espérance qu'il a de venir promptement au-dessus, tant de ceste ville que du prince d'Orange.

Confiance du duc à cet égard; il offre même des troupes au roi, s'il en a besoin, mais Mondoucet l'a remercié en l'assurant que bientôt le royaume serait du tout nettoyé, et que, pour l'heure, on ne lui demandait qu'une seule chose: c'était de bien achever de son côté, sans rien renvoyer sur les bras du roi.

J'ay sceu qu'il fait faire fort bonne garde que ceulx de dedans Montz ne sortent, et n'y a pas aussy apparence, à ce que je voy, qu'ilz le veullent faire. Il m'a dit sur cela qu'il y avoit, en ladicte ville, une compaignie de catholicques, dont est cappitaine ung nommé Durevel, laquelle seroit bien aise de sortir et le feroit, si elle en avoit receu quelque commandement de Vostre Majesté : à quoy vous adviserez.

Les princes d'Allemagne veulent intervenir auprès du roi d'Espagne en faveur du prince d'Orange: mais le duc d'Albe croit qu'ils ne réussiront pas. — Difficultés extrêmes du siége de Mons; crainte de le voir se prolonger jusqu'aux pluies. — Annonce de la prise de Louvain, où le prince d'Orange est entré le jeudi précédent, après quoi il a marché sur Wavre. « Il fait ce qu'il peult pour se conserver la bienveillance des peuples et » qu'ilz ne soient foullez, publiant partout qu'il n'en veult qu'aux Espa- » gnolz, leurs adhérents et fauteurs, et permet que chascun aille et vienne » faire ses affaires. » — Peur qu'on a de le voir s'attacher à Bruxelles, où les enseignes d'Espagnols et les Allemands n'ont aucune sécurité.

XXXVI, XXXVII. — Mondoucet au roi, du camp lez-Mons, 9 septembre 1572. Le duc d'Albe n'a eu garde d'accepter le combat qui lui était offert

par le prince d'Orange; il attend des troupes nouvelles. — Il a répondu à Mondoucet, qui se plaignait de le voir disposé à s'accorder avec le prince, que le roi son maître et lui ne demandaient rien de plus au ciel que de voir le royaume nettoyé de rébellion, et Charles IX y demeurer roi absolu; que, de sa part, il ferait tous les efforts possibles, ainsi qu'il avait toujours fait, pour mettre maintenant la dernière main à cette querelle; qu'il n'y avait aucune apparence que ledit prince eût la volonté de s'aller promener en France, ayant pris tant de villes par deçà comme il a fait, et où il est trop bien reçu, outre qu'il n'y a maintenant personne en France qui l'y appelle ni qui l'y puisse recueillir; et quant à l'accord, que Mondoucet avait pu voir comme jusqu'ici il y avait procédé. mais que, pour couper court à tout soupçon, il l'assurait que, au cas que le roi très-chrétien voulût promettre, de sa part, de ne faire jamais aucun accord avec ses sujets rebelles sans qu'il y fût stipulé qu'ils n'aideraient, en quelque sorte ou manière que ce fût, les sujets du roi son maître, Sa Majesté Catholique et lui feraient réciproquement semblable promesse, quand ils s'accorderaient avec ledit prince ou avec les sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne. — Le prince a encore pris Termonde et a tiré seize mille livres de Louvain, qui s'était laissé battre, pour lui épargner le pillage.

XXXVIII, XXXIX. — Mondoucet au roi, du camp lez-Mons, 11 septembre 1572. Dans l'escarmouche qui a eu lieu entre les deux armées [1], la perte du prince d'Orange a été d'environ cent cinquante hommes, parmi lesquels un ritmaître principal; du côté du duc d'Albe, vingt-cinq Espagnols et quelques hommes d'armes sont restés sur le carreau, et la cornette du Sr de Noircarmes a été prise. — Le prince a fait mettre le feu au village de Boussu et en d'autres endroits.

Il se part d'icy avecques fort peu de réputation, ayant une armée supérieure à celle dudict sieur duc, sans pouvoir secourir son frère en ceste ville, ne qu'il en soit sorty aucun. Il est vray qu'il n'eust sceu tanter un tel effort sans ung bien grand désavantaige, à cause des fortz et tranchiz que ledict sieur duc avoit fait faire de toutes parts. On tient que la cause de son reculement est qu'il y a quelque dissention entre ses reistres, parce qu'avant-hier, jour de ladicte escarmouche, les deux cornettes qui la soutinrent et qui firent fort bien, devoient estre suivyes et secourues de trois autres

[1] Le 9 septembre.

qui demeurèrent derrière : ce qui leur feist perdre la plus belle occasion qu'ilz sçavoient avoir de ceste guerre..........

Camisade donnée la veille au soir aux troupes du prince par huit cents arquebusiers espagnols.

XLI, XLII. — Mondoucet au roi, du camp lez-Mons, 13 septembre 1572. Détails sur la camisade du 10; dispositions militaires du duc d'Albe; siége de Mons :

Sire, vous aurez veu, par ma dernière dépesche de l'unziesme et douziesme de ce mois, la belle levée de boucliers que le prince d'Orange est venu faire devant ceste ville, et comme, après icelle, il se retiroit du costé de Bains, prenant quasi le mesme chemin qu'il estoit venu............ Aussi Vostre Majesté aura veu ce que monsieur le duc d'Alve m'avoit mandé de la camisade qu'avoient donné VIII$^{e}$ harquebuziers des siens à l'armée dudict prince, laquelle, à la vérité, est merveilleusement bien succédée, ainsy que moy-mesmes j'ay esté véoir sur le lieu où a esté faicte l'escarmouche et exécution, et que le vous bien particullièrement contera le S$^{r}$ de Fonpertuis.

Cependant je vous diray que, l'infanterie dudict prince estant logée à une lieue et demye d'icy en trois camps le long du cousteau, sans qu'elle fust couverte d'aucun bois, ruisseau ne tranchée, sinon d'une campaigne raze, et sa cavallerie logée au dessoubz dedans un village et prairie estans à l'environ, au bas de ladicte montaigne, lesdicts harquebuziers, aians passé ung bois qui estoit à demye lieue dudict camp et se trouvans en ladicte campaigne, marchèrent droit aux centinelles et corps de garde de ladicte armée qui estoit assiz sur le hault, lesquelz ilz deffirent et mirent en pièces; et laissant deux cens harquebuziers derrière eulx pour la seureté de leur retraicte, entrèrent les autres six cens dedans ledict camp, qu'ilz enfoncèrent jusques au millieu, tuans hommes et chevaulx en bonne quantité, et jusques dedans leurs maisons et leurs lictz, fors que, sur leur retraicte, il fust tué quelques-ungs d'eux. Et au nombre que je ay peu remarquer, il est demeuré sur la place environ trois cens ou trois cens cinquante hommes d'une part et d'autre, mais d'Espaignolz il n'y en a que trente-cinq ou quarante. Et ainsi le camp dudict prince se trouvant en effroy par le feu qui fut mis en plusieurs endroictz de son logis et une telle surprise, se mirent promptement en bataille sur le hault, ung peu plus à main droicte, et de là commencèrent à marcher, la plus grande part de leur bagage s'estant desjà acheminé devant : monstrant bien, tant à la forme de ladicte assiette de leur camp, lequel n'avoit aucune place de bataille, et le peu de garde qu'ilz faisoient, qu'ilz ne sont gens de guerre.

J'ay ce mattin esté véoir monsieur le duc d'Alve, que j'ay trouvé au lict, qui commance à reprendre halaine et se reposer du grand travail qu'il a pris durant ces cinq ou six

jours passez, lequel m'a dict et asseuré que ledict prince avecques son armée reprend le chemin de la chaussée tirant vers Mastricq, pour s'en aller repasser la Meuze, estant don Fédéricq, son filz, à ses talons avecques troupe de harquebuziers et cavalerie, pour le tenir en évueille et le presser, cependant qu'il alloit avoir du renfort dans la ville de Bruxelles, ou cas qu'il voullust prandre ce chemin; et manda au duc de Holst qu'il se tînt ferme et arresté jusques à ce que eust autres nouvelles de luy, voiant bien qu'il n'en n'avoit plus que faire icy; davantage qu'il espéroit avoir dedans six jours la ville de Mons, la baterie de laquelle avoit esté ung peu intermise par faulte de boulletz, mais que demain il recommanceroit à battre la courtine, assaillir le ravelin et jecter ses ponts dans les fortz, pour mardy ou mercredy donner l'assault, et que, cela faict, il avoit bien espérance d'avoir remis toutes les autres villes en son obéissance dedans la fin de ce mois prochain, envoiant son filz d'un costé, Noircarmes d'un autre, et aussi autres en divers endroictz, et au surplus que je pouvois véoir les belles et bonnes trouppes de gens de guerre, tant de cheval que de pied, qu'il avoit en ceste armée, et la valleur de ses harquebuziers, lesquelles il me prioit vous escrire estre prestes de s'emploier puis après pour vostre service, si Vostre Majesté en avoit besoing.

Quant à moy, Sire, je ne puis croire que ledict prince soit venu icy seullement pour se monstrer, sans rien faire et se retirer si soudain. Nous pourrons juger, par le chemin qu'il tiendra, de la résolution qu'il aura prise : pour le moings il ne tourne point la teste de vostre costé.

De Bruxelles, il est quasi comme assiégé, à ce que on m'escript, ceulx de Malines, Louvain, Dermonde et autres endroits courans tous autour et empeschans que on n'y porte vivres..........

Quant à la prise de ceste ville, encore qu'elle luy réuscisse bien (au duc d'Albe), si ne pensé-je pas qu'elle soit si aisément ne si promptement que la faict ledict S[r] duc, ny semblablement la fin de ses autres affaires, lesquelles consommeront bien le reste de ceste année; et crains bien qu'il n'en ayt assez pour la prochaine, aiant tant de villes fortes à réduire.

XLIII, XLIV. — Mondoucet au roi, du camp lez-Mons, 17 septembre 1572. (*En chiffres avec le déchiffrement.*) Nouvelle conversation avec le duc d'Albe au sujet des Français qui sont dans Mons. Le duc voudrait pouvoir les faire sortir, comptant bien après venir aisément à bout et d'eux et du comte Ludovic. Sur quoi Mondoucet répliqua qu'il ne fallait point s'amuser aux paroles et inventions de ces gens-là, car toutes leurs propositions d'accord pourraient bien n'avoir d'autre but que de lui faire perdre l'occasion du bon temps. Le duc objecta qu'il ne composerait point

au sujet des prisonniers qu'il avait, et qu'au surplus il n'en était pas encore là. « Seulement ses soldatz parlant avec ceulx de la ville, leur disant des » injures et les appelant traistres, quelques-ungz avoient respondu qu'ilz » en voudroient bien estre dehors. » — Il demeure entendu que, si le roi de France fait quelque accord avec ses sujets, il y sera expressément stipulé que ces derniers ne pourront aller au secours des sujets rebelles du roi catholique, et que tout accord conclu avec le prince d'Orange contiendra les mêmes conditions au sujet des rebelles de France.

XLV, XLVI. — Mondoucet au roi, du camp lez-Mons, 18 septembre 1572. Le duc d'Albe a prévenu Mondoucet que, la veille, après dîner, quatre gentilshommes étant dans la ville de Mons avaient demandé à parler avec le Sr de Licques ou autres et qu'il ne voulut pas le leur refuser, ne fût-ce que pour savoir leurs intentions.

Et sur ce y envoya le Sr de Noircarmes, pour oyr ce qu'ilz voudroient proposer. Ainsi sortirent de ladicte ville La Noue, Soyecourt, Senarpont et le lieutenant de Genlys, lesquelz, parlant avec ledict de Noircarmes, dirent que, encores qu'ilz n'eussent pouvoir du conte Ludovicq de traiter d'accord, que néantmoins, voians les choses en l'estat qu'elles estoient, mesmes la volunté de Vostre Majesté, ilz pouroient retourner devers luy pour l'avoir et sur ce proposer et mettre en avant les conditions qu'ilz désiroient. A cela leur fut respondu par ledict de Noircarmes que aussi peu avoit-il pouvoir du duc d'en parler ny mesmes de les oyr; toutesfois qu'il luy rapporteroit ce qu'ilz mectroient en avant, mais que premièrement il ne falloit aucunement parler de traicter avec ledict conte, pour n'en voulloir riens faire ledict duc avec rebelles, et que s'ilz voulloient retourner en la ville pour rapporter le pouvoir qu'ilz disoient leur estre nécessaire, que lors ledict Sr duc vouldroit bien aussi qu'il les oyst. Et ainsi estans en propos, le Sr de Noircarmes leur remonstra comment ilz s'estoient avancez de venir en ce païs, à la persuasion et adveu dudict conte, sans commandement de leur roy; qu'ilz voioient les pugnitions et chastimens qui avoient esté faits en France et qu'il ne failloit pas qu'ilz espérassent aucun accord, si ce n'estoit que, avant toutes choses, ilz promissent et jurassent de n'assister jamais les rebelles de Vostre Majesté, ny de porter les armes contre vostre service. Ilz firent responce qu'ilz pensoient avoir fait ceste entreprise pour vostre service, et que maintenant qu'ilz voioient la démonstration que Vostre Majesté a faite du contraire, ilz ne savent plus en quelle part aller ne fuyr; et que sortans de là-dedans, leur volunté est de s'aller jecter à genoux à vos piedz afin d'obtenir leur pardon, si bon vous semble, ou remectre leurs testes entre voz mains, car d'autre recours ou salut ilz n'en voient point. Et après tous ces propos rentrèrent,

avec accord de resortir aujourd'huy sur le mydy avec leur pouvoir. Dont et de ce qui s'y fera ledict S[r] duc m'a promis de m'advertir, me priant croyre et vous certiffier que, quelque accord ou composition qu'il face avec eulx et les prisonniers qu'il a, ce ne sera qu'avec protestation et jurement sollempnel qu'ilz feront de ne s'ingérer jamais de porter les armes contre vostre service, ni assister aucuns rebelles ou désobéissans de Vostre Majesté.

Le duc se propose, aussitôt après la prise de Mons, d'aller combattre le prince d'Orange avec huit mille chevaux et son infanterie, et il donne l'assurance que celui-ci n'aura pas le loisir de tourner la tête du côté de France. — Le prince coucha hier à trois lieues de Bruxelles et deux lieues de Louvain; il fait de nombreuses recrues. — Quant à Mons, le temps n'a pas été perdu.

LXXXVII. — Le roi à Mondoucet, sans date (21 ou 22 septembre 1572). Au sujet des pourparlers entamés pour la capitulation de Mons :

Monsieur de Mondoucet, j'ay receu voz lettres du xv[e], xvii[e] et xviii[e]. Nous congnoissons bien que le duc d'Alve désire faire ses affaires, et ne se donne peyne à tel pris pour que ceulx de dedans commancent à parlementer, et mesmes mes subjectz. Je tyens pour certain qu'ilz composeront. Au regard de ce que ledict duc vous a dit, pour me mander, que je soye asseuré qu'il ne composera jamais avecques mesdicts subgetz, qu'ilz ne jurent et promettent ne porter les armes contre mes commandements, je croy qu'il ne s'arrestera beaucoup sur ces articles, et quant bien il se randra oppiniastre, que ce sera me justiffier ledict accord et me paier de ceste monnoye, laquelle n'est toutesfois recepvable : car il sçayt bien que je ne me sçaurois jamais asseurer qu'ilz observent ce qu'ilz auroient promys, ains sitost qu'ilz seroient en liberté, feroient du pis qu'ilz pourroient, selon leur bonne coustume. Je ne me peulx persuader que mesdicts subgetz accordent sans le conte Ludovic et qu'ilz le habandonnent, comme m'escripvez que le prétend ledict duc, dysant qu'il ne veult traicter avecques les rebelles de son maistre : aussi je pense bien qu'il se modérera et ne sera si scrupuleux qu'il veult faire croyre, s'il voyt que l'on ne vueille composer sans ledict conte, mais qu'il fermera les yeulx pour ne le voir sortir avec les autres, puisqu'il perd l'espérance de forcer ladicte ville. Et quant à ce qu'il vous a dit, incontinent après la réduction d'icelle, il marchera avecques toutes ses forces vers le prince d'Orange, pour le combatre, je croy qu'il y viendra le plus tard qu'il pourra, quant bien ledict prince seroit beaucoup plus foyble, s'il estime qu'il soyt déterminé de l'attendre : car il ne vouldra, non plus qu'il a faict par cy-devant, hazarder ce que le temporiser luy rend asseuré. Je présume bien qu'il marchera droict, s'il pense qu'il le puisse contraindre de se retirer, et qu'il ne laisseroit de chanter le *Te Deum*,

comme il feist l'autre fois, sy le pouvoit reverser dedans mon royaume, mais que ce seroit ce qu'il vouldroit avoir jà faict, ne pouvant, quant cella seroit, espérer aucun secours de luy, attendu sa façon de procéder : car ses forces luy seront plus nécessaires pour réduire toutes les villes de l'Estat de son maistre qui se sont révoltées.

Ainsy n'y a aucune apparence et encores moings d'asseurance ès offres et promesses dudict duc, lequel ne se soucye de chose du monde, pourveu qu'il face le service de sondict maitre : ce que j'ay esprouvé assez par cy-devant. Au moien de quoy il n'en fault faire aucun fondement, mais observer songneusement comme passera le parlement, affin de bien advertir mon cousin le duc de Longueville par courrier exprès, comme aussi du chemin que prendront ceulx qui en sortiront pour rentrer en mon royaume, et quel nombre ilz seront : en quoy vous ne ferez faulte de satisfaire.

Vous ne direz audict duc que j'espère si peu de luy que je le vous escriptz, mais vous luy ferez bien congnoistre que je n'ay perdu la mémoyre de sa façon de procéder; que je n'ignore l'estat des affaires de par delà, le besoing que luy feront ses forces pour réduire les pays rebelles, et le préjudice que je recepvray dudict accord, quelque promesse qu'il tire de mesdicts subgectz : car estans chefz et de plus intéressez en ces rébellions, je n'en doibz prendre confiance.

Quoy que ce soyt, vous ne ferez ny direz chose quy luy donne prétexte de inférer qu'il faict ledict accord par vostre consentement, et sy ne rejecterez publicquement aucune chose laquelle vous estimerez estre pour servir à mon intention, ne vous laissant aller aux belles parolles de mes subgetz desquelles ilz n'ont jamais eu faulte pour collorer leurs pernitieux dessaings. Le principal sera, et que je vous veulx bien répetter, de pouvoir bien et seurement advertir mon cousin le duc de Longueville de leur partement, du nombre qu'ilz seront, du chemin qu'ilz prandront et par quel endroyt ils entreront, affin que, sans nous attendre audict duc, regardions de pourvoir à noz affaires.

Je ne vous ay du tout deffendu envoyer au camp du prince, mais bien adverty prandre garde et le faire de façon qu'il ne fust descouvert.

XLVII. — *Advis touchant le fait de Mons,* sans date (septembre 1572). C'est le rapport d'un homme que Mondoucet avait envoyé à l'armée du prince d'Orange et qui, après la capitulation de Mons, avait eu un entretien avec le comte Louis :

Le nombre de la quavallerye d'Allemaigne, c'est-à-dire reistres, à mon jugement, sont de sept à huict mille chevaulx, en bon esquipaige et bien montez et de bonne volunté de combatre, et il n'y a guères de serviteurs à cheval.

De la quavallerye des Wallons, Bourguignons et Flamens, peuvent estre environ deux ou trois cens chevaulx à mon advis. Des François il n'y en a poinct.

Pour ce que je n'ay eu le loisir de m'informer de tous les chefz et capitaines, c'est que je n'ay demeuré que deux jours en l'armée du prince d'Orange; et tout ce que j'ay peu recongnoistre, le coronnel est ung nommé le mareschal d'Est (?), homme de bon aige, et porte ung petit bonnet avec ung painache, et homme assez grand.

Le nombre des lansquenetz, suivant mon opinion et de ce que l'on dict, sont environ six mille : toutesfois je n'ay peu compter que dix-huict drapeaulx, gens de quoy je ne fais pas grand cas, pour ce que ce ne sont que canailles; et c'est ce qu'il fasche le prince : car, s'ilz fussent estez gens de guerre, ilz fussent passez par-dessus les tranchées du duc d'Alve et eussent donné secours au conte Ludovicq en la ville de Montz.

Touchant les capitaines de l'infanterye des lansquenetz, je n'ay seu entendre le nom d'eux, pour ce que je n'ay eu le loisir; qu'il m'a fallu aller à Mons véoir mes amys et compaignons qu'ilz estoient dedans la ville, et ay parlé à eulx et les ay trouvé prests à rendre la ville, comme ilz ont faict.

Touchant l'infanterye de Flamens, Wallons et Bourguignons, ilz peuvent estre environ deux mille hommes, gens ramassez : il en a laissé ungne quantité dedans Malynes, avec quelque nombre aussy de lansquenetz, soubz la charge d'un sien nepveu.

Touchant l'artillerye, j'ay veu six pièces de campaigne et deux demy-coullevrines : mays j'ay entendu qu'il en faisoit aprester à Malynes pour faire venir au camp. J'ay veu trois charettes chargées de boulletz et quatre aultres charettes chargées de barilz de pouldre.

Touchant des pionnyers, je n'en ay poinct veu : car au villaige qu'il estoit je vys travailler les lansquenetz avec quelques gens du villaige et retranchant ungne rue.

Touchant les ingénieurs, on m'a dict que celluy qui a faict la citadelle de Montz estoit avec l'aultre frère du prince. Quant à d'aultres ingénieurs, je n'y en ay poinct veu.

Touchant aux engins pour faire pons, je n'en ay poinct veu.

Touchant l'avangarde du prince, j'ay veu marcher cinq cornettes qu'ilz pouvoient estre environ de deux ou trois mille chevaulx, et après venoient huict enseignes de gens de pied, lansquenetz, au commencement, et tous les aultres venoient après ensemble, et la bataille marchoit sur main droicte, et l'arrière-garde venoit à quartiers tout le long d'ung bois qui est là; et estoient trois cornettes pour l'arrière-garde. Le nombre des cornettes que j'ay seu compter sont vingt cornettes. Les chariotz et baigaiges venoient de l'aultre costé, et l'artillerye marchoit et l'infanterye et la bataille. Et en ce jour-là ne firent que deux lieues de chemin.

Touchant ceulx du conseil, j'ay veu l'un des filz du conte palatin et pluseurs aultres gens de qualité que je n'ay peu savoir leur nom, pour le peu de temps que j'ay demeuré en ceste armée.

Touchant ceulx quy commandent aux vivres, estoient allez à Malynes pour faire

amener vivres au camp, et semblablement estoient allez par toutes les aultres villes qu'ilz tiennent pour le prince, pour faire aussy mener vivres en ladicte armée.

Touchant les avanturiers, je vys environ deux cens chevaulx tous bien montez, et ne sès le nom de celluy qui les conduisoit.

Je vys le prince campé à deux lieues du camp du duc d'Alve, et estoit fort serré; et toute la nuict ungne partye de leur cavallerye estoit en bataille, et leurs chariotz estoient par toutes les entrées du village. Pour ceste nuict il ne se retrancha poinct.

Touchant le maistre de camp, je l'ay demandé et n'ay seu savoir son nom et ne l'ay poinct veu aussy.

Touchant ce quy est deu à leurs reistres, j'ay ouy dire qu'il ne leur debvoit qu'un cartyer, et le prince leur avoit promys que, sitost qu'ilz seroient entrez en la ville de Mons, qu'ilz seroient payez des relicques des églises qui sont encore là.

Touchant de savoir s'ilz vivent de police ou à discrétion, le jour qu'il se vint camper auprès du camp du duc, ilz avoient faict provision de force vivres en leurs chariotz, par ce qui leur fut raporté par espion que où ilz alloient ne trouveroient rien : ce qui estoit vray. Je vis, en marchant, donner force pains par les cappitaines et sergens à leurs soldatz.

Touchant sy le peuple les aime ou hait, le peuple ne les hait poinct, mais les aime, pour ce qu'ilz ont opinyon que le prince les meetra en liberté et hors de la tyranye du duc d'Alve; et jamays le duc ne sera aymé dans le pays, ny aulcun Espaignol; et en cela j'en puys porter bon tesmoignaige, car j'ay parlé avec de grands seigneurs du pays quy ayment pour cejourd'huy fort la natyon françoise, et disent que, sy le roy de France se fût résolu, que tout le pays de Flandre estoit à sa dévotion, sans donner aulcunes batailles.

Touchant l'intencion du prince d'Oranges, c'est qu'il a envye de donner bataille, pour ce qu'il est beaucoup plus fort de cavalerye que n'est pas le duc d'Alve, et sy le duc ne se fye poinct en la cavalerye et infanterye du pays et ne s'assure que en ses Espaignolz, qu'ilz sont fort petit nombre pour le jour d'huy et sont encores fort mal payez; et tous ne savent que devient l'argent que le duc tire du pays. Quand le prince voulut donner secours en la ville de Mons, il présenta bataille au duc, et le duc ne voulut jamays sortir de ses tranchées pour combatre le prince, tellement qu'il entra jusques sur le bort des tranchées et en deffit deux à trois cens pour le moings.

Touchant sy le prince d'Oranges a envye de gaigner le pays pied à pied, il a bien le moyen de le faire, s'il veult : car il n'y a place où il aproche qu'il ne se rende à luy et luy rende obéissance sans frapper coup : car je l'ay ouy dire à ceulx mesme des places; et sy ne fust esté le duc d'Ascot que laissa le duc d'Alve dans la ville de Bruxelles, la ville fusse esté au prince, car ilz murmuroyent tous et avoient envye de aller au-devant de luy pour se rendre. Et trois ou quatre jours devant que le conte Ludovic

eust rendu la ville de Mons, il fist rendre au prince huict ou dix des principalles villes du pays, et toutes les villes qu'il tient s'offrent eux-mesmes de payer l'armée du prince.

Touchant l'ocasion pour quoy le duc d'Alve s'est amusé à la ville de Mons et laissé entrer le prince dans le pays de Flandre, c'est que le duc n'avoit encore en son camp que de sept à huict mille hommes, tant de cheval que de pied, et attendoit ses forces qui luy venoyent, tant d'Allemaigne que du pays, qu'ilz sont pour le jour d'huy arrivez et en son armée; et puis estoit bien adverty du peu de gens qu'ilz estoient en la ville de Mons, et estoit délibéré de la prendre, comme il a faict, avant que en partyr, et s'asseurant aussy que ceulx des aultres places où le prince a passé ne luy feroient aulcunes faultes; et au contraire ont livré passaige au prince. Et le duc craignoit aussi que, laissant la ville de Mons, les villes circonvoisines ne se révoltassent, comme ilz avoyent délibéré.

J'ay entendu, au camp du prince, que sy le temps le chasse, qu'il se retirera dans les villes qu'il tient avec toute son armée, parce que sont villes d'importance. Il tyent environ ungne vingt-ungne villes, des plus importantes du pays, et bien autant d'aultres. Il y a telle place que sy le duc les veult assiéger, il sera plus d'ung an avant que d'en pouvoir venir à fin, tellement que la plus grand partye du pays le prince la tient pour cejourd'huy. Par cella il est à penser sy le prince a envye de se retirer hors du pays et laisser ses gens ainsy.

Touchant l'envye que pourroit avoir le prince de venir en France, il dist que ce seroit pour retirer à luy les fugitifs, affin de renforcer son armée. Toutesfois il a entendu dire que la gendarmerie du roy estoit aux frontyères.

Toutesfois j'ay entendu dire que le conte palatin a envoyé au prince deux capitaines françois, que sytost que le prince les a eus, les a envoyés en France pour amasser gens. Je n'ay jamais peu savoir leur nom, et s'y m'en suis bien informé.

Quand le conte Ludovic est sorty de la ville de Mons, j'ay parlé à luy et luy ay démonstré qu'il fault avoir patyence et ne se donner point de fascherye : car qu'il faict profession de l'art militaire est subject à perdre place et semblablement à en prendre aussy, et à gainer et perdre bataille aussy; toutesfois que luy sortoit avec ungne grande réputation de ladicte ville, avec les armes au poing et la meiche alumée et en bataille, tout au travers de l'armée de son ennemy, et qu'il n'y a guères de villes rendues de ceste façon, après avoir enduré de treize à quatorze mille coups de canon et laissé ceulx de la ville en liberté comme au passé.

Et le conte me respondit, tout malade comme il est, que sy on luy eust tenu la promesse que on luy avoit faicte devant que partir de France, qu'il n'eust pas rendu la ville : tant s'en fault que tout le pays seroit rendu à la dévotion du roy de France, car il m'a dict qu'il ne le faisoit à aultre intention, et que luy tout seul ne pouvoit pas tout prendre à ung coup, et que il faisoit service au roy d'aussy bon cœur que homme ayt jamais servy, et que avec le temps il monstreroit de quoy.

Toutesfois il me vouloit bailler ungne lettre pour bailler au roy, et les articles de la restitution de la ville de Mons. Mais il estoit sy malade que, quand je prins congé de luy, il luy falut jeter du vinaigre sur la face, parce que le cœur lui défailloit; et ay opinyon qu'il ne vivra guères, sy Dieu ne luy ayde.

Le conte Ludovic est conduict par quatre compaignyes de hommes d'armes soubz la charge de monsieur de Morebec [1], et avec luy ungne partye de sa meilleure infanterye françoise qu'il a peu choisir et environ quatre-vingts chevaulx françois, et leur chef est le capitaine Beaujeu. Ilz se vont joindre avec le prince, ou bien se retireront en quelque place qu'il tient pour le prince; et m'asseure que s'ilz y entrent et qu'ilz soient assiégés du duc d'Alve, ilz luy feront despendre beaucoup de munityons.

Toutesfois leur chef m'a dict que, s'il plaist à la Majesté du roy luy pardonner et à tous ceulx qu'ilz sont avec luy, tant de cheval que de pied, il les ramainera tous dans le royaume de France, pour faire service au roy.

Et le chef, qui est le capitaine Beaujeu, dict que, estant en France, il fera tel service à Sa Majesté qu'il s'en contentera.

Touchant les armes qu'il a prises et tous ses compaignons, il dict qu'il l'a faict pensant faire service au roy, et non aultrement, et que s'ilz eussent seu que l'admiral eusse conspiré contre son roy, qu'ilz l'en eussent bien empesché.

Les aultres soldartz françois qu'ilz ne sont poinct voulu aller avec le conte Ludovic, et quelque nombre de cavallerye, sont estez conduictz par deux compaignyes d'hommes d'armes jusques au dernier villaige des frontières du costé de Guise.

Le nombre des principaulx François qu'ilz sont sortiz de la ville de Mons :

Le premyer, les otaiges :

Ung nommé La Noues,

Ung nommé Saulcourt,

Deux Senerpons, Delnecourt et de Mons,

Courmoy, lieutenant de Genlis.

Ces cinq cy-dessus nommez sont les otaiges.

Le Pozes, gouverneur de la ville de Mons.

Le capitaine Beaujeu.

Mons. Sinfalle.

Ung nommé Guitry.

Ung nommé Monchanerre, lieutenant du conte Ludovic.

Ung nommé La Serres, guidon du conte.

Ung nommé La Meausse, gouverneur de l'artillerye.

Ung nommé Chamerolles.

[1] Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Morbecque.

Ung nommé Lamothe.
Ung nommé Marivault.
Ung nommé Manducaiges.
Je n'ay seu savoir les capitaines de l'infanterye.
Ung nommé Boucal, tué.
Ung nommé Romeret, tué.
Ung nommé Monseaulx, guidon de Genlis, tué.
Le filz de madame Le Person, tué.
Tous sont estez tuez d'arquebuzades.

J'ay promys au capitaine Beaujeu et aux aultres capitaines que, s'il plaist au roy leur pardonner, de les aller trouver; et eux disent aussy que sy le roy leur pardonne, qu'ilz reviendront en France; et s'asseure que tous les aultres François qu'ilz sont en Olande et en Zélande, qu'il s'asseure de les faire revenir avec eux; qu'ilz feroient un grand service pour le roy d'Espaigne, d'aultant qu'ilz tyennent tous les passaiges et de là où il vient force vivres. La plus grand part de ceulx qu'ilz tiennent lesdicts passaiges, ce sont Françoys.

L, LI. — Mondoucet au roi, du camp à Genappe, 27 septembre 1572. (*En chiffres avec le déchiffrement.*) Le duc d'Albe lui a conté que les Français sortis de Mons ont été mis en pièces à leur entrée dans le royaume, et qu'une partie d'entre eux s'est sauvée dans Attigny, où on les tient assiégés, « estant bien ayse de les véoir pugniz des peines et travaux qu'ilz » luy ont donnez. » — « Je luy ay respondu — dit Mondoucet — qu'il » estoit en luy de ne donner ceste peine à Vostre Majesté : mais il dit » qu'elle luy eust cousté des hommes et du temps, mesmes que ladicte » ville de Mons est quasi maintenant comme au milieu d'un lacq......... Je » le voy bien délibéré, Sire, de mectre à ceste foys la dernière main à » ces rébellions : ce que je ne pense pas qu'il puisse faire si tost qu'il se » promect. »

LII. — Mondoucet au roi, Bruxelles, 20 novembre 1572. Il raconte en ces termes la prise de Zutphen par les troupes royales [1] :

Sire, depuis vous avoir escript, du XVI$^{me}$ de ce moys [2], ce qui s'estoit jusques alors

[1] Voy. la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, t. II, p. 294.

[2] Non-seulement cette lettre du 16, mais toutes celles que Mondoucet avait écrites au roi depuis le 27 septembre manquent dans le registre.

exécuté au camp de monsieur le duc d'Alve, et l'arrivée de l'artillerie en icelluy pour commencer à battre la ville de Zutphen, il est advenu que, faisant faire ladicte batterie, les habitans d'icelle ville et les gens de guerre y estans sont entrez en quelque mutinacion et discors, pour n'estre tenue promesse ausdicts habitans du secours qui leur avoit esté asseuré par le prince : de sorte que cella et la presse que l'on y a faicte a esté cause que, le xvi[e] matin, le S[r] d'Hierge [1] voullant faire battre un ravelin séparé de la ville du costé de l'eau, il s'avisa de commencer à faire rompre ung pont qui estoit entre deux, afin d'oster le moien à ceulx de dedans de se saulver, lesquelz l'habandonnèrent incontinent, se retirant dedans ladicte ville. Ainsi ledict S[r] d'Hierge se rendit maistre d'icelluy : dont advint que ung frère bastard du prince d'Orange, nommé le S[r] de Dilestin [2], qui y commandoit, se présenta sur la muraille, demandant à parlementer audict S[r] d'Hierge, auquel il dist qu'il estoit prest de rendre la ville, pourveu qu'on luy sauvast la vie et à tous ceulx qui estoient dedans. A quoy ledict S[r] d'Hierge ne voullant respondre, le feyt incontinent entendre à don Fadricq, lequel, congnoissant par là que la peur les avoit saisys, feyt donner ung assault en autre endroit d'un ravelin de son costé, afin de les estonner davantaige sur ceste inrésolution. Lesquelz, pensant ledict assault estre général, habandonnèrent la muraille de tous costez. Et ainsi fut prise ladicte ville, pillée et saccagée. Il s'y trouva fort peu de gens de guerre, et n'y a pas esté tué plus de cincquante ou soixante hommes : s'estans saulvez ou retirez, ainsi que l'on descouvrit du hault d'une tour de ladicte ville, troys compaignies de François et Wallons qui y estoient, prenans ledict chemin du costé de la Vesfalye, où ilz se sauvoyent à la faveur des glaces. Mais on avoit dépesché à leur queue des chevaulx-légiers.

En ceste prise, Sire, il fault plustost accuser le temps, qui a si bien et si à propos servy ledict S[r] duc et son armée en ceste saison, que autre chose : car s'il se fust mys à dégeler et pleuvoyr, il estoit résolu de ne la tenter pas.............

On n'a aucune nouvelle de ce que le prince d'Orange exécute en Hollande. — On a assuré Mondoucet que le comte Louis de Nassau « se porte » bien et qu'il trottoit de costé et d'autre en Allemagne, et que maintenant » il pourroit estre à Francfort. »

LIII. LIV. — Mondoucet au roi. Bruxelles, 5 décembre 1572. (*En*

[1] Gilles de Berlaymont, seigneur de Hierges.

[2] Ni Moréri ni aucun autre, à notre connaissance, ne parle d'un frère bâtard de Guillaume le Taciturne de ce nom. Nous voyons, dans la *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, de Groen van Prinsterer, t. IV, p. 4, que le prince avait nommé gouverneur de Zutphen Christophe d'Isselstein, l'un des gentilshommes confédérés.

*chiffres avec le déchiffrement.*) Accueil fait par le duc d'Albe au duc Éric de Brunswick; le duc de Medinaceli :

Le duc de Brunswich a esté fort bien receu et caressé dudict S^r duc, logé dedans son palais et visité de luy (à Nimègue) jusques dans sa chambre. Dès le lendemain j'ay esté adverty que ledict duc de Brunswich n'y estoit venu que pour demander argent pour ses gens et accorder de ce qu'ilz ont servy, mais qu'il avoit bien receu autre traitement, et que, suivant ce que je vous ay escript, il a receu responce, par la bouche dudict S^r duc, sur ce qu'il attendoyt d'Espaigne, assavoir de vi^m livres comptans, dont on luy faisoit don, ii^m de rente à luy et aux siens à prendre sur les confiscations de ce païs, et xii^m livres de pension par chascun an, outre que, par consentement du pape, Sa Majesté Catholicque luy a légitimé ung filz et une fille. Tout cela s'est fait, tant pour le récompenser du mérite de ses services que pour doresnavant l'obliger plus estroitement à estre tousjours prest de s'emploier au service de Sadicte Majesté Catholicque à toutes heures et quand il en sera requis, n'estant plus, à ce que j'entends, en volunté d'en emploier d'autres pour estre secourus de reistres. Il m'a esté dit davantaige que l'on le doibt honorer de l'ordre de la Thoison [1]. Si ainsi est, Sire, dont l'on m'a fort asseuré, cela pourra estre occasion de le faire entendre à retirer son remboursement de la comté de Clermont, si Vostre Majesté y veult entrer.

Quant au duc de Médine, il n'est encores arrivé à Anvers et a tousjours séjourné à Grave depuis son partement de Nimègues, encores qu'il publiast s'en venir droit en Anvers. Je ne say ce qu'il le retient audict lieu : mais son séjour là donne martel audict duc d'Alve, et pensent plusieurs qu'il s'y soyt mis pour se retirer seulement de sa compaignie et présence.

LV. — Mondoucet au roi, Anvers, 4 janvier 1573. (*En partie chiffrée sans le déchiffrement.*) Étant parti de Bruxelles pour aller joindre le duc d'Albe à Nimègue, il s'est arrêté deux jours à Anvers, afin d'apprendre des nouvelles. — Au premier assaut donné à Harlem, les Espagnols ont laissé sur la place quatre capitaines et six enseignes de gens de pied. Le S^r de Noircarmes, ayant voulu reconnaître la ville, a eu une arquebusade au menton; le S^r de Goignies et d'autres gentilshommes ont aussi été blessés. — Épisode du siége : secours que fait entrer dans la ville le S^r de Lumey; nouvelles du prince d'Orange :

[1] Voir, sur la nomination du duc Éric de Brunswick comme chevalier de la Toison d'or et sa réception dans l'ordre, le 17 mai 1573, en son château de Calenberg, l'*Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, du baron de Reiffenberg, pp. 502 et suiv.

............ Le Sr de Lumey[1], que Vostre Majesté aura veu debvoir conduire quelques trouppes de gens de pied pour le secours de ladicte ville, s'estoit arresté en ung villaige à une lieue près d'icelle, auquel il se fortiflioit avec intention de mettre des gens dedans, quant l'occasion s'en présenteroit, encores qu'il y en ait assez, et cependant entretenir l'armée dudict Sr duc en alarmes et escarmouches, l'incommodant de telle sorte qu'elle ne puisse assaillir ladicte ville sans qu'il leur soit en queue, ainsy qu'il est advenu le dernier du passé, que ledict de Lumey, faisant contenance de vouloir par force secourir ladicte place ou de combattre, se meyt en bataille avec cincquante enseignes qu'il avoit, bien fournies. Don Fadriq feyt assambler toute son armée du costé de la batterie où il marchoit, affin de l'en pouvoir garder et le combattre, s'il venoit à propos. Sur quoy, estans à une grande demye lieue près l'un de l'autre, il commença à comparoistre, d'un aultre costé de ladicte ville, sept ou huict cens hommes que ledict de Lumey avoit fait acheminer par derrière, prenant ung grand destour, lesquelz entrèrent dans la ville sans aucun empeschement, n'aiant esté descouvertz que lorsqu'ilz l'approchèrent. De sorte que, outre l'extrême incommodité et faulte de tous vivres qui se trouve au camp, et telle que le pain d'un patard y en vault XVIII et vingt, il est grandement à craindre, ou que l'on lève le siége de devant, ou que l'on soit pour y demourer très-long temps, ceulx de dedans monstrans résolution de se vouloir conserver. Toutesfois ledict Sr duc faisoit tout ce qu'il luy estoit possible pour renforcer sondict filz, envoiant au camp les gens de guerre qui estoient en Frize et aultres qu'il a fait nouvellement lever, et fait encores davantaige nouvelle levée de dix enseignes de Gueldrois, parce que, durant ce mauvais temps, il meurt beaucoup de soldatz; donnant d'autre costé ordre d'y envoier vivres de toutes partz : ce qui sera malaisé, estant le pays pauvre, mangé, grandement incommodé des ennemys. Selon ce qui se peult juger, ce siége est pour arrester encores l'armée plus que l'on n'eust pensé : dont je ne fauldray d'advertir Vostre Majesté et de tous autres événemens.

Le prince d'Orange estoit tousjours à Delft, où il fait tout ce qui luy est possible pour assembler gens et argent : en quoy il trouve les voluntez de ceulx du païs merveilleusement bien disposées, dont est cause la rigueur et cruauté quy s'exerce envers eulx: et l'estoit (à ce que entends) allé trouver le collonnel Mandesloo, pour luy donner compte de ce qui passoit ès affaires d'Allemaigne et du secours qu'il en pourra espérer ceste année, duquel je ne vous puis rendre autre raison, sinon que le conte Ludovic ne perd pas temps à faire pratiques et menées par les courtz des princes; et ay entendu qu'il se donnoit fort secrètement *wartgueld*..........

LVI. — Le roi à Mondoucet, 1er mai 1573. Il lui ordonne de l'avertir

[1] Voir la note 1 à la page 415.

toujours de ce qui se passe aux Pays-Bas, « désirant grandement un » meilleur succèz aux affaires du duc d'Alve. »

LVII. — Mémoire de Mondoucet sur les affaires des Pays-Bas, 17 juillet 1573. Le duc d'Albe et ses conseillers sont très-mécontents de l'élection du duc d'Anjou comme roi de Pologne. Ils font entendre sous main aux catholiques de France que le départ de ce prince sera le signal de leur ruine, et les excitent par là à l'empêcher. — Ils sont mécontents aussi de la dernière paix faite en France, craignant qu'il n'en résulte des embarras pour eux. — Le duc espère bien que la réduction de Harlem amènera celle des autres villes de Hollande, et qu'il pourra arriver, ou que lesdites villes se saisissent de la personne du prince d'Orange pour faire leur accord, ou bien que le prince soit contraint d'abandonner le pays. — Une chose qu'il faut tenir pour assurée, selon Mondoucet, c'est « que ledict sieur duc a » rompu le coup à toutes sortes d'accords et compositions que ledict prince » d'Orange pourroyt prétendre de faire avec le roy catholicque. »

LVIII, LIX. — Mondoucet au roi, 5 septembre 1573. (*En chiffres avec le déchiffrement.*) Nouvelles de la guerre de Hollande, qui fait peu de progrès : car, si l'on avance d'un côté, on recule de l'autre. — Mondoucet n'en est pas trop marri, voyant clairement que le duc d'Albe et les Espagnols désirent, sur toutes choses, la continuation des troubles de France et la ruine du royaume.

LX, LXI. — Mondoucet au roi, Amsterdam, 9 septembre 1573. (*En chiffres avec le déchiffrement.*) Il lui rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le duc d'Albe et qui a roulé tant sur la guerre de Hollande que sur l'intention du duc de retourner en Espagne en passant par la France :

Pour venir aux propos que j'ay eus avec ledit S[r] duc, quelque longueur qu'il voye en ses affaires, si ne perd-il espérance d'en avoir bientost une bonne fin : mais ce ne sera de ceste année, se délibérant, ainsi que j'ay escript à Vostre Majesté, d'occuper ceste année tout le plat pays de Hollande, pour resérer les villes que tiennent les ennemys, et puis s'armer sy grandement par la mer qu'à ce renouveau il s'en puisse rendre maistre ; faisant compte d'avoir cent navires armez. Mais je ne puis bien entendre son desseing, car, après m'avoir fait tout ce discours, il me demanda s'il pourroit passer librement et seurement par la France, pour s'en aller en Espaigne. A quoy je luy respondiz que, les troubles n'y estans encores bien appaisez, il y pourroit avoir et de la difficulté et du danger, mais qu'il pouvoit bien tant s'asseurer de la bonne volunté et

affection de Vostre Majesté que vous donneriez l'ordre possible pour le faire aller seurement. Dont il me dist qu'il ne doubtoit point, mais qu'aiant beaucoup d'ennemys pour ceste querelle de religion, qu'il ne s'y vouldroit fier, et qu'il ne fault qu'un cocquin pour luy tirer une arquebuzade par une fenestre, avec autres propos plains de crainte, èsquelz je le confirmay, pour le divertir de si peu de volunté que je véoyois en luy de prendre le chemin par vostre royaume, et en quoy je continueray, venant à propos. Sur ce je luy diz que c'estoit doncques à bon essient qu'il s'en vouloit aller: à quoy il me respondit que c'estoit bien la chose qu'il désiroit le plus, et que mesmes il avoit receu des lettres du roy catholicque par lesquelles il luy mandoit qu'il avoit d'ores en avant assez longuement travaillé, et qu'il estoit temps qu'il s'allast reposer en Espaigne, où il avoit bien affaire de luy en autres négoces d'importance, mais qu'estans ces pays de deçà en l'estat que je véoyois, il ne les pouvoit habandonner. Je ne say ny je ne puis juger ce qu'il en sera, et si c'est le soubson qu'il peult avoir de son passaige qui le fait ainsy parler, ou bien s'il a eu l'entendement de demourer encores par deçà et de ne suyvre ung règlement que j'ay entendu avoir esté envoyé icy par ledict roy catholicque, par lequel il déclare ce qu'il veult que l'on suyve cy-après pour le fait de ce gouvernement, et y résister, ainsi qu'il a fait par cy-devant à autres. Mais, quoy que s'en soit, tous ses principaulx serviteurs et plus intrinsèques tiennent pour certain qu'il ne sera pas encores icy deux mois, et luy, d'autre costé, me disant ces délibérations advenir fondées en l'air, en veult faire doubter.

LXIV, LXV. — Mondoucet au roi, Amsterdam, 12 et 14 septembre 1573. (*En partie chiffrée avec le déchiffrement.*) On parle plus que jamais du départ du duc d'Albe, surtout depuis l'arrivée de ce courrier qui a apporté le règlement dont Mondoucet a parlé dans sa lettre précédente, « qui porte, à ce que j'entends et que j'ay veu par diverses lettres escriptes » d'Espaigne, que ledict sieur duc et son filz aient à s'en retourner, le duc » de Médine s'en aller vice-roy à Naples, et don Johan d'Austria viendra » gouverner par deçà à ceste prymevère. Cependant le grand comman- » deur [1] emprendra l'administration et advisera avec ledict sieur duc » d'Alve à tout ce qui est nécessaire pour icelle, tant pour le fait de la » guerre que du pays. Et quelque chose qui se soit publié qu'un des filz » de l'empereur y viendroit, je n'en ay jamais voullu riens croyre, cognois- » sant ceste nation espaignolle plaine de deffiance et de soubson. »

LXVIII. — Mondoucet au roi, Amsterdam, 18 septembre 1573. Il lui

[1] Don Luis de Requesens.

**rend compte d'une affaire que le comte de Boussu a eue avec les gueux, du siége d'Alkmaar, du prochain départ du duc d'Albe, de ce que celui-ci lui a dit touchant un accord avec le prince d'Orange :**

Sire, ........... les gueulx, qui tenoient ung fort sur la digue du costé de Watreland et ayans leurs vaisseaux esloignez d'eulx, l'ont quité et habandonné, s'estans retirez en ung villaige à une grande lieue de là, non sans que premièrement ilz avoient soustenu ung assault, où ilz se portèrent fort bien, et y demoura plusieurs soldatz de deçà. Mais ayant le S^r de Bossu mys environ cinq cens hommes en terre, pour les assaillir par derrière, ilz mirent le feu en quelques maisons afin de les arrester; et cependant se sauvèrent avecques barques, laissant cinq pièces d'artillerie, et la pluspart leurs armes, en aiant esté tué trente ou quarante. Ilz sont maintenant encore aussi fortz audict villaige, qui regarde la mer, qu'ilz estoient auparavant, leurs vaisseaux les favorisant et en lieu où ceulx dudict S^r de Bossu ne peuvent aller, pour estre trop chargez, à cause des bancqs qui y sont; toutesfois il regarde à les allégier, afin de les poursuivre, aiant intention de les chasser jusqu'au port d'Enchuisay [1], s'ilz ne veullent combattre, et puys passer devant ledict Enchuisay en une isle nommée le Vliet, afin de mander à la flotte d'Ostreland de venir et luy faire escorte audict passaige pour avvitailler ce pays. Il coullera beaucoup de temps en ceste poursuite, et crains que l'hiver ne l'interrompe.

Quant à Alkemar, on a seullement commencé de aujourd'huy bon matin à la battre bien furieusement, et estoit mons^r le duc d'Alve atendant qu'on y deust donner l'assault dès ce mesme jour : mais la batterie, que l'on entend d'icy, aiant continué jusques au soir, ceste espérance s'est remise à demain, que chacun a très-bonne. J'ay desjà fait entendre à Vostre Majesté l'assiette de la place, qui est très-difficille et mauvaise, mesmement en ces temps pluvieulx, oultre qu'elle a ung bon et grand fossé plain d'eau qu'on ne peult passer qu'avec des pontz : de sorte qu'il est à doubter que le succèz n'en soit si heureux qu'on se promect, si ce n'est qu'ilz soient dedans peu de gens et mal aguerrys, comme l'on dit. Par ma première Vostre Majesté entendra ce qui en sera advenu; et si ce premier assault ne l'emporte, on se pourra morfondre devant, comme on a fait devant Harlem. Ceste entreprise faite ou faillye, ledict sieur duc ne fait plus compte d'attacquer aucune place de cest hiver, mais de séparer ses forces en garnison par les villaiges et plat païs de Hollande, pour presser les villes : dont Dieu vueille qu'il luy succède selon son disin [2], car il est à craindre que les garnisons desdictes villes ne facent des saillies sur eulx et n'en rompent quelques-ungs.

Je croy qu'il n'y a plus autre chose qui arreste ledict sieur duc par deçà que l'assault

[1] Enkhuizen.

[2] *Disin*, pour *dessein*.

de ladicte ville, estant délibéré, quoy qui en advienne, de prendre son chemin en Brabant et Anvers, où il pourra estre à la my-octobre, qui est le temps à peu près que le grand commandeur y arrivera, si ainsi est qu'il soit party de Millan le dixiesme de ce moys, comme le portent les lettres d'Italie; et est chacun atendant en bonne dévotion ceste mutation de gouvernement, que l'on continue debvoir tomber ès mains de don Johan d'Austria. La voix est toute commune, mesmes entre les domestieques dudict sieur duc, qu'il ne fera pas la novembre par deçà : dont l'ayant mis en propos, il m'a confessé maintenant qu'il partira, mais que ce ne sera qu'au moys de mars : qui me faict croire qu'il n'atendra si longuement. Et voulant sonder de luy si soubz ce changement il n'y avoit poinct quelque accord qui se traitast avecques le prince, je luy diz l'avoir entendu de bonne part et que, si n'estoit cella, j'avois opinion que le roy d'Espaigne ne le vouldroit tirer d'icy où il en avoit si grand besoing. A quoy il me respondit n'en sçavoir aucune chose, et qu'il croioit certainement que jamais son maistre n'en avoit eu aucun pensement, et moings y vouldroit-il entendre maintenant ny entrer en ceste conséquence d'accord qui luy seroit trop pernicieuse pour l'advenir, par les exemples qui s'en pourroient véoir. A la vérité, après avoir pénétré, autant qu'il m'a esté possible, en ce faict, je trouve que les Espaignolz y ont tousjours répugné et contredict, mesmes ledict sieur duc, et ose juger que très-difficillement ilz y viendront...........

LXXI. — Mondoucet au roi, Amsterdam, 19 septembre 1573. On vient de recevoir la nouvelle que, la batterie d'Alkmaar ayant été faite en trois endroits et la brèche se trouvant praticable de tous côtés, l'assaut a été donné à la place. — Les troupes royales ont été repoussées avec perte de soixante à quatre-vingts hommes et d'un grand nombre de blessés. — Cet échec a eu lieu, dit-on, parce que les ponts n'ont pas été plantés sur le fossé à temps dans les trois endroits.

LXXII. — Mondoucet au roi, Amsterdam, 24 septembre 1573. État des opérations militaires en Hollande et en Zélande :

Sire, les deux dernières dépesches que j'ay faites à Vostre Majesté, des xvIII et xIX$^{es}$ de ce mois, vous auront peu faire clairement juger de la longueur en laquelle se conduisent les affaires de ceste guerre de deçà, et le peu d'effect que y intervient. Encores ne vous puis-je escripre qu'il se soit riens avancé davantaige, estant l'armée du S$^{r}$ de Bossu tousjours demourée inutille à la veue de ceste ville, sans qu'elle se soit avancée à la poursuite des gueux : s'excusant, tantost sur ce qu'il y a trop peu de fonds pour la pesanteur de ses vaisseaux, et tantost pour le vent contraire, avec autres inconvéniens qui se trouvent et estiment légers par ceulx qui ont intérest en la matière. Mais, à la vérité, lesdicts ennemys, qui congnoissent myeux ceste mer que ceulx de deçà, y ont si

bien seu prendre leur avantaige qu'il est bien malaisé de les aller assaillir et passer ung destroit qu'il fault faire pour venir à eulx : oultre que, durant et depuis ce temps-là, ilz se sont renforcez jusques à vingt-deux navires en tout, sans autres qu'ilz ont à la deffence et conservation de leurs portz de Horn et Enchuisen; et est bien à craindre que ce temporiser si longuement et ce renfort ne leur face prendre couraige de retourner teste de deçà pour venir assaillir ledict de Bessu. L'entreprise duquel, comme j'escripvois à Vostre Majesté par madicte dernière, se trouve aussi bien maintenant faillie, parce qu'il est venu certain advis que plus de cent cincquante vaisseaux d'Ostrelande, chargez de bled et autres marchandises nécessaires à ce pays et qu'ilz ont accoustumé d'y apporter tous les ans, estoient arrivés, il y a environ huict jours, ès isles de Texel et Vlietlant, près dudict Enchuisen, pensant que ladicte armée y fust desjà passée, et où ledict S^r de Bossu les voulloit aller attendre : de la plus grande part desquelles lesdicts gueux se sont bien prévaluz, en aiant emmené plus de cent pour envitailler leurs villes et pays, partie par amour et partie par force, ne pouvant résister.

De sorte que monsieur le duc d'Alve se trouve en très-grand peyne de ce costé-là de se véoir manquer en son dessein, qui estoit d'affamer par ce moien le pays de son ennemy et ceste ville avec tout le pays d'autour et bien plus grande quantité, prévoyant au contraire l'extresme nécessité qu'ilz auront à souffrir cy-après au regard de celle qui y est desjà extraordinaire. Et me semble que, avec ce malcontentement qu'a le peuple, le peu de progrès qu'a ceste querelle, et que la pluspart des habitans sont gens de mer meslés de beaucoup de gueulx, que ledict S^r duc n'y est pas trop seurement : toutesfoys il ne parle poinct de partir jusques à ce qu'il voye ce qui se pourra faire pour le dernier remède en l'expugnation d'Alquemar, laquelle se défend aussy bien ou mieulx que Harlem, ayant, outre le premier assault que j'ay escript à Vostre Majesté qu'elle avoit soustenu, faict perdre le pied aux Espaignolz et autres nations qui sont au camp, qui l'ont voulu assaillir de nouveau : desquelz en général a esté tué plus de quatre cens ou environ, et plus de deux foys aultant de bléccz, la pluspart des chevaliers, collonnelz et cappitaines.

Tellement qu'avec les pluyes ordinaires et le mauvais temps qui continue, cela refroidist ce siége de telle façon que l'on commence bien fort à perdre l'espérance de la pouvoir emporter de ceste heure : la pluspart discourans que, veu l'assiette marescageuse de la place et le peu de secours qu'un costé du camp peult donner à l'autre, on sera constraint d'en lever le siége devant qu'il passe quinze jours : ce qui ne se pourra faire sans la perte de l'artillerie pour le moins, laquelle est tellement enfoncée et engaigée en ces marets qu'il est quasi impossible de l'en tirer, toutes les tranchées estans plaines d'eaue et les soldatz à l'eaue et en la boue jusques à mi-jambe, la pluspart desquelz (au moings des Wallons) se desbandent tous les jours, tant parce qu'ilz ne sont paiez que pour ce que les vivres y sont bien courtz, lesdicts ennemys tenans une partie des plus aisez passaiges.

Vostre Majesté peult juger, sur toutes telles choses, en quelle difficulté ledict sieur duc se retrouve pour y donner l'ordre nécessaire, principallement à ceste heure quo l'on continue qu'il est pour laisser ce gouvernement, lequel il désiroit et espéroit mettre en quelque meilleur estat qu'il n'est, auparavant que d'en partir: mais je véoy qu'il ne peult faire autrement.

Quant à ce qui regarde la Zélande, on m'escript d'Anvers que lesdicts gueux y ont encores eu du secours d'Anglois et autres soldatz depuis quelques jours, y estans bien fortz sur les passaiges et partout, et qu'ilz avoient fait sommer la ville de Goess. Si ainsi est, ce sera plus pour luy faire peur que pour l'assaillir. L'armée du Sr de Beauvois n'est encores retournée, estant malaisé de la remettre si tost en équipaige. Nous verrons ce qu'elle exécutera en ce dernier voiaige.

LXXIV. — Mondoucet au roi, Amsterdam. 29 septembre 1573. Indisposition du duc d'Albe: entretien de Mondoucet avec lui; plaintes qu'il fait; levée du siége d'Alkmaar:

Sire, j'ay tousjours différé de vous escripre depuis ma dernière du xxiiie de ce mois et de respondre à la dépesche qu'il vous a pleu me faire par mon homme, du xiiie d'icelluy, pour ce que monsieur le duc d'Alve a continuellement tenu la chambre depuis ce temps-là, se trouvant ung peu mal : qui m'a gardé de le pouvoir visiter, ainsi que je désirois, jusqu'à cejourd'huy que je l'ay veu, encores assez indisposé et, comme il me semble, plus en esprit que du corps, pour ce qu'il véoit que, au lieu de l'advancement qu'il se proposoit en ceste guerre et qu'il a tousjours espéré d'en emporter la fin, il fault qu'il s'en véoye reculé, ne saichant à présent sur qui en rejecter la faulte, sinon qu'il dit que Dieu et les hommes luy sont contraires : l'un pour le maulvais temps et les pluyes continuelles qui ont duré il y a plus de six sepmaines, lesquelles ont tellement dymynué et affoibly son camp et ses forces que tous les soldatz se debbandent, et son artillerie estant sy engagée et enfoncée dedans les maretz et les eaues, au siége d'Alquemar, que, après avoir tenté ce qu'il a esté possible pour la prendre en deux assaultz qui y ont esté donnez, il a esté contrainct de le lever auparavant que l'hiver et l'incommodité du temps augmentast davantaige; et l'aultre contrariété qu'il accuse est que jamais ceulx de ce pays et qui en ont et doibvent avoir bonne ou parfaicte congnoissance ne l'ont véritablement instruict et informé de l'assiette d'icelluy, ny des moyens qu'il falloit observer pour venir à une perfection de ceste guerre, qui estoit de se rendre maistre de la mer et de serrer les villes le plus près qu'on pourroit : s'asseurant que, s'il l'eust congneu comme il faict, il fust de ceste heure au bout de ses desseings. Ce sont, Sire, de belles couvertures et excuses des faultes qu'il faict et qu'il recongnoist maintenant estre apparantes à ung chascun, lesquelles en particullier touchent et re-

gardent grandement sa réputation, ainsi que Vostre Majesté peult juger, oultre le retardement du service de son maistre.

Après que sommairement il m'a eu discouru ce faict et comme il va establir les garnisons et séparer ses forces où il pourra du plat pays de Hollande, il m'a dit que son ennemy s'affoiblissoit aussy, s'estant le filz de Montgommery avec tous les François et Escossois retirez de son armée et retournez en Angleterre : chose que je l'ai asseuré provenir des rigoureuses deffenses que Vostre Majesté a faictes en son royaulme, à ce que aulcun de voz subjectz ne passast pour le troubler, et faisant ce qui se pouvoit pour en retirer ceulx qui y estoient venuz, en l'asseurant tousjours de la sincérité et perfection de vostre amytié, de laquelle il m'a dict ne faire aucun doubte............

Le duc d'Albe lui a de lui-même parlé du roi de Pologne, lui demandant des nouvelles de son voyage. Mondoucet lui a expressément et au long déclaré ce qui est contenu dans la dépêche du roi, et dit le jugement qu'il en fait. le répétant par deux fois, pour en connaître son opinion. « Il ne » m'a jamais respondu ung seul mot, monstrant en son visaige une conti- » nuation de ses mauvaises voluntez, desquelles j'ay cy-devant assez ample- » ment adverty Vostre Majesté; et say qu'il n'oublie riens pour traverser » le passaige, tenant pour maxime, à ce qu'il m'a dit souvent, que l'on ne » peut faillir de donner ordre aux choses nécessaires, quelque tard qu'il » soit, principallement en celles qui nous regardent, parce qu'elles sont » ordinairement plus longues et beaucoup plus différées que l'on ne sauroit » croyre et que l'on ne publye. » — Don Frédéric et le Sr de Noircarmes se disposent à séparer les forces qui sont sous leur commandement. Le duc d'Albe part samedi ou dimanche pour le Brabant; il prend des mesures pour renforcer et avitailler la flotte du sieur de Boussu, afin qu'elle puisse ouvrir le passage d'Enkhuizen : « car sans cela ce pays se trouve la corde » au col pour les vivres. » — Déjà ceux d'Amsterdam murmurent fort, et il est à craindre que, après le départ du duc, « ilz ne facent les folz, voyant » que sa venue y a apporté si peu d'effect. » — On parle toujours de l'arrivée du grand commandeur pour le mois prochain, « encores qu'à mon » advys je véoys parler plus froidement du retour dudict sieur duc que de » coustume. se disant à ceste heure, par aulcuns, que ledict commandeur » n'y vient que pour sindicquer les actions passées et véoir l'estat du pays » et des affaires d'iceluy, affin que, selon la confiance que le roy catholicque » a en luy, il l'en advertisse véritablement et sans aulcun respect. »

LXXVI. — Mondoucet au roi Henri III, Anvers, 29 août 1574. Ayant appris l'heureuse arrivée du roi en France, il lui écrit pour l'en féliciter. — Il lui dépêche son homme avec un mémoire [1] qui l'instruira de l'état des affaires des Pays-Bas, « sur lesquelz, selon lui, on doibt avoir les » yeulx plus ouvertz que sur autre voisin, pour estre celluy duquel la » France s'est trouvée de tout temps affligée et pressée. » — Il sollicite une récompense de ses quinze à seize années de services.

LXXVII. — Mondoucet au roi, Anvers, 1er septembre 1574. État de la guerre de Hollande; négociations de Requesens avec les états généraux; désir des Belges de passer sous une autre domination; espoir des Espagnols que de nouveaux troubles se manifesteront en France; levées en Allemagne :

Sire, il y a cincq jours que j'ay faict partir mon homme pour aller expressément trouver Vostre Majesté, luy rendre particulièrement compte de tout ce qui se passe aux affaires de ceste charge. A quoy j'estime qu'il n'aura failly et de vous informer de point en point de toutes choses, si bien qu'elles vous seront aussi vifvement représentées que si Vostre Majesté les pouvoit véoir de ses yeux. Depuis son partement, il n'y est survenu riens de mérite. Toutesfois, afin que le temps ne vous puisse apporter aucun soubson en elles, je vous diray que l'estat de ceste guerre est aux mesmes termes qu'il estoit et se continue de la mesme façon, pour n'y exploiter riens davantaige de ceste année, estant tenu maintenant pour certain que ceste grande armée de mer d'Espaigne, de laquelle on a tant parlé, ne viendra plus; d'autre part, que toutes les autres forces entretenues par deçà par monsieur le commandeur [2] sont réduites par les fortz et garnisons, et puis aians les reistres et Suisses esté cassez ainsi que vous aurez entendu : de sorte que je véoy le prince d'Orange et les pays qu'il tient en repos pour ceste heure. Du costé de Hollande, Vostre Majesté aura sceu comme la ville de Leydem et autres villes du party dudict prince estoient pressées par le moien des fortz qu'on y avoit faitz, qui avoit esté cause que ceulx dudict pays avoient ouvert quelques escluses et rompu les digues en aucuns endroiz, pour inonder la campaigne : dont lesdictes villes se sont trouvées tellement allégées que Leydem, qui auparavant estoit sur le point de se perdre et rendre, faulte de vivres, en a eu ung bon secours avec nombre de vaisseaux platz, chargez, qui, à la faveur desdictes eaues et du vent, y sont entrez, et lesdicts fortz si bien incommodez que, n'y pouvant aborder vivres si abondamment que auparavant, plusieurs

[1] Il n'est pas dans le registre.

[2] Le grand commandeur de Castille don Luis de Requesens.

des soldatz espaignolz les habandonnèrent. Il est vray que telle inondation sera cy-après aussi dommaigeable pour lesdicts gueulx que pour les autres, n'aians nulle commodité de faire nourritures sur quoy ilz sont principallement fondez.

Il s'exécute aussi peu de chose deçà vers Bommel et Gorcon : mesmes l'un des fortz faict près dudict Bommel s'est depuis peu de jours ruyné et desmoly par un ardent de feu pris aux munitions, tellement que les plus poignans négoces qu'a de ceste heure ledict commandeur consistent principallement à ce que les estatz généraulx, ausquelz il a demandé ung bon secours de deniers il y a jà longtemps, s'accordent de le fournir et bailler. En quoy ilz se sont conduyz et comportez jusques icy de la mesme sorte que l'ont contenu mes précédentes dépesches : qui estoit de paier, pourveu qu'ilz feussent remys et entretenuz en leurs anciens priviléges; et en sont encores logez là. Néanmoins ilz s'assemblent tous les jours aveeques personnes de la part dudict S^r commandeur; et croy que cest affaire se débattra tant qu'enfin il s'accommodera, chascun remectant quelque chose de sa part. Mais, lesdicts estatz demourans oppiniastres comme j'entends qu'ilz sont, je ne sçay à quoy pourra recourir ledict commandeur, sinon en escripre en Espaigne, comme j'ay seu qu'il faict présentement pour ceste occasion, et atendre sur ce la volunté du roy catholicque, entretenant cependant le tout le mieulx qu'il luy sera possible.

Je continueray d'escripre à Vostre Majesté ce qui y surviendra : mais toutes ces longueurs d'accorder leursdicts priviléges, la demande de ceste grande somme de deniers, la continuation de la guerre et la grande mangerie et foulle qu'endure ce pays ont tant engendré de cryeries et plainctes et nouveaux malcontentemens, qu'il est incroiable ce qui court assez communément par la bouche, non-seullement du peuple, mais de plusieurs de la noblesse et principaulx bourgeois, désirans, ou que quelque prince voisin se saisisse de ce pays aveeques les belles occasions qui s'en présentent, mectant hors d'icelluy et chassant les Espaignolz et autres estrangiers, ou que le prince d'Orange en demeure vaincqueur, aveeques une bonne paix qui les en mectra dehors : à quoy les principaulx du conseil de deçà disent tout hault qu'il est très-nécessaire de parvenir; que, autrement, ce pays s'en va perdu.

Aussi, à la vérité, Sire, je croy que, prenant ceste guerre le long trait qu'elle fait, toutes choses yront en empirant, et que le point principal où l'on tendra doresnavant le plus sera de trouver le plus honneste moien qu'on pourra de pacifier et accommoder ces troubles, ainsi que vous aura plus particulièrement déclaré mondict homme.

Je ne sçaurois au reste assez vifvement exprimer à Vostre Majesté l'ayse et contantement que ledict S^r commandeur et autres ministres de deçà reçoipvent des advis continuelz qu'ilz ont que les armes se remueront davantage en France, à l'arrivée de Vostre Majesté, qu'elles n'ont encores faict, espérant d'un costé que ledict prince et autres leurs ennemys en seront moings secourus et assez affoibliz; voire que, faisant la paix, tout

l'orage y tombera et demoureront asseurez, et d'autre, qu'il ne se peult faire que la France ne s'affoiblisse en faisant de telle sorte; que, après cella, elle sera si dénuée d'hommes, d'argent et autres forces que non-seullement elle se debvra garder de faire aucune entreprise sur ses voysins, mais elle sera assez empeschée de se conserver. A quoy je m'asseure que Vostre Majesté sçaura très-prudemment remédier, et qu'ilz n'auront tant de bien de s'esjouyr des maulx et ruynes de ceulx que leur ont esté trop amys.

Quant aux nouvelles d'Allemaigne, je viens d'estre adverty que depuis six jours il est arrivé à Aix deulx charges d'argent conduites par quelques François, qui, incontinant après, sont montez à cheval pour aller advertir leurs chefz, entre lesquelz j'entends qu'est ung nommé le S[r] de Lunyeres (?); que le Casimir, Mandesloo, le prince de Condé et autres François, le comte de la Marck, nommé Lumei, sont jointz et unyz ensemble pour faire une grande trouppe de reistres jusques à neuf ou dix mil, pour le paiement desquelz les villes respondoient, et qu'il y a plus de deux cens François, tant à Collogne que Franckfort; que l'on ne sçait encores leurs délibérations si, estans prestz, ilz entreront en ce pays pour tenter comme il se comportera, maintenant qu'il est ainsi garbouillé et sans argent, pour après passer en France, ou bien s'ilz y marcheront tout droit : ce que le personnage dont j'ay escript à la royne pourra descouvrir. On m'escript aussi qu'il s'y est semé ung bruit que les Pollonnois voulloient soldoier pour six mois deux mil chevaulx pour leur secours : ce que je ne croy.........

## LXXVIII. — Mondoucet au roi, Anvers, 6 septembre 1574. État de la guerre aux Pays-Bas; désertions des soldats espagnols; subsides accordés par les états généraux au grand commandeur; bruits d'une prochaine pacification; propos du grand commandeur sur le prince d'Orange :

Sire, aiant amplement adverty Vostre Majesté de toutes particularitez des affaires de ces Pays-Bas et de l'estat auquel ilz se trouvent présentement, tant par mon homme que je dépeschay le xxvi[me] du passé que depuis par ma dépesche du premier du présent, j'ay maintenant à vous donner advis de ce qui y est succeddé depuis chascun jour.

En premier lieu, le fait de la guerre y est tel que Vostre Majesté aura entendu, ne s'y exécutant aucune chose, et y a moings d'apparence que jamais qu'il s'y puisse faire riens davantage de ceste année : de sorte que je m'en tairay pour ceste fois, me remectant à ce qui en adviendra. Vray est qu'il se fait tousjours quelque légière escarmouche de part et d'autre, où chascun à son tour reçoyt quelque avantaige, ainsi qu'il est advenu naguières, près de Gertrudebergue, où il est demouré, tant morts que prisonniers, xxv ou trente Espaignolz. C'est chose certaine que, soit pour raison du peu qui s'y entre-

prend ou pour autre occasion, la plus grande part desdicts Espaignolz se retirent, les ungs en Italie et Espaigne, et autres en France où ilz sentent la guerre, s'en allans par trouppes de cinequante, soixante et plus de cent : estant monsieur le commandeur contraint d'envoier de sa cavalerie après et de mander aux garnisons des frontières d'y faire garde pour les rompre et deffaire, ainsi qu'il est advenu depuis peu de jours que, s'en allant une trouppe de II<sup>c</sup> ou plus, ceux des garnisons de Philippeville, Mariembourg et autres sortirent après, leur faisant premièrement remonstrer doulcement qu'ilz eussent à retourner par deçà continuer leur service et qu'il leur seroit pardonné, ou bien qu'ilz avoient charge expresse de leur courre sus. Mais eulx, se sentans assez fortz pour résister à entreprise qu'on pourroit faire contre eulx, n'y voulurent entendre : si bien que, estans chargez, ilz se meirent en deffense, et enfin, après qu'il en fut demouré de mortz sur la place plus de trente ou quarante et douze ou quinze prisonniers, qui ont esté amenez à Bruxelles, le reste se sauva à val de routte, non sans qu'il y demourast aussi une bonne part de mortz des Wallons desdictes garnisons, qui estoient bien aises que telle occasion se présentast à eulx pour le respect du buttin qu'ilz en espéroient. Somme, que depuis six sepmaines les trouppes desdicts Espaignolz sont diminuées de plus de douze cens, et tiennent par deçà que monsieur de Guyse en a retiré près de luy cinq à six cens ou environ. Autres sieurs, cappitaines et gentilzhommes se retirent aussy en Espaigne, me venant prier chascun jour de leur donner des passeportz pour la seureté de leur passaige par la France : ce que je leur accorde en les congnoissant, pour leur servir de ce qu'ilz pourront.

J'escripvois à Vostre Majesté, par madicte dernière, que le principal affaire que traitoit ledict S[r] commandeur estoit de faire accorder les estatz généraulx à la demande qu'il leur avoit dernièrement faite : ce qui s'est enfin accommodé, s'estant icelluy S[r] commandeur laissé aller à tout ce que lesdicts estatz requéroient, pour leurs priviléges et libertez anciennes, que tous gouverneurs des places et chasteaux (qui doibvent estre naturelz du pays) demoureront en leurs charges et gouvernemens, et pour lequel point ilz s'adresseront au roy catholicque, si bon leur semble. Dont lesdicts estatz se sont contentez, accordans trois millions de florins; rabatans les prestz qu'ilz ont cy-devant faitz, comme fut celluy de ceste ville lors de la mutinacion des Espaignolz, et oultre plus, qu'il sera levé encore ung autre centiesme sur eulx, qui peult revenir à cinq ou six millions; aians, pour le regard dudict sieur gouverneur, dépesché homme exprès en Espaigne. Et se sont sur cest accord retirez chascun en sa province, pour le faire particulièrement entendre aux villes, et les faire condescendre à l'exécution dudict accord, dont ilz doibvent venir rendre response dedans le XX[me] du présent.

Cependant ledict S[r] commandeur, tenant cela quasi comme asseuré, commence maintenant à faire négocier avecques des marchans pour faire partiz d'argent là-dessus, afin de gaigner le temps et que iceulx marchans se puissent pourvéoyr. Mais le principal

point que je trouve en cela à l'advantage desdicts estatz est qu'ilz doibvent faire manier lesdictes sommes par leurs gens et receveurs, et que la gendarmerie, garnisons et autres debtes de ce pays en doibvent estre premièrement acquitées que emploiées ailleurs : de sorte que je ne pense pas que aucun marchant veuille entrer en party ne advance sans avoir la parolle et obligation d'iceulx estatz. Nous en verrons le succèz, dont Vostre Majesté sera advertie.

Davantaige, Sire, j'entends que le fait de la paix et accord pour le regard des troubles de deçà s'est remys et remet en avant avec plus de chaleur qu'il n'a esté par cy-devant, y aiant personnes qui vont et viennent de part et d'autre pour telle négociation ; et se faict plusieurs gaigeures, sur ceste bourse, que le tout sera résolu et conclut dedans la fin du mois prochain : en quoy je vous diray le fondement que je y trouve. En premier lieu, aiant depuis quelques jours le prince d'Orange esté fort malade, jusques à avoir esté seigné par trois fois, il advynt audict S[r] commandeur de dire qu'il seroit marry qu'il mourust, pour la crainte qu'il auroit de ne termyner si bien et avantageusement ces affaires avecques autres comme il feroit avec luy : voulant dire que, s'estans les pays qu'il tient invétérez en leur rébellion, se pourroient (cela advenu) jecter entre les bras de la France ou Angleterre, desquelz ilz seroient non-seullement très-difficiles à retirer, mais en hazard de perdre davantaige et faire plus grand progrès, pour en avoir plus de moiens et le chemin si bien ouvert. Secondement, il semble qu'il y ait une grande correspondance entre les estatz généraulx et ceulx des pays dudict prince, demandans les ungs et les autres la sortie des Espaignolz et autres gens de guerre estrangers hors du pays : qui fait craindre qu'ilz ne viennent plus avant en intelligence, pour d'eulx-mesmes donner la loy. Tiercement, que, lesdicts pays estans ainsi occuppez et tenans la porte et entrée fermée à toutes marchandises et sortes de vivres, le reste de tous les autres pays en estant grandement appauvry, il seroit bien fort à craindre qu'enfin la guerre et la nécessité n'y feist naistre quelque rébellion plus importante, et qui est le point qui fait le plus dire à des principaulx qu'il est nécessaire de venir à cest accord. Et puis on void quasi maintenant que lesdicts Espaignolz se veullent accorder en cela : car si ceulx du pays ne les y aiment guières, ilz sont encores plus contens d'en sortir, n'y aiant plus à gaigner que des coups, ainsi que Vostre Majesté a cy-devant entendu : joint que les grands affaires qu'a de ceste heure le roy d'Espaigne en Barbarie font assez publier par deçà qu'il est nécessaire qu'il retire une partie des gens de guerre, au moings des chefz, qu'il a icy, pour aller à ce secours : qui pourra servir de couverture et coulleur audict accord, s'il se fait.

J'ay bien voullu remectre devant les yeulx de Vostre Majesté toutes ces considérations, afin que sur icelles elle en puisse mieux et plus seurement juger...........

**LXXIX. — Mondoucet au roi, Anvers, 13 septembre 1574. État de la**

**guerre en Hollande; siége de Leyde; maladie du prince d'Orange, que l'on croit avoir été empoisonné; bruits de pacification; langage qu'à ce sujet le grand commandeur tient à Mondoucet :**

Sire, vous aurez peu assez clairement véoir, par ma dernière dépesche du $\text{vi}^{me}$ de ce mois que j'envoiay par homme exprès à Péronne, en quelz termes se retrouvoient les affaires de ceste charge, tant de la guerre que de la paix, et le jugement que j'en faisois, èsquelles il n'est depuis succédé autre chose que le peu qu'il vous plaira entendre par la présente.

Quant au fait de la guerre, elle se continue avecques la mesme froideur et longueur que l'ont contenu mes précédantes, fors que, du costé de Hollande, où l'on tient la ville de Leydem fort pressée de vivres par le moien de quelques blocœuz qu'on a faitz autour, ceulx des autres villes circonvoisines, aians inondé tout le pays, ainsi que Vostre Majesté aura seu, l'avoient par ce moien ung peu secourue. Mais, depuis naguières, pensant en avoir plus de commodité, y ont voullu donner encores ung autre secours : ce qu'ilz n'ont seu exécuter, de sorte que ladicte ville se trouve bien fort engaigée, en danger de se perdre; et est ladicte inondacion plus dommaigeable pour les gueulx qui l'ont faite que pour ceulx de deçà. Or estant ladicte ville d'assez grande conséquence au prince d'Orange pour la conservation du plat pays de Hollande, j'entends qu'il a fait passer en ce quartier-là quelque nombre de petiz vaisseaux, pour doresnavant tenir le passaige de son secours plus libre qu'il n'a esté : ce qui y pourra peu servir, tellement que, si l'hiver qui approche ne la conserve et ne luy donne plus de moiens de se maintenir, les Espaignolz sont pour s'en rendre maistres; et desjà, à ce que l'on m'a dit, ilz ont envoié devers le $S^r$ de la Roche [1], gouverneur de Hollande, pour cappituler avec luy, sans se voulloir mectre à la mercy desdicts Espaignolz.

J'ay esté adverty, et est icy assez cogneu, que ledict prince a esté fort malade et s'en sent encores, non sans grande oppinion et apparence qu'il ait esté empoisonné, pour s'estre trouvé enflé en toutes partz de son corps; et se dit que aucuns des estatz dudict païs, fugitifs de deçà, auroient brassé ceste entreprise. Je ne say ce qui en réussira en fin : mais ilz se pourroient trouver trompez de penser que, luy mort, leurs troubles seront aussy amortiz, estans ces Hollandois et ceulx de Zélande si oppiniastres en leur rébellion que malaisément les pourroit-on débeller, mesmement s'ilz appelloient quelque prince voisin à leur secours, avec ce que lesdicts pays sont de très-difficille et malaisé accès.

Du costé de deçà, vers Bommel et Gorcon, il ne se fait riens, sinon qu'on les combat par fortz et blocœuz, dont on les a approchées le plus près qu'on a peu : mais, estant l'hiver voisin, on tient que cela les incommodera de bien peu.

[1] Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche.

Monsieur le commandeur est tousjours en ceste ville, y négociant pour fait d'argent, en attendant que les estatz retournent luy faire entendre la volunté des villes, où ilz sont allez leur déclarer ce qu'ilz ont accordé: qui se pourra différer jusques au xx ou xxv[e] de ce mois, pour après procedder à l'exécution dudict accord.

Quant au fait de la paix, Vostre Majesté aura entendu le discours que je luy en faisois par madicte dernière. Depuis, m'estant efforcé d'y pénétrer le plus avant que j'ay peu, il me semble que, encores que de ceste part on entre en ce négoce et qu'ilz facent toute démonstration d'avoir quelque volunté d'y entendre, si est-ce que je juge que ce n'est que pour en partie contenir l'Allemaigne et les peuples de deçà en bonne affection, leur faisant véoir qu'ilz se veullent mettre à quelque raison, et sur quoy j'ay appris que bientost le S[r] de Champaigney [1] y fera ung autre voiaige; aussi pour, en traynant cest affaire et le dislaiant, atendre quel succèz pourront avoir les affaires de Barbarie : car, s'il en advient mal (ce que Dieu ne veuille), plusieurs discourent que le roy catholicque sera beaucoup plus pressé de pacifier ce pays qu'il n'est, et lors il sera plus facille d'en terminer que s'il n'en avoit point encores esté parlé et que le chemin n'en fust ouvert.

Il y a quatre jours qu'estant allé véoir ledict S[r] commandeur pour aucuns affaires particuliers, je voullus sentir de luy ce qui en estoit : mais il me dist que le bruit qu'on en faisoit courir estoit faulx, n'y aiant point pensé; bien estoit vray qu'il avoit assez déclaré à ceulx qui luy en avoient parlé que, si on luy proposoit des moyens bons et propres pour cest effect, par lesquelz la religion fust conservée en son entier et la réputation du roy son maistre, très-voluntiers il les vouldroit promouvoir et avancer, et non autrement. Je ne fauldray de continuer à y prendre garde et à toutes autres choses concernant vostre service, pour vous en donner les advis nécessaires.........

LXXX. — Mondoucet au roi, Anvers, 25 septembre 1574. Siége de Leyde; les assiégés ne veulent plus entendre à une capitulation; situation critique des assiégeants :

Sire, je vous ay escript, du xx[me] de ce mois [2], assez par le menu, toutes sortes d'occurrances de ceste charge, si bien que Vostre Majesté en peult estre véritablement informée, tant par ladicte dépesche que autres précédentes. Il me reste seullement à vous faire entendre ce qui y est succédé depuis, principallement en la guerre de Hollande, où (comme vous avez peu véoir) on tenoit la ville de Leydem si fort pressée que l'on n'atendoit que l'heure qu'elle se deust rendre, ainsi qu'elle en avoit desjà fait démonstrations, recherchant don Fernand de Lannoy de parlement et composition, qui

[1] Frédéric Perrenot, frère du cardinal de Granvelle.

[2] Cette lettre n'est pas dans le registre.

fut interrompu par les Espaignolz. Dont monsieur le commandeur a esté très-ennuyé, pour ce qu'il congnoist maintenant, par expérience, combien l'occasion est chauve et qu'elle se doibt prendre quant elle se présente : car, depuis cela, le prince d'Orange a fait tout ce qu'il a peu d'efforts pour la faire secourir, y emploiant ce qu'il peult avoir de gens de guerre et tous les païsans et habitans du plat pays, si bien que ceulx de ladicte ville, voians à l'œil le debvoir que l'on faisoit pour leur ayder, et qu'en ces entrefaictes on les avoit approchez de près et pris deulx fortz et blocquz que tenoient lesdicts Espaignolz, se sont désistez dudict parlement. Et y a bien davantaige, que lesdicts paysans, congnoissant l'assiette d'un villaige fortiffié où tous les Espaignolz et gens de guerre s'estoient réduys pour garder le principal passaige et advenue en ladicte ville, ont, par l'ouverture de quelques digues, renfermé ledict villaige d'eau, de telle sorte que lesdicts Espaignolz se trouvent eulx-mesmes maintenant assiégez et en aussi grande nécessité ou plus que estoit ladicte ville, qui, à ce compte, pourra estre secourue. Ledict sieur commandeur est à ceste heure assez empesché à envoier gens de ce costé-là pour le secours desdicts assiégez, qui sont en nombre de plus de III$^m$ V$^c$ et en grand danger de se perdre, s'il n'y est usé de dilligence, estans les chevaulx qui y sont en l'eau jusques au ventre. Nous verrons bientost ce qui en sera.

Ledict don Fernand de Lannoy sort du gouvernement de Hollande, pour, à ce que j'ay entendu, s'en aller à Naples succéder au cardinal Granvelle, son beau-frère, et entre en sa place le S$^r$ d'Hierge, en attendant la liberté du S$^r$ de Bossu.........

LETTRES DU S$^r$ BLATIER, DEPUIS FÉVRIER 1584 JUSQUES EN MAY 1594.

LXXXIX. — Au S$^r$ de Villeroi, Tournai, 17 février 1584. On désirerait ici que les députés des états généraux qui vont en France n'y fussent pas reçus. — Don Bernardino de Mendoza est à Tournai, ne se faisant pas encore voir. Il alla hier visiter le prince de Parme.

XC. — Au S$^r$ de Villeroi, Tournai, 7 avril 1584. Les négociations avec ceux de Gand continuent; le succès en est incertain, parce qu'ils demandent trois ou quatre conditions de grand poids. — « J'estime que les estatz et » le prince d'Orange ne sont pas fort à leur aise.......... Il me semble qu'ilz » ont esté trop longs à leurs affaires........... »

XCI. — Au S$^r$ de Villeroi, Tournai, 22 avril 1584. Négociations avec ceux de Gand et de Bruges :

Monsieur le duc de Parme a, du depuis, quasi tousjours négotié sur ce faict de la réconciliation des villes de Gand, de Bruges et du Francq, à quoy l'un et l'autre party

est assez incliné, mesmes icelluy sieur prince, qui en ha ung extrême désir, tant pour la conséquance du surplus des affaires de deçà que pour ce que ne luy seroit peu de chose de gaigner deux si puissantes villes à si bon marché. Mais, pour aultant que lesdictes villes insistent tousjours à avoir l'exercice de la nouvelle religion, à ne recevoir nulle garnison, de n'avoir aucune citadelle, et que les biens ecclésiastiques aliénez demoureront aux acquéreurs, ce sont points que ledict sieur prince ne peult accorder : aussi seroient-ilz très-préjudiciables à l'Estat et au service du roy son maistre, pour aultant que, le peuple de deçà ayant gaigné le pied sur le roy d'Espaigne, il ne pourroit puis après tenir mesnaige avec eulx et ne le vouldroient plus recognoistre. Ce n'est pas comme en France, où les peuples sont de nature plus doulce, aymans leur prince et plus aisez à gouverner que ceulx de par deçà, où il n'y a si petit qu'il ne parle de ses privilèges : oultre que, par une nourriture froide et humide, il leur manque (pour la pluspart) ceste chaleur d'amitié qui souvent incite les hommes à faire quelque chose pour leur roy. J'estimerois aussy, quand bien ledict sieur prince leur accordera plus qu'il ne désire pour les avoir, la parolle leur sera gardée pour un temps, et non tousjours.........

XCII. — Au S^r de Villeroi, Tournai, 24 avril 1584. La négociation avec les Gantois et les Brugeois va se continuant. Des deux côtés on est désireux de conclure, « mais non avec celle intégrité qui debvroit estre » entre le roy d'Espaigne et les Flamens, qui sont ses subjectz : car eulx » demandent ces quatro ou cincq articles, en quoy ilz monstrent peu de » fiance à leur prince, et luy leur en accordera aucuns, pour ne leur point » garder la parolle, sinon pour un temps [1].......... »

(Les deux dernières pièces du volume, n^os XCIII et XCIV, sont : une lettre du secrétaire de l'archiduc Ernest écrite au comte Charles de Mansfelt le 21 mai 1594, et une traduction de lettres en allemand écrites à Mansfelt par l'archiduc et son secrétaire Westernach.)

[1] Nous avons publié, dans nos *Analectes historiques*, t. III, pp. 575-629, une série de documents sur la réconciliation de la ville et du Franc de Bruges avec Philippe II, et t. V, pp. 529, 544, 546, 551, différentes pièces relatives à la réduction de la ville de Gand.

Harlay 228.

5.

## 244. — Lettres du Sr de Vivonne Saint-Goard [1], ambassadeur en Espagne, au Roy, à la Reyne et au Sr de Villeroy, secrétaire d'Estat, et du Roy et de la Reyne au Sr de Saint-Goard, depuis janvier 1580 jusques en décembre 1580.

Ce volume contient cent vingt et une pièces, cotées 1-121 : mais il est à remarquer qu'on a donné un numéro double aux lettres, chiffrées entièrement ou en partie, qui sont suivies de leur déchiffrement : ce qui réduit en réalité le nombre des pièces à quatre-vingt-quinze.

Voici les dates des lettres de Saint-Gouard à Henri III, toutes de l'année 1580 : 7, 15, 31 janvier, 7, 20 février, 2, 8, 10, 20, 25 mars, 3, 20 avril, 18, 26 mai, 13 juin, 7, 11 juillet, 22 août, 5 septembre, 6 décembre. Il est évident qu'il en manque un certain nombre, surtout pour les quatre derniers mois de l'année.

Dans toute cette correspondance il n'est guère qu'une seule fois question des affaires des Pays-Bas : le 7 janvier Saint-Gouard écrit au roi que les Espagnols les regardent « comme du tout desplorées et sans remède, croyant » à la vérité qu'ilz ne sçavent plus que faire, si ce n'est achever avec un » accord tel qu'ilz pourront, sans plus penser y faire ce qu'ilz vouldront : » et n'estimeront, comme je croy, à peu que d'excuser, avec ung moyen, » quel qu'il soyt, la grande despence que leur conviendroit faire s'ilz voul- » loient desterminer ce faict avec la guerre : penssans asseurément que » enfin ilz y perdront tout ce qu'ilz y mectront. »

La grande préoccupation de l'ambassadeur, qui était aussi celle de la cour de Madrid et de toute l'Espagne, était l'affaire de Portugal. Au mo-

[1] Lorsque ce diplomate écrit au roi ou à la reine, il signe *De Vyvonne*; sa signature est *St-Gouard* dans les lettres qu'il adresse à Villeroi.

ment où s'ouvrait l'année 1580. le prince qui régnait sur ce pays, don Henri I[er], comptait soixante-huit années près de s'accomplir, et on ne lui donnait plus que peu de jours à vivre : il mourut en effet le 31 janvier. Les prétendants à sa succession étaient nombreux : quelques jours avant sa mort, il se prononça pour Philippe II, qui se préparait du reste à faire valoir ses prétentions par les armes.

On sait que ce monarque entra en Portugal avec une armée commandée par le duc d'Albe; que celui-ci, le 25 août, battit, près de Lisbonne, le grand prieur don Antonio, qui s'était fait proclamer roi par le peuple, et qui fut obligé, à la suite de sa défaite, de quitter le royaume; que bientôt après l'autorité de Philippe II fut reconnue dans tout le Portugal.

Sur ces événements les dépêches de Saint-Gouard fournissent beaucoup de détails curieux, et les pièces qui y sont jointes [1] en augmentent encore l'intérêt.

Le 31 janvier Saint-Gouard écrivait : « Le peuple de ce pays (le Portu-» gal) est si portugais qu'ilz se donneroyent plustost à ung Turc, qui le » voudroit entreprendre, que de se soubzmectre à l'obéissance des Castil-» lans. » Lorsqu'il apprit que le duc d'Albe rencontrait si peu de résistance, il en éprouva quelque indignation : « Jusques à véoir les affaires réduictes

[1] Voici l'indication de ces pièces :

N° 48. Mémoire des grâces et priviléges que le roi d'Espagne prumet aux Portugais lorsqu'il sera maître et seigneur reconnu du royaume.

N° 59. Nouvelles de Portugal. Guadalupe, 4 et 7 avril.

N° 70. Réponse du roi d'Espagne faite, le 5 mai 1580, à Merida, aux ambassadeurs de Portugal.

N° 89. Relation des troupes du roi d'Espagne qui vont à la conquête du royaume de Portugal. Badajoz, 14 juin.

N° 90. Nouvelles de l'armée du roi d'Espagne qui va pour la conquête du royaume de Portugal. Badajoz, 17 juin.

N° 91. Nouvelles de l'armée du roi d'Espagne pour Portugal. Badajoz, 20 juin.

N° 92. Nouvelles de l'armée du roi d'Espagne pour Portugal. Badajoz, 25 juin.

N° 93. Lettres patentes de Philippe II où il prend le titre de roi de Portugal. Badajoz, 26 juin.

N° 94. Nouvelles que don Antonio a été proclamé roi de Portugal dans la ville de Santarem. Badajoz, 27 juin.

N° 95. Nouvelles de l'armée du roi d'Espagne pour Portugal. Badajoz, 27 juin.

N° 96. Relation des troupes du roi d'Espagne qui vont à la conquête du royaume de Portugal. Badajoz, 30 juin.

N° 97. Nouvelles que don Antonio a été proclamé roi à Lisbonne le 23 juin. Badajoz, 1[er] juillet.

N[os] 97*bis* et 98. Nouvelles des progrès que le duc d'Albe fait en Portugal. Badajoz, 2 et 4 juillet.

» aux termes où elles sont, l'on n'eust jamais pensé qu'avec tant de facil-
» lité Portugal se feust réduict, quant il n'y eust eu aultre apparence que
» la seulle haine qui est si invétérée entre ces deulx nations, et ce que
» faisoient sonner par tout le monde les Portugayz, et le temps aussy que
» l'on leur avoit donné pour se prévenir, si le cueur eust correspondu à
» leurs parolles [1]. »

Le duc d'Albe était en disgrâce, Philippe II l'avait banni de la cour et exilé dans ses terres [2], quand il l'appela à commander son armée de Portugal. Saint-Gouard prétend que le choix du roi fut « plustost chose forcée » et ne pouvant moins que non volontaire et agréable, » et il rapporte à ce sujet les particularités suivantes. Le roi écrivit une première fois au duc, lui communiquant toute l'affaire de Portugal et lui demandant son opinion sur les mesures qu'il serait le plus à propos de prendre pour la bonne conduite d'une entreprise de cette importance; lui ordonnant aussi de dire quel serait, selon lui, le personnage le plus propre à être fait capitaine général de l'armée qui se rassemblait. Ferdinand de Tolède répondit au roi qu'étant prisonnier, comme il l'était, et n'ayant qu'une connaissance imparfaite des choses dont il s'agissait, il ne lui était pas permis de donner des conseils. Sur cette réponse Philippe envoya au duc un mémoire sur chacun des articles duquel il lui prescrivit d'exprimer son avis, et il lui réitéra l'ordre de désigner le personnage qui conviendrait le mieux pour la charge de capitaine général. Le duc, ayant reçu cette seconde dépêche, écrivit, de sa propre main, son sentiment sur chacun des articles du mémoire; quant au choix d'un capitaine général, il répondit que le roi lui-même devrait prendre la charge d'une semblable entreprise. Alors

[1] Lettre du 22 août 1580 au roi.

[2] Don Fadrique de Tolède, fils aîné du duc d'Albe, avait fait une promesse de mariage à doña Madalena de Guzman, l'une des dames de la reine Anne d'Autriche. Comme il se refusait à l'accomplir, Philippe II, à qui doña Madelena avait porté ses plaintes, le fit mettre en prison. Après qu'il eut été enfermé pendant plusieurs années, le duc d'Albe, en 1578, traita son mariage avec doña Maria de Tolède, fille de don Garcia de Tolède, marquis de Villafranca, et ce mariage fut célébré secrètement. Lorsque le roi en eut connaissance, il ordonna que don Fadrique fût conduit à la forteresse de la Mota, où il serait sévèrement détenu, et il bannit de la cour le duc et la duchesse d'Albe.

De nombreux documents ont été publiés sur cette affaire dans la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España,* t. VII, pp. 464-524, et t. VIII, pp. 485-529.

Voy. aussi pp. 227, 445 et 452 ci-dessus.

Philippe lui fit une troisième dépêche où il lui témoignait sa satisfaction de ses réponses, approuvait son avis concernant la désignation d'un capitaine général, et lui commandait de venir l'assister comme son lieutenant général, tant sur terre que sur mer. Là-dessus Ferdinand de Tolède obéit [1]. Il avait ordre de s'acheminer droit à Badajoz : avant de se rendre à cette destination, il sollicita la faveur d'avoir une entrevue avec le roi; elle ne lui fut pas accordée, et ce fut seulement à Merida que Philippe II le reçut [2].

La marque éclatante de confiance donnée par le roi au duc d'Albe, après la rigueur qu'il avait déployée contre lui, produisit une grande sensation en Espagne. « Cette expédition — écrit Saint-Gouard — a donné à dire à tout » le monde que ledict seigneur roy ne s'est pas seulement contenté d'oster » le duc d'Albe de la prison en laquelle il le tenoyt avec tant d'indignité, » mais qu'il luy a voulu mectre sa mesme personne et Estatz aux mains [3]. »

Lorsque, le 4 mars, Philippe II quitta Madrid pour se diriger vers le Portugal, il ne voulut pas que les ambassadeurs le suivissent, mais il leur fit dire que, pour les affaires qui se présenteraient pendant son absence, ils pourraient s'adresser au cardinal de Granvelle. Ces diplomates s'en montrèrent blessés: Saint-Gouard, en particulier, déclara qu'étant envoyé au roi, il croirait déroger à la dignité de son souverain en traitant avec un ministre : « car — disait-il à Henri III — le cardinal n'est, après tout, à » Madrid, qu'un ministre, il est vrai autorisé de la dignité de cardinal : » mais, là où il est, il ne fait ni ne représente consistoire. » Il ajoutait : « Quant à son particullier, tout le monde sçayt ce qu'il est nay, qui il est; » de plus Vostre Majesté doibt estre asseurée qu'il est très-mal intentionné » à ce qui est de son service, et se doibt croire qu'il le désauthorisera en » tout ce qu'il pourra et en aura moyen et pouvoir [4]. »

Quelques nouvelles de cour sont contenues dans les dépêches de Saint-Gouard au roi.

[1] Dépêche au roi du 8 mars 1580, nos 33-34.

[2] Dépêche citée à la note précédente; dépêches du 2 mars, nos 27-28, du 20 mars, nos 41-42, et du 26 mai, nos 77-78.

[3] Dépêche du 2 mars citée à la note précédente.

[4] Dépêches du 8 mars, nos 33-34, et du 10 mars, nos 37-38.

Dans une lettre à Villeroi du 15 janvier, Saint-Gouard lui disait : « Le cardinal Granvelle prive » (a la faveur du roi), et le plus fort des affaires lui passe par les mains. »

Le 20 février il lui mande que, le dimanche 14, la reine catholique a mis au monde une « belle fille. »

Le 2 mars il lui fait savoir que l'infante a été baptisée le 25 du mois précédent, sans aucune cérémonie, dans la chapelle du palais; que le duc de Brunswick (Éric) porta l'infante; que la duchesse a été marraine, et le cardinal d'Autriche parrain; qu'on l'a nommée Marie.

Il l'informe, dans la même dépêche, que, le 1er mars, le roi a fait jurer le prince son fils pour son successeur par les prélats, les grands, les autres personnes de titre et les procureurs des villes des royaumes de Castille; que le nonce, l'ambassadeur de l'empereur, celui de Venise et lui, Saint-Gouard, ont assisté à cette cérémonie, qui a eu lieu en la chapelle du palais, avec fort peu de solennité eu égard à ce qui s'est pratiqué, du passé, en de semblables occasions, car il ne s'y trouvait que ceux dont la présence était nécessaire, tous vêtus de noir, à l'exemple du roi, pour le deuil du roi de Portugal.

Les lettres de Saint-Gouard à la reine et à M. de Villeroi n'offrent rien qu'il y ait lieu de citer.

Harlay 228.

6.

## 245. — Lettres du Roy et de la Reyne au Sr de Vivonne de St-Goard, ambassadeur en Espagne, et du Sr de St-Goard au Roy, à la Reyne et au Sr de Villeroy, secrétaire d'Estat, depuis le 5 février 1581 jusques au 20 décembre 1582.

Cent soixante-quatorze pièces, cotées 1-174, sont rassemblées dans ce volume; mais la même observation que nous avons faite sur le manuscrit précédent est à faire ici : les lettres en chiffres qui sont suivies de leur déchiffrement (il y en a vingt-huit) ont un numéro double.

Les dépêches de Saint-Gouard au roi sont au nombre de quarante-sept; elles portent les dates suivantes :

Année 1581 : 12, 20 mars, 2, 11, 17, 26 avril, 1er, 15, 29 mai, 12, 25, 26 juin, 10, 24 juillet, 28 août, 2, 26 octobre, 8, 18, 25 novembre, 4, 28 décembre.

Année 1582 : 5, 15. 16. 29 janvier. 29 avril (*bis*), 1er, 14 mai, 11, 25 juin, 2, 9, 15, 16. 25 juillet, 20 août, 5, 17 septembre, 1er, 7, 26 octobre, 8, 22 novembre, 6, 20 décembre.

Jusqu'au 28 août 1581 elles sont écrites de Madrid ; elles le sont de Lisbonne du 20 septembre 1581 au 25 juillet 1582. C'est de Madrid que sont datées les dernières.

Il y a trente et une lettres de Saint-Gouard à Catherine de Medicis et cinq au secrétaire Villeroi.

Il y en a sept de Henri III à Saint-Gouard.

C'est encore principalement sur les affaires de Portugal que roule cette correspondance ; des bulletins des événements qui se passaient dans ce pays sont assez fréquemment joints aux dépêches de l'ambassadeur.

Depuis plusieurs années Saint-Gouard sollicitait, et avec de vives instances, son rappel. Dans une lettre à la reine mère du 31 janvier 1580 il allait jusqu'à dire que de bon cœur il entrerait en une galère, pour servir la rame en la main, plutôt que de demeurer davantage en sa charge, n'y ayant chose au monde qu'il désirât autant que d'en sortir [1]. Enfin, le 2 août 1582, Henri III, prenant en considération ses suppliques, lui permit de revenir auprès de lui. Il ne quitta cependant Madrid que le 20 décembre. Il en explique ainsi les raisons dans sa dépêche de ce jour-là :

« Sire, je supplie très-humblement Vostre Majesté de ne m'imputer à aucune faulte le temps que j'ay mis à l'aller trouver depuis qu'il luy a pleu me donner congé luy aller baiser les piedz : qui est bien la chose du monde que je désire le plus. Mais mes nécessitez et la pauvreté en quoy m'a mis la longue séance que j'ay faict en ceste charge, avecque la perte que j'ay faict de mes biens, pour mon absence, durant les troubles de son royaume, et le peu de secours qui m'a esté donné dans le cours de ma légation, et moings pour en sortir si honnorablement qu'il convenoit à la dignité des affaires de Vostre Majesté, ne m'a peu permectre davantaige, si ce n'est d'avoir envoyé vendre tout ce qui me restoit en ce monde,

[1] Lettre nos 10-11 dans le MS. Harlay 228 [5].

pour complir à ce que le propre honneur de son service requéroit et ma parolle m'obligeoit, de satisfaire aux grandes debtes que le long temps et l'obligation des grans fraiz de ceste charge m'ont faict faire, sans qu'elles se pussent excuser, pour l'indignité qu'en eussent receu ses affaires. Vostre Majesté me fera cest honneur de croire que pour ceste occasion j'ay emploié jusques à l'impossible : ce que j'espère elle recognoistra, me favorisant de sorte que, de retour auprès d'elle, elle me donnera de quoy pouvoir sustanter honnorablement ma vieillesse et achever ma vie luy faisant très-humble service. »

Il ajoute qu'il écrit « le pied en l'estrier. »

Harlay 228.

7.

## 246. — Lettres du S^r de Longlée, ambassadeur en Espagne, au Roy, à la Reyne et au S^r de Villeroy, et du Roy et de la Reyne et du S^r de Villeroy au S^r de Longlée, depuis avril 1583 jusques en décembre 1585.

Cent quarante et une pièces, cotées n^os 1-141. Il y a dans ce nombre une vingtaine de numéros doubles.

Dans la dépêche du 2 août 1582 où Henri III accordait son congé au S^r de Saint-Gouard, il commettait, pour faire les affaires de France après son départ, le S^r de Longlée, qui remplissait à Madrid les fonctions de secrétaire de légation.

La correspondance de cet agent diplomatique est ici très-incomplète; voici les dates de ses dépêches au roi :

Année 1583 : 20, 31 décembre.

Année 1584 : 1^er, 12, 29 février, 2, 31 mars, 12, 21 avril, 1^er, 16, 26 mai, 1^er juin (*bis*), 10 juin (*bis*), 18, 20, 30 juin, 7, 14, 21 juillet.

Année 1585 : 18, 29 mars, 4, 14, 23 avril, 3, 14, 24 mai, 9, 15 juin,

27 juillet, 10, 20, 27 août, 7, 20 septembre, 7, 14, 19, 28 octobre, 12, 28 novembre, 8 décembre.

Ses lettres à la reine sont au nombre de quatorze, et de vingt-deux à Villeroi.

Dix-sept dépêches de Henri III sont adressées à son représentant à Madrid.

La correspondance du Sr de Longlée est datée de Madrid jusqu'au 21 juillet 1584; du 18 mars au 15 juin 1585 elle l'est de Saragosse, où Philippe II s'était transporté avec sa cour pour y recevoir le duc Charles-Emmanuel de Savoie, auquel il allait donner la main de sa fille puînée, l'infante Catherine; elle l'est de Balbastro à partir du 20 août de la même année : Philippe II, après avoir conduit son gendre à Barcelone, où il devait se rembarquer [1], était allé tenir les cortès des royaumes de la couronne d'Aragon à Monzon; et cet endroit n'offrant pas les commodités nécessaires pour y loger des ambassadeurs, ceux-ci avaient dû s'établir à Balbastro, qui en est peu éloigné.

Les dépêches où Longlée rendait compte de l'arrivée et de la réception du duc de Savoie à Saragosse manquent : mais on trouve des détails intéressants à ce sujet dans une pièce qui porte le nº 74 et est intitulée *Ce qui a esté observé à l'arrivée de monsieur le duc de Savoye à Saragoce d'Aragon, le roy catholique y estant, le xe jour de mars 1585*. On y voit que Philippe II alla au-devant de son futur gendre jusque hors de la ville et qu'il l'y attendit pendant une heure; que, le jour même de son arrivée, le duc Charles-Emmanuel fut fiancé à l'infante Catherine par le cardinal de Granvelle, et que, le lendemain, premier lundi de carême, leur mariage fut célébré à la cathédrale par l'archevêque de Saragosse [2].

Le 14 mars Longlée écrit au secrétaire d'État et des finances Pinard que, depuis le jour des noces, le roi a traité le duc Charles-Emmanuel « comme » son filz et non pas comme estranger: qu'il monstre estre fort satisfaict » dudict duc, qui a tousjours demouré seul avec lui deux heures de l'après-» disner. » Dans sa dépêche du 29 mars au roi il répète que le duc « est

[1] Il était débarqué dans cette ville le 18 février.

[2] C'est donc par erreur que, dans *l'Art de vérifier les dates*, on donne à la célébration des noces la même date qu'à l'arrivée du prince.

» maintenant traité comme enfant de la maison, et non comme estran-
» ger. »

Philippe II quitta Saragosse le 2 avril.

Harlay 228.

8.

## 247. — Lettres du S$^r$ de Longlée, ambassadeur en Espagne, au Roy, à la Reyne et au S$^r$ de Villeroy, secrétaire d'Estat, et du Roy et de la Reyne et dudict S$^r$ de Villeroy audict S$^r$ de Longlée, depuis janvier 1586 jusques en août 1593.

Ce volume se compose de cent vingt-deux pièces, cotées 1-122, desquelles vingt-six sont des déchiffrements des lettres qui les précèdent.

Les dépêches au roi portent les dates suivantes :

Année 1586 : 8, 31 janvier, 8, 20, 23 février, 6 mars (*bis*), 15, 25 mars, 3 avril (*bis*), 15 avril, 4, 12, 21, 31 mai, 9, 19, 29 juin, 9 juillet, 19 juillet (*bis*), 27 juillet, 6, 23 août, 3, 11, 18, 23, 29 septembre, 11, 18, 29 octobre, 16, 29 novembre, 8 décembre.

Année 1587 : 25 décembre.

Année 1588 : 10 janvier, 6, 15, 20 février, 5, 15, 25 mars, 2 avril (*bis*), 14, 30 avril, 6, 13, 22, 28 mai, 5, 26 juin, 2, 6 juillet.

On voit que, pour ces deux dernières années, la correspondance de Longlée présente de grandes lacunes.

Le contenu du registre ne répond d'ailleurs qu'imparfaitement à son titre. Il ne s'y trouve qu'une pièce de 1589; il n'y en a aucune de 1590, 1591, 1592, et de 1593 on en compte une seule : c'est un acte original du roi Henri III, daté de Saint-Denis, le 8 août, par lequel il accorde à don Emmanuel, fils de don Antonio, roi de Portugal, pour le temps qu'il résidera en France, une pension annuelle de douze cents écus.

La correspondance de Longlée contient beaucoup de choses sur l'*invincible armada* destinée à envahir l'Angleterre.

Sous le nº 52 est un cahier de sept feuillets intitulé: *Relacion de las naves, galeras y galeaças, gente de mar y guerra, infantería, carallería, officiales particulares, artillería y municiones, y los demás pertrechos que se entienden ser menester para en caso que se aya de hazer la jornada de Ingalaterra, y los bastimentos que sera necessario proveer para ella, y de donde, haziendo quenta que la armada y exército que se ha de llevar para la dicha empresa ha de yr proveido y pagado y bastecido por ocho meses* (Relation des navires, galères, galéasses, marins, gens de guerre, infanterie, cavalerie, officiers particuliers, artillerie, munitions et autres provisions dont on entend qu'il sera besoin au cas que l'on fasse l'entreprise d'Angleterre, ainsi que des vivres dont il faudra se pourvoir à cet effet, et du lieu d'où on les tirera, en calculant que la flotte et l'armée qu'il y aura à rassembler pour ladite entreprise devront être pourvues, payées et approvisionnées pour huit mois).

Brienne 67.

## 248. — Instruction et Négociation du Sr de Fresne-Forget, envoyé par le Roi en Espagne, 1589.

In-fol., pap., doré sur tr., relié en maroquin, 295 pages, écriture du XVIIe siècle.

La négociation de Pierre de Fresne-Forget ou Forget de Fresne, comme l'appelle Gaillard, remplit les pages 171-295 du manuscrit: les pages 1-170 contiennent le Dialogue de la communication de Calais en 1521 dont il y a tant d'autres copies à la Bibliothèque nationale [1].

A la page 175 est l'instruction donnée, le 5 avril 1589, par le roi Henri III à de Fresne-Forget, son conseiller et secrétaire d'État, qu'il envoie vers le roi catholique. (Elle est imprimée au tome III des *Mémoires d'État,* à la suite des Mémoires de Villeroi, pag. 152 et suiv.)

Le discours que cet ambassadeur adressa à Philippe II, lorsqu'il eut son audience publique, est à la page 214.

[1] Voy. pp. 1-5.

Il y a six lettres écrites au roi par de Fresne-Forget sur sa légation : les quatrième et cinquième seulement sont datées; leurs dates sont le 17 juin et le 9 juillet.

Dans sa première lettre, où il rend compte de l'audience qu'il a eue de Philippe II, l'ambassadeur s'exprime ainsi :

« Je n'ay peu me rendre icy plus tost que le samedy, septiesme de ce mois [1], où ayant eu ceste mauvaise adventure que je n'y trouvay point le roy d'Espagne, qui de quelques jours auparavant estoit en sa maison de l'Escurial, qui est à sept lieues d'icy, je y ay envoyé dès le lundy pour demander audience, laquelle, à l'occasion de la feste de l'Ascension, qui estoit le jeudy, ils ne m'accordèrent que pour le dimanche ensuivant : auquel jour, qui fut hier, le sieur de Longlée et moy nous nous y rendismes, et y fusmes receuz avec une bien fort honneste cérémonye. Je trouvay S. M. C. en très-bonne disposition et avec un teint frais et vermeil, qui n'accuse à beaucoup près l'aage que l'on dict qu'elle a. Elle me receut avec un gracieux et favorable accèz, et m'escouta avec fort bénigne attention bien une heure durant...... Il me remit à conférer des points que je luy avois représentés au sieur don Jehan de Idiaques, en qui il se confie de ses principaux affaires; et combien qu'il l'ait deschargé de la qualité de secrétaire d'Estat, il ne laisse pour cela d'en continuer la principalle charge. Je fus, après cette audience finie, conduit en une salle où estoit le prince et l'infante, à qui séparément je fis l'office que j'avois charge de faire. Ledict Sr prince [2] est petit et ne paroit encore bien fort : mais il a le teint fort vif et le port et la contenance fort gaye et bien asseurée. Il ne fit aultre response que de me demander de la santé de Vostre Majesté. Je n'eus pas plus longue response de l'infante [3], qui est fort belle princesse et de très-belle taille..... »

Gaillard a donné une notice assez étendue sur l'ambassade de de Fresne-Forget, telle que la fait connaître le manuscrit Brienne 67, dans le tome II des *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi,* pp. 82-102.

[1] Mai 1589.

[2] Philippe, qui succéda à son père.

[3] Isabelle.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

# TABLE DE CONCORDANCE

## DES NUMÉROS QUE PORTAIENT LES MANUSCRITS EN 1856

## AVEC LES NUMÉROS ACTUELS.

| Nos D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 168 | 8491. | Lettres et mémoires relatifs à la conférence de Calais, et autres pièces pour servir à l'histoire, pendant l'année 1521. | 2966. |
| 169 | 8492. | Lettres et mémoires relatifs à la conférence de Calais, et autres pièces pour servir à l'histoire, pendant l'année 1521. | 2967. |
| 170 | 8478. | Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint. | 3904. |
| 171 | 9726. | Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint. | 5119. |
| 172 | Brienne 67. | Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint. | Brienne 67. |
| 173 | Saint-Germain 128 G. | Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint. | 19755. |
| 174 | Miss. étrang. 149. | Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint. | 23320. |
| 175 | Miss. étrang. 350. | Conférence de Calais, en 1521, entre les députés de François Ier et ceux de Charles-Quint. | 25115. |

| Nos D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 176 | Dupuy 280. | Conférence entre les députés de l'empereur Charles V, d'une part, et les députés de François Ier, d'autre, en laquelle présidait le cardinal d'Yorck, légat du pape en Angleterre, comme médiateur de la part de Henri VIII, roi d'Angleterre, son maître, à Calais, l'an 1521. | Dupuy 280. |
| 177 | Saint-Germain 844. | Procès-verbaux des cinq conférences entre les députés de Charles V et ceux de François Ier, à Calais, 1521. | 17869. |
| 178 | 9725. | Conférences de Madrid, en 1525, pour la délivrance de François Ier. (*Orig.*) | 2942. |
| 179 | Dupuy 575. | Négociation pour la délivrance du roi François Ier, etc. | Dupuy 575. |
| 180 | 9725 2. | Conférences de Madrid, en 1525, pour la délivrance de François Ier. | 5117. |
| 181 | Dupuy 112. | Procès-verbal de la conférence tenue, à Marc, près d'Ardres, 1555, en présence du cardinal Paulus (*sic*), légat du pape, entre les députés de l'empereur Charles V et ceux du roi Henri II, pour terminer plusieurs différends, etc. | Dupuy 112. |
| 182 | Saint-Germain 845. | Procès-verbaux des conférences entre les députés de l'empereur Charles V et ceux d'Henri II, en 1555, rédigés par Jean de Morvilliers. | 17910. |
| 183 | 9739. | Dépêches et négociations pour le traité de Cateau-Cambraisis, et autres pièces pour servir à l'histoire, de 1558 à 1564. | 5139. |
| 184 | 9740. | Dépêches et négociations pour le traité de Cateau-Cambraisis, et autres pièces pour servir à l'histoire, de 1558 à 1564. | 5155. |
| 185 | Dupuy 177. | Dépêches de la négociation de la paix conclue, à Catel en Cambraisis, entre le roi Henri II et le roi d'Espagne Philippe II. | Dupuy 177. |
| 186 | Dupuy 66. | Procès-verbal des commissaires députés par les rois très-chrétien et catholique sur le différend de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont lez-Térouanne, 1560. | Dupuy 66. |

| N° D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 187 | Dupuy 190. | Actes, écritures et pièces communiqués aux conférences faites, ès années 1563, 1564, 1565, entre les commissaires députés par les rois de France et d'Espagne, pour terminer le différend concernant le fort de l'Écluse, etc. | Dupuy 190. |
| 188 | Dupuy 197. | Procès-verbal de la conférence faite, à l'abbaye de Saint-André-au-Bois, entre les députés du roi très-chrétien et catholique, sur le différend de la propriété, feudalité, ressort et souveraineté de la châtellenie de Beaurain, 1579, par Me Marion. | Dupuy 197. |
| 189 | Dupuy 178. | Négociations du traité fait, à Vervins, entre Henri IV et les archiducs de Flandre pour le roi d'Espagne, et le duc de Savoie, 1596, etc. | Dupuy 178. |
| 190 | 8968. | Registre des instructions, dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins. | 3475. |
| 191 | 8969 et 8970. | Registres des instructions, dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins. | 3476, 3477. |
| 192 | 8971 et 8972. | Registres des instructions, dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins. | 3478, 3479. |
| 193 | 8972 ². | Registres des instructions, dépêches et autres pièces relatives à la paix faite à Vervins. | 3480. |
| 194 | 9762. | Négociations de la paix faite à Vervins, en 1598. | 5166. |
| 195 | Saint-Germain 816 et 817. | Négociations de la paix traitée à Vervins, 1598. | 18066-67. |
| 196 | Brienne 66. | Négociation de la paix faite à Vervins, en 1598. | Brienne 66. |
| 197 | Suppl. 927. | Instruction et traité de la paix de Vervins. | 10758. |
| 198 | Miss. étrang. 311. | Négociation de la paix faite à Vervins, en 1598. | 23630. |
| 199 | Mortemart 17. | Négociations de la paix traitée à Vervins, 1598. | 23379. |
| 200 | Saint-Germain 818. | Négociations de la paix traitée à Vervins, 1598. | 16136. |
| 201 | Saint-Germain 820. | Procès-verbal de la conférence pour la paix faite à Vervins, 1598. | 18069. |

| Nos D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 202 | Saint-Germain 816. | Procès-verbal de la conférence pour la paix faite à Vervins, 1598. | 16135. |
| 203 | 819. | Sommaire de ce qui s'est passé à la négociation de la paix traitée à Vervins. | 18068. |
| 204 | Saint-Germain 821. | Conférences entre les députés d'Henri IV et ceux des archiducs, en 1601, 1602 et 1603, pour terminer les différends demeurés indécis par les traités de Cateau-Cambraisis et de Vervins. | 18072. |
| 205 | Dupuy 181. | Procès-verbal de la conférence tenue, à Saint-Riquier et autres lieux, par les députés du roi et des archiducs, touchant la mouvance du comté de Saint-Pol et autres différends pour les limites de Picardie et d'Artois, 1602. | Dupuy 181. |
| 206 | Dupuy 184. | Inventaire de la production du procureur général du roi, contre le procureur général des archiducs, touchant la teneur féodale du comté de Saint-Pol. | Dupuy 184. |
| 207 | Dupuy 183. | Inventaire des productions fournies par le procureur général des archiducs, contre le procureur général du roi, sur la mouvance du comté de Saint-Pol. | Dupuy 183. |
| 208 | Dupuy 182. | Contredits fournis par le procureur général du roi, contre les productions du procureur général des archiducs, sur le différend de la mouvance du comté de Saint-Pol. | Dupuy 182. |
| 209 | Dupuy 186. | Contredits fournis par le procureur général des archiducs, contre les trois productions du procureur général du roi, sur le fait de la mouvance du comté de Saint-Pol, 1603. | Dupuy 186. |
| 210 | Dupuy 185. | Salvations du procureur général du roi aux contredits du procureur général des archiducs, sur le différend de la mouvance du comté de Saint-Pol. | Dupuy 185. |
| 211 | Dupuy 198-202. | Ces cinq volumes contiennent la négociation de la trêve entre le roi d'Espagne et les états généraux des sept Provinces-Unies des Pays-Bas, traitée, sous l'autorité de Henri IV, roi de France, par M. le président Jeannin, 1607, 1608, 1609. | Dupuy 198-202. |

| Nos D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 212 | Brienne 325. | Procès-verbal de la conférence tenue, entre Gravelines et Calais, par les commissaires du roi et des archiducs, touchant un nouveau canal pour Gravelines que faisoient faire lesdits archiducs, 1618. | Brienne 325. |
| 213 | Dupuy 172. | Traités entre Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, rois de France, et Philippe le Bon et Charles, ducs de Bourgogne, et Philippe, archiduc d'Autriche, depuis 1435 jusqu'en 1498. | Dupuy 172. |
| 214 | 8455. | Trêves entre Louis XI et le duc d'Autriche. | 2915. |
| 215 | 8449. | Trêve signée de Maximilien d'Autriche avec Louis XI. (*Orig.*) | 2909. |
| 216 | Dupuy 173. | Traités entre Louis XII et François Ier, rois de France, et l'empereur Maximilien Ier, depuis 1501 jusqu'à 1516. | Dupuy 173. |
| 217 | Dupuy 174. | Traités entre François Ier et Charles V, empereur, depuis 1516 jusqu'en 1525. | Dupuy 174. |
| 218 | Dupuy 175. | Traité de paix entre Charles V et François Ier, à Madrid, en 1525. | Dupuy 175. |
| 219 | Dupuy 176. | Traités entre François Ier et Henri II, rois de France, et l'empereur Charles V, depuis 1537 jusqu'en 1555. | Dupuy 176. |
| 220 | Dupuy 528. | Deux tables des traités entre le roi de France, d'une part, et les ducs de Bourgogne et les empereurs et rois d'Espagne, d'autre, depuis 1435 jusqu'en 1598. | Dupuy 528. |
| 221 | Miss. étrang. 236. | Recueil de traités de paix entre la France et la maison d'Autriche. | 23363. |
| 222 | Saint-Magloire 8. | Recueil de traités de paix entre la France et la maison d'Autriche. | 20996. |
| 223 | 8486. | Mémoires du règne des roys Louis XII et François Ier. | 2961. |
| 224 | 8487. | Mémoires du règne de François Ier. | 2962. |

| Nos D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 225 | 8491. | Mémoires du règne de François Ier. | 2966. |
| 226 | 8612. | Mémoires du règne de François Ier. | 3087. |
| 227 | Dupuy 264. | Mémoires du règne de François Ier. | Dupuy 264. |
| 228 | 8619. | Lettres du sieur de la Pommeraye, résident en Flandre. | 3094. |
| 229 | Dupuy 265. | Lettres de monsr Dodieu, Sr de Vély, ambassadeur pour le roy (François Ier) près l'empereur, escrites à monseigr le cardinal du Bellay, 1535. | Dupuy 265. |
| 230 | 8625-8626. | Dépêches de M. de Marillac, ambassadeur à Bruxelles, et réponses de Henri II, 1548. | 3098, 3099. |
| 231 | Brienne 89. | Négociation de messire Charles de Marillac, ambassadeur en Allemagne en 1550. | Brienne 89. |
| 232 | Harlay 228. | Lettres de l'évêque de Limoges, ambassadeur en Espagne, du 3 juillet 1561 au 11 mars 1562. | 16103. |
| 233 | 9746-9748. | Registre des despesches de Mr de Saint-Suplice, ambassadeur en Espagne sous le règne du roi Charles neufviesme. | 3161-3163. |
| 234 | Dupuy 523. | Dépesches du Sr de Saint-Suplice, ambassadeur pour le roi en Espagne, ès années 1563, 1564; dépesches du Sr de Fourquevaux, aussi ambassadeur en Espagne, 1566, ...... et autres lettres et instructions des années 1571, 1572 et 1573. — 1639. P. Dupuy. | Dupuy 523. |
| 235 | Baluze 8471 3. | Dépêches de M. de Saint-Sulpice, ambassadeur en Espagne, en 1563 et 1564. | 3899. |
| 236 | Mortemart 39. | Ambassade de MM. l'évesque de Limoges, de Saint-Sulpice et de Fourquenvaux en Espagne, depuis 1563 jusques en 1566. | 23406. |
| 237 | Supplément 33. | Dépesches de MM. de Saint-Sulpice et de Fourquevaulx, ambassadeurs du roy en Espagne, 1563, 1564, 1566, etc. | 7070. |
| 238 | Serilly 52. | Dépesches de MM. de Saint-Sulpice et de Fourquevaulx, ès années 1563, 1564, 1566. | Serilly 238. |

| Nos D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 239 | Suppl. franç. 225 [1,2]. | Lettres d'Estat où sont contenus les affaires particuliers de divers royaumes soubs la négociation faicte en Espaigne, près du roy catholique Philipes d'Austriche, par le sieur de Forquevauls, ambassadeur du roy très-chrestien Charles neufviesme. A Forquevauls, l'an M. D. XCVI. | 10751-52. |
| 240 | Harlay 228 [2,3,4]. | Lettres originales du Sr de Saint-Goard, ambassadeur en Espagne, au roi, à la reine mère, au duc d'Anjou et au secrétaire de Villeroy. | 16104-06. |
| 241 | Harlay 228 [24]. | Lettres des Srs Ferey Durescu et de Malras, baron de Ferrals, emploiez pour le service du roi aux Païs-Bas, au roi, à la reine et au duc d'Anjou, et d'eux auxdits seigneurs, depuis aoust 1566 jusques en décembre 1569. | 16123. |
| 242 | Harlay 228 [25]. | Lettres du baron de Ferrals, ambassadeur en Flandres, au roy, à la reyne, au duc d'Anjou et au Sr de Villeroy, secrétaire d'État, depuis janvier 1570 jusques en mars 1571. | 16124. |
| 243 | Harlay 228 [33]. | Lettres des Srs de Mondoucet, de Reffuges et Blatier, employez pour le service du roy èz Pays-Bas, au roy, à la reyne, au duc d'Anjou et au Sr de Villeroy, secrétaire d'Estat, et d'eux ausdicts sieurs, depuis juin 1571 jusques en may 1594. | 16127. |
| 244 | Harlay 228 [5]. | Lettres du Sr de Vivonne Saint-Goard, ambassadeur en Espagne, au roy, à la reyne et au Sr de Villeroy, secrétaire d'Estat, et du roy et de la reyne au Sr de Saint-Goard, depuis janvier 1580 jusques en décembre 1580. | 16107. |
| 245 | Harlay 228 [6]. | Lettres du roy et de la reyne au Sr de Vivonne de Saint-Goard, ambassadeur en Espagne, et du Sr de Saint-Goard au roy, à la reyne et au Sr de Villeroy, secrétaire d'Estat, depuis le 5 février 1581 jusques au 20 décembre 1582. | 16108. |
| 246 | Harlay 228 [7]. | Lettres du Sr de Longlée, ambassadeur en Espagne, au roy, à la reyne et au Sr de Villeroy, et du roy et de la reyne et du Sr de Villeroy au Sr de Longlée, depuis avril 1583 jusques en décembre 1585. | 16109. |

| Nos D'ORDRE. | MARQUES et NUMÉROS ANCIENS. | TITRES DES VOLUMES. | NUMÉROS ACTUELS. |
|---|---|---|---|
| 247 | Harlay 228 [8]. | Lettres du Sr de Longlée, ambassadeur en Espagne, au roy, à la reyne et au Sr de Villeroy, secrétaire d'Estat, et du roy et de la reyne et dudict Sr de Villeroy audict Sr de Longlée, depuis janvier 1586 jusques en août 1593. | 16110. |
| 248 | Brienne 67. | Instruction et négociation du Sr de Fresne-Forget, envoyé par le roi en Espagne, 1589. | Brienne 67. |

FIN DE LA TABLE DE CONCORDANCE.

# TABLE CHRONOLOGIQUE

## DES DOCUMENTS

### INSÉRÉS, ANALYSÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

L'astérisque (*) placé en avant du chiffre de la page indique que le document est inséré tout entier, ou qu'il est donné un extrait étendu de ce qu'il contient de plus essentiel.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.